
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06666471 9

HISTOIRE

DU

RÈGNE DE CHARLES-QUINT

EN BELGIQUE.

Imp. de F. PARENT et FILS, à Bruxelles.

HISTOIRE

DU

RÈGNE DE CHARLES-QUINT

EN BELGIQUE,

PAR

ALEXANDRE HENNE,

SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS DE BRUXELLES.

TOME II.

BRUXELLES ET LEIPZIG,

ÉMILE FLATAU,

ANCIENNE MAISON MAYER ET FLATAU.

PARIS,	MADRID,	LEIPZIG,
CH. BORRANI.	BAILLY-BAILLIÈRE.	F. A. BROCKHAUS.

1858.


ASTOR LIBRARY
MAY
15
1894
NEW YORK

HISTOIRE

DU

RÈGNE DE CHARLES-QUINT

EN BELGIQUE.

CHAPITRE V.

GUINEGATE — THÉROUANNE — TOURNAI. — ÉMANCIPATION DE CHARLES.

(1513-1515.)

Toujours ardent au début de ses entreprises, Maximilien n'était plus dominé que par une idée, par un désir : combattre Louis XII, qu'il considérait comme son ennemi personnel. Contrairement à ses habitudes, contrairement à son caractère, il ratifia sans observations la trève du 31 juillet, dont toutes les clauses étaient favorables à l'implacable ennemi de sa maison; les mêmes motifs qui, plus que la détresse des Pays-Bas, l'avaient engagé à entrer en accommodement avec « ce rebelle, » le portèrent à négocier avec les Vénitiens, ses autres « mortels ennemis[1]. » Déjà même il accusait Henri VIII de lenteur, et il lui envoya Jean de Berghes et Simon de Ferrette pour l'aider de leurs conseils et prendre le comman-

[1] Lettre de Marguerite, fin de juin. *Correspondance*, II, 171.

dement de ses lansquenets, « qu'ils avoient mieux la manière de conduire [1]. » Par son entremise, le duc de Brunswick et ses troupes passèrent au service de l'Angleterre [2], ainsi qu'un nombreux corps de gendarmes recrutés dans le Hainaut par Antoine de Ligne, surnommé le Grand Diable, un des plus valeureux capitaines fournis par ce comté, si fécond en vaillants hommes de guerre [3]. En même temps, de nombreuses levées s'effectuaient dans le Brabant et le duché de Clèves [4], et Henri de Nassau, « chef et capitaine général, » se tenait prêt à se joindre à l'armée anglaise qui allait passer le détroit sur des bateaux plats fournis par la Hollande et la Zélande [5].

En présence du concours actif que les Pays-Bas prêtaient à ses ennemis, il était impossible que Louis XII prît au sérieux leur neutralité; aussi bientôt les garnisons françaises des frontières firent-elles des courses dans le Hainaut

[1] Lettre de Maximilien du 22 juin. *Ibid.*, 166. *Lettres de Louis XII*, IV. 156.

[2] Lettre de Marguerite, précitée, et lettre de Maximilien, juillet. *Corresp.*, II, 185.

[3] Lettre de Louis XII à Marguerite du 26 mai. *Lettres de Louis XII*, IV, 137.

[4] « Il fut dit aux commissaires du roy d'Angleterre que le comte de Faulquenberghe, seigneur de Ligne, et le bastard d'Aymeries, rassembleroient au pays de Haynaut une partie des hommes promis, et que le reste seroit semblablement rassemblé au pays de Brabant, de Clèves, etc., par le comte de Nassau et les seigneurs de Cistain (d'Ysselstein) et de Walhain. Les commissaires anglois ainsi autorisés, vinrent ensuite au pays de Haynaut vers le seigneur de Ligne et le bastard d'Aymeries, lesquels assemblèrent trois mille chevaux et des hommes bien équipés, en donnant à chacun huit philippus d'or, et pour lors leurs gages couroient comme estant au service du roy d'Angleterre. Dans le commencement d'avril toutes ces levées estoient réunies, en attendant de pouvoir se réunir aux Anglois. Ces bandes estoient les plus belles et les mieux équipées qu'on sceut voir. Elles estoient surnommées par les François les Anglois du Haynaut, et portoient la croix rouge de Saint-André et la rose d'Angleterre au milieu. » VINCHANT, V, 218.

[5] Lettre de Louis XII, précitée.

sous le nom d'Écossais, « disant que tout aussi bien que nos gens estoient Anglois, ils estoient eux Écossois, » et de nombreux corps de gendarmerie et de piétons, réunis sur la frontière de la Picardie, menacèrent l'Artois d'une invasion [1]. Mais la situation de la France qui voyait les Suisses pénétrer en Bourgogne, les Anglais débarquer à Calais, les Espagnols se montrer sur les Pyrénées, était trop grosse de dangers pour que Louis XII s'en attirât de nouveaux en prenant l'initiative de l'agression; à l'hostilité déguisée du gouvernement des Pays-Bas, il crut, par conséquent, opportun de n'opposer que des protestations. Après avoir envoyé à Marguerite le seigneur de Genlis pour se plaindre de ses armements et pour la rappeler à l'exécution des traités, il écrivit aux Gantois (20 mai 1513), que les Anglais « se faisant forts d'estre en icelle guerre aidés, soutenus, favorisés et assistés des villes, sujets, gens de guerre, vivres, armures et aultres choses estant ès pays du prince de Castille, et plusieurs gens de cheval et de pied estant présentement assemblés sous les seigneurs de Walhain et de Ligne, et délibérez de se joindre auxdits Anglois, » il les prévenait que s'ils se maintenaient sous son obéissance, il les protégerait envers et contre tous, tandis qu'au contraire, s'ils assistaient ses ennemis « soit de gens, de chevaux, d'artillerye, vivres et aultres choses, il s'en réputeroit offensé et auroit motif de procéder contre eux par toutes voies. » Il les engagea à « avoir bon regard en leurs résolutions, car il avoit donné telle et si bonne provision par mer et par terre, que l'entreprise des Anglois ne pouvoit être de longue durée, ni venir à grant effet [2]. » Peu de jours après, cette lettre fut suivie d'une

[1] Lettre de Marguerite à Maximilien. *Correspondance,* II, 155-157.

[2] *Lettres de Louis XII*, IV, 120.

circulaire adressée aux autres villes de Flandre et d'Artois qui relevaient de la couronne de France, et les sommant de « faire entendre leur intention et vouloir [1]. »

Puis s'adressant de nouveau à Marguerite (26 mai) : « Par la réponse donnée à mon conseiller et chambellan ordinaire, le seigneur de Genlis, lui dit-il, et par ce que j'ai appris depuis, je vois qu'on demeure par delà en volonté de bailler aide et faveur aux Anglois, anciens ennemis de la couronne de France, tant en gens de cheval des pays de Hainaut et Brabant que de navires, ce qui contrevient ouvertement au bien de la paix et amitié qui, de tout temps, a esté entre moi et la maison de Flandre. Par quoi, si mon cousin le prince de Castille estoit en âge, je le sommerois de me venir servir contre lesdits Anglois, tant pour ce qu'il est issu de ladite couronne que pour ce qu'il est pair de France et mon vassal. Pour cette heure, il me suffit de vous demander à vous, ma cousine, qui avez la charge de ses pays et de ses sujets, de m'informer de vos intentions, de me déclarer comment vous et les Pays-Bas entendez vivre dorénavant avec moi et les miens; le temps porte et requiert de savoir qui sera amy ou ennemy, afin que j'y pourvoie comme je verrai que faire se devra par la raison [2]. » Le même jour, il écrivit directement au jeune souverain des Pays-Bas, protestant à peu près dans les mêmes termes, contre « l'aide, faveur et assistance » donnée aux anciens ennemis de la France. Il qualifiait, non sans raison, cette conduite de violation de la paix. « Je vous avertis donc, ajoutait-il, afin que vous le sachiez, car peut-être ne l'entendez-vous pas ainsi, et même je crois que si vous étiez en âge, vous me serviriez plutôt que

[1] *Lettres de Louis XII*, 4, 38.

[2] *Ibid.*, 137. — *Nég. dipl.*, I, 520.

d'assister l'Anglois. Et comme vous êtes pair de France, sorti de la couronne d'icelle et vassal d'icelle, je pourrois vous en sommer et requérir; mais considérant votre âge, je ne l'ai pas voulu faire, et j'en écris plus amplement à votre tante qui, je le sais, a l'entière direction de vos affaires [1]. »

Obligée ainsi de s'expliquer, Marguerite lui répondit (juin) qu'à la vérité « plusieurs, pour leur gain et profit particulier, à leurs risques et périls, estoient allés au service du roi d'Angleterre, et que d'autres lui avoient vendu ou loué des bateaux; mais qu'ils l'avoient fait spontanément, ainsi qu'il leur estoit permis à eux et à d'autres de l'aller servir lui-même pour son argent, ce à quoi elle n'apporteroit aucun empêchement, voire même qu'elle croyoit certainement qu'il avoit plusieurs des subjectz de par deçà à son service. » Elle l'assura que ni le gouvernement des Pays-Bas, ni son père n'avaient l'intention d'enfreindre les traités existants; elle lui cita, pour preuve, « un acte de grant exemple, récemment donné par le bailly et le conseil du Hainaut, qui avoient fait exécuter plusieurs individus prévenus d'avoir pillé, mangé et fait des foulles et oppressions à ses sujets du Tournésis [2]. » Mais certaine que ces explications n'apaiseraient point le juste ressentiment du monarque français, elle s'empressa de mettre en état de défense les villes du Hainaut, de la Flandre et de l'Artois. Le Hainaut et Valenciennes lui accordèrent à cet effet, celle-ci 3,200, celui-là 12,800 livres [3]; la Flandre

[1] *Correspondenz des Kaisers Karl V*, mitgetheilt von dr K. Lanz, I., 1. Leipzig, 1844.

[2] *Lettres de Louis XII*, IV, 153-156.

[3] Compte de Jean Van Rooden aux *Archives de Lille*. M. Gachard, Appendice précité, et Rapport sur ces Archives.

vota une aide de 120,000 écus de 48 gros, pour le payement de 1,600 piétons à mettre en garnison à Saint-Omer, Arras, Aire, Béthune, Hesdin, Bapaume, Dunkerque, Bourbourg, etc. Dans l'acte de consentement, il fut stipulé que ces troupes seraient placées directement sous les ordres du seigneur de Fiennes, gouverneur du comté, et de « ceux qui estoient commis à son conseil de par les membres de Flandre, » stipulation remarquable qui indique, sans qu'on ait toutefois des renseignements suffisants pour l'expliquer, la part que prenaient les quatre membres au gouvernement de la province [1].

Depuis longtemps l'armée anglaise était réunie, et immédiatement après la signature du traité de Malines, des vaisseaux isolés, trompant la vigilance des croisières françaises, amenèrent à Calais une division de troupes assez considérable. Henri VIII se proposait, paraît-il, de commencer ses opérations par une attaque sur Boulogne; Maximilien l'en dissuada, en lui représentant que cette ville était bien forte, ceinte de bons remparts et gardée par une excellente garnison, « car c'estoit le quartier du pays où l'on faisoit les meilleurs gens d'armes de France, et le roi y avoit bien pourvu de gens. » On s'exposerait donc, disait-il, à perdre à ce siége un temps précieux. Il engagea Henri à descendre au Crotoy [2], où il « auroit la mer allant et retournant pour conduire son artillerie et autres choses nécessaires à son armée, et la facilité de se porter sur Saint-Quentin en prenant

[1] Compte de J. Van Rooden, l. c. — M. Gachard, l. c.

[2] Maximilien donne au sujet de ce plan de campagne de curieux détails sur la plage du Crotoy. « Nous voulons bien advertir nostre frère que la marée est celle part trois heures le jour toute basse, et les autres neuf heures grande, à compter douze heures pour le jour. Pareillement que la terre du fond de ladite marée est gênant et prenant tellement que, si ung homme séjourne guères

toute la vallée de la Somme, pour avoir vivres de ses ennemis et après gagner cette ville qui n'estoit point forte. » Là Maximilien viendrait rejoindre l'armée anglaise avec « une bonne compagnie de gens d'armes, tandis que le comte de Nassau, avec une aussi bonne troupe de gens, tant à cheval comme à pied, assailliroit d'un autre côté les François. » Faisant de Saint-Quentin leur place d'armes, dont les magasins seraient alimentés par Cambrai, le Cambrésis et Valenciennes, les deux princes marcheraient directement jusqu'au cœur du royaume pour forcer l'ennemi à livrer bataille. Si ce plan ne souriait pas au monarque anglais, il lui proposait de se diriger sur la Normandie, de ravager cette province, et, en longeant la mer, de gagner la Bretagne [1]. Exécutés avec vigueur, ces projets étaient de nature à produire d'immenses résultats; mais aveuglé par sa présomption, ou gagné par la défiance, Henri VIII prétendit tirer des avantages immédiats de son entreprise; cette faute, qui se reproduira plusieurs fois encore, sauva la France des plus grands dangers.

Georges Talbot, comte de Shreswbury, grand maréchal de Henri VIII, débarqua près de Boulogne avec la première division de l'armée anglaise; mais après quelques vaines démonstrations d'attaque, il reconnut sans doute l'exactitude des avis de Maximilien, et se dirigea sur Thérouanne, qu'il investit le 17 juin. Marguerite et son père ne furent probablement pas étrangers à cette résolution; elle servait beaucoup

dessus, la semelle de ses souliers demeure tenant à ladite terre, combien qu'ils y passent légèrement et aussi ung petit cheval; mais pour les grands chevaux et hommes d'armes, il faut avoir dessus ladite terre ung pont, duquel, quand la marée retourne, on se peut ayder et servir, comme devant, sans marée. » Lettre de Maximilien à Marguerite du 25 mai 1513. *Correspondance*. II, 154.

[1] Lettre de Maximilien du 25 mai 1513. *Lettres de Louis XII*, IV, 133-137.

mieux les intérêts des Pays-Bas que ceux de l'Angleterre, et ils en préparèrent activement le succès. Henri ne passa la mer que le 30 juin, et le 1er juillet il jeta l'ancre à Calais [1]. Il y séjourna jusque vers le 20, attendant vainement l'arrivée de Maximilien [2]; celui-ci, changeant d'idée au moment d'agir, était tout à coup revenu au projet de seconder les Suisses dans leur attaque sur la Bourgogne. Cependant, après avoir dissipé les fonds destinés à cette expédition, il se déclara peu soucieux de s'associer à de vils paysans, et désireux de se joindre à un jeune et noble prince, son allié. Pour éviter toute discussion de prééminence et plus encore pour se faire payer ses services, il consentait à se mettre sous les ordres du roi et fixa sa solde lui-même à 100 écus d'or par jour. Cette proposition sordide fut accueillie [3]; Henri, fier de commander au premier souverain de la chrétienté, se disposa sur-le-champ à rejoindre lord Talbot, dont les opérations s'étaient bornées jusqu'alors à « tirer dedans Thérouanne et rompre quelques maisons [4]. »

Cependant le gouvernement des Pays-Bas continuait à garder le masque de la neutralité. Lors de l'arrivée de Henri VIII à Calais, le gouverneur de la Flandre, Jacques de Luxembourg, lui envoya son lieutenant, François de Mastaing, grand bailli de Gand [5]; Jean de Praet, bailli de Bruges, et le conseiller et maître des requêtes ordinaire Jean Caulier, pour le saluer, et, en même temps, pour lui représenter que dans

[1] *Correspondance*, II, 152-155. — Lettre du seigneur de Rœulx à Marguerite du 2 juillet 1513. *Négociations diplomatiques*, I, 526.

[2] Lettre de Maximilien, fin de juin, précitée.

[3] Martin Du Bellay.

[4] Lettre du seigneur de Rœulx, précitée.

[5] Il était seigneur de Masmines et avait succédé au seigneur de Castre. *Voir* ses comptes de 1509 à 1515 aux *Archives du royaume*, nº 14121.

la position de la Flandre et de l'Artois à l'égard du roi de France, il était interdit à ces pays de satisfaire à ses demandes de vivres. Ces députés étaient chargés, en outre, de se plaindre « des robberies et déprédacions » commises par les troupes anglaises. Henri répondit directement au seigneur de Fiennes (9 juillet), que cette interdiction non-seulement décourageroit ses troupes, mais encore « donneroit courage et confort aux Franchois, et occasion de penser qu'il n'y avoit pas si bonne, ny si grande amitié entre luy et le prince de Castille; » il le pria en conséquence de permettre aux habitants de ces provinces de continuer leurs livraisons à son armée [1]. C'était là évidemment une comédie qui ne trompait plus personne; les Français, tout en se fortifiant dans la Picardie, menaçaient ouvertement Hesdin, où s'était enfermé le seigneur de Rœulx, dont cette ville était la propriété [2].

Henri VIII se mettant enfin en marche, arriva le 20 juillet à Ardres; « il y fit bien savoir sa venue, afin que si les François le vouloient trouver en chemin ils le allassent voir [3]. » Il n'avait pourtant avec lui que 9,000 hommes d'infanterie anglaise, et sa marche était ralentie par une nombreuse artillerie; elle comprenait, entre autres, douze canons de fort calibre fondus à Malines par Jean Poppinger [4], et appelés les Douze Apôtres du roi Henri. Après s'être arrêté quelques jours à Ardres, il était arrivé, le 27 juillet, à une lieue et demie de Saint-Omer, lorsque les Français sortant d'un bois, au nombre de 1,200 à 1,500 hommes d'armes et

[1] *Lettres de Louis XII*, IV, 175-178.

[2] Lettres du seigneur de Rœulx à Marguerite des 2 et 21 juillet 1513 *Nég. dipl.*, I, 526, 527.

[3] Lettre du seigneur de Rœulx du 21 juillet, précitée. — [4] Azevedo.

12,000 piétons, « firent semblant de vouloir se ruer sur son arrière-garde; ce dont ledit seigneur roi fut très-joyeux, car à ce qu'il dit à aucuns, c'estoit la chose qu'il désiroit le plus au monde [1]. » De leur côté, en voyant cette colonne d'infanterie se dérouler lentement dans les plaines du bas Artois, les capitaines français voulurent la charger immédiatement. « Si nous parvenons à l'enfoncer, disait Bayard, elle est perdue; si nous échouons, l'ennemi qui n'a point de cavalerie, ne pourra nous poursuivre, et nous nous retirerons sans grande perte [2]. » Mais le gouverneur de la Picardie, Louis de Halewyn, seigneur de Piennes, refusa d'enfreindre l'ordre du roi, qui avait strictement défendu de hasarder une bataille. Cette conduite était sage peut-être, car les hommes d'armes français oubliaient trop promptement les désastres dus à leur mépris pour l'infanterie. Or donc « se regardèrent longtemps l'une et l'autre armée, en sorte que des François fut tué un homme d'armes, et dix ou douze archers tués et blessés par l'artillerie des Anglois, mais jamais ne mordirent l'un sur l'autre. Eux estant ainsi en présence, vinrent les bandes d'Antoine de Ligne, du seigneur de Walhain et du bâtard d'Aimeries à la rencontre du roi, et les François les voyant venir commencèrent aussitôt à se retirer [3]. » Henri VIII alors continua sa marche, « et demeura une grosse pièce d'artillerie derrière en un fossé. On laissa quelques pionniers et autres

[1] Lettre du seigneur de Rœulx à Marguerite du 27 juillet 1513. *Nég. dip.*, I. 529. — Dans une autre lettre du 29, il dit que les Français comptaient 1,700 à 1,800 gendarmes, y compris la maison du roi et ses archers de corps, et environ 12,000 piétons. — Martin Du Bellay ne leur donne que 1,200 gendarmes sans parler de l'infanterie.

[2] *Les Gestes du chevalier Bayard*. Archives curieuses de la France, 1re série, t. II.

[3] Lettre du seigneur de Rœulx à Marguerite, du 29 juillet. *Négociations diplomatiques*, I, 530.

gens pour aider à la tirer dehors, sur lesquels vinrent donner une bande de François et en tuèrent 34 ou 36; de quoy les nouvelles vinrent au roi, et incontinent les Hennuyers retournèrent vers lesdits François, lesquels commencèrent à se retirer bientôt, et les Hennuyers leur donnant la chasse bien longue, en prirent six ou sept [1]. »

Henri VIII n'arriva que le 2 août devant Thérouanne [2]. Par suite de sa jonction avec Talbot, qu'avaient renforcé une foule de volontaires des Pays-Bas et les différents corps recrutés dans ces provinces, il porta les forces de l'armée assiégeante à 30,000 fantassins et 5,000 à 6,000 chevaux anglais, allemands, flamands et hennuyers. Thérouanne, une des douze cités de la seconde Gaule Belgique et capitale de la Morinie, n'avait cessé d'appartenir à la France depuis le jour où les Mérovingiens l'avaient conquise. Située sur la Lys, à 7,000 pas de Saint-Omer, au cœur du bas Artois, environnée de marais et de bois, elle était « petite de circuit, mais avoit été curieusement fortifiée par les rois de France pour leur servir de boulevard et frontière, tant contre les Anglois que contre les Flamands et Hennuyers entre lesquels elle étoit dressée, leur ayant fait mainte fois des trousses et empesché diverses entreprises qu'ils pouvoient dresser sur la Picardie [3]. » De tout temps la Flandre et l'Artois avaient souffert de cette enclave qui préjudiciait à leur commerce; d'où étaient parties de nombreuses expéditions fatales à leurs

[1] Lettre du seigneur de Rœulx, précitée. — Comparez ce récit avec celui des historiens français rapportant que leurs hommes d'armes firent une trouée dans l'armée anglaise et lui enlevèrent un de ses douze apôtres.

[2] Lettre de Philippe de Brégilles à Marguerite du 2 août 1513. *Lettres de Louis XII*, IV, 189,

[3] *Commentaires des dernières guerres en la Gaule Belgique*, par F. de Rabutin (édit. Buchon), V, 586.

campagnes. Dans la prévision d'une attaque, les Français avaient encore augmenté les travaux de défense, et la ville avait été bien pourvue de munitions de guerre. François de Téligny, qui avait expié à Saint-Hubert ses courses dans les Pays-Bas, était venu s'y joindre à Antoine de Créquy, seigneur de Pontdormy. Ces deux vaillants capitaines avaient sous leurs ordres 300 hommes d'armes, environ 3,000 fantassins français et 700 lansquenets; seulement, soit imprévoyance, soit dilapidation, ils s'aperçurent dès le commencement du siége de l'insuffisance des approvisionnements de vivres [1], et cette circonstance décida de leur sort.

L'attaque dont Talbot avait la direction générale, eut lieu de trois côtés : à l'est par Henri VIII, qui avait établi son camp au delà de la rivière d'Arles ; au sud, par Talbot ; au nord-ouest, par le duc de Somerset. L'artillerie, belle et nombreuse, était commandée par le maître de l'artillerie des Pays-Bas [2], Adrien Brempt [3]. Mais l'incapacité des généraux anglais était notoire, et, dans le principe, ce fut moins un siége qu'un blocus. Avant l'arrivée du roi, Talbot n'avait point dressé de batterie [4], et de deux mines qu'il avait ouvertes, l'une fut détruite par les assiégés, l'autre s'effondra. Aussi « sembloit à voir les François qu'ils ne craignoient de rien lesdits Anglois, lesquels disoient bien qu'ils les auroient, quoi qu'il leur coustât [5]. » — « Madame, écrivait Philippe de Brégilles [6] à Marguerite, il est vray que le roy et son armée

[1] *Archives de Lille.* — FLEURANGES, c. 39. — [2] M. LE GLAY, l. c.

[3] *Voir* Reg. int. *Revenus et Dépenses de Charles-Quint,* f° ij c vj v°. *Archives du royaume.*

[4] Lettre du seigneur de Rœulx du 2 juillet, précitée.

[5] Lettre du même du 21 juillet, précitée.

[6] Il était maître d'hôtel de l'archiduc et commissaire de Marguerite près de l'armée anglaise.

sont très délibérez de bien faire; mais je vous asseure qu'il y a de fort mauvais ordres, et tiens les François pour méchans s'ils ne nous font autres venues; aussi me semble que le roy désire fort l'arrivée de l'empereur pour mectre ordre [1]. »

Maximilien était arrivé le 20 juillet à Namur, d'où il écrivit à Marguerite de l'attendre à Bruxelles avec Charles et ses sœurs [2]; le 23, il ordonna aux gouverneurs et aux principaux officiers « de requérir les gentilshommes, chacun en leurs limites, de s'équiper et s'apprêter pour l'accompagner en armes, pendant quinze jours seulement, dans la visite de ses sujets des frontières de France, voyage dans lequel l'accompagneroient sa maison et son petit-fils [3]. » Il partit de Namur le lendemain [4], et, après un court séjour à Bruxelles, il se rendit le 31 à Audenaerde. Le même jour, il chargea Marguerite de prélever, sur l'aide accordée par les états de Hollande, 28,000 florins de Rhin d'or, pour soudoyer les Suisses [5], et le 1er août, il expédia l'ordre à divers seigneurs des Pays-Bas de venir, comme fieffés du saint-empire, le servir sous le commandement du seigneur d'Aimeries, grand maréchal du Hainaut [6]. Puis il enjoignit aux magistrats d'Audenaerde, de Courtrai et d'Ypres, d'augmenter les fortifications de ces villes [7]. Il fut bientôt rejoint par sa fille qui lui amena les archers de la garde de l'archiduc [8]. Ce fut alors dans ses

[1] Lettre du 2 août. *Lettres de Louis XII*, IV, 190.

[2] *Correspondance*, II, 179. — [3] *Ibid.*, 182. — [4] *Ibid.*, 179

[5] *Ibid.*, 184. — [6] *Ibid.*, 188.

[7] VINCHANT, V, 219. Il ajoute qu'il se rendit à Gand pour recommander aux Gantois de s'opposer à l'intention qu'on prêtait à Louis XII d'y envoyer une garnison. Il est inutile de démentir une semblable assertion.

[8] Lettre de Maximilien du 1er août. *Corresp.*, II, 190. — *Lettres de Louis XII*, IV, 187.

entretiens avec la princesse que fut projeté sans doute le siége de Tournai; ils s'occupèrent aussi des ouvertures faites par Anne de Bretagne, qui avait envoyé son échanson à Marguerite pour l'engager à se prêter à des vues de conciliation. Maximilien, qui voulait conserver beaucoup d'issues à sa politique tortueuse, avait chargé sa fille de lui « répondre gracieusement, » en demandant de quelle manière elle désirait la voir s'employer à la paix, « qu'elle désiroit de bon cœur; » tout se borna pourtant à cette réponse et à un présent à l'échanson [1].

Maximilien quitta Audenaerde le 5 août et, arrivé devant Thérouanne le 9, il établit son quartier général à Aire [2]. Il était accompagné du capitaine général Henri de Nassau, des gouverneurs de la Flandre et de l'Artois (Jacques de Luxembourg et Ferry de Croy), de quelques centaines de gentilshommes des Pays-Bas, qui venaient comme lui combattre en simples volontaires [3], et d'un petit corps d'infanterie clévoise commandés par Thierri Van der Borselaere [4]. Il lui suffit d'un coup d'œil pour reconnaître toutes les fautes des généraux anglais, et pour chercher à les réparer. Après avoir visité les environs de la place avec Henri VIII, pressentant une prochaine bataille, il fit jeter quatre ponts sur la Lys

[1] Lettre de Maximilien du 21 août, précitée. — Lettre de Marguerite. *Lettres de Louis XII*, IV, 191.

[2] *Voir* ses lettres des 10 et 12 août datées de cette ville. *Correspondance*, II, 193 et 194.

Hugues de Bulleux, seigneur de Franqueville, maître d'hôtel de Marguerite, était châtelain du château de cette place. — Il conserva les fonctions de maître d'hôtel sous Marie de Hongrie, et obtint d'elle la place de conseiller. « A Hugues de Bulleux, conseiller et maître d'hôtel de la reine régente, ij c livres. » Comptes de la recette générale des finances, relatifs aux gages, pensions, etc. *Archives du royaume* (nº 2342).

[3] *Correspondance*. — [4] Compte de J. Micault (nº 1882).

pour relier entre elles les divisions anglaises qui auraient pu être écrasées dans leurs campements. « Comme expérimenté de la guerre, il trouva plusieurs grandes difficultés d'assaillir la ville pour différentes grandes et bonnes raisons. Toutefois le roy d'Angleterre et son conseil requirent grandement à sa Majesté de leur octroyer l'assault, promettant dedans trois jours faire brèches souffisantes. Combien qu'il eust ung aultre chemin meilleur entre les mains, comme les Anglois s'estoient avant sa venue fourrés sy avant que l'on ne les pouvoit bonnement retirer, » il avait consenti à ce qu'ils tentassent « la fortune de la guerre[1], » lorsque celle-ci vint les combler de ses faveurs.

L'assaut avait été fixé au 18 août[2]; mais des circonstances toutes nouvelles allaient empêcher qu'il n'eût lieu. Serrés de près, manquant de vivres et de munitions, les assiégés avaient informé de leur situation le seigneur de Piennes et le duc de Longueville campés à Blangy près de Hesdin, à la tête d'une armée devenue considérable par l'arrivée de nombreux renforts. La défense du roi de livrer bataille n'interdisait pas le ravitaillement de la place, et les généraux français résolurent de le tenter. A cet effet, le 16 août, ils s'avancèrent avec toutes leurs forces et portèrent 1,500 à 1,800 gens d'armes sur les hauteurs de Guinegate; ils comptaient attirer de ce côté l'attention des assiégeants, tandis que des cavaliers albanais, soutenus par un gros détachement sous les ordres du duc d'Alençon, devaient s'approcher rapidement de Thérouanne, et jeter dans les fossés la charge que chaque cavalier portait sur le cou de son cheval : du porc salé et un baril

[1] Lettre de Paul Armstorff, chancelier de corps de l'archiduc, à Marguerite. *Lettres de Louis XII*, IV, 194.

[2] Lettre de Philippe de Brégilles à Marguerite. *Ibid.*, 196.

de poudre. Avertis, dit-on, de ce projet, Maximilien et Henri VIII laissèrent à Talbot le soin de surveiller la place et passèrent sur la rive droite de la Lys. Lorsque les Français arrivèrent sur les hauteurs de Guinegate, ils aperçurent derrière eux 10,000 piétons, rangés en bataille; en face, un corps de 1,000 cavaliers hennuyers, flamands et brabançons se tenait embusqué derrière un bois. A la vue de cette infanterie, massée en carrés rétrécis et flanquée de huit pièces d'artillerie, les Français s'arrêtent, et le trouble se manifeste dans leurs rangs. Aussitôt 300 à 400 gens d'armes hennuyers sortent du bois qui les masque, et fondent sur eux avec impétuosité. Ils « chocquent ensemble et en sont aulcuns de blessés, aussi bien de l'une part que de l'autre. » Mais en ce moment Maximilien et Henri VIII s'ébranlent; quelques pièces d'artillerie font feu, et incontinent une terreur panique s'empare de la gendarmerie ennemie; elle recule d'abord au petit trot, et s'enfuit ensuite dans le plus grand désordre, culbutant l'infanterie chargée de la soutenir. Poursuivie à outrance « plus de dix grosses lieues, » l'armée entière, entraînée dans cette déroute, ne s'arrêta qu'à Blangy, et si les Anglais s'étaient portés assez rapidement en avant pour seconder les gendarmes belges, sa destruction eût été complète. Presque tous les capitaines français : le seigneur de Piennes, le duc de Longueville, le marquis de Rothelin, le comte de Dunois, la Palisse, Bayard, la Fayette, Humbercourt, Clermont d'Anjou, Bussy d'Amboise, une foule de gentilshommes de la maison du roi, d'archers de sa garde, d'hommes d'armes de ses ordonnances tombèrent aux mains des vainqueurs [1]. En outre, les fuyards perdirent leur artil-

[1] La Palisse, Humbercourt et quelques autres prisonniers, parvinrent à s'échapper.

lerie, leurs munitions, neuf à dix enseignes, étendards, pennons et guidons, et ils laissèrent le sol jonché d'une immense quantité de cuirasses et de débris d'armes de toute espèce [1].

La tentative de ravitaillement et une sortie qu'exécutèrent les assiégés, n'obtinrent pas un meilleur succès. Les assiégés furent chaudement reçus et refoulés par lord Herbert; le duc d'Alençon, au lieu de pouvoir ravitailler la place, fut repoussé par Talbot, en perdant « 40 prisonniers, 4 hommes d'armes et 22 blessés [2]. » Pour courir plus vite, les Albanais jetèrent leurs charges dont s'emparèrent les Anglais [3].

Ainsi, pour la seconde fois, Guinegate voyait les Français fuir devant Maximilien. « Non-seulement, écrivit Henri VIII à Marguerite, l'empereur nous a donné son bon avis, sage, vertueux, discret, prudent conseil et bonne conduite, mais nous a, en sa propre personne, avec ses gens, donné assis-

[1] Lettre de Henri VIII à Marguerite du 17 août 1513. *Nég. dipl.*, I, 531. — *Les Gestes du chevalier Bayard*, l. c. — Martin Du Bellay. — Fleuranges. — Pontus Heuterus.

Vinchant fait de cette bataille un récit qui diffère essentiellement des autres. « Comme la chaleur estoit très-grande, dit-il, les gens d'armes françois ne soupçonnant aucune surprise, estoient descendus de leurs chevaux, après avoir déposé leurs casques pour aller se désaltérer dans la rivière du Lys. Surpris par les bandes dites des Anglois du Haynaut, ils n'eurent point le temps de reformer leurs rangs et malgré les efforts inouïs du seigneur de la Palice et du brave chevalier Bayard, qui combattirent comme des désespérés, ils furent mis en pleine déroute. Plus de 3,000 François demeurèrent sur le champ de bataille et un grand nombre de prisonniers furent faits par les Wallons. » V, 220. — D'autres disent que les Français furent vaincus par 4,000 chevaux et 10,000 à 12,000 fantassins.

[2] Lettre de Henri VIII, précitée.

[3] Fleuranges.—Martin Du Bellay dit qu'ils réussirent à jeter leurs munitions dans le fossé. Mais la version de Fleuranges qui arriva à l'armée française le jour même de l'action, nous paraît d'autant plus exacte qu'elle est conforme à la lettre de Henri VIII sur ce combat, et corroborée par la prompte reddition de Thérouanne.

tance en armes, prest de vivre et mourir avec nous en la bataille, si le cas fust advenu[1]. » Ce combat où « seulement deux mille chevaux avoient frappé sur bien huit mille chevaux françois[2], » fut appelé la Journée des Éperons, non pour indiquer, comme la bataille des Éperons d'or, le massacre de nombreux chevaliers, mais pour constater que les vaincus s'y étaient mieux servis de leurs éperons que de leurs épées[3]. Il ne leur avait coûté qu'une centaine de tués; les vainqueurs avaient perdu quatre hommes[4]! L'effet moral de cette journée fut immense : pendant un demi-siècle, les hommes d'armes de la France éviteront tout engagement général avec ceux des Pays-Bas, et lorsqu'il leur sera impossible de l'empêcher, Saint-Quentin et Gravelines les en dégoûteront de nouveau pour longtemps. Quant aux résultats matériels, cette victoire, célébrée dans toutes les villes des Pays-Bas par des processions et des feux de joie[5], n'en eut d'autre que la prise de Thérouanne. Les assiégés d'abord ne voulurent croire ni à la défaite de l'armée française, ni à l'arrivée de l'empereur au camp anglais, et repoussèrent la sommation de Henri VIII[6]. Alors le roi et Maximilien se rapprochèrent de la place « pour conclure de l'assaillir et d'ordonner la manière de l'assault[7]. »

[1] Lettre précitée.

[2] Lettre du maître des postes de Taxis à Marguerite du 16 août à 7 heures du soir. (Le combat avait eu lieu vers 4 heures.) *Lettres de Louis XII,* IV, 195.

[3] « Et fut appelée ceste bataille la bataille des Esperons, pour ce que les ennemis se servirent de leurs esperons mieux que de leurs armes. » *Les Mémoires historiques de la république séquanoise,* par Loys Gollut. Arbois, 1846, p. 1523.

[4] Lettre de de Taxis, précitée.

[5] Lettre de Marguerite, octobre 1513. *Correspondance,* II, 211.

[6] Lettre de Laurent de Gorrevod à Marguerite du 19 août 1513. *Nég. dipl.*, I, 534.

[7] *Ibid.* — Maximilien s'établit dans l'abbaye de Saint-Jean, fort près de Thérouanne, et Henri VIII de l'autre côté de la ville. Lettre du 21 août. *Ibid.*, 537.

Dès que le doute ne fut plus permis et qu'ils virent Maximilien « presser la batterie autrement qu'elle n'avoit esté ci-devant, et faire tranchées et autres choses nécessaires, » Antoine de Créquy demanda à capituler (21 août). L'ambassadeur de Henri VIII dans les Pays-Bas, Robert Winkenfield, le seigneur de Vertaing, Charles de Rubempré, et Laurent de Gorrevod furent chargés de traiter de la capitulation [1], qui fut arrêtée le 23 août, à 9 heures du matin. Les Français sortirent de la place, à midi, avec armes et bagages, enseignes ployées; les habitants eurent la faculté de les suivre ou de rester en ville en prêtant serment de fidélité à Henri VIII. Il s'y trouvait encore environ 3,000 piétons, outre les lansquenets, et 200 hommes d'armes bien montés « qui s'en allèrent tout honteux, car ceux qui se connoissoient en telles choses et qui avoient visité la ville, disoient que si les François eussent eu le cœur pour la défendre, on ne l'eust point emportée d'assaut [2]. » Talbot avec 2,000 Anglais, prit sur-le-champ possession de la place pour la préserver du pillage [3], et Henri VIII y entra le lendemain avec Maximilien « qui lui céda le pas [4]. » Après avoir reçu le serment des habitants, en qualité de roi de France [5], le monarque anglais retourna à son camp, et Maximilien partit pour Saint-Omer où il fut reçu avec enthousiasme, « les habitants démenant la plus grande joie du monde, criant : Autriche ! Bourgogne ! et faisant grosse chière à merveilles [6]. »

[1] Lettre du 21 août, précitée.

[2] Lettre de L. de Gorrevod à Marguerite du 23 août. *Nég. dipl.*, I, 539.

[3] *Ibid.*

[4] Lettre du même du 25 août. *Ibid.*, 541. — Lettre de Maximilien du 24 août. *Correspondance*, II, 196.

[5] Lettre de Maximilien, précitée.

[6] Lettre de Laurent de Gorrevod à Marguerite du 25 août. *Nég. dip.*, I, 541.

Maximilien voulut se faire adjuger cette conquête due à son habileté militaire, et le refus de Henri VIII décida sans doute de son prompt départ. Il s'en sépara « un peu mal content, » mais dès le lendemain de son arrivée à Saint-Omer, il fut rejoint par le fameux Thomas Wolsey, « qui estoit le principal gouverneur du roi, » et après être resté « longuement à eux deux, » il résolut de retourner le lendemain à Thérouanne [1]. Dans les conférences qu'il eut avec Henri VIII, ils décidèrent la démolition de cette ville [2] et, dès le 27, 400 pionniers anglais commencèrent à abattre la porte du Saint-Esprit [3]. Il n'était pourtant question alors, comme Henri VIII le manda à Marguerite, que de démanteler la place, pour la sécurité des états du prince de Castille [4]; ce fut plus tard, après son retour en Angleterre, qu'informé de l'intention des Français de « faire en toute diligence remettre en estat sa ville et cité de Thérouanne qui pourroit faire grand destourbier aux sujets de son cousin et beau-frère le prince de Castille, » il pria cette princesse d'y envoyer les gens de guerre à sa solde « pour y mettre le feu et brûler entièrement ladite ville afin que lesdits François n'y fissent plus leur repaire, ni demeure [5]. » Marguerite qui, peu de jours auparavant, avait exprimé l'avis « qu'il seroit bon de parbrûler ce qui estoit demeuré de ladite ville pour ce qu'on murmuroit fort que les François se vantoient de la refor-

[1] Autre lettre de Laurent de Gorrevod à Marguerite, du 25 août 1513. *Négociations diplomatiques*, I, 542. — Cette ville avait alors pour gouverneur et châtelain un capitaine nommé Eustache de Breunes.

[2] Lettre de Laurent de Gorrevod à Marguerite, du 27 août. *Négociations diplomatiques*, I, 544.

[3] Autre lettre du même du 27 août, 546.

[4] Lettre du 30 août. *Archives de Lille*. M. Le Glay. *Analectes historiques*, 187.

[5] Lettre du 28 novembre 1513. *Nég. dipl.*, I, 557.

tifier [1], » s'empressa d'accomplir cette terrible mission. Les habitants en furent chassés; les vicaires généraux de l'évêque Philippe de Luxembourg se retirèrent à Saint-Omer, et les démolisseurs se mirent à l'œuvre avec tant d'ardeur, qu'en dix jours, il ne resta plus de l'antique cité des Morins que la collégiale et les maisons des chanoines [2]. Les états de Flandre témoignèrent leur satisfaction de cet événement en offrant à Marguerite un don gratuit de 20,000 écus « sans qu'elle l'eût demandé [3]; » ils votèrent aussi une nouvelle aide de 100,000 écus, destinée, en partie, comme la précédente, au payement des garnisons de Saint-Omer, Arras, Aire, Béthune, Bapaume, Dunkerque, Bourbourg, etc., « suivant l'ordonnance du seigneur de Fiennes, ensemble de ceux qui estoient commis à son conseil de par lesdits états [4]. »

Au lieu de profiter rapidement de leurs succès et de la démoralisation de l'armée française retirée à Crécy près de Montreuil, « et qui, au dire des prisonniers, estoit délibérée ceste année, ne manger point de la bataille [5], » les coalisés perdirent à Thérouanne un temps précieux en débats et en négociations. Les exigences de Maximilien rencontraient une vive opposition chez Henri VIII, et la trêve d'Orthez restait une pierre d'achoppement pour le parfait accord des deux souverains. Les différends devinrent même si graves, qu'ils résolurent de nommer chacun des commissaires « pour y

[1] Lettre du 22 novembre à Laurent de Gorrevod. *Lettres de Louis XII*, IV, 212.

[2] Fleuranges. — Martin Du Bellay. — François de Rabutin. — Pontus Heuterus.

[3] Lettre de cette princesse à Maximilien du 29 octobre 1513. *Correspondance* II, 210.

[4] M. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, 100.

[5] Lettres de Laurent Gorrevod des 25 et 27 août, précitées.

faire une bonne conclusion [1]. » Ces commissaires se réunirent à Aire avec des ambassadeurs du roi d'Aragon; mais leurs conférences, loin d'aplanir les difficultés, prirent bientôt une tournure si fâcheuse que Marguerite envoya à Aire, Jean de Berghes pour tâcher de concilier les parties. Ce seigneur avait su captiver les bonnes grâces de Henri VIII, et il exerçait de l'influence sur Maximilien lui-même; « il pouvoit donc grandement arranger les affaires qui estoient en train [2], » et en effet, il y réussit complétement; le monarque anglais remercia même Marguerite de lui avoir envoyé ce médiateur [3]. Il y eut aussi des débats au sujet des prisonniers français. Henri VIII avait envoyé en Angleterre ceux qu'avaient pris ses troupes, et il prétendait se faire remettre également les nombreux gentilshommes tombés entre les mains des gendarmes belges; mais ceux-ci « ne se voulurent accorder de les bailler, à quoi le roi eut quelque regret [4]. » Cette halte avait donné le temps aux généraux ennemis de se reconnaître; s'attendant à une invasion de la Picardie, ils avaient pris de fortes positions à Encre [5] et jeté en avant un gros détachement qui menaçait Hesdin, où le seigneur de Rœulx s'était enfermé « pour si elle se perdoit, se perdre avec elle [6]. » Mais Henri VIII, se mettant enfin en marche, déjoua toutes leurs combinaisons, et pendant qu'ils réunissaient leurs forces pour

[1] Ceux de l'empereur étaient l'archidiacre de Besançon, Ferry de Carondelet; Laurent Gorrevod, et Jacques de Bannissis, secrétaire de Maximilien. Lettre de Laurent de Gorrevod du 27 août, précitée.

[2] *Ibid.*

[3] Lettre du 5 septembre 1513. *Archives de Lille.* M. Le Glay, *Anal. hist.* — Lettre de Laurent de Gorrevod à Marguerite du 30 août. *Nég. dipl.*, I, 549.

[4] Lettre de Laurent de Gorrevod du 27 août, précitée.

[5] Gaillard, *Histoire de François Ier*. Paris, 1819, I, 53.

[6] Lettre du seigneur de Rœulx à Marguerite du 27 août 1513. *Nég. dipl.*, I, 548.

lui disputer le passage de la Somme, il se dirigea inopinément sur Tournai par la châtellenie de Lille.

Tournai, autre enclave française, avait passé alternativement sous la suzeraineté de la Flandre[1]; cette ville avait joui ensuite, sous ses évêques, d'une sorte d'indépendance; mais, en 1187, Philippe Auguste avait déclaré qu'il prenait cette ville sous sa protection directe, et les évêques s'étaient vus ainsi dépouiller de leur seigneurie au profit de la monarchie française qui, pour mieux s'attacher les Tournaisiens, leur avait accordé d'importants priviléges[2]. Exempts d'impôts envers le souverain, se gouvernant en forme de république, hors de l'atteinte de leur protecteur dont, par un juste sentiment de défiance, ils refusaient de recevoir les soldats, ils avaient atteint un haut degré de prospérité; s'ils s'étaient trouvés en butte aux agressions des Flamands et des Hennuyers, ils avaient su résister à toutes les attaques des ducs de Bourgogne. Décidés d'ailleurs à se garder eux-mêmes,

[1] Les comtes de Flandre conservèrent l'usage d'envoyer annuellement à Notre-Dame de Tournai un manteau de damas vert. « A E. Vanderdonck, marchant de draps de soye, demourant à Bruges, pour l'achat de huit aulnes de bon damas verdt pris et acheté de lui, pour en faire le manteau de Notre-Dame à Tournay, à elle porté au mois de septembre mil cinq cens six, ainsi qu'il est accoustumé d'ancienneté. » Comptes de Lievin Lyns, receveur général de Flandre ès parties de Gand, f° vij xx xvij. *Archives du royaume* (n° 2710). Compte de 1505.

« Ceux tant hommes que femmes ou enfants, nés dans le Hainaut ou dans d'autres parties de l'empire, qui viennent demeurer dans le bailliage de Tournésis, doivent payer annuellement au souverain du Tournésis, à la Saint-Remy, 12 deniers parisis, et le meilleur cattel qu'ils ont au jour de leur trépas.

« S'ils y meurent intestats, leurs biens reviennent à l'empereur; mais s'ils ont hoirs il n'en a que la moitié. » Cet impôt s'appelait les *douzains*. Compte de Nicolas Deffarvaques, f° xiiij v°. *Archives du royaume* (n° 3553).

[2] On sait que Charles VI donna à leur cité le titre de Chambre royale, et que dans les camps français les Tournaisiens avaient le privilége de garder la tente et la personne du roi.

ils n'avaient rien négligé pour leur sûreté; ils comptaient avec raison plus encore sur leur courage que sur leurs fortifications. La déclaration de guerre de Henri VIII à la France les avait donc laissés dans une sécurité profonde, car placée entre la Flandre et le Hainaut, éloignée de la mer, ne présentant aucune utilité aux Anglais, leur ville semblait à l'abri de toute attaque, et lorsque déjà l'orage grondait autour d'eux, ils étaient uniquement préoccupés du préjudice que l'hostilité des Pays-Bas pouvait porter à leurs intérêts matériels.

Les riches bourgeois tournaisiens, craignant la confiscation des rentes qu'ils possédaient sur les villes des Pays-Bas, avaient invité les magistrats, aussitôt après la prise de Thérouanne, à demander à Maximilien un traité d'assurance, et celui-ci s'était bien gardé de repousser une proposition si favorable à ses desseins. Le 3 septembre, il avait publié, en son nom et en celui de son petit-fils, un mandement défendant aux gens de guerre des Pays-Bas de molester les Tournaisiens; ceux-ci, de leur côté, s'engagèrent à ne point recevoir garnison française et à se tenir dans une parfaite neutralité [1]. Ce traité avait été tenu secret, et lorsque le duc de Valois prévint les magistrats de Tournai du danger et leur offrit

[1] M. GACHARD, *Notice sur les Archives de la ville de Tournai*. — M. CHOTIN, *Histoire de Tournai et du Tournésis*. — VINCHANT, V, 220, rapporte que par un traité conclu à Aire, le 4 septembre « ceux de Tournay, qui craignoient pour leur ville, firent accord avec ce prince d'après lequel ils s'engageoient à oster de leurs tours, clochiers et belfroy, les fleurs de lys, pour les remplacer par les armes de l'empereur et du prince Charles son petit fils. Cest accord fut ensuite lu à la bretèque de Tournai; mais le roi de France en ayant esté adverti, leur escripvit hastivement pour leur dissuader de ce faire en leur promettant secours. Le peuple ayant appris ces nouvelles en fut fort réjouy, et s'estant assemblé sur la grand place, on en fit lecture au milieu des acclamations de *vive le Roy !* On lacéra honteusement l'accord et les missives de l'empereur. »

son assistance, dissimulant la précaution qu'ils avaient prise, ils lui répondirent fièrement « que Tournai estoit tourné, que jamais n'avoit tourné, qu'encore ne tourneroit, et que si les Anglois venoient, ils trouveroient à qui parler [1]. » Néanmoins Louis XII insista pour qu'ils reçussent garnison, et comme alors il ne restait plus de doute sur les intentions de l'ennemi qui campait déjà à Pont à Vendin, il fallut bien avouer le traité conclu avec Maximilien [2]. Avec de telles dispositions chez ses chefs, le dévouement du peuple à la France devait être stérile, et la défense de bien courte durée.

Le 13 septembre, Henri VIII s'établit au village d'Orcq, pendant que Talbot, avec 11,000 hommes, s'avançait par Courtrai, et qu'Antoine de Ligne, le grand diable, emportait Mortagne et Saint-Amand. Le monarque anglais récompensa le seigneur de Ligne de ce succès en le créant prince de Mortagne. Maîtres de ces positions qui couvraient la place, les Anglais établirent deux divisions, l'une à Condé et à Mortagne, l'autre à Saint-Amand et à Orchies, pour protéger les opérations du siége, de concert avec les milices et les gens d'armes du Hainaut; les milices occupèrent Hollain, Jollain et Wiers, sous les ordres d'Antoine de Ligne, dont les archers étaient commandés par l'intrépide amman de Bruxelles, sire Roland de Mol [3]. Maximilien choisit son quartier général à Antoing. Quand tous leurs corps furent réunis, les assiégeants présentèrent un effectif de 45,000 piétons et 8,000 chevaux, avec une belle artillerie [4] que renforça un parc de bombardes et de serpentines tiré du château de Namur [5]. A l'approche

[1] Fleuranges, c. 40.

[2] M. Chotin.

[3] *Histoire de Bruxelles*, I, 324.

[4] M. Chotin.

[5] Compte de Valérien de Busleyden, f° xj v°.

de l'ennemi, les Tournaisiens s'étaient empressés d'abattre les arbres et les maisons d'alentour, et ils avaient incendié entre autres l'abbaye des Prés aux Nonnains, située en dehors des remparts, sur les bords de l'Escaut. Ils avaient levé quelques enseignes de piétons, et les gens du bailliage avaient reçu l'ordre d'entrer dans la place. Leur artillerie, la plus belle qu'on connût alors, couvrait les remparts, et de nombreux ateliers fabriquaient activement de la poudre. Tous ces préparatifs pourtant tendaient uniquement à tromper « le bon petit peuple qui gardoit la ville et les murailles sans que les grands l'allassent voir ou réconforter [1]. »

Le 15 septembre, la place fut sommée au nom du roi et de l'empereur; sans attendre la réponse, Henri VIII vint dresser sa tente en vue des remparts. Les magistrats lui envoyèrent aussitôt, à l'insu de la population, des députés chargés de solliciter un délai, qui fut accordé jusqu'au lendemain matin dix heures. Pendant la nuit, les membres de la commune furent convoqués pour recevoir communication de la sommation des assiégeants. Elle avait la forme d'un dilemme. Si les Tournaisiens tiennent pour l'empereur, y était-il dit, ils doivent le recevoir; s'ils tiennent pour le roi de France, ils doivent ouvrir leurs portes à Henri VIII, roi de France et d'Angleterre. Cette sommation jeta les membres de la commune dans la stupeur, et à peine en eut-on connaissance que le peuple indigné courut aux armes, cerna la halle, et menaça de sa colère quiconque parlerait de capitulation. La nuit se passa dans la plus vive agitation, et le lendemain matin (16 septembre), la foule enfonça les portes de l'arsenal, enleva les bannières, et se précipita sur les remparts, aux

[1] Mss. Dufief, cité par M. Chotin.

cris de : Tournai! France! Vive le roi! Pendant ce trouble, de nouveaux députés parvinrent, au risque de leur vie, à gagner le camp de Henri VIII et le supplièrent de prolonger le délai jusqu'à trois heures de l'après-dînée; mais, sans refuser de traiter avec eux, il ordonna d'ouvrir le feu, et ses boulets répandirent dans la place la terreur et la confusion. « Les jeunes filles agitées de peur avoient fait faire dans leurs rues respectives de beaux cierges qu'elles alloient offrir à la vierge Marie, nu-pieds, conduites par le curé de leur paroisse. Les hommes, clercs et laïcs, lui portoient leurs plus belles robes de satin, de velours, de soie, de damas; les femmes suspendoient à sa chapelle bracelets, anneaux et autres objets de toilette, en telle quantité qu'elle pouvoit à peine les contenir. » Les riches bourgeois tremblaient pour leur fortune en cas de résistance; pour leurs têtes, en cas de capitulation.

Enfin, les magistrats résolurent de convoquer la commune, et de demander un armistice en attendant qu'elle se prononçât; mais le peuple s'opposa au départ des députés, et il leur fallut parlementer du haut des remparts avec les avant-postes ennemis. Assuré déjà de sa conquête, le monarque anglais consentit à une suspension d'armes, à la condition pourtant qu'elle n'arrêterait point ses travaux d'attaque; l'adoption de cette clause justifia les soupçons du parti de la résistance, et un soulèvement faillit éclater quand on vit les assiégeants pousser leurs tranchées jusqu'au front des portes Coquerelle et Saint-Martin. A la proposition de la commune d'acheter la paix tout en restant fidèle à la France, « sinon de vivre et de mourir tous ensemble pour le roy, » toutes les bannières s'écrièrent : « Nous le voulons ainsi fait et point autrement. » Informés de cette résolution, les assiégeants rouvrirent sur-le-champ leurs feux, et, le 17 et le 18,

ils lancèrent sur la ville d'énormes boulets qui ébranlèrent la tour Blandinoise. On y ramassa des flèches portant ces mots : « Orgueilleux, outrageux, souvenez-vous des jeux et farces qu'avez faits de votre prince l'empereur et de son cousin le roi d'Angleterre. » Le 19, la place fut assaillie de quatre côtés; les portes Coquerelle, de Valenciennes et Saint-Martin furent enfoncées, et quelques intrépides aventuriers, escaladant les remparts, aux environs de la porte Coquerelle, répandirent une telle panique dans la ville que la foule éperdue courut se réfugier au pied des autels. Néanmoins, soupçonnant les « riches d'avoir commandé cette alerte, afin de vaincre son obstination [1], » et informé de l'approche du duc de Valois, le peuple n'en persista pas moins à repousser tout projet de capitulation. Pourtant il dut bientôt renoncer à l'espoir d'être secouru : le duc était arrêté et à peu près bloqué entre l'Escaut et la Scarpe, et Talbot avait défait, à Séclin, un corps de 1,500 hommes qui cherchait à se jeter dans la place. Menacés d'un prochain assaut par un ennemi que la résistance rendrait inflexible, abandonnés ou trahis par leurs chefs, les plus ardents même comprirent alors l'impossibilité de prolonger la lutte. « Et fut grande pitié de voir aucuns en leur collége donner leur opinion; les uns pleuroient de rage, les autres crioient et détorquoient leurs poings [2]. »

Une députation, composée du grand prévôt, sire Jean Seillier; du doyen du chapitre, Charles de Créquy; du vicaire général de l'évêque, Pierre Cotterel; des abbés de Saint-Martin, de Saint-Médard, de Saint-Nicolas; du curé de Saint-Brice; du conseiller Allegambe; de l'official Balthazar Descorde, et de quelques membres du magistrat, se présenta, le 21 septembre,

[1] M. Chotin.

[2] Mss. Dufief, l. c

entre neuf et dix heures du matin [1], devant Maximilien qui lui reprocha, avec amertume, les libelles diffamatoires et les chansons injurieuses publiés contre sa personne. Henri la reçut ensuite fastueusement et l'accueillit au contraire avec bienveillance. Les bases de la capitulation furent immédiatement arrêtées. Les Tournaisiens appréhendaient surtout de tomber au pouvoir des cupides lansquenets et de leurs anciens ennemis, les Hennuyers et les Flamands, qui couvraient la campagne de chariots et l'Escaut de bateaux, dans l'espoir de les charger d'un riche butin [2]. Par la capitulation signée le 23, il fut arrêté que le roi occuperait la ville avec 7,000 piétons et 300 cavaliers anglais; qu'elle lui payerait 50,000 écus d'or au soleil (de 36 ¹/₂ patards l'écu) comptant, et 10,000 pendant dix ans, outre la contribution ordinaire de 6,000 écus attribuée à la couronne; qu'elle s'engagerait à le servir et garder comme son prince et seigneur en sa qualité de roi de France; que, de son côté, il la maintiendrait en ses franchises, libertés, offices et seigneuries [3]. La veille, les Anglais avaient déjà pris possession de la porte Sainte-Fontaine. Le 24, les consaulx, sur l'ordre du roi, lui remirent les clefs de toutes les portes. Ils s'enquirent, en même temps, du jour de son entrée afin de prendre leurs dispositions pour le recevoir, de manière à recommander la cité à sa bienveillance. Il répondit qu'il entrerait le lendemain dimanche, entre huit et neuf heures du matin, et il fut ordonné aussitôt aux habitants de décorer les maisons, depuis la porte Sainte-Fontaine jusqu'à l'église de Notre-Dame. Maximilien qui

[1] Registre de cuir noir aux archives de Tournai. M. F. Hennebert, *Messager des sciences historiques*, 1837, 49.

[2] M. Chotin.

[3] *Ibid.* — M. Gachard, *Notice sur les Archives de Lille.*

avait sans doute poussé son allié à cette conquête, dans l'espoir de l'obtenir pour lui ou pour son petit-fils, mécontent de trouver une déception là où il comptait sur un bénéfice, le laissa jouir seul de son triomphe et resta à Antoing.

Le 25, les quatre consaulx, accompagnés des conseillers, greffiers, procureurs et autres officiers de la ville, allèrent, le flambeau à la main et la plupart à cheval, au-devant de Henri VIII; ils le rencontrèrent au faubourg du Maine, escorté de sa noblesse et de ses capitaines. Après une harangue du premier conseiller, le cortége se mit en marche aux cris de : Vive le roi! Arrivés à la porte Sainte-Fontaine, les consaulx mirent pied à terre pour prendre les cordons du dais destiné au monarque, porté par les notables, et semé de fleurs de lis et de léopards. Au son de toutes les cloches, les métiers, des torches ardentes à la main, ouvrirent la marche, suivis des corps constitués, d'une foule de seigneurs anglais qui précédaient le roi et sa garde. Il alla d'abord « saluer Dieu et la Vierge » à l'église de Notre-Dame; puis il fut conduit à la maison du chanoine Huland, au Monceau, où un logement lui avait été préparé. L'après-dinée les chefs de la loi et le conseil de la ville vinrent lui offrir six *keues* de vin de Beaune; il les accompagna à la Bretèque, et y reçut les serments du peuple. Par lettres du 30 septembre, il confirma les priviléges et les droits de juridiction de la ville[1], non sans avoir préalablement ordonné l'élargissement des prisonniers détenus dans les prisons du magistrat, du maire, de l'évêque, et amnistié les bannis qui s'étaient mêlés à son cortége. Cette amnistie fut étendue à ceux d'entre eux qui se présenteraient dans les trois jours pour en réclamer le

[1] M. GACHARD, l. c.

bénéfice; le roi n'en excepta que les coupables « de meurtre, trahison, rupture de paix, trèves ou assurances; d'incendie, viol ou ravissement; de menaces ou rançonnement; d'assemblées illicites, conspiration, monopole ou aultres vilains cas semblables; d'infraction à la quarantaine de longtemps accoustumée, etc. [1]. » Le 1er octobre, à la sollicitation des magistrats, il leur délivra des lettres de non-préjudice pour ces grâces [2]. Enfin par lettres patentes du 6 du même mois, il déclara recevoir « la ville et cité de Tournai en sa grâce, subjection et obéissance [3]. » Pour mieux l'y tenir, il avait déjà résolu d'ériger une citadelle qui s'éleva bientôt au nord-ouest de l'Escaut en aval de la ville [4].

Dans l'espoir sans doute que Marguerite triompherait plus aisément des résistances du monarque anglais, Maximilien la pressa de se rendre à Tournai. Quoiqu'elle trouvât peu convenable pour « une femme veuve de trotter ainsi et de visiter les armées [5], » elle y arriva le 28 septembre, avec un grand nombre « de dames et damoiselles [6]. » L'archiduc, laissé à Lille, où il l'avait rejointe d'après les ordres de l'empereur [7], vint bientôt après avec Maximilien, saluer à son

[1] Registre de cuir noir aux *Archives de Tournai*, l. c. — M. Chotin.

[2] M. Gachard, l. c.

[3] Mss. de la bibl. de Mons cité par De Reiffenberg. Bull. de la Comm. royale d'histoire, I, 219.

[4] Il n'en reste plus qu'un débris appelé la Tour de Henri VIII. — *Voir* le plan de cette citadelle dans Guicciardin. — Cette conquête de Tournai par Henri VIII inspira à un poëte tournaisien *Le Depucellage de la ville de Tournay avec les pleurs et les lamentations obstant sa Défloration*, petit poëme qui a été réimprimé dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, I, 370.

[5] *Correspondance*, II.

[6] Fleuranges.

[7] Lettre du seigneur de Beersel à Marguerite du 16 septembre. *Négociations diplomatiques*, I, 550.

tour le conquérant de Tournai. Le roi combla ses hôtes d'honneur et de fêtes [1]; tout se borna cependant à des démonstrations de politesse et à des assurances réciproques d'amitié et d'alliance [2] : Henri VIII ne lâcha point sa conquête. Dissimulant mal sa mauvaise humeur, Maximilien quitta brusquement Tournai, se rendit à Namur [3], et ne tarda pas à retourner en Allemagne. Marguerite, restée près de Henri VIII, le charma par son esprit et fit la conquête des favoris du roi. Elle se prêta même de si bonne grâce aux galanteries du grand écuyer, Charles Brandon, « parce que c'estoit le second Roy [4], » que le bruit de leur mariage ne tarda pas à se répandre [5]. Ce fut à cause de ce bruit que plus tard (mai 1514), Brandon, devenu duc de Suffolk, ayant été nommé ambassadeur dans les Pays-Bas, elle pria le roi de ne pas l'y envoyer. Mû par un sentiment de délicatesse, Henri s'empressa d'acquiescer à cette demande, « non obstant que le gros appareil déjà estoit fait par ledit seigneur de Suffolk, et que, l'on pût en inférer quelque grant changement entre l'Angleterre et les pays de par delà [6]. »

[1] « Le grand marché s'était métamorphosé en une vaste hôtellerie. Il était couvert de hayons (tentes d'étaleurs), d'aubettes, de chariots chargés de vins du Rhin, de bières d'Angleterre, de Menin et autres qu'on amenait de Flandre. Chacun vendait à boire et à manger sans payer franchise, ni maltôte. Chacun débitait pain, vin, cervoise sans taux, et donnait celle-ci au sortir de la cuve du brasseur, à cause de la grande quantité qu'on en consommait, et de la multitude de monde que la présence des Anglais attirait à Tournai. » M. Chotin, d'après le mss. Dufief.

[2] Lettre de Marguerite à Maximilien du 6 mars 1514. *Négociations diplomatiques*, I, 572.

[3] Il y arriva le 6 octobre. *Correspondance*, l. c.

[4] Lettre de Ph. de Brégilles du 17 août. *Lettres de Louis XII*, IV, 196.

[5] Lettre de Henri VIII à Maximilien du 4 mars 1514. *Ibid.*, 274.

[6] Lettre de Ph. de Brégilles à Marguerite, mai 1514. *Ibid.*, 308.

Dès qu'elle eut regagné le terrain perdu par son père, Marguerite conduisit le monarque anglais à Lille. Là, au milieu de fêtes, elle l'amena à signer (15 octobre) un nouveau traité aussi favorable aux Pays-Bas qu'à Maximilien. Relevé de sa promesse de rester en France jusqu'à la fin de la guerre, et autorisé à ramener son armée en Angleterre, le roi s'engagea à payer 200,000 couronnes d'or pour entretenir, durant l'hiver, 4,000 chevaux et 6,000 piétons sur les frontières des Pays-Bas; il promit en outre d'attaquer, avant le 1er juin suivant, une des provinces maritimes de la France qui serait assaillie simultanément par Maximilien et par le roi d'Aragon. Enfin, il fut convenu que Maximilien et le monarque anglais se trouveraient à Calais, le 15 mai suivant, pour célébrer le mariage de l'archiduc Charles avec Marie d'Angleterre [1], à qui Henri assura la succession de ses états s'il décédait sans postérité [2]. En outre, par une déclaration écrite et signée de sa main, il promit à Marguerite, « en parole de roi, de ne jamais traiter, ni conclure paix ni trève avec leurs communs ennemis, les François, sans son su et volonté, à condition qu'elle, de son côté, fît le semblable, en cas que, par iceux ennemis, ou autre que ce fût, elle fût requise faire quelque appointement ou trève [3]. » Le traité de Lille fut contre-signé, au mépris de la trève d'Orthez, par l'ambassadeur de Ferdinand dans les Pays-Bas. Deux jours après l'avoir conclu (17 octobre 1513), Henri VIII se mit en route pour l'Angleterre, laissant le gouvernement de Tournai à sir Edward Ponyngs, surnommé par ses compatriotes le grand capitaine.

[1] Rymer, *Fœdera*, XIII, 379. — *Acta publica Angl.*, V, 371.
[2] Lettre de Marguerite de février 1514. *Lettres de Louis XII*, IV, 239.
[3] *Nég. dipl.*, I, 567, note 1.

Marguerite n'avait pas renoncé entièrement à l'espoir d'obtenir la cession de cette ville; ce fut sans doute pour montrer aux Tournaisiens les avantages de leur incorporation aux Pays-Bas, qu'elle les autorisa (8 octobre 1513), au nom de son père et de son neveu, à commercer librement dans leurs états. Cette intention n'échappant pas à Henri VIII, il fit successivement divers actes de souveraineté de nature à prouver qu'il tenait à conserver sa conquête. Par une ordonnance du 26 février 1514, il y créa une cour, composée de cinq juges, pour statuer sur les causes ressortissant précédemment en appel au parlement de Paris; le 4 mai suivant, il y établit deux tabellions et un scelleur royal [1]. Un octroi du 26 février permit à la commune de lever « le *mis sus* dont on usoit de temps immémorial, » c'est-à-dire « de prendre et lever, quand bon sembloit aux magistrats, la sixième partie des grains passant par l'Escaut, pour tenir estaple en la ville un certain temps et être vendus au peuple [2]. » Puis des lettres du 16 mai accordèrent aux Tournaisiens l'autorisation de trafiquer en Angleterre sur le même pied que les sujets de ce royaume [3]. Enfin, le 13 juillet suivant, le roi annonça à Marguerite qu'il avait confié à Wolsey l'administration de l'évêché de Tournai, dont le titulaire ne s'était point présenté pour lui prêter foi et hommage; il la pria de l'aider à percevoir les revenus de ce diocèse, et à l'administrer conformément à la bulle délivrée à cet effet par le pape [4]. Quant aux Tournaisiens, regrettant l'indépendance dont ils jouissaient sous la protection de la France, irrités de la

[1] M. Gachard, *Notice sur les Archives de la ville de Tournai.*

[2] M. Hennebert, *Notice sur l'octroi communal de la ville de Tournai avant l'occupation française.*

[3] M. Gachard, l. c. — [4] *Archives de Lille.* M. Le Glay, *Anal. hist.*

vue de soldats étrangers, effrayés par la construction de la citadelle, qui avançait rapidement, ils reçurent avec froideur l'annonce des avantages matériels qu'on leur offrait; à l'exemple de leur évêque, une foule d'habitants émigrèrent plutôt que de se soumettre à la domination anglaise [1].

Les résultats de cette courte campagne n'avaient nullement justifié les craintes que la descente des Anglais inspira à la France [2]. Chassés de l'Italie, n'ayant plus un seul allié depuis la suspension d'armes de la Gueldre et la défaite des Écossais à Flodden (9 septembre 1513), assaillis par les Suisses dans la Bourgogne, menacés par Ferdinand, que ne liait jamais un traité, les Français se fussent trouvés dans une cruelle extrémité si Henri VIII et Maximilien avaient su profiter de la victoire de Guinegate. Au lieu de poursuivre une armée en proie à la panique, au lieu d'envahir la Picardie incapable de résister à leurs coups, ils avaient perdu un temps précieux à Thérouanne, qu'un simple corps d'observation suffisait pour réduire, devant Tournai, qui ne valut aux Anglais qu'une inutile conquête. De leur côté, les Suisses, ne recevant pas les subsides promis, acceptèrent l'or de Louis XII, et, trompés par un fallacieux traité [3], ils abandonnèrent le siége

[1] M. Chotin, l. c. — Davity, *Additions à Guicciardin.*

[2] Elles furent telles, que Louis XII fonda à Saint-Denis une messe quotidienne pour implorer les secours du ciel contre les malheurs de l'invasion anglaise. Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, cité par M. Le Glay, *Négociat. dip.*, cxii, note 3. — « La nouvelle de la descente des Anglois continue toujours ici, écrivait déjà, le 17 février 1513, Jean Le Veau (secrétaire d'André de Burgo, ambassadeur de Maximilien à la cour de France), qui espouvante beaucoup ceulx de par-deçà, et a l'on tout plain de mauvaise suspicion des Flamengs et autres pays de monsieur vostre nepveu, voisins desdits Anglois, que l'on dit estre consentans de ladite descente, et que, sans avoir quelque pratique, ils ne l'oseroient entreprendre. » *Nég. dip.*, I, 500, note 1.

[3] Par ce traité signé le 13 septembre 1513, le roi abandonnait le duché de

de Dijon, qui était près de leur ouvrir ses portes. Enfin, Ferdinand, à l'affût des avantages résultant de l'observation ou de l'infraction de la trêve d'Orthez, n'eut pas plus tôt aperçu les fautes des coalisés, qu'il entra en négociations secrètes avec Anne de Bretagne. Ainsi la France, dont l'Aretin, célébrant la chute de Thérouanne, avait bien à tort prédit la conquête entière, n'avait pas même vu ses frontières attaquées; ses ressources restaient intactes, et il était à craindre qu'elle ne se vengeât sur les Pays-Bas de la perte de ses deux enclaves, dès que l'armée anglaise aurait repassé le détroit.

Maximilien et Marguerite, à la vérité, avaient apporté le plus grand soin à ne point dépasser les limites du droit féodal pour la coopération de ces provinces dans l'entreprise de Henri VIII. Ainsi ils n'avaient levé de troupes que dans les contrées indépendantes de la couronne de France, et c'était, non comme auxiliaires, mais comme mercenaires, qu'elles avaient servi dans l'armée anglaise; ainsi encore ils lui avaient, non pas fourni, mais vendu, et argent comptant, des armes et des effets d'équipement militaire[1]. Du reste, comme l'alléguait Marguerite, « par les anciens traités et entre-cours, les Pays-Bas n'estoient-ils pas tenus et obligés d'aider, favoriser et assister les Anglois, à qui n'auroit même esté en leur pouvoir faire résistance, car, s'ils ne l'eussent eu par amour, ils

Milan et le comté d'Asti; restituait au pape les villes qu'il détenait; remettait le seigneur de Vergy en possession de ses biens; s'engageait à payer aux Ligues 400,000 écus; 8,000 au duc de Wurtemberg et 2,000 au maître de l'artillerie. Du Mont, IV, 1re partie, 175. — Mais Louis XII désapprouva La Trémouille, et, refusant d'exécuter ce traité, il offrit de l'argent aux Suisses qui repoussèrent ses offres.

[1] Sur un ordre de Maximilien, le gouverneur de Béthune, entre autres, livra à l'armée anglaise quatre chariots d'armes et d'effets militaires, dont il exigea le payement immédiat « pour maintenir la neutralité des Pays-Bas. » Lettre du 25 août 1513. *Correspondance*, II, 197.

l'eussent pris par force? » Puis « n'avoient-ils pas aussi favorisé et assisté de vivres et autres choses nécessaires les François quand ils estoient venus en leur pays? » La gouvernante n'avait-elle pas autorisé « les bonnes villes de l'Artois à leur fournir vivres convenables et à les traiter comme amis [1]? » Conservant même, en qualité de régent des Pays-Bas et de tuteur de son petit-fils, les formes de convenances envers le prince qu'il combattait comme empereur, à peine Maximilien avait-il été informé de la venue de Louis XII à Auxy-le-Château [2], qu'il y avait dépêché le gouverneur de l'Artois, pour le saluer et pour « lui recommander les pays du prince de Castille [3]. »

On pouvait, à la vérité, opposer plus d'un argument à ces raisons spécieuses. Les Français oublieraient-ils que c'étaient les hommes d'armes des Pays-Bas qui les avaient vaincus à Guinegate? N'étaient-ce point la Flandre, l'Artois et le Hainaut qui avaient retiré tous les avantages de la conquête de Thérouanne et de Tournai? Résisteraient-ils aux rancunes qu'une neutralité officielle n'avait que difficilement contenues? En effet, dès la première apparence de guerre, ils avaient rompu toutes relations commerciales avec les Pays-Bas qui n'en reçurent plus « ni vin, ni sel [4]. » On avait même saisi les marchandises de provenance de ces provinces, et cette me-

[1] « Mémoire des griefs imputés à la France, à l'occasion de la descente des Anglais et du secours qu'ils auroient reçu dans les Pays-Bas. » *Nég. dip.*, I, 576.

[2] Cette ville appartenait au fils du seigneur de Fiennes, Jacques de Luxembourg, du chef de sa femme, Marguerite de Bruges, dite de la Gruthuyse.

[3] Lettre de Laurent de Gorrevod à Marguerite du 19 août, précitée.

[4] Mémoire des griefs. — Lettre de Marguerite de décembre 1513. *Lettres de Louis XII*, IV, 220.

sure avait fait perdre à leur commerce plus de 20,000 écus. Une flotte zélandaise transportant en France « harengs et autres poissons et marchandises, en la manière accoutumée, » y avait été prise avec sa cargaison d'échanges et pillée; cet acte de brigandage avait causé à la Zélande un dommage de 200,000 écus [1]. En vertu des droits de souveraineté du monarque français sur l'Artois, ses troupes y étaient entrées à plusieurs reprises; elles y avaient « vécu comme en pays d'ennemis, pillant, mangeant et dégastant tout ce qu'elles avoient pu. » Fréquemment leurs « stradiots et chevaulx légers avaient couru jusqu'aux portes de Saint-Omer, Arras, Aire et Béthune, enlevant et rançonnant marchands et paysans, sans laisser tout le bestail qu'ils avoient pu emmener. » Quelquefois même on les avait vus « brûler maisons, ravir et enforcer femmes grosses et autres, tuer et blesser leurs maris, emmener les aucuns prisonniers avec tout leur bestail, et, au surplus, les traiter plus inhumainement que leurs ennemis [2]. » Dans le bailliage de Hesdin ils avaient occasionné des pertes considérables au seigneur de Rœulx [3]. Ils étaient même entrés dans le Hainaut, « qui étoit pays sans aucun ressort, y avoient pillé sept à huit villages, enlevé un grand nombre de prisonniers, fait pendre et mourir aucuns d'iceulx, et les autres rançonnés et composés, tellement que en guerre ouverte pis n'auroit su se faire [4]. »

Heureusement, Louis XII ne songeait qu'aux moyens de désarmer ses ennemis ou de se prémunir contre de nouvelles

[1] Mémoire des griefs.

[2] *Ibid.*

[3] Lettres de ce seigneur à Marguerite des 2, 22 juillet et 27 août 1513. *Nég. dipl.*, I, 526, 527 et 548.

[4] Mémoire des griefs.

attaques, car en ce moment la guerre avec la France eût été fatale aux Pays-Bas. La prospérité de ces provinces était déjà fort compromise par l'hostilité persévérante de la Hanse qui entravait leur commerce; par les troubles qui ensanglantaient la Frise; par l'agitation des populations voisines, la plupart ennemies de la maison d'Autriche; par les inquiétudes incessantes que répandait l'attitude agressive du duc de Gueldre et du seigneur de Sedan. Ce dernier tenait en alerte toutes les villes du Luxembourg [1], et Fleuranges faillit même surprendre Yvoy [2]. D'un autre côté, l'autorité, sans considération et sans force, laissait le pays livré aux brigandages d'une foule de soldats débandés et de vagabonds qui portaient la désolation dans les campagnes et la ruine dans les villes [3], et alors que la misère publique étendait partout son funèbre réseau, plus que jamais le désordre régnait dans les finances.

Malgré les aides votées par les états, malgré les subsides de l'Angleterre, malgré de fréquents emprunts [4], il fut impossible de payer les gens de guerre dont le traité de Lille avait stipulé l'entretien. Ils accusèrent Marguerite de détourner à son profit l'argent de l'Angleterre destiné à leur solde [5].

[1] Compte de Valérien de Busleyden, f^os xiij, xiiij et xiiij v^o.

A la suite de plusieurs alertes, ordre fut donné aux gentilshommes de fief et aux officiers de ce duché de se tenir constamment « armez et montez pour la défense du pays. » *Ibid.*, f° xiiij.

[2] *Ibid.*. f° xv.

[3] *Voir* les comptes des officiers de justice.

[4] Henri VIII prêta au gouvernement 30,000 écus d'or (*Archives de Lille* M. Le Glay, *Anal. hist.*, 188), et des marchands d'Anvers, entre autres, 100,000 livres. — « (4,000 livres) en tant moins de cent mil livres prins à finance en ladite ville d'Anvers, pour subvenir aux affaires de monseigneur. » Compte de J. Micault, 1514 (n° 1882). — « (20,000 livres) pour en faire payement à aucungs marchands d'Envers, en tant moings de cent mil livres que mondit seigneur avait empruntés d'eulx. » *Ibid.* Compte de 1515.

[5] Lettre de Marguerite à Maximilien, novembre 1513. *Corresp.*, II, 216.

Henri VIII lui fit aussi des remontrances : il avait « entendu, dit-il, que cet argent n'estoit point converti en l'usage qui avoit été traité et accordé, asscavoir que l'on ne entretenoit tant de gens de pied et de cheval que estoit advisé. » Il prévint même la princesse que si ces troupes n'effectuaient pas de courses en pays ennemi, il était décidé à réduire proportionnellement le subside. Marguerite objecta qu'il avait été impossible de rien entreprendre, parce que l'armée française venait seulement (décembre 1513) de prendre ses quartiers, après avoir vu les places des Pays-Bas mises à l'abri de tout coup de main. « Si des courses sur leur territoire, disait-elle, eussent causé des dommages aux François, les représailles en auroient causé bien davantage aux pays de mon neveu; quant à l'emploi des deniers, comme le roi a l'intention de se servir, dans sa prochaine campagne, de la gendarmerie des Pays-Bas, j'ai retenu 3,500 chevaux; ils ont été cantonnés sur les frontières, et, joints aux paysans de l'Artois tous en armes pour rebouter ceux qui leur couroient sus, » ils ont eu bientôt contenu « les stradiots de France et aultres qui journellement couroient, pilloient et tuoient les sujets des Pays-Bas. » La présence de ces troupes a déconcerté, en outre, les Français qui se proposaient de reprendre Tournai et Thérouanne. Un autre motif encore pour conserver ces gens d'armes, c'est que « plusieurs des pays de par deçà ont vendu leur patrimoine pour se monter et accoustrer; or si on les licencie, ils seront obligés de vendre à vil prix leurs chevaux qui passeront dans le pays de Liége ou en France; puis, lorsqu'il en sera besoin, ils ne seront plus en état d'entrer en campagne. » Elle n'avait gardé que 1,200 payes de piétons, des meilleurs, « pour ce que la mangerie des capitaines ès doubles payes estoit grande; que leur obéissance

n'estoit pas telle qu'elle devroit; qu'à cause des passaiges bien gardez par ceulx qu'elle avoit retenuz, il n'y avoit pas apparence que les François pussent faire entreprise sur Tournai [1]. »

Ces discussions d'argent empreintes d'amertume trahissaient la froideur existante déjà entre les deux gouvernements. En effet, l'œuvre de la Ligue de Malines, si habile, si complète en apparence qu'elle eût été, semblait se disloquer de toutes parts. A la suite des négociations ouvertes par le roi d'Aragon avec la reine Anne, cette princesse lui adressa (1er décembre 1513) des propositions formelles tendantes au mariage de l'un des petits-fils de Ferdinand avec Renée, la seconde des filles du monarque français. Par ces propositions rédigées avec l'agrément de Louis XII, celui-ci s'engageait à donner en dot le duché de Milan, le comté de Pavie et la seigneurie de Gênes, et à renoncer à tous ses droits sur le royaume de Naples en faveur du roi catholique; Ferdinand serait autorisé à occuper ces états, au nom des jeunes princes, dès que les parties contractantes en auraient accompli la conquête. Les deux rois formaient incidemment une ligue offensive et défensive comprenant le pape et, s'ils le jugeaient convenable, l'empereur et le roi d'Angleterre, à la condition pour ce dernier, de restituer Tournai à la France [2]. Quelque secrètes que ces négociations eussent été tenues, Henri VIII ne tarda pas à en avoir connaissance [3]; aussitôt il prêta l'oreille aux ouvertures du duc de Longueville, son prisonnier, et notifia à Marguerite sa résolution

[1] Lettre de décembre 1513. *Lettres de Louis XII*, IV, 217.

[2] Du Mont. IV, 1re partie, 178-179.

[3] Lettre de Henri VIII à un de ses agents près de Marguerite, 27 février 1514. *Lettres de Louis XII*, IV, 253.

de ne plus conserver dans les Pays-Bas un aussi grand nombre de troupes. Cette notification fut accompagnée de nouvelles plaintes au sujet de l'emploi des subsides alloués pour leur entretien. « Au rapport de ceulx qui ont monstres et reveues des gens d'armes, écrivit-il, il y a esté usé de plusieurs subtilitez et finesses; ainsi en les compaignies sont plusieurs gentilshommes qui, pour la plus grande part du temps, se tiennent en leurs maisons, et n'ont plus de charge ni de train que leur accoustumé; parquoy il me semble que devez les casser et par toutes manières diminuer la despense [1]. » Il y avait peu de dignité à s'exposer à ces plaintes, et la bonne harmonie ne pouvait régner longtemps entre coalisés se mésestimant au point de s'adresser de semblables reproches. L'entretien des troupes coûtait à Henri VIII 25,000 écus par mois, et, depuis son départ, elles avaient « tousjours mangé le povre peuple. » Lorsqu'il diminua son subside, Marguerite licencia immédiatement les lansquenets, bien qu'aux termes de l'engagement contracté avec leurs capitaines, ce licenciement dût leur être signifié quinze jours d'avance, et qu'ils eussent droit à un mois de solde. Ils réclamèrent, mais en vain; elle ne répondit que par la menace de « les faire déchasser par la force [2]. » Les capitaines alors s'adressèrent à Henri VIII qui pria la princesse de satisfaire à leurs réclamations [3]; elle n'en tint encore nul compte et les malheureux habitants des campagnes pâtirent seuls de ce licenciement.

Cependant l'époque fixée pour la reprise des hostilités

[1] Mémoire envoyé par Henri VIII à un de ses agents près de Marguerite, février 1514. *Lettres de Louis XII*, 258-260.

[2] Lettre de Marguerite de décembre 1513, précitée.

[3] *Archives de Lille*. M. Le Glay, *Anal. hist.*, 188.

approchait et aucun des coalisés ne s'apprêtait à entrer en campagne ; tous, au contraire, négociaient secrètement avec l'ennemi qu'ils s'étaient promis d'assaillir. La mort d'Anne de Bretagne (9 janvier 1514) avait renversé les projets d'alliance matrimoniale conçus par cette princesse, sans rompre toutefois les négociations avec le roi d'Aragon. Bientôt après, Ferdinand les poussa même très-activement par l'entremise de son secrétaire Pierre de Quintana, envoyé à la cour de France pour réclamer l'héritage de Gaston de Foix. Marguerite apprit avec douleur que son père, tout préoccupé alors des moyens d'assurer à sa maison la réversibilité des couronnes de Hongrie et de Bohême, se prêtait aux vues de ce prince, et elle ne négligea aucune représentation pour l'en dissuader.

« Ce parti que l'on met en avant, lui dit-elle, me semble n'estre que chose feinte en intention de vous amuser tous trois, vous, le roi d'Aragon et le roi d'Angleterre, et tant faire que l'un ou les deux de vous trois, délaisse de faire ses apprêts, comme vous y êtes tenus par les traités, sur espoir d'appointement, et vous faire perdre tems. D'autre part, quand le roi de France offriroit un appointement raisonnable et avantageux, après l'avoir conclu pour échapper à sa mauvaise fortune, tiendra-t-il ce qu'il aura promis et juré? Vous qui savez comment ils ont observé le traité de Cambrai et plusieurs autres, comment ils se sont conduits touchant le fait de Gueldre, pouvez, mieux que nul autre, juger de la foi et de la loyauté des François. Si j'insiste, c'est que les autres princes sont plus éloignés de leurs ennemis que nous ; qu'il y a montagnes et mer entre eux ; qu'ils sont plus riches pour résister à l'ennemi que cette pauvre maison de Bourgogne ; par quoi cette affaire doit être plus sérieusement examinée par nous que par les autres. Quand maintenant on nous

rendroit ce qui nous appartient, il est à craindre que dans deux ou trois ans, on ne nous le reprenne; or aujourd'hui prendre et demain reperdre seroit plus grande honte et déshonneur qu'auparavant. La France a en main la loi salique, et ses prétentions de souveraineté sur la Flandre lui fourniront toujours l'occasion de revendiquer ce qu'elle aura cédé. Si le roi catholique pousse à la paix, il ne faut pas s'en étonner : il a atteint son but. Vous et le roi d'Angleterre, qu'avez-vous gagné? Si vous persistez néanmoins à traiter avec la France, le roi d'Aragon doit, en vertu de ses alliances avec vous, mettre à l'abri de toute nouvelle agression vos états qui sont les plus exposés, et se porter garant de la paix.

« En effet, puisqu'il est apparent qu'il est heure maintenant ou jamais, de venir, avec l'aide de vos amis et alliés, au-dessus de vos communs ennemis, et, avec l'aide de Dieu, de reconquérir ce qui nous a été enlevé, si, par l'avis du roi catholique, les choses prennent un autre chemin, il importe de ne point laissser ce prince sans grande obligation. Il convient aussi de ne point omettre de réclamer les comtés d'Auxerrois, de Mâconnois et de Bar-sur-Seine; de soustraire la Flandre au droit de souveraineté; d'obtenir des sûretés du côté de la Gueldre; sinon ce sera toujours à recommencer. » Elle l'assura que le roi d'Angleterre n'était nullement disposé à traiter; « mais, ajouta-t-elle, s'il s'aperçoit ou s'il soupçonne que l'on traite à son insu, cela pourra lui faire penser ce qu'il n'a jamais pensé. La chose est bien dangereuse, car il lui sera toujours facile d'obtenir un bon et grand appointement; s'il le veut faire seul, il le fera meilleur qu'on ne lui sauroit faire. En outre, s'il se sépare de nous, il sera très-difficile de recouvrer son alliance quand nous en aurons besoin. Quant à moi, monseigneur, je désire autant la paix que personne

vivante, moyennant qu'elle soit bonne et sûre; mais autrement ce sera la perdition et destruction de cette maison pour l'avenir [1]. »

Les alarmes de Marguerite s'accrurent encore quand elle apprit par son maître d'hôtel, Jean Le Veau de Bousanton, l'intention du roi d'Aragon de traiter du mariage de l'archiduc Ferdinand avec Renée de France [2]. « Le roi catholique, écrivit-elle à son père, ne demande plus rien, fors à garder ce qu'il a conquis; mais, monseigneur, vous et nous par deçà demeurerons au blanc et à la fortune. Car, si le roi d'Angleterre s'aperçoit que vous le délaissez, il en fera son profit trop mieux que nous ne saurions le faire; ce que je suis sûre qu'il ne fera jamais, si vous ne lui rompez votre promesse. Pour Dieu, monseigneur, ne vous laissez abuser; souvenez-vous combien de fois vous avez regretté d'avoir consenti légèrement à la conclusion de la trève d'Orthez qui, depuis, vous fut tant dommageable. Entre le roi catholique et la France il y a de grandes montagnes; entre la France et l'Angleterre est la mer; mais entre les Pays-Bas et la France il n'y a point de séparation, et vous savez la grande et invétérée inimitié que les François portent à notre maison. D'un autre côté, il est à craindre que ces belles offres de France ne tendent qu'à se soustraire à la tempête qui est apparente de tomber sur elle, si chacun estoit disposé à faire son devoir comme le roi d'Angleterre, dont les préparatifs pour continuer la guerre sont si grands qu'il n'est à croire. Craignez que cette ardeur ne se refroidisse, car alors les François tombe-

[1] Lettre du 14 février 1514. *Nég. dipl.*, I, 564. — *Correspondance*, II, 221.

[2] Lettre de cet agent, février 1514. *Lettres de Louis XII*, IV, 251. — *V.* aussi Lettre de Marguerite à Maximilien du 24 février 1514. *Nég. dipl.*, I, 569. — *Correspondance*, II, 225.

ront sur les Pays-Bas dont les peuples ne sont point enclins à la guerre et sont dépourvus d'ailleurs des moyens de la soutenir avec succès. Si pour le roi catholique, qui est vieux et cassé, il peut être bon de demeurer en paix, je ne sais s'il en est ainsi de mon neveu et de ses pays; pour eux il n'y eut jamais de circonstances plus favorables. Vous savez que le roi catholique est, après vous et mon neveu, le prince à qui je souhaite le plus de bien et d'honneur; vous en avez la preuve dans les efforts que j'ai faits pour vous mettre d'accord comme deux pères d'un seul fils doivent l'être dans l'intérêt de leurs communs enfants; mais là où je penserai que l'honneur et le bien de notre maison sont engagés, il n'y a rien au monde qui me sauroit faire dire ou conseiller choses à leur désavantage. Je sais qu'il est beaucoup de gens ne désirant rien tant que de rompre notre alliance avec l'Angleterre; pour y réussir, ne trouvant d'autre moyen, ils inventent mauvaises paroles et langages qui touchent à mon honneur pour mettre cette pique entre vous, le monarque anglois et moi. Mais, monseigneur, soyez assuré que ce sont toutes menteries; j'aimerois mieux mourir mille fois, s'il estoit possible, que d'y avoir pensé. Ceux qui cherchent à nous brouiller, ne tendent qu'à se débarrasser de vous et de moi dans les Pays-Bas. Du reste, monseigneur, vous pouvez, par votre sens et prudence, à tout remédier; le surplus sera en la main de Dieu pour conduire toutes choses à son bon plaisir [1]. »

Henri de Nassau, les seigneurs de Chièvres, de Berghes, d'Ysselstein, Laurent de Gorrevod et Gérard de Pleine, qui remplissait en ce moment les fonctions de président du

[1] Lettre du 24 février, précitée.

conseil privé, furent consultés sur les propositions soumises à Maximilien par Pierre Quintana. Tous furent d'avis que le bien commun de l'empereur, de son neveu, des rois d'Angleterre et d'Aragon, exigeait le maintien de leur alliance et la reprise des hostilités, à moins que la paix ne se traitât de commun accord avec Henri VIII; « or, ce dernier faisoit les plus grands préparatifs de guerre que roi ou prince eût faits de mémoire d'homme. » S'ils restaient unis, dans l'état de détresse où se trouvait la France, Louis XII souscrirait à toutes les conditions et l'on obtiendrait une paix « plus sûre, plus durable, plus honorable et plus profitable. » Si, au contraire, malgré ces observations, Maximilien se décidait à traiter, il fallait laisser le roi catholique conduire l'appointement, n'en point parler au roi d'Angleterre et attendre ses questions pour émettre un avis. Il fallait surtout tenir la main à ce que le duché de Bourgogne, ainsi que les comtés du Mâconnais, d'Auxerrois et de Bar-sur-Seine, « usurpés sans droit par le roi de France » fussent restitués à l'archiduc Charles. Agir différemment, d'après Marguerite, serait se mettre en déshonneur et mésestime près de tous les princes chrétiens[1]. Maximilien ne se rendit à aucune de ces considérations. Soit qu'il fût ébloui par l'espoir d'obtenir de Louis XII l'abandon de ses prétentions sur l'Italie en faveur du prince qui épouserait Renée[2]; soit que de nouveaux projets l'occupassent, il donna à Pierre Quintana plein pouvoir de traiter. Celui-ci signa alors à Orléans, le 13 mars 1514, une trêve d'une année entre les rois de France et d'Écosse, Maximilien, Henri VIII, la reine de Castille et Charles d'Autriche. Chacune des parties restait en possession

[1] Lettre du 6 mars 1514. *Nég. dipl.*, I, 572. — *Correspondance*, II, 229-232.

[2] Le P. G. Daniel, *Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, V, 380.

des points occupés par ses troupes; les relations de commerce, ainsi que le passage des courriers étaient rétablis entre toutes les puissances; le roi de France s'engageait à n'aider ni le roi d'Écosse contre le roi d'Angleterre, ni le duc de Gueldre contre les Pays-Bas [1].

Marguerite se plaignit amèrement de ce mépris pour ses avis. Ignorant les négociations qui se poursuivaient en Angleterre, craignant que cette trêve n'indisposât Henri VIII [2], elle s'en justifia près de ce prince en le priant de ne nuire ni à elle ni à son neveu (24 avril) [3]. Sa position, à la vérité, était des plus délicates : les ambassadeurs anglais réclamaient incessamment la prompte conclusion du mariage de Charles et de Marie d'Angleterre; ils apportaient même déjà de l'aigreur dans leurs réclamations. Or, elle tenait beaucoup à cette union : c'était son œuvre; c'était le moyen de consolider l'alliance anglaise, de se venger de la France. « Vous savez, disait-elle, à son père (mars 1514), combien ce mariage est nécessaire et utile pour le bien et seurté des pays de par deçà. S'il ne se solempnize pas en dedans la fin de may, à notre deffault, il y a grosses peines à encourir; elles se pourroient recouvrer sur les villes, nobles et bourgeois des pays de par deçà qui ont baillé et délivré leurs scellez pour l'accomplissement dudict traité. Dans le cas contraire, quatre jours après sa conclusion, le roi Henri doit vous payer, à Bruges, 100,000 écus d'or [4]. » Mais vainement lui représenta-t-elle « la bonne amour et affection du monarque anglois, qui le mieulx de la chrestienté pouvoit aider et assister la maison

[1] RYMER, *Fœdera*, XIII, 395. — DU MONT, IV, 1re partie, 179-180.
[2] Lettre de cette princesse à Maximilien. *Correspondance*, II, 245.
[3] *Archives de Lille*. M. LE GLAY, *Anal. hist.*, 189.
[4] *Lettres de Louis XII*, IV, 270.

d'Autriche; » vainement recourut-elle même aux supplications pour obtenir son consentement à cette union, « si avantageuse à sa maison et aux Pays-Bas [1], » et si nécessaire puisque « sinon d'amys on se feroit des ennemys [2], » Maximilien resta sourd à ces avis et à ces prières. Incapable de persister dans un système, il avait embrassé d'autres projets directement opposés à ceux qui avaient dicté les traités de Malines et de Lille : il travaillait en ce moment à substituer à l'alliance anglaise l'union de sa famille avec celle de France !

Le parti puissant qui s'était formé autour d'Anne de Bretagne, abattu par la mort de cette princesse, cherchait, en ce moment, à se relever. A cet effet, il pressait Louis XII de se remarier en le flattant de la chance d'avoir un fils. Il fut d'abord question de Marguerite [3], pour qui il avait toujours manifesté un goût assez vif [4]; mais on appréhenda la stérilité de cette princesse, et le roi d'Aragon lui offrit Éléonore, sœur de Charles. Ce mariage devait être le gage d'une sincère réconciliation entre Louis, Maximilien et Ferdinand; « ces monarques, qui dressaient entre eux un projet de traité, s'entendaient déjà aux dépens de leurs anciens alliés le roi d'Angleterre, les Vénitiens et les Suisses [5]. » Henri VIII, à la vérité, montrait une égale duplicité. A l'instant même où il demandait à Marguerite l'autorisation de lever dans les Pays-Bas de nouvelles troupes, d'y acheter des munitions, d'y prendre à fret des navires [6], il accueillait des propositions de

[1] Lettre du 28 mars 1514. *Lettres de Louis XII*, IV, 296.

[2] Lettre du 28 avril 1514. *Ibid.*, 304. — *Corresp.*, II, 247-250.

[3] Lettre de Ph. de Brégilles, mai 1514. *Lettres de Louis XII*, IV, 308.

[4] Voir *Lettres de Louis XII*.

[5] Simonde de Sismondi, XI, 151.

[6] Mars 1514. *Lettres de Louis XII*, IV, 272.

paix avec la France. D'une part, il pressait incessamment le mariage de Charles et de Marie, en se plaignant avec amertume des retards que cette union rencontrait [1]; d'autre part, il traitait secrètement du mariage de cette même princesse avec Louis XII [2]. L'impatience de Louis faillit pourtant rompre les négociations. Comme Henri VIII n'avait pas ratifié la trève d'Orléans, il crut hâter une solution par des démonstrations hostiles, et envoya contre le château de Guines un corps de 8,000 hommes avec un parc d'artillerie [3]. Aussitôt le monarque anglais écrivit à Marguerite (5 mai 1514) qu'il n'acceptait point la trève d'Orléans et qu'il était décidé à soutenir la guerre avec le secours des Pays-Bas. Il priait en conséquence la princesse de diriger sur Calais tous les capitaines et gens d'armes qui l'avaient servi dans la dernière campagne; de lever d'autres troupes, cavaliers et piétons; d'autoriser les sujets de ces provinces à venir se ranger sous ses drapeaux. « Dans peu de jours, ajoutait-il, il y aura sur le bord de la mer, 20,000 combattants de mes sujets pour s'embarquer et faire lever ledit siége; les navires pour leur passage sont déjà commandés, et j'ai ordonné une autre grosse et puissante armée pour subitement passer après la première [4]. »

La reprise des hostilités paraissait imminente, et les Pays-Bas se virent menacés au nord et au midi. Charles d'Egmont avait fait passer au service de Louis XII 6,000 hommes de ses vieilles bandes [5], et ainsi privé de ses meilleurs

[1] Lettre de Marguerite du 28 avril, précitée, et lettre de Henri VIII du 5 mai. *Lettres de Louis XII*, IV, 342.

[2] Lettres de Louis de Longueville à Thomas Bohier et à l'évêque de Lincoln, du 16 mars 1514. RYMER, *Fœdera*, XIII, 399.

[3] Lettre de Henri VIII du 5 mai, précitée. — [4] *Ibid.*

[5] WAGENAAR. — En 1513, il était accouru en personne à Mézières avec 1,000

soldats, il respectait forcément la trève de 1513, lorsque les troubles de la Frise réveillèrent ses espérances. Pendant les premiers jours du mois de mars (1514), il se rendit à la cour du roi[1], et lui proposa, dit-on, un traité d'alliance comprenant le chef des Frisons orientaux, également disposé à renoncer à sa foi envers l'empereur pour devenir vassal de la couronne de France. Il paraît même qu'un traité secret institua le duc protecteur de la Frise orientale, sous la promesse de reconnaître la suzeraineté du roi aussitôt que les Gueldrois seraient maîtres de Groningue[2]. Peu de jours après son retour en Gueldre, le duc surprit Arnhem (21 mars 1514)[3]. Il était aussi sur le point d'étendre ses alliances en épousant la fille du duc de Clèves, dont il recherchait depuis longtemps la main, lorsque Marguerite envoya Antoine de Waudripont à ce prince pour s'opposer formellement à cette union[4]. D'un autre côté, Robert de la Marck faillit à s'emparer de Thionville par trahison[5], et les Français recommencèrent leurs excursions. Le 11 juin, ils pillèrent quelques villages du Hainaut, et ils eussent poussé plus loin, si le comte de Nassau n'était

chevaux et 1,000 fantassins, pour soutenir la cause de la France, mais il avait été rappelé bientôt en Gueldre par la crainte d'une invasion de ses propres états. Fleuranges, c. xl.

[1] Lettre de Marguerite du 6 mai 1514. *Correspondance*, II, 253. — Lettre de Henri VIII du 14 juin. *Lettres de Louis XII*, IV, 318.

[2] Mémoire présenté à Louis XII par Simon de Rensbach, envoyé du duc de Saxe, décembre 1514. *Lettres de Louis XII*, IV, 328. — Wagenaar.

[3] Lettre de Marguerite du 24 mars 1514. *Gedenkst.*, III, 89. — *Corresp.*, II, 234. — Pontanus, 648.

[4] Lettre de Marguerite du 12 juin 1514. *Lettres de Louis XII*. IV, 327. — *Correspondance*, II, 258.

[5] Poincelet, châtelain de Fleuranges, était chargé du coup de main que déjoua la vigilance du marquis de Bade; le chef du complot fut livré au bourreau. Lettre de Marguerite du 20 juillet 1514. *Lettres de Louis XII*, IV, 348. — *Correspondance*, II, 266.

accouru avec ses hommes d'armes et 800 chevaux détachés par le gouverneur de Tournai. L'ennemi se retira à son approche, et Nassau, le suivant de près, allait user de représailles lorsqu'un ordre de la régente lui défendit impérieusement de violer le territoire français [1].

Ces actes hostiles, ainsi que les armements du monarque anglais et ses nouvelles instances pour presser le mariage de sa sœur avec Charles [2], ne tendaient qu'à mieux cacher les négociations occultes de chacun des coalisés avec la France. Louis XII avait député en Angleterre le président du parlement de Paris, Jean de Selve, et le général des finances de Normandie, Thomas Boyer, pour traiter officiellement de l'alliance matrimoniale conçue par le duc de Longueville. Apaisé par les explications de ces ambassadeurs, au sujet de la démonstration sur Guines, le monarque anglais changea bientôt de langage. Le 12 juin, il notifia à Marguerite sa résolution de ne pas payer le subside promis à Maximilien, attendu, disait-il, que ce prince s'était dédit de l'offre de sa succession à la couronne impériale ou du vicariat de l'empire [3]. Puis (4 juillet) il refusa de conserver plus longtemps à sa solde des troupes dans les Pays-Bas [4]. Marguerite fut obligée de les licencier, malgré les ordres de son père, parce que, à son avis, « entretenir gens d'armes sans souldée estoit la toutalle destruction du pays. » En effet, si parmi les gens de guerre quelques-uns consentaient à attendre l'arriéré de leur solde, c'était uniquement dans l'intention « de piller et de voler le povre peuple; témoings les capi-

[1] Lettre de Marguerite du 12 juin, précitée.

[2] Lettres de G. de Pleine et Jean Colle à Maximilien du 19 juin, et de G. de Pleine à Marguerite, du 30. *Lettres de Louis XII*, IV, 328, 335.

[3] Lettre de Henri VIII à Marguerite du 12 juin. *Ibid.*, 320.

[4] *Archives de Lille*. M. Le Glay, *Anal. hist.*, 190.

taines Simon François et Jasuin Couturier » qu'il fallut largement payer pour les forcer à licencier leurs bandes. Du reste, comme elle l'observait, il était toujours facile, en assurant la solde, de ramener les soldats sous les drapeaux; « mais sans argent on n'en auroit pas cinquante [1]. » Convaincue de l'inutilité de ses efforts pour perpétuer la lutte, le 29 juillet, Marguerite envoya Mercurino de Gattinara à Maximilien; il avait mission de défendre, dans les conférences ouvertes avec les ambassadeurs de France, les droits de Charles, « tant sur le duché de Bourgogne, les comtés et seigneuries d'Auxerrois, Mâconnais et Bar-sur-Seine, que autres mentionnés ès mémoires et instructions sur ce faits et délivrés audit sieur président [2]. »

Afin d'obtenir la paix, peut-être aussi pour obtenir Marie d'Angleterre, Louis XII se soumit à toutes les conditions; les négociateurs anglais et français étaient déjà d'accord sur tous les points, lorsque Henri VIII déclarait encore à Marguerite que « l'intérêt de son honneur ne lui permettoit pas de confirmer la trève d'Orléans qui avoit esté faite à son desceu [3]. » Les fiançailles de Marie d'Angleterre avec Charles d'Autriche n'arrêtèrent pas les deux rois; ils se dispensèrent même de demander au pape de délier la princesse de ses premiers engagements; seulement, le 29 juillet, peu de jours avant la signature du traité, en présence d'un notaire et de quelques témoins, Marie, à qui l'on prêtait une vive affection pour son fiancé [4], déclara qu'elle avait été

[1] Lettre de Marguerite du 20 juillet, précitée.

[2] M. Gachard, *Analectes Belgiques*. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, V, 313.

[3] Lettre de Marguerite du 17 juillet 1514. *Lettres de Louis XII*, IV, 344.

[4] « Madame, écrivait en 1509, Gérard de Pleine à Marguerite d'Autriche, je vous certifie que c'est l'une des plus belles filles que l'on sauroit voir, et ne me

contrainte de donner sa foi au prince de Castille, archiduc d'Autriche; elle ajouta que ce prince, après s'être engagé à l'épouser dès qu'il aurait atteint sa quatorzième année, avait manqué à sa parole, à l'instigation de ses conseillers et de ses confidents, qui lui inspiraient de la haine contre son frère le roi d'Angleterre. S'appuyant sur cette allégation, Henri VIII et Louis XII considérèrent les engagements pris comme étant nuls et non avenus, et, le 7 août suivant, les ambassadeurs français signèrent à Londres trois traités : le premier renouvelant le traité de paix conclu entre la France et l'Angleterre, à Étaples en 1492; le second arrêtant le mariage de Louis XII et de Marie d'Angleterre; le troisième imposant à la France un tribut annuel de 100,000 écus pendant dix ans [1]. Tout en se réconciliant avec la France, Henri VIII conservait Tournai, dont la possession satisfaisait sa vanité.

A cette nouvelle, Marguerite envoya en Angleterre le seigneur de Castre, pour traverser l'exécution de ces traités [2]; mais, malgré le concours actif des ambassadeurs du pape, de l'empereur et de Ferdinand, également intéressés à prévenir les conséquences d'une alliance de la France et de

semble point en avoir oncques vu une si belle. Elle a très-bonne grâce et le plus beau maintien, soit en devises, en danses ou autrement, qu'est possible d'avoir; elle n'est rien mélancolique, ains toute récréative. Je tiens que si vous l'eussiez vue, vous ne cesseriez jamais qu'elle ne fût auprès de vous. Je vous assure qu'elle est bien norrye et faut que l'on lui ait toujours parlé de Monsieur en bonne sorte, car il me semble qu'elle ayme Monsieur merveilleusement; elle a un tableau où il est très-mal contrefait; il n'est jour du monde qu'elle ne le veulle voir plus de dix fois....... » *Négociations diplomatiques*, I, CXVII, note 1.

[1] Du Mont, IV, 1re partie, 183. — Simonde de Sismondi, l. c., XI, 152. — Rapin Thoyras, V, 86-88.

[2] Instructions données à cet ambassadeur, août 1514. *Lettres de Louis XII*, IV, 349.

l'Angleterre [1], il échoua complétement dans sa mission. Le jour même où son lieutenant Edward Ponyngs informait Marguerite de la découverte d'une conjuration formée pour rendre Tournai à la France (11 septembre) [2], Henri VIII chargea Richard Winkenfield de représenter à cette princesse qu'il aurait toujours observé les alliances conclues avec ses alliés, « si eulx, par subtilz moyens, rupture d'appointement et altération des propos, ne l'eussent quasi forcé au contraire. » S'ils étaient restés tels qu'ils étaient lors de la conclusion de ces alliances, « nulle variance eust esté trouvée de sa part; » mais s'étant aperçu de leurs « moyens et pratiques faits et entendus à son déshonneur et préjudice, » se voyant menacé, en quelque sorte, « de prendre paix aux mains d'autruy, il avoit pensé très-expédient de regarder à lui-même [3]. »

L'alliance de la France et de l'Angleterre rendait la position des Pays-Bas fort critique. Après avoir souffert du « plus très-grand et long hiver que de vie d'homme avoit été vu [4], » ils étaient désolés par des épidémies [5]. La perte des illusions

[1] RAPIN THOYRAS. — [2] *Nég. dipl.*, I, 585.

[3] Lettre du 11 septembre 1514. *Lettres de Louis XII*, IV, 355.

[4] « A luy pour durant le temps d'icelluy compte, avoir délivré feu et chandelles pour l'usaige de la chambre du conseil ordonné aud. Namur, auquel temps a esté le plus très-grand et long yver que de vie d'homme a esté veu, comme disent les anchiens. » Compte de J. de Berghes, 1513-1515, f° vj.

La gelée qui dura du 14 novembre au 18 février suivant (AZEVEDO), fut telle qu'on « mena par chariots et charrettes sur l'Escaut, les marchandises en Sud Beveland et dans d'autres îles de la Zélande. » M. CHOTIN. — VINCHANT, V, 222.

[5] AZEVEDO. — Elle exerça surtout de cruels ravages dans le Hainaut. On rapporte qu'à Valenciennes, « il n'estoit jour qu'on ne mettoit pas moins de vingt-quatre corps morts en terre, en chaque paroisse, » (VINCHANT, V, 223) et que, de 1514 à 1515, elle y enleva plus de 6,000 personnes. M. A. DINAUX, *Épidémies en Flandre*. Archives historiques et littéraires du nord de la France, 1832, 244.

On ajoute que dans cette ville « l'épidémie cruelle frappa surtout les jeunes

dues au traité de Malines et à la cessation des hostilités en Gueldre, avait aussi réveillé les mécontentements dans toutes les provinces. Déjà, au mois de décembre 1513, les états de Brabant, appelés à voter une aide de 9,000 florins du Rhin, avaient exhalé les plaintes les plus amères, s'étaient répandus en récriminations des plus vives contre la marche du gouvernement, et, sur la proposition des députés de Bois-le-Duc, l'aide avait été réduite à 5,000 florins [1] . Mons s'était opposée à la levée de l'aide votée par les états du Hainaut [2], et Arlon avait été ensanglantée par une émeute « de la commune contre les gens de la loy [3]. » Maximilien ayant sollicité des états provinciaux un prêt de 30,000 écus, ils déguisèrent leur refus sous la promesse de statuer sur cette pétition, lors de son retour dans les Pays-Bas. « Menés par de mauvais esprits, » prétendait Marguerite, ils ne voulaient plus rien accorder, disant que l'archiduc allait être majeur et qu'ils accorderaient à ce prince même, les aides nécessaires [4]. « Il n'y a plus rien à espérer des états, » s'écriait-elle, et privée des subsides de l'Angleterre, d'une partie de ses propres revenus [5],

filles, dont plus de 400 moururent dans la seule paroisse de Saint-Nicolas. » D'OUTREMAN, *Histoire de Valenciennes*, 191.

De là la tradition de la Pucelle de la rue des Anges, qui fut miraculeusement épargnée, alors que toutes ses compagnes moins sages furent frappées par le fléau. *Les Hommes et les choses du nord de la France*.

A Cambrai, les ravages de l'épidémie ne furent pas moins terribles. CARPENTIER, *Estat de Cambray*, 1re partie, 305.

A Tournai, dit un récit évidemment exagéré. il mourut plus de 30,000 personnes. VINCHANT, l. c , 222.

[1] *Histoire de Bruxelles*.

[2] Lettre de Marguerite à Maximilien. *Correspondance*, II, 242-243.

[3] Compte de Valérien de Busleyden, fo xv.

[4] Lettre de Marguerite du 24 mars 1514. *Correspondance*, II, 233-234.

[5] Louis XII avait saisi ses biens situés dans le Charolais, à Chastel-Chinon, Chaullin et la Pierrière, ainsi que tous les greniers à sel de la Bourgogne,

n'ayant plus le moindre crédit [1], elle déclara à son père, qui ne cessait de lui demander de l'argent, qu'elle était sur le point « de faire bancquerotte [2]. »

Cette détresse ne privait point la cour de ses plaisirs. Si les peuples gémissant sous le poids des impôts, étaient en proie à d'affreuses misères, la pompe et l'éclat de la fastueuse maison de Bourgogne continuaient néanmoins à régner dans les fêtes de leurs gouvernants. A Malines, la ville préférée de Marguerite; à Bruxelles où l'appelaient fréquemment les affaires, les banquets, les bals, les tournois se succédaient sans interruption [3]. Le mariage d'Isabelle, la seconde des filles de Philippe le Beau, fut surtout une occasion de fêtes brillantes. Peu de temps après son avénement au trône de Danemark (26 février 1513), Christiern II avait chargé son oncle maternel, l'électeur Frédéric II de Saxe, de négocier son mariage avec une des petites-filles de l'empereur, et ses ouvertures avaient été favorablement accueillies. Si cette union était de nature à assurer à Christiern un puissant allié contre la Hanse et la Suède, elle semblait propre « à tenir les Pays-Bas en paix avec le Nord, et en augmentation de hantise commerciale, chose désirable pour leur prospérité et félicité [4]. » Au commencement de 1514, une ambassade arriva à la cour impériale pour demander en mariage l'archiduchesse Éléonore; mais comme cette princesse était déjà

« soubs couleur et umbre que aulcuns Alemans avoient prins à son desceu aucunes places au duc de Longueville. » *Lettres de Louis XII*, IV, 349. — Ces places avoient été prises par le duc de Wurtemberg, lors de l'invasion de la Bourgogne par les Suisses.

[1] Lettres précitées.

[2] Lettre de Marguerite à Maximilien. *Correspondance*, II, 254.

[3] Azevedo — *Histoire de Bruxelles*.

[4] Lettre de Maximilien du 1er janvier 1517. *Correspondance*, II, 335.

promise à Jean III de Portugal, on lui substitua sa sœur Isabelle, dont la main avait été précédemment recherchée par le fils aîné du roi de Navarre (mars 1510) [1], et qui avait servi d'appât pour désarmer le duc de Gueldre. Malgré l'absence d'obstacles réels, les négociations furent longues; les difficultés ne s'aplanirent qu'après que les Danois eurent promis aux commissaires impériaux 5,000 rixdales, payables en trois termes [2]. Par le contrat, signé à Lintz, le 29 avril 1514, en présence de Maximilien et de l'ambassadeur du roi d'Aragon, la dot de la princesse fut fixée à 250,000 florins d'or, équivalant à 350,000 livres de 40 gros [3], somme énorme, puisque la dot des princesses de l'empire ne s'élevait qu'à 50,000 florins. A la vérité son frère Charles fut chargé du payement des trois cinquièmes de cette dot [4], et son aïeul Ferdinand, des deux autres cinquièmes, circonstance qui explique la munificence de Maximilien. Christiern, de son côté, assigna à sa femme un douaire de 25,000 florins d'or sur les domaines de Sonderbourg et de Nyebourg [5]; il fut secrètement stipulé, dit-on, que s'il mourait sans enfants, son beau-frère Charles hériterait de ses états.

Les ambassadeurs danois se rendirent ensuite dans les Pays-Bas [6], où ils furent reçus avec la plus grande distinction. Ils arrivèrent le 4 juin à Anvers, et ils furent conduits à Louvain où se trouvait alors Marguerite; huit jours après, ils vinrent avec elle à Bruxelles. Là, pendant que le conseil privé

[1] Lettre de Maximilien, précitée.

[2] M. Altmeyer, *Isabelle d'Autriche et Christiern II.*

[3] Compte d'Adrien Van Heilwygen (n° 15752) aux *Archives du royaume.* — Compte de J. Micault (n° 1884).

[4] Mémoire en brief (Reg , n° 120), f° 184.

[5] M. Altmeyer, l. c.

[6] Lettre de Maximilien du 30 avril 1514. *Correspondance,* II, 383.

examinait le contrat, « on leur fit bonne chère le plus honnestement, gracieusement et bénignement que possible. » Après que « leurs pouvoirs eurent été vus, contredits et débattus, » ils comparurent devant Charles et sa tante, « les requérant très-instamment que les solemnisations se parfissent le lendemain qu'estoit le jour de la Trinité, auquel jour le roi, leur maître, tenoit la fête de sa coronation et onction. Bien que faire une telle solennité si brusquement semblât chose fort difficile, et que l'honneur n'y fût tel qu'elle l'eût désiré, Marguerite acquiesça à cette demande. » Le lendemain donc, entre dix et onze heures, le duc Jean de Saxe, le marquis de Brandebourg, le seigneur de Baucignies Jean de Hornes, accompagnés d'une foule brillante de gentilshommes, menèrent en grande cérémonie, à l'ancien palais des ducs de Brabant, Magnus Giœ, maréchal du royaume de Danemark, chargé de la procuration de Christiern pour épouser la jeune princesse. Elle fut conduite à l'autel par son frère Charles, que suivait Marguerite tenant Éléonore par la main. L'évêque de Cambrai procéda aux solennités nuptiales, et après une messe chantée en l'honneur du Saint-Esprit, l'évêque de Sleswig reçut le consentement de la princesse à cette union, et l'évêque de Cambrai celui de Magnus Giœ. L'acte notarié fut dressé dans le palais, en présence de l'ambassadeur de Ferdinand; du duc de Saxe; du marquis de Brandebourg; du seigneur de Ravenstein, Philippe de Clèves; du prince de Chimay; des seigneurs de Baucignies et de Chièvres; du comte de Furstenberg; des Danois Pierre Ahlefeld et Magnus Viden, et d'une foule d'autres grands personnages. Le soir, à six heures, il y eut à la cour un somptueux banquet suivi d'une joute à cheval. La journée se termina par un bal où Charles dansa tellement, qu'il en

eut une fièvre continue. « Et l'on alla coucher bien tard la dame des noces et ledit procureur Magnus Giœ, la chausse coupée, comme il est accoutumé faire entre grands princes, en présence des seigneurs, des princesses et des hérauts d'armes. » Après cette cérémonie, le maréchal de Danemark ainsi que ses collègues furent reconduits en solennité à leur hôtel. Les fêtes durèrent jusqu'au 4 juillet jour du départ des ambassadeurs. La jeune reine ne se rendit que l'année suivante en Danemark [1].

Cependant les craintes d'une nouvelle guerre avec la Gueldre, justifiées par la surprise d'Arnhem, prenaient chaque jour plus de consistance; on attribuait à l'argent et aux promesses de la France les actes hostiles de Charles d'Egmont qui soutenait, en ce moment, une lutte pleine de périls contre le duc de Saxe pour la possession de l'état de Groningue. On s'attendait même à voir Louis XII lui envoyer une partie des troupes levées contre les Anglais, et, en effet, de nombreux rassemblements étaient signalés en Picardie et en Champagne [2]. Deux cents chevaux à la solde de

[1] Lettres de Marguerite des 12 et 14 ou 16 juin. *Correspondance*, II, 256 et 261. — M. Altmeyer, *Isabelle et Christiern II.* — Le trousseau d'Isabelle coûta environ 20,000 florins. Mémoire en brief, f° 184.

Ce mariage, qui fut consommé le 12 août 1515, pas plus que celui de Marie avec Louis de Hongrie, qui fut arrêté en 1515, ne fut vu de bon œil à la cour des Pays-Bas, où l'on trouva que Maximilien avait peu honorablement placé ses petites-filles. *Voir* la justification de ce prince dans sa lettre du 1er janvier 1517, précitée.

[2] « A Jehenin, varlet messagier de piet, pour ung voyage par luy fait, par l'ordonnance de mond. sieur le lieutenant et gens du conseil dudit Namur, à Maizières et à l'environ, pour scavoir et enquérir secrètement de la deschente des Franchois, que l'on disoit qu'ils voloient descendre en Gheldres, ce quilz ne firent point, mais estoient en grand nombre au quartier de Champagne et environ ledit Maizières. » Compte de J. de Berghes, f° xix. Ce rapport fut confirmé par celui d'un autre messager. *Ibid.*, f° xix v°.

Robert de la Marck et du seigneur de Fleuranges s'avancèrent jusqu'au château de Logne [1], préludant ainsi à de nouvelles courses dans le Luxembourg [2]. Une attaque de ce côté parut alors si imminente que les officiers et gentilshommes reçurent l'ordre « de bien garder leurs forteresses, leurs châteaux et les passages [3]; « le marquis de Bade leva de la gendarmerie dans le pays de Trèves, et des piétons dans les quartiers les plus menacés [4].

Malgré ces sombres présages, la paix ne fut point sérieusement troublée, et l'adhésion du souverain des Pays-Bas au traité de Londres ne tarda point à dissiper toutes les craintes. Après avoir échoué dans ses efforts pour traverser l'union de Henri VIII avec la vieille ennemie de l'Angleterre, Maximilien se décida à accepter le fait accompli et autorisa son petit-fils à entrer également dans l'alliance des deux rois (1er octobre 1514) [5]. Il fallait se soumettre à cette décision et, quel que fût son dépit, Marguerite chargea ses ambassadeurs près de Henri VIII de se conformer à la volonté de son père [6]. Mais dans cette circonstance encore se révélèrent les

[1] Compte de J. de Berghes, fo xxij. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

[4] *Ibid.* — Longtemps après que les Pays-Bas eurent été compris dans le traité de Londres, le 21 décembre, on voit encore de Berghes convoquer à Namur les prélats, gentilshommes, officiers et capitaines du comté « à l'effet de communiquer ensemble sur diverses matières et arrêter les mesures nécessaires pour prévenir les attaques du seigneur de Sedan et de son fils qui réunissoient grand nombre de gens de guerre, et projetoient quelque entreprise. » Le 26, sur le rapport des messagers et des chevaucheurs chargés de « s'enquérir de la conduite de Robert de la Marck et de ses gens, qui couroient le pays, pillars et larrons; qui journellement rencontroient gens sur les chemins; prenoient d'une part et d'autre personnes et les menoient à Sedan, » ordre fut donné aux officiers de ce comté de lever chacun en son office des piétons afin d'en réunir mille pour résister à ces hostiles entreprises. *Ibid.*, fo xxij vo.

[5] Du Mont, IV, 1re partie, 196.

[6] Rymer, *Act. publ. Angl.*, VI, 1re partie, 64.

sentiments d'antagonisme de la France à l'égard des Pays-Bas. Pour faire revivre les prétentions de la couronne sur la Flandre et sur l'Artois, Louis XII avait inséré dans le traité de Londres la clause « sauf le droit de suprême pouvoir et autres droits seigneuriaux appartenans au roy très-chrétien, et sans y préjudicier [1]. » L'intention était manifeste; pour la déjouer, avant la signature, Marguerite fit dresser une protestation par laquelle Charles déclarait « qu'il n'entendoit accorder dans ses pays aucun titre ni pouvoir au roi de France, que ceux dont il estoit alors en possession (12 octobre 1514) [2]. » Néanmoins la paix n'avait pas encore été publiée dans les Pays-Bas [3], que des négociations secrètes s'ouvrirent, entre le cordelier Boniface, agent de Louis XII, et Philippe Dales, pour le mariage du jeune prince avec Renée de France [4].

Peu de temps après la conclusion de cet acte destiné à clore toute une période politique de négociations embrouillées, de désastreuses et stériles hostilités, Marguerite convoqua, par ordre de Maximilien, les états généraux à Bruxelles pour le 3 décembre (1514) [5]. Dans une séance préparatoire tenue le 7, ils furent saisis de demandes de subsides pour le voyage de l'archiduc que l'empereur appelait en Allemagne; pour le mariage de l'archiduchesse Isabelle; pour la guerre et pour les finances [6]. Le lendemain eut lieu l'assemblée solennelle.

[1] RYMER, *Act. publ. Ang.*, 67, 82.

[2] *Lettres de Louis XII*, IV, 376.

[3] Elle ne le fut qu'en décembre 1514. *Répertoire des plac. de Hollande*, 3.

[4] *Voir* au sujet de ces négociations les instructions données aux ambassadeurs de Charles le 26 janvier 1515. *Nég. dipl.*, II, 21.

Renée, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, était née le 25 octobre 1510. On a vu que déjà précédemment le roi d'Aragon avait cherché à obtenir sa main pour son petit-fils Ferdinand. *Ibid.*, I, 468, note 1, et 569.

[5] Compte de J. de Berghes, f° xxj v°.

[6] *Rootboeck*, f° xlvj v°.

Gérard de Pleine l'informa de la résolution de l'empereur de se croiser contre les infidèles, et de montrer son petit-fils aux pays d'Autriche que le jeune prince était appelé à posséder [1]. Puis, après les avoir entretenus des négociations ouvertes précédemment au sujet du mariage d'Isabelle, et de l'adhésion de leur souverain au traité de Londres, l'orateur demanda aux états : une aide de 500,000 florins ; une allocation destinée à l'entretien de 500 hommes d'armes ; 50,000 florins pour la dot d'Isabelle. Au lieu de statuer sur ces demandes, les états, adoptant une motion des députés du Brabant, instigués secrètement, paraît-il, par les ennemis de Marguerite [2], exposèrent « que, d'après le droit commun et la coutume de recevoir les princes de ces pays, le petit-fils de l'empereur, leur légitime souverain, étoit en âge compétent pour être reçu en cette qualité ; que son père avoit été reçu à tel ou moindre âge [3], et qu'il étoit plus raisonnable qu'il fût reçu dans les Pays-Bas, qui lui étoient échus depuis huit ans, qu'en autres pays qui ne lui adviendroient qu'après la mort de son aïeul. En conséquence ils requirent son émancipation, ainsi que sa mise hors de tutelle et mambournie, afin qu'il prît en mains l'administration de tous les pays et seigneuries de la maison de Bourgogne [4]. » Ils ajoutèrent que si l'empereur accueillait leur requête, ils étaient disposés à lui accorder, après la réception de l'archiduc, un don gratuit

[1] Il avait déjà manifesté secrètement ce projet à Marguerite, le 22 juin 1513, en lui demandant son avis sur les moyens de retirer son petit-fils des Pays-Bas sans s'attirer l'inimitié de ces provinces. *Lettres de Louis XII*, IV, 158.

[2] *Voir* le mémoire que cette princesse présenta à Charles le 20 août 1515. *Gedenkst.*, II, 117, 130.

[3] Philippe le Beau, né le 30 juillet 1478, et émancipé en septembre 1494, était au contraire un peu plus âgé.

[4] Lettres patentes citées plus loin.

de 100,000 florins d'or [1]. Cette promesse devait être d'une grande influence sur la détermination de Maximilien, et elle contribua sans doute à hâter l'émancipation du jeune souverain des Pays-Bas.

Le comte Félix de Werdenberg, qui remplissait les fonctions de commissaire de l'empereur dans les Pays-Bas [2], fut chargé de lui porter ces propositions; il revint bientôt avec des lettres patentes satisfaisant au vœu des états. « Dieu notre créateur et rédempteur, disait Maximilien dans ces lettres, datées d'Inspruck le 23 décembre 1514, nous ayant, par sa très-grande bénignité et largesse, commis et institué gouverneur du Saint-Empire des Romains et de plusieurs provinces, pays et seigneuries; ayant décoré, honoré et élevé notre personne en dignité; nous ayant fait la seconde lumière de la chrétienté et, par sa grâce et miséricorde, nous ayant donné d'innumérables biens et victoires, nous nous sentons grandement obligé de faire tout devoir et diligence de les convertir et employer à son service et au profit de la sainte foi chrétienne. A cet effet, nous y eussions employé depuis longtemps notre personne, si nous n'en avions été empêché en plusieurs et diverses manières, et si la fortune très-cruelle ne nous avoit enlevé notre fils en la fleur de sa jeunesse. Heureusement il a laissé une très-belle génération qui, par notre aide et assistance, pourra subvenir à toute la chrétienté. Or, quoique notre petit-fils, qui est tout notre

[1] M. Gachard, *Des Assemblées nationales.*

[2] « Quant à mon cousin le comte Félix, je l'ay fait et feray toujours appeler en tous consaulx d'importance, et quant il se y voudra trouver me fera plaisir, et le trouve sage et prétieux personnage auquel, pour l'amour de vous et de l'affinité qui est entre vous, moy et luy, vouldroie faire tout plaisir et adresse, mais il me semble qu'il s'ennuie de par deçà. » Lettre de Marguerite du 14 ou 16 juin 1514. *Correspondance*, II, 261.

réconfort, esjouissement, plaisir et grande partie de notre vie, soit encore en jeune âge, considérant qu'il a la prudence, le courage et les vertus de vieillesse, nous désirons encore, en nos vieux jours, faire, par son moyen, chose digne de mémoire pour la sainte foi catholique. En conséquence, après y avoir mûrement réfléchi, nous avions résolu d'appeler notre petit-fils près de nous, pour le faire reconnoître dès maintenant dans tous les pays et seigneuries de notre maison d'Autriche, afin qu'après notre décès lui et son frère fussent d'autant plus assurés d'y succéder, et que les sujets les reconnussent et aimassent comme leurs seigneurs et princes naturels; mais les états des Pays-Bas nous ayant représenté la convenance d'émanciper préalablement notre petit-fils Charles et de le mettre hors de tutelle et mambournie, pour lui donner en mains l'administration de tous les pays et seigneuries de notre maison de Bourgogne, nous avons accueilli cette demande. Nous commettons notre fille madame Marguerite d'Autriche, le comte palatin Frédéric, duc de Bavière, le comte Félix de Werdenberg, le président Gérard de Pleine et maître Nicaise Hackeney à l'effet d'émanciper, en notre nom, notre petit-fils Charles et de l'investir de l'administration de tous les pays et seigneuries de la maison de Bourgogne qui lui sont échus par la mort de son père [1]. »

Aussitôt qu'elle eut reçu ces lettres, Marguerite convoqua les états généraux « pour se réunir en assemblée où l'archiduc seroit mis hors de mambournie et reconnu prince en ses pays [2]. » La réunion eut lieu le 5 janvier 1515 [3], et après

[1] M. Gachard, *Analectes Belgiques*, l. c., VII, 71. — *Dachvaerden en Beden*, n° iij, aux *Archives d'Anvers*, l. c.

[2] Compte de J. de Berghes, 1514–1515, f° xxij v°.

[3] Lettre de Maximilien à Charles. *Correspondance*, II, 276, note 1.

3.

qu'il eut été donné lecture des lettres patentes de Maximilien, les sceaux, dont ce prince et Marguerite usaient pour les affaires des Pays-Bas, furent rompus. La régente présenta ensuite un exposé de son administration; elle appuya particulièrement sur cette circonstance, que loin de s'être préoccupée de ses intérêts particuliers, elle avait employé une partie de sa fortune au service du pays. Mais cet appel indirect à une indemnité ne fut pas entendu; les états se bornèrent à accorder à l'archiduc une somme de 150,000 livres de 40 gros « à cause de son émancipation [1]. » Quant à Maximilien, outre les 100,000 florins d'or promis par les états, il reçut de son petit-fils 150,000 livres « en rémunération et récompense des peines, labeurs, soin, travail et diligence, frais et dépens par lui soutenus, pour avoir pourvu à la sûreté de la personne du jeune prince ainsi qu'à la garde et tuition de ses pays durant sa minorité, et pour avoir consenti à son émancipation, » et une rente viagère de 50,000 livres par an « pour le port, faveur et assistance qu'il avoit faits et pouvoit faire à la conservation et au maintien de ses droits, hauteur, seigneurie, pays et sujets [2]. »

[1] « A cause de leur portion de l'ayde des clm. livres dite monnoye accordée par tous les estats des pays de par deçà, pour l'émancipation du roy. » Compte de Jean Micault, 1516 (nº 1882). — Compte de J. de Berghes. — Compte d'Adrien Van Heilwygen. *Archives du royaume* (nº 15752). — Compte de Jean le Vignon. *Archives du royaume* (nº 16631). — M. Gachard, *Des Assemblées nationales*, et *Rapport sur les Archives de Lille*, 104. — Malines paya pour sa part dans cette aide 1,000 livres. Azevedo.

[2] Lettres de Charles au collége des finances du 7 mai 1515. M. Gachard, *Anal. Belg.*, l. c., VII, 76.

CHAPITRE VI.

TRAITÉ DE PARIS.

(1515.)

Le jeune prince qui prenait en mains le gouvernement des Pays-Bas, avait eu pour guides de son enfance deux femmes d'un rare mérite, d'une remarquable habileté. On sait la participation de Marguerite d'York aux troubles de l'Angleterre, aux querelles des Deux-Roses; celle de Marguerite d'Autriche n'avait pas été moins active dans toutes les négociations, dans toutes les intrigues politiques de Maximilien. La veuve de Charles le Téméraire n'avait plus vécu assez longtemps pour exercer une grande influence sur l'arrière-petit-fils de son mari; ce fut surtout l'illustre douairière de Savoie qui sema dans le cœur de Charles les qualités et les défauts destinés à se développer sur la grande scène dont il sera le héros. Momentanément balancée par l'empire que le seigneur de Chièvres exerça sur son élève, l'influence morale de cette princesse dominera ensuite toute la vie, toute la politique de Charles-Quint.

De si hautes destinées ont été réservées au fils de Philippe le Beau, que l'histoire s'enquiert minutieusement des personnages qui furent appelés à développer ses facultés, à imprimer dans son cœur des sentiments et des principes destinés à réagir sur les intérêts du monde. Des bras de

sa nourrice, Barbe Servels [1], de ses berceuses Josine de Nyeuwerve [2] et Marguerite de Poitiers [3], Charles, en l'absence de sa mère, passa aux mains de la douairière de Bourgogne, Marguerite d'York, et de son gouverneur, Henri de Witthem [4]. Henri III de Witthem, seigneur de Beersel, l'un des plus puissants propriétaires du Brabant, avait porté à son apogée la grandeur de sa maison; il avait été mêlé à tous les événements survenus dans les Pays-Bas depuis la mort de Charles le Téméraire, et zélé partisan de Maximilien, il avait fait rude guerre aux communes flamandes et brabançonnes insurgées contre ce prince. Les Bruxellois s'en étaient vengés par la destruction de son hôtel, par la conquête de ses châteaux de Beersel, de Zittert, de Braine-l'Alleud, et d'autres petits manoirs qui couvraient ses vastes domaines. Il fut largement dédommagé de ses pertes. [5] Il avait été créé chevalier de l'ordre de la Toison d'or en 1491, et était devenu l'un des conseillers intimes de l'empereur et de son fils. Il fut employé dans leurs négociations diploma-

[1] Elle mourut en 1554 et fut enterrée dans le chœur de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles. ROMBAUT, *Bruxelles illustré*. Brux., 1779.

[2] « A Josine de Nyeuwerve, bercheresse de monseigneur l'archiduc et de mesdames ses sœurs..... » Compte de Jean Micault, l. c.

[3] *Correspondance*, II, 125.

[4] Henricus de Wittam, miles aurei velleris, dominus temporalis de Bersel, *gubernator domini Karoli ducis Luxemburgensis*, etc. Traité du 19 juin 1502. DU MONT, IV, 1re partie, 30.

Henricum Wittam, militem aurei velleris, dominum temporalem de Berselles, *gubernatorem domini Karoli ducis Luxemburgensis*, etc. Traité du 14 août 1512. *Ibid.*, 34.

La même qualification se retrouve dans les pleins pouvoirs donnés aux ambassadeurs, etc.

[5] M. A. WAUTERS, *Notice sur Beersel* (Messager des sciences historiques, 1844), et *Histoire des environs de Bruxelles*, III, 673 et suiv. — *Histoire de Bruxelles*. — Henri de Witthem avait épousé Isabeau De Spout, dame d'Arquennes et Petit Rœulx, qui mourut le 3 juin 1503.

tiques les plus importantes, et lors du premier voyage de Philippe le Beau en Espagne, ce prince l'avait appelé dans le conseil de régence des Pays-Bas. Brillant capitaine, administrateur et diplomate expérimenté, ce premier gouverneur de Charles-Quint ne manquait certes pas de supériorité; mais sous le rapport du caractère on ne l'aperçoit qu'à travers un brouillard de sang. Cet homme, qui s'était acquis une terrible renommée dans ses luttes contre la commune bruxelloise, était peu apte à inspirer à son élève du respect pour les libertés du peuple.

A la mort de Marguerite d'York (1503), le jeune âge de Charles réclamait encore les tendres soins d'une femme, et la douairière de Ravenstein, qui avait partagé avec Marguerite la direction des premières années du royal enfant, lui tint longtemps lieu de mère. Elle fut secondée dans cette mission par Anne de Beaumont, gouvernante des princesses [1]. Après le décès de Philippe le Beau (1506), Charles eut pour gouverneur et premier chambellan le prince de Chimay, un de ses parrains [2]. Henri de Witthem, nommé conseiller et second chambellan, continua à participer à son éducation, même après la retraite du prince [3]; mais il ne lui fut pas donné de voir la grandeur de son élève [4]. Charles de Croy avait rendu à Maximilien d'importants services, récompensés par

[1] Marguerite pria Ferdinand d'Aragon de récompenser cette dame de ses soins pour les jeunes princes par une commanderie de l'ordre de Saint-Jacques. *Correspondance*, II, 113.

[2] « A messire Charles de Croy, prince de Chimai, vicomte de Limoges, etc., gouverneur et premier chambellan de l'archiduc. » Compte de Jean Micault. 1507, l. c. — Il lui fut alloué de ce chef un traitement de 8,000 livres. *Voir* plus loin.

[3] *Voir* la lettre qu'il écrivit à Marguerite le 16 septembre 1513. *Nég. dipl.*, I, 551.

[4] Il mourut le 17 septembre 1515.

l'érection en principauté de sa ville et comté de Chimay, et par son élévation à la dignité de prince du Saint-Empire (avril 1486). Cinq ans après il avait été élu chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et son dévouement à l'empereur et à Philippe le Beau, signalé dans toutes leurs guerres et dans toutes leurs négociations, lui avait valu un des premiers rangs dans leurs conseils. Il n'exerça pas assez longtemps ses fonctions de gouverneur pour agir sur l'esprit du jeune prince; Marguerite, d'ailleurs, annihila complétement son influence. Dès son retour dans les Pays-Bas, elle se réserva presque exclusivement l'éducation de son neveu [1], et Charles de Croy ne tarda pas à se dégoûter d'une charge dont on ne lui laissait que le titre [2]. En 1509, du consentement de Marguerite [3], il la résigna au profit de son neveu, le seigneur de Chièvres [4]. Ce prédécesseur de Marguerite dans le gouvernement des Pays-Bas était de force, par ses talents, par la grandeur de sa famille et par son caractère, à résister à l'impérieuse princesse. Aussi une lutte, sourde d'abord, éclatante bientôt, s'établit-elle aussitôt entre ces deux

[1] Voir *Correspondance.*

[2] *Voir* les remontrances qu'il adressa à Maximilien « sur certains points relatifs à sa charge. » M. Gachard, *Particularités sur Charles-Quint.* Trésor national, II, 121.

[3] Lettre du 1er mai 1509. Bulletins de la Commission royale d'histoire, II, 273.

[4] En confirmant cet arrangement Maximilien y mit pour condition que de Chièvres renoncerait à son gouvernement de Namur et au traitement de 8,000 livres alloué à son oncle (Lettre du 25 mai 1509. *Correspondance,* I. 143). — En témoignage de sa satisfaction, il nomma le prince de Chimay gouverneur des infantes Éléonore, Isabelle, Marie et Catherine (Bulletins de la Commission royale d'histoire, XI, 122). De son côté, après son émancipation, Charles lui conféra la charge de gouverneur de l'infant Ferdinand (*Ibid.*). Plus tard (1522), en souvenir de ses services, il lui donna la terre de Fosseux, en Artois. (*Ibid.,* II, 262).

influences contraires; soit qu'il eût mieux compris le naturel de son élève, soit qu'il flattât davantage ses penchants et ses goûts, ce fut de Chièvres qui l'emporta; son empire sur Charles ne cessa qu'avec sa vie.

Le comte de Nassau ne fut pas étranger à l'éducation de son jeune souverain[1]. Né à Siegen, en 1483, de Jean et d'Élisabeth de Catzenelenbogen, François-Henri de Nassau avait hérité (1504) des biens immenses de son oncle Engelbert[2], qui l'avait élevé[3], et des domaines de son père dans les Pays-Bas[4]. La puissance de sa maison, d'éclatants services, ses propres qualités, l'avaient appelé de bonne heure à occuper une position importante dans ces provinces[5], où ses alliances et les antécédents de sa famille le rendaient le contre-poids du parti français[6]. S'il partageait les vues politiques de Marguerite, son extrême susceptibilité[7] le mit constamment en désaccord avec cette princesse et en lutte ouverte avec ses favoris. Après avoir partagé avec de Chièvres, sinon les périls, du moins les désagréments de leur opposition, il partagea avec lui les faveurs de Charles, qui

[1] M. Groen Van Prinsterer, l. c.

[2] Relief du 18 juin 1505. M. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, II, 192. — Cet héritage comprenait, entre autres, les seigneuries de Breda, de Grimberghe et de Diest. Engelbert avait acquis cette dernière, en 1499, par un échange conclu avec le duc de Juliers à qui il avait cédé Mille, Gangelt et Vucht, près de Ruremonde.

[3] M. Groen Van Prinsterer.

[4] Son frère Guillaume eut les biens de la famille situés en Allemagne.

[5] *Voir* les relations des ambassadeurs vénitiens V. Quirini et G. Contarini, 1506 et 1525, l. c.

[6] Son antipathie contre la France se manifesta en diverses circonstances. *Voir*, entre autres, une lettre d'André de Burgo à Marguerite, du 19 février 1510. *Nég. dipl.*, I, 329. — *Gedenkstukken*.

[7] *Voir* diverses lettres de ce seigneur à Marguerite, reproduites dans les *Gedenkstukken*.

dès son avénement, lui confia d'importantes missions. Par caractère pourtant, il était plus enclin à la guerre qu'aux négociations, dont la gravité ne convenait pas à son humeur caustique[1]. Soldat intrépide, il mérita bien de son prince par sa valeur; capitaine habile, il lui donnera Tournai, la seule de ses conquêtes que la Belgique ait conservée[2]. D'après Érasme, il aimait les lettres; mais il bornait sa sympathie à octroyer des éloges aux savants et aux poëtes[3].

La direction des exercices corporels du jeune prince fut confiée à Charles de Poupet, seigneur de la Chaulx[4], « cavalier accompli, également propre à la guerre, à la cour et aux négociations. Il aima et cultiva les lettres, forma une bibliothèque, ample et choisie pour son temps, et recommanda, en mourant, à ses enfants, élevés à Paris, où ils furent arrêtés après la bataille de Pavie, de s'appliquer aux sciences et d'honorer ceux qui en faisoient profession[5]. » Chambellan et premier sommelier de Philippe-le-Beau, il avait défendu près de Ferdinand d'Aragon[6], les intérêts du prince qui l'avait honoré de sa confiance et comblé de ses faveurs[7].

Le premier précepteur de Charles, ou, comme plus

[1] « Le comte ne sembloit trop capable à gouverner si grande chose, mais se monstroit propre à rire, à gaudir et à plaisanter plus tost. » LOYS GOLLUT, 1535.

[2] Ses succès lui ont valu les colères des écrivains français. *Voir* MARTIN DU BELLAY, FLEURANGES, etc.

[3] Lettre du 30 mai 1519 à Ecbanus Hessus, qui avait dédié un poëme au comte. Cit. de M. LE GLAY, préface des *Nég. dipl.*, XXVII.

[4] VAN DER VYNCKT, l. c.

[5] F. J. DUNOD, *Mémoire pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*. Besançon, 1740.

[6] Voir *Nég. dipl.*, I, 112, 119, 120, 134, 142, 173.

[7] Il fut, entre autres, pourvu de l'important office de châtelain de Vilvorde en 1501 et en 1506.

modestement on l'appelait, son premier « maître d'école, » fut un nommé Jean de Anchiata, qui conserva cette charge jusqu'en 1505 [1]. Il eut pour successeur le proto notaire Louis Vacca [2]. Ce dernier, dont Marguerite se plut à louer les services, resta pendant sept ans « le seul maître de l'archiduc, l'instruisant d'abord conjointement avec les princesses ses sœurs, et plus tard s'occupant exclusivement de lui et de ses enfants d'honneur [3]. » Il fut adjoint ensuite au célèbre Louis Vivès appelé à diriger les études du jeune prince [4], qui possédait alors les premiers éléments de l'instruction primaire [5]. Vivès fut remplacé par Adrien Boyens, dit Floriszoons ou Adrien d'Utrecht [6]. Celui-ci dut à la protection du prince de Chimay, des seigneurs de Beersel et de Rœulx de l'emporter sur Érasme, pour qui plaidaient des talents supérieurs, et sur un nommé Robert de Gand, que protégeait le seigneur de Fiennes [7].

Adrien, né à Utrecht en 1459, était issu d'une branche de l'ancienne famille de Dedel tombée dans la misère. Son père Florent était manœuvre, suivant les uns; brasseur, suivant les autres; sa mère Gertrude était lavandière. Après avoir étudié dans un collége fondé en faveur des pauvres écoliers, et

[1] M. Le Glay, *Notice sur Marguerite d'Autriche.*

[2] *Correspondance*, I, 35.

[3] *Ibid.*, II, 115.

[4] *Ibid.* — Vinchant. — M. Le Glay, l. c. — Charles n'oublia pas les soins de Louis Vacca, et la pension qu'il lui alloua avec le titre de conseiller, fut sans doute un témoignage de sa reconnaissance. « A me Loys Vacca, conseiller de l'empereur, ij c xlv livres xiv sous vj deniers. » *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, fo iij c vj vo.

[5] A sept ans on lui faisait déjà signer des lettres. Lettre de Maximilien du 30 septembre 1507. *Correspondance*, I, 13.

[6] Il signait Adrien d'Utrecht. *Voir* ses lettres. *Gedenkst.*, etc.

[7] Lettre communiquée à la Commission royale d'histoire par M. Le Glay, Bulletins, IV, 110.

dans une école de Zwolle, il passa à l'Université de Louvain, où il obtint une bourse à la pédagogie de Standonck dite le Porc. Il dut à la munificence de quelques protecteurs d'y poursuivre ses études [1], et se fit bientôt remarquer par son aptitude au travail; ses succès en philosophie et en théologie lui valurent une chaire de philosophie à cette pédagogie. A peine lui eut-on conféré les ordres, qu'il fut nommé chanoine de l'église de Saint-Pierre à Louvain et directeur du grand béguinage de cette ville. A titre de chanoine il occupa une chaire de théologie sans avoir encore aucun grade académique. Peu de temps après (1490), il reçut toutefois celui de licencié de la faculté de théologie, et, l'année suivante, celui de docteur. Ce fut Marguerite d'York qui paya les frais de la cérémonie de son doctorat; là ne s'arrêtèrent point les faveurs de sa protectrice, faibles prémices de celles que lui réservait la fortune. En attendant, Adrien ne se fit pas faute de cumuls : il joignit successivement à sa cure du Grand-Béguinage, celle de Goere; le doyenné de la collégiale de Saint-Pierre, promotion qui emportait avec elle le rang de vice-chancelier de l'Université; le doyenné de Notre-Dame à Anvers; une prébende et la dignité de trésorier de Notre-Dame à Utrecht; la prévôté de Saint-Sauveur dans la même ville, et une prébende à Anderlecht [2]. Il s'était produit dans le monde littéraire par un

[1] Par leur testament, Jean de Marselaer, seigneur d'Opdorp, et Jeanne 's Jongen, sa femme, lui assignèrent, à la mort de chacun des deux testateurs, 2 livres de gros pour l'aider à poursuivre ses études, et recommandèrent à leurs enfants de lui continuer le même secours. M. Wauters, l. c., II, 755.

[2] Peu satisfait encore, le 29 septembre 1511, il sollicita Marguerite de lui procurer un riche bénéfice en Castille. *Gedenkst.*, II, 342. — Comme correctif pourtant il est à remarquer qu'en 1512 il acheta, dans la rue du Mayeur à Louvain, une maison qu'il destinait à servir de collége pour les études théologiques. Cette institution ne fut ouverte qu'après sa mort, et reçut, en l'honneur de son fondateur, le nom de Collége du Pape. — M. Goethals, *Lectures relatives a*

commentaire sur le *Maître des Sciences* de Pierre Lombard, cet arsenal de la théologie si célèbre dans l'histoire de la scolastique, et à en juger par les avantages multiples qu'il obtint, son mérite était fort prisé. Marguerite le chargea de plusieurs négociations [1]; mais elles ne révélèrent point de grands talents diplomatiques; il n'en montra pas davantage dans celles que lui confia plus tard son élève. Quant au caractère, s'il ne fut point exempt de cupidité, s'il ne dédaignait point de recourir à l'intrigue pour s'élever ou pour supplanter quiconque l'offusquait [2], Adrien apparaît généralement comme un homme modeste, simple, aux mœurs austères. Ce n'était pas un esprit élevé, ce n'était pas même un érudit [3]; « c'étoit, dit-on, un saint homme [4]. » Arrivé au rang le plus élevé qu'un mortel puisse ambitionner, il ne démentit jamais les principes qu'il avait formulés au début de sa carrière. Il avait coutume de dire qu'il fallait donner les hommes aux bénéfices, non pas les bénéfices aux hommes; souverain temporel, il n'oublia pas cette maxime. Professeur en théologie il avait proclamé cet axiome : qu'un pape peut errer, même en ce qui tient à la foi; devenu pape, il ne le désavoua pas [5]. Avec un tel caractère,

l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des mœurs et de la politique en Belgique, II, 82 et suiv. — M. Edward Van Even, *Renseignements inconnus sur la Vie du pape Adrien VI*. Messager des sciences historiques, 1856 et 1857.

[1] Voir *Gedenkstukken*, I. — [2] M. Ed. Van Even, l. c.

[3] Sa lettre du 29 septembre, précitée, ne fait certes pas l'éloge de son érudition.

[4] Lettre de l'évêque de Badajoz à Ximenès. Bulletins de la Commission royale d'histoire, X, 8.

[5] Ad secundum principale de facto Gregorii, dico quod, si per Ecclesiam Romanam intelligatur pontifex, certum est quod possit errare, etiam in iis quæ tangunt fidem, hæresim per suam determinationem aut decretalem asserendo; plures enim fuerunt pontifices romani hæretici. *Quæstiones in Quartum sententiarum : presertim circa sacramenta : ubi sacramentorum materia exactissime tractatur*. Paris, 1515, 1516, 1527. — Venise, 1522.

Adrien devait s'attacher son élève, mais ne pouvait influer sur son esprit; il sut agir sur son cœur peut-être, mais chez Charles-Quint, le cœur n'était qu'un élément secondaire, la tête dominait.

Mathématicien et littérateur [1], Adrien développa en son élève le goût des sciences et lui inspira certaines tendances littéraires qui se manifestèrent vers la fin de la carrière du potentat. Mais, soit disposition naturelle, favorisée, dit-on, par de Chièvres [2], soit mauvais système d'enseignement, le jeune prince montra toujours la plus vive répugnance pour l'étude des langues mortes; quand on examine les méthodes pédagogiques dont Adrien était resté un fervent adepte [3], on s'explique ce dégoût pour les ridicules futilités qui en formaient la base. Pressé, dit-on, de s'appliquer à l'étude du latin : « Croyez-vous, répondit Charles, que mon aïeul veuille faire de moi un maître d'école [4] ? » On rapporte que plus tard, se trouvant embarrassé pour comprendre les harangues des ambassadeurs étrangers, il se repentit de son dédain pour la langue de Virgile et d'Horace [5]. On lui enseigna le français, l'allemand, l'espagnol, l'italien, et, en 1513, Maximilien recommanda à Marguerite de lui faire apprendre bien vite le thiois (le flamand) [6]. Les panégyristes ont vanté ses progrès

[1] Il traduisit pour Charles des extraits de Tite Live, de Plutarque, de Cicéron et de Sénèque.

[2] « Toutefois, il (de Chièvres) luy coupoit le chemin des lettres autant qu'il luy estoit possible, soit qu'il le voulut posséder luy seul et esloigner d'autant plus le précepteur Adrien, soit certes qu'il heut opinion que cela qu'il monstroit à ce prince, luy estoit plus nécessaire. » LOYS GOLLUT, l. c., 1517.

[3] M. GOETHALS, l. c.

[4] G. LETI, *Vita del invitissimo imper. Caroli V.*

[5] PONTUS HEUTERUS. — *Histoire de l'empereur Charles-Quint*, par J. A. DE VERA Y FIGUEROA, trad. par DU PERRON LE HAYER.

[6] *Correspondance*, II, 176.

rapides; pourtant à dix-sept ans « il ne savoit dire un seul mot en espagnol, quoiqu'il le comprit un peu [1]. »

Emporté par le besoin d'activité naturel à la jeunesse, Charles se livrait avec ardeur aux exercices qui donnent au corps de la vigueur et de la grâce; il y acquit, de bonne heure, une certaine habileté. Du reste, jugeant le métier des armes, l'étude de l'administration et de la politique, plus essentiels que les études humanitaires, Marguerite et de Chièvres encouragèrent ses goûts, en même temps qu'ils appliquèrent son esprit aux travaux propres à lui donner de l'attention, de la justesse et de la suite. Ses biographes le représentent mettant tout son plaisir et tout son amour-propre à forcer une bête fauve; à se servir avec adresse de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse; à manier avec dextérité la lance et l'épée. A dix ans, il assiste déjà à des parties de chasse [2], et Maximilien se réjouit fort du goût de son petit-fils pour la vénerie parce que, « aultrement on auroit pu penser qu'il estoit bâtard [3]. » Il voulait aussi qu'il fût « travaillé à cheval pour sa santé et force [4], » et il lui envoya l'écuyer Cenrio qui fut quelque fois obligé de modérer le goût de son élève pour l'équitation. Encore enfant on le surprit mainte fois armé d'un lourd estoc, s'escrimant contre des tapisseries, agaçant avec un bâton les lions et les ours entretenus aux palais de Bruxelles et de Gand [5]. Il organisait en escadrons ses pages

[1] Lettre de l'évêque de Badajoz, précitée. — Ce ne fut qu'en Espagne même qu'il apprit bien cette langue sous la direction du savant évêque Mota.

[2] Azevedo.

[3] Lettre de février 1510. *Correspondance*, I, 241.

[4] *Ibid.*

[5] « Assavoir au logis du garde des lyons, joignant ledit hostel de le Walle (l'hôtel du souverain dit le Wal, à Gand). » Compte de Lievin Lyns, précité, f° cxix v° et vj xx.

« A Guillaume Pignon, concierge de lostel et garde des lyons de monseigneur

et les jeunes seigneurs élevés avec lui, et les formait en armée chrétienne et en armée turque, se réservant toujours le commandement de la première. Un jour, dit-on, le chef des Turcs se plaignit d'être constamment battu, et refusa de commander désormais les infidèles. Pour le consoler de ses défaites et de ses horions, Charles lui donna, comme insigne de son grade, un joli chapeau à ganse d'or [1]. Il fut roi du tir des coulevriniers de Malines, en 1508 [2]; du grand serment de l'arbalète de Bruxelles, en 1512 [3]; du serment de l'arc à Malines, en 1514 [4]. Son goût pour ces jeux donna même lieu à un funeste accident : en 1513 il tua un homme d'un trait d'arbalète [5]. Marguerite, qui aimait la musique, ne négligea pas les études musicales de son neveu [6]; elle lui donna des maîtres habiles

en sa ville de Gand, pour la nourriture et despens de iiij lyons et ung ours par luy gouvernez et entretenuz, qui au pris de x s. p. pour chacun desdits lyons et ung ours par jour..... » *Ibid.*, fo vij xx xvij vo.

« A maistre Pierre de Rycke, garde des lyons de l'empereur en sa ville de Gandt, aux gaiges accoustumez qui sont de deux solz de deux gros le solt par jour. » Compte de Pierre de Grebeval, receveur général de Flandres, etc., fo ij c xlviij. *Archives du royaume* (No 2713).

En 1541, il y avait encore à Gand cinq lions et un ours. *Ibid.*, fo iij c lij vo.

En 1543, il y avait huit lions et un ours. Le gardien était un « licencié ès lois. »

« A maistre Pierre de Rycke, licencié ès loix et garde des lyons de l'empereur nostre seigneur, en sa ville de Gand, la somme de six cent soixante huit livres quinze sols parisis, pour la garde et nourriture de sept lyons et ung ours, ensemble pour la despense et entretenement d'ung josne lyon. » Compte de Guillaume de Waelwyc, receveur général d'Oost-Flandre, fo ijc lij. *Archives du royaume* (No 2714).

[1] A. de Vera y Figueroa, l. c. — Robertson.

[2] Azevedo.

[3] *Histoire de Bruxelles.*

[4] Azevedo.

[5] Lettre de Marguerite, mai 1513. *Correspondance*, II, 157.

[6] Charles-Quint touchait du clavecin comme l'atteste le compte d'un luthier, (Bull. de la Com. royale d'histoire), et lorsqu'il se retira à Yuste, il y emporta des instruments de musique. M. Gachard, *Retraite de Charles V à Yuste.*

et comme alors on savait apprécier les talents nationaux, ce ne fut point à l'étranger qu'on alla les chercher.

Cette princesse, amie des plaisirs, ne refusait aucune distraction à son neveu. Il assistait à toutes ces fêtes où les puissantes villes des Pays-Bas déployaient une pompe inconnue de nos jours. Malines, si favorisée par la présence de la cour, ne négligeait rien pour conserver cet avantage. Elle donna, entre autres choses, au jeune prince un petit chariot traîné par des poneys, dans lequel il s'amusait à promener ses sœurs [1]. C'étaient tantôt des mascarades, tantôt des courses au cerf qu'on chassait sur le marché, en présence de l'archiduc et des jeunes princesses qui illustrèrent, par leur fréquente présence, la maison appelée le Cygne [2]. Charles passa la plus grande partie de son enfance dans cette ville, et elle s'en montra reconnaissante envers son gouverneur [3]. La peste qui s'y déclara en 1508, obligea le jeune prince à résider assez longtemps à Lierre, d'où il ne sortait que « par beau temps pour aller jouer à Anvers ou à Malines [4], » ou « pour prendre l'air et passer son temps, » à Louvain [5], à Bruxelles, à Tervueren [6]. Il accompagna Marguerite dans la plupart de ses excursions, et visita avec elle les principales villes du pays, se faisant ainsi connaître des populations sur lesquelles il

[1] AZEVEDO. — [2] *Ibid.*

[3] Ainsi elle donna à de Chièvres 640 philippus d'or, pour contribuer à l'achat de l'hôtel du trésorier de l'ordre de la Toison d'or, Quarré (le Doyenné, rue du Poivre), dont il fit l'acquisition, en 1506, pour la somme de 3,000 florins, et elle offrit des présents analogues au seigneur de Beersel et au prince de Chimay. *Ibid.*

[4] M. GACHARD, *Particularités*, l. c.

[5] Lettre de février 1510. *Correspondance*, I, 241.

[6] Voir *Correspondance*. Le château de Tervueren avait alors pour châtelain Jean Van der Borcht, dont Charles confirma la nomination par lettres du 26 mars 1515. *Archives de l'Audience*, liasse 911.

était appelé à régner. Cet enfant, paré de ses grâces naturelles, leur inspirait un vif intérêt; il ne dépendit pas d'elles de le continuer toujours au prince qu'elles avaient vu grandir. Aujourd'hui même on éprouve encore une certaine propension à jeter un voile sur ses actes les plus odieux; à oublier son ambition, son despotisme, pour acclamer avec un sentiment de fierté le grand empereur qui fut belge par sa naissance et par son éducation.

Charles et ses sœurs reçurent la confirmation à Malines, au mois d'octobre 1508, par les soins du cardinal de Sainte-Croix [1]. Le jeune prince avait pour chapelain un nommé Jacques Coelman [2]. Son premier confesseur fut Jean de Lampier, de Nivelles, de l'ordre des dominicains, évêque de Salubrie, qui avait été également le directeur religieux de Philippe le Beau et qui l'avait assisté à ses derniers moments. Ce prélat étant mort en 1509 [3], eut pour successeur (2 novembre 1509) Michel de Pavie, docteur en théologie, chanoine et doyen de l'église de Cambrai, homme instruit, dont on a conservé des notes manuscrites sur Térence et sur les Commentaires de César [4]. La maison de l'archiduc était montée sur un pied de grande étiquette. Enfant il avait déjà la cour d'un souverain : ses grands officiers, ses gentilshommes, ses sergents à masse, ses gardes [5]. Son médecin ordinaire était Jean de Hornes [6]; son chirurgien Ghysbrecht Hessels [7]. Huit

[1] Lettre de Maximilien du 8 octobre 1508. *Corresp.*, I, 93.

[2] Lettre de Maximilien du 12 mai 1508. *Ibid.*, 52.

[3] Azevedo. — Jean de Lampier fut enterré dans l'église des Dominicains à Bruxelles.

[4] Il mourut à Bruxelles, le 17 mai 1517.

[5] Lettres de Marguerite, décembre 1507, et de Maximilien du 27 août 1513. *Corresp.*, I, 36, II, 198.

[6] Lettre de Marguerite du 24 janvier 1511. *Ibid.*, I, 376.

[7] Lettre de Maximilien du 21 avril 1513. *Ibid.*, II, 132.

valets, aux gages de huit sols par jour, étaient chargés de son service ordinaire [1], et les dépenses de son hôtel formaient un département spécial sous le contrôle de Jean Pignouwaert et Laurent Sterck [2].

Le 18 juin 1508, Maximilien avait annoncé à sa fille la prochaine arrivée du cardinal de Sainte-Croix, chargé de lui « communiquer aucunes choses concernant le bien, honneur et profit d'icellui son neveu [3]; » on a supposé qu'il s'agissait du mode d'éducation à donner au jeune prince, qui était parvenu à l'âge où il allait sortir des mains des femmes pour être préparé par des hommes à ses hautes destinées. Cette supposition est toute gratuite; mais ce fut de ce moment marqué par son premier acte de chrétien, et alors qu'il allait passer de l'enfance à l'état de puberté, que commença son éducation politique. A cet effet, Marguerite et de Chièvres l'initièrent insensiblement aux affaires, et travaillèrent à développer son jugement, en l'entretenant d'objets importants. « Pour vous dire ce que j'appris en ce voyage de la façon dont estoit instruit ledit prince d'Espagne, rapporte Martin Du Bellay, dont l'opinion est d'une grande autorité, le seigneur de Chièvres le nourrissoit alors encore qu'il n'eust atteint le quinzième an de son âge, en telle sorte que tous les pacquets qui venoient de toutes provinces, luy estoient présentez, encores qu'il fust la nuit. Après les avoir vus, il les rapportoit lui-même en son conseil, où toutes choses estoient délibérées en sa présence. Et un jour estant M. de Genlis et moi à souper chez le seigneur de Chièvres, M. de Genlis lui dit qu'il estoit étonné qu'il donnât tant de travail à

[1] Lettre de Maximilien du 1er août 1513. *Correspondance*, II, 189.

[2] Lettre du 12 mai, précitée.

[3] *Correspondance*, I, 64.

l'esprit de ce jeune prince, veu qu'il avoit moyen de le soulager. Le seigneur de Chièvres lui respondit : Mon cousin, je suis tuteur et curateur de sa jeunesse ; je veux, quand je mourray, qu'il demeure en liberté, car s'il n'entendoit ses affaires, il faudroit, après mon décez, qu'il eust un autre curateur, pour n'avoir entendu ses affaires, et n'avoir esté nourry au travail, se reposant toujours sur autruy. » Ce but, de Chièvres l'atteignit : comme il l'avait désiré, il n'eut pas de successeur absolu dans la direction suprême des affaires de l'état.

Toutefois, lorsque Charles parut sur la scène politique, rien n'annonçait en lui l'homme appelé à exercer de l'ascendant sur l'Europe. Un ambassadeur de Venise, Vincent Quirini, le représente, à l'âge de sept ans, beau et bien proportionné ; se montrant dans toutes ses actions plein de hardiesse et de fierté, et ressemblant à son bisaïeul Charles le Téméraire [1]. Suivant d'autres portraits, au contraire, il était d'une taille médiocre, d'une santé débile, parlant peu et lentement, semblant confirmer les fâcheux symptômes qu'offrait son visage allongé et triste, où l'absence de toute carnation ressortait encore du blond pâle de ses cheveux, de ses yeux plus gris que bleus, de sa lèvre inférieure qui s'affaissait pesamment [2]. En 1516, l'évêque de Badajoz le montre doué de très-heureuses dispositions et d'un grand caractère; mais il regrette qu'on l'ait élevé et qu'on l'élève encore loin du monde et qu'il n'ait pas plus de rapports avec les hommes. « Il est dominé, ajoute-t-il, au point de ne savoir faire ni dire autre chose que ce qu'on lui suggère ou ce qu'on lui dit;

[1] *Monuments de la dipl. vénitienne*, l. c. 61.

[2] Fr. Belcarii Peguilionis, *Rerum gallicarum commentarii ab ann.* 1461 *ad ann.* 1580, l. xvi, 477.

il écoute beaucoup son conseil, auquel il témoigne une grande déférence [1]. » Porté de bonne heure à la réflexion, il devait être sobre en paroles, et cette timidité, cette irrésolution ne provenaient-elles point d'une précoce réserve? Dans les conseils du gouvernement, il avait contracté sans doute l'habitude d'écouter et de suivre les discussions où se traitaient les plus graves affaires d'état et d'administration; il dut à cette habitude, si précieuse pour le souverain, de ne jamais décider les questions sans qu'elles fussent bien élucidées, sans qu'il les eût mûrement étudiées.

Quant aux qualités du cœur, l'histoire de son enfance ne mentionne aucun fait propre à nous les révéler, et l'on a tant abusé des panégyriques prêtant gratuitement aux princes des vertus de toute espèce, que ces documents n'ont plus de valeur. Quelques-uns prétendaient qu'il était, à l'âge de treize ans, « si maistrieux et plein de ses volontés qu'il n'estoit à gouverner, ni conduire [2]. » S'il est vrai que le véritable caractère de l'homme se révèle dans son adolescence, ne pressent-on pas déjà Charles-Quint dans ce portrait? Lors de l'arrestation de don Juan Manuel, il avait montré peu d'attachement à sa tante; dans l'impossibilité d'apprécier, faute de notions exactes sur les intrigues de cette cour, les raisons de sa conduite, il y aurait légèreté à la taxer d'ingratitude. Cette antipathie pour Marguerite éclata d'une manière bien plus vive encore dès qu'il eut pris en mains la direction des affaires; cette princesse et Maximilien furent complétement éclipsés par Guillaume de Croy, qui devint le véritable chef du gouvernement.

Charles mis hors de tutelle, le 5 janvier 1515, notifia, le 8,

[1] Lettre précitée.
[2] Lettre du seigneur de Beersel du 16 septembre 1513, précitée.

son émancipation aux cours de justice, et ordonna d'expédier dorénavant toutes les affaires en son nom [1]. Par lettres du 9, en adressant la même communication au grand conseil de Malines, il lui envoya le formulaire de ses titres :

« Charles, par la grâce de Dieu, prince d'Espagne, des » Deux-Siciles, de Jérusalem, etc.; archiduc d'Autriche; duc » de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Styrie, de » Carinthie, de Carniole, de Limbourg, de Luxembourg et » de Gueldre; comte de Flandre, de Habsbourg, de Tyrol, » d'Artois, de Bourgogne, palatin, et de Hainaut; lantgrave » d'Alsace; prince de Souabe; marquis de Burgau et du » Saint-Empire, de Hollande, de Zélande, de Ferrette, de » Kybourg, de Namur et de Zutphen; comte seigneur de » Frise, des Marches d'Esclavonie, de Pertenauw, de Salins » et de Malines [2]. »

Le 17, « de l'avis et délibération de sa très-chère tante, des seigneurs du sang, chevaliers de l'ordre et autres du conseil privé, » il nomma Jean le Sauvage grand chancelier, et remit aux mains de ce ministre l'administration dont Marguerite s'était démise [3]. Le jeune souverain composa sans doute, en même temps, son conseil, où entrèrent avec le grand chancelier, le comte palatin Frédéric, duc de Bavière, qui avait présidé à son émancipation; le seigneur de Ravenstein, Philippe de Clèves; le prince de Chimay; le comte Henri de Nassau; le seigneur de Chièvres, grand chambellan; le seigneur de Rœulx, grand maître d'hôtel; Charles de Lannoy, grand écuyer; le seigneur de Beveren, Adolphe de Bourgogne; Jean de Berghes; le seigneur de Sempy; le

[1] *Gedenkst.*, III, 113.

[2] M. Gachard, *Documents inédits*, I, 284.

[3] M. Gachard, *Analectes Belgiques*, l. c., V, 314.

seigneur de Montigny, Antoine de Lalaing; le comte de Montrevel; Laurent Gorrevod; Mercurino de Gattinara; Jean Caulier; Philippe Dales; Adrien d'Utrecht; Michel de Pavie; « le prévôt d'Oudmunster; le bailli du Hainaut, Jacques de Gavre; le procureur de Béthune et autres [1]. »

Quelques jours après (24 janvier), Charles fut inauguré à Louvain comme duc de Brabant [2]; le 28, il fit son entrée à Bruxelles, et prêta serment le lendemain [3]. A l'occasion de sa Joyeuse Entrée, les états du duché votèrent (17 février) un don de 4,000 livres au seigneur de Chièvres, en récompense des services qu'il avait rendus au Brabant pendant la minorité de l'archiduc [4]. De tout temps, le soleil levant eut ses adorateurs. D'un autre côté, un fait qui se produisit immédiatement après son avénement, vint montrer au jeune prince que les priviléges de ce duché n'étaient point lettres mortes, et qu'il était dangereux de les violer [5]. Un officier, nommé de Beernaert de la Charlerie, fut poursuivi pour avoir « arrêté ung homme du Brabant au pays de Hainaut, après la Joyeuse Entrée du roy; craindant righeur de justice, il s'empressa de

[1] Le mss. n° 7331 de la bibliothèque royale donne la composition de ce conseil d'une manière fort incomplète. Nous y avons suppléé par les comptes de la recette générale des finances, et par la correspondance. *Voir* entre autres les instructions du 26 janvier et du 1er février 1515, citées plus loin. — Voir *Négociations diplomatiques*, etc.

[2] *Plac. de Brabant*, I, 192.

[3] *Voir* pour les dates de ces cérémonies l'*Itinéraire de Charles-Quint pendant l'année* 1515, formé par M. Gachard, d'après les comptes de Pierre Boisot.

[4] Compte d'Adrien Van Heilwygen (n° 15752). *Archives du royaume.*

[5] Le principe de la résistance à l'injustice était consacré. « La guerre, dit Damhoudere, la guerre que font les subjectz est injuste et est appellée guerre présumptueuse et séditieuse : ne fut en refus et faute de justice, laquelle ils n'auroient pu aucunement obtenir. » *Pratique judiciaire es causes criminelles*, autheur messire Josse de Damhoudere, chevalier, docteur ès droitz, etc. Anvers, MDLXIIII, ch. LXXXII.

demander à composer, et les poursuites ne furent arrêtées qu'après qu'il eut payé sa composition[1]. »

La Joyeuse Entrée de Charles reçut, au mois d'avril suivant, deux Additions qui, introduites, de commun accord, dans ce pacte constitutionnel, y furent maintenues et consacrées sans nul changement par ses successeurs. La première de ces Additions (12 avril 1515), satisfaisant à la demande des états qui venaient, dit cet acte, d'accorder des sommes considérables à leur duc, établit de nouvelles, mais de vaines garanties contre les désordres des gens de guerre; stipula que durant les trois années fixées pour le payement du subside extraordinaire de 450,000 florins récemment voté, il ne serait demandé au pays « consentement, subvention ou autre charge quelconque pour quelque raison que ce fût; » contint l'engagement de tenir les chemins libres et sûrs, afin de donner toute sécurité aux marchands et de les préserver de tout dommage; et régla la levée des impôts et des aides[2].

La seconde Addition (26 avril) fut provoquée par une requête des « députés des villes, franchises et du plat pays, contenant plusieurs doléances au sujet de la police et du bien du pays. » Cet acte décréta que l'exemption du droit de tonlieu serait prouvée par la production d'un certificat de *tol,* sans plus exiger la présence du propriétaire de la marchandise; — prolongea, pour un terme de douze années, les octrois accordant aux villes la perception d'assises ou droits de chaussées, parmi payement de l'ancienne

[1] Compte de Philippe d'Orley, bailli du Roman pays de Brabant (1515-1516), f° iiij v°. *Archives du royaume.*

[2] *Plac. de Brabant*, I, 205. — M. Faider, *Études sur les Constitutions nationales*, 74.

reconnaissance; — détermina l'exercice de la juridiction spirituelle dans le Brabant; — promit que « sous le titre et pouvoir des lettres de sauvegarde du souverain, personne ne seroit contraint civilement ni criminellement, ne fut que ces personnes y fussent expressément nommées et qu'elles leur eussent été signifiées, sauf, en ce, le bon droit des prélats et tous autres (?); » — indiqua les cas où désormais il serait accordé des lettres de répit ou surséance; — ordonna l'expulsion des « Égyptiens de la petite Égypte; » — autorisa les habitants de Bois-le-Duc à démolir certains châteaux ruinés; — promit qu'on ne donnerait plus en ferme les garennes non franches; — affecta spécialement les droits des chaussées à leur réparation; — consacra d'une manière plus formelle la liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile; [1] — fixa le payement des charges anciennes d'après l'ancien taux des monnaies, qui subissait alors de grandes variations; — interdit aux seigneurs, gens de loi, collecteurs, etc., de tenir tavernes ou cabarets, de charger ou molester les habitants; — défendit aux monastères et ecclésiastiques hors du pays de Brabant, d'y acheter ou acquérir aucuns biens immeubles, soit fonds, cens, fermes ou rentes; aux particuliers, de transférer aux monastères, maisons-Dieu, chapelles, colléges ou autres mainmortables, aucun bien immeuble, fief, alleu, emphytéose ou censive, par vente, échange, cession ou transport, à quelque titre que ce fût, sans commun octroi du souverain et

[1] « Tous officiers.... et aussi leurs sergents, dit l'art. 10, ne pourront doresnavant prendre ni appréhender personne dans sa maison ou y faire visite pour quelque cause que ce soit, plus avant que ne porte le pouvoir des priviléges, coutumes et anciens usages des lieux où cela arrivera et sera nécessaire, et qu'il appartiendra ou sera permis suivant le droit écrit, sauf néanmoins les priviléges de nos villes de Louvain, d'Anvers et de Bois-le-Duc, observés jusques ici. »

des gens de loi des chefs-villes sous lesquels le bien se trouvait situé; et aux mainmortables, d'acquérir aucun immeuble par succession testamentaire ou *ab intestat*, donation à cause de mort ou autre acte de dernière volonté; — enfin, enjoignit formellement au drossard de Brabant, au prévôt des maréchaux, au gruyer et au *waut-maître*, de ne procéder à aucune arrestation en Brabant, que conformément aux anciennes ordonnances [1]. Après avoir vainement combattu l'adoption de cet acte, les prélats protestèrent et tentèrent sans plus de succès, de s'y opposer en justice [2]. De son côté, le gouvernement regretta les engagements pris par le souverain envers les états; mais bien que le pape ne se fît point scrupule de délier Charles de ses serments [3], ce prince n'apporta plus de nouvelles modifications à sa joyeuse entrée.

Le 4 février, Charles, accompagné d'un nombreux et brillant cortége, se rendit à Malines. Il y fut reçu avec un grand enthousiasme, et, à la suite d'un souper donné à l'hôtel de ville, le magistrat lui offrit, outre un présent pécuniaire, trois muids et cinq mesures de vin du Rhin. Le lendemain, eut lieu son inauguration; après réciproque prestation de serments, il confirma tous les priviléges de la ville. Ce fut une occasion de nouveaux présents, qui s'étendirent à Marguerite, aux sœurs du jeune prince et aux seigneurs de sa suite. De Chièvres eut pour sa part une coupe en argent doré et 400 philippus; l'audiencier, Philippe Haneton, 100 philippus pour l'acte de confirmation des priviléges; l'huissier qui

[1] *Plac. de Brabant*, I, 207. — M. FAIDER, l. c., 77 et suiv.

[2] M. FAIDER, d'après DEPAPE, § 145 de son *Traité de la Joyeuse-Entrée*, 75, note 2.

[3] *Voir* chapitre XIV

l'avait assisté, une robe de camelot doublée de peaux blanches d'agneau et bordée de satin. Le magistrat distribua des moutons, des porcs, du vin, de la bière aux sections, aux métiers, à toutes les personnes qui avaient contribué à l'éclat des fêtes [1].

De Malines, le prince se rendit à Anvers (11 février), où il séjourna jusqu'au 23. Il fit son entrée à Gand le 25 [2], et y resta plus de six semaines au milieu de fêtes brillantes. Le 18 mars, entre autres, la commune lui offrit un somptueux banquet, et, le 15 avril, la veille de son départ, il soupa avec les arbalétriers [3]. Le 18, il arriva à Bruges, et, prêta le serment voulu cinq jours plus tard [4]. Durant son séjour dans cette ville, il soupa également avec les arbalétriers (9 mai) [5]. Le 11 mai, il se remit en route pour aller se faire reconnaître en Zélande et en Hollande [6]; visita Bois-le-Duc et Breda (20 juillet), et après s'être reposé un jour à Anvers, il rentra à Bruxelles le 23 juillet. Fatigué sans doute des harangues et des réceptions officielles, le jeune prince s'en délassa dans des parties de chasse à Neder-Ockerseel, Hever, Tervueren, Enghien, Groenendael [7].

[1] AZEVEDO.

[2] *Voir* pour les cérémonies de son entrée à Gand, le mss. n° 14826 de la bibliothèque royale.

[3] *Itinéraire* précité.

[4] *Voir*, pour les cérémonies de cette entrée, REMI DUPUYS, *La triumphante et solemnelle entrée faicte sur le nouvel et joyeux advénement de très-haut et très-puissant et très-excellent prince, Monsieur Charles, prince des Espaignes, archiduc d'Autriche, etc., en sa ville de Bruges, l'an MDXV, le 18e jour d'apvril après Pacques, rédigé en escrip*. fol. avec figures. Bruges.

[5] *Itinéraire* précité.

[6] Faisant droit aux plaintes des états de Hollande et de Frise, il avait décidé, le 5 août 1515, que les plaidoiries, écritures et autres actes, dans les procès mus par-devant le grand conseil de Malines, entre parties demeurant en Hollande et en Frise, seraient formés en *thiois*. M. GACHARD, *Doc. inéd.*, I, 285.

[7] *Itinéraire* précité.

Le 7 novembre, il se remit en route. Le 10, il entra à Mons, et le 12, après avoir reçu le serment de fidélité des états du Hainaut, « mettant la main au chef et corps de madame sainte Waudru, » il jura à son tour, « par sa foi, par ces reliques et par les saints évangiles, d'entretenir et de maintenir les franchises, priviléges et usages des églises, des nobles et des bonnes villes du comté; de conserver intacte la juridiction de la souveraine cour de Mons; de ne jamais départir ni désunir les seigneuries et pays de Hainaut, Hollande et Zélande [1]. » Le même jour, il prêta serment à la ville de Mons [2], et la chevaleresque noblesse du comté donna à son souverain le spectacle d'un tournoi, dont le seigneur de Senzeilles, Charles de Lannoy, remporta le prix [3]. Saisissant l'occasion de son inauguration, les états lui exposèrent la convenance d'établir à Mons une haute cour souveraine; ils se fondaient sur ce que « ces pays estoient singuliers, et que les comtes de Hainaut s'estoient toujours franchement portés et intitulés seigneurs souverains, sans quelque relief, ressort, subjection ou servitude de prince régnant au monde, d'où leur estoit venue la devise : de Dieu et du soleil. » Par suite de cette demande, des lettres patentes du 15 décembre 1515, statuèrent « que les douze pairs, prélats, barons, nobles, vassaux et tous hommes tenant fief du souverain, » dépendraient de la haute cour de Mons. Toutes les justices subalternes furent soumises, en cas d'appel, à ce tribunal, dont les sentences étaient rendues

[1] Acte du 12 novembre 1515. De Boussu, *Histoire de Mons*, 168-172. — *Archives du Hainaut*. Voir la notice de M. Gachard, sur les archives des ci-devant états de ce comté. *Anal. Belg.*, 149.

[2] M. Gachard, *Notice sur les Archives de la ville de Mons*. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, IV, 219.

[3] Robert Macquereau, l. IV, ch. II.

absolues et définitives, sauf révision sur pied de proposition d'erreur. Ces lettres, confirmant un acte antérieur de Charles le Téméraire, stipulèrent que dorénavant « nulles lettres, mandements ou provisions seroient donnés ou dépêchés de par le souverain en sa chancellerie, ou en son grand conseil de Malines, au moyen et sous ombre desquels les manants et habitants duement sujets du Hainaut seroient ou pourroient être attraits au-dehors d'icelui pays [1]. »

Le 19, Charles partit pour Namur [2]. Acceptant comme vraies de vagues rumeurs, d'après lesquelles Robert de la Marck avait l'intention de l'enlever en route, les Namurois mirent sur pied 400 chevaux et 1,000 piétons, qui vinrent le prendre aux limites du comté et l'escortèrent jusque dans leurs murs [3]. Il y entra le 22 novembre. Le lendemain eurent lieu l'inauguration et la prestation des serments accoutumés [4]. Ce fut seulement l'année suivante, que Charles fut inauguré dans le duché de Luxembourg. Au mois de juin 1516, il annonça l'intention de s'y rendre, et les états étaient convoqués pour le recevoir, lorsque arriva un contre-ordre [5]. Les événements ne permettant plus au jeune prince de procéder en personne à cette cérémonie, le 12 juillet suivant, le comte palatin et le prévôt d'Aire prirent, en son nom, possession de ce duché et du comté de Chiny. A Thionville, les bourgeois et

[1] De Boussu, l. c., 172-177.

[2] On l'y attendait déjà le 24 octobre. Compte de J. de Berghes, f° xv.

[3] Robert Macquereau, l. IV, ch. II.

[4] *Voir* Galliot, *Histoire générale, ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur*. Liége, MDCCXCI, in-12. — *Relation de l'inauguration de l'archiduc Charles comme comte de Namur*. M. Gachard, *Anal. Belg.*, l. c. VII, 80.

[5] Compte de Nicolas de Naves, de la recette générale du Luxembourg, f°s xix, xx. *Archives du royaume* (N° 2635).

les habitants prêtèrent serment entre les mains du lieutenant du marquis de Bade [1].

Pendant que le nouveau souverain se faisait reconnaitre par les peuples que soumettait à son autorité le hasard de la naissance, les affaires n'avaient point été négligées, d'importantes négociations avaient été entamées. Maximilien, maintenant ses prétentions sur la Hongrie et la Bohême, avait voulu les édifier sur un mariage, et le refus de Marguerite de participer à ses combinaisons matrimoniales [2], n'avait fait que modifier ses intentions. Depuis longtemps (1512) il avait jeté les yeux sur Marie, la troisième fille de Philippe le Beau, et appelé cette jeune princesse à Vienne (1514) [3]. L'exécution des projets de l'empereur, désapprouvés par le gouvernement des Pays-Bas, ne rencontra pas moins de difficultés de la part du roi de Hongrie Ladislas. Malgré les avantages d'une alliance avec la maison d'Autriche pour la défense de ses états contre les Turcs, ce prince éprouvait de légitimes appréhensions, et il hésita longtemps. La crainte des Ottomans le décida pourtant, et, le 22 juillet 1515, le mariage de son fils Louis avec la jeune archiduchesse fut célébré dans l'église cathédrale de Saint-Étienne à Vienne [4]. Pour mieux assurer à la maison d'Autriche la réversibilité des royaumes de Hongrie et de Bohême, le jour même de l'union de ces deux enfants (elle ne fut consommée qu'en 1521) eut lieu celle de l'infant Ferdinand, représenté par son aïeul, avec Anne de Bohême, sœur de Louis, sous la réserve que cette

[1] Compte de Nicolas de Naves, l. c., f° xx.

[2] M. Altmeyer, *Marguerite d'Autriche*.

[3] Lettre de Marguerite du 4 mai 1514. *Corresp.*, II, 252.

[4] Né le 1er mai 1506, Louis avait été élu roi de Hongrie le 4 juin 1507, et roi de Bohême le 11 mars 1509, afin de prévenir les éventualités d'une élection dans ces royaumes électifs.

princesse conserverait la faculté d'opter, dans le terme d'un an, entre cet époux et son frère Charles. Un des articles du traité de mariage de Marie et de Louis portait que si le roi mourait sans postérité, les royaumes de Hongrie et de Bohême reviendraient à Ferdinand et à Anne; ce fut en vertu de cette clause que Ferdinand revendiqua plus tard l'héritage de son beau-frère, et établit la domination autrichienne en Hongrie et en Bohême [1].

Les transports de joie des peuples à l'avénement de Charles n'avaient pas été provoqués seulement par les espérances qu'éveille tout règne nouveau; ils montraient un vif désir de sortir de la déplorable situation faite au pays par une politique muable et versatile, et surtout par l'insatiabilité de Maximilien. Il importait aux Pays-Bas de ne plus être mêlés à des querelles qui leur étaient étrangères, entraînés dans des guerres provoquées par des projets contraires à leurs intérêts; il leur importait aussi de voir leur souverain consacrer son activité et son génie à rétablir l'ordre dans les finances, dans l'administration, dans l'armée; à utiliser leurs forces au lieu de les épuiser; à multiplier les sources de leur prospérité au lieu de les tarir dans des luttes stériles et toujours désastreuses. Or, pour ces provinces, la paix avec la France était alors une question vitale, et elles augurèrent bien de l'avenir en voyant le pouvoir aux mains d'un ministre dont le système politique, fondé sur des sympathies naturelles [2], répondait à leurs désirs et à leurs

[1] *Traité de Vienne.* Du Mont, IV, 1re partie, 212.

[2] « M. de Chièvres, le personnage qui gouverne et par la main duquel tout se fait absolument ici, écrivait, en 1516, l'évêque de Badajoz, est natif de France, de père et mère Français, et tous les autres qui participent actuellement aux affaires, sont Français aussi, ou sont tellement attachés à la France, que cela revient au même. » Lettre précitée.

besoins. L'influence du seigneur de Chièvres sur l'esprit de son élève, avait produit chez Charles une inclination pour la France; cette inclination avait résisté jusqu'alors aux antipathies de sa tante, et, avait jeté dans son esprit le désir d'une alliance à laquelle sa précoce ambition rattachait de vastes espérances [1]. Dès qu'il fut sorti de tutelle, la prépondérance du seigneur de Chièvres s'était ouvertement manifestée dans la composition du conseil, qui comptait quatre membres de la famille de Croy : Guillaume, le prince de Chimay, et les seigneurs de Rœulx et de Sempy. Aussi Maximilien et Marguerite, qui poussaient à une union avec l'Angleterre et le roi d'Aragon [2], s'aperçurent-ils bientôt de la perte de leur influence; ils virent même leurs serviteurs les plus dévoués en état de suspicion près du jeune souverain [3].

[1] « Je fus longuement en devise avec luy (François Ier) et luy dis encore une fois que monseigneur estoit plus enclin à la nature de France que ailleurs; car ung jour, un tas de jeunes gens ses mignons devisoient avecq luy, et lui disoient qu'il estoit coqu, et qu'il avoit perdu sa femme; qu'il luy falloit une autre, et luy mirent en avant Madame Renée, la fille de Portugal ou la fille d'Ongrie. Je respondis à ses josnes gentilz hommes qu'il aymeroit mieulx Madame Renée. Il respondit soubit : Il n'a pas tort, car c'est plus grant chose de la fille d'ung roy de France, et si ma femme moroit d'aventure, je serois duc de Bretagne. » Lettre de Philippe Dales à Marguerite d'Autriche du 3 janvier 1515. *Nég. dipl.*, I, 593.

[2] Lettre de Maximilien à Marguerite. *Correspondance*, II, 278.

A la cour de France on traitait Marguerite d'Anglaise. « Et me dit que si vous vouliez aller bien rondement en besogne avec le roi et que ne fussiez pas si bonne Angloise que avez esté par le passé, n'y auroit nulle difficulté, et que le roi vous assisteroit en vos affaires, et que par vos mains se pourroient dresser tout plein de bonnes choses. Je lui dis que si vous aviez esté bonne Angloise, l'on vous en avoit baillé les occasions, et que pour obvier à leurs emprinses aviez fait l'alliance d'Angleterre. » Lettre de Gattinara à Marguerite du 4 février 1515. *Nég. dipl.*, II, 44. — Ce n'était pas à tort du reste. *V.* p. 18, n. 3.

[3] Lettre de Maximilien du 11 février 1515. *Correspondance*, II, 275. — Lettre de Marguerite à Charles citée plus loin.

Il était malheureusement bien difficile de sortir des embarras politiques amoncelés durant une longue minorité. Henri VIII, tant de fois trompé par Maximilien et par Ferdinand, semblait dégoûté de leur alliance ; il ne tarda pas, en effet (5 avril 1515), à renouveler le traité récemment conclu avec Louis XII [1] ; les projets jaloux du roi d'Aragon se manifestaient clairement, et alors que tout annonçait chez le gouvernement des Pays-Bas le désir d'un bon accord avec la France, celle-ci reculait devant la main qu'on lui tendait. Louis XII était mort (1er janvier 1515) au moment où venaient de s'ouvrir les négociations pour le mariage de Charles avec Renée, et, le jour même de son avénement, le nouveau roi avait fait prévoir les funestes querelles qui allaient désoler l'Europe. Dans une audience qu'il accorda à Philippe Dales, chargé de se plaindre d'agressions commises par Robert de La Marck [2], non-seulement François Ier prit la défense du seigneur de Sedan, mais il se montra « assez aigre en ses devises. » Aux assurances de cet envoyé que son maître « estoit bien délibéré de vivre en amitié avec lui et ses pays aussi, » il répondit : « Il ne tiendra pas à moi qu'il n'en soit ainsi, et je serai pour le prince d'Espagne bon parent, ami et seigneur, à cause qu'il est mon vassal ; mais je ne veux point estre mené de lui, comme l'empereur et le roi d'Aragon ont mené le feu roi. Tant qu'à mes voisins, s'ils me veulent faire des tours, je laisserai toutes autres choses pour m'en venger [3]. » D'un autre côté, François Ier se disposait à

[1] GAILLARD, *Histoire de François Ier*, I, 154.

[2] Il avait repris les armes sous prétexte de revendiquer la liberté de son parent le seigneur de Bussy, Jacques d'Amboise, pris à la bataille de Guinegate par des hommes d'armes des Pays-Bas, et dont on exigeait une énorme rançon. *Nég dipl.*, I, 556 ; II, 24.

[3] Lettre de Philippe Dales du 3 janvier, précitée.

reconquérir le duché de Milan; ce projet, si contraire aux vues de Maximilien, n'allait-il pas exercer de l'influence sur les Pays-Bas qui avaient jusqu'alors ressenti tous les contre-coups des événements d'Italie?

Guidé par les conseils du seigneur de Chièvres, Charles se conduisit dans ces circonstances avec une extrême circonspection. « La situation de ses états, l'indocilité de ses sujets, les successions d'Espagne et d'Autriche qu'il devait recueillir un jour, sa faiblesse présente, l'intérêt de sa grandeur future, tout le forçait de ménager la France [1]. » Sous l'influence de cette pensée ses premières négociations ne tendirent qu'à s'attacher cette vieille ennemie de sa maison. Ce ne devait être là cependant qu'un ménagement momentané; Charles n'eut que trop tôt et trop souvent l'occasion de se remémorer le jugement de son précepteur sur les Français : « Ils sont riches et abondants de promesses belles et douces, lui avait dit Adrien (et il le lui rappela après avoir ceint la tiare), mais ils mesurent l'amitié à leur profit, de sorte que, changeant la fortune et condition des choses, si elle ne leur vient à profit, sous quelque couleur, moins que véritable, ils deserrent et laissent l'amitié [2]. »

Invité, en sa qualité de pair de France, à assister au sacre de François Ier, Charles avait décliné cette invitation en prétextant des « occupations et empêchements qu'il avoit et qu'il alloit sans doute avoir, à cause de plusieurs grandes et urgentes affaires lui survenant journellement, tant par le fait de son entrée et réception à la seigueurie de par deçà que

[1] Fr. Belcari Peguilionis, l. c., *Rerum gallicarum commentarii*, L. XV. — Gaillard, l. c., 15.

[2] Lettre d'Adrien VI du 3 mai 1522. — *Archives du royaume*, Reg. int. *Collection de Documents historiques*, II, f° 37.

autrement en plusieurs et diverses manières [1]. » Il avait chargé Henri de Nassau de le représenter à cette cérémonie « et d'y faire, en son nom, foi et hommage de fidélité à cause des comtés de Flandre et d'Artois et des autres terres et seigneuries qu'il tenoit de la couronne de France [2], » en même temps qu'il accomplirait « tout le service et quelconques les devoirs que comme pair et doyen des pairs, à cause du duché de Bourgogne, » il devait au monarque français. Dans la prévision qu'il ne serait pas admis à rendre ce dernier devoir, il fut prescrit au comte de dresser une protestation secrète « sans aucun bruit ou semblant de regret, aigreur ou mécontentement, mais le plus gracieusement que faire se pourroit [3]. » Aux termes de ses instructions, qui avaient été communiquées à Maximilien [4], le comte avait, en outre, mission de poursuivre les négociations entamées pour le mariage du jeune prince avec Renée de France, et, d'après l'avis du seigneur de Sempy [5], de confirmer, au besoin, le traité de Cambrai. Toutefois, il lui fut prescrit d'attendre qu'on lui parlât de mariage, et dans le cas où il n'en serait pas question, de se borner à insinuer à cet égard quelques généralités [6]. Le seigneur de Sempy; Michel de Pavie; Philippe Dales qui se trouvait encore à la cour de France [7]; Gattinara, chargé plus

[1] Commission donnée au comte de Nassau, le 19 janvier 1515. M. Gachard. *Anal. Belg.* Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, V, 318. — *Nég. dipl.*, II. 2.

[2] *Ibid.*— [3] Autre commission du même jour. *Ibid.*, 317.

Il fut convenu ensuite que le comte de Nassau exhiberait le service pour le duché de Bourgogne, et le seigneur de Sempy pour la Flandre et l'Artois. Lettre de Gattinara à Marguerite du 21 janvier 1515. *Nég. dipl.*, II. 10.

[4] Lettre de Maximilien de février 1515, précitée.

[5] Lettre de Gattinara du 21 janvier, précitée. — [6] *Ibid.*

[7] Lettre de Gattinara à Marguerite du 25 janvier 1515. *Nég. dipl.*, II, 20.

spécialement de défendre les intérêts de Marguerite [1]; Jean Caulier, et le secrétaire Égide Van den Damme furent adjoints à Henri de Nassau.

Cette ambassade quitta Bruxelles le 22 janvier 1515. Elle voyagea avec de grandes précautions contre Robert de la Marck, qui venait d'enlever « le seigneur du Rupt, deux des Vauldrey et tenoit le champ de tous costés [2]. » Arrivée à Mons le 24, elle jugea que « sa charge se trouvoit un peu maigre et escripvit à Charles et aux aultres principaux pour y pourvoir [3]. » C'était d'autant plus nécessaire que François I[er] avait refusé de lui délivrer un sauf-conduit, « disant qu'il n'estoit mestier de sauf-conduit en son royaume, mais que les ambassadeurs seroient bien venus en apportant ample pouvoir pour besogner en la matière de frère Boniface [4]. » On leur envoya des lettres de recommandation pour le duc de Vendôme et sa mère, pour l'archevêque de Paris et d'autres personnages de la cour de France que l'on savait favorables à leur négociation. Puis, le 26 janvier, de nouvelles instructions prescrivirent de demander ouvertement la confirmation du traité de Cambrai et la main de Renée, en rappelant les négociations récemment ouvertes à ce sujet. Dans le cas où cette ouverture serait accueillie, les ambassadeurs réclameraient la remise immédiate de la princesse entre leurs mains; quant à sa dot, ils proposeraient le duché de Milan et le comté d'Asti, 200,000 écus d'or payables au jour de la consommation du mariage, et la composition et taille ordinaire de l'Artois durant la vie des

[1] Il se plaignit fort d'avoir été nommé après ces deux derniers ambassadeurs. Lettres des 26 et 28 janvier. *Nég. dipl.*, II, 25 et 28.

[2] Lettre de Gattinara du 20 janvier 1515. *Ibid.*, II, 9.

[3] Lettre du même du 24 janvier. *Ibid.*, 19.

[4] Lettre du même du 25. *Ibid.*, 20.

deux époux. Ensuite, rappelant que la détention du duché de Bourgogne, des comtés d'Auxonne, Auxerre, Auxerrois, Mâconnais et Bar-sur-Seine par les rois de France, avait été une source intarissable de différends, ils exposeraient, « de la plus gracieuse et douce sorte que possible, » que, pour parvenir à une sûre et durable amitié, il convenait de les restituer à leur souverain. Le même motif serait aussi invoqué, d'abord, pour requérir l'assistance du roi contre Charles d'Egmont, en évitant soigneusement d'entrer dans la discussion des droits des deux parties; ensuite, pour mettre un terme aux hostilités de Robert de la Marck et pour l'obliger à réparer les dommages qu'il avait causés.

Le sacre de François I[er] avait eu lieu le 25 janvier, et les ambassadeurs n'arrivèrent à Compiègne que le 3 février. Néanmoins ils trouvèrent le roi dans de meilleures dispositions qu'au jour de son avénement. Il ne leur fut pas difficile de s'apercevoir que, tout préoccupé de ses projets sur l'Italie, il tenait à assurer la tranquillité de ses provinces du nord avant de franchir les Alpes. Reçus en audience publique et solennelle dès le lendemain de leur arrivée, ils lui présentèrent leurs lettres de créance, et Michel de Pavie le harangua : « Messieurs, leur répondit-il, j'ai écouté les propositions que vous me faites de la part de mon cousin le prince d'Espagne. Je vous répondrai d'abord que je vous regarde comme les très-bien venus; votre mission me donne à connaître la bonne amour et affection que mon cousin me porte, en me félicitant sur mon avénement au trône. Je ne le félicite pas moins d'être sorti de tutelle et suis charmé d'avoir à traiter avec un homme hors de mamburnie. Quant à ce qu'il désire faire tel devoir qu'il est tenu comme vassal à cause des comtés de Flandre et d'Artois, en le faisant, il ne me trouvera que raisonnable

comme parent et voisin. Quant à l'amitié qu'il désire avec moi, je la désire de même avec tous mes voisins, et tant plus avec lui qu'avec d'autres puisqu'il est sorti de la maison de France. Quant aux excuses qu'il me fait présenter de n'avoir point assisté à mon sacre, pour avoir fait les devoirs tels qu'il eût pu ou dû faire, je l'en tiens pour excusé et crois à son bon vouloir. Pour ce que vous me dites que me ferez plus ample déclaration de votre charge, quand vous le voudrez, vous aurez audience. » Les ambassadeurs répliquèrent qu'ils étaient à sa disposition, et il les mena sur-le-champ dans sa chambre où ils lui exposèrent l'objet principal de leur mission.

Tout en objectant que « madame Renée estoit encore bien jeune, » François les remercia, tant en son nom qu'en celui de cette princesse, de l'honorable proposition de leur maître, « connaissant qu'il ne la pouvoit mieux marier qu'à un fils d'empereur et de roi, héritier de tant de royaumes et issu de la maison de France. » Il entra ensuite en conversation avec le seigneur de Sempy qui l'entretint « de la qualité de son prince, de ses mœurs, de son sens et de sa vie et esbatemens. Entre autres choses, ce seigneur lui dit que son maître avoit deux conditions conformes à celles du roi : à savoir qu'il estoit véritable et justicier, et n'aimoit point les flatteurs. Ledit roi s'en monstra bien aise, et dit : puisqu'il a ces conditions il prospérera. » Ensuite Gattinara, au nom de Marguerite, complimenta le roi sur son avénement et lui exposa sa mission particulière. Elle se réduisait à trois points : « l'un à lui offrir foi et hommage pour le comté de Charolois et autres pièces; le second à demander la main levée et restitution des prises qui y avoient été effectuées; le troisième à obtenir lettres nécessaires pour assurer à la

princesse le cours du sel, droit de gabelle, surséance de mille livres, aides de Charolois et autres, selon le traité de Cambrai. » François I[er] répondit « qu'il tenoit toujours pour bonne tante madame Marguerite qui avoit épousé le duc de Savoie, son oncle, et qu'après avoir entendu son conseil, il feroit pour elle tout ce qui lui seroit possible. »

Cet accueil, les bonnes dispositions de la reine et les égards des seigneurs de la cour, donnèrent aux ambassadeurs l'espoir d'une heureuse réussite; il fut confirmé encore par les duchesses d'Angoulême et de Bourbon, qui promirent même de les seconder. Toutefois plusieurs points de leurs instructions les embarrassaient. Ainsi, en demandant la remise immédiate de Renée, on exigeait que François payât son entretien jusqu'à la consommation du mariage sans rien diminuer de la dot. C'était d'une telle indélicatesse, que cette prétention leur répugna; en informant Charles des bonnes dispositions du roi de France, ils lui représentèrent que s'il était juste de demander la remise de la princesse, il convenait, pour son honneur, qu'elle fût entretenue à ses frais. D'un autre côté, il leur avait suffi de sonder le terrain au sujet de la restitution de la Bourgogne et de ses dépendances, pour juger des débats et des querelles que cette question soulèverait. Ils résolurent en conséquence de se borner d'abord à s'occuper de la confirmation du traité de Cambrai, du mariage et de la dot. La demande du concours de François I[er] contre le duc de Gueldre, n'était pas moins épineuse; enfin, les démêlés avec Robert de La Marck étaient, de la part des deux parties, un sujet de récriminations plus que suffisant pour entraver complétement la négociation. A l'égard de ce dernier, François I[er] prit même l'avance en communiquant un exposé des griefs du seigneur de Sedan;

ils répondirent sur-le-champ que le gouvernement des Pays-Bas avait des sujets de plaintes autrement graves contre ce seigneur qui, « pensionnaire du roi, chevalier de son ordre, ayant charge de ses gens d'armes, pour querelle particulière d'aucunes terres, au sujet desquelles on lui offroit le recours devant les tribunaux, guerroyoit contre leur prince. » Le roi reconnut la justesse de ces plaintes, et promit d'interdire à de La Marck tout acte d'hostilité; mais c'eût été se faire d'étranges illusions que de songer à obtenir des dommages-intérêts.

Les ambassadeurs craignaient aussi et non sans raison, d'être contrariés par les intrigues du roi d'Aragon et par les envoyés de Henri VIII. Dès leur arrivée, ces derniers « avoient bien chargé sur eux, en disant au roi, en leur audience privée, que l'on se devoit défier de la maison d'Autriche; que l'on n'y tenoit ni foi ni promesse, et que le comte de Nassau avoit reçu 70,000 angelots du roi d'Angleterre, sans lui faire jamais nul service. » Informés de ces propos par frère Boniface, Henri de Nassau et de Sempy dirent à François Ier, en termes généraux « qu'ils avoient entendu qu'aucuns lui avoient fait rapport à charge de leur prince et d'eux; et que s'il y avoit quelqu'un qui voulust soutenir ce rapport, ils étoient gentilshommes et en répondroient tellement que ce seroit à l'exaltation de leur honneur et de celui de leur maître et à la confusion des menteurs. »

Plusieurs jours se passèrent en pourparlers, sans que les intentions de François Ier se manifestassent; seulement dans une conférence des ambassadeurs avec le frère Boniface, celui-ci s'enquit de leurs intentions relativement à la confirmation du traité de Cambrai. Comme plusieurs dispositions de ce traité avaient reçu exécution, il leur demanda, afin

d'abréger la délibération, d'indiquer les articles dont ils désiraient le maintien. Ils s'en référèrent à la décision du roi, ajoutant seulement que ce traité leur semblait contenir des clauses préjudiciables à leur souverain, particulièrement en ce qui touchait la Gueldre, et qu'il convenait en conséquence de les amender. A un bal, qui suivit un souper offert à l'ambassade, par la duchesse de Vendôme, François Ier eut un long entretien avec le comte de Nassau et le seigneur de Sempy. Il leur exprima son désir de nouer d'intimes relations avec leur maître. « Vous et lui qui estes deux jeunes princes, lui répondirent ces seigneurs, avez chacun votre carte blanche; parquoy devez chacun contendre et désirer que la première impression que y ferez, soit chose bonne, vertueuse, honorable et profitable, non-seulement pour vous, vos pays et sujets, mais pour toute la chrétienté. Vous estes jeunes tous deux, et en espoir et apparence, moyennant la grâce de Dieu, de longuement vivre, régner et dominer; or,si dès votre avénement, vous vous liez d'amitié, cette amitié croîtra avec vous, et toujours se fortifiant de plus en plus elle deviendra indissoluble. Par contre, si dans le principe vous concevez quelque pique ou rancune, vous trouverez de chaque côté vos serviteurs enclins à accroître votre haine, car naturellement tous serviteurs partagent l'affection et l'inclination de leur maître, et par la fragilité humaine poussent plutôt au mal qu'au bien. Il s'en suivroit alors, que Dieu ne le veuille, une pique si grande et si longue qu'il n'est Suisse ou lansquenet qui la sust porter, et dont toute la chrétienté se ressentiroit. » Que de prophéties dans ces mots! Ils assurèrent, du reste, que le souhait de leur prince « qui sur toutes choses abhorroit la rancune, » était de vivre dans la plus étroite intelligence avec le roi. François, de son côté, jura foi de

gentilhomme, qu'il formait les mêmes vœux, touché qu'il était de l'empressement de Charles à lui rendre ses devoirs de vassal de la couronne. « Et cette amitié, ajouta-t-il, lui sera profitable, principalement pour ses affaires d'Espagne, où il aura toute facilité de se rendre par mer ou par terre. » — « C'est vrai, repartirent ses interlocuteurs, mais la sienne ne sera pas non plus dommageable à Votre Majesté. » Il en convint et finit en déclarant que « si par aucuns princes du monde, grands ou petits, il ne souffriroit atteinte à sa haulteur, par contre, il ne porteroit nulle atteinte à celle de son jeune cousin. »

Dans cet entretien le roi rapporta aussi à ces seigneurs une conversation qu'il avait eue récemment avec l'ambassadeur du roi d'Aragon, dont les mauvaises dispositions à l'égard de son petit-fils, devenaient évidentes. « Or cha, avait-il dit à l'Aragonais, le roy vostre maître doit estre bien joyeux que monseigneur le prince son nepveu et héritier soit sorti de tutelle et en âge d'estre bientôt roi. » L'ambassadeur avait gardé le silence, et la question ayant été réitérée, il avait proféré un faible oui, sans y rien ajouter. A l'arrivée du comte de Nassau et de ses collègues, cet ambassadeur avait offert à François I[er] la médiation de son maître pour le règlement de ses affaires avec le souverain des Pays-Bas; mais le roi lui avait répondu que le prince de Castille avait en France des ambassadeurs qui procédaient ouvertement, et qu'ayant l'intention de procéder de la même manière, il n'y avait nullement lieu de recourir à « un moyenneur. »

Dans la salle du bal, les dames d'Angoulême, de Bourbon et de Vendôme, adressèrent au comte de Nassau mainte question sur son jeune souverain. « Quel est son âge? Comment porte-t-il maintenant le titre de prince d'Espagne,

tandis qu'auparavant il portoit celui d'archiduc d'Autriche ? Le premier est-il plus grand titre que le second ? » — « Castille est royaume, et Autriche n'est qu'archiduché; mais mon maître ne s'intitule pas prince de Castille seulement, il l'est de tous les autres royaumes d'Espagne : Léon, Grenade, Séville, Aragon, Valence et autres. » — « Est-il juré prince ? » — « Oui et, qui plus est, dès maintenant il est roi de la plupart de ces royaumes, bien qu'il n'en ait pas encore pris le titre. » — « Comment cela se fait-il, puisque la reine sa mère vit encore ? Est-ce à cause de l'inhabileté de cette princesse, ou par suite d'un autre empêchement quelconque ? » — « Nonobstant ladite inhabileté, selon les lois, coutumes et privilèges d'Espagne, dès qu'il a quatorze ans accomplis, il est roi. » — « Le frère du prince de Castille votre maître n'a-t-il point quelque titre de principauté ou seigneurie ? » — « Il n'a d'autre titre que celui d'infant et il n'en pourroit obtenir d'autre que de son frère ou du consentement de ce dernier. » — « Je ne sais, écrivit le comte de Nassau à Charles, le but de ces questions, mais j'ai volontiers répondu de la sorte à cause de l'arrivée de l'ambassadeur d'Aragon; si, comme on l'assure, il poursuit le mariage de Mme Renée avec votre frère, on saura à quoi s'en tenir sur le titre du prince Ferdinand. »

Les intrigues des ambassadeurs de Ferdinand et de Henri VIII, sans traverser directement la négociation des envoyés de Charles, étaient mises à profit par François Ier : il s'en servait comme « de coups d'aiguillon pour les faire parler plus avant, de coups de fouet pour les faire avancer. » Henri de Nassau et ses collègues redoutaient davantage les embarras suscités par le seigneur de Sedan. Ainsi, il transmit au roi une lettre du capitaine de Montmédy, conte-

nant cette phrase : « Ce sont des habiletés de France ; » les ministres de François Ier s'en montrèrent si choqués, que Nassau pria Charles de prescrire sévèrement de s'abstenir de toutes choses de nature à mécontenter le roi et ses conseillers. De la Marck accusa, en outre, les capitaines des Pays-Bas d'avoir brûlé plusieurs de ses villages depuis qu'il avait cessé les hostilités; cette accusation fut victorieusement repoussée et François Ier réitéra la défense de recourir aux armes. De leur côté, les ambassadeurs de Charles insistèrent près de leur maître pour qu'on ne fournît pas à ce turbulent voisin des prétextes d'enfreindre les ordres du roi. Dans l'entre-temps celui-ci leur communiqua un rapport attribuant à l'empereur l'intention de marier l'aîné de ses petits-fils à Anne de Bohême; il leur annonça aussi l'arrivée d'un nouvel ambassadeur du roi d'Aragon, chargé de lui offrir « toute amitié et fraternité, » et de lui demander la main de madame Renée pour Ferdinand. Ils ne répondirent pas à cette dernière communication ; mais ils se récrièrent contre les projets prêtés à Maximilien, projets, du reste, qui n'auraient jamais l'assentiment de leur maître, tout opposé à une alliance avec la Hongrie.

Au milieu de ces incidents, des discussions s'étaient engagées entre les ministres français et les ambassadeurs touchant les cas royaux, la chambre légale, les appels des cas criminels en Flandre et d'autres points restés en suspens depuis le traité de Péronne. Enfin, pendant qu'on recherchait dans les chambres des comptes et ailleurs toutes les pièces propres à la défense des prérogatives du souverain des Pays-Bas, François Ier délégua, pour traiter avec les ambassadeurs, son oncle le bâtard de Savoie; Jean d'Albret sire d'Orval, parent du roi de Navarre; le chancelier Antoine

Du Prat; le maréchal de Lautrec; Imbert de Bastarnay; du Bouchage; le président Baillet, et l'avocat Barain. Les négociations s'ouvrirent alors officiellement. On avait commencé à s'occuper de la confirmation du traité de Cambrai, quand de nouvelles instructions prescrivirent au comte de Nassau de terminer avant tout la question du mariage. La proposition fut admise, mais la fixation de la dot souleva les plus grandes difficultés : les uns trouvaient les demandes « difficiles et excessives; les autres « les offres plus petites encore. » François approuva ses commissaires et taxa les prétentions de Charles non-seulement de « trop grandes et excessives, » mais de « desraisonnables et à peine susceptibles de réponse. » Le chancelier proposa même aux ambassadeurs de laisser de côté ce projet de mariage et d'en revenir simplement à la confirmation du traité de Cambrai; mais, voyant dans cette proposition le désir de la France de renouveler ce traité, les ambassadeurs la déclinèrent en objectant qu'aux termes de leurs instructions, il fallait d'abord en finir avec l'objet principal de leur mission (12 février 1515).

Le 17 février, dans une conférence tenue chez le chancelier, celui-ci déclara aux ambassadeurs que leurs demandes avaient été trouvées si étranges qu'il n'y avait point lieu d'y répondre. « Toutefois, ajouta-t-il, comme vous êtes venus publiquement demander amitié et alliance, le roi attend vos propositions; je puis vous assurer que cette amitié et cette alliance, il les désire bien vivement. » — « En effet, répondirent-ils, notre première charge et déclaration publique avoit concerné cet objet; nous ne nous sommes occupés du mariage qu'après avoir vu le roi y incliner. Nous avons alors demandé des instructions à notre prince, car un mariage ne se conclut pas sans présupposer et comprendre un accord

intime : il devenoit donc une question préalable. » Ils insistèrent en conséquence, pour obtenir la solution de ce point « parce qu'après en avoir écrit à leur maître, ce seroit chose étrange et absurde de ne lui point donner response. » — « La demande d'amitié et d'alliance n'est point subordonnée au projet de mariage, répliquèrent les Français, et rien n'empêche de s'occuper immédiatement de ce premier objet. » Le chancelier ajouta officieusement que, dans le principe, « le roi n'étoit guère disposé en faveur d'une alliance avec le prince d'Espagne; mais Dieu lui avoit inspiré depuis des dispositions amicales. » Enfin, comme les ambassadeurs insistaient encore, il prétendit ne pas être autorisé à traiter du mariage de madame Renée. « Le roi, dit-il, a trouvé bien étrange qu'on exigeât la remise de cette princesse, et bien excessive la dot réclamée, outre autres grandes choses. Toutefois s'il reçoit demande raisonnable, il y fera raisonnable réponse. Si, par exemple, on avoit voulu pour dot le droit de succession tant paternelle que maternelle de madame Renée, on eût pu, à mon avis, examiner cette proposition. » Les ambassadeurs le prièrent de pressentir à cet égard les intentions de son maître, et comme il revenait itérativement sur l'opportunité de s'occuper du traité d'alliance et d'amitié, ils craignirent qu'on ne les soupçonnât de chercher des moyens dilatoires. Ils lui communiquèrent alors quelques-unes des conditions réclamées par leur souverain; ils ajoutèrent, en ôtant à cette dernière communication tout caractère officiel, qu'ils se proposaient de réclamer le duché de Bourgogne, le Mâconnais, Auxerre et l'Auxerrois. Les commissaires français les prévinrent qu'ils informeraient le roi de ces prétentions; quant aux autres points, ils considérèrent le traité d'alliance et d'amitié comme chose vidée et accordée.

Il fut concédé, de part et d'autre, que « la hantize et transport de toute marchandise auroient lieu sous l'empire des droits et tonlieux anciens et d'ancienneté accoustumés. » Touchant la foi et hommage, François eût préféré que Charles les rendît en personne, comme son père l'avait fait à Louis XII ; toutefois il lui laissait la faculté d'agir à sa convenance. Pour éviter toutes discussions ultérieures, les Français demandèrent la spécification « des droits, priviléges, prééminences et grâces, » sous lesquels le prince de Castille tiendrait de la couronne ses pays, terres et seigneuries. A l'égard de la souveraineté et du ressort du roi, François I[er] considérait cette question comme entièrement vidée. C'était toujours la pierre d'achoppement, car il était extrêmement difficile de fixer les limites de la dépendance de la Flandre et de l'Artois vis-à-vis de la couronne de France et du parlement de Paris. D'autres points encore arrêtèrent la conclusion du traité. Les ambassadeurs de Charles proposèrent de remettre à des arbitres la solution des questions demeurées indécises dans les traités précédents ; mais les Français ne voulurent rien stipuler à cet égard, avant d'avoir pris les ordres du roi. Les ambassadeurs, de leur côté, refusèrent d'indiquer les princes à comprendre dans le traité.

Le 20 février, la question du mariage fut de nouveau débattue. « Tout en trouvant Renée trop jeune encore pour être engagée par paroles, dans le présent ou l'avenir, François I[er], désireux, disait-il, de s'allier à son cousin, consentoit à traiter du mariage de cette princesse et à bailler à cet égard toutes promesses et sûretés, tant au fait de la dot que des autres points ; mais, quelque traité qui intervînt, il se refusoit à la laisser sortir immédiatement du royaume. Quant à la dot, il admettoit le meilleur et le plus haut traité

de dot et de mariage qui jamais eût été baillé à fille de France, voulant donner à sa belle-sœur même davantage. » — « Madame Renée, objectèrent les ambassadeurs, ne doit pas seulement avoir dot de fille de France, mais conserver son droit maternel. » Sans répondre à cette objection, on leur représenta « qu'obtenir autant et plus que jamais fille de France avoit eu, estoit beaucoup, et devoit suffire à leur prince ; » ignoraient-ils les partages et dots concédés à des filles de France, parmi lesquelles il y avait même eu des filles uniques, entre autres, celles de Louis le Hutin et de Charles le Bel? Peu satisfaits de cette réponse, et ne pouvant rien obtenir de plus précis, Nassau et ses collègues demandèrent à en référer à leur souverain ; ils lui envoyèrent Jean Caulier, « pour bien débattre les affaires et en rapporter l'entière résolution. »

Il avait été question de réclamer de François Ier foi et hommage pour les comtés de Boulogne et de Guines, tenus en fief du comté d'Artois ; mais, comme les prédécesseurs de Charles avaient jadis possédé ces comtés, les ambassadeurs estimèrent que réclamer le ressort et le relief serait déroger au droit de propriété. Du reste, « le fondement y étoit petit, » et ils attendirent de nouvelles instructions à cet égard. Arrêtées dans un conseil tenu à Gand, ces instructions leur furent apportées par Jean Caulier, dans les premiers jours de mars. En même temps (5 mars), ils furent prévenus du désistement de Maximilien à ses indélicates exigences. Il restait à traiter sur les bases suivantes :

« Madame Renée sera envoyée dans les Pays-Bas et entretenue aux frais de son futur époux.

» Du chef de ce mariage, le roi de France transportera au prince de Castille ses droits sur Milan ; renoncera à ses

prétentions sur le royaume de Naples; s'engagera à n'accorder aucune aide ni assistance à quiconque tenterait d'enlever la Navarre au roi d'Aragon. »

Ces deux dernières clauses avaient été dictées par Maximilien, intéressé alors à se concilier Ferdinand; mais si les ministres de Charles consentaient encore à recevoir les conseils de l'empereur, ils ne se croyaient plus tenus de les suivre. Aussi fut-il prescrit aux ambassadeurs de s'occuper seulement des questions de Naples et de la Navarre, de manière à le contenter et à ne pas lui donner lieu de croire qu'on ne tenait pas compte de ses avis.

Le 7 mars, les négociations furent reprises. Traitant d'abord de la dot, les ambassadeurs de Charles représentèrent que les terres de la couronne s'étaient considérablement accrues depuis le temps où la fille de Louis le Hutin avait apporté à son époux le royaume de Navarre et les comtés de Champagne et de Brie. Néanmoins leur souverain se contentait d'une dot analogue et demandait le duché de Milan; si cette proposition était accueillie, lui et son aïeul joindraient leurs armes à celles du roi pour chasser les Suisses et Maximilien Sforze de ce duché. Cette proposition était toutefois subordonnée à la remise immédiate de madame Renée. Se fondant toujours sur la jeunesse de sa belle-sœur, François Ier persista à décliner cette dernière demande. Réfutant l'antécédent invoqué par les ambassadeurs, on leur objecta que la Navarre, la Champagne et la Brie appartenaient à la fille de Louis le Hutin par droit de succession; or, l'offre du roi se rapportait seulement aux dots données aux filles de France, sans toucher aux terres et seigneuries pouvant succéder à la couronne. Il était disposé à donner à Renée plus que les rois de France n'avaient coutume de donner à leurs

filles; mais le duché de Milan était l'héritage du royaume, et jamais il ne s'en dessaisirait. Quant à le conquérir, il « le feroit en personne et non par procureur, et une fois qu'il le tiendroit, chose du monde ne le lui retireroit que force et effusion de sang. » — « Il a été un temps, il en est un autre et il en sera un autre encore, ajoutèrent les commissaires français, donnant à entendre par là que le prince de Castille ne devoit pas espérer avoir la même dot qu'il auroit eue du temps du roi Louis XII. » — « Notre prince, répliquèrent les ambassadeurs, prouve son vif désir de s'allier au roi, par ses offres de mariage; et sa sincérité, par son empressement à posséder madame Renée. Il a dans ses pays d'assez bon air, et il saura la nourrir et la faire soigner aussi bien qu'en France. Vous conviendrez qu'il n'y a nul déshonneur à lui remettre cette princesse, comme d'autres l'ont été en pareille circonstance. En ce qui concerne la dot, les objections qu'on a élevées ne sont pas fondées. La Navarre, la Champagne et la Brie appartenoient effectivement non à la fille de Louis le Hutin, mais à ce prince lui-même, et nos propositions reposent sur le même principe. » Ils demandèrent ensuite s'il n'était rien échu à Renée de l'héritage de son père et de sa mère, et le chancelier répondit que le roi avait l'intention d'indemniser au double la princesse de sa renonciation à tous ses droits.

Le lendemain, François I[er] notifia aux ambassadeurs son refus formel d'envoyer immédiatement Renée dans les Pays-Bas; ceux-ci, après avoir représenté que ce refus serait considéré comme une rupture, demandèrent alors que cette princesse fût remise à leur souverain quand elle aurait douze ans. Cette transaction ne fut pas admise; seulement le roi se dit prêt à donner toute espèce de sûreté pour garantie de ses

promesses, à condition de réciprocité de la part du prince de Castille. Il offrait 100,000 écus d'or, ancienne dot des filles de France, et, pour le droit successif paternel et maternel de Renée, le duché de Berry avec réserve de la grosse tour de Bourges et de la juridiction. Les revenus de ce duché, évalués à 400,000 écus d'or, seraient payés par les mains des officiers royaux. Ces offres furent longuement débattues. Les sûretés présentées par le roi paraissaient insuffisantes : il n'était guère possible de garder des otages jusqu'au jour éloigné de la remise de la princesse; on voyait rompre les censures, comme on voyait dispenser des peines pécuniaires; quant à l'engagement réciproque de villes, châteaux ou places fortes, c'était chose peu praticable. Une contre-proposition demanda pour dot 200,000 écus d'or, le Berry sans aucune réserve, et l'intégrité des droits éventuels de Renée. Sans se prononcer, les commissaires royaux traitèrent ces demandes d'exorbitantes, en observant que, dans le traité de mariage de Charles avec Marie d'Angleterre, on s'était contenté d'une dot de 200,000 écus d'or, et que cette alliance n'était pas plus avantageuse que celle dont il s'agissait.

Le même jour, les ambassadeurs furent rappelés chez le roi. « Messieurs, leur dit-il, il faut en finir. Des rapports venus de divers côtés me représentent votre mission comme un leurre tendant à gagner du temps pour arriver à la conclusion d'une ligue entre l'empereur, le roi d'Aragon, le duc de Milan, les Suisses, les Florentins et les Génevois, et je vous l'avoue, vos prétentions exagérées donnent à ces bruits une apparence de vérité. » Nassau et ses collègues se récrièrent contre cette imputation; cependant elle n'était pas dénuée de fondement. Maximilien « tâchoit toujours d'impliquer son petit-fils dans les affaires d'Italie, qui lui tenoient tant à

cœur [1], » et il avait chargé Marguerite de négocier une alliance avec les rois d'Aragon et d'Angleterre [2]. Cette princesse s'empressa d'exécuter cet ordre, qui entrait si bien dans ses vues [3]; le 11 février, huit jours après l'arrivée des ambassadeurs de Charles à Compiègne, elle informa son père du prochain départ d'Antoine de Lalaing, du prévôt de Cassel, du seigneur de Castre et d'Antoine de Waudripont, qu'elle envoyait à la cour de Henri VIII [4]. Mais les ministres de Charles traversèrent ce projet, qui pouvait détruire leurs propres combinaisons. De Chièvres déclara à Marguerite que le manque d'argent empêchait le départ de cette ambassade. Elle crut « que c'estoit vrai, mais elle n'y pouvoit rien, car elle ne se mesloit plus d'aucune affaire. » Elle engagea en conséquence l'empereur à en écrire directement à de Chièvres et au chancelier [5]. Quand Maximilien reçut le rapport de sa fille, les conseillers de Charles avaient atteint leur but, et aussitôt tous les obstacles au départ de l'ambassade furent aplanis [6].

Le langage tenu par François Ier n'admettait plus d'hésitation; il fallait ou se hâter de conclure, ou rompre définitivement, et rompre avec suspicion de déloyauté. Nassau et ses collègues insistèrent néanmoins encore pour obtenir la remise de Renée; mais le roi était formellement décidé à garder la princesse : il attendait un héritier et voulait

[1] Lettre de l'évêque de Badajoz, précitée.

[2] *Correspondance*, II, 278.

[3] « Monsieur de Berghes, écrivait-elle en 1521, vous savez bien que j'ay toujours esté et suis bonne angloise, et sur toute chose ay désiré de veoir une parfaite amitié entre ces deux princes. » *Actenstücke und Briefe*, 441.

[4] Lettre de Maximilien du 11 février, précitée.

[5] Lettre de Marguerite, mars 1515. *Correspondance*, 284.

[6] Pontus Heuterus.

se bien affermir dans la possession de la Bretagne. Quelque parti que l'on prît, il exigeait la renonciation de sa belle-sœur à toute prétention sur ce duché; quant à réclamer Milan, Naples, la Navarre et la Bourgogne, c'eût été peine perdue (15 mars). Dans cette certitude, les ambassadeurs représentèrent la transaction proposée dans la conférence du 8 mars, et le roi finit par l'accepter. Dès lors les négociations marchèrent rapidement, et le traité définitif fut signé à Paris le 24 mars (1515).

En faveur du mariage de sa belle-sœur avec le prince d'Espagne, François Ier donnait en dot à Renée 600,000 écus d'or au soleil[1]; le duché de Berry représentant un revenu de 400,000 écus était accordé à la princesse avec réserve des droits royaux. En revanche, elle renonçait à toutes successions échues ou éventuelles. Il lui était alloué un douaire de 30,000 écus, en rente viagère, si Charles mourait roi de Castille. Renée serait fiancée à sept ans révolus, et remise à son époux dans les deux mois après l'accomplissement de sa douzième année. Le dédit comportait : s'il venait de la part du roi de France, de sa mère ou de Renée, la cession du comté de Ponthieu, des villes de Péronne, Montdidier, Roye, Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, Montreuil, le Crotoy, Saint-Valéry et Dourlens; si, de la part de Charles, l'abandon des comtés d'Artois, de Charolais, des seigneuries de Noyers et de Château-Chinon. Il fut convenu qu'au 1er août suivant, les deux princes enverraient à Arras des commissaires chargés d'examiner et de décider toutes les questions élevées, de part et d'autre, au sujet des juridictions, ressorts et souverainetés des comtés de Flandre et d'Artois; des hommages, ressort,

[1] Ils avaient cours alors pour 36 sous 3 deniers tournois; l'année suivante la valeur en fut fixée à 40 sous.

juridiction et droits prétendus par Charles sur les comtés de Boulogne et de Guines; des pertes et dommages éprouvés par les marchands de ses états, durant la dernière guerre de la France contre les Anglais. François I[er] abandonnait à Charles et au fils qui naîtrait de son mariage avec Renée, l'ancienne composition d'Artois, à partir du 1[er] décembre 1514. Approuvant la cession faite à Marguerite du comté de Charolais, des terres et seigneuries de Noyers, Château-Chinon, Chaulin et la Pierrière, il consentit également à comprendre cette princesse dans le traité, et se réserva de statuer, après avoir entendu les parties, sur les différends qu'elle avait, au sujet de quelques-unes de ces terres, avec le duc et la duchesse de Longueville. Enfin, les deux princes contractaient amitié et alliance offensive et défensive. Bien qu'il nommât Ferdinand d'Aragon parmi ses alliés, Charles s'engagea, par un protocole du 31 mars, à ne point secourir son aïeul maternel, si, dans les six mois, il ne vidait pas d'une manière satisfaisante la question de la Navarre [1].

Cette dernière disposition semblait la plus importante pour la France; mais si, par le nouveau traité, elle comptait obtenir la restitution de la Navarre à Jean d'Albret, devenu son

[1] Dumont, IV, 1[re] partie, 199, 203. — *Voir* pour les négociations du traité de Paris les instructions données aux ambassadeurs de Charles le 26 janvier 1515; celles qui ont été publiées sous la date du 1[er] février (*Nég. dipl.*, II, 21, 29. Cette dernière date est évidemment erronée, comme le prouvent la marche des négociations, le départ de Jean Caulier à qui ces dernières instructions furent remises, et l'absence de Charles qui n'arriva que le 25 à Gand, d'où elles sont datées), et celles du 5 mars (*Correspondenz.*, I, 30); — Avis du Conseil de Flandre sur les prétentions de la couronne, 23 janvier (*Nég. dip.*, I, 12); — Lettres des ambassadeurs des 5, 12, 16, 18, 22, 24 février, 9 et 15 mars (*Correspondenz.*, I, 11, 14, 17, 19, 24, 27, 33, 39); — Lettres de Gattinara des 25 janvier, 4, 14, 16, 17, 19, 20 février, 8, 14 mars (*Nég. dipl.*, I, 20, 41, 52, 59, 64, 67, 71, 76, 78).

allié [1], elle assurait en compensation à Charles la succession future de l'Espagne. Quant à celui-ci, il n'avait aucune raison de ménager son aïeul, qui songeait alors à assurer l'héritage des Espagnes à l'infant Ferdinand. Dans cette occurrence, l'alliance de la France était pour le prince de Castille un précieux appui. La politique traditionnelle de cette puissance semblait en ce moment modifiée et offrait un juste sujet d'étonnement. En effet, François Ier, n'envisageant que des intérêts immédiats, travaillait alors de ses propres mains à l'édification d'une puissance dont les débris mêmes menacèrent longtemps ses successeurs. De longs malheurs auraient été épargnés à l'Europe, si, conformément au projet du vieux roi d'Aragon, l'Espagne, les Pays-Bas et l'empire d'Allemagne n'avaient jamais été réunis sous un même sceptre. Quoique la passion qui avait suggéré l'idée de ce partage, fût peu généreuse, cette idée n'en eût pas moins été avantageuse aux peuples, et elle aurait donné des garanties au maintien de la paix [2].

Le 1er avril, dimanche de Pâques fleuries, après vêpres, le comte de Nassau, au nom de son souverain, prêta foi et hommage à François Ier dans l'église de Notre-Dame à Paris. Ensuite, le roi et les ambassadeurs jurèrent le traité « sur les saints évangiles et sur un morceau de la sainte vraie croix, corporellement touchés en présence du saint sacrement de l'autel, au bruit des trompettes, clairons, haultbois, orgues, cloches et autres sortes d'instruments de musique [3]. »

[1] Un traité d'alliance avait été conclu entre Louis XII et Jean le 20 mars 1514. Il fut ratifié par la femme de Jean, Catherine de Béarn, le 26 mai 1515. Du Mont, l. c. 198.

[2] Simonde de Sismondi, *Histoire des Français*, XI, 168.

[3] Lettre du comte de Nassau du 2 avril. *Correspondenz.*, I, 42,

Quelques jours après (17 avril), François Ier fit notifier défense expresse à Charles de Gueldre et au seigneur de Sedan « de mal faire aux pays du prince de Castille [1]. » Puis, en réciprocité de sa démarche, il lui envoya en ambassade solennelle le duc de Vendôme, l'évêque de Paris, les seigneurs de Genlis et des Chesnets pour recevoir ses serments. Cette ambassade arriva le 23 juin à la Haye, et le lendemain Charles ratifia le traité [2]. Il y eut à cette occasion de grandes fêtes, et les ambassadeurs français furent comblés de présents [3]. Bien que les deux contractants s'y fussent obligés par les plus étroites garanties, ce traité devait, on le sait, rester sans exécution. Mais Charles en tira, outre la facilité de déjouer les projets de son aïeul, l'avantage de voir les biens d'une puissante maison de France passer à l'un de ses plus dévoués serviteurs. En travaillant aux intérêts de son souverain, Henri de Nassau n'avait point négligé ses propres affaires : il dut à ces négociations d'épouser Claudine, fille de Jean de Châlons, prince d'Orange, et sœur unique de Philibert de Châlons [4]. Peu de temps après, la mort de Jean d'Egmont (21 août 1515) permit à Charles de remplir la

[1] ROBERT MACQUEREAU.

[2] *Archives du royaume.* — MARTIN DU BELLAY.

[3] « A maistre Jehan de Niemeghen, orfèvre, demourant en la ville d'Anvers, pour la parpaye de la vaisselle qu'il fist au mois de juillet xv c quinze, pour les ambassadeurs de France. » Compte de Jean Micault, 1516 (n° 1882).

[4] Il écrivit à son père au sujet de son mariage : « Om gehoirsam te zyn der keiz. maj. en de ooc om te wille te zyn den conink van Vrancryk, ende sonderlinden (surtout) om myner eeren ende prouffyts wille. » M. GROEN VAN PRINSTERER, l. c., I, 64*, note 1.

DU MONT (l. c., 199, note 1) rapporte que ce mariage eut lieu en vertu d'un article secret du traité de Paris.

Le comte était veuf, en premières noces, de Françoise de Savoie, fille du comte de Vaux, morte en 1511.

promesse qu'il avait faite à l'heureux négociateur du traité de Paris, et il l'investit des fonctions de stathouder de Hollande, Zélande et Frise (30 septembre 1515).

Dans les Pays-Bas, le traité de Paris fut accueilli avec enthousiasme; toutes les villes célébrèrent cet événement par des fêtes religieuses et par des réjouissances publiques[1]. Il assurait la paix, et la paix était indispensable pour cicatriser les plaies de ces belles provinces qu'une déplorable administration conduisait à leur ruine. Tous les services étaient entravés par le désordre des finances[2], devenu tel que, lors de l'émancipation de Charles, il « n'avoit pas un seul pattard dont il se pût promptement aider[3]. » Depuis dix-huit mois sa dépense ordinaire n'avait pas été soldée, et il était endetté, de ce chef, de 120,000 florins; le compte d'un seul de ses créanciers, Jean Nonne, s'élevait, pour fourniture de drap de soie, à environ 26,000 florins. Les dépenses arriérées de la guerre de Gueldre, les pensions non liquidées, les sommes empruntées au duc de Clèves, au comte de Nassau, aux seigneurs d'Ysselstein, de Berghes, etc., présentaient un total de plus de 600,000 florins. Il y avait, en outre, 500,000 à

[1] Azevedo.

[2] « J'ai prins ici soubdainement ce que m'a esté possible pour mon accoustrement et de mes gens, écrivait Gattinara à Marguerite lorsqu'il fut adjoint à l'ambassade du comte de Nassau; mais je ne pourrai avoir les ouvrages sans argent, il ne m'est possible venir devers vous, car je n'ai présentement robe ni pour chevaucher, ni pour aller par ville; car, pour faute d'argent, j'ai esté contraint bailler ma robe à chevaucher à l'un de mes serviteurs qui estoit mal en point, et de ma robe de deuil j'en fais faire une robe de nuit doublée d'agneaux noirs et par ainsi me faut être reclus demain tout le jour. Toutefois si ne venez vendredi ici, je me rendrai vendredi matin devers vous quand je devrois venir en chariot. » Lettre du 17 janvier 1515. *Nég. dip.*, II, 1.—*Voir* une autre lettre du même, du 20 janvier. *Ibid.*, 9.

[3] Recueil de plusieurs titres et pièces. (n° 120, f° clxxiij v°). *Archives du royaume.*

600,000 florins de vieilles dettes. Les revenus du domaine et des autres parties extraordinaires, pour 1515, étaient entamés pour la plus grande part, et grevés déjà de 100,000 à 120,000 florins [1].

Le seigneur de Chièvres, devenu « le principal des finances et du gouvernement [2], » signala son arrivée au pouvoir par des mesures tendantes à sortir de cette voie funeste. Considérant les dépenses qui croissaient journellement; les grosses dettes dont on se trouvait chargé, et la multitude de pensions, par un acte du 28 mars 1515, Charles annula toutes les pensions, « grandes, moyennes et petites, de quelque nature et origine qu'elles fussent, et les déclara éteintes à partir du 1er janvier écoulé [3]. » Ce moyen, quoique radical, était encore insuffisant : il fallut s'adresser au pays pour combler le gouffre creusé par de longues dilapidations. A l'occasion de l'inauguration du souverain comme comte de Flandre, les trois états et les quatre membres de ce comté lui accordèrent « libéralement » le 30 mars, une aide de 200,000 écus de 48 gros, « pour don de joyeuse entrée et de réception à la seigneurie d'icelluy pays [4]. » Quelques jours auparavant (5 mars), ils avaient alloué une aide de 24,000 livres pour le rachat de la ville de Ninove et du terroir de Roulers [5]. Le 12 avril suivant, les états de Brabant votèrent une aide de 450,000 livres payable en trois ans, et destinée à contribuer, pour la part du duché, au payement :

[1] Recueil nº 120 précité, fº clxxiij vº. — Comptes d'Adrien Van Heilwygen et Conrad de Keyser (nº 15752). *Archives du royaume.*

[2] Lettre de Marguerite, mars 1515. *Corresp.*, II, 284.

[3] Recueil nº 120 précité, fº xlij vº.

[4] Acte d'acceptation du 16 mai 1515. *Plac. de Flandre*, I, 544. — ZAMAN, *Exposition des trois états et du pays et comté de Flandre.*

[5] *Archives de Lille.* M. GACHARD, *Inventaire des comptes, etc.*

1° Des 100,000 florins d'or alloués à Maximilien;

2° Du tiers de la dot d'Isabelle et des frais de voyage de cette princesse, qui allait partir pour le Danemark;

3° Des dépenses de diverses ambassades;

4° Des frais de voyage et d'inauguration du duc;

5° De ses dettes et de celles de son aïeul, « s'élevant à plus de 500,000 livres [1]. » Le 8 mai, les « prélats, nobles, officiers, maire, échevins, jurés, élus, quatre des mestiers, manans et habitans de la ville et comté de Namur, représentant les trois états, » allouèrent, au même effet, une somme de 1,212 florins d'or [2]; peu de temps après, ils y ajoutèrent une aide extraordinaire de 10,000 livres [3]. Puis, lors de l'inauguration de Charles à Namur, ils votèrent un don de 20,000 livres payable en quatre ans [4], et 4,000 « pour l'achat de l'hôtel de Croy donné par lesdits estats à icelluy seigneur prince [5]. » Il obtint enfin du Hainaut une aide de joyeux avénement de 28,500 écus de 48 gros, et de la ville de Valenciennes une aide annuelle de 3,500 livres de 40 gros, toutes deux payables pendant quatre ans [6]. Les autres provinces contri-

[1] Comptes d'A. Van Heilwygen et C. Dekeyser, précités.

[2] Compte de J. le Vignon (nº 16616), précité, et compte de J. de Berghes.

[3] Compte de J. de Berghes, 1515-1516, fº xiij vº.

[4] Comptes de Jean Le Vignon (nºs 16632-16635), précités.

[5] « Pour avoir porté plusieurs lettres et autres grant nombre aux prélats, nobles, officiers et autres des estatz dudit pays, afin de venir en ladite ville de Namur, au xxixe jour du mois de décembre, côme ils firent, que lors les depputez dudit pays firent leur rapport aud. des estats quilz avoient donné à mond. seigneur le prince pour sa Joyeuse Entrée et réception audit Namur, la sôme de vingt mil livres d'une part et quatre mil livres d'autre, de xl gros, pour l'achat de l'ostel de Croy, acheté à monsieur, et par lesdits des estas donné à icelluy seigneur prince, à payer endedans quatre ans et huit paiemens. » Compte de J. de Berghes, fº xvj.

[6] Compte de Bertrand de Fyve, receveur des aides en Hainaut. *Archives du royaume*. — M. GACHARD, l. c.

buèrent dans la même proportion à ramener dans la situation financière un équilibre, qui ne fut jamais complétement rétabli.

Quand on voit ces largesses, on comprend combien était grande la prospérité de nos provinces, et cependant, à cette époque même, l'incurie de l'administration avait laissé se diminuer les ressources de l'état, en ne tirant pas de l'impôt tout ce qu'il devait produire. Ainsi, depuis 1408 qu'avait eu lieu le dernier *Transport de la Flandre*, la répartition des impôts y était restée la même. Il en résultait pour le gouvernement, l'obligation d'accorder des modérations et des exemptions à des quartiers ruinés par les guerres, les révolutions de la nature, ou les caprices de la fortune; or, ne trouvant pas de compensations dans les localités qui, au contraire, s'étaient enrichies ou avaient vu jaillir de nouvelles sources de prospérité, il avait éprouvé de notables diminutions dans cette branche importante du revenu public. Cet état de choses existait dans toutes les provinces, et il avait déjà donné lieu à de nombreuses réclamations. Les ministres de Charles se hâtèrent d'y remédier. Par une ordonnance du 16 mai 1515, Charles ordonna de renouveler le transport de la Flandre; il nomma à cet effet une commission [1] qui prêta serment (31 juillet) « de bien duement

[1] Elle était composée du gouverneur de ce comté, Jacques de Luxembourg; Charles de Lalaing, bailli d'Audenaerde; François de Mastaing, seigneur de Masmines, bailli de Gand; Nicolas Uuttenhove, conseiller; Lievin de Pottelsberghe, receveur général de Flandre; Antoine de Lu; Charles Le Clercq, maître de la chambre des comptes de Lille; Louis de Steelant, bailli de Biervliet; Mathieu de Bavinchove; Lievin Lyn; Nicaise Hanneron, receveur de Houthulst, commis au payement des rentes viagères et héritables vendues par le souverain sur plusieurs villes et parties du domaine de Flandre; et Olivier Roose, ancien bailli de Haerlebeke, à qui furent adjoints comme délégués des

et loyalement s'acquitter et s'employer à l'exécution et à l'accomplissement de cette mission, et de tenir à cet égard le plus grand secret [1]. » Elle vaqua pendant plus de deux ans à ce travail, se livrant à de « bonnes, justes et loyales enquêtes et informations sur l'état, faculté, valeur et grandeur des biens de chaque ville, châtellenie, paroisse [2]. » Après qu'il eut été approuvé (11 octobre 1517) [3], diverses ordonnances déterminèrent le transport de chaque quartier; les villes furent taxées à 44 pour cent, et les châtellenies à 56 pour cent du total des aides et des subsides à fournir par le comté. Ainsi, par exemple, Gand dut payer 14 livres 2 escalins pour cent; Bruges, 14 livres 8 escalins; Ypres, 7 livres; Dunkerque, 24 escalins; Courtrai, 22; Audenaerde, 21; Poperinghe, 13; Nieuport avec Lombartzyde, 14; Termonde, 10; Berghes Saint-Winoc, 9; L'Écluse, 8; Dixmude, 7, etc.; la châtellenie du Vieux-Bourg de Gand, 48 escalins 6 deniers; celle des Quatre-Métiers, y compris Hulst, Axele et le Polder de Namur, 36 escalins; le pays de Waes avec celui de Beveren et ses dépendances, 3 livres 16 escalins; la châtellenie d'Audenaerde, 35 escalins 6 deniers; le pays de Termonde, 29 escalins; le pays d'Alost, y compris les villes d'Alost et de Grammont, 8 livres 13 escalins; le Franc, 10 livres 2 escalins; le quartier d'Ypres, 56 escalins; la châtellenie de Courtrai, 5 livres 4 escalins; le quartier de Furnes, 5 livres 4 esca-

états de Flandre : Guillaume de Wale et Jean de la Kethulle, pour le quartier de Gand; Jacques de Halewin, seigneur de Maldeghem, et maître Antoine Suquet, pour le quartier de Bruges; Antoine de Uuttenhove et maître Jacques Van Steelandt, pour le quartier d'Ypres; Adrien Andries et Galiaen Amare, pour le Franc. *Plac. de Flandre*, I, 544-546.

[1] *Ibid.*, 546.

[2] Art. 1er de l'ordonnance du 11 octobre 1517. *Ibid.*, 547.

[3] *Ibid.*, 546-548.

lins, etc., [1]. Des lettres patentes du 20 novembre 1518 imposèrent à la Flandre une somme de 25,000 livres pour rembourser au gouvernement les frais de ce *Transport* [2], qui devint insensiblement la base de répartition des impôts dans d'autres provinces.

La même cause contribua aux mesures prises alors à l'égard du clergé. Peu de temps après qu'une des additions à la Joyeuse Entrée du Brabant eut interdit à tous monastères et ecclésiastiques étrangers à ce duché d'y acquérir des immeubles, et défendu de leur transférer aucun bien de l'espèce à quelque titre que ce fût, sans le commun octroi du souverain et des gens de loi des chefs-villes sous lesquelles les biens étaient situés [3], un édit (18 mai 1515) ordonna le recensement de toutes les propriétés tombées en mainmorte dans la Flandre depuis quarante ans, et détenues sans octroi du prince [4]. C'était tout à la fois servir les intérêts du trésor et attaquer l'exorbitante extension de la puissance territoriale du clergé. Aussi ces mesures soulevèrent-elles de formidables clameurs de sa part, et elles rencontrèrent les plus vives résistances; mais le pouvoir, fort de ses droits, n'en tint nul compte. Il continua, sans hésitation, à marcher vers son but.

Le 10 décembre 1515, Charles écrivit au seigneur de Fiennes : « Mon cousin, je vous ai naguères envoyé lettres de commission pour, avec nostre président de Flandres,

[1] *Plac. de Flandre*, I, 548 et suiv. — M. L. VANDEWALLE, *Des Aides et des Subsides en Belgique*. Messager des sciences historiques, ann. 1845, 57.

[2] *Archives de Lille*, M. GACHARD, l. c.

[3] *Voir* p. 91. — *Voir* aussi le chapitre XXIX, LÉGISLATION ET JUSTICE.

[4] *Plac. de Flandre*, I, 54-55. — Recueil int. *Plusieurs instructions, tant des conseils d'estat, privé, chambres des comptes et quelques autres particulières* (nº 1325). *Archives du royaume*.

nostre maitre des comptes à Lille, Guillaume de Landas, et autres nos officiers, vaquer et entendre à bonne dilligence à la taxation des acquets non amortis, faits par les gens d'église de nostre pays et comté de Flandres. Bien que j'aie parfaite confiance en votre zèle à vous acquitter et employer à l'exécution de nos ordres, néanmoins il est venu à notre connoissance que plusieurs de ceux de l'église de nosdits pays ayant fait lesdits acquets non amortis, et étant tenus de fournir et payer les finances et sommes de deniers à nous dues, font certaines assemblées et murmures par manière de monopole contre nosdites lettres de commission; ils se vantent de les empescher par communications ou appellations à nostre saint-père le pape, ou par autres voies extraordinaires et scandaleuses. Comme j'ai fait despecher ceste matière par gens de mon conseil des finances et des comptes selon ce qu'il en a esté usé et accoustumé du vivant de mes prédécesseurs, je vous prie et ordonne de procéder, avec mesdits officiers, à l'exécution desdites lettres et instructions selon leur forme et teneur. Après que vous leur aurez donné à cognoistre et fait entendre mon droit et comment ils encourroient grandement mon indignation de vouloir emprendre sur mes droits et authorités, s'il en est qui se montrent rebelles et désobéissans, faites prendre et mettre en notre main tous les biens amortis et non amortis sans nuls épargnier, ni craindre leur opposition, appellations ni aultres empeschements qu'ils s'ingéreroient ou efforceroient de vouloir faire contre mon intention; faites-y, mon cousin, tel debvoir que icelle mon intention puist sortir. Je vous en porterai garant vous et tous mes officiers, car ceste affaire me touche de près et de beaucoup; je vous assure que je suis oultrement résolu et délibéré d'y garder mon droit sans

me laisser fouller ni rendre en moindre estime que on a tenu mesdits prédécesseurs [1]. »

Fort de ces ordres, Jacques de Luxembourg parvint à « obvier à tous doubtes, difficultés et litiges que aucuns s'efforçoient mectre au contraire de l'exécution de l'édit. » Lorsqu'il apprit la soumission du clergé de Flandre, Charles écrivit à ce seigneur : « Je connois de plus en plus que prenez mes affaires à cœur, et de la léaulté et bonne affection que me démonstrez, je suis très-content; je vous en remercie, et vous prie de continuer en vostre bon vouloir jusques au parfait aussy avant qu'il vous sera possible sans vous trop travailler; de vos peines, dilligences et despens je vous ferai traiter de sorte que aurez cause de vous en contenter. En tant que lesdits gens d'église se sont réduits à la raison, recognoissant mon droit, je suis aussy content que besoignez avec eux en la forme et manière que je vous l'ai escript par aultres mesdites lettres et vous l'ai fait escrire par les gens de mes finances [2]. »

Ce n'était point seulement de la part du clergé que le gouvernement éprouvait des difficultés dans l'exécution de cet édit. « Plusieurs gens de loi, bourgeois, marchands et autres particuliers du pays de Flandres, ayant charge et entremise de la recette des rentes et revenus des tables du Saint-Esprit, que l'on dit pour les pauvres des églises paroissiales des bonnes villes et des paroisses champêtres, s'assemblèrent en diverses communications pour trouver moyen d'empêcher, éviter et retarder la taxation des acquetz, non amortis par eux, faits depuis quarante ans. Pour mieux parvenir à leurs intentions, ils circonvinrent les députés des

[1] *Archives du royaume.* Registre n° 1325, précité, f°s 317 v°-319 v°.

[2] Dépêche du 22 décembre 1515. *Ibid.*, f°s 321 v° 322 v°.

états pour les induire, presser et enhorter de, en leurs noms, en faire la poursuite devant l'archiduc. » A peine en fut-il informé, que Charles écrivit derechef au seigneur de Fiennes (26 janvier 1516) : « Si en brief il n'y est pourvu, tout ou la plupart des terres, maisons et aultres biens gisans en mes pays, tourneroient en la main des gens d'église au préjudice et intérêt de mes droits, à la totale foulle et destruction de mes subjets, contre le bien de la chose publique. Je suis donc fermement délibéré et résolu à ne souffrir ni permettre aucune représentation à cet égard de la part des membres de la Flandre. Ils ont fait serment de garder nos droits, parquoy ne saurions croire qu'ils fussent mus de faire poursuite ou tendre l'oreille au contraire. Vu même la grandeur des acquisitions desdites tables du Saint-Esprit qui porte de 9,000 à 10,000 florins de rente, nous ne trouvons en notre conseil, nulle différence entre les acquisitions des religieux ou gens d'église possessans et celles des tables du Saint-Esprit ; celles-ci sont même plus rigoureuses à notre préjudice, en tant que les administrateurs charitables sont institués comme gens ayant charge de la chose publique, dont les biens de leurs charges ne se peuvent jamais mettre hors de leurs mains. En conséquence, eu regard à l'importance de cette matière, nonobstant toutes poursuite, assemblée, communication faites au contraire, vous ferez immédiatement et sans délai, taxer les biens de ces administrations ; si vous trouvez aucuns membres des états disposés à faire poursuites devers nous en leur faveur, vous les manderez particulièrement devers vous, et remonstrerez les choses dessus dites et autres que verrez servir à la matière pour soustenir notre intention [1]. »

[1] Registre n° 1325, précité.

D'abord restreinte à la Flandre, cette mesure s'étendit ensuite à toutes les autres provinces des Pays-Bas. « Considérant que depuis plus de quarante ans, plusieurs prélats, abbés, prieurs, couvents, monastères, prévôts, doyens, chapitres, colléges, ministres de tables d'églises paroissiales, chapelles, hôpitaux, béguinages et autres gens d'église étoient entrés en possession, par achat, don ou legs testamentaires, ou en recevant dans les communautés des religieux ou religieuses, de plusieurs biens ou fiefs, arrière-fiefs, terres, héritages, cottiers, prés, bois, rentes et sous-rentes sur maisons et héritages, sans avoir pris, levé ni obtenu lettres d'octroi, de congé et d'amortissement; — que ces acquisitions avoient été faites sans frais, contrairement aux anciennes ordonnances et au grand préjudice de l'intérêt et des droits du souverain, de ses aides et subventions; — que s'il n'y étoit porté prompt remède, ce préjudice s'aggraveroit et léseroit la chose publique, » des lettres datées de Bruxelles, le 4 décembre 1515, prescrivirent aux gouverneurs de province d'ordonner, par cri public, à tous prélats, abbés, prieurs, etc., quels qu'ils fussent, ayant acquis, dans les derniers quarante ans écoulés, d'anciens fiefs ou arrière-fiefs, de présenter, dans les quarante jours, les titres de ces acquisitions, sous peine de 60 livres d'amende, et, en cas de défaut, après l'expiration du délai, de voir les terres et biens mis sous la main du souverain [1]. Quelques villes, Malines, entre autres, présentèrent des observations en ce qui concernait les biens des établissements de charité [2]; mais on n'y eut pas égard [3] et le produit « des appointements, taxations et finances des nouveaux acquets » faits dans ces quarante

[1] Bulletins de la Commission d'histoire, II, 21.

[2] Azevedo.

[3] Bulletins de la Commission d'histoire, II, 22.

ans, fut remis au conseil des finances [1]. Ces actes, qui irritèrent profondément le clergé, furent suivis d'une ordonnance du 12 mars 1516, interdisant aux prélats et gens d'église de succéder « à aucuns fiefs, maisons ou autres héritages à raison de religieux et religieuses de leurs églises et monastères que sous les réserves y exprimées [2]. »

C'était en diminuant la richesse du clergé que le gouvernement, poursuivant sans relâche ses projets d'absorption de toutes les sources d'influence et d'autorité, comptait arriver plus facilement à le dominer; il obtint à cet égard d'importantes concessions de la cour de Rome. A la suite de négociations qu'avait poursuivies Philibert Naturel [3], un édit du 5 avril 1509 avait réservé au prince le droit de disposer de tous les offices, bénéfices et provisions ecclésiastiques qui, jusqu'alors, avaient été conférés par diverses personnes, et déclaré nuls et non avenus tous les dons, collations ou pensions de l'espèce, qui avaient été faits ou seraient faits à l'avenir [4]. Cette usurpation fut sanctionnée par une bulle du 2 des ides de juin 1515 lui accordant, sans réserve, la collation des prébendes, dignités, personats, offices de cathédrale, prieurés, prévôtés et abbayes, et Léon X s'interdit la nomination à la plupart des dignités monastiques sans l'assentiment préalable du souverain [5]. Tous les abbés

[1] Compte de Jehan Delacroix, receveur général du Hainaut. Bulletins de la Commission royale d'histoire, II, 22. Extrait d'une communication faite à cette commission, par M. Motelley.

[2] *Archives du royaume.* Registre velu, f° ciij. — Registres mémoriaux des archives d'Arras et registres du conseil de ville de Mons, cités par M. Gachard. *Lettre aux questeurs.*

[3] Compte de Jean Micault de 1509 (n° 1880).

[4] *Plac. de Flandre*, I, 212. — *Édits du duché de Luxembourg*, 12.

[5] *Plac. de Brabant*, I, 92, 111.

qui moururent depuis, eurent des successeurs, non plus élus par les moines, mais imposés par le pouvoir, et le gouvernement eut la faculté de donner des abbayes en commende. Cette mesure souleva de violents orages ; elle fut déplorable pour le pays, qui vit pourvoir des étrangers de riches bénéfices, pour les corporations, qui furent placées sous des chefs éloignés d'eux et presque toujours occupés de leurs propres affaires. Une autre bulle, de la même date, défendit aux ecclésiastiques de se mêler des choses séculières incompatibles avec leurs fonctions; d'exercer aucun office, emploi ou négoce temporel, et de porter l'habit laïque, sous peine d'être privés du privilége clérical et punis, comme les laïques, par les juges séculiers du prince [1]. Enfin, une bulle du 3 des nones de juillet de la même année, décida que les habitants des Pays-Bas ne pouvaient être attraits en première instance, hors de leur pays, pour des causes tant spirituelles que civiles ou mixtes [2]. Ces actes importants furent suivis d'un indult du 4 du même mois, autorisant Charles à nommer des chapelains jusqu'à concurrence de cent pour sa chapelle, et leur permettant de percevoir les fruits et revenus des bénéfices qu'ils acquerraient dans quelque église que ce fût, sans être obligés à la résidence [3].

Les efforts tentés pour rétablir l'ordre dans les finances ne furent pas complets, et le gouvernement resta indifférent devant d'autres abus qui réclamaient non moins instamment d'énergiques réformes. On avait éteint en partie les dettes du souverain, mais le désordre continuait à régner dans l'administration, livrée à la cupidité la plus effrénée [4]. Malgré

[1] *Plac. de Flandre*, I, 37. — *Plac. de Brabant*.

[2] *Plac. de Flandre*, I, 51. — *Édits du duché de Luxembourg*, 15.

[3] *Archives de l'Audience*.

[4] Cette cupidité, établie par tant d'exemples déjà, on la retrouvera sans

les nombreux subsides votés par les états, on n'avait pas encore payé les gens de guerre, et la paix ne préservait nullement le « povre peuple » de leurs brigandages. La garnison du château de Béthune, créancière de huit mois de solde, se mutina [1], et le 16 août, le seigneur de Rœulx dut réunir une troupe d'hommes d'armes et de l'artillerie contre les bandes de lansquenets et de reîtres qui ravageaient les environs de Malines et d'Anvers [2]. L'ordre et l'énergie eussent suffi cependant à purger le pays des bandits qui l'avaient si longtemps désolé; mais cette énergie prenait une autre direction et les peuples des Pays-Bas s'aperçurent bientôt que leur bien-être ne serait point l'unique ambition de leur prince, que le souverain dont ils avaient salué la naissance et l'avénement avec tant d'acclamations, s'occuperait moins de leur prospérité que de l'accroissement de sa puissance et de son autorité.

Immédiatement après sa réception à Gand, « il fut dit et semé entre le peuple publiquement et en plusieurs assemblées,

cesse. « Il est bon, écrivait l'évêque de Badajoz à Ximenès, il est bon que le seigneur cardinal sache que la passion qui règne surtout chez les gens de ce pays c'est la cupidité; car dans tous les états, quelque religieux que l'on soit, on ne considère pas cela comme un péché, ni comme un mal. Le chancelier de Bourgogne lui-même, quoi qu'il soit fort habile pour son emploi, et personne honorable, passe pour ne pas être exempt de ce défaut, et l'on en dit autant des autres qui participent aux affaires et au gouvernement. C'est ainsi que, dans les provisions qui eurent lieu ces jours passés, ne furent pas compris quelques gentilshommes espagnols, gens de bien, qui étaient ici depuis un certain temps, et qui, par leurs services, méritaient d'être placés. On leur préféra d'autres personnes récemment arrivées de là-bas. On prétend que cela fut, parceque ces derniers donnèrent de l'argent... On a été jusqu'à prétendre que le doyen de Louvain (Adrien), qui est là-bas, avait reçu quelque chose, mais l'évêque ne le croit pas, parce qu'il tient ledit doyen pour un saint homme. Il est vrai que ni la religion ni aucune autre vertu n'influe à cet égard sur les naturels de ce pays. » Lettre du 8 mars 1516, précitée.

[1] Lettre de Marguerite. *Correspondance*, II, 280.

[2] Azevedo.

que, par le serment qu'il avoit prêté en l'église de Saint-Jean, le jeune comte avoit annulé la paix de Cadsand et réintégré les Gantois dans tous leurs anciens priviléges. » Ces rumeurs prirent une telle consistance que le gouvernement ordonna des poursuites à ce sujet; suivant les accusations qui s'élevèrent plus tard contre eux, les magistrats de Gand furent d'autant plus zélés à le seconder, qu'ils n'étaient pas irréprochables dans la gestion des intérêts municipaux. Quatre habitants furent arrêtés : un fut banni; les trois autres condamnés à des pèlerinages à Rome, à Saint-Jacques de Compostelle et à Cologne. Cette répression ne satisfit pas le gouvernement, et il en témoigna son mécontentement aux magistrats : « Un tel crime, dit-il, méritoit la mort, attendu que les coupables avoient fourfait leurs vies en mectant la ville en danger de tomber en grande émotion et trouble. » Puis, par un acte du 11 avril 1515, Charles, annonçant le sort qu'il réservait à sa ville natale, déclara « qu'il entendoit avoir juré les priviléges selon ladite paix de Cadsand. » En conséquence, il ordonna de lire ce traité en présence des notables; en confirma toutes les dispositions qui, « considéré les démérites des Gantois, dit-il, les avoient privés de beaucoup de leurs anciens priviléges; » prescrivit à tous les officiers et commis de la ville d'en jurer l'observation, « leur commandant bien estroitement garder icelle paix, » et commina la peine de mort contre quiconque la dirait abolie [1]. Cette mesure irrita profondément les Gantois; ils attendirent impatiemment l'heure favorable pour déchirer cette charte de despotisme, que par mépris ils appelèrent le *Calfvel,* peau de veau.

[1] Préambule de l'acte de 1515. — Mémoire de Marie de Hongrie du 14 septembre 1539. *Mémoire de Jean D'Hollander sur la révolte des Gantois en l'an* 1539, *écrit l'an* 1547. La Haye, 1747.

CHAPITRE VII.

RÉTROCESSION DE LA FRISE.—MORT DE FERDINAND LE CATHOLIQUE. — TRAITÉ DE NOYON.

(1515-1517.)

Peu de temps après l'émancipation de Charles, ses états reçurent un premier accroissement par la rétrocession de la Frise occidentale. Cette contrée et la seigneurie de Groningue, appelée aussi la petite Frise, étaient bornées, au nord et à l'ouest, par l'Océan; au sud, par le Zuyderzée et l'Overyssel; à l'est, par la Frise orientale et par l'Ems, qui les séparait de la Westphalie. La Frise occidentale était formée de trois quartiers comprenant onze villes [1], et la seigneurie de Groningue était divisée en deux parties : la cité, dont la juridiction s'étendait à l'est et à l'ouest sur plusieurs riches villages, et les *Ommelandes* ou *Ommezates*, confédération de prélats, de nobles et de riches bourgades. La Frise occidentale était une dépendance assez fictive du comté de Hollande, dont les souverains possédaient également quelques seigneuries et des droits de juridiction dans la Frise orientale, où régnaient les comtes d'Embden.

Constitués en une espèce de république fédérative, les Frisons rappelaient, par leurs mœurs et leurs institutions,

[1] Leeuwarden et Dokkum dans l'Oostergoo; Franeker, Bolsward, Sneek, Ylst, Harlinghen, Workum, Hindelopen et Stavoren, dans le Westergoo; et Sloten dans le quartier des Sept-Forêts.

l'ancienne confédération des Francs. Ils s'étaient longtemps maintenus dans une certaine indépendance, se réclamant de l'empire pour dénier les droits des comtes de Hollande. Charles le Téméraire lui-même avait échoué dans ses tentatives de les soumettre : ils avaient repoussé ses avances, expulsé ses partisans et battu ses soldats. Cet état de choses cessa le jour où le comté de Hollande et l'empire se trouvèrent sous la même domination; ces peuples libres divisés par les factions des *Vetcoopers* (faction aristocratique) et des *Schieringers* (faction démocratique), donnèrent eux-mêmes prise à l'intervention de l'étranger.

Groningue, enrichie par le commerce et par l'industrie, avait acquis l'ascendant d'une métropole, en s'attachant, par des traités d'alliance, le Westergoo et quelques quartiers circonvoisins. Malheureusement, elle devint le centre de la faction des *Vetcoopers*, et les *Schieringers* alarmés l'accusèrent de menacer la liberté commune. La guerre civile éclata. Or, peu de temps auparavant, l'empereur Frédéric II avait donné à Maximilien le vicariat du saint empire sur toute la Frise, de l'Océan aux frontières du Danemark. L'occasion était propice, et l'empereur se prononça aussitôt contre une cité assez puissante pour former obstacle aux projets de son fils. Il défendit à Groningue de s'arroger aucune autorité en Frise, et renvoya les débats des parties à la décision des évêques de Cologne et de Munster. Maximilien confirma cette décision lors de son avénement. Plus tard, un commissaire impérial se rendit en Frise, cassa tous les actes d'association des Frisons, et les engagea à élire un podestat pour gouverner leur pays au nom de l'empereur. Ce commissaire avait ordre de diriger leur choix sur le célèbre Albert de Saxe. Ce prince avait été investi du gouvernement de la Hollande

tant en récompense de ses services qu'en garantie d'une dette de 250,000 florins d'or [1], et Maximilien comptait reporter cette hypothèque sur la Frise. Les Frisons déjouèrent ce plan en élisant un membre de leur ancienne noblesse, Juwe Dekama. Mais Maximilien et Albert de Saxe ne se rebutèrent pas; secondés par l'ambition du comte d'Embden, Edzard IV, qui aspirait à la souveraineté de la Frise entière, ils fomentèrent la fureur des factions et l'attisèrent par leurs intrigues.

Livrée dès lors à toutes les horreurs de la guerre civile, aux épouvantables ravages des bandes saxonnes, la Frise succomba. L'Oostergoo céda le premier (1498), et des diplômes impériaux conférèrent à Albert le titre de gouverneur héréditaire avec tous les attributs de la souveraineté. Philippe le Beau renonça, en sa faveur, aux droits revendiqués par les comtes de Hollande, et promit de le seconder par les armes. Bientôt après, le Westergoo reconnut le duc pour protecteur héréditaire et gouverneur impérial; les Frisons des Sept-Forêts furent écrasés par ses lansquenets, et leur défaite amena la soumission complète de la Frise occidentale. Albert prit alors le titre de gouverneur et podestat de tous les districts frisons. Groningue seule résistait encore; mais, pour échapper à ses puissants ennemis, elle dut se décider à proclamer la souveraineté temporelle de l'évêque d'Utrecht, son chef diocésain. Si elle perdit ainsi son indépendance, elle conserva du moins ses libertés et échappa peut-être à une ruine complète.

Albert de Saxe avait donné le gouvernement de la Frise à son fils Henri. Celui-ci, à peine installé, provoqua, par

[1] Lettre des ambassadeurs de Charles à Paris, du 2 avril 1515. *Correspondenz*, I, 41.

ses exactions, un soulèvement général (1499). L'insurrection fut étouffée dans le sang, et Groningue vit se tourner contre elle la vengeance du vainqueur. Albert l'investit avec toutes ses forces, et il poussait l'attaque avec fureur, sans égard pour les représentations de Frédéric de Bade, lorsqu'un auxiliaire terrible intervint. La peste se mit dans le camp saxon, et la mort du duc (12 septembre 1501) dispersa son armée. Une trève de quatre ans fut conclue par l'entremise de l'évêque d'Utrecht, et les Frisons occi dentaux offrirent à Philippe le Beau la souveraineté de leur pays qu'ils comptaient racheter aux fils d'Albert (1502).

Ce projet n'eut point de suite; il fut déjoué par le comte de Stalsburg, lieutenant d'Albert, qui, au nom des deux fils de ce prince, se hâta d'exiger un nouveau serment de fidélité; Henri de Saxe, déjà enclin à vendre ses droits à Philippe le Beau, les céda alors bientôt à son frère Georges (1503); mais les Frisons refusèrent d'homologuer cette cession, et Groningue seconda activement leur résistance. Une guerre acharnée commença; tout succès fut suivi d'affreux massacres, et l'on vit les Saxons emprunter à l'Orient ses plus hideux supplices. Enfin, en 1504, les deux partis prirent Philippe le Beau pour arbitre. Ce prince persuada aux Frisons de reconnaître Georges, et Groningue, abandonnée par ses alliés, fut de nouveau assiégée par les Saxons, unis au comte d'Embden. Après un an de valeureuse résistance, près de succomber, elle accueillit les propositions de l'ambitieux Edzard. Par un traité secret (25 avril 1505), les Groninguois promirent de rendre hommage au comte; de recevoir une garnison de 800 à 1,000 hommes; de lui livrer une des portes de leur ville, et de lui céder la régence des Ommelandes. Quant à leurs différends avec Georges de Saxe,

il fut convenu de les soumettre à l'arbitrage de quelques princes de l'empire. Edzard prit possession de Groningue, le 1er mai 1505, et y éleva aussitôt une citadelle destinée moins à défendre la ville qu'à maitriser ses habitants. Georges de Saxe était joué, et, dans l'impuissance de punir son déloyal allié, il chercha à couvrir son humiliation par un acte d'apparente souveraineté. Il se résigna à traiter avec le comte et l'investit du gouvernement de Groningue et des Ommelandes.

La durée d'un pareil engagement était subordonnée à la possibilité de le violer : Georges de Saxe brûlait de se venger ; Edzard, de se proclamer indépendant. Le comte eût peut-être réussi dans ses desseins s'il avait eu le Saxon pour seul antagoniste ; mais la proie qu'il poursuivait était convoitée par d'autres. L'empereur le cita devant son tribunal à Constance, avec menace de le mettre au ban de l'empire ; l'évêque d'Utrecht le somma de comparaître à Louvain devant le légat du pape, et, sur son refus, fit alliance offensive avec le duc de Saxe. De son côté, le gouvernement des Pays-Bas avait des vues sur la Frise, et il était d'autant plus porté à seconder les entreprises de Georges de Saxe, qu'il voyait les insurgés frisons entrer en foule dans les rangs gueldrois. Il y eut cependant un moment de répit dans les maux de ces malheureuses contrées. Par sa douceur et par sa justice, le comte de Stalsburg réussit même à rendre la domination saxonne moins intolérable aux Frisons ; mais, à sa mort (1509), tout changea de face. Son successeur, le farouche Everwin, comte de Bentheim, débuta par la prohibition des monnaies frappées au nom d'Edzard, et par le supplice de plusieurs nobles soupçonnés d'entretenir des correspondances avec le gouverneur de Groningue. Les hostilités se poursuivirent dès lors sourdement. Enfin, en 1513, Georges de Saxe

prit à sa solde 4,000 à 5,000 piétons et 2,000 chevaux licenciés du service des Pays-Bas et de la Gueldre, et somma Edzard de se démettre de son gouvernement. Sur son refus, ces troupes se jetèrent sur la Frise orientale, qui fut livrée au pillage, au meurtre et à l'incendie. Puis le comte de Bentheim se porta sur Groningue avec 4,000 hommes, et s'établit à une lieue de la ville, dont il ruina les alentours.

Sur ces entrefaites, Henri de Brunswick, l'ancien général de Maximilien dans les Pays-Bas, réclama quelques cantons de la Frise orientale et les envahit, avec l'aide des comtes d'Oldenbourg et de quelques seigneurs, ennemis personnels d'Edzard. Après deux sanglantes défaites, le comte fut obligé d'abandonner ces districts sans que cette concession désarmât les vainqueurs. Le Brunswickois s'allia à Georges de Saxe, et la guerre prit encore un redoublement de fureur. Il était impossible pourtant que le comte d'Embden tint longtemps contre ses nombreux ennemis; aussi sa ruine était imminente lorsque, de l'assentiment des Groninguois, il réclama le secours du duc de Gueldre. C'était pour Charles d'Egmont le moyen d'agrandir sa puissance et de créer de nouveaux embarras au gouvernement des Pays-Bas; mais convoitant Groningue pour lui-même, il prépara astucieusement ses voies. Il s'assura d'abord de l'appui de Louis XII qui, par un traité secret (mai 1514), lui conféra, dit-on, le protectorat de la Frise sous la suzeraineté de la France; puis il se borna à envoyer à Edzard des renforts suffisants pour prévenir sa ruine, trop faibles pour relever sa fortune. Ce fut seulement après avoir obtenu de Groningue un subside de 35,000 florins du Rhin, qu'il prit activement l'offensive.

L'intervention des Gueldrois déconcerta d'autant plus Georges de Saxe, qu'ils s'annonçaient comme agissant au

nom du roi de France; il essuya un autre contre-temps, ce fut la perte de son plus utile allié, Henri de Brunswick, tué à l'assaut du château de Leeroort (13 juin 1514), et dont les bandes se dispersèrent aussitôt. Les Saxons, réduits à leurs propres forces, furent chassés en peu de temps des Sept-Forêts, du Geesterlandt et de toute la côte septentrionale de la Frise. Le comte de Bentheim se maintint seul dans ses positions, et resserra même le blocus de Groningue. Georges de Saxe eut alors recours à la voie diplomatique : il pria Louis XII de ne point soutenir des rebelles et de s'opposer aux projets du duc de Gueldre [1]; mais le roi n'eut aucun égard à ses réclamations, et Charles d'Egmont ne tarda pas à se démasquer. Au moment où Groningue était réduite à la dernière extrémité, le maréchal de Gueldre parut en vue de la ville; il notifia au sénat que sa délivrance était subordonnée à l'obligation de reconnaître la suzeraineté de la couronne de France, et de recevoir le duc en qualité de gouverneur du roi. Les Groninguois avaient vu toutes leurs propositions rejetées par le comte de Bentheim, et pour échapper à une ruine certaine, ils durent accepter ces conditions. Ainsi joué à son tour par son allié, menacé par ses soldats, créanciers de plusieurs mois de solde, Edzard quitta secrètement la ville et se réfugia dans son comté. Poursuivant alors leurs succès, les Gueldrois surprirent successivement Sneek, Sloten, Bolsward, et le maréchal de Gueldre, renforcé par les milices de Groningue, reprit, sur le comte de Bentheim, Appingadam, Dokkum, les forts d'Aduarderzyl et Delfzyl.

Cette guerre avait épuisé toutes les ressources de Georges de Saxe. Il voulut imposer de nouvelles charges à la Frise,

[1] *Lettres de Louis XII*, IV, 380.

et ne parvint qu'à rendre le mécontentement plus vif et plus général. Il se rendit alors en Allemagne pour solliciter des subsides et des renforts; mais dans l'entre-temps ses troupes se mutinèrent, « car c'estoit tout en argent qu'on besognoit avec les Allemands, » tandis que les Frisons prêtaient « l'oreille aux Gueldrois qui leur promettoient liberté et délivrance, les mots qu'ils oyoient le plus volontiers. » Ces troupes se jetèrent dans la Drenthe, traversèrent l'Overyssel et s'établirent dans quelques cantons de la Hollande en vivant de pillage. Le seigneur d'Ysselstein [1] enjoignit aussitôt à tous les habitants de ce comté de se tenir prêts à marcher au premier signal [2], et somma les bandes dévastatrices d'évacuer le pays. Après avoir, tout aussi vainement, réclamé près de Georges de Saxe [3], d'Ysselstein ordonna à la noblesse de monter à cheval et aux milices communales de prendre les armes dans les trois jours [4]. Cette vigoureuse démonstration imposa à ces bandits; ils se rejetèrent alors sur la Frise, traversèrent la Gueldre et l'Overyssel, brûlèrent Workum et revinrent camper entre Franeker, Harlingen et Leeuwarden.

Leur retour en Frise donna une nouvelle impulsion à la lutte et elle fut épouvantable. Des centaines de bourgs, de villages, de maisons de plaisance, de moulins furent brûlés; des milliers d'habitants égorgés. Les villes, prises et reprises, étaient successivement rançonnées par une soldatesque ivre de meurtres et de pillage. La mer et le Zuiderzée étaient

[1] On a vu qu'il avait été nommé lieutenant et coadjuteur de Jean d'Egmont, stathouder de Hollande.

[2] *Répert. des plac. de Hollande*, 3.

[3] E. Beningha, *Chronyck van Oost-Frieslant*, édité par A. Matthæus, Leyde, 1706.

[4] Mandement du 2 mars 1515. *Répert. des plac. de Hollande*, 3.

couverts de pirates; le commerce et l'agriculture étaient abandonnés, et les denrées, montées à des prix exorbitants, restaient soigneusement cachées dans les villes, alors que la famine achevait de dépeupler les campagnes. Les pays voisins mêmes éprouvèrent les contre-coups de cette situation; le pays de Liége fut assailli par une partie des bandes repoussées de la Hollande, et Érard de la Marck pour en purger ses états, recourut aux plus terribles supplices : tous les prisonniers qui tombèrent aux mains de ses officiers, furent enterrés vifs ou noyés dans la vase; « on les y plongeait les pieds en avant pour leur faire éprouver lentement l'horreur de la mort [1]. »

Enfin, Georges de Saxe désespéra de se maintenir dans un pays qu'il ne nommait plus *Fryslandt,* mais *Fretland* (pays dévorant); la capture d'une flottille chargée de draps et d'argent destinés à son armée [2], le décida à négocier une rétrocession dont Marguerite lui avait depuis longtemps suggéré l'idée [3]. Par un traité conclu le 19 mai 1515, le duc renonça en faveur de Charles à tous ses droits sur la Frise occidentale, moyennant 100,000 florins d'or : 70,000 comptant (50,000 en espèces, 20,000 en draps) et 30,000 payables en trois termes. Il se chargea de la solde et du licenciement de ses troupes. Le traité fut ratifié par Henri de Saxe, qui reçut 10,000 florins d'or pour renoncer à toutes ses prétentions, et l'exécution en fut garantie par les villes de la Misnie et de la Thuringe [4].

[1] Chapeauville, III, 254. — [2] Wagenaar.

[3] *Voir* lettres des ambassadeurs de Charles à Paris des 2 et 15 avril 1515. *Correspondenz,* I, 41, 44. — *Correspondance. Lettres de Louis XII,* etc.

[4] Mémoire en brief. Reg. nº 120 précité, fº 184. — Mss. de la bibliothèque royale, nº 16068.

« Pour acquitter le payement de cette cession, la Hollande fut chargée d'une

Ces affaires ne s'étaient point réglées sans difficulté; elles avaient même failli rompre la bonne intelligence des Pays-Bas avec la France. Au mois de février 1515, Robert de la Marck avait essayé de faire passer en Gueldre une troupe de 2,000 lansquenets, et il avait fallu prendre d'énergiques mesures pour déjouer cette tentative. Le seigneur de Grandchamp, à la tête de 500 piétons levés à Bouvignes, à Poilvache et dans les cantons du pays d'Entre-Sambre et Meuse, leur coupa le passage; puis, renforcé par des troupes accourues du comté de Namur et du Brabant, il les avait obligés de rebrousser chemin[1]. Le 2 avril, les ambassadeurs de Charles à Paris lui mandèrent que « le fait de la Frise étoit le point de leurs instructions le plus difficile à traiter. » Charles d'Egmont « étoit l'allié et le confédéré du roi, et François Ier déclaroit ne pouvoir, sans l'avoir ouï en sa défense, le spolier de son action, ni lui défendre les exploits qu'il avoit commencés. » Les ambassadeurs ayant exposé que la Frise était le patrimoine de leur maître, et qu'elle avait seulement été engagée pour une somme de 250,000 florins d'or, on leur mit sous les yeux des lettres de Simon de

nouvelle taille sur les maisons et sur les terres. Suivant le rôle dressé à cette occasion, elle ne contenait alors que 35,000 *morgens* (arpents) de terre, et 35,000 maisons, qui fussent sujettes à la taxe. Tout le reste en était exempt comme appartenant au clergé, aux maisons religieuses et aux hôpitaux. » CERISIER, *Tableau de l'Histoire générale des Provinces-Unies*, II, 378. — Par une convention spéciale, Charles se réserva de racheter, dans l'année, l'artillerie du duc se trouvant dans les forteresses, pour 10,000 florins d'or (Mémoire en brief, fº 184); mais ce rachat n'eut lieu qu'en 1519, au prix de 6,000 florins d'or valant 14,000 livres de 40 gros. Convention du 7 mars 1519. Compte de J. Micault (nº 1884), ch. *Dépenses*.

[1] Compte de Jean de Berghes, de 1514-1515, fos xxiij vo et xxv vo. — « (1,000 livres) à mon seigneur Le Keux, à cause de cinq cens piétons qu'il avoit lors naguères retenus soubz Henry de Grandchamp. » Compte de Jean Micault de 1515 (nº 1882).

Rensbach, envoyé de Georges de Saxe, lettres où ce prince était appelé « gouverneur perpétuel et vicaire véritable du pays de Frise de par le saint empire, et ne mentionnant aucun autre droit, titre ou querelle. » Il suffit pourtant de leur attestation, pour faire admettre l'erreur de l'envoyé saxon et l'absence de droits de Charles d'Egmont. François Ier promit même d'empêcher ce dernier de poursuivre ses entreprises et au besoin de l'y contraindre : « tant le roi étoit décidé, dirent ses ministres, à ne permettre à personne d'attenter aux domaines du prince de Castille [1]. » Il envoya, en effet, un de ses gentilshommes à Charles d'Egmont pour lui enjoindre de cesser les hostilités. Le bruit s'étant répandu que le seigneur d'Ysselstein se disposait à marcher contre les Gueldrois, le roi pria Charles (15 avril) de s'abstenir également de toute agression [2]. Puis, sur une autre rumeur attribuant à Georges de Saxe une invasion de la Gueldre, il prévint les ambassadeurs que, si les Saxons persistaient à poursuivre la guerre, il enverrait au secours de son allié une partie des lansquenets destinés à son armée d'Italie [3].

Dans le même temps arriva une députation des Frisons venant prier le roi de soustraire leur pays à l'usurpation du souverain des Pays-Bas. « La Frise, lui dirent-ils, est le berceau de la monarchie; elle a longtemps fait corps avec les états des rois francs, et elle tient ses principaux priviléges de Charlemagne et de ses successeurs. » Heureusement François Ier était dominé alors par le désir de s'assurer la possession du Milanais, et cette grave démarche échoua. De son côté, Charles d'Egmont abandonné par la France,

[1] Lettre du 2 avril, précitée.

[2] Lettre du 15 avril, précitée.

[3] Lettre des ambassadeurs de Charles. *Correspondenz*, I, 47.

dut céder et conclut une trève de quatre mois. Cette trève comprenait : d'une part, le prince de Castille et Georges de Saxe; de l'autre, le duc de Gueldre et le comte d'Embden ; de plus, elle établissait le roi de France pour arbitre de leurs différends. Elle fut ensuite prolongée pour un terme de trois ans; Charles d'Egmont partit pour l'Italie, et dès lors la prise de possession de la Frise ne rencontra plus d'obstacles sérieux. Dans quelques villes seulement, les habitants refusèrent de se dessaisir des citadelles, craignant de les voir occuper par les soldats de la bande noire. Mais Georges de Saxe dissipa cette crainte en payant ses troupes, et celles-ci s'enrôlèrent pour la plupart dans le corps d'armée que le duc de Gueldre conduisait à François Ier. Le seigneur d'Ysselstein, nommé gouverneur de la Frise, s'empressa alors d'organiser les cours de justice et les diverses administrations du pays, dont Charles jura de maintenir les priviléges. Un grand nombre de gentilshommes frisons, parmi lesquels on comptait quelques-uns des plus ardents adversaires de Georges de Saxe, adhérèrent au nouveau gouvernement, et ces contrées, éprouvées par vingt années d'une guerre atroce, purent enfin respirer [1].

Du côté de la Gueldre, la sécurité produite par l'absence de Charles d'Egmont fut un instant troublée. Ce prince, à la tête de 6,000 lansquenets, avait rejoint à Lyon le roi de France et en avait reçu « un merveilleux accueil [2]. » Mais à peine l'armée entrait-elle en Italie, que le duc fut informé d'une tentative des Clévois sur Arnhem, et du pillage de villages gueldrois par des maraudeurs brabançons. Ces nou-

[1] PONTANUS. — E. BENINGHA. — PONTUS HEUTERUS. — HALMA, *Tooneel der Nederlanden*. — LE PETIT. — WAGENAAR.

[2] FLEURANGES.

velles coïncidant avec le bruit d'un accommodement avec les Suisses, il laissa le commandement de ses troupes à son neveu, Claude de Lorraine, et repartit sur-le-champ pour ses états. Son retour eût infailliblement rallumé la guerre, mais un incident fortuit différa la rupture. Arrivé à Lyon, Charles d'Egmont apprit la bataille de Marignan et, chagrin de n'y avoir point assisté, il tomba dangereusement malade. De son côté, le gouvernement des Pays-Bas se justifia près de François Ier de tout projet hostile; il accusa au contraire les Gueldrois d'avoir recommencé leurs brigandages; « si ce n'avoit été par égard pour le roi mon bon père, ajouta le jeune prince de Castille, j'y aurois même déjà pourvu [1]. » A la nouvelle de la maladie du duc, les mécontents de la Frise qui déjà couraient aux armes, les capitaines gueldrois qui levaient de nouvelles troupes, se découragèrent, et le calme reparut momentanément [2].

Malgré leur prédilection pour la France [3], son intervention en faveur des Gueldrois convainquit les ministres de Charles du danger de se lier trop étroitement avec elle; il s'opéra dès lors un rapprochement vers l'Angleterre. Ce rapprochement, désiré par Marguerite, avait contribué sans doute à lever les obstacles qui d'abord s'opposaient au départ de l'ambassade envoyée à Henri VIII. Celui-ci s'était fort alarmé des tendances françaises du gouvernement des Pays-Bas; il avait à se reprocher le mariage de la fiancée du prince de

[1] Lettre du 23 septembre 1515. *Correspondenz*, I, 48.

[2] Martin Du Bellay. — Fleuranges. — Pontanus. — Pontus Heuterus. — Gaillard, I, 196.

[3] « Ei respondens dixit quod ipsis (consiliarii et gubernatores) persistentibus in tractatu et praticis continuis cum Gallis. » Lettre de Bartholomeo Tizzone, ambassadeur de Maximilien en Angleterre, à Marguerite, du 6 mai 1516. *Nég dipl.*, II, 105.

Castille avec Louis XII, et il craignait des représailles. Pour les prévenir, il députa à la cour de Bruxelles (7 mai 1515), Cutbert Tunstall, chancelier de l'archevêque de Cantorbéry; Richard Sampson; sir Thomas Spynell, et Thomas Moore [1], sous prétexte de négocier la suppression « des péages, droits et gabelles inaccoutumés, inouïs, nullement justifiés par la coutume ancienne, ni par les dispositions des traités de 1495 et 1506, auxquels étoient assujettis les marchands anglois tant pour leurs personnes que pour leurs biens [2]. » Les envoyés avaient en réalité pour mission de sonder les secrets sentiments de Charles, et de lui proposer le renouvellement de l'alliance conclue par son père [3]. Mais les ministres des Pays-Bas étaient en ce moment fort blessés des mauvais propos tenus par l'ambassade anglaise à Paris, et l'accueil fut des plus froids [4]. Pourtant on ne se refusa point aux ouvertures, et des conférences s'ouvrirent à Bruges. Charles y fut représenté par Guillaume de Croy; Jean le Sauvage; le seigneur de Sempy; Jean de Hallewin, seigneur de Maldeghem; Philippe Wieland; Jean Roussel, conseiller, et Georges de Themiseke [5], prévôt de Cassel, conseiller et maître des requêtes. Ils exposèrent si aigrement les griefs de leur souverain, que dès la seconde réunion, on reconnut l'impossibilité de s'entendre; les com-

[1] Érasme lui dédia son *Éloge de la Folie*. De Reiffenberg, *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas*, V, 94.

[2] Rymer, *Fœdera*, VI, 97.

[3] Rapin Thoyras.

[4] *Ibid.*

[5] « Ce dernier, dit Thomas Moore, était le chef de cette commission, quant à la bouche et au cœur. L'art et la nature avaient concouru à le rendre éloquent; profondément versé dans le droit, il déployait en affaires une habileté consommée, qu'il devait non moins à son génie qu'à une longue expérience. » De Reiffenberg, l. c.

missaires de Charles revinrent à Bruxelles prendre de nouvelles instructions, et, en attendant celles de leur maître, les ambassadeurs anglais visitèrent les principales villes des Pays-Bas [1].

Maximilien et Marguerite étaient restés complétement étrangers aux conférences de Bruges; mais dans l'entre-temps, la princesse, assistée de Conrard Renner, poursuivait secrètement à La Haye (juin et juillet), avec d'autres envoyés anglais et aragonais, des négociations ne tendant à rien moins qu'à une nouvelle ligue contre la France [2]. Maximilien et le pape unissaient leurs efforts pour détacher Charles de l'alliance française, et ce fut dans cette intention sans doute que Léon X offrit au jeune prince la rose bénite, suivant l'usage, le dimanche de *Lætare* [3]. Cependant Henri VIII, offensé de la conduite tenue envers ses ambassadeurs, ne se pressa pas de leur donner de nouveaux pouvoirs ; ils les reçurent seulement le 2 octobre, et à peine les conférences de Bruges étaient-elles reprises, qu'il signa, à Londres (19 octobre 1515), un traité d'amitié, de ligue et de défense avec le roi d'Aragon agissant tant en son nom qu'en celui de sa fille [4]. Ce traité mentionnait d'une manière vague les héritiers des couronnes de Castille et d'Aragon ; or, comme Ferdinand cherchait à les assurer au fils cadet de Philippe le Beau, il était

[1] Thomas Moore se rendit à Anvers où il fit la connaissance de Pierre Gilles à qui il avait été recommandé par son ami Érasme, et dont il fait le plus grand éloge. A Malines, il se lia avec J. Busleyden, dont la maison « meublée avec un goût exquis et somptueux, et renfermant une infinité de monuments de l'antiquité ainsi qu'une riche bibliothèque, » le frappa d'admiration. De Reiffenberg, l. c., 95, 100, 101.

[2] Lettre de Marguerite du 10 juillet 1515. *Correspondance*, II, 290.

[3] Lettre de Maximilien du 8 décembre 1515. *Ibid*, 309.

[4] Du Mont, IV, 1re partie, 200.

impossible de douter des motifs de cette ambiguïté. Les négociations de Bruges se ressentirent de ces dispositions peu bienveillantes; néanmoins, après trois mois de discussions elles aboutirent (24 janvier 1516) à deux traités, l'un confirmant les conventions commerciales de 1495 et 1506 [1]; l'autre renouvelant entre les deux princes l'alliance contractée par leurs pères [2].

Les conférences de Bruges et celles de La Haye portèrent sans doute ombrage à François Ier. Au mois de décembre 1515, il envoya à Bruxelles une ambassade chargée ostensiblement de traiter d'additions au traité de Paris, mais avec la mission secrète de négocier l'adhésion de Maximilien à l'alliance des deux souverains. Les ambassadeurs reçurent un brillant accueil, et Charles délégua de Chièvres, Jean le Sauvage et Nicaise Hackeney pour entendre leurs propositions. Ces négociations inspirèrent de vives craintes à Marguerite : « J'ai dit à ce propos, écrivit-elle à son père, toutes choses servant à votre désir et intention, offrant, s'il en étoit besoin, de m'y employer comme celle qui, de tout mon cœur, vous désire faire service où et ainsi qu'il appartiendroit... Mais on ne m'en a guère plus parlé ni montré en manière quelconque... et je ne vous saurois écrire plus avant de cette matière, car je crois bien qu'on ne désire pas que j'en sache beaucoup à parler. Tant y a, Monseigneur, que je ne m'en soucie aucunement, ni ne désire m'en mêler à autre intention que pour vous y cuider rendre service et ensuivre votre désir. Il m'est impossible de contraindre les gens à plus avant m'en avertir qu'il ne leur

[1] Rymer, *Fœdera*, V, 116.
[2] *Ibid.*, VI, 97. — *Archives de Lille*. M. Le Glay, *Anal. hist.*, 193.

plaît, par quoi je vous en aurai moins à répondre [1]. » Son influence, en effet, ne s'était point encore relevée; l'ancienne régente au contraire, tenue en état de suspicion par les favoris de son neveu, voyait même sa correspondance avec son père entravée ou interceptée [2].

Après avoir déclaré à l'empereur qu'elle « ne se mesloit plus d'affaire quelconque [3], » la princesse avait adressé à son neveu (20 août 1515), un mémoire où elle se plaignait amèrement de la réserve et du peu d'égards qu'on lui témoignait. Ainsi, on retardait le payement de sa pension alors que celles de tous les seigneurs de la cour étaient payées à échéance. « Sy la mienne est plus grande, ajoutait-elle, aussi suis-je votre unique tante; je n'ai d'autre fils et héritier que vous, et je ne connois celui à qui votre honneur touche plus que à moi. Vous pouvez être assuré, Monseigneur, que quand il vous plaira vous servir de moi, et me traiter et tenir en telle estime que le veut la raison, je vous servirai bien et loyalement. J'y exposerai ma personne et mes biens comme j'ai ci-devant fait; mais s'il vous plait de croire légèrement ce qu'on vous dit de moi et de souffrir qu'on me traite comme je vois le commencement, j'aimerois beaucoup mieux pourvoir à mes petites affaires et me retirer gracieusement, comme déjà j'en ai fait supplier l'empereur par mon secrétaire Marnix [4]. » Ce mémoire, lu en conseil, était resté sans effet; le chancelier s'était borné à répondre au nom du jeune souverain que « monseigneur tenoit Madame pour bien

[1] Lettre du 21 décembre 1515, *Correspondance*, II, 312.

[2] Lettre de Maximilien du 18 janvier 1516 *Correspondance*, II, 339. — *Gedenkst*, II, 134.

[3] Lettre de mars 1515. *Correspondance*, II, 284.

[4] *Gedenkstukken*, II, 147.

déchargée de toutes choses, avec autres belles et bonnes paroles et promesses [1]. »

Avertie qu'on l'accusait d'avarice, Marguerite rédigea un second mémoire mentionnant les dons et les sacrifices qu'elle avait faits de ses propres deniers durant son administration. Elle récapitula les présents qu'elle avait distribués pour favoriser les affaires de son neveu, et les prêts qu'elle avait faits pour les besoins de l'état ; elle établit qu'elle avait réduit les dépenses ordinaires de sa maison jusqu'à concurrence de 25,000 livres par an, et accru, au contraire, de 1,200 à 1,400 livres par mois sa dépense pour voyages et autres charges inhérentes à ses fonctions. Enfin, elle rappela que, durant trois ans, elle n'avait pas touché son traitement ; prétendit avoir dépensé sa dot, et assura qu'elle n'avait donné à aucun de ses serviteurs ni gratification, ni pension à la charge du trésor ; « si on l'avoit fait, c'estoient les gens des finances et non pas elle [2]. » Cette justification n'obtint pas plus de succès que son premier mémoire, et pendant longtemps encore il lui fallut supporter sa disgrâce.

Quant à Maximilien, il ne croyait pas à la sincérité de François Ier ; voyant un leurre dans les propositions du roi, lui attribuant le désir de gagner du temps et d'isoler les Pays-Bas, il repoussa formellement son alliance. Il prévint Marguerite qu'il n'avait donné à son petit-fils aucun pouvoir de traiter en son nom [3], et lui recommanda de surveiller attentivement la marche des négociations. « Je n'en attends guère de fruit ou bonne yssue, lui écrivit-il, n'est que les François n'y fassent ou procèdent aultrement que d'abuzions,

[1] Lettre de Marguerite du 21 décembre 1515, précitée.

[2] M. Le Glay, *Notice sur Marguerite d'Autriche*, 55, note 2.

[3] Lettre de Maximilien. *Correspondance*, II, 320.

dissimulacions et fictions, ainsi qu'ils ont jusques oires et passé cent ans assez fait, et d'ici à cent ans en derrière encoires feront. Ce n'est point que je ne désire la paix universelle qui me permettroit de combattre les infidèles suivant le désir du pape; mais plutôt que de l'avoir honteuse et dommageable, je suis délibéré actendre l'aventure de Dieu et de mes amis. Je chercherai tous moyens pour ne me point laisser débouter hors du mien par les anciens et naturels ennemis de ma maison. » Il engagea Charles à traiter Marguerite avec plus de faveur : « Nous ne faisons aucun doute, lui dit-il, vu l'honneur et amour que devez à nostre très chière fille, vostre tante, que vous ne lui communiquez vos plus grandes et ardues affaires, que vous ne prendez et usez de son bon aviz et conseil; par raison naturelle, vous aurez toujours d'elle plus de confort, bon conseil et aide, que de nul autre. En quoy, comme léal père, nous vous exhortons toujours continuer. Nous vous requérons aussi affectueusement qu'eu égard au travail qu'elle a eu durant vostre minorité en l'administration de vos payz... et parce que vous estes tout son cueur, espoir et héritier, de lui accorder une honneste pension, telle que par ci-devant elle a eue; nous avons vraye fiance que vous le ferez, car elle l'a bien méritée envers vous. » Enfin, il invita son petit-fils à enjoindre au maitre des postes de ne plus apporter d'entraves à sa correspondance, et de faire remettre directement à la princesse les lettres qui lui étaient adressées[1].

Charles était trop dominé par les ennemis de sa tante pour avoir égard à ces représentations; néanmoins elles paralysèrent la démarche des ambassadeurs français. Celle-ci

a

[1] Lettre du 18 janvier précitée.

n'aboutit qu'à des protocoles stipulant, pour seul point de quelque importance, l'engagement pris par François Ier d'ordonner à Robert de la Marck de relâcher les prisonniers enlevés dans ses dernières courses; mais le roi exhala sa mauvaise humeur en déclinant la proposition d'obliger le seigneur de Sedan à réparer les dommages causés aux Pays-Bas, de reconnaître les droits de Charles sur la Frise, et de contraindre le duc de Gueldre à s'abstenir de toute hostilité [1].

Les états généraux ayant été réunis à Bruxelles, dans les premiers jours d'octobre [2], à l'effet de réglementer le cours des monnaies, on leur donna lecture d'un rapport sur les actes du souverain depuis son émancipation, et notification officielle du mariage de l'archiduchesse Marie. Quant à l'objet principal de la convocation, rien ne fut décidé; mais le chancelier promit d'envoyer prochainement à chaque corps d'état un mémoire sur cette épineuse question [3]. Le 12 février (1516) [4], les états furent rappelés à Bruxelles; il s'agissait cette fois de recevoir communication d'un traité de confédération formée avec le roi d'Aragon, et de délibérer sur une proposition de levée de 400 hommes d'armes. Cette proposition était fondée sur « les alliances conclues entre elles par plusieurs puissances voisines [5]. » La session était à peine ouverte, qu'on apprit la mort de Ferdinand le Catholique (23 janvier 1516), « victime, dit-on, comme l'avait été Louis XII, du désir tardif d'avoir des héritiers de son

[1] *Nég. dipl.*, II, 93.

[2] Ils avaient été primitivement convoqués à Alost pour le 1er octobre 1515. Compte de J. de Berghes, f° xiiij v°.

[3] M. Gachard, *Des anciennes Assemblées nationales.*

[4] Compte de Jean de Berghes, f° xvj v°.

[5] M. Gachard, l. c.

nom [1]. » A cette nouvelle, Charles demanda (19 février) aux états une aide de 400,000 philippus d'or (c'était la somme qu'ils avaient accordée à son père pour prendre possession du trône de Castille), et l'assemblée fut prorogée au 11 mars [2].

Dans la troisième réunion, les débats furent très-animés. La demande du gouvernement rencontra surtout une vive opposition de la part des députés de la Flandre qui persistèrent longtemps à réduire à 100,000 philippus l'aide pétitionnée. L'acte de 1515, qui avait frappé les Gantois, avait irrité toute la Flandre, si passionnée pour ses libertés. Déjà s'étaient évanouies les espérances conçues à l'avénement du jeune souverain; loin de diminuer, les charges publiques augmentaient, et l'ordre si nécessaire à la prospérité du pays n'avait pas reparu. « On réclame du peuple des sommes énormes, écrivait Érasme à son ami Thomas Moore. La demande a été agréée par les grands et par les prélats, c'est-à-dire par ceux qui n'ont rien à payer. Les villes délibèrent. Toutes nos campagnes sont couvertes de soldats. O misérable pays, et pourtant il serait le plus fortuné si toutes ses provinces pouvaient s'entendre entre elles [3]. » Le gouvernement finit par triompher de l'opposition et obtint 400,000 philippus d'or à 25 patards, payables en quatre

[1] GAILLARD, I, 220. — On prétend que sa femme, Germaine de Foix, lui avait fait prendre dans cette vue un breuvage qui le rendit hydropique et causa sa mort. — « En ce temps (mars 1513), le désir que la royne havoit de faire enfans, fut cause de la mort du roy; car elle luy donat, à Médina-del-Campo, un brevaige amatoire, par lequel il tombat en maladie lente qui le tormentat par trois ans, puis le feit mourir tout sec. » LOYS GOLLUT, l. c., 1509. — *Voir* aussi BELCARIUS, L. XV, n° 29. — Ajoutons qu'il avait 63 ans.

[2] Compte de Jean de Berghes, f^os xvij et xvij v°.

[3] ERASMI *Litteræ*, III, 189, cit. de M. KERVYN DE LETTENHOVE, VI, 87.

termes, de 1516 à 1519 (18 avril) [1]. Avant de se séparer l'assemblée requit le nouveau roi de maintenir le pays en paix, de pourvoir à la libre circulation des marchandises, à l'entretien de la justice, au bon gouvernement des provinces, et, si la guerre éclatait, d'affecter les deniers des aides au payement des armées [2].

Le 10 février, Charles avait informé toutes les villes des Pays-Bas du décès de son aïeul : « Tant par obligation naturelle, disait-il, que pour ce que, en sa fin, ce prince, outre le droit de succession à nous avenu et dévolu par son trépas, nous a, par son testament et ordonnance de dernière volonté, institué son héritier universel, comme nous sommes grandement tenu à lui et obligé de faire prier Dieu pour le salut de son âme, nous vous ordonnons et enjoignons expressément de incontinent et sans délai, faire faire à cet effet suffraiges et dévotes prières et oraisons, sonner les cloches de deuil, durant six semaines, trois fois le jour, ainsi qu'il fut fait après le trépas du feu roi monseigneur et père [3]. » Les funérailles furent célébrées avec grande pompe dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, les 13 et 14 mars [4], et Charles y fut

[1] *Rootboek*, f° iiij.

Les états de Brabant consentirent le 15 avril 1516. — « Venant de l'ayde desdits iiij c m philippus d'or accordez au roy pour son dit voyage d'Espagne. Compte de Jean Micault (n° 1882). Comptes d'A. Van Heilwygen (n° 15752).

La quote-part du Hainaut dans cette aide fut fixée à 9,333 livres 6 sous 8 deniers de 20 gros la livre par an, soit 37,333 livres 6 sous 8 deniers pour les quatre termes; celle de la ville de Valenciennes, à 2,000 livres de 20 gros la livre. Compte de B. de Fyve (n° 16472). — *Archives de Lille*. Rapport de M. Gachard précité.

[2] M. Gachard, *Des Assemblées nationales*.

[3] *Voir* la lettre adressée au magistrat de Malines, et publiée par M. Gachard. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, VII, 85.

[4] Compte de Jean Micault (n° 1882).

proclamé roi des Espagnes[1]; ce fut seulement par lettres du 27, qu'il notifia aux cours de justice et aux différentes administrations du pays, qu'il en avait pris les titres[2].

La position du jeune roi envers ses nouveaux sujets était entourée de périls. Ferdinand lui avait toujours témoigné de l'aversion ou de la jalousie, et beaucoup d'Espagnols estimaient qu'un roi résidant dans le pays était préférable à un souverain de divers états obligé à de fréquentes absences. « L'archiduc Charles, ajoutaient-ils, peut devenir empereur; alors il résidera le plus souvent en Allemagne et laissera le gouvernement de ses autres états à des ministres trop faibles pour empêcher les troubles, toujours oppresseurs des peu-

[1] *Voir* la description qu'en a donnée M. Jules de Saint-Génois, Revue de Bruxelles, 1838.

Ces funérailles coûtèrent : pour velours et soieries, 1,358 livres 2 sous; pour ornements, peintures, dorures, plumes, broderies, bannières, 1,579 livres 15 sous; pour draps pour manteaux, chaperons et sayons de deuil, 8,920 livres 12 sous. Cette dépense considérable, pour ces seuls articles, n'étonne plus lorsqu'on voit, dans ces circonstances comme en mainte autre, le nombreux personnel de la maison des princes être entièrement habillé à leurs frais. Compte de Jean Micault, précité.

On remarqua dans le cortége un « chariot triomphant » qui avait été orné par Jean de Maubeuge, alors peintre de Philippe de Bourgogne. « Item, au painctre de monsieur l'admiral, pour avoir fait les patrons des personnaiges des paincture dudit arbre doré questoit sur le chariot triomphant, xv livres. » *Ibid.*

Jean Vattelle, peintre à Malines, dora le char et ses personnages pour le prix de 125 livres; Jacques Van Laethem, « peintre du roi, » donna « les patrons des cornettes, des guidons, des pennons, des bannières, des haumes, etc.; il reçut de ce chef 156 livres, plus 950 livres 11 sous « pour la confection de 10 bannières, de cottes d'armes, de haumes, de harnachements, de 50 grands, 400 moyens et 1,000 petits blasons, outre 24 blasons armoyés des royaumes d'Espagne. » — Les personnages du char, « serpents, dragons, petits enfants, » furent exécutés par Jacques Daret, « tailleur d'images, » au prix de 76 livres 8 sous. *Ibid.*

[2] Registres des chartres de la chambre des comptes de Brabant, n° VII, f° xxix, aux *Archives du royaume.* — Dans les comptes le titre de roi lui est donné à partir du 14.

ples [1]. » Informé de ces sentiments, Charles avait avisé d'avance aux moyens d'en prévenir les effets. Sous prétexte de consulter son aïeul sur ses projets d'union avec la maison de France, il lui avait député son ancien précepteur (octobre 1515); mais Adrien d'Utrecht avait été muni de pleins pouvoirs pour se saisir de la régence de Castille dès que le roi, menacé d'une fin prochaine, aurait fermé les yeux. Reçu avec de grands honneurs, cet envoyé n'avait pas su cacher longtemps à l'astucieux monarque le véritable objet de sa mission; Ferdinand l'avait aussitôt chassé de sa cour et relégué au couvent de la Guadalupe. Néanmoins, pressé par ses ministres gagnés à la cause de Charles, le vieux roi avait, la veille de sa mort, révoqué le testament fait en faveur de l'infant Ferdinand [2]. Seulement il avait donné la régence du royaume d'Aragon à son bâtard don Alphonse, archevêque de Saragosse; et celle du royaume de Castille, à Ximenès de Cisneros, archevêque de Tolède, un des plus grands hommes d'état qu'ait vus naître la péninsule ibérique.

Adrien sortit du couvent de la Guadalupe, et s'opposa à la prise de possession de la régence de Castille; mais Ximenès contesta la validité de sa commission. Il invoqua, en outre, une disposition d'Isabelle excluant formellement tout

[1] Le père G. Daniel, *Histoire de France*, V, 392.

[2] « Au 27e en juillet 1515, le roy (Ferdinand) se trouvant plus mal que de coustume, feit son testament à Burgos, par lequel il feit son héritière dogna Juanna sa fille, et déclairat gouverneur des royaumes l'infant don Fernando son petit-fils, luy donnant pour aide don Gonçalo de Guzman, clavero de Calatrava, et pour précepteur don fray Alvaro Osorio, évesque d'Astorga, et désiroit que les trois maestrazgos de Saint-Jacques, Calatrava et Alcantara, luy fussent donnés après sa mort. Ce qu'il ordonnoit pensant que l'archiduc Charles, nourry en Flandres d'autre façon que à l'hespagnole, ne viendroit jamais demeurer en Hespagne; voire que ceux qui le conduisoient luy en dissuaderoient le passaige. » Loys Gollut, 1509.

étranger de l'administration de ce royaume. La commission était, en effet, entachée de nullité : elle avait été délivrée avant que les droits de Charles fussent ouverts; de plus, il était sans titre pour faire un acte de l'espèce, puisqu'il n'avait de prétentions à exercer qu'après la mort de sa mère. Craignant de voir les Espagnols le repousser comme étranger et couronner son frère, les ministres de Charles n'insistèrent point. Ximenès fut maintenu dans la régence avec tous les témoignages d'estime et de confiance, et dans l'entre-temps le jeune prince, se fondant sur la démence de sa mère, négocia près du pape et de l'empereur pour obtenir le titre de roi de Castille. Dès qu'il eut leur assentiment, il prit ce titre, et Ximenès lui-même le fit confirmer par les cortès du royaume. Ce n'était que le prélude de difficultés plus sérieuses, et pour que le nouveau roi entrât en possession de ses vastes héritages, il importait de s'attacher les princes intéressés à seconder ou à encourager d'éventuelles résistances. Jean Hesdin fut envoyé « en toute hâte » en Angleterre [1] pendant que le seigneur de Ravenstein allait proposer à François I[er] de reprendre les négociations commencées à Bruxelles; de consolider la paix entre les deux princes et leurs alliés; d'aplanir les différends dont les précédents traités avaient laissé la solution indécise et ceux qui divisaient les couronnes de France et d'Aragon [2].

Henri VIII accueillit d'autant mieux l'envoyé de Charles qu'à la suite de nouvelles conférences de ses ambassadeurs avec Philippe Wieland et le conseiller Jean Roussel [3], une

[1] Lettre de Maximilien du 7 mars 1516. *Correspondance*, II, 318.

[2] Martin Du Bellay.

[3] « A maistre Philippe Wielant et Jehan Roussel, conseiller, à eulx deux pour vacations par eulx faittes pour l'affaire de l'entrecours de la marchandise entre Engleterre et les Pays de par deçà, ij [c] xxx livres. » Compte de Jean Micault (n° 1882).

convention additionnelle venait de confirmer, en les interprétant à sa satisfaction, les traités du 24 janvier. Cette convention éclaircissait les dispositions de nature à soulever des contestations entre les sujets des deux princes, et exemptait les marchandises de provenance anglaise de tous droits de tonlieu et de douane sur l'Escaut [1]. Grâce à de riches présents de vaisselle [2], les ambassadeurs avaient oublié la mauvaise réception qu'on leur avait faite d'abord : la réconciliation était complète. Elle fut cimentée par un traité (19 avril 1516), qui renouvela de la manière la plus formelle les anciennes alliances et assura aux Pays-Bas l'appui de l'Angleterre s'ils étaient attaqués en l'absence de leur souverain [3]. Dès ce moment, on vit le monarque anglais se montrer hostile à la France et, avec son impétuosité naturelle, il fut bientôt tout disposé à reprendre les armes contre son ancienne ennemie [4]. Était-il jaloux de la gloire du vainqueur de Marignan? Cédait-il aux instigations de Wolsey intéressé à maintenir la mésintelligence entre les deux royaumes pour conserver les riches revenus de l'évêché de Tournai [5] ? Quel que fût le mobile de ces sentiments, Charles se trouvait placé dans une position avantageuse pour traiter avec la France, et, pour le besoin de sa cause, il négocia secrètement une triple alliance avec Maximilien et le monarque anglais [6].

[1] Du Mont, IV, 1re partie, 220-224. — Cette convention, conclue à Bruxelles, le 13 février 1516, fut signée par de Chièvres, de Sempy et le Sauvage, d'une part ; Cutberth Tunstal, G. Knyght et T. Spynel, de l'autre.

[2] La vaisselle qu'ils reçurent fut fournie par un orfévre d'Anvers, et payée 1,714 livres 17 sous 6 deniers. Compte de Jean Micault (nº 1882).

[3] Ce traité fut conclu à Bruxelles, par Edward Ponyngs, Cutberth Tunstal, d'une part; le seigneur de Chièvres, Jean le Sauvage et le seigneur de Sempy, de l'autre. *Actenstücke und Briefe*, 11.

[4] *Voir* les lettres de B. Tizzone à Marguerite des 6 mai et 4 juin 1516. *Nég. dipl.*, II, 101 et 109.

[5] Rapin Thoyras. — [6] Lettre de B. Tizzone du 6 mai, précitée.

Ferdinand léguait à son petit-fils des questions politiques hérissées de difficultés. Héritier des droits de la maison d'Aragon sur le royaume de Naples, Charles renoncerait-il à la partie de ce royaume qui, en vertu du traité de 1505, faisait retour à la France par suite de la stérilité de Germaine de Foix? Observerait-il le traité de Paris qui avait implicitement stipulé la restitution de la Navarre aux d'Albret? Cette dernière question surtout devait susciter de longues tempêtes. La Navarre, dont le feu roi s'était frauduleusement emparé, était une possession trop précieuse pour que le nouveau souverain des Espagnes songeât à l'abandonner; François I[er], de son côté, prétendait tenir dans sa dépendance cette clef de la péninsule. Heureusement les vues de ce prince sur l'Italie, l'attitude hostile de l'Angleterre l'obligeaient alors à de grands ménagements, et il jugea opportun de laisser à l'avenir la solution de ces différents problèmes. Il accueillit avec empressement les propositions que lui soumit le seigneur de Ravenstein, et l'on convint d'ouvrir des conférences à Noyon le 8 mai.

Le choix même des négociateurs indiqua le désir réciproque de vider les différends à l'amiable : c'étaient le seigneur de Chièvres et Arthus Gouffier, seigneur de Boissy, grand maître de France. Ils étaient assistés : celui-ci par l'évêque de Paris, Étienne Poncher; le président du parlement de Paris, Jacques Olivier, et le seigneur de Genlis; celui-là, par Jean le Sauvage et l'audiencier Philippe Haneton. Lors de la première entrevue des négociateurs (9 mai), il leur fut cependant impossible de s'entendre. Les ambassadeurs français ayant « déclaré qu'ils ne savoient de leur costé aucune matière de discord, différend ou suspicion qui pourroit sourdre entre les deux rois, pour empêcher ou diminuer les alliances qu'ils

avoient précédemment conclues, hors le fait du royaume de Naples auquel leur maître prétendoit avoir bon, juste et clair droit, » les ambassadeurs de Charles répliquèrent « que le roi leur maître, tant de droit commun que par institution testamentaire et plusieurs autres droits et titres, avoit succédé à son aïeul dans le royaume de Naples, et que le possédant de bonne foi, il n'entendoit pas que le roi très-chrétien y eût ou y pût prétendre quelque action. » Dès lors on discuta dans le vague et, le 13 mai, les deux ambassades se séparèrent. La continuation des conférences fut remise au 1er août; dans l'intervalle chacun devait se munir des titres propres à soutenir ses droits et aviser aux moyens de concilier les parties [1].

Au retour des négociateurs à Noyon, les bases d'un accommodement avaient été jetées, et, le 13 août, le traité fut conclu. Les deux souverains s'engageaient à s'assister non-seulement dans leur mutuelle défense, mais dans leurs conquêtes légitimement entreprises. Pour aplanir les difficultés relatives au royaume de Naples, on convint de substituer à Renée, la fille de François Ier, Louise [2], que Charles épouserait quand elle aurait douze ans, mais qui lui serait remise dès qu'elle en aurait huit accomplis. François Ier donnait pour dot à sa fille tous les droits qu'il prétendait sur le royaume de Naples, et allouait 25,000 écus par an pour l'entretien de la princesse jusqu'au jour de la célébration du mariage. En cas de mort de Louise, Charles épouserait une autre fille du monarque français, et, à leur défaut, Renée. En compensation de la renonciation de François Ier à ses droits sur Naples, son futur gendre s'engageait à lui payer annuellement, jusqu'à la conclusion de ce mariage, 100,000 écus d'or au soleil pour la

[1] Protocole du 13 mai. *Actenstücke und Briefe*, 24.

[2] Elle était née le 19 août 1515.

possession de ce royaume, et ensuite 50,000, sa vie durant ou jusqu'à ce qu'un enfant naquît de cette union. Quant à la Navarre, il promettait de satisfaire Henri d'Albret, après qu'il aurait pris possession de ses royaumes d'Espagne; seulement François Ier se réservait le droit de secourir la reine douairière de Navarre et ses enfants, si huit mois après son entrée en Espagne, le roi catholique ne les avait pas « contentés selon la raison et de manière qu'ils se dussent contenter. » Enfin les deux rois réglaient en même temps les affaires d'Italie. Ce n'est pas une des particularités les moins remarquables de ce traité, que de voir les contractants, étrangers à la guerre dont cette contrée était le théâtre, stipuler, sans mission aucune, pour les parties belligérantes. Aussi Maximilien, traité par eux en puissance de second ordre, s'écria-t-il : « Mon petit-fils veut être mon tuteur. » En vertu de ce traité le Charolais et les autres domaines appartenants à Marguerite d'Autriche, et détenus jusqu'alors par la France, furent rendus à cette princesse [1].

Le traité de Noyon, condamné plus tard par une politique nouvelle [2], fut incontestablement un des actes les plus habiles du seigneur de Chièvres. Dans des circonstances les plus favorables aux prétentions de la France, alors qu'elle était fondée à exiger la restitution de la Navarre, à revendiquer, au moins, la moitié du royaume de Naples, elle « n'obtint rien

[1] Du Mont, IV, 1re partie, 224. — Mss. de la bibl. royale, n° 10375. — Maximilien eut la faculté d'adhérer à ce traité, sous la condition qu'il rendrait Vérone aux Vénitiens moyennant 100,000 écus d'or; dans ce cas, François Ier, par amour pour les Vénitiens, ses fidèles alliés, le tenait quitte des sommes considérables empruntées à Louis XII. De plus, le traité stipulait une trêve de 18 mois.

[2] *Voir* les lettres des ambassadeurs de Charles-Quint, à Calais, en 1521. *Actenstücke und Briefe.*

et accorda tout. [1] » Aussi les ministres de Charles ne considérèrent-ils cette alliance que comme une transaction temporaire. Attentif à se procurer, à tout événement, des alliés, le jeune roi pressa ses négociations secrètes avec l'Angleterre, et il fut chaudement secondé par Maximilien, qui refusa son adhésion au traité de Noyon « conclu, dit-il, à son insu et à sa plus grande douleur [2]. » Par un traité signé le 29 octobre 1516, l'empereur, le roi catholique et Henri VIII prirent l'engagement de se soutenir mutuellement contre quiconque attaquerait l'une des trois puissances contractantes. Le contingent à fournir par chacune d'elles était réglé, et elles laissaient à tous les autres princes la faculté d'entrer dans la coalition [3]. Or, en ce moment même, François I[er] se disposait à secourir les Vénitiens contre l'empereur, et une rupture eût prochainement éclaté si les besoins d'argent de Maximilien n'avaient donné à ses vues une autre direction. Il annonça l'intention d'accéder au traité de Noyon, et il fut résolu de tenir à ce sujet de nouvelles conférences à Bruxelles. Elles s'ouvrirent au mois de novembre suivant, entre les ambassadeurs de l'empereur, de François I[er] [4] et de Venise, pendant que, par ordre de Charles, dans toutes les églises on « faisoit dévotes oraisons et autres prières et dévotions à Dieu le Créateur pour que, par sa divine provi-

[1] GAILLARD, l. c., I, 232. — « Ce traité, dit un autre historien, était plutôt affaire de bienséance ou de politesse qu'un engagement sérieux. » ANCILLON, *Tableau des Révolutions du système politique de l'Europe.*

[2] « Nos maximo sumus affecti dolore de facta pace et fœdere inito inter serenissimum regem catholicum, filium nostrum charissimum, et regem Francorum absque omni scitu et consensu nostro. » Lettre de ce prince à ses ambassadeurs en Angleterre, du 9 septembre 1516. *Actenst. und Briefe,* 556.

[3] DU MONT, l. c., 240.

[4] *Voir* les conditions de ce prince. *Nég. dip.*, II. 114.

dence, il voulût induire les rois et princes à la paix [1]. » Par le traité de Bruxelles, conclu le 3 décembre 1516 [2], les ambassadeurs de Maximilien adhérèrent au traité de Noyon, et une trève de 18 mois, commençant le 15 janvier suivant, fut conclue entre ce prince et les Vénitiens. Elle permettait aux rois d'Espagne et de France de terminer leurs querelles, et en attendant, Vérone, rachetée par les Vénitiens, devait être remise aux généraux français, qui la rendraient ensuite à la République [3]. Enfin, il fut stipulé que Maximilien, Charles et François auraient une entrevue à Cambrai le jour de la Purification (2 février 1517), pour se concerter sur tous les points de nature à assurer le bien de la chrétienté et de leurs états. La conclusion de ce traité semblait assurer la paix, et elle fut célébrée dans les Pays-Bas par « des actions de grâces, feux de joie et aultres solempnitez [4]. »

Quel qu'il fût, le traité de Noyon, ainsi confirmé par celui de Bruxelles, assurait momentanément la sécurité des Pays-Bas, alors désolés par la peste [5]; inquiétés par la guerre, furieuse et acharnée, qui avait lieu en Gueldre et en Frise; enfin menacés par l'attitude du seigneur de Sedan, dont les bandes ne manquaient aucune occasion de pillage. Le 3 février, un de ses capitaines avait tenté de surprendre le château de Laferté près d'Yvoy [6]. Peu de jours après, Robert de la Marck

[1] Compte de Jean de Berghes, de 1516-1517, f° xiiij v°.

[2] Le projet de la convention de Cambrai, mentionnée plus loin, donne la date de ce traité qui n'est pas indiquée par les historiens *Actenstücke und Briefe*, 31.

[3] *Voir* à ce sujet une lettre de Charles à François Ier, du 28 janvier 1517, publiée par M. GACHARD. Bulletins de la Commission royale d'histoire, VII, 88.

[4] Compte de J. de Berghes, f° xv v°.

[5] AZEVEDO.

[6] Compte de Nicolas de Naves, aux *Archives du royaume* (n° 2635), f°s xvij v° et xviij.

prit à sa solde 7,000 à 8,000 lansquenets licenciés du service de France. Ces troupes, réunies dans le Réthelois, firent de fréquentes excursions dans le Luxembourg et le comté de Namur [1]. Quelques maraudeurs s'étant montrés dans les environs de Marville et de Damvillers, le marquis de Bade recommanda aussitôt aux capitaines des villes frontières de se tenir sur leurs gardes, et somma les chefs de ces lansquenets de respecter les terres de son gouvernement (5 mars). Ils lui répondirent en termes ambigus, et bientôt, confirmant les rapports des archers à cheval envoyés en éclaireurs, le capitaine de Fleuranges menaça Thionville. En même temps, Robert venait camper à Fumay à la tête de 600 à 700 chevaux, et l'on arrêtait de ses espions dans plusieurs localités [2].

Rompre ouvertement avec le seigneur de Sedan, c'était rompre avec la France. Jamais elle n'eût laissé écraser cet allié si précieux, et dans la situation de Charles, il fallait éviter à tout prix de nouvelles difficultés. On se borna donc à prendre des précautions contre toute surprise, et à renforcer les garnisons des places frontières [3]. Cette longanimité accrut l'audace des de la Marck et de leurs partisans; on vit même, à propos de quelques contestations de juridiction, le sire de Winenbourg envoyer des lettres de défi au souverain des Pays-Bas (septembre 1516), et le gouvernement se borna à recommander « à un chascun d'estre sur ses gardes [4]. » D'un autre côté, ces attaques favorisaient les entreprises d'une foule d'aventuriers n'appartenant à aucun parti, les rançonnant tous indistinctement, et,

[1] Compte de N. de Naves, f° xviij. — Compte de J. de Berghes, f° xvij v°.
[2] Compte de N. de Naves, f°s xviij et xix.
[3] *Ibid.*, f° xviij, et Compte de Jean de Berghes, f° xvij v°.
[4] Compte de N. de Naves, f° xxj.

jetant la consternation dans les campagnes. Les routes étaient si peu sûres, que lorsque Charles envoya (juillet 1516) le comte palatin et le prévôt d'Aire prendre, en son nom, possession du Luxembourg et du comté de Chiny, il fallut y lever un corps de gens de guerre pour les escorter. Le receveur du Luxembourg, Nicolas de Naves, chargé de la défense des intérêts du duché « touchant une terre et seigneurie que les officiers de France et de Réthel vouloient usurper, » fut enlevé par un capitaine gueldrois, et ne recouvra la liberté qu'au prix d'une forte rançon [1].

Les états généraux avaient été convoqués à Anvers, pour le 20 septembre (1516), à l'effet de recevoir les adieux du roi qui allait prendre possession de ses couronnes d'Espagne. On leur donna communication des circonstances se rapportant à son voyage, et il leur fut proposé d'allouer une aide de 100,000 philippus d'or au payement de 200 hommes d'armes et de 400 archers à cheval « à ordonner et mectre sus pour la deffense du pays et la sûreté des routes [2]. » La peste qui éclata à Anvers avec une extrême violence, empêcha les états de revenir dans cette ville, et la nouvelle réunion se tint à Bruxelles, le 23 octobre [3]. L'aide fut réduite de moitié [4]; néanmoins on organisa quatre bandes d'ordonnances fortes chacune de 50 hommes d'armes [5], et l'insuffi-

[1] Compte de N. de Naves, f^os xx et xxij.

[2] Compte de J. de Berghes, f° xiij v°.

[3] Registres mémoriaux des Archives d'Arras. M. GACHARD, *Lettre aux Questeurs*.

[4] Comptes d'A. Van Heilwygen (n° 15752), J. Micault (n° 1883), B. de Fyve (n° 16472), précités. — Compte de Nicolas Rifflart, aux *Archives du royaume* (n° 16640). — M. GACHARD, *Des anciennes Assemblées nationales*.

[5] Elles furent placées sous les ordres du seigneur de Chièvres, du comte de Nassau, du seigneur de Ravenstein et du seigneur de Fiennes, et cantonnées sur les frontières de la Gueldre et du Brabant.

sance de la somme accordée par les états, fit retomber sur le domaine une grande partie des frais d'entretien de ces troupes [1]. En 1517, on y consacra successivement deux nouvelles aides de 25,000 philippus d'or; le nombre des archers à cheval fut, à cette époque, porté à 800 [2].

Avant de quitter les Pays-Bas le jeune roi résolut d'y tenir un chapitre de l'ordre de la Toison d'or. Bruxelles dut à l'épidémie qui désolait Anvers [3], d'être préférée pour la réunion de cette assemblée qui toujours donnait lieu à une grande pompe et à des fêtes somptueuses. Le 25 octobre, dans l'église de Sainte-Gudule, Charles prêta, en présence de onze chevaliers, le serment dont il avait été dispensé en 1501, ainsi que le serment attaché à la dignité de chef et souverain de l'Ordre. Le lendemain, eut lieu l'ouverture de la réunion capitulaire. Une foule de nobles du pays et de l'étranger arrivèrent à Bruxelles pour assister à ces cérémonies dont la magnificence ébrécha sans doute l'aide votée pour le voyage d'Espagne. L'infant Ferdinand; François Ier; le comte palatin Frédéric de Bavière; Jean, marquis de Brandebourg, duc de Stettin et de Poméranie; le comte de Montrevel, le protégé de Marguerite; Laurent Gorrevod; le comte de Porcien, Philippe de Croy; le seigneur de Fresin, Jacques de Gavre; les seigneurs de Sempy, de Montigny, de Senzeilles, de Beveren; Félix de Werdenberg; Philibert de Châlons, prince d'Orange, et Hugues, comte de Mansfeld, furent élus chevaliers en remplacement de ceux qui étaient décédés depuis le dernier chapitre. Au sujet de l'élection de François Ier, qui venait

[1] Robert Macquereau, l. iv, ch. III.

[2] Comptes d'A. Van Heilwygen, J. Micault et N. Rifflart, précités.

[3] De Reiffenberg, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*. — *Histoire de Bruxelles*.

d'envoyer à Charles le collier de l'ordre de Saint-Michel, le chancelier représenta que « le roi très chrestien, se trouvant en possession du duché de Bourgogne, feroit difficulté sans doute de jurer les statuts, car ces statuts portoient que le chevalier élu seroit toujours bon et entier au duc de Bourgogne chef et souverain de l'Ordre. » C'était en effet une question fort délicate. Afin d'éviter d'irritants débats, les chevaliers dispensèrent le monarque français de jurer les articles des statuts dont l'observance présenterait des difficultés; mais son ambassadeur déclara « qu'il vouloit les jurer tous sans exception n'en trouvant aucun dont il crut devoir être dispensé. »

Adoptant une proposition du chef et souverain motivée sur l'accroissement des états de la maison de Bourgogne, l'assemblée porta à 51 le nombre de chevaliers, limité d'abord à 31 [1]. Elle mit ensuite à la disposition de Charles dix colliers en faveur de seigneurs espagnols. La première de ces mesures, confirmée plus tard par une bulle du pape Léon X,

[1] Rien, du reste, ne fut changé dans le personnel administratif de l'ordre qui resta formé d'un chancelier, d'un trésorier, et d'un greffier. Ils avaient chacun un traitement de 180 livres par an.

« A révérend père en Dieu, messire Phibt Naturel, abbé d'Esnuy, don prévost d'Utrecht, chancelier de l'ordre de la Thoison d'or, à cause de sa pension de xij ᶜ livres dudit pris (de 40 gros, monnaie de Flandre), outre et par-dessus ix ˣˣ livres qu'il avoit à cause de son dit estat de chancellier de l'ordre. » Reg., *Revenus et Dépenses de Charles-Quint,* 1520-1530, fᵒ c iiij ˣˣ xij.

« A messire Jehan Micault, trésorier de l'ordre de la Thoison d'or, ix ˣˣ livres, à cause de ses gaiges de sond. estat de trésorier de l'ordre, pour deux ans et demy . . . . iij ᶜ l livres.

A luy pour une année. . . . . ix ˣˣ »

Ibid., fᵒ c iiij ˣˣ xviij vᵒ.

Philippe Haneton son prédécesseur, mort le 18 avril 1522, avait également un traitement annuel de 180 livres. fᵒ cc vᵒ.

« A maistre Laurent du Blioul, greffier de l'ordre de la Toison d'or, à cause

donna lieu, le même jour, à une nouvelle promotion; elle comprit les rois de Portugal et de Hongrie; Guillaume, comte de Ribaupierre de Ferrette; Michel, baron de Volckenstein; le seigneur de Gaesbeek, Maximilien de Hornes; Jean de Wassenaar; le comte Jean IV d'Egmont; Maximilien de Berghes, qui venait de succéder à son père Corneille dans la seigneurie de Zevenbergen; François de Melun, comte d'Épinoy, et Jean, baron de Trazegnies. En vertu d'une autre décision de l'assemblée, le chancelier de l'Ordre, Philibert Naturel, fit confectionner « par ung orfévre de France ung cachet où le nom de Charles étoit gravé dedans pour signer les lettres qu'il despêcheroit par deçà au nom dudit seigneur et roy [1]. »

Dans ce chapitre, le dix-huitième de l'Ordre, se manifesta encore d'une manière éclatante la prépondérance acquise par les antagonistes de Marguerite. Don Juan Manuel, récemment revenu à Bruxelles, s'y plaignit de la détention arbitraire qu'il avait subie; il réclama, pour la conservation de son honneur et de celui de ses enfants, le jugement de l'ordre sur un fait préjudiciable à sa réputation et à ses intérêts. Après avoir rappelé les services rendus par ce seigneur à

de ses gaiges de ix xx livres, à cause de sond. estat de greffier, pour deux ans et demy finiz le dernier de janvier. . . . . iiij c l livres. » *Ibid.*, cc.

« Au chancelier de l'ordre . . . . ix xx livres.
» Au trésorier . . . . ix xx »
» Au greffier. . . . . ix xx »

Le héraut d'armes, Toison d'or, touchait également 180 livres par an; mais sa pension était comprise dans cette somme.

» A Thoison d'or, gaiges et pension . . . . ix xx »

Ibid., 1531-1536.

[1] Ce cachet coûta 40 livres. Compte de Jean Micault (nº 1883).

Philippe le Beau, les chevaliers témoignèrent leurs regrets de son emprisonnement et des mauvais traitements qu'il avait endurés pour satisfaire la haine du roi d'Aragon, à qui la gouvernante avait voulu complaire. Ils taxèrent unanimement son arrestation « d'injuste et d'extraordinaire, » et engagèrent le roi à indemniser ce chevalier des dépenses résultant de son emprisonnement.

Charles, par l'organe du chancelier, exprima à don Manuel la peine qu'il avait éprouvée de sa détention ; il proclama sa conduite irréprochable, mais il ne lui donna qu'un faible espoir de dédommagement. Puis, de l'avis unanime de l'assemblée capitulaire, par une ordonnance ampliative et interprétative des statuts, il déclara que désormais lui et ses successeurs, chefs et souverains, auraient seuls, de l'avis des chevaliers leurs confrères, la connaissance de tous les cas concernant les personnes des chevaliers et des quatre officiers de l'ordre.

Aux termes de cette ordonnance, qui tenait lieu d'édit perpétuel et irrévocable dans les cas même emportant destitution ou quelque autre peine plus grave, il ne pouvait être procédé contre eux par prise de corps. Les griefs produits contre eux devaient leur être signifiés préalablement par lettres closes ou patentes, scellées du sceau de l'ordre et remises aux inculpés par le roi d'armes ou autre personne notable, avec assignation de jour pour y répondre au chapitre prochain. Ainsi dûment intimés, s'ils faisaient défaut et si la désobéissance était bien constatée, le chef et souverain pouvait, de l'avis de six chevaliers au moins, ordonner l'arrestation des accusés partout où bon lui semblerait [1].

[1] De Reiffenberg, l. c., 294-325.

Les fêtes capitulaires duraient encore lorsque l'ambassade chargée (29 octobre 1516) de recevoir le serment de François I[er], revint à Bruxelles (26 janvier 1517); elle était accompagnée du président Olivier, des seigneurs d'Omalle, de Humières et de Rochefort, devant qui Charles, à son tour, devait jurer le traité de Noyon. L'audience solennelle eut lieu dans la grande salle du palais. Le jeune roi y reçut les ambassadeurs français, entouré de ses conseillers, des chevaliers de la Toison d'or et d'une foule d'autres seigneurs. Dans une harangue en latin, le président Olivier exalta les bienfaits de la paix qu'allait cimenter une alliance de famille; puis il invita le roi catholique à jurer, comme l'avait fait le roi très-chrétien, d'exécuter le traité destiné à assurer le repos de leurs peuples, de contracter le mariage destiné à sceller l'union des deux maisons. Ayant pris les ordres du roi, Jean le Sauvage répondit que son souverain était tout disposé à satisfaire à cette demande; mais que, fort occupé en ce moment des affaires de l'ordre, il désirait différer de deux ou trois jours. Au sortir de cette audience, les envoyés français, accompagnés des chevaliers et des dignitaires de la cour, se rendirent à Sainte-Gudule où ils entendirent la messe. A leur retour au palais, on leur offrit un somptueux dîner et ils ne purent assister aux vêpres, « tant parce qu'on étoit resté fort tard à table, qu'à cause de l'indisposition de quelques-uns des convives. » Ils se bornèrent donc à aller aux vigiles des morts qui étaient dites plus tard.

Le surlendemain, à la suite d'une grand'messe, eut lieu, à Sainte-Gudule, la cérémonie de la prestation du serment. Un cordelier prêcha d'abord sur la paix et sur la foi des serments, « texte qu'il avoit choisi, dit-il, parce que le roi alloit jurer la paix et qu'il se rappeloit que plusieurs traités conclus

avec la France, avoient été fort mal observés [1]. » Après le sermon, Charles jura le traité, et les fêtes commencèrent. Il y eut, entre autres, une joute où un chevalier espagnol remporta le prix de l'épée, et Charles de Lannoy, aussi heureux qu'il l'avait été à Mons, le prix de la lance. Deux troupes, formées chacune de douze chevaliers, simulèrent ensuite l'attaque et la défense d'un fort appelé le château de la Pucelle. Enfin, dans la salle des festins, vingt hommes d'armes combattirent à la lance, montés sur des courtauds dont les pieds étaient enveloppés de feutre [2]. « C'estoit triomphe, dit Robert Macquereau, de lors estre en la ville de Bruxelles, pour les esbattemens que l'on y faisoit : nul ne le sauroit narrer, et meisme y donnoit le roy de si gros dons que chacun s'en esmerveilloit [3]. »

Cependant l'époque fixée pour l'entrevue de Cambrai était arrivée, et malgré les témoignages d'amitié qu'il ne cessait de prodiguer à son futur beau-père [4], Charles ne semblait nullement disposé à se conformer à cette clause du traité de Bruxelles. Ses conseillers appréhendaient les inconvénients qu'avait eus l'entrevue de Philippe le Beau avec Louis XII. « Ledit roi, disaient-ils, s'étoit humilié dans cette occasion d'une manière excessive ; d'ailleurs si quelques arrangements étoient conclus entre les deux princes, il y avoit fort à craindre qu'ils ne fussent plus défavorables aux sujets du roi qu'aux

[1] De Reiffenberg, l. c., 298.

[2] *Ibid.*, l. c., 307, et *Nouvelles Archives historiques*, VI, 318. — *Histoire de Bruxelles*.

[3] Robert Macquereau, L. IV, ch. III.

[4] A l'occasion du baptême de la seconde fille de François Ier (Charlotte, née le 23 octobre 1516), il ordonna de distribuer en présents, 170 livres, « aux femmes et filles de chambre, nourrices, chantres, trompettes, huissiers, etc., de la reine. » Ordonnance de payement du 6 novembre 1516. *Nég. dipl.*, II, 113.

François [1]. » Ils furent soutenus dans cette opinion par les envoyés du pape alarmé, paraît-il, de l'alliance des deux princes à qui il prêtait l'intention de secourir le duc d'Urbin contre le Saint-Siége [2]. L'absence de Maximilien permit d'abord de retarder cette entrevue. Charles annonça à François Ier que pour en régler les préliminaires, il enverrait préalablement à Cambrai le seigneur de Chièvres et le chancelier le Sauvage; ensuite l'arrivée de l'empereur dans les Pays-Bas (17 janvier) retarda le départ de ces deux ministres, parce que, « à son abordement vers son aïeul, le jeune roi désiroit volontiers les avoir près de sa personne [3]. » Lorsqu'ils partirent enfin, au mois de février suivant, il assura le monarque français « que l'empereur et lui désiroient sur toute chose l'avancement de leur entrevue, dont leurs députés fixeroient l'époque après avoir parachevé ce qui restoit pour le fournissement des choses traitées entre le roi et son aïeul [4]. » Sur ces assurances, François 1er envoya à Cambrai les négociateurs du traité de Noyon, Arthus Gouffier, l'évêque de Paris et Jacques Olivier; il leur adjoignit Florimond Robertet, trésorier des finances, et Jean, seigneur de la Rochebeaucourt; Maximilien s'y fit représenter par Jacques de Villingher et Philippe Haneton.

S'ils se tenaient en garde contre les vues ambitieuses du monarque français, Charles et Maximilien n'en étaient pas moins décidés à s'y associer dans le cas où elles pourraient contribuer à leur propre grandeur. Or, François Ier, tout entier

[1] Lettre de l'évêque de Badajoz, précitée.

[2] GAILLARD, l. c., I, 234.

[3] Lettre de Charles à François Ier du 28 janvier 1517. M. GACHARD. *Anal. belg.*, l. c., VII, 90.

[4] Lettre du 5 février 1517. *Ibid.*

à la poursuite de sa chimère, devait facilement se prêter à leurs vues, et, à l'exemple de son prédécesseur, il trahit secrètement les alliés dont il prenait ostensiblement la défense. Après un mois de conférences, les négociateurs de Cambrai, ville fatale à l'honneur diplomatique de la France[1], signèrent un traité public (11 mars 1517), par lequel les trois souverains contractaient une « nouvelle et générale ligue de fraternité, confédération et alliance perpétuelle plus étroite que les précédentes, » sous la haute protection du pape et du saint-siége établis conservateurs de ce pacte. Ils se garantissaient mutuellement leurs états; ils promettaient de ne soutenir en aucune manière leurs ennemis extérieurs ou intérieurs; de s'assister mutuellement; de ne faire de conquêtes que de commun accord; d'assurer réciproquement à leurs sujets et à leurs marchands la liberté de circulation et de commerce dans leurs états; de réparer les dommages qui pourraient leur être causés. Les trois princes restaient en possession des droits laissés indécis par le traité; mais ces droits devaient être fixés ultérieurement par voie amiable ou de justice. Dans les six mois se tiendrait une nouvelle conférence « devers le roi très-chrétien et les ambassadeurs du roi catholique, » pour pacifier, après avoir entendu les délégués des deux parties, les différends existants entre l'empereur et les Vénitiens. Maximilien et les deux rois prenaient en outre l'engagement d'attaquer en commun les Turcs et d'avoir, au mois d'avril suivant, une entrevue « pour mieux assurer, confirmer et corroborer les amitiés, confédérations et alliances naguères

[1] Par une espèce d'étrange fatalité, le nom de cette ville se rattache presque toujours, à cette époque, à des faits honteux pour la monarchie française. Louis XII y avait signé un traité infâme; François y souscrit, cette fois, une convention non moins odieuse, et nous l'y verrons conclure un acte qui entache grandement sa mémoire.

prises entre eux [1]. » Est-il nécessaire d'ajouter que ces vagues engagements, ces promesses emphatiques tendaient uniquement à dissimuler le véritable but des négociations, but qui ne tendait à rien moins qu'au partage du nord de l'Italie?

Maximilien et Charles s'adjugeaient les états, pays, terres et seigneuries de Venise, Padoue, Trévise, le Frioul, Florence, Pise, Livourne et Sienne, avec toutes les possessions des Vénitiens en Italie non comprises ni spécifiées dans le traité. On voulait former un royaume d'Italie tenu et mouvant de l'empire, en faveur de Charles ou de son frère Ferdinand. Quant à François I[er], il obtenait les états, pays, terres et seigneuries de Vérone, Vicence, Legnano, Brescia, Crémone, Bergame, Lucques, les villes et cités de Reggio et Modène, Mantoue, le Piémont. Ces possessions, jointes à ce qu'il possédait déjà en Italie et à d'autres terres limitrophes, constituaient un royaume de Lombardie tenu en fief de l'empire. « N'ayant matière ni occasion de rompre, ni courir sus aux Vénitiens avec lesquels il avoit juré amitié et alliance, sans enfreindre sa foi et blesser son honneur, » François I[er] se réservait, à la vérité, de n'exécuter ce traité de partage que « s'ils rompoient avec lui ou faisoient quelque chose pour laquelle il pust honnestement et sans enfreindre sa foi ou blesser son honneur, rompre avec eux. » Admettre d'avance cette hypothèse, de quelque réserve qu'on l'entourât, était une trahison; c'était prétendre excuser un acte de déloyauté, en présupposant gratuitement que des alliés s'en rendraient aussi coupables. Le monarque français promettait, en outre, de fournir 600 lances à Maximilien lorsqu'il irait à Rome recevoir la couronne impériale. Les

[1] Du Mont, IV, 1re partie, 256.

trois princes se proposaient de s'assurer, sinon l'appui, du moins la neutralité des Suisses. « Touchant le fait d'Angleterre, s'il y avoit apparence de différends ou malcontentement entre le roi très-chrétien et le monarque anglais, ils en deviseroient ensemble à leur prochaine entrevue [1]. » En ratifiant ce traité [2], ils convinrent que si, dans deux ans, ils ne trouvaient point l'occasion d'y donner suite, il serait considéré comme nul et non avenu; chacune des parties contractantes rentrerait alors dans la plénitude de ses droits. Cet arrangement resta à l'état de lettre morte, et les illusions fondées sur son existence furent de courte durée. Il était déjà même facile de s'apercevoir que Charles et François ne s'entendraient pas longtemps, « car les François, disait l'évêque de Badajoz, n'observent ni la vérité, ni l'amitié, et il est probable qu'ils l'observeront moins encore envers le prince, notre seigneur, à cause de la jalousie qu'ils ont de ce qu'il est plus grand et plus puissant seigneur que leur maître. Il faut donc s'attendre qu'ils tâcheront, par toutes les voies possibles, de parvenir à leurs fins. Déjà ils ont arrêté tous les courriers que nous avons envoyés en Espagne, et ont voulu voir leurs dépêches; ils en ont usé de même envers les courriers envoyés d'Espagne aux Pays-Bas : ce qui n'a pas été, il faut en convenir, un bon commencement d'amitié [3]. »

Maximilien avait été appelé dans les Pays-Bas, moins peut-être par l'importance de ces négociations que par l'impatience qu'éprouvait Marguerite de recouvrer son ancienne autorité

[1] *Actenstücke und Briefe*, 37.

[2] Il fut ratifié par Maximilien le 14 mai et par François Ier le 14 juillet 1517. *Actenstücke und Briefe*, 40. — M. J. B. von Bucholtz, *Geschichte der Regierung Ferdinand des ersten*. Vienne, 1831, et ann. suiv., II, 500.

[3] Lettre précitée.

et de renverser un système politique opposé à ses vues et à ses haines. Les circonstances lui étaient favorables sous ce rapport : si pour la plupart des ministres de Charles, « il n'y avoit toujours d'autre pays au monde que la France qu'ils craignoient et aimoient [1], » tous reconnaissaient cependant la nécessité de s'appuyer sur Maximilien en l'absence de leur souverain. D'un autre côté, trouvant dans l'Espagne une mine nouvelle à exploiter, les plus influents désiraient s'y rendre ; il leur importait peu dès lors de laisser à Marguerite l'administration de provinces où il n'y avait plus guère à accaparer d'opulents bénéfices, ni de hauts emplois. Enfin, les Espagnols venus dans les Pays-Bas, les uns pour briguer la faveur de leur nouveau roi, les autres dans un but plus élevé, voyaient avec indignation leur « prince très assujetti au roi de France, au point qu'il lui écrivoit servilement, et mettoit au bas de ses lettres : *Votre très-humble serviteur et vassal.* » Ils considéraient les arrangements « faits avec cette couronne comme peu honorables ; » sans méconnaître l'opportunité « de temporiser et de dissimuler avec le roi de France, » ils ne voulaient pas « que la dissimulation et la douceur allassent jusqu'à faire penser aux François qu'on les craignoit. » C'était pour eux « chose bien douloureuse à voir que l'ambassadeur de France n'étoit pas considéré et traité comme ambassadeur, mais comme s'il étoit le chambellan du prince, et avoit charge d'assister à son lever et à son coucher, car il ne quittoit pas plus la chambre que ceux qui étoient attachés à la personne du prince [2]. » D'accord avec eux, Marguerite comptait sur la présence de son père pour changer cet état de choses et pour

[1] Lettre de l'évêque de Badajoz, précitée.
[2] *Ibid.*

reconquérir le pouvoir, et depuis longtemps elle le pressait de se rendre dans les Pays-Bas; mais comme toujours, Maximilien se trouvait sans argent. Les sommes considérables qu'il avait obtenues des états et de son petit-fils [1] avaient été promptement dissipées; opposant aux instances de sa fille l'absence de ressources pour effectuer ce voyage [2], ce fut seulement après en avoir reçu 10,000 florins d'or qu'il se décida à quitter Trèves [3].

Pendant son séjour dans les Pays-Bas, l'empereur en visita les principales villes [4]. Malines, qui lui avait toujours été fort attachée, lui envoya une députation composée des receveurs Aert Van Diest, Jean Van der Aa, et du pensionnaire Hubert Wellemans pour le prier de ne pas oublier sa bonne ville. Il s'y rendit pendant le carnaval accompagné de Charles, de Marguerite, d'Éléonore, du duc de Brunswick, du comte palatin, du marquis de Brandebourg, des envoyés de France et d'Angleterre, et d'une foule de seigneurs. A son arrivée, le magistrat lui offrit une collation à la maison communale [5], et chaque jour fut marqué par des banquets, « au Cygne, au Robinet, à l'Ours, à l'Agneau, etc., » banquets où étaient prodigués « les dragées, les sucreries, les écorces de citron confites, les confitures de toute espèce, l'hypocras, les vins de Beaune et du Rhin. » Le mercredi des cendres, la commune donna sur la place du Marché un brillant tournoi et l'on

[1] « A l'empereur la somme de 140,000 livres dudit pris, à quoy reviennent cent mil florins d'or de 28 sous pièce, que monseigneur, par ses lettres patentes données en sa ville de Brouxelles, le 14e jour dudit mois de décembre, lui a accordés pour le rémunérer et récompenser de ses peynes, labeur, soing, etc. » Compte de Jean Micault, 1515 (no 1882).

[2] Lettre de Maximilien du 4 décembre 1516. *Correspondance*, II, 333.

[3] Lettre du même, du 7 janvier 1517. *Ibid.*, 353.

[4] Voir *Correspondance*, II. — [5] AZEVEDO.

conserva longtemps à l'hôtel de ville, dans la salle dite *de Beyaert*, les armes des seigneurs qui étaient entrés dans l'arène [1].

Au milieu de ces fêtes, Maximilien n'avait point oublié le but principal de son voyage. Déjà, le 2 mars, il avait engagé sa fille à continuer ses conseils « au roi Charles par qui il savoit qu'elle seroit requise d'accomplir charge honorable [2]. » De retour à Bruxelles il eut avec son petit-fils [3] de longs entretiens qui éveillèrent dans le cœur du jeune prince des idées nouvelles; la part qu'eut bientôt après Marguerite au gouvernement des Pays-Bas, quelque restreinte qu'elle fût d'abord, peut être considérée comme le premier indice du changement complet qui allait s'accomplir dans la politique. Aux derniers jours du mois de mai, Maximilien se sépara de son petit-fils et de sa fille qu'il ne devait plus revoir; arrivé à Maestricht, le 1er juin, il repartit bientôt après pour l'Allemagne où il allait terminer sa longue et orageuse carrière.

Plus d'une année s'était écoulée depuis la mort de Ferdinand le Catholique, et la présence de Charles en Espagne était devenue indispensable pour calmer de dangereuses agitations, difficilement contenues par le génie de Ximenès. Le 24 février 1517, « dans un conseil où tout le monde donna son avis, » il fut décidé que le roi partirait vers la Saint-Jean; qu'en attendant on enverrait immédiatement en Espagne des commissaires chargés de lui préparer les voies et de réclamer l'infant Ferdinand dont le séjour en ce royaume était un sujet de graves inquiétudes [4]. François Ier avait offert le passage

[1] AZEVEDO.
[2] *Correspondance*, II, 345.
[3] PONTUS HEUTERUS.
[4] Lettre de l'évêque de Badajoz, précitée.

par son royaume [1], mais la situation était bien changée depuis le temps où Philippe le Beau avait accepté l'offre de Louis XII; aussi la voie de mer fut-elle choisie. Dans l'entre-temps Charles s'occupa, paraît-il, de diverses affaires concernant les Pays-Bas. Ainsi, on le voit appeler à Bruxelles des députés du Luxembourg afin « de régler, avant son départ, les affaires de ce duché [2]. » Il chercha aussi à obtenir de nouveaux subsides en s'adressant directement aux provinces. Il demanda aux états de Namur (1er mars) de lui continuer, pendant quatre ans encore, l'aide de 5,000 livres par an qu'ils lui avaient accordée lors de son émancipation; après de longs débats, ils consentirent (31 mai) à payer 14,000 livres en quatre ans [3]. Les états du Hainaut lui accordèrent 48,000 livres; la ville de Valenciennes 7,000 (mars 1517). Il obtint des états de Brabant une nouvelle aide de 390,000 livres payable en trois ans et 32,000 livres comptant (mars 1517) [4]; le 12 juin, les membres et états de Flandre votèrent également une aide de 200,000 écus payable en quatre ans [5]. D'un conflit qui avait éclaté entre son gouvernement et Anvers, Charles sut tirer ensuite d'autres ressources : « Voulant, dit-il, corriger les abus introduits par les merciers et autres marchands dans l'exploitation de la ferme du Poids de la ville, » il publia (15 mai 1517) un règlement que la

[1] Des gracieuses offres que le roi de France feit au roi catholique. *Nég. dipl.* II, 98.

[2] Compte de N. de Naves, f° xxj.

[3] Compte de Jean de Berghes, f^{os} xvij, xvij v° et xviij. — Comptes de Nicolas Rifflart.

[4] Registre intitulé : *Revenus et Dépenses de Charles-Quint.*

[5] Compte de Lievin de Pottelsberghe, seigneur de Vinderhoute et de Meerendré, receveur général des aides en Flandre, aux *Archives du royaume* (n° 16105).

commune anversoise considéra comme un empiétement sur ses droits. Elle en appela au conseil de Brabant; c'était la voie légale et celle dans laquelle le gouvernement lui-même travaillait sans cesse à faire entrer les communes. Charles néanmoins s'offensa de cette démarche, et pour recouvrer ses bonnes grâces, Anvers dut prendre en engagère, moyennant 40,000 florins, sa part dans le produit du Poids de la ville et des droits dits *Riddertol* et *Jocktol* [1].

Enfin, les états généraux, assemblés à Gand (mi-juin 1517), reçurent communication des diverses mesures que le roi se proposait de promulguer pour le gouvernement des Pays-Bas après son départ, et des traités conclus avec les rois de France et d'Angleterre. Le chancelier requit chacun d'obéir au gouvernement qui serait établi par le roi, comme au roi lui-même ; il recommanda à tous, « spécialement aux grands, » de demeurer unis [2]. Les états furent également informés de l'intention de Charles d'envoyer son frère dans les Pays-Bas et d'emmener en Espagne sa sœur Éléonore, mais sans leur dire qu'il craignait de voir l'un lui disputer la couronne d'Espagne, et qu'il avait surtout pour but d'arracher l'autre à une passion romanesque. Éléonore, alors âgée de dix-huit ans, s'était éprise du comte Frédéric de Bavière, cadet de la maison palatine, qui avait été élevé à la cour de Philippe le Beau; elle lui avait même remis une promesse de mariage. Charles surprit entre les mains de sa sœur une lettre d'amour du comte qui l'appelait *sa mie* et lui disait : « Je

[1] *Riddertol*, droit de tonlieu sur toutes les marchandises arrivant par l'Escaut; *Jocktol*, péage ou droit de passage sur tous les navires. — M. Kreglinger, *Notice historique sur les impôts communaux de la ville d'Anvers.*

[2] M. Gachard, *Des anciennes Assemblées nationales* et *Lettre aux Questeurs.* — *Rootboek*, f° LIX.

suis prêt de ne demander autre chose synon que je soye à vous et vous à moi [1]. » Il fit rompre sur-le-champ devant un notaire apostolique et en présence des seigneurs de Chièvres, de Rœulx, de Montigny et de Jean de Courteville, par la déclaration des deux parties, l'engagement qu'elles avaient pris l'une à l'égard de l'autre [2]; puis il éloigna durement de sa cour le comte Frédéric, sans consentir à le voir malgré ses supplications, et pour enlever tout espoir aux deux amants, il résolut de conduire sa sœur en Espagne.

Tout était disposé pour le voyage, quand le départ de Charles fut différé par la gravité des événements survenus en Frise; on n'était pas sans inquiétude non plus sur les projets du duc de Gueldre « que les François tenoient toujours en réserve et qu'ils étoient accoutumés de favoriser lorsqu'ils avoient besoin de lui [3]. » L'antipathie des Frisons pour la domination de l'étranger s'était réveillée, et des soulèvements partiels avaient éclaté sur divers points. Une confédération occulte se forma entre les mécontents de la Frise occidentale et les populations indépendantes de Groningue, d'Utrecht, de l'Overyssel, de la Drenthe, également menacées par l'esprit d'envahissement de la maison d'Autriche. Sans même attendre le retour de leur duc, les capitaines gueldrois s'étaient empressés d'encourager ce mouvement, en promettant de l'appuyer par leurs soldats. La Hollande fut désolée par des irruptions armées; le Brabant même fut menacé et une foule de pirates infestèrent le zuiderzée.

[1] Cette lettre se trouve parmi les papiers de Simancas. M. MIGNET, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*. Revue des Deux Mondes, 1854.

[2] Cet acte, ainsi que les lettres de supplications de Frédéric, est également dans les papiers de Simancas. M. MIGNET, l. c.

[3] Lettre de l'évêque de Badajoz, précitée.

Un de ces pirates était devenu l'effroi des Hollandais : c'était un simple paysan de la Frise, surnommé le Grand Pierre, aussi redoutable par sa force et par son audace que par sa férocité. Dépouillé de son héritage par les Saxons, il leur avait fait une guerre sans merci ; après leur départ, toute sa haine s'était reportée sur les Hollandais. Monté sur de petits navires fins voiliers, il ruinait le commerce : « fût d'amont, fût d'aval, fût du nord, fût du sud, Hambourgeois, Oosterlins et tous autres navires quels qu'ils pussent être, tout lui étoit de bonne prise. » Dans un manifeste, il s'intitula roi de la mer, duc de Sneek, comte de Sloten, baron de Hindelopen et d'Opperdoes, capitaine-général du Zuiderzée, le fléau des Danois, des Hambourgeois et des Hollandais ; il prit un écusson écartelé d'une potence et d'une roue. « Les Hollandais, disait-il, sont prudents, mais lâches ; ardents aux factions, sans courage dans le combat ; orgueilleux quoique toujours battus. Les Gueldrois, au contraire, sont pauvres, mais généreux et pleins de bravoure. » Pour réprimer ses brigandages, il fallut équiper une flotte. Elle le poursuivit énergiquement et l'accula dans le port de Workum. Après une lutte acharnée, la victoire se prononça en faveur des Hollandais (13 mai 1516) ; la plupart des vaisseaux ennemis furent coulés bas ou brûlés ; 800 Frisons périrent dans le combat et les prisonniers subirent la peine réservée aux forbans. Mais Grand Pierre, échappé avec quelques navires, répara bientôt ce désastre, et pour se venger, depuis lors il jeta par dessus bord tous les Hollandais qui tombèrent entre ses mains [1].

Sur terre, les hostilités avaient pris un caractère non moins effroyable ; ce n'étaient point des combats, c'était un vaste

[1] LE PETIT, VII. — WAGENAAR.

brigandage. Pour le réprimer, Henri de Nassau recourut à des mesures d'une cruelle énergie. Ordre fut donné aux Hollandais d'exterminer, par tous les moyens possibles, les Gueldrois et les Frisons qui violeraient leur territoire. Des nobles gueldrois, résidant à La Haye, y furent décapités sous l'inculpation d'avoir fourni des vivres à leurs compatriotes. Pour venger le massacre des habitants de Nieuwpoort, qu'avait surpris une bande gueldroise, le comte se jeta sur la Weluwe, avec 1,000 chevaux et 6,000 fantassins, et ravagea impitoyablement la contrée jusqu'aux portes d'Arnhem (1516)[1]. Ce fut dans ces luttes sans doute que les généraux des Pays-Bas contractèrent les habitudes de cruauté qui souillèrent souvent leurs armes et aggravèrent les horreurs de la guerre.

L'insurrection de la Frise se compliqua des troubles dont l'évêché d'Utrecht était redevenu le théâtre. Depuis près d'un siècle, Utrecht était en proie à d'incessantes commotions. Cette ville avait pris avec ardeur le parti des *hoeks,* dont elle soutint jusqu'au bout la fortune, et ses discordes civiles avaient été alimentées par la tyrannique administration de l'évêque David. Ce prélat visait à exercer un pouvoir absolu, et appuyé par Charles le Téméraire, il y était en partie parvenu. Mais après la mort du duc de Bourgogne, les Utrechtois avaient chassé son protégé et intronisé, tour à tour, Jean, burggrave de Montfort, et Engelbert, frère du duc de Clèves. Maximilien intervint en faveur du prélat dépossédé, et après une lutte héroïque qui coûta la vie au stathouder de Hollande, Josse de Lalaing (1483), les insurgés succombèrent. Maximilien imposa un stathouder à la cité vaincue, et

[1] « L'abbesse, Henriette Van Erps, rapporte qu'après cette expédition, le comte séjourna deux jours dans son couvent, et offrit à la Vierge soixante-douze florins d'or, légère partie de son butin. » HENRICA VAN ERP, *Annales vernac.*

David, rétabli sur son siége épiscopal, n'en devint que plus odieux à ses peuples. A leurs yeux les évêques n'étaient plus que les suppôts de l'étranger, et confondant la maison d'Autriche dans leur haine, ils se rangèrent ardemment du parti de ses ennemis. Sous l'influence de ce sentiment, on a vu l'appui qu'ils prêtèrent à Charles d'Egmont, qu'Utrecht reconnut même pour avoué (1511).

La paix avec la Gueldre n'avait arrêté ni les hostilités ni les révoltes. Frédéric de Bade se dégoûta enfin d'une autorité sans cesse méconnue, et, cassé d'ailleurs par l'âge, il résolut de se démettre de son évêché. Aussitôt la France, le gouvernement des Pays-Bas, l'empereur s'évertuèrent, chacun de leur côté, pour y établir un de leurs partisans. François Ier proposa à Frédéric de permuter avec l'évêque de Metz, Jean de Lorraine; Maximilien écrivit à Marguerite de ne rien négliger en faveur du marquis Guillaume de Brandebourg [1]; mais les ministres de Charles avaient d'autres vues. A leur instigation, Frédéric de Bade résigna (1516) son évêché à l'amiral Philippe de Bourgogne. Cet ancien gouverneur de la Gueldre, accusé dans le 18e chapitre de la Toison d'or d'être « fort dameret et enclin à tricher au jeu [2], » avait partagé jusqu'alors sa vie entre la guerre, la littérature et l'amour. Néanmoins son esprit élevé, qui le rendit, même sur le siége épiscopal, un vigoureux antagoniste de la corruption romaine [3], lui avait assigné un rôle utile dans les conseils des souverains des Pays-Bas. Vaillant et judicieux capitaine, il ne les avait pas moins bien servis dans leurs guerres. C'est donc en quelque sorte à l'improviste et à son insu, qu'il devenait, dans un âge

[1] Lettre de Maximilien du 16 novembre 1515. *Corresp.*, II, 301.

[2] De Reiffenberg, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, 302.

[3] *Voir* ch. XV.

avancé un des princes de l'église; aussi ne consentit-il à échanger l'épée d'amiral contre le bâton pastoral de l'évêque que « pour complaire à l'archiduc Charles [1]. » C'était, en effet, pour ce prince un acheminement à la réunion de la seigneurie d'Utrecht aux Pays-Bas, et il travailla, dès l'avénement de Philippe, à s'y assurer l'autorité temporelle. Le pape Léon X accorda au nouvel évêque les dispenses nécessaires, moyennant un don de 12,000 ducats [2].

A dater de ce moment les Gueldrois perdirent d'utiles alliés qu'une main plus énergique allait dompter, malgré les efforts tentés par Charles d'Egmont, qui était rentré dans ses états, et qui avait imprimé à l'insurrection de la Frise un caractère plus décidé. Ses anciens lansquenets revinrent en foule sous ses drapeaux; il réorganisa la terrible bande noire, et l'été de 1516 le vit à la tête d'une armée considérable. Il se prononça alors hautement en faveur des Frisons, et tandis que ses lieutenants menaçaient la Hollande, le Brabant, l'évêché d'Utrecht, il investit tout à coup Leeuwarden. Heureusement le seigneur d'Ysselstein avait pu se jeter dans la place, et Henri de Nassau s'empressa de le secourir. Le lieutenant du comte, l'intrépide Jean de Wassenaar, débarqua en Frise avec 3,000 hommes et courut aux Gueldrois qui n'attendirent pas son attaque. A la nouvelle de cette agression, le gouvernement des Pays-Bas ordonna aux officiers du comté de Namur et du Brabant wallon de « lever ung nombre de compaignons de pied des plus roides et bien en point qu'ils poroient recouvrer, pour ensemble thirer en la ville de Malines, et de là en Frise [3]. » Dès qu'ils eurent reçu ces

[1] Le Petit.

[2] M. Altmeyer, *Marguerite d'Autriche*.

[3] Compte de Jean de Berghes, f° xviij v°. — Compte de Jean Micault

renforts, d'Ysselstein et de Wassenaar prirent l'offensive. Or, dans le même temps « voici que quatre cents lances françoises, qu'on avoit bannies de France, passèrent à Maisières-sur-Meuse pour aller au pays de Gheldre. Une des bandes d'ordonnances nouvellement levée accourut aussitôt leur défendre l'entrée dans ce pays, ce qui ne lui réussit guère parce que les François étoient deux contre un avec nombreuse artillerie volante qui tua beaucoup de Bourguignons. Mais quatre cents piétons des pays, de ce avertis, se vinrent joindre bien à point avec cette ordonnance, fourant sur ces François en telle sorte qu'ils furent contraints de tourner et fuir à leur grand honte et dommage, en perdant gens et tout leur charroi et artillerie, tant que tous y demeurèrent, ne s'en faillit guère [1]. »

L'interminable lutte avec la Gueldre avait donc recommencé avec acharnement; par son attaque sur Leeuwarden, Charles d'Egmont avait porté le théâtre de la guerre dans la Frise où les deux partis occupaient des positions nettement tracées : l'insurrection s'y étendait sur toute une ligne formée par les villes de Dokkum, Sneek, Stavoren, Workum, Hindelopen, Bolsward, Sloten, tandis que les capitaines des Pays-Bas occupaient Leeuwarden, Franeker, Harlingen et les cantons de Menaldumadeel et de Baerderadeel. A l'approche de Jean de Wassenaar, les Gueldrois abandonnèrent d'abord Dokkum; puis ayant tenté de le reprendre, ils essuyèrent une défaite complète et furent poursuivis jusque sur le territoire de Groningue. Un château où s'étaient fortifiés les insurgés, fut emporté, et sa garnison périt par le glaive ou

(nº 1882). — Les Namurois partirent sous la conduite du capitaine Montigney. Compte de Jean de Berghes, fº xviij vº.

[1] Robert Macquereau, IV, ch. III.

par la corde. Cet acte de rigueur jeta l'effroi parmi les villes frisonnes; Stavoren, Workum, Hindelopen s'empressèrent de faire leur soumission. Alors d'Ysselstein forma le siége de Sneek, et de Wassenaar investit Bolsward. Cette dernière place se rendit après une vigoureuse résistance, favorisée par les pluies et par les intempéries de la saison (3 janvier 1517). De Wassenaar pénétra ensuite dans la Gueldre, mais les rigueurs de l'hiver l'empêchèrent de rien entreprendre d'important.

Cet armistice forcé ouvrit le champ aux négociations. Au début des hostilités, François I[er] était intervenu d'une façon si indécise, que sa médiation n'avait produit aucun effet; ce fut seulement après avoir ratifié le traité de Noyon qu'il se décida à agir franchement. Il obligea alors le duc de Gueldre à déposer les armes, et, pressé de se rendre en Espagne, Charles accueillit avec empressement ces ouvertures conciliatrices. Les deux parties belligérantes conclurent une trève jusqu'au mois de mai 1517, et convinrent d'ouvrir sur-le-champ des conférences pour traiter de la paix. Forcé de se soumettre, d'Egmont licencia ses lansquenets; mais la bande noire, soit qu'elle eût reçu des ordres secrets de ce prince, soit qu'elle agit spontanément, au lieu de retourner alors en Allemagne, se jeta sur la Frise. Le seigneur d'Ysselstein qui se trouvait encore devant Sneek, fut surpris et complétement défait par elle; puis, après avoir repris Hindelopen, elle forma le siége de Dokkum. Grand Pierre continuait en même temps le cours de ses pirateries avec un redoublement de fureur, n'épargnant pas plus les alliés des Pays-Bas que les Hollandais [1].

[1] SLICHTENHORST. — PONTANUS. — LE PETIT. — WAGENAAR.

Aussi, à l'approche de l'expiration de la trève, quand on apprit « l'amas de troupes et appareil de guerre que faisoit messire de Gheldres en son quartier, un grand bruit et murmure s'éleva entre les populaires des Pays-Bas. Et labouroit la commune fame et renommée que c'estoit pour entreprendre et courrir sus aux sujets des Pays-Bas, et qu'il n'étoit puissant de faire une telle armée de soi-même, sans aide ou aveu d'autrui. On disoit partout qu'il se vantoit toujours d'avoir l'appui du roi de France, que si François Ier lui eût montré, par le moindre signe du monde, que la chose lui déplaisoit, il se seroit bien gardé de l'entreprendre. » Les ministres partagèrent ces défiances. « Leur sembla, pour leur devoir et acquit, ne devoir céler ces bruits à l'ambassadeur françois, le seigneur de la Roche, non pas, dirent-ils, qu'ils pensassent que les entreprises du duc procédassent de son maître, de son su ni de son aveu, mais afin d'aviser au moyen d'ôter et d'éteindre des bruits de nature à provoquer beaucoup de mouvements. » François Ier se montra fort indigné « qu'on eût imagination qu'il favorisât messire de Gueldre, au fait de Frise, contre le prince avec qui il venoit de conclure des traités de bonne amitié et de confraternité. » Il écrivit à Charles « ce qu'il en avoit sur le cœur, qui étoit que jusque là il avoit gardé et tenu foi et parole à ceux avec qui il avoit traité, et qu'il les garderoit tant que Dieu lui prêteroit vie. » Il offrit même son concours contre les insurgés de la Frise; mais tout en l'assurant que ni son conseil ni lui n'avaient cru à ces bruits, Charles le remercia de son offre d'assistance « aimant mieux, dit-il, en vider par autre voie et y mettre du sien. » — « Il me déplaît, ajouta-t-il, que icellui de Gheldres n'a esté mieulx conseillé; car je n'ai jamais tâché sinon de garder paix et amitié, par-

ticulièrement avec lui et tous mes voisins, et éviter toutes occasions de guerre et inimitiés partout [1]. »

Au milieu de ces assurances perçaient pourtant des soupçons. Sentant la nécessité de donner des gages plus sérieux de sa bonne foi, François Ier enjoignit à Charles d'Egmont de cesser ses armements. Il communiqua à Charles la lettre qu'il avait écrite au duc, et réitéra ses offres de concours : « Par la réponse que vous fera ledit de Gheldres, lui répondit le jeune roi, l'on connoîtra plus à plein sa résolution. S'il persiste à sa mauvaise volonté, j'aviserai de me défendre. Si alors j'en ai besoin, je vous le ferai savoir et vous demanderai le secours que de votre grâce m'avez présenté [2]. » En effet, au mépris des injonctions du roi de France et sans même attendre l'expiration de la trève, d'Egmont reprit les armes. Après avoir résisté à deux assauts [3], la garnison de Dokkum succomba au moment même où le lieutenant du seigneur d'Ysselstein, Georges Schenck, accourait afin de la secourir. Arrivé trop tard pour sauver la place, ce brave capitaine en forma le siége. Repoussé dans un premier assaut, blessé à l'épaule d'une arquebusade, il ne se rebuta point et déjoua toutes les tentatives de ravitaillement des Gueldrois et de leur nouveau maréchal, Martin Van Rossem. Schenck, à la vérité, fut secondé par les paysans de la Frise; fatigués de cette guerre atroce, exaspérés par les excès de la bande noire, ils harcelèrent la marche des Gueldrois, et le prévinrent de leur approche en sonnant le tocsin. La garnison de Dokkum perdit bientôt tout espoir,

[1] Lettre de Charles à François Ier du 16 mai 1517. M. Gachard, *Anal. belg.*, l. c., VII, 93.

[2] Lettre de Charles à François Ier du 14 juin. *Ibid.*, 96.

[3] Lettre du 14 juin, précitée.

et obtint une capitulation que les circonstances ne permettaient pas de rendre trop rigoureuse.

Pendant que l'armée de Frise avait été retenue devant cette place, 3,000 hommes de la bande noire s'étaient embarqués au Kuinder, et avaient pris terre à Medemblik (25 juin 1517). Défendue par une enseigne d'infanterie, cette ville fut prise d'assaut et réduite en cendres. Son capitaine, Josse de Buren, retiré dans le château avec quelques soldats, s'y défendit si vaillamment qu'il obligea les assaillants à la retraite. Renforcée par une foule d'aventuriers et d'insurgés frisons, la bande noire se dirigea alors sur Opperdoes et Twisk qu'elle livra aux flammes; Midwoud n'évita un même sort qu'en payant une forte contribution. Longeant le Zwaaydyk, elle passa devant Hoorn, brûla Berkhout, Avenhorn, Ursem; puis elle traversa le Huigendyck et vint assiéger Alkmaar, où s'étaient réfugiés les habitants des campagnes voisines. Emportée d'assaut, cette malheureuse ville fut saccagée durant huit jours, et il lui fallut trente ans pour se relever de ce désastre. La ville d'Egmont subit la même catastrophe, et tout le pays fut mis à contribution. Trop faible pour se porter au-devant de l'ennemi, le comte de Nassau perça la digue de Huigendyck, et plaça un fort détachement avec de l'artillerie au seul passage accessible. La bande noire alors se rabattit sur Beverwyk et Spaarndam, qui furent pillés. Elle menaça Amsterdam, et repoussée dans une attaque sur le château de Hart qui couvrait cette ville, elle remonta par Utrecht, passa le Leck à Cuilembourg, et se porta sur la ville d'Asperen, à qui le doux murmure de la Linge a valu le nom d'Amour [1]. Asperen lui ferme ses portes; mais après trois assauts, ses intrépides

[1] L. GUICCIARDIN.

défenseurs succombent, et cette ville devient le théâtre des plus épouvantables atrocités. Les vainqueurs ne respectent ni l'âge ni le sexe; un maître d'école réfugié avec ses élèves sur le jubé d'une église, est massacré avec tous ces enfants dont les larmes et les cris trouvent la soldatesque impitoyable (juillet 1517).

Sur mer, la fortune se prononçait partout également en faveur des Frisons et des Gueldrois. Le 14 août, une flotte hollandaise fut attaquée par Grand Pierre près de Hoorn. Elle le repoussa d'abord avec avantage et s'empara même d'un de ses meilleurs navires; mais en voyant jeter par dessus bord le capitaine du vaisseau capturé, Grand Pierre jura qu'il vengerait sa mort ou que ses jambes ne le reporteraient plus en Frise. Se ruant avec furie sur l'ennemi, il le mit en pleine déroute, et lui enleva onze bâtiments. Des 500 hommes d'équipage, un seul eut la vie sauve parce qu'il était gueldrois; tous les autres furent impitoyablement précipités dans les flots [1].

Un cri de douleur et de rage, parti de la Hollande, retentit dans toutes les provinces. Ordre fut donné de tuer sur-le-champ partout où on les trouverait, « les rutters de guerre ayant esté en Frize et à Asperen [2]. » Un placard de l'amiral du Zuiderzee, Antoine Van den Houte, seigneur de Fleteren, autorisa les Hollandais et les Zélandais « à piller, brûler, tuer les rebelles ennemis du roi, à saisir leurs biens déclarés de bonne prise et pour bon butin (6 août) [3]. » Grâce à ces mesures, dès le mois de septembre,

[1] WAGENAAR. — LE PETIT. — Etc.

[2] Compte de Jean Van der Aa, grand fauconnier du roi et écoutète de Malines. *Archives du royaume* (nº 15666) fº vij.

[3] WAGENAAR.

le Zuiderzée couvert de vaisseaux vit disparaître ses pirates, et Grand Pierre fut bloqué dans le port de Bunschoten. Un énergique appel avait été adressé à la noblesse du Hainaut et de l'Artois [1]; Namur envoya à Henri de Nassau mille de ses intrépides piétons [2], et le comte Félix de Werdenberg et le seigneur d'Ysselstein lui amenèrent 600 lansquenets [3]. On enjoignit « aux officiers et aux seigneurs d'enrôler tous les compaignons qu'ils pourroient trouver ès mettes de leurs offices et seigneuries, voullans servir le roy, et de les envoyer au comte de Nassau [4]. » Tous les vassaux, de 20 à 50 ans, reçurent l'ordre de se tenir prêts à remplir leur service [5]. Animés par les clameurs d'une population au désespoir, Nassau, de Wassenaar, d'Ysselstein, Félix de Werdenberg poursuivirent les égorgeurs d'Asperen avec un irrésistible acharnement. Tous les prisonniers faits par eux furent roués ou écartelés, et les vainqueurs, pénétrant à la suite des fuyards dans la Gueldre, y portèrent le ravage et l'incendie. Le château de Hulhuizen fut emporté, la Weluwe changée en désert, et Arnhem investie.

Réduit à ses propres forces, Charles d'Egmont ne tenta même pas de résister à cette furieuse invasion. Il avait compté un instant sur son ancien allié le comte d'Embden; mais celui-ci, ne pouvant réaliser ses projets ambitieux et se sentant

[1] Pontus Heuterus.

[2] « Ordre de lever mille piétons dans le comté de Namur, pour, sous les ordres du capitaine général le seigneur de Nassau, résister aux entreprises des ennemis (juin 1517). » Compte de Jean de Berghes, de 1517-1518, f° ix.

[3] « Au trésorier des guerres, pour en faire paiement à vj ᶜ piétons, nouvellement prins et retenuz au service du roy par messieurs les comtes Félix et Disselstain pour mener en Frise, iiij mil livres. Compte de Jean Micault, de 1517 (n° 1883).

[4] Compte de Jean de Berghes, f° xj v°.

[5] *Ibid.*, xj.

peu disposé à servir l'ambition d'un autre, était déjà passé au service du souverain des Pays-Bas [1]. Le duc, privé de cet utile auxiliaire, réclama, à défaut de secours, la médiation de la France. L'abandonner c'était l'exposer à une destruction complète, et la France ne voulait pas se mutiler : François Ier chargea ses ambassadeurs de lui ménager un accommodement. Des négociations s'ouvrirent à Utrecht, et rendues faciles par les circonstances, elles aboutirent (17 septembre 1517) à une trêve de six mois, alors que d'Egmont, repoussé à plusieurs reprises dans ses tentatives de secours, voyait Arnhem près de succomber.

Malgré les ménagements à garder envers la France, les négociateurs des Pays-Bas n'avaient point tout à fait perdu les avantages de leur position. Si les différends entre ces provinces et la Gueldre restaient à régler dans de prochaines conférences, le sort de la Frise était définitivement fixé. D'Egmont se désista en faveur du roi catholique, comme comte de Hollande, de toute action et prétention sur cette seigneurie, ses appartenances et dépendances, la ville de Groningue exceptée; il s'engagea à en retirer ses troupes et à délier les Frisons de leurs serments et de tous leurs engagements, dans les six mois au plus tard. A ces conditions, il obtint la faculté de reprendre, dans les villes frisonnes qu'il occupait encore, son artillerie et ses munitions de guerre. Charles promit en outre de lui payer 100,000 couronnes : 25,000 comptant et 75,000 par annuités successives de 15,000; ce payement fut garanti par les villes d'Amsterdam, Dordrecht, Gorcum et Bois-le-Duc [2]. Le traité d'Utrecht, publié sans

[1] Traité de Gand, du 10 juin 1517. Pontus Heuterus. — Pontanus.

[2] Pontus Heuterus. — Pontanus. — Le Petit. — Wagenaar. — *Die cronycke van Hollant, Zeelant ende Vrieslant.* Dordrecht, 1591, in-f°.

retard dans les villes des Pays-Bas [1], eut pour conséquence une autre convention non moins favorable au souverain de ces provinces : jusqu'alors les Utrechtois avaient opposé d'invincibles obstacles aux démarches de Charles pour obtenir l'autorité temporelle de l'évêché; les succès de ses généraux eurent plus d'influence que les intrigues de ses ministres, et Utrecht consentit enfin à le reconnaître pour avoué, à la condition qu'il confirmerait les priviléges de la cité [2].

Durant ces négociations, le roi avait achevé ses derniers préparatifs de départ et s'était rendu à Middelbourg pour profiter des premiers vents favorables [3]. Il « avoit fait recommander au roi d'Angleterre les affaires de ses pays, durant son absence [4]. » Puis, « pour assurer la garde, sûreté, tuition et défense de ses sujets de par deçà, pour rebouter ses ennemis qui les avoient présentement envahis, agressés, pillés, brûlés, gâtés, et grandement ruinés et endommagés, tant au quartier de Hollande qu'en plusieurs autres lieux, et qui pourroient encore le faire après son départ, il avoit jugé convenable de commettre quelque bon, grand et notable personnage à la charge et conduite de son armée et de toute la gendarmerie, tant celle qu'il avoit alors que celle qui seroit levée postérieurement. En conséquence, pour les sens, vertus, vaillance et bonne conduite que, par expérience, il savoit être en la personne de son très-cher et féal cousin messire Henri, comte de Nassau, et se confiant entièrement en sa loyauté, prudhomie et bonne diligence, il l'avoit établi chef et capi-

[1] Compte de Jean de Berghes, f° x.

[2] Wagenaar.

[3] Pontus Heuterus.

[4] « Advertissement du cardinal de Palerme en prenant congé du roi, le 9 juillet 1517. » *Nég. dipl.*, 117.

taine-général de l'armée et de toute la gendarmerie ordonnée et à ordonner dans ses Pays-Bas. »

La commission du comte, datée du 12 juillet 1517, lui conféra « plein pouvoir, autorité et mandement de vacquer et entendre tant à la conduite de l'armée, à la garde, tuition et défense des Pays-Bas, qu'au reboutement des ennemis. » Il lui appartenait de mener et conduire les gens de guerre aux champs; de les répartir dans les garnisons des villes et des places fortes selon que le besoin et l'opportunité le requerraient; de donner des ordres aux autres capitaines et aux gens de guerre, pour le bien et l'honneur du souverain, le reboutement des ennemis ou la réduction des rebelles; de casser et de punir les gens de guerre; de châtier les sujets rebelles et désobéissants, selon leurs démérites; de congédier définitivement ou provisoirement les gens de guerre; de pourvoir à la sûreté et à la défense des places fortes qui toutes, sans distinction, devaient lui donner entrée et sortie à quelque heure qu'il se présentât; de faire, en un mot, tout ce que ferait le souverain s'il était présent en personne [1]. En lui envoyant expédition de ces lettres, Charles écrivit, de sa main, au comte : « Monsieur de Nassau, je vous envoye, par ce porteur, le mandement de capitaine-général de la gendarmerie de par deçà; combien que je n'y mets que deux mille philippus de pension par an, si est-ce que quand vous serez aux champs, vous aurez chaque mois pour traitement, comme on a accoustumé de bailler aux capitaines-généraux, autant qu'il sera avisé avec vous. Monsieur de Nassau, vous

[1] *Archives de l'Audience*, liasse, 1145. — M. GACHARD, *Anal. belg.*, l. c., VIII, 107. Cette formule de commission resta littéralement la même jusque dans les premières années du XVIII[e] siècle. *Voir* aux *Archives du Royaume* les *Archives de l'État et de l'Audience.*

savez l'état de mes affaires et le tour que M. de Gueldre me fit; mais je vous prie que vous me serviez bien en ceste guerre, car je suis délibéré de mestre le tout pour le tout. Ne vous souciez de rien : je ne vous laisserai pas en danger et reconnoîtrai encore mieux les services que vous m'avez faits et que j'espère que vous me ferez encore. A tant fais fin, priant Dieu qu'il vous donne quelque bonne fortune contre les ennemis. Escript à Middelbourg, ce 12 de juillet de l'an XVII. Vostre bon maître et cousin Charles [1]. »

Après avoir ainsi réglé les attributions du capitaine-général préposé à la défense du pays et de son autorité, le jeune roi s'était occupé de « pourvoir en son absence à la conduite des affaires et gouvernement de ses pays de par deçà. » A cet effet, « de l'avis des princes de son sang, des chevaliers de l'Ordre, du chancelier et des autres membres de son conseil, » par lettres patentes, également datées de Middelbourg, le 23 du même mois, il avait institué un conseil privé dont il nomma « superintendant l'empereur son seigneur et grand-père. » — « A ma très-instante requête, dit-il, ce prince a consenti à se rendre dans les Pays-Bas s'il y survenoit quelque événement extraordinaire réclamant sa présence, et à prendre, en ce cas, la direction des affaires avec les autres membres du conseil et par leur avis. » Marguerite, à qui Charles « vouloit et ordonnoit estre fait et exhibé tel honneur et révérence qui lui appartenoit, » ne figurait dans ce conseil qu'au même titre que les princes du sang et les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or [2].

[1] M. GROEN VAN PRINSTERER, l. c., 60.

[2] Le compte de Jean Micault du 1er janvier au 31 décembre 1519, mentionne en cette dernière qualité Henri de Nassau, Jacques de Hornes, Jean de Berghes, Charles de Lalaing, Antoine de Lalaing, Hugues de Melun, Florent d'Egmont, Maximilien de Hornes, Jean de Wassenaar, Jacques de Gavre, Maximilien de

Les autres membres étaient : Claude de Carondelet, seigneur de Solre-sur-Sambre, bailli d'Aumont, précédemment nommé chef du conseil de Charles (lettres patentes du 3 novembre 1516), titre qu'il conserva, avec la présidence réelle du nouveau conseil; Philibert Naturel; le sire d'Arenberg, Robert de la Marck, châtelain de Bruxelles; Antoine de Ligne; Guillaume de Rogendorff; Claude de Bonard; Philippe Dales; Nicaise Hackeney; Christophe de Barouze[1]; le seigneur de Dormans; Louis de Ligne, baron de Barbançon; Louis Quarré, seigneur de la Haye, en Hainaut[2]; Gérard de Pleine et Louis de Flandre, seigneur de Praet. Venaient ensuite en qualité de conseillers et maîtres des requêtes : Jean Caulier; Jean Jonglet; Jean le Sauvage, fils du chancelier; Dismas de Berghes, seigneur de Waterdyck; Hugues Marmier, seigneur de Gastez; Antoine de Metteneye; Louis de Maranches, seigneur de Saint-Aubin; Lievin de Pottelsberghe; Antoine de Waudripont; Antoine Suquet, l'homme de confiance du chancelier de Bourgogne, et Jean aux Truyes. Le conseil avait pour secrétaires : Philippe Haneton, premier secrétaire et audiencier « seul signant en finances; » Laurent du Blioul; Jean de Marnix, seigneur de Toulouze; Charles de

Berghes, tous chambellans du roi, et Ferry de Croy, grand maître d'hôtel et maréchal de l'ost.

Les autres chevaliers de l'ordre ne figurent pas dans ce compte comme conseillers, parce que, absents des Pays-Bas, ils ne prirent aucune part aux délibérations de ce conseil.

[1] Il devint plus tard ambassadeur de Charles-Quint en Portugal.

[2] Louis Quarré, créé chevalier en 1506, avait été receveur général de la maison de Bourgogne à Malines en 1482, trésorier de la Toison d'or en 1487, conseiller et chambellan de Philippe le Beau, maître des comptes du duché de Luxembourg, à Bruxelles (lettres du 6 janvier 1491). Maximilien reconnut ses services en tenant sur les fonts baptismaux son fils à qui il donna son prénom. *Correspondance*, 30-31. Louis Quarré mourut à Malines, le 25 novembre 1519, et y fut enterré dans l'église de Sainte-Catherine.

la Verde Rue, seigneur de Kievrechin; Jean de le Sauch; Guillaume des Barres; Remacle d'Ardenne, et un « secrétaire espaignart. » Ces secrétaires et « nuls autres y avoient entrée et pouvoir de dépescher les lettres, actes, provisions délibérés et conclus audit privé conseil selon que par ledit chef et par l'advis desdits du conseil leur étoit ordonné et commandé. » Enfin, il y avait « deux huissiers d'armes » et plusieurs messagers [1].

Ce conseil devait résider au lieu indiqué par le roi et siéger deux fois par jour : de huit à dix heures du matin; de trois à cinq heures de relevée. Les lettres patentes de son institution (littéralement copiées sur la commission délivrée en 1507, à Marguerite) lui donnèrent « pouvoir, autorité, faculté et mandement spécial et exprès de traiter, besogner, terminer et conclure toutes matières et affaires concernant les Pays-Bas, et autres y survenant; — « d'ordonner et faire dépescher toutes matières de provisions tant de justice comme de police, grâces, rémissions et pardons, sauf et réservé les cas énormes : à scavoir de crime de lèse-majesté, de sodomie, hérésie, meurtres et autres semblables; réservé aussi commission d'octrois, de priviléges, amortissement, anoblissement et aliénation de domaines; » — de disposer des menus offices devenant vacants. Le roi se réservait la nomination des gouverneurs, baillis, écoutètes des chefs-villes; des châtelains, des capitaines de places fortes; des conseillers et des maitres des comptes. En attendant toutefois qu'il y eût pourvu, le conseil était autorisé à disposer de ces offices par provision, ainsi qu'à statuer provisoirement

[1] *Voir* les lettres patentes et le compte de J. Micault, précité. — Le mss. de la bibliothèque royale, n° 18467 donne la liste de ce conseil d'une manière fort incomplète.

sur les cas réservés soumis à la décision royale. Enfin, spécifiant la nature des rapports des états avec le gouvernement du souverain, les lettres patentes laissaient au conseil la faculté « d'assembler les états généraux et les états provinciaux toutes et quantes fois besoin en seroit, pour leur proposer toutes matières et affaires; demander secours, aides et subsides; accorder retraite; accepter ou refuser leurs réponses; communiquer et besogner avec eux tant ainsi que le roi le feroit lui-même s'il étoit présent. » Il était prescrit aux états et aux sujets des Pays-Bas de s'adresser au conseil pour toutes leurs affaires, soit en général, soit en particulier. Il avait pouvoir et autorité sur le grand conseil de Malines et sur les autres cours et conseils ordinaires quant à l'évocation des causes dont la connaissance ressortissait au souverain.

Le chef du conseil privé avait la garde des sceaux; il présidait, proposait et mettait les affaires en délibération; demandait et recueillait les opinions; faisait dépêcher les lettres et provisions délivrées par le conseil (elles portaient en vedette : *Le roi en son conseil*). Si, « en la délibération et conclusion des matières, survenait quelque difficulté notable et chose d'importance, » il devait en référer au roi. Les affaires urgentes ne permettant pas d'attendre la réunion du conseil, pouvaient être expédiées, après avoir été examinées par son chef et par Antoine de Lalaing, chef des finances, ou par l'un des deux. En cas de maladie ou d'empêchement de Claude de Carondelet, Jean Caulier était appelé à le remplacer. La garde du cachet que Charles « avoit fait graver pour imprimer son nom èslettres closes, » fut remise à Marguerite; ce fut la seule attribution spéciale que les lettres d'institution du conseil privé conférèrent à cette princesse.

Par ces lettres, Charles maintint en fonctions « le collége

des chef, trésorier, receveur-général, audiencier, secrétaire, greffier et huissier, » qui jusqu'alors avaient eu la direction des finances. Quant à l'armée, par une dérogation à la commission donnée au comte de Nassau, il statua que « les quatre compagnies de ses deux cents hommes d'armes nouvellement mis sus et autres qu'il pourroit encore entretenir, seroient entretenues et logées en tels lieux que par le conseil privé seroit ordonné, pour défendre les frontières; pour assister à la justice; pour garder les chemins afin d'assurer les marchands hantans le pays, ou autrement, ainsi qu'il seroit avisé pour le mieux. » Henri de Nassau fut confirmé dans ses fonctions de chef et capitaine-général de toute la gendarmerie des Pays-Bas, « pour la mener et conduire, par l'avis du conseil privé, partout où besoin seroit. » Émû des plaintes que soulevait l'indiscipline des gens de guerre, le roi leur défendit sévèrement de « vivre sur le plat-pays, ni ailleurs à la charge des habitants; » il ordonna de payer régulièrement leur solde « pour qu'ils contentassent leurs hôtes suivant la taxe fixée. » En outre, voulant préserver les habitants des excès de la soldatesque et l'obliger à se conformer aux ordonnances, il enjoignit aux prévôts des maréchaux de suivre en tous lieux les troupes; de s'enquérir de leur conduite, et de punir, à l'exemple d'autres, tout soldat qui se rendrait coupable « d'outrage, foule ou dommage. » Ces officiers de justice furent rendus responsables des dommages causés par les gens de guerre, et en outre passibles de correction arbitraire. Vaine formule, fréquemment reproduite; vaines mesures fréquemment répétées, qui n'arrêtèrent ni les désordres, ni les brigandages de bandes farouches habituées à compter sur le pillage plus que sur leur solde, toujours tardivement et quelquefois même rarement payée.

Enfin, Charles désirant, disait-il, « garder et maintenir ses pays de par deçà en bonne paix, tranquillité et repos durant son absence, défendit expressément à tous : conseil privé, capitaine-général, gens de guerre, vassaux et sujets, de commencer, émouvoir ou entreprendre aucune hostilité contre qui que ce fût, sans le scu, advis et exprès consentement des états de tous ses pays ou par son exprès commandement et ordonnance. S'il arrivait que lui ou ses pays et sujets fussent attaqués et contraints à la guerre, ce que Dieu ne voulût! il promit de leur donner tel aide, secours et assistance de ses royaumes d'Espagne et autres, que chacun cognoîtroit l'amour qu'il leur portoit; de ne jamais les abandonner ni laisser fouler; de les garder, préserver et défendre, envers et contre tous, des forces, violences, oppression, extorsion, outrage, de toutes molestations et vexations. » Il ajouta « qu'au cas d'invasion ils seroient aidés, assistés et secourus de l'empereur sondit seigneur et grand-père, des rois de France et d'Angleterre, selon que chacun d'eux y étoit tenu et obligé par ses traités et par ses promesses [1]. »

Ces lettres patentes, où le titre de gouvernante était refusé à Marguerite [2], la plaçaient dans une position essentiellement secondaire. Il y avait là un inconcevable manque de convenances qu'il faut attribuer aux machinations des ennemis de

[1] Registre n° 1325, f°s 9-16, aux *Archives du royaume*.

[2] C'est donc à tort que les historiens lui ont attribué ce titre. Ce fait ressort de ces lettres mêmes, ainsi que des actes de 1518 et de 1519, dont il sera question plus loin. Dans les lettres du 19 octobre 1520 (reg. n° 1325 précité, f° 16 v°), Charles-Quint dit encore, après avoir parlé du conseil institué en 1517, et composé de sa tante, des princes du sang, etc. : « Et depuis nous dûment informé et averti du bon et grand regard que nostre dite dame et tante avoit fait à la conduite de nosdites affaires, l'eussions institué et establi régente et gouvernante de nosdits pays.... »

cette princesse, devenus plus redoutables encore depuis que Henri de Nassau et les de Croy s'étaient réconciliés [1] et se partageaient les faveurs de leur souverain. On n'avait guère laissé à l'ancienne régente qu'une voix délibérative dans ce conseil, dont la présidence honorifique était déférée à Maximilien, et la présidence réelle à Claude de Carondelet.

Les états généraux avaient été convoqués à Bruxelles le 8 août à l'effet de recevoir les adieux du roi [2]; mais son départ pour Middelbourg les obligea de se transporter dans cette ville [3]. Malgré les aides récemment votées et un prêt de 100,000 florins d'or obtenu de Henri VIII [4], le trésor était épuisé; et l'on s'autorisa des grandes dépenses occasionnées par la guerre de Frise, pour leur demander de se charger de l'entretien de 2,000 chevaux et de 6,000 piétons [5]. Or, déjà, le 10 août, les états de Brabant avaient accordé une aide de 12,000 livres destinée à entretenir, pendant trois mois ou jusqu'à leur licenciement, 400 lances pour le maintien du

[1] Cette réconciliation avait eu lieu en 1516. *Voir* Lettre de B. Tizzone à Marguerite du 6 mai 1516, précitée.

[2] Compte de Jean de Berghes, f° ix v°. — Registres mémoriaux des archives d'Arras. M. GACHARD, *Lettre aux Questeurs*.

[3] Registre du conseil de ville. *Archives de Mons*. M. GACHARD, l. c. — AZEVEDO.

[4] Le monarque anglais ne consentit à prêter cette somme qu'après que Charles eut pris à sa charge les frais du contingent anglais fourni lors du siége de Venloo; ils s'élevaient à 35,000 écus d'or. *Voir* la correspondance de Charles au sujet de cet emprunt. *Actenstücke und Briefe*, 47 et suiv.

Les deux obligations que Charles souscrivit pour cet emprunt et pour le payement de ces frais (21 et 22 août 1517), furent acquittées par la France en vertu du traité de Cambrai. « Lettres d'emprunt fait du roi d'Angleterre pour la délivrance des enfants de France, données à Cambrai, le 6 août 1529. » DU MONT. IV, 2e partie. 48.

[5] Compte de Jean de Berghes, f° x. — M. GACHARD, *Des anc. Ass. nat.*

bon ordre dans le duché, durant l'absence du roi [1]. Aussi jugeant sans doute que les négociations ouvertes alors à Utrecht motivaient suffisamment un ajournement, les états généraux demandèrent à consulter leurs principaux, et la pétition resta sans suite.

Enfin, le 7 septembre, Charles s'embarqua à Flessingue. Il était accompagné de sa sœur Éléonore, et d'un grand nombre de seigneurs des Pays-Bas et d'Allemagne [2]. A tous, princes et seigneurs, il avait été alloué des indemnités [3]; aussi les frais des préparatifs de ce voyage s'élevèrent-ils à 108,400 carolus [4]. A l'exemple de son père, Charles voulait se produire en Espagne avec un grand appareil, et rien n'avait été épargné à cet effet; la maison qu'il emmenait avec lui était formée de 60 gentilshommes, 100 gardes à cheval, et 300 officiers ou domestiques; sa flotte comptait 40 voiles [5]. Retenue par les

[1] Compte d'A. Van Heilwygen aux *Archives du royaume* (n° 15752).

[2] Le duc de Bavière; le marquis Jean de Brandebourg; le seigneur de Chièvres; son neveu, Guillaume de Croy, évêque de Cambrai, qui avait reçu à Middelbourg les insignes du cardinalat; Philippe de Croy; Adolphe de Clèves; Jacques de Luxembourg; Ulrich, fils du comte d'Overhemde; Jacques, comte de Franckenberghe; Adrien de Croy, seigneur de Beauraing; Charles de Lannoy; Laurent de Gorrevod; Charles de Poupet de la Chaux; Mercurin Gattinara; Jean de Carondelet, alors haut doyen de la métropole de Besançon; Adrien de Longueval, seigneur de Vaux, capitaine des hallebardiers de la garde; Jean d'Egmont; Philippe de Berghes; Renaud de Bréderode, seigneur de Vianen; Jean de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes; Jean de Montmorency, seigneur de Courrières; Carondelet, vicomte de Haerlebeke; Jean de Melun, seigneur de Caumont, etc. Compte de N. Rifflart, argentier du roi. *Archives du royaume* (n° 1927).

[3] Le duc de Bavière reçut 3,360 livres; le marquis de Brandebourg, 7,500; le seigneur de Chièvres, 8,000; Adolphe de Clèves, 3,000; Philippe de Croy, Jacques de Luxembourg et le seigneur de Beauraing, chacun 3,186; Charles de Lannoy, 3,000; Laurent de Gorrevod, 4,500; etc. *Ibid.*

[4] Mémoire en brief, reg. n° 120 précité, f° 184.

[5] WAGENAAR.

vents contraires, elle ne prit la mer que le 8 septembre à cinq heures du matin. On ordonna des prières publiques et un chômage général : de toutes les églises, de tous les couvents sortirent des processions pour appeler les bénédictions du ciel sur le voyage du jeune roi [1].

Ce voyage inspirait, avec raison, de vives inquiétudes sur son issue. Charles, qui venait d'apprendre que son « bon père » François Ier visait à l'empire, partait le front chargé de sombres pensées. Mais il fallait avant tout songer à l'Espagne. Déjà des troubles sérieux avaient éclaté dans l'Andalousie, et l'on redoutait quelque tentative en faveur de l'infant Ferdinand. De Bruxelles, Charles lui avait écrit pour le prémunir, mais dans les termes les plus affectueux, contre les personnes de son entourage qui se montraient malveillantes envers son frère bien-aimé et sa mère [2]. Le 7 septembre, le jour même de son embarquement, il manda à Ximenès et à Adrien, qu'on cherchait à entraîner ce jeune prince dans des mesures imprudentes; qu'on travaillait divers personnages et plusieurs villes à l'effet de le désigner pour gouverneur de la Castille au nom de la reine sa mère, qu'en un mot, on le poussait à la révolte [3]. Il ordonna au commandeur de Calatrava, don Nunez de Gusman, de retourner dans sa commanderie; à l'évêque d'Astorga, don Osorio, de rentrer dans son diocèse; à Gonzalo de Gusman de quitter la cour. Il ne leur fut pas même permis de voir l'infant près de qui ils avaient été placés par Ferdinand le Catholique. Le roi

[1] AZEVEDO.

[2] FLÉCHIER, *Histoire du cardinal de Ximenès*. Amst. 1693.

[3] « Nonobstant que l'infant don Fernando, frère du prince héritier, heut quelque opinion de devoir commander, ainsy que don Nuguez de Guzman, clavaire de Calatrava, son conducteur, et don fray Alvaro Ozorio, évesque de Asterya, son précepteur, désiroient et briguoient. » LOYS GOLLUT, l. c., 1530.

désigna pour les remplacer don Diégo de Ghevara, seigneur de Jonvelle [1] et son ancien gouverneur Charles de Poupet, seigneur de la Chaulx; en attendant leur arrivée, l'office de gouverneur devait être confié à don Alonzo Tellez Giron, frère du marquis de Villena. Il était enjoint à ces officiers de coucher à tour de rôle dans la chambre de l'infant, « comme M. de Chièvres couchoit dans celle du roi, afin qu'à son réveil, le jeune prince eût quelqu'un avec qui il pût converser si cela lui faisoit plaisir. » Enfin, Charles prescrivit de réintégrer dans ses fonctions la gouvernante qu'il avait donnée à son frère et que l'on en avait écartée [2]. Ximenès, qui avait à se faire pardonner son refus de se dessaisir de la régence, obtempéra à ces ordres avec une éclatante sévérité.

On s'attendait à voir la flotte royale relâcher en Angleterre et le jeune roi visiter Henri VIII et sa tante Catherine d'Aragon; mais elle cingla directement vers l'Espagne. La traversée fut heureuse; seulement un des vaisseaux chargé d'une partie de l'écurie, prit feu et périt corps et biens [3]. Charles débarqua le 19 septembre, à Villaviciosa [4], et, au mois de février 1518, les villes des Pays-Bas reçurent l'ordre

[1] Jonvelle, seigneurie en Franche-Comté. — Il devint conseiller et maître d'hôtel de Charles-Quint.

[2] *Papiers d'État de Granvelle*, I, 89 et suiv.

[3] Ce navire, rapporte R. Macquereau, avait pour commandant un nommé Montrichard, que « le josne roy moult piteusement regretta pour ce qu'il estoit fort homme de bien et de guerre. » — Charles, dans une lettre du 19 septembre adressée au comte de Nassau, dit : « Là où estoit Montrigart et Henry de Bruxelles, dont suis bien mary les avoir perdus. » M. Groen Van Prinsterer, I, 61.

[4] On donne à son débarquement la date du 20; mais il conste d'une lettre que Charles écrivit, le jour même, au comte de Nassau, qu'il eut lieu le 19 : « Le voyage, dit-il, a duré xij jours, mes il a esté si beau qu'il n'est possible de plus. Escript à Ville-Viciosa, ce 19 septembre. » *Ibid.*

« de faire cérémonies et festes de ce que le roy leur sire, le septième jour dudit mois de février, en l'église Saint-Paul, en la cité de Valladolid, avoit esté receu très honnorablement et solempnellement pour vray roy et seigneur de ses royaulmes de Castille, de Grenade et de Léon [1]. » Le 10 mai suivant, Charles lui-même leur notifia son entrée à Saragosse et sa réception comme roi d'Aragon. En leur exprimant en même temps sa gratitude des aides accordées par les états, il les assura que « combien que sa personne leur fust éloignée, son cœur et son bon vouloir leur estoient prochains [2]. »

[1] Compte de J. de Berghes, f° xij v°.

[2] M. Gachard, *Anal. belg.*, l. c., VII, 103. — M. Diegerick, *Quelques lettres et autres documents inédits concernant l'empereur Charles-Quint*. Bruges, 1853.



CHAPITRE VIII.

ÉLECTION DE CHARLES A L'EMPIRE.

(1517-1519.)

Peu de temps après le départ du roi, les états généraux furent convoqués à Bruxelles (octobre 1517); on leur communiqua, entre autres affaires générales, le traité d'Utrecht que les Gueldrois avaient déjà déchiré [1]. Si la situation de l'Espagne avait contribué à modérer les prétentions du gouvernement des Pays-Bas, Charles d'Egmont, à son tour, ne s'était soumis à ce traité que pour gagner du temps; ce prince, ses conseillers, ses capitaines, la plupart des nobles de la Gueldre et de la Frise, « qui ne cherchoient que cartes brouillées et pêche en eau trouble, » étaient formellement décidés à ne point l'observer. Plusieurs capitaines gueldrois s'opposèrent même à la publication du traité dans les places sous leur commandement; quelques-uns maltraitèrent, d'autres tuèrent les huissiers chargés de cette mission. Au château de Reemst un malheureux chevaucheur fut cousu dans un sac et jeté à l'eau; à Sneek, un autre fut emprisonné, et ne dut la vie qu'à l'intercession des habitants. Le capitaine de Sloten contraignit le messager de manger l'expédition du traité « qui contenoit plus de douze feuilles de papier. » Grand Pierre, à

[1] *Rootboeck*, f° liiij v°.

peine débloqué, s'était remis en course; le 17 septembre, le jour même de la signature du traité d'Utrecht, il captura une flotte marchande, la rançonna durement, et retint trois bâtiments hollandais dont il noya les équipages. Le 28, à la tête de 25 navires montés par 1,200 hommes, il faillit s'emparer de la ville de Hoorn; repoussé par les habitants, il enleva dans sa retraite un vaisseau d'Enkhuisen; le patron et son domestique, qui étaient Hollandais, furent jetés par-dessus bord. Enfin, le 20 novembre, le lieutenant du duc, Arkelens, convoqua à Sneek les députés des villes tenant le parti gueldrois, démentit l'existence même du traité, affirma que, loin de songer à céder la Frise, son maître était déterminé à exposer corps et biens pour la conserver; il les entraîna ainsi à réitérer à Charles d'Egmont l'assurance de leur fidélité et de leur dévouement [1].

Malgré ces violentes atteintes au droit des gens, malgré les brigandages des Gueldrois et de leurs partisans, la trève fut renouvelée pour un an (avril 1518). Les parties belligérantes étaient épuisées, et les peuples aspiraient ardemment à la paix. En attendant que les événements lui rendissent l'appui de la France, Charles d'Egmont, incapable de recommencer seul la guerre, se borna à encourager secrètement les entreprises de ses capitaines, et le gouvernement des Pays-Bas se résigna à les subir dans la crainte d'une conflagration générale. L'état des finances du reste n'aurait pas permis en ce moment de les réprimer avec vigueur. En 1516, l'entretien de l'armée de Frise avait coûté plus de 1,308,400 livres [2], et ces dépenses extraordinaires avaient nécessité de nombreux emprunts qu'il était impossible de rembourser. Ainsi, à

[1] Le Petit, l. c. — Pontanus. — Wagenaar.
[2] Mémoire en brief (reg. n° 120), précité.

l'échéance d'une obligation de 60,000 livres payable le jour de la kermesse d'Anvers (1517)[1], le trésor était tellement obéré par les dépenses résultant de « l'invasion des Frisons et Gheldrois au mois de juillet, » et par les préparatifs du voyage de Charles, qu'il ne se trouva pas un denier disponible pour acquitter cette dette. Heureusement, « à la grande prière et requeste du roy, les bourguemaître, eschevins et conseil de la ville d'Anvers, consentirent à bailler la somme de soixante mille livres, » pour racheter cette obligation[2]; ils lui accordèrent, en outre, 7,500 livres destinées à payer quelques autres dettes[3].

Le 27 mars 1518, les états de Brabant votèrent une aide de 390,000 livres payable en trois ans, « afin de subvenir aux dépenses que le roi avoit deu supporter pour retirer la Frise des mains du duc de Saxe, et mectre fin à la rebellion de ce pays[4]; » pour fournir cette aide, ils durent emprunter à la ville d'Anvers, devenue le recours de tous en matière d'emprunts, une somme de 120,000 florins, en lui donnant en garantie le tonlieu dit *Riddertol*[5]. Les autres provinces furent également mises à contribution. En Flandre, « à cette occasion, on trouva raisonnable (1518) que les nobles ne fussent plus exempts des charges et que le clergé contribuât aussi pour la défense de l'état. » Comme il fallait à cet effet leur consentement, on adressa depuis lors les demandes d'aides aux trois états; mais, à l'exemple des châtellenies et

[1] Elle était célébrée alors à la Saint-Rémy.

[2] « Des bourguemaître, eschevins et conseil de la ville d'Anvers, la somme de soixante mil livres dudit pris, que, à la grande prière et requeste du roy, ils luy ont baillée. » Compte de J. Micault, 1517 (nº 1883).

[3] M. Kreglinger, notice précitée, 245.

[4] Compte d'A. Van Heilwygen. *Archives du royaume* (nº 15752).

[5] M. Kreglinger, l. c., 113.

des petites villes, les ecclésiastiques et les nobles laissèrent ordinairement l'exécution de leurs résolutions et l'administration des petites affaires à cet égard, aux députés de Gand, Bruges, Ypres et le Franc, appelés vulgairement les quatre membres, « lesquels étant alors les plus considérables et les plus intéressées communautés, on pouvoit avoir en elles une entière confiance pour éviter les frais [1]. »

La misère, occasionnée par la guerre et par l'accroissement des charges publiques, fut aggravée encore par un hiver des plus rigoureux; il commença le 16 novembre 1517, et, pendant plus de trois semaines, la navigation fut interrompue sur toutes les rivières [2]. Puis, lorsque le pays commençait à peine à respirer, il se vit menacé de nouveaux désastres par les bandes mercenaires qui avaient servi tour à tour le duc de Saxe et le duc de Gueldre, la France et les Pays-Bas. Charles d'Egmont avait réorganisé la bande noire en partie détruite dans la dernière campagne; mais, dans l'impossibilité de la conserver à sa solde, il fut bientôt obligé de la licencier. Habitués à vivre de pillage, instigués peut-être par le duc lui-même, ces farouches soldats restèrent réunis et, à leur sortie de la Frise, ils vinrent s'établir dans les environs de Deventer, « pillans, mangeans et ravageans le bon homme. » Traversant ensuite la Gueldre, ils franchirent le Rhin près de Wesel, et se jetèrent sur le pays de Clèves. Ils poussèrent l'insolence jusqu'à prévenir les ducs de Clèves et de Gueldre et l'archevêque de Cologne de leur prochaine visite, en les invitant à préparer bonne cuisine. Mais le jour de la justice approchait. Le duc de Clèves, appelant aux armes tous les fieffés et les arrière-fieffés, ainsi que les milices des pays

[1] *Exposition des trois États du pays et comté de Flandres*, 127-128.

[2] AZEVEDO.

de Clèves et de Juliers, réunit, dit-on, 20,000 piétons et 1,400 chevaux. L'archevêque de Cologne lui envoya 500 chevaux « et beaucoup de piétons, » et le duc de Gueldre, des munitions; le comte de Nassau, accouru avec Jean de Wassenaar et 800 hommes d'armes des Pays-Bas, pour couvrir le Brabant et le pays de Liége, prit le commandement de cette armée. Elle comptait 3,000 combattants à cheval et une nombreuse infanterie.

Si la bande noire, que la famine avait déjà obligée de se replier sur Wesel, méprisait les milices, elle avait appris à redouter les ordonnances des Pays-Bas. Effrayés de ce déploiement de forces, ses capitaines demandèrent à parlementer. Aux termes de la capitulation que leur imposa Nassau, ils déposèrent les armes et obtinrent l'autorisation de quitter le pays sans être molestés. Douze cents hommes s'étaient déjà mis en route lorsqu'une contestation s'éleva entre quelques lansquenets et des paysans des environs; d'autres disent des gendarmes wallons qui voulaient les dépouiller. On en vint aux mains, et foudroyée par l'artillerie des Clévois, chargée par les hommes d'armes des Pays-Bas et par les reîtres de Cologne, cette colonne fut abîmée; les paysans exaspérés en massacrèrent jusqu'au dernier homme. A la nouvelle de ce désastre, le reste de la bande, saisi d'une indicible terreur, se prit à fuir dans tous les sens, et traqué à outrance fut bientôt exterminé. Les prisonniers furent égorgés sur place ou pendus; de ce corps naguère l'effroi des populations, il ne resta qu'un nom exécré [1].

[1] LE PETIT, VII, 20-21. — *Die nieuwe Chron. van Brabant,* 7. — *De Chronyk van Antwerpen*, 10. — PONTUS HEUTERUS. — Lettres du comte de Nassau et de Gérard de Pleine, du 15 juillet 1518, et du seigneur d'Ysselstein du 13 août. *Gedenkst.*, II, 229 et 231. M. VAN DEN BERGH donne à ces lettres la date de 1519, mais il y a évidemment erreur, puisque, à cette époque, loin de licencier ses troupes, Charles d'Egmont en levait de nouvelles. — M. GROEN VAN PRINSTERER

Sa destruction produisit un immense effet et arrêta pour un moment les courses des Gueldrois. Le gouvernement des Pays-Bas en profita pour essayer de purger le pays des « brigans, pillars, robeurs de chemins, qui journellement fréquentoient les routes tellement que les marchans ni aultres ne povoient bonnement aller ni faire leur besoingne et affaire [1]. » Comme un grand nombre d'aventuriers de ces provinces avaient figuré dans la bande noire, un placard du 23 avril 1518 défendit, « sous peine de la hart, de partir sans le congé du roy, hors de ses pays, ni aller quérir aucun service de prince, ni de seigneur étranger [2]. » De son côté, le pauvre peuple, si longtemps « foulé et mangé », se montra reconnaissant des efforts tentés pour le délivrer. Les attribuant à Marguerite, dont les pouvoirs pourtant étaient encore fort restreints, le 21 mai 1518, les états de Brabant lui accordèrent un don gratuit de 12,000 livres, payable en six ans, « en récompense de ses bons et agréables services; » cet exemple fut suivi par quelques provinces : le Hainaut, entre autres, lui vota 5,000 livres [3]. Mais dans cette circonstance même se produisit la preuve de l'état déplorable où étaient tombées la plupart des villes. « En considération des grandes charges et affaires que les habitants de Bruxelles avoient à supporter,

assigne à cet événement la date de 1517, et le place antérieurement au départ de Charles, par conséquent au traité d'Utrecht; il y a donc là aussi erreur manifeste.

[1] « Pour avoir porté lettres de Jacques de Sanzeilles, lieutenant de monseigneur le gouverneur de Namur, avecq le double de son placquart aux officiers et bonnes villes du pays, touchant les brigans, pillars, robeurs de chemin qui journellement fréquentoient les chemins, tellement que les marchans ni autres ne pouvoient bonnement aller ni faire leur besoingne et affaire. » Compte de Jean de Berghes, 1518-1519, f° xiij v°.

[2] *Ibid.*, f° xiiij.

[3] Compte de l'hôtel de Marguerite (n° 1797), f^os xxij, xxviij, xxix.

tant à cause des aides, retenues, arrérages, que autrement, madite dame accorda remise à cette ville de sa quote-part dans le don gratuit du Brabant [1]. »

Ce temps de repos permit au gouvernement des Pays-Bas d'entamer diverses négociations de nature à produire d'avantageux résultats pour le pays et pour son souverain. Esclave encore du système qui avait introduit les mercenaires étrangers dans les armées, et en guerre avec les Suisses ses anciens alliés, la France avait dû recourir aux Allemands. Elle avait levé de nombreuses bandes de lansquenets qu'avaient formés, à son service, les de la Marck et leur ami François de Sickingen, le célèbre « pirate de terre [2]. » Mais à peine François Ier se fut-il réconcilié avec les Suisses, que plein encore du souvenir de Marignan, il les rappela sous ses drapeaux; ne se souciant plus dès lors des lansquenets, il se brouilla bientôt avec leurs chefs. Il ne pardonnait pas, dit-on, à Robert de la Marck son dévouement à Anne de Bretagne qu'il avait soutenue contre les prétentions de la duchesse d'Angoulême [3], et, prétextant de l'indiscipline de sa compagnie d'hommes d'armes, l'accusant même de tolérer ses désordres [4], il la cassa sans la remplacer. Cette première marque de défaveur fut suivie de la suspension du payement des pensions du seigneur de Sedan [5], et le dépit qu'il en conçut trouva de nouveaux aliments dans la conduite du roi envers son frère. Ce prince avait promis à l'évêque de Liége le chapeau de cardinal dont il avait la disposition;

[1] La quote-part de cette ville ne s'élevait pourtant qu'à 41 livres 7 sous 8 deniers. Compte de l'hôtel de Marguerite, précité, fo ijc lxiiij.

[2] *Les Gestes de Bayard*, l. c.

[3] Fleuranges, c. 59.

[4] Robertum movebat dolor exauctoratæ cataphractorum turmæ, quam duxerat parum secundâ militaris disciplinæ famâ. Fisen, l. xv, 325.

[5] Fleuranges, c. 59.

mais, séduite, prétend-on, par une promesse de 40,000 écus, Louise de Savoie changea les dispositions de son fils. Celui-ci, du reste, gardait rancune à Érard de la Marck d'avoir conseillé à Louis XII de se remarier, et d'avoir constamment refusé de s'associer aux entreprises des bandes françaises et gueldroises contre les Pays-Bas [1]. Érard fut supplanté par l'archevêque de Bourges, frère du trésorier de Normandie, et le chancelier de l'évêque, Jérôme Alexandre, qui poursuivait cette affaire à Rome, lui envoya le double des lettres écrites par François I[er] en faveur de son compétiteur [2].

Le conseil des Pays-Bas profita habilement de l'irritation des de la Marck, et, par lettres du 24 février 1518, Charles approuva le projet de traité qu'avaient négocié avec eux Marguerite, le prince de Chimay et Antoine de Lalaing. En leur donnant de pleins pouvoirs pour le conclure, il recommanda d'engager le Luxembourg et les autres provinces intéressées, à se charger des pensions à allouer à l'évêque de Liége et à Robert, attendu que ce traité tournerait à l'avantage du pays et à la sûreté des marchands [3]. Alors, à la suite de conférences tenues à Saint-Trond et à Sedan, entre les commissaires des de la Marck et le prince de Chimay, Antoine de Lalaing, Jean Jonglet et Philippe Haneton, délégués de Charles et de l'empereur, un traité d'alliance défensive et offensive fut arrêté à Saint-Trond, le 27 avril 1518, et définitivement conclu à Diest le 16 mai suivant. Par serment solennel prêté à l'empereur, Robert et Érard de la Marck s'engagèrent à servir, toute leur vie, le roi catholique, excepté contre la cité et la seigneurie de Metz, et contre leur

[1] Fisen, l. xv, 325.

[2] Fleuranges.

[3] *Actenstücke und Briefe*, 54.

ami et confédéré François de Sickingen. Ils s'obligèrent, l'un envers l'autre, à léguer au survivant leurs villes et seigneuries (disposition de nature à déshériter les seigneurs de Fleuranges et de Jametz, qui étaient restés au service de la France), et à rendre Bouillon à l'évêché de Liége si Robert mourait le premier. De son côté, Charles donnait au seigneur de Sedan une compagnie d'hommes d'armes et lui assurait une pension de 8,000 livres[1]. Il lui reprenait pour 3,000 florins d'or du Rhin la prévôté de Bastogne que Robert tenait en engagère; dans le cas où le seigneur de Jametz consentirait à quitter la cour de France, le roi promettait de l'attacher à la personne de l'infant Ferdinand avec une pension de 1,000 livres. Quant à Érard, il s'engagea à ne céder son évêché qu'à son neveu Philippe, troisième fils de Robert, ou « à celui qui seroit plus agréable au roi catholique. » Il fut stipulé, en outre, que, sous aucun prétexte, le successeur d'Érard ne serait pris parmi des candidats « suspects à ce prince, » et que l'évêque obligerait ses capitaines à jurer de ne remettre, après sa mort, les places fortes et les châteaux sous leur commandement qu'à l'autorité reconnue par Charles et par les états de Liége. En échange, il recevait une pension annuelle de 6,000 livres[2], en attendant

[1] « A Robert de la Marck et d'Arenberg, seigneur de Sedan, pension annuelle de 8,000 livres. » Compte de J. Micault, l. c. — « A messire Robert de la Marque et d'Arenberge, seigneur de Sedan, à cause de sa pension de viij mil livres dudit pris, que l'empereur lui avoit accordée le cours de sa vie durant, en tant et si avant qu'il demourast serviteur à sa m^té^, icy pour demy an finy le derrenier d'octobre xv ^c^ xx, iiij mil livres. » Registre intit. *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, f^o^ c iiij ^xx^ ij. — La plupart des historiens confondent cette pension avec celle qui fut allouée à Érard de la Marck, et ne la portent qu'à 6,000 livres.

[2] « A messire Érard de la Marck, évêque de Liége, duc de Bouillon, comte de Looz, pension annuelle de 6,000 livres. » Compte de Jean Micault, l. c.

qu'il obtînt en Espagne un évêché d'un revenu équivalant au moins à cette pension, et une abbaye du Brabant d'un revenu de 4,000 à 5,000 livres; il lui fut alloué une pension viagère de 1,200 livres, et Charles se déclara prêt à défendre les deux frères envers et contre tous, s'ils étaient attaqués au sujet de ce traité [1]. Enfin, le roi promit à Érard d'user de son influence pour lui obtenir le chapeau de cardinal, et l'accomplissement de cette promesse [2] lui attacha pour toujours ce nouvel allié. Robert renvoya à François Ier le collier de son ordre; mais si sa rupture fut plus éclatante, son alliance fut moins durable que celle de son frère.

Maximilien ratifia toutes ces dispositions et, par un diplôme du 24 juin 1518, il confirma les libertés de l'église de Liége, les franchises et les bonnes coutumes de la cité. En outre, il accorda aux Liégeois le privilége de n'être sujets à l'appel au consistoire impérial, érigé en 1495, que dans les causes dont l'objet excéderait la valeur de 600 florins d'or du Rhin en matière réelle, et de 300 en matière personnelle ou mobiliaire [3]. Le traité de Diest fut néanmoins assez mal accueilli par les Liégeois; ils blâmèrent l'évêque de l'avoir conclu sans consulter les états, et ne dissimulèrent point la crainte de voir compro-

[1] Fisen, l. xv, 325-326. — Chapeauville, III, 257. — Foullon, *Historia Leodiensis*. Liége, 1735-1737, II, 224. — Le P. Th. Bouille, *Histoire de la ville et du pays de Liége*. Liége, 1725-1732, II, 295-296. — Pontus Heuterus. — Mss. de la bib. royale, nº 12416.

[2] « Sire, par vosdites lettres nous escripvez aussi que espérez brief avoir de nostre saint père la dépesche de la dignité de cardinal pour M. de Lyége, dont sommes joyeulx, car nous trouvons ledit sieur de Liége tant affectionné et prest à vostre service en voz conseilz, icy où il a jà esté bon espace de temps et autrement qu'il n'est possible de plus. » Lettre de Marguerite à Charles du 4 mars 1519. *Nég. dipl.*, II, 294.

[3] De Villenfagne, *Recherches sur l'Histoire de la ci-devant principauté de Liége*. Liége, 1817, II. — M. Defacqz, *Ancien droit Belgique*. Bruxelles, 1846.

mettre leur indépendance en liant le pays à une puissante monarchie [1]. Mais Érard de la Marck et l'influence de l'or [2] triomphèrent de ces fâcheuses impressions. Le traité fut alors suivi d'une alliance défensive que les mêmes ambassadeurs et le comte de Hornes [3] négocièrent entre les Pays-Bas et le pays de Liége (juin-octobre 1518) [4]. Approuvé par les états de Liége (8 novembre) [5] et définitivement conclu le 12 novembre [6], ce dernier traité fut immédiatement publié dans toutes les villes des Pays-Bas [7]; mais quelque avantage que ces provinces dussent retirer de la paix avec les de la Marck, les états se refusèrent à se charger de leurs pensions et on les assigna sur le domaine du Luxembourg [8]. Ces alliances qui couvraient les points les plus vulnérables des Pays-Bas [9],

[1] Fisen, l. c.

[2] « A messire Érard, comte d'Arenberg et de la Marck, grand maître de Liége, pension annuelle de 1,000 livres.

« A l'official de Liége, qui a mis le traité par écrit et pour autres services, 125 livres. »

« A Gérard Viron, bourgmestre de la cité de Liége; Guillaume de Collein, seigneur de Duras, serviteur de monseigneur de Liége; maître Gilles Van der Blocquerien, chanoine et scelleur de Liége; et aux secrétaires, clercs et serviteurs de la chambre de monseigneur de Liége, en considération des services qu'ils ont rendus au roi, en traitant l'appointement fait entre lui et les états de Liége, 575 livres. » Compte de Jean Micault, du 1er janvier au 31 décembre 1519, l. c.

[3] *Ibid.* — [4] *Ibid.*

[5] *Correspondance*, II, 369.

[6] Registre 110, f° 569. *Archives de la Chambre des Comptes.* — Fisen, 326-327. — *Voir* aussi le recez de 1548.

[7] Compte de Jacques de Laitre, l. c., f° xiij v°.

[8] Lettre de Charles, précitée. — *Voir* les comptes.

[9] « Le Pais-Bas est le plus faible vers la Meuze et Allemagne, laquelle rivière est en aulcuns lieux guéable, mesmes vers Maseyck et Stockeim au temps d'esté ou sec, et sont les pays des deux costez de la rivière illecq appartenant à l'évesché de Liége. » Mémoire au seigneur de Glajon, 1552. *Archives du royaume.* Registres intitulés : *Lettres des seigneurs,* III, f° 312.

exercèrent une grande influence sur la principauté de Liége; « à partir de cette époque, sans être annexée au reste de la Belgique, elle suivit constamment la même voie, elle obéit aux mêmes destinées [1]. »

Les ministres de Charles cherchèrent à étendre ces alliances aux duchés de Clèves et de Juliers; mais, après diverses conférences tenues à Curanges, à Sittard, à Liége, et nonobstant les démarches d'Érard de la Marck et les dispositions favorables des chanceliers de ces duchés, il fut impossible d'arriver à un résultat [2]. En revanche, François de Sickingen ne tarda pas à suivre l'exemple de son ami. Descendant d'une ancienne noblesse des environs du Rhin, fils d'un gentilhomme décapité, par les ordres de Maximilien, pour avoir soutenu les armes à la main les prétentions de la maison palatine à l'héritage de la Bavière-Landshut, ce brillant aventurier, dont le nom est resté si populaire sur les bords du Rhin, se trouvait à la tête de 2,000 cavaliers, de 10,000 lansquenets et d'une nombreuse artillerie. Devenu redoutable à l'empereur, on l'avait vu parcourant l'Allemagne se poser en redresseur des torts; soutenir les princes, les villes, ses alliés opprimés; partout se faire craindre et respecter. Porté à l'amour des lettres bien plus par les inspirations de son cœur que par son éducation fort incomplète; à l'amour de la justice et de la vérité par les sentiments élevés de son âme, ce soldat, si farouche sur les champs de bataille, défendit Jean Reuchlin contre les moines de Cologne dirigés par le fougueux dominicain Jacques Hoogstraeten; protégea le poëte Ulric de Hutten, un des brillants flambeaux de la réforme,

[1] M. Moke, *Histoire de la Belgique*.
[2] Compte de J. Micault. l. c.

contre les vengeances de Rome [1], et sa citadelle d'Ebernbourg, près de Creuznach, devenue « l'asile des lettres effrayées ou de la piété en péril, » avait reçu de ses protégés reconnaissants le nom d'hôtellerie de la Justice [2]. Lié aux de la Marck, il avait été présenté par eux au roi de France qui avait donné à Sickingen et aux douze gentilshommes de sa suite de magnifiques chaînes d'or, et s'était attaché ce précieux auxiliaire par une pension de mille écus [3]. Mais François Ier et ses ministres ne virent en lui qu'un condottiere ordinaire; en le traitant avec peu d'égards, ils ne tardèrent pas à se l'aliéner [4]. Ayant acheté la créance d'un Allemand, que des marchands de Milan refusaient de payer, il enleva pour 25,000 francs d'effets à des Milanais trafiquant en Allemagne; ceux-ci portèrent plainte devant François Ier et, sur le refus de Sickingen de se dessaisir de sa prise avant d'avoir été payé de sa créance, le roi supprima sa pension. Maximilien conseilla aussitôt d'attacher cet aventurier aux intérêts de Charles [5], et Robert de la Marck, chargé de cette négociation [6], y réussit sans peine. Moyennant une pension de 3,000 livres et le commandement d'une compagnie de vingt hommes d'armes,

[1] *Voir* M. Münch, *Franz von Sickingen's Thaten*. 3 vol. Stuttgard, 1827-1828. Aix-la-Chapelle, 1829.

[2] M. Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, d'après Ulric de Hutten et Gerdesius. *Revue des Deux-Mondes*, 1854, 218.

[3] Fleuranges.

[4] Les agents de Charles avaient mieux compris le caractère de cet aventurier célèbre : « Il ne faut pas que le roi le traite comme un pauvre gentilhomme, écrivait à Marguerite (8 mars 1519) Paul Armstorff, car je vous assure qu'il n'y a prince dont il se puisse en certaines affaires mieux servir. Tenez main qu'on ne le perde, car les François lui font de terribles offres, mais si l'on le traite bien, pour tout leur argent, ils ne le sauroient gagner. » M. Fr. Mone, *Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit*, 1836. Coll. 123.

[5] Lettre de l'empereur à Charles du 24 mai. *Nég. dipl.*, II, 129.

[6] *Voir* les instructions qui lui furent données à cet effet. M. Mone, l. c., 120.

le vaillant châtelain d'Ebernbourg passa au service du roi catholique [1].

Vers le même temps, un autre personnage, dont la descendance était appelée à jouer un rôle illustre dans l'histoire des Pays-Bas, se détacha de la France. Le mariage du comte Henri de Nassau avec la fille du prince d'Orange avait établi des relations plus suivies et plus intimes entre cette famille et la cour de Charles, et les fautes de François Ier lui aliénèrent entièrement cette puissante maison. Se fondant sur un édit général qui révoquait toutes les aliénations faites du domaine de la couronne de France depuis la mort de Charles VII, le parlement du Dauphiné prétendit que la principauté d'Orange était comprise dans l'édit de réunion (1516); le jeune prince d'Orange, Philibert de Châlons [2], en conçut un vif ressentiment que Marguerite et Charles cherchèrent à entretenir, et ils se l'attachèrent, l'un en lui conférant le collier de la Toison d'or pour l'empêcher ainsi de recevoir l'ordre de Saint-Michel; l'autre en chargeant la princesse douairière d'Orange de la direction des affaires dans le comté de Bourgogne [3]. Un affront que reçut, paraît-il, le jeune prince, lors du baptême du dauphin [4], acheva de le brouiller avec François Ier; pour le gagner entièrement à son neveu, Marguerite lui donna le gouvernement des comtés de Bourgogne et de Charolais, le commandement de 50 hommes

[1] Lettre de Marguerite à Max. de Berghes du 4 mars 1519. M. Mone, l. c. 121.

[2] Il était né en 1502.

[3] La maison de Châlons, à qui la principauté d'Orange était parvenue, par mariage, en 1393, était fort puissante dans les deux Bourgognes.

Marguerite alloua, de ce chef, à la princesse, une pension annuelle de « 1,000 francs, monnoie courante, au comté de Bourgogne. » Décision du 20 août 1517. Compte de l'hôtel de Marguerite (nº 1797), fos j et xxxj vo.

[4] Martin Du Bellay. — Brantôme, I, 62.

d'armes, de cent archers à cheval, et une pension de 4,000 livres (17 mai 1518). François Ier s'aperçut alors de sa faute; il crut la réparer en cassant les procédures entamées au préjudice du prince; mais il était trop tard. Travaillé par les agents de Charles, par sa mère et par de Chièvres son parent, Philibert de Châlons résolut de rompre tous ses liens de féodalité; pourtant, comme une brusque rupture n'était pas sans danger, il demanda des délais pour recevoir le collier de la Toison d'or, « attendu l'indécision de ses affaires en France auxquelles son acceptation pourroit préjudicier. » Enfin, en 1519, il se rendit en Espagne et déclara à Charles qu'il s'attachait à son service sans réserve et sans restriction [1].

L'infant Ferdinand débarqua à Flessingue, le 18 mai 1518, accompagné du grand maître d'hôtel du roi, Ferry de Croy, et du seigneur de Sempy. A son arrivée à Malines, le magistrat lui offrit deux vases d'argent [2], et il fut reçu avec de grands honneurs dans les autres villes qu'il visita ensuite en compagnie de sa tante. Durant leur séjour à Gand, eut lieu un incident de nature à montrer la mésintelligence qui subsistait encore entre Marguerite et les conseillers de Charles. Le 30 juin, devant une réunion des chevaliers de la Toison d'or présents à la cour, et des principaux membres du conseil privé, Jean de Berghes, accompagné de plusieurs de ses parents, se plaignit d'être soupçonné d'infidélité par le chef et souverain de l'ordre qui, suivant un rapport de Ferry de Croy, avait très-sérieusement recommandé à son frère de se méfier de ce seigneur et des siens, de se bien garder de suivre leurs conseils. « Ces soupçons, dit-il, ont été inspirés

[1] DE REIFFENBERG, *Histoire de la Toison d'or*.

[2] AZEVEDO.

au roi par mes ennemis qui malheureusement ont toute sa confiance; ils empoisonnent sans fondement mes actions et incriminent mes plus importants services. Ainsi, l'on m'a accusé d'avoir eu avec l'empereur et avec madame l'archiduchesse des liaisons préjudiciables à ses intérêts, nommément de les avoir incités à la guerre contre le duc de Gueldre. On va jusqu'à m'imputer d'avoir cherché, en dernier lieu, à empêcher, par des pratiques secrètes, la concession de l'aide du Brabant. » L'assemblée trouva sa justification « assez fondée; » mais elle objecta que le roi ne s'était pas exprimé en termes aussi désavantageux qu'il le croyait, et que, d'ailleurs, il lui était loisible d'adresser ses remontrances à ce prince. Marguerite et Ferdinand promirent d'appuyer ces réclamations [1]; il y a lieu de supposer que la réponse de Charles satisfit cette princesse, dont il étendit bientôt après les pouvoirs, et Jean de Berghes, qui continua à exercer une grande influence à la cour des Pays-Bas. Peu de temps après même, cette influence se manifesta d'une manière évidente dans les démêlés de ce seigneur avec Philibert Naturel, qui jouissait pourtant alors de la confiance du roi.

Philibert Preudhomme, dit Naturel [2], de la famille des seigneurs de la Plaine, en Bourgogne, n'avait cessé depuis 1484, époque où il était entré dans le conseil privé des Pays-Bas, d'être mêlé aux affaires les plus importantes de ces provinces, et de figurer dans les négociations les plus délicates. Doué d'un remarquable esprit d'observation et d'un jugement solide [3],

[1] De Reiffenberg, l. c., 340-341.

[2] *Voir* la verrière qu'il donna, en 1524, à l'église de Sainte-Waudru à Mons. M. L. De Villers, *Mémoire historique et descriptif sur cette église*. Mons. 1857, 35.

[3] *Voir* sa correspondance. *Négociations diplomatiques* et *Gedenkstukken*.

il rendit de grands services à ses princes; mais d'un caractère jaloux, et disposé à dominer sinon à effacer ses collègues [1], il s'était aliéné beaucoup d'hommes importants. Ils s'appuyèrent sur les intérêts qu'il avait en France, pour l'accuser de n'avoir point toujours servi consciencieusement ceux de son souverain. Déjà commendataire de l'abbaye d'Ainay, près de Lyon, le prévôt d'Utrecht avait obtenu de l'évêque titulaire la cession du siége d'Autun, et pour l'occuper il se démit de ses fonctions de chancelier de l'ordre de la Toison d'or; François I[er] ayant refusé de ratifier ce marché, il voulut reprendre ces dernières fonctions, et fournit à la haine de ses ennemis l'occasion d'éclater.

Jean de Berghes s'opposa formellement à sa rentrée dans l'ordre, et, soutenu par Marguerite, il résista même aux ordres du roi en accusant Naturel d'avoir entretenu des liaisons secrètes avec la France [2]. Or, celui-ci venait, en ce moment même, d'être envoyé à la cour de François I[er], chargé d'une mission des plus épineuses; aussi Charles s'efforça-t-il d'apaiser ce dissentiment, en écrivant à diverses reprises à sa tante, et en l'assurant chaque fois que le prévôt était incapable de trahison [3]. Après son rappel de France, Naturel tomba dans l'obscurité, bien qu'il continuât à faire partie du conseil privé. Charles cependant ne l'abandonna pas aux inimitiés qui s'acharnèrent encore sur cet homme d'état. En 1526, entre autres, quelques chevaliers ayant prétexté de son grand âge pour réclamer de nouveau sa démission de chancelier de l'ordre, il leur fut répondu (24 mai 1526) que si la

[1] *Voir* à ce sujet une lettre d'André de Burgo à Marguerite, du 20 mai 1510. *Lettres de Louis XII*, I, 231.

[2] De Reiffenberg, l. c.

[3] *Voir Gedenkstukken* et le reg. *Correspondance* précité.

débilité corporelle du prévôt d'Utrecht était le seul motif allégué, il n'y avait pas lieu de prononcer sa destitution [1].

Le président du conseil privé, Claude Carondelet, qui mourut le 31 mai 1518, fut suivi de près au tombeau par le chancelier Jean le Sauvage (7 juin 1518), un des ennemis personnels de Marguerite. De ce moment un commencement de réaction en faveur de cette princesse s'opéra dans l'esprit de Charles; s'il ne lui conféra point encore le titre de gouvernante générale, par lettres datées de Saragosse le 24 juillet 1518, il lui rendit du moins la signature de tous les actes, la surintendance du collége des finances et la collation des offices dont elle disposait précédemment avec le conseil privé [2]. Ces lettres furent formulées en décret daté de Malines le 3 octobre suivant [3], et, pour que nul n'en ignorât, toutes les villes et tous les officiers en reçurent des expéditions [4]. Il fut alloué à la princesse un traitement de 20,000 livres par an [5], et sans avoir encore dans toute sa plénitude l'autorité qu'elle avait possédée durant la minorité de son neveu, elle exerça une influence prépondérante dans le gouvernement des Pays-Bas.

En 1518, Tournai, que Maximilien avait espéré donner à la Belgique, fut restitué à la France. Convoitée par les Pays-Bas, revendiquée par les Français, cette place n'était guère

[1] M. LE GLAY, *Nég. dipl.* Préface, XXIV.

[2] *Archives de l'Audience.* — *Groot Placaat Boeck van Holland,* IV, 12. — M. LE GLAY, *Notice sur Marguerite d'Autriche,* 57, n° 1. — Maximilien écrivit à ce sujet à sa fille : « Je me réjouis d'apprendre que mon petit-fils vous a rendu l'honneur et l'autorité, et je suis certain que vous vous acquitterez si bien de la conduite des affaires, que le roi augmentera de plus en plus cette autorité. » *Correspondance,* II, 372.

[3] *Gedenkstukken,* III, 140.

[4] Compte de Jean de Berghes, f° xj v°.

[5] Comptes de Jean Micault.

tenable pour les Anglais. Ils s'y trouvaient complétement isolés au milieu d'une population hostile, et d'incessantes émigrations avaient déjà fait tomber en décadence cette cité naguère florissante. « Un grand nombre de rentiers et presque tous ceux qui faisoient partie de la magistrature, l'avoient abandonnée pour se retirer à Gand, à Ypres, à Lille, ou en d'autres villes de la Flandre. Les uns vendoient leurs biens meubles ; les autres les emmenoient, et partoient tant de bagages de la ville qu'on ne les sçavoit bouter ès navires. » En outre, la peste enleva, suivant des récits évidemment exagérés, 30,000 âmes. « Le tiers des ménages étoit parti à cause de ce fléau, et les autres maisons étoient désertes, car en plusieurs tout étoit mort. » Henri VIII avait consacré les 50,000 écus imposés à la ville, à l'érection du château et à de nouvelles fortifications; pour achever ces travaux il avait fallu augmenter les impôts, en établir de nouveaux sur la mouture et sur la fabrication de la bière, et les Tournaisiens, profondément irrités de ces mesures, ne dissimulaient plus leur attachement à la France [1].

Depuis longtemps le monarque anglais eût vendu sa conquête à François Ier ou à Charles (celui-ci lui en offrait 300,000 écus, outre l'exemption de deux tailles que les Anglais payaient dans les Pays-Bas [2]), si les intérêts de Wolsey, pourvu de l'administration de l'évêché, ne s'y étaient opposés. Dès son avénement, François Ier avait cherché à obtenir une rétrocession, et son insistance faillit même le brouiller avec l'Angleterre. Comptant sans doute tirer parti de la circonstance, Charles avait offert sur-le-champ sa

[1] M. Chotin, l. c., II. 97, 98, 100.

[2] « Substance de ce que M. le cardinal de Syon a escript à Hesdin, 8 octobre 1518. » *Nég. dipl.*, II, 159.

médiation ou celle de l'empereur. « Il vouloit, disait-il, prévenir une querelle funeste à la chrétienté et dont le sujet étoit futile, car Tournai étoit une ville de si petit revenu qu'il ne valoit la peine d'en faire tant d'estime, et cette ville d'ailleurs ne servoit guère ni à l'un ni à l'autre des deux rois [1]. » Mais François I[er] savait bien qu'elle servirait admirablement au souverain des Pays-Bas, et il refusa cette médiation intéressée. D'un autre côté, il avait vu tout récemment les subsides de l'Angleterre solder l'armée impériale en Italie, et désireux de se concilier une puissance dont l'inimitié fut toujours funeste à la France, il n'épargna ni les présents ni les flatteries pour gagner l'ambitieux et cupide Wolsey.

Des négociations s'ouvrirent sous le prétexte de former une ligue contre les Turcs; mais ce prétexte banal ne trompa personne. Après avoir vainement tenté d'entraver la réconciliation des deux rois [2], l'empereur et son fils cherchèrent à en recueillir du moins quelque profit. A cet effet, le secrétaire, Jean de le Sauch, fut envoyé en Angleterre (juillet 1518). Il était chargé d'exposer à Henri VIII que le refroidissement de François I[er] pour le roi catholique provenait de la fidélité de ce dernier à son alliance avec le monarque anglais, et il devait attribuer la persistance du roi de France dans ses demandes d'entrevue, au désir de brouiller Charles avec son bon oncle. Puis, si cette insinuation restait sans effet, cet envoyé, de concert avec les ambassadeurs de Charles et de Maximilien, presserait Henri VIII de subordonner la restitution de Tournai à des garanties en faveur

[1] Mémoire et instruction pour Ph. Naturel, février 1518. *Actenstücke und Briefe*, 56.

[2] Substance de ce que M. le cardinal de Syon a escript à Hesdin, l. c. — Lettre de Maximilien à Wolsey, du 25 octobre 1518. GAILLARD, 254.

des Pays-Bas. Ainsi François I[er] serait tenu de s'interdire d'y mettre garnison; d'en défendre l'accès aux rebelles, aux bannis, aux fugitifs des états du roi catholique; d'empêcher les Tournaisiens de causer dommage quelconque aux Pays-Bas. Enfin, il importait d'obliger le roi de France à contraindre le duc de Gueldre d'observer la trève de 1517 et de renoncer à la Frise, aux conditions stipulées par le traité d'Utrecht [1]. On ne comptait guère sans doute sur l'acceptation de cette dernière prétention; elle fut, en effet, écartée, mais elle assura peut-être le succès des autres demandes. Maximilien voulut être compris avec son petit-fils dans la ligue projetée contre les Turcs [2], et insista également pour que l'ancienne neutralité de Tournai, conquise naguère, dit-il, avec son concours, fût strictement stipulée [3]. Henri VIII, « désireux de continuer à observer inviolablement la fraternelle amour et amitié établie entre lui et le roi catholique, » condescendit sans peine à exiger des négociateurs français des dispositions propres à sauvegarder « l'honneur et la sûreté de sondit frère [4]. »

Le 4 octobre, deux jours après avoir conclu la ligue qui avait ostensiblement motivé leurs conférences [5], les ambassadeurs français et les commissaires de Henri VIII signèrent, à Londres, un traité arrêtant le mariage de la fille du monarque anglais avec le dauphin. Cette convention était importante et de nature à faire entrer un jour la couronne d'Angleterre dans la maison de France, si Henri n'avait pas d'autre enfant. Il est vrai que le dauphin avait à peine un an, et que

[1] Instructions du 24 juillet 1518. *Actenstücke und Briefe*, 64.
[2] Lettre du 30 septembre 1518. *Nég. dipl.*, II, 156.
[3] Lettre du 18 octobre 1518. *Actenstücke und Briefe*, 559.
[4] Lettre de ce prince du 6 décembre 1518. *Ibid.*, 74.
[5] Du Mont, IV, 1re partie. 266 et suiv.

Marie d'Angleterre n'en avait pas quatre; la consommation de cet engagement était donc renvoyée à un temps bien éloigné : c'était plutôt une formule qu'un acte sérieux. Les Anglais avaient voulu d'abord donner en dot à la princesse Tournai, Mortagne et Saint-Amand; mais les Français repoussèrent cette proposition propre à différer indéfiniment la restitution de ces places. Or, comme il ne s'agissait que d'en obtenir un prix plus élevé, on finit par s'entendre. François I[er] s'engagea à payer 260,000 écus comptant pour le nouveau château avec ses munitions de guerre et de bouche, et il signa une reconnaissance de 300,000 écus à valoir sur la dot de Marie[1]. En compensation de la perte des revenus que lui valait l'administration de l'évêché de Tournai, Wolsey obtint une pension de 12,000 livres. Il fut convenu que « les Tournaisiens seroient neutres; que le roi de France ne mettroit en leur cité aucuns gens de guerre, et qu'ils ne pourroient recevoir, recepter ou favoriser les rebelles et fugitifs des pays et seigneuries du roi catholique. » Enfin, les deux parties contractantes laissaient à l'empereur et au roi catholique, ainsi qu'à leurs autres alliés respectifs, la faculté d'adhérer à ce traité, conclu, disaient-elles, pour la paix universelle de la chrétienté[1].

L'annonce de ce traité produisit une pénible impression dans les Pays-Bas, où se répandit en même temps le bruit de la prochaine restitution de Calais. La possession de cette ville eût rendu la France d'autant plus formidable à nos provinces que, dès son avénement, François I[er] avait relevé Thérouanne; il lui avait même donné de telles fortifications qu'on l'appela « la clef et le boulevard de

[1] Du Mont. IV, 1re partie, 275. — Lettre de Maximilien du 30 septembre 1518, précitée.

la France. » Il disait lui-même : « Thérouanne et Aix en Provence sont les deux oreillers sur lesquels le roi de France peut dormir en paix. » Marguerite et le conseil privé témoignèrent hautement leur mécontentement, et les ambassadeurs de Charles, l'évêque de Badajoz surtout, apportèrent dans leurs rapports avec la cour de Londres une si grande raideur qu'elle blessa Henri VIII. Il les accusa de « s'incliner à leurs opinions propres, sans fondement raisonnable; de s'exposer ainsi à commettre et faire chose déshonorable et préjudiciable à leur maître; de vouloir, pour excuser leurs erreurs, attribuer leurs difficultés et blâme à autres [1]. » Il envoya le docteur ès droit Guillaume Knyght, à Bruxelles (2 novembre), pour expliquer sa conduite; mais, tout en rendant à cet agent diplomatique de grands honneurs, les ministres des Pays-Bas ne lui cachèrent point les mauvaises impressions produites par le traité de Londres [2].

Charles prescrivit néanmoins à l'évêque de Badajoz d'adhérer au traité. Ce fut un nouveau sujet de contestations. L'évêque refusa d'intervenir en qualité de partie contractante, si « les livres du traité auparavant passés, scellés, jurés, délivrés et solennellement publiés n'estoient d'abord cancellés, brûlés et clairement annulés. » En vain Wolsey et son maître objectèrent-ils que l'adhésion du roi catholique suffisait pour le ranger parmi les principales parties contractantes, comme s'il avait signé avec elles le traité; en vain promirent-ils de lui délivrer des lettres de ratification semblables à celles qu'avaient échangées François I[er] et Henri VIII; même en convenant de son erreur, l'ambassadeur maintint son refus. Le monarque anglais s'adressa alors directement à

[1] Lettre du 6 décembre, précitée.

[2] *Ibid.* — M. Le Glay, *Anal. hist.*, 194.

Marguerite; il s'efforça de combattre les préventions de la princesse, et lui exposa que le texte du traité attestait combien il avait pris soin de préserver de toute atteinte l'honneur et la sûreté du roi catholique. En effet, non-seulement il avait obligé François Ier à maintenir Tournai dans l'état où cette ville se trouvait précédemment; mais, en garantie des engagements contractés, il avait exigé des otages qui resteraient en Angleterre, disait-il, au moins treize ou quatorze ans. — « Vous priant, au surplus, ajoutait le roi, très-acertes, non vouloir prendre aucune diffidence en nous, et non penser que nous soyons autrement disposé envers l'empereur, le roi catholique, vous et votre maison de Bourgogne, que avons esté par ci-devant, et que nos progéniteurs ont esté de leur temps [1]. »

L'exécution du traité rencontra des difficultés non moins grandes; peu s'en fallut même qu'elle n'allumât la guerre. Après l'avoir ratifié, François Ier déclara aux ambassadeurs de Charles, Philibert Naturel et Charles Poupet de la Chaulx, « qu'il n'entendoit aucunement user de force au recouvrement de Tournai, mais le recevoir en l'état où ses prédécesseurs l'avoient tenu. Quant à Mortagne, si le seigneur de Ligne se rendoit difficile, il se tenoit bien assuré que le roi d'Angleterre lui tiendroit ce qu'il lui avoit promis et qu'il l'en laisseroit convenir [2]. » Henri VIII avait donné Mortagne au duc de Suffolk et celui-ci l'avait vendue pour 1,000 écus à Antoine de Ligne [3], créé prince de Mortagne. Prévoyant que ce seigneur refuserait de se dessaisir de cette ville, conquise naguère par sa valeur et dûment achetée ensuite, Henri VIII

[1] Lettre du 6 décembre, précitée.
[2] Lettre de P. Naturel du 23 décembre 1518. *Nég. dipl.*, II, 179.
[3] *Ibid.*

l'avait fait inviter à se rendre en Angleterre [1]. Le roi se proposait « de lui faire tel traitement, quant au remboursement de ses deniers et autres bonnes parties, qu'il auroit cause de s'en contenter. A quoi le sieur de Ligne refusa de faire réponse pertinente et de comparoir. » Des démarches réitérées de la France et de l'Angleterre près du gouvernement des Pays-Bas n'eurent pas meilleur succès; il fallut recourir aux menaces. Le chef de l'ambassade anglaise à Paris notifia à Philibert Naturel, « qu'il ne croyoit pas le sieur de Ligne assez mal conseillé et obstiné pour en venir à des extrémités, et une chose de si petite importance et l'obstination d'un gentilhomme de telle qualité, capables de troubler la paix universelle et le bien de toute la chrétienté; mais que si, à son grand regret, on étoit obligé d'en venir à la force, le roi son maître le feroit quoi qu'il dût lui en coûter, exposeroit même sa propre personne pour tenir ses engagements envers le roi de France. » — « Mon maître sait bien, ajouta-t-il, que le roi très-chrétien y mettra également la main, car il m'en a déjà parlé. Dans ce cas, à moins d'enfreindre les traités, le roi catholique sera tenu de se joindre à ses deux alliés. Madame Marguerite et le conseil des Pays-Bas peuvent prévenir ces inconvénients en faisant entendre raison au sieur de Ligne. Si jusqu'à présent, je n'ai point adressé de sommation à ce seigneur, c'est que je suis homme de guerre et entends le métier; d'un autre côté, le roi mon maître le tient pour son bon ami et parent (de par ceulx de Luxembourg); or, on somme ses ennemis et l'on prie ses amis. Toutefois si, par son obstination, je suis forcé de réputer le sieur de Ligne pour ennemi, on le sommera, mais quand on sera à une lieue près de lui. Je sais bien qu'il use de

[1] Lettre du roi à Marguerite du 27 octobre. *Archives de Lille*. M. Le Glay, l. c., 194.

paroles étranges; il prétend que s'il est pressé et assailli, l'empereur viendra à son secours avec 40,000 hommes, et Robert de la Marck avec une autre grosse compagnie. Quant à l'empereur, le roi mon maître n'en a aucune suspicion; un différend de cette espèce ne peut rompre les traités qui le lient. De messire Robert, à peine le pourroit-il croire; toutefois quand ainsi seroit, il en faudroit attendre l'aventure. »

En même temps, la France assemblait des troupes sur la frontière. En demandant au gouvernement des Pays-Bas d'accorder le passage au maréchal de Châtillon, Gaspard de Coligny, qui allait prendre possession de Tournai, « avec une escorte en rapport avec son rang, nécessaire, du reste, pour mettre ordre aux affaires pour la première fois, faire obéir les sujets, avoir main forte et ne point se trouver à la miséricorde de Monsieur de Ligne, » François Ier annonça formellement l'intention d'aider les Anglais à recouvrer Mortagne. Or, « si les rois de France et d'Angleterre joignoient leurs forces ensemble pour recouvrer Mortagne, la séparation en seroit incertaine et dangereuse; c'étoit peut-être allumer quelque mauvaise chose qu'il seroit difficile d'éteindre [1]. » Aussi, quand ils virent François Ier et Henri VIII décidés à agir, Marguerite et le conseil privé invitèrent Antoine de Ligne à céder « pour que son refus ne devînt pas une cause de dommage à lui et aux Pays-Bas, ce qui déplairoit d'autant plus au roi catholique, que ses amitiés et alliances avec les deux rois l'empêcheroient de lui faire port ou faveur [2]. » Il fut prescrit au grand-bailli du Hainaut d'empêcher ce seigneur « de donner aux puissances voisines occasion d'envahir ou

[1] Lettre du 23 décembre, précitée.

[2] Lettre du 24 décembre. *Nég. dipl.*, II, 186, n. 1.

d'endommager les pays d'embas[1], » et des circulaires défendirent rigoureusement « aux sujets et vassaux des Pays-Bas » d'intervenir dans cette querelle[2]. Le Grand Diable, à qui l'on offrait le quintuple du prix de son acquisition (5,000 écus)[3], dut céder alors et évacua Mortagne.

Toutes les difficultés étant levées, Gaspard de Coligny, nommé lieutenant-général aux pays de Tournai et Tournaisis, en reprit possession (8 février 1519), au nom du roi de France, et l'évêque, Louis Gaillard, remonta sur son siége épiscopal (12 février). Puis des lettres patentes du 16 février confirmèrent tous les priviléges des Tournaisiens, qui saluèrent avec enthousiasme le retour des couleurs de la France[4]; on était loin de prévoir alors qu'elles disparaîtraient promptement et définitivement de leurs murs. En présence d'un fait accompli, la protestation même était inutile. Le comte de Hornes, député en Angleterre, accepta et jura le traité de Londres, au nom du roi catholique[5], qui avait déjà (14 janvier) adhéré à l'alliance contre les Turcs. Mais bientôt, sur le rapport de Jean Jonglet, ambassadeur des Pays-Bas près de Henri VIII, Charles envoya à ce prince Jean de Berghes « pour proposer et mettre en avant quelque autre grosse matière[6]. » De somptueux présents, de magnifiques promesses gagnèrent Wolsey, froissé de s'être vu refuser l'évêché de

[1] Lettre du 28 décembre. *Nég. diplomatiques.*

[2] M DIEGERICK, *Documents historiques concernant la ville de Tournai pendant la domination anglaise.* Tournai, 1854.

[3] Lettre de P. Naturel, précitée.

[4] M. GACHARD, *Notice sur les Archives de la ville de Tournai*, l. c. — M. CHOTIN. — SIMONDE DE SISMONDI, l. c., XI, 190-191.

[5] Lettre de Marguerite et du conseil privé, du 20 février 1519. *Nég. dipl.*, II, 253.

[6] Lettre de Charles du 22 février. *Ibid.*, 265.

Tournai; et François Ier, toujours inhabile à profiter de ses avantages, vit échouer les négociations ouvertes pour la restitution de Calais [1]. Sa nouvelle alliée ne tarda même pas à favoriser tous les projets hostiles à la France.

La paix, si boiteuse qu'elle fût, permit au gouvernement des Pays-Bas de rétablir quelque ordre dans les finances; en 1519, il racheta une partie des domaines engagés par Philippe le Beau [2]. Il s'occupa d'abord des engagères tenues par des princes étrangers. « Après plusieurs délais pris par le duc de Lorraine et par ses députés pour empêcher ou du moins pour délayer le remboursement de l'engagère de la terre commune ressortissant au Luxembourg, et des villes de Virton, Damvillers et Chevancy, ils ne surent plus reculer; il fut payé pour ce rachat 25,000 florins d'or, et la différence survenue dans la valeur de la monnoie. » Les états du Luxembourg fournirent à cet effet 15,000 florins d'or, et le surplus fut pris par anticipation sur les aides du Hainaut. Marguerite eût bien voulu aussi obtenir la partie de la terre commune appartenant à la Lorraine, et tenue en fief du duché de Luxembourg; mais les ambassadeurs lorrains furent intraitables. Seulement, avant de clore les conférences ouvertes à ce sujet, ils renouvelèrent les confédérations existantes entre les deux duchés [3]. On racheta également quelques terres et seigneuries engagées à des particuliers [4]; enfin les subsides votés par les états permirent de payer la plupart des anciennes dettes [5].

[1] Gaillard, l. c., 254.

[2] Compte de Jean Micault, l. c. (n° 1883).

[3] *Ibid.* — Lettre de Marguerite du 4 mars 1519. *Nég dipl.*, II, 299.

[4] Entre autres la terre et seigneurie de Naast qui fut rachetée à Philippe de Bousanton, seigneur de Longpré, pour la somme de 6,500 livres. Compte de J. Micault (n° 1883).

[5] Mémoire en brief, l. c., f° 183 v°.

En 1520, des personnes de l'entourage de Charles ayant cherché à lui insinuer que ses finances n'étaient pas gérées avec intégrité, le trésorier général lui soumit un mémoire des dépenses effectuées depuis le jour de son émancipation. Ce curieux document expose nettement la situation financière des cinq dernières années. Outre les sommes exigées par les événements politiques et fournies par les aides, la dépense particulière du jeune prince s'était élevée, pendant ce terme, à 245,000 livres; celle de ses sœurs à 85,000; celle de son frère à 125,000. Il avait été remis à l'argentier pour son office, 73,800 livres, et payé pour les *dicaiges* 32,600. Maximilien avait reçu, y compris sa pension, 350,000 livres; Marguerite, des princes, des chevaliers de l'ordre, et d'autres seigneurs, 500,000; le conseil privé, pour ses gages, 12,000. Il avait été dépensé en postes et en messageries, 50,000 livres; en ambassades, 152,000; en dons, 250,000; pour l'écurie, 70,000; pour vaisselle, draps de soie, fourrures, 230,000; pour le remboursement de vieilles dettes, 378,500; pour le parchemin des secrétaires, 360; en offrandes, 1,294; en deniers remis aux mains du roi, 214,000; en deniers empruntés en anticipation du revenu, « afin de tenir crédit, » 140,000; pour cours de rentes, 108,000; pour rachats de domaines, 100,000. Total : 3,117,554 livres[1]. Durant ce temps, on n'avait vendu aucune partie du domaine; seulement on en avait engagé quelques revenus à Anvers, à Middelbourg, dans diverses villes de la Hollande. Ce mémoire ajoute que le souverain n'avait pas, comme on le prétendait, 700,000 livres de rente dans les

[1] 72,327,252 francs 80 centimes de notre monnaie actuelle. Jusqu'en 1520 la livre conserva la valeur intrinsèque de 4 fr. 64 c.; nous multiplions par 5 pour avoir la puissance actuelle de l'argent (3,117,554 × 4,64 × 5).

Pays-Bas; son domaine n'en produisait qu'environ 150,000, et les aides ordinaires 400,000 au plus [1].

Le gouvernement chercha en outre à réformer l'administration financière des villes, toutes fortement obérées [2], et à éclaircir leurs comptes qui étaient de vrais dédales. Cette tentative, renouvelée en 1538, rencontra tant de difficultés, qu'il fallut y renoncer [3]. Il fut plus heureux dans ses efforts pour accroître la force de l'autorité souveraine; mais en confondant cette force avec le despotisme, il dépassa le but. Au lieu de s'appuyer sur la sagesse des lois, il prétendit ne donner au pouvoir d'autre règle que la volonté du prince. De là tant de mesures iniques, funestes au pays et fatales aux successeurs de Charles. Le mépris pour les priviléges et les libertés des peuples se manifeste dès lors, à chaque instant et de toutes les manières. Ainsi, on voit Henri VIII remercier Marguerite d'avoir bien « voulu nonobstant les priviléges de la ville de Berghes, retenir en prison « plus longtemps que de droit, » un Anglais nommé Nicolas Terry, accusé du crime de lèse-majesté, et la prier de remettre ce prisonnier entre les mains du porteur de sa lettre, qui le transfèrera en Angleterre [4]. En 1519, un bourgeois de Bruxelles ayant été cité devant le conseil de Brabant, pour infraction à de nouvelles ordonnances (1515) sur la chasse, ordonnances contraires aux priviléges du duché, les magistrats de cette ville défendirent au *gruyer*, Guillaume le Tourneur, de continuer ses poursuites. Ils en furent sévè-

[1] Mémoire en brief, l. c.

[2] Voir *Histoire de Bruxelles*.

[3] M. Kreglinger, *Notice sur les impôts communaux de la ville d'Anvers*, 133-136.

[4] Lettre du 27 mars 1519. *Archives de Lille*. M Le Glay, *Anal. hist.*, 195.

rement réprimandés par Marguerite, qui considéra cette défense comme un empiétement sur les droits de son neveu, et les menaça de l'indignation du roi, s'ils retombaient dans la même faute [1]. En même temps le gouvernement saisissait toutes les occasions de poursuivre sa guerre contre l'organisation démocratique des municipalités flamandes et brabançonnes. A Malines, où il savait qu'il n'éprouverait pas de résistance, une ordonnance du 6 mai 1519 enleva aux métiers toute indépendance dans le choix des échevins qu'ils étaient appelés à élire, et le contrôle qu'ils exerçaient sur les comptes de la commune [2].

Marguerite, favorisée par une circonstance fortuite, essaya, à la même époque, de tirer le Luxembourg de la fâcheuse condition qui lui avait été faite. En 1488, Maximilien, débiteur de sommes considérables envers le marquis Christophe de Bade, lui avait donné en engagère le gouvernement de ce duché, en lui assignant un traitement de 2,000 florins d'or : 1,000 comme gouverneur du duché et 1,000 comme capitaine du château de Luxembourg [3]. Christophe ayant obtenu, en outre, la faculté d'y disposer d'offices et de bénéfices, les fonctionnaires luxembourgeois, ainsi soumis à son obéissance, ne reconnurent plus ni les tribunaux, ni les officiers du souverain, et déclinèrent le contrôle de la chambre des comptes [4]. De cette

[1] *Histoire de Bruxelles.*

[2] AZEVEDO.

[3] Lettres patentes datées de Middelbourg, le 20 août 1488. Compte de Valérien de Busleyden, précité (nº 2634).

[4] « Le marquis Christoffle par ci-devant a eu faculté de feu l'empereur de disposer au pays de Luxembourg d'offices et bénéfices et, à ce moyen, a attrait plusieurs personnes à son obéissance, dont s'est ensuy que les officiers par lui pourvus n'ont voulu, ne veulent recognoistre la justice ni les gens de comptes de sa Majesté, et n'ont rendu, ne veullent rendre compte de leur entre-

source d'anarchie découlaient une foule d'abus, et ils avaient encore empiré le déplorable état de ce pays sur lequel les besoins d'argent de ses princes devenus empereurs, avaient déjà attiré tant de calamités. Les principales parties du duché étaient tenues en engagères par des seigneurs qui, — tels que le sire de Herbeumont[1], engagiste de Durbui, — dérodaient les bois, détruisaient la valeur du domaine, guerroyaient même contre leur prince; ou qui, — tels que l'archevêque de Trèves, — contestaient le droit de rachat, pour conserver des seigneuries à leur convenance[2]. Ces engagistes agissaient en maîtres du pays, et le véritable souverain n'y obtenait « nulle ou bien petite obéissance[3]. » Le produit des aides était à peu près aussi nul que celui du domaine[4] et il n'y

mise. » Instruction donnée par Madame Marguerite d'Autriche au sieur Despleghem, secrétaire, allant vers l'empereur, du 25 avril 1527. Reg. *Corresp.* précité, f° 95.

[1] Famille et seigneurie du comté de Chiny. Au XV[e] siècle la seigneurie appartenait à la maison de Rochefort. *Voir* BERTHOLET, VI, 276.

[2] *Voir*, entre autres, une lettre de Marguerite du 22 avril 1526. Reg. *Correspondance*, f° 7.

[3] « En votre pays et duché de Luxembourg, votre domaine est pour la plupart engaigé, et ceux qui l'occupent réputent les subgestz des terres qu'ilz tiennent pour leurs subjectz sans vous vouloir porter nulle ou bien petite obéissance. » Lettre de Marguerite du 21 octobre 1529. *Ibid.*, f° 253.

[4] Du 1[er] juillet 1520 au 31 décembre 1530, les aides de ce duché ne produisirent que 38,460 livres 6 sous, et le domaine 1,572 livres 15 sous. Reg. *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, ann. 1520-1530. — Jusqu'en 1541 les recettes du duché de Luxembourg et du comté de Chiny ne s'élevèrent pas à plus de 6,000 à 7,000 florins d'or par an. Depuis, à la suite de nouveaux dénombrements des feux opérés en 1542 et en 1552-1553, elle présenta des augmentations que lui enlevèrent les dernières guerres de Charles-Quint contre la France. *Voir* aux *Archives du royaume :* « Déclaration des feuz de la duchié de Luxembourg et conté de Chiny faite par Jean Keck, docteur, conseillor de l'empereur, etc., avecque les députez par les trois estatz de ladicte duchié et conté, l'an XV[c] xlj (V. S.), » et Verbael et besoingné de Claude de Zellich, prévost de Biedbourg, et de maistre Michiel Menchin, substitut du

avait plus de ressource à tirer de cette malheureuse province. D'un autre côté, cet état de choses favorisait tous les désordres, et elle en était revenue aux plus mauvais jours des temps féodaux. L'autorité du justicier des nobles, élu alors par les nobles eux-mêmes [1], était sans cesse méconnue. L'épée tranchait la plupart des différends; aux sommations judiciaires les seigneurs luxembourgeois répondaient ou suppléaient par des lettres de défi [2]. Ce n'étaient point entre eux seulement qu'ils procédaient de la sorte; on vit les sires de Manderscheidt lutter avec acharnement contre l'évêque de Trèves [3]; le sire de Virnen-

procureur général de Luxembourg, touchant le nouveau dénombrement et déclaracion des feuz au pays de Luxembourg et conté de Chiny, faict en l'an lij et liij. »

Les recettes s'élevèrent :

En 1541 à	9,443 florins d'or	14 gros	4 deniers.
1542.	6,767	30	6
1543.	5,095	8	12
1544.	5,780	13	8
1545.	6,427	15	7
1546.	7,629	21	11
1547.	8,146	15	1
1548.	13,276	16	8
1549.	8,981	27	2
1550.	11,374	14	3
1551.	8,566	2	4
1552.	11,980	15	6
1553.	10,730	16	3
1554.	5,377	16	1
1555.	5,367	23	5
1556.	6,260	4	1

Comptes de Nicolas le Gouverneur et de Herman Breissgin. *Archives du royaume* (n°s 2637 et 2638).

[1] Compte de Jacques de Laitre, 1517-1518 (nº 2635), fº xj. — Cet office était d'abord héréditaire. *V.* BERTHOLET, IV, 367. — [2] Compte de J. de Laitre, fº xiij.

[3] *Ibid.* — *Historia trevirensis diplomatica et pragmatica*, II, 709 et suiv. BERTHOLET, III, 426 et suiv., VI, 147.

bourg défier le souverain des Pays-Bas lui-même[1]. Les habitants suivaient l'exemple de leurs seigneurs; à chaque instant, de village à village se livraient de furieux combats [2]. Aussi, déjà pauvre de sa nature, ce pays se trouvait-il réduit à un état de sauvagerie qui en éloignait tous les éléments de prospérité, et y entretenait la plus extrême misère.

Christophe de Bade étant tombé en démence, Marguerite crut l'occasion venue d'enlever le gouvernement de ce pays à une famille qui l'exploitait. Elle entra à cet effet en négociations avec Philippe de Bade « commis par Maximilien à l'administration des biens et affaires du vieux marquis[3]. » Mais déjà Charles avait promis le gouvernement du duché au comte Félix de Werdenberg. C'était changer d'homme et non de système, et la princesse jugea dès lors inutile de poursuivre bien activement cette affaire. De son côté, Philippe de Bade refusa positivement de se démettre de ses fonctions, « d'abord parce que son père vivoit encore; ensuite parce qu'il lui

[1] *Voir* au sujet des Manderscheidt et des Virnenbourg, BERTHOLET, l. c.

[2] Du filz de Halhaus qui a esté au combat de Wolfsfelt, composé à ij florins xvj pattars; — de Pierre, le fils de Hilman, qui a aussi esté audit combat, composé à ij florins xvj pattars; — du serviteur du gentilhomme Iller, qui a aussi esté audit combat et s'en est fuy, ledit prévost a recouvré à son logis et receu de son maistre pour l'amende, xxj pattars; — du berger d'Iller, qui aussi a esté audit combat, composé à 1 florin; — de Jehan, frère du moisnier, qui a aussi esté audit combat, composé à ij florins; — du frère du mayeur Thys, qui a aussi esté. ij florins; — de Nicolas, frère à Elinger Thist, ij florins; — de Jehan, le fils de Ormantz Bernhart, qui a aydé à battre ceulx de la prévosté d'Echternach avec les aultres, composé à ij florins; — de Britius, le filz de Eichhauss, qui a esté audit combat, composé à ij florins; — de Thist, le fils de Elinger, qui a aydé à accroistre et eschever ledit combat, composé à iij florins; — etc. (Il y en a encore 22 autres pour le même fait). » Compte de Claude de Lellich, 1539. *Archives du royaume* (nº 13270), f^os v, vj, xj, xiij et xiiij. — On trouve dans les comptes une foule d'autres combats.

[3] Lettre de Marguerite du 4 mars 1519. *Nég. dipl.*, II, 300.

restoit dû environ 60,000 florins d'or. » L'impossibilité d'acquitter cette somme suffisait pour obliger Marguerite de renoncer à ses vues; elle couvrit son impuissance du prétexte qu'il serait « odieux de destituer, en ce moment, le marquis Christophe. » Quant à Félix de Werdenberg, il fut dédommagé par une indemnité annuelle de 2,000 écus de 48 gros, « jusqu'à ce qu'il pût être pourvu de ce gouvernement ou de quelque autre honorable état [1]. » Philippe de Bade et son frère Bernard, appelés les jeunes marquis [2], gouvernèrent alors alternativement, au nom de leur père, le Luxembourg, où ils avaient déjà fréquemment résidé; plus altiers, plus cupides que Christophe, ils suscitèrent au gouvernement des Pays-Bas de nombreux embarras, d'incessantes contrariétés.

Des différends avec le Danemark, au sujet du payement de la dot d'Isabelle, faillirent entraîner les Pays-Bas dans une guerre désastreuse pour leur commerce. Par son mariage avec cette princesse, Christiern II avait compté trouver un appui contre la ligue hanséatique et contre l'aristocratie de son royaume. Les Pays-Bas avaient vu dans cette union un moyen de développer leurs relations avec le Nord. « On crut alors avoir fait quelque chose de magnifique, tandis que ce

[1] Même lettre. — « A messire Phelix, conte de Werdenberghe, chevalier dudit ordre, conseiller et chambellan de l'empereur, à cause d'une pension de ij m iiij c livres dicte monnoie, que l'empereur lui avoit accordée tant et jusques à ce qu'il fust pourveu des estatz de capitaine et gouverneur du Luxembourg ou d'autre estat honnorable en ses pays et seigneuries, et ce en prest depuis le premier jour de mars xv c xviij. » Registre *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, f° ciiij xx v°.

[2] « Messire Bernard, jeune marquis de Bade... Bernard, jeune marquis de Bade... Philippe, jeune marquis de Bade... Etc. Comptes de Corneille Derdorf, l. c. (n° 2634). — M. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, 294, 295, 377, etc.

mariage dut être considéré comme un malheur [1]. » En effet, les rapports entre la cour des Pays-Bas et celle de Danemark avaient bientôt été altérés par la conduite de l'amant de la Dyveke [2] envers la reine, « pauvre femme sacrifiée à un homme qu'elle n'avoit jamais vu; qu'elle n'aimoit pas; qu'elle ne comprenoit pas; qu'elle avoit suivi jusqu'au bout du monde sans espoir de revoir sa patrie [3]. » Elle était bien « mal adressée avec son mariage [4], » la malheureuse épouse de ce roi que, dans le dernier chapitre de la Toison d'or (1516), les chevaliers n'avaient pas jugé digne d'être admis dans leur ordre, « à cause qu'il étoit accusé d'adultère et qu'il traitoit fort mal la reine [5]. » Ce prince, qui avait annoncé de bonne heure des goûts grossiers, des passions brutales, des inclinations perverses, s'abandonnait sans frein à ses mauvais penchants. Ignorant, sans principes, d'une ignoble bassesse d'âme, il n'avait aucun instinct généreux. Le mal, quel qu'il fût, ne lui répugnait pas. Ne se dissimulant ni son incapacité, ni ses vices, il recherchait les sociétés les plus crapuleuses et se laissait dominer par les conseils les plus violents. Les représentations de Maximilien sur « sa desplaisante et honteuse vie avec une concubine [6], » avaient rendu plus dure la condition d'Isabelle, et Marguerite, qui la chérissait, ne par-

[1] Lettre de l'évêque de Badajoz, l. c.

[2] *Voir* la savante étude de M. ALTMEYER, *Isabelle et Christiern II*, l. c.

[3] Lettre d'Isabelle à sa sœur Éléonore. M. ALTMEYER, l. c.

[4] Lettre de Maximilien à Marguerite. *Correspondance*, II, 319.

[5] DE REIFFENBERG, *Histoire de l'Ordre de la Toison d'or*, 307.

[6] « Par vos lettres et autres, sommes averty de la desplaisante et honteuse vie que tient nostre frère et beau-filz le roy de Dannemarke avec une concubinne, au grand deul et desplaisir de nostre fille, vostre seur, sa compagne, et blasme de tous ses parents. » Lettre de Maximilien à Charles du 18 janvier 1516. *Gedenkstukken*, III, 134.

donna jamais à son époux ses mauvais traitements envers cette princesse[1].

Christiern n'avait encore rien touché de la dot de sa femme, et Charles, qui devait la payer intégralement par suite de la mort de Ferdinand, en reculait constamment la liquidation. Il alléguait tantôt les dépenses de son voyage en Espagne; tantôt celles de la guerre de Frise. Impatient de ces retards, l'époux d'Isabelle se rapprocha de la France, et, dans la prévision d'une rupture avec son beau-frère, il renouvela (20 novembre 1518) le traité de confédération conclu entre son père et Louis XII, pour assurer la liberté du commerce de leurs sujets et pour s'assister mutuellement contre leurs ennemis [2]. Fort de cet appui, qui lui fut très-utile contre l'insurrection de la Suède, il ne garda bientôt plus de ménagements; non-seulement il ferma au commerce des Pays-Bas le passage du Sund, mais il saisit tous les vaisseaux de leurs marchands en relâche dans ses ports, ainsi que leurs bateaux de pêche [3]. Les représailles suivirent immédiatement. A la faveur d'une tempête, les marins d'un des navires saisis, se jetèrent sur les garnisaires danois et les amenèrent prisonniers à la Vère [4]. Avant d'en venir à des mesures

[1] M. Altmeyer, l. c.

[2] Du Mont, IV, 1re partie, 282.

[3] *Amsterdamsche Geschiedenis*, 476. — Le Petit, l. c. — « A Jehan Baert, Govaertszoon, Clément Oudegod et George Mayre, maronniers, et leurs adhérans, bourgeois de la ville de Nieuport, auxquels, en récompense et pour toutes les parties, foules et intérestz par eulx et leurs compagnons soubstenuz à la prinse de quatre navires appelés busses, faicte par les gens de guerre du roy de Danemarcke, au port de Coppenhague, en l'an xix, où ils furent prisonniers en nombre de lxxij l'espace de huit mois, au contempt de ce que le roy maintenoit luy estre deu du fait du mariage de madame Ysabeaut d'Austrice sa compagne, leur a esté accordé et donné la somme de ij m vij c livres en cinq années. » Registre *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, fo cxxxiiij vo.

[4] Le Petit.

extrêmes, le nouvel amiral de la mer, Adolphe de Bourgogne, demanda des explications à Christiern. Sa réponse fut catégorique : il fallait se décider à combattre ou à payer. Charles était dans son tort et les circonstances d'ailleurs ne permettaient guère de relever cet insolent procédé. On se décida donc à négocier et Jean Suquet, conseiller et maître des requêtes, fut envoyé en Danemark. Sur ses instances, Christiern consentit à entrer en négociations, et à relâcher les navires saisis. De son côté, Adolphe de Bourgogne remit en liberté les prisonniers danois; il eut même la courtoisie de les faire habiller à neuf [1].

Christiern députa à Bruxelles Antoine de Metz et Herman Willems. Marguerite combla de présents ces députés et « la sœur dudit Willems, qui avoit grand crédit sur le roi [2]. » Puis, pour se rendre ce prince plus favorable, elle promit de lui fournir six navires de guerre « contre ses rebelles sujets de Suède [3]. » Quant à l'objet principal de la négociation, le

[1] Le Petit.

[2] « A messire Anthoine de Metz, ambassadeur du roy de Danemarcke, pour les services qu'il a faits au contentement de son maistre, pour la dot et part du mariage de la royne, par lettres du xix e de may xx, vij c livres.

» A luy encores pour la même cause, vj xx v livres.

» A Herman Willems, aussi ambassadeur d'icellui seigneur roy, pour les devoirs par luy faits de contenter ledit roy, par lettres du xix e de may, iij c lxxv livres.

» A Popinus Occo, marchant, demourant à Amsterdam, pour le bon rapport qu'il fit audit roy touchant ladite affaire, par lettres du xix e de mai xx, ix xx ij livres x sous.

» Pour une couppe d'argent doré dedans et dehors, pesant v m ij o, que a esté délivrée au seigneur de Castre pour la porter à la seur dudit Herman, ayant crédit vers ledit seigneur roy, pour le semblable, par lettres dudit xix e de mai xx, vij xx v livres. » Registre *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, fos ij c lxxij et ij c lxxij vo.

[3] Lettre de cette princesse à Charles, du 20 février 1519. *Nég. dipl.*, II, 250.

règlement du payement de la dot d'Isabelle, un traité, conclu à Bruxelles le 22 février 1519, stipula que Charles payerait 100,000 livres le 20 janvier 1520, et le reste en annuités de 50,000 livres échéant à la Saint-Jean d'été, de manière à terminer la liquidation en 1524 [1]. Les aides de la Hollande et de la Frise furent assignées à ces payements, et plusieurs villes des Pays-Bas délivrèrent au roi de Danemark des lettres de garantie : Dordrecht, Haarlem, Delft, Leyde, Nieuport, Malines, chacune pour 3,000 livres; Amsterdam et Bruges, chacune pour 6,000; Gouda, pour 2,000; Middelbourg et Zierikzée, chacune pour 5,000, et Anvers, pour 8,000 [2]. Ce traité, que Marguerite ratifia le 2 avril et Christiern le 6 décembre seulement, arrêta les hostilités sans rétablir la bonne harmonie entre les deux cours. En outre, son exécution rencontra de graves difficultés dans l'opposition des états généraux. Le premier payement de 100,000 livres n'eut lieu qu'en mars 1520, et la première annuité de 50,000 ne fut remboursée qu'au mois de septembre suivant [3].

Les états généraux se réunirent à Malines dans les premiers jours du mois de mars 1519 [4]. Il leur fut demandé des aides : 1° pour la dot de la reine de Danemark; 2° pour le roi et pour le voyage de son frère en Allemagne, où celui-ci comptait prendre possession de ses états héréditaires; 3° pour Marguerite, « en récompense de ses services. » Ces pétitions furent généralement mal accueillies. Dans le pays de Namur [5], lorsqu'elles furent soumises aux états (19 mars),

[1] Compte de J. Micault (n° 1884).
[2] M. Altmeyer. *Hist. des rel. comm.*, 63, 68.
[3] Compte de J. Micault (n° 1884). — Reg. n° 120 précité, f° 184.
[4] Compte de Jean de Berghes, f° xiij v°.
[5] Sa quote-part était fixée à 6,000 livres pour la première aide; à 2,500 pour la seconde; à 500 pour la troisième. *Ibid.*

ils s'ajournèrent sans prendre de résolution; convoqués itérativement, ils n'accordèrent (1er avril) que l'aide réclamée pour le roi[1]; quant aux autres demandes elles furent écartées. Enfin pourtant, dans une nouvelle assemblée tenue au mois de juin suivant, les états généraux, après avoir pris connaissance du traité conclu avec Christiern II, votèrent l'aide demandée pour la dot d'Isabelle[2]. La Flandre, qui venait d'accorder (28 avril) une aide de 100,000 écus payable en deux termes[3], en consentit une nouvelle de 200,000 écus pour quatre ans (12 juin). Le Hainaut accorda 20,000 livres, et Valenciennes 4,800[4], etc. Les nobles et les villes du Brabant, à qui il était demandé 100,000 écus, accueillirent cette pétition sans difficulté; mais elle rencontra une assez vive opposition de la part des prélats. Ils ne consentirent à payer leur quote-part dans cette aide « qu'afin de ne point entraver les affaires du roi, et, à condition qu'il redresseroit les atteintes portées à leurs immunités et entretiendroit les églises et les abbayes du duché en leurs droits et libertés[5]. »

Les Pays-Bas étaient alors en proie à la peste, qui désola surtout les provinces méridionales. En juin 1518, elle avait éclaté avec tant de violence à Luxembourg, qu'il avait fallu proroger la session des états du duché[6]. Au mois de mars 1519, la mortalité fut si grande à Namur que le conseil

[1] Compte de Jean de Berghes, f° xv.

[2] M. ALTMEYER, l. c.

[3] Compte de Lievin de Pottelsberghe. *Archives du royaume* (n° 16105). — *Archives de Lille*. M. GACHARD, *Inventaire des comptes conservés aux Archives du département du Nord*.

[4] *Archives de Lille*. M. GACHARD, l. c.

[5] Lettre des députés des villes du pays et duché de Brabant, du 12 juin 1519. Registre *Correspondance* précité, 1522-1525, f° 1. — *Archives de l'Audience*.

[6] Compte de J. de Laitre, f° xiij.

provincial dut abandonner la ville[1]. Le fléau ne sévit pas moins cruellement à Malines où il fournit aux sœurs noires et aux Alexiens de tristes occasions d'exercer leur dévouement et leur charité[2].

En 1519, s'accomplit le mariage d'Éléonore, la sœur ainée de Charles, avec Emmanuel de Portugal. Déjà en 1509, un franciscain nommé Nicholas d'Anvers, « bon et vertueux religieux des pays de par-deçà, qui avoit beaucoup voyagé en Espagne[3], » avait présenté à Marguerite des lettres de créance de la reine douairière de Portugal, Léonore, veuve de don Juan II, demandant non-seulement une des filles de Philippe le Beau, Éléonore ou Isabelle, pour l'aîné de ses petits-fils, mais encore la main de la princesse Marie pour un des frères de ce prince[4]. Maximilien, qui songeait en ce moment à marier sa petite-fille au duc de Lorraine, avait répondu (30 juillet 1509) que les circonstances ne lui permettaient pas de s'occuper pour le moment de ces propositions; on avait invité ce religieux à revenir à Bruxelles lorsque les affaires d'Italie seraient terminées[5]. Ce fut seulement lorsque le projet d'alliance avec la Lorraine eut échoué, que les négociations avec le Portugal furent reprises, et Éléonore fiancée à Emmanuel le Fortuné. Le mariage pourtant rencontra encore de sérieuses difficultés : tandis que les intérêts politiques enfantaient sans cesse de nouvelles combinaisons matrimoniales; tandis que cette princesse, « qui étoit très-belle et n'avoit d'autre défaut physique que la bouche

[1] Compte de Jean de Berghes, f° xij.
[2] Azevedo.
[3] Lettre de Marguerite à Maximilien. *Correspondance*, II, 115.
[4] Lettre de Marguerite à Maximilien. *Ibid.*, I, 163.
[5] *Ibid.*, 166.

grande et avancée, défaut provenant de la maison de Bourgogne et non de celle d'Autriche[1], » était successivement proposée au duc de Lorraine, à Louis XII, et demandée par Christiern II; tandis que Maximilien projetait de l'unir à Sigismond Ier de Pologne[2], on a vu que son cœur, que l'on ne consultait pas, avait fait son choix, et qu'elle s'était éprise d'un profond amour pour le comte palatin Frédéric de Bavière. Mais la froide politique ne tint nul compte de ses sentiments, ni de ses résistances; Emmanuel le Fortuné, alors âgé de près de 50 ans[3], ayant réclamé sa fiancée, Charles ne vit que les avantages à retirer de cette alliance, et n'hésita pas à livrer sa jeune sœur. La triste Éléonore fut conduite en Portugal par le baron de Trazegnies[4], chargé de remettre, en même temps au roi, les insignes de la Toison d'or[5], et par la dame de Chièvres qu'accompagnaient plusieurs demoiselles et gentilshommes des grandes familles des Pays-Bas. Le comte de Porcien, Philippe de Croy, escorta la princesse pendant trois jours. « C'estoit celui de ses vassaux qu'elle aimoit le mieulx, et pour ce qu'elle estoit assez humaine de luy, ne l'appeloit d'ung aultre nom que comte de Porceau, lequel le prendoit assez de bonne part et en estoit bien joyeux[6]. »

[1] BRANTÔME, *Dames galantes*, disc. IV. — « J'ai ouï conter, dit ailleurs cet écrivain, à madame de Fontaine-Chalandray, dite la belle Torcy, que la reine Éléonore, sa maîtresse, étant habillée et vêtue, paroissoit une très-belle princesse. » II, 301.

[2] Lettre de Maximilien, octobre 1515. *Correspondance*, II, 299.

[3] Il était né le 3 mai 1469.

[4] Jean II, baron de Trazegnies et de Silly, seigneur d'Irchonwelz, Hacquegnies, Semenil, Inchy, Heppignies, gouverneur et châtelain d'Ath, pair de Hainaut et sénéchal héréditaire de Liége. Il épousa Isabeau de Werchin, dame de Liestrés et de Merlemont.

[5] DE REIFFENBERG, *Histoire de l'Ordre de la Toison d'or*, 342.

[6] R. MACQUEREAU. — DE REIFFENBERG, *Relations de la Belgique avec le Por-*

Cependant le but où tendaient Charles et François Ier en concluant le traité de Noyon, était atteint : l'un avait recueilli les fruits de la victoire de Marignan ; l'autre avait pris possession de ses royaumes espagnols [1]. Mais cette alliance précaire se détendait chaque jour; tout faisait présumer, comme le disait, déjà, en 1516, l'évêque de Badajoz, que la bonne intelligence entre les deux monarques ne serait point de longue durée [2]. Les questions laissées indécises par le traité de Paris, « tant pour le fait des fiefs et ressorts des comtés de Boulogne et de Guines, que relativement aux droits légaux dans l'Artois, » avaient été discutées, sans être résolues, dans des conférences ouvertes à Arras, le 15 octobre 1517 [3]. D'un autre côté, un arrêt du parlement de Paris (7 octobre 1517) avait prononcé en faveur de Henri d'Albret contre la maison de Foix; mais, lorsque les ambassadeurs de ce prince et ceux de François Ier étaient venus, en vertu du traité de Noyon, réclamer la restitution de la Navarre ou une satisfaction équivalente, Charles avait prétexté des embarras qu'il éprouvait en Espagne pour remettre sa décision à une époque ultérieure. Il s'en était suivi du refroidissement entre les deux cours; bien que ces princes continuassent à entretenir leurs fragiles sentiments d'affection par des échanges de cadeaux, — François envoyant à « son fils Charles » des courtauds et des haquenées; celui-ci offrant à « son bon père » des chevaux

tugal. Mém. de l'Académie, XIV. — Le mariage fut célébré le 7 mars 1519. Plus tard, le fils aîné d'Emmanuel, Jean III, épousa Catherine d'Autriche, fille posthume de Philippe le Beau.

[1] Lettre de l'évêque de Badajoz, précitée.

[2] *Ibid.*

[3] Charles y fut représenté par Hugues de Melun, vicomte de Gand; Jean Caulier et Jean Jonglet. — *Voir* les instructions qui leur furent données. *Nég. dip.*, II, 121.

de Naples et d'Espagne [1], — leur alliance était même déjà si loin d'inspirer une confiance absolue [2], qu'il suffit de quelques rassemblements de troupes sur les bords de la Marne pour faire mettre sur-le-champ en état de défense les forteresses du Luxembourg [3].

Ce refroidissement s'empreignit bientôt d'aigreur, et François Ier qualifia assez durement le refus du roi catholique de se rendre à l'entrevue convenue par les traités de Bruxelles et de Cambrai. Intéressé encore à s'épargner tous nouveaux embarras, Charles lui envoya Poupet de la Chaulx. Ce seigneur et Philibert Naturel exposèrent au monarque français que « puisqu'il n'avoit cause de rompre avec les Vénitiens, il avoit paru à leur maître que le traité de partage conclu à Cambrai n'avoit plus d'objet ; car les affaires restantes à traiter étoient de trop minime importance pour faire assemblée de deux si grands rois. Le roi catholique s'émerveilloit donc d'apprendre le mécontentement du roi son bon père, et il se tenoit, du reste, prêt à satisfaire à son désir à cet égard. Seulement, il en étoit empêché, pour le moment, par la nécessité de se faire reconnoître dans ses royaumes d'Espagne. » Abordant ensuite d'autres sujets de réclamations des ministres français, de la Chaulx fit observer que Charles avait pris les de la Marck à son service après que François Ier leur avait donné congé ; du reste, le traité de Diest n'avait pas été conclu dans une intention hostile à la France, mais à la requête des peuples des Pays-Bas et dans le seul intérêt de leur sécurité. Quant à la Navarre, le roi catholique avait bien accueilli les députés de Henri d'Albret, et il se proposait de prendre incessamment une

[1] Lettre de Charles du 20 avril 1518. M. GACHARD, *Anal. belg.*, 102.
[2] Lettre de l'évêque de Badajoz, précitée.
[3] Ordre du 31 mars 1518. Compte de J. de Laitre, f° xij.

résolution propre à satisfaire le roi très-chrétien. Puis, réclamant à son tour, de la Chaulx demanda la réduction de la subvention stipulée pour le royaume de Naples. Il représenta que Ferdinand d'Aragon, également obligé par ses traités avec Louis XII, à payer de ce chef 100,000 écus d'or par an, n'en avait jamais payé que 50,000.

Il avait été bien recommandé à cet envoyé et à Philibert Naturel d'observer « de quel courage et quel estomac, le roi et les siens parleroient, et de quels termes ils useroient, pour en avertir sur-le-champ le roi catholique [1]. » François Ier leur facilita la tâche. A peine Poupet de la Chaulx cessa-t-il de parler que « ledit seigneur roi de France, froidement et assez sombrement, respondit : Comme l'entrevue a été arrêtée et que j'ai toujours eu regard à ne jamais contrevenir à ma promesse, j'ai postposé mes grandes affaires pour y satisfaire. Néanmoins si le roi d'Espagne veut dissimuler, j'en suis content; je ne romprai point pour cela l'amitié et les traités que j'ai avec lui. — Autant qu'il le voudra dissimuler, ajouta-t-il (affectant, à plusieurs fois et toujours, user de ce terme dissimuler), soit de six ou de dix ans ou de plus, j'en suis content. Quant à ce que j'ai mal pris le retard apporté à cette entrevue, il ne s'en faut point esbahir, car je ne sais ni ne pense avoir promis au roi d'Espagne chose que je ne lui ai tenue. » Il déclara aux ambassadeurs qu'il n'était nullement satisfait de la marche suivie dans les affaires de Naples et de la Navarre; puis, « tout d'un train, vint à dire que peut-être l'on vouloit faire de lui son profit, dont il n'étoit pas mal content, mais aussi

[1] Mémoire et instruction pour P. Naturel et Poupet de la Chaulx, mai 1518. *Actenstücke und Briefe*, 58.

qu'il n'entendoit d'être mené à la longue pour en faire le profit d'autrui et rien du sien. Sur ce point toucha deux mots bien courts des Anglois; il parla ensuite de Robert de la Marck, qui avoit été retiré de son service, bien qu'il fût chevalier de son ordre et que, par le passé, la maison d'Autriche l'eût tenu pour ennemi; d'un même train, continua en disant que le gouvernement des Pays-Bas s'efforçoit également de fortraire le duc de Gueldre de son amitié et service, et que telles manières de faire ne lui plaisoient point. » Sans guère écouter la réplique de Poupet de la Chaulx « il se leva d'une sorte assez mélancolique, oultre sa manière, et bassement dit : Bien, la Chaulx, je vous verrai encore. »

En rendant compte de cette entrevue à son souverain, de la Chaulx lui écrivit : « Tout nous fait pressentir que du demeurant contenu en nos instructions, nous n'y pouvons avoir grand espoir. Dieu nous en veuille envoyer meilleure issue [1] ! » Pourtant de si puissants intérêts militaient en faveur de la paix, que de Chièvres et de Boissy ne désespérèrent point de maintenir la concorde entre leurs souverains. Il fut convenu que ces deux ministres se réuniraient de nouveau pour parachever leur œuvre, par la solution de tous les points en litige, et pour régler définitivement l'exécution du traité de Noyon. Malheureusement il se présentait d'autres questions brûlantes; la rivalité naturelle des deux princes avait trouvé de violents aliments. Dans le temps même où François I[er] accueillait avec joie la proposition de substituer sa seconde fille Charlotte à Louise de France, morte le 21 septembre 1518; assurait « que s'il étoit chose qu'il pût

[1] Lettre de P. Naturel et de Poupet de la Chaulx, du 7 juin 1518. *Nég. dipl.*, II, 135.

faire pour son gendre, il le lui offroit et promettoit, voire même d'y employer et exposer sa propre personne [1], » il traversait ouvertement les projets d'agrandissement du jeune roi d'Espagne; il cherchait à lui barrer le chemin vers de nouvelles grandeurs [2].

Se sentant pris de l'affaissement avant-coureur de la mort, Maximilien avait résolu d'assurer à son petit-fils la succession de l'empire. A deux reprises déjà (1508 et 1512), il en avait manifesté l'intention; puis étaient venues ses perpétuelles hésitations, et il avait balancé entre Charles et Ferdinand. Il voyait, d'un côté, la réunion des successions d'Espagne et d'Autriche établir la suprématie de sa maison; de l'autre, cette maison se partager entre deux branches également puissantes, confondre d'identiques intérêts, se prêter un mutuel appui contre leurs ennemis communs. Ce fut, assure-t-on, la haine du cardinal de Sion, Matthieu Schinner, contre la France, qui le décida en faveur de l'aîné de ses petits-fils. « Tout partage a l'affaiblissement pour effet naturel, lui dit le cardinal. » Cet avis, appuyé par le cardinal de Gurck, fut partagé par le conseil d'Autriche [3]. Maximilien avait bien renouvelé ensuite (1517) l'offre de résigner la couronne impériale en faveur de Henri VIII; mais, comme le jugea Cuthbert Tunstall, c'était une amorce pour soutirer au monarque anglais quelque grosse somme à titre d'indemnité [4]. Enfin, au mois d'avril 1518, Charles avait chargé Jean de Courteville de presser son aïeul de lui assurer la dignité

[1] Lettre de P. Naturel à Marguerite du 24 octobre 1518. *Nég. dipl.*, II, 165.

[2] Simonde de Sismondi, l. c., 205.

[3] F. Guicciardin, *Histoire des guerres d'Italie*, éd. Georgion, l. xiii. — M. Von Bucholtz, l. c. — Loys Gollut, l. c. 1540.

[4] Lettre du 12 février 1518. *Nég. dipl.*, I, cxxx, note 2.

de roi des Romains; pour seconder les efforts de l'empereur, cet envoyé avait ordre de n'épargner ni les promesses ni les libéralités [1]. Il était porteur de 100,000 florins d'or en billets de commerce, et ses instructions (1er avril) lui enjoignaient d'enlever, à tout prix, cette élection.

Si secrètes qu'on les tînt, ces négociations furent bientôt ébruitées. Charles, déjà averti que la cour de France s'en était émue, avait chargé Poupet de la Chaulx de déclarer nettement, si on venait à lui parler de l'empire, que « le roi catholique avoit bien cause d'y penser plus que nul autre, tant parce qu'il étoit issu de la lignée des empereurs que parce que son grand-père l'en avoit fait solliciter, avec ce qu'il étoit assez qualifié et assez puissant roi pour bien régir et gouverner l'empire à l'honneur de Dieu, à l'exaltation de la foi chrétienne et au grand bien et honneur de la Germanie. Donc personne ne s'en devoit émerveiller; au contraire il y auroit grand sujet de s'étonner si princes d'autre nation vouloient tirer ledit empire hors de la maison d'Allemagne [2]. » Cette dernière observation allait directement à l'adresse de François Ier, qui, contrairement à la politique de ses prédécesseurs, avait depuis longtemps conçu le projet de briguer la couronne impériale [3]. Au moment de partir pour l'Espagne, Charles avait été averti de ces menées, et en avait sur-le-champ informé son aïeul [4].

Jean de Courteville trouva Maximilien disposé aux plus

[1] M. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*.

[2] Instructions de mai 1518, précitées.

[3] Déjà l'archevêque de Cologne (8 novembre 1516), le marquis Joachim de Brandebourg (17 août 1517) et l'archevêque de Mayence (12 octobre 1517) s'étaient engagés à lui donner leurs voix, et le comte palatin n'avait pas tardé à suivre leur exemple. M. Mignet, l. c., 214 et suiv.

[4] Instructions données à J. de Villingher, août 1517. *Actenstücke und Briefe*, 52 et suivantes.

grands efforts pour soutenir l'éclat de sa maison. La lutte s'ouvrit aussitôt. Les deux compétiteurs n'épargnant ni l'intrigue, ni l'argent pour gagner des voix [1], les consciences, suivant l'usage déjà établi du reste, se mirent aux enchères; elles s'élevèrent à des prix exorbitants. Aux premières propositions de Maximilien, les électeurs répondirent, dit-on, par une demande de 400,000 ducats. Ils exigeaient, en outre, que Charles résidât en Allemagne; leur remît la garde de sa personne et l'administration des affaires; leur assignât de fortes pensions sur ses biens patrimoniaux les plus voisins de l'empire [2]. Lorsque ce prince mit en avant l'idée de promettre aux électeurs laïques des pensions annuelles de 4,000 florins d'or, et de donner aux électeurs ecclésiastiques la perspective de riches bénéfices, Maximilien lui objecta que déjà pensionnés par la France, ils ne se contenteraient ni de promesses, ni de paroles; il leur fallait « de l'argent comptant [3]. » Se défiant des prodigalités de son aïeul, le jeune roi ne voulait rien payer avant d'être assuré du succès [4]; mais il comprit bientôt son erreur [5]; il ajouta même 450,000 florins aux 75,000 écus d'or que de Courteville avait déjà distribués, avec

[1] Les électeurs, on le sait, étaient au nombre de sept : les archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, comme archichanceliers de l'empire pour les royaumes de Germanie, d'Arles et d'Italie; le roi de Bohême comme archiéchanson ; le duc de Saxe, comme archimaréchal; le comte palatin de Bavière, comme archisénéchal; et le marquis de Brandebourg, comme archichambellan. Ce pouvoir, qu'ils exerçaient depuis le XIII[e] siècle, avait été réglé, en 1356, par la bulle d'or de Charles IV.

[2] F. GUICCIARDIN, l. c.

[3] Lettre du 18 mai 1518. *Nég. dipl.*, II. 125.

[4] Lettre du 2 mai. M. GACHARD, l. c.

[5] *Voir* les représentations que lui adressèrent à ce sujet Maximilien (Lettre du 24 mai. M. MONE, l. c., 1836, col. 13); Jean de Courteville (Lettre du 27 mai, M. GACHARD, l. c.); et Jacques de Villingher (Lettre du 28 mai. *Ibid.*).

promesse de libéralités plus grandes quand l'élection serait consommée [1].

La diète s'ouvrit le 3 août, dans le but ostensible de s'occuper de la défense de la chrétienté contre le redoutable vainqueur des Persans et des Mameluks. Mais il y fut bien moins question du projet de croisade proposé par Léon X [2] que de la succession à l'empire. Le 1er septembre, de Courteville écrivit à Marguerite : « Tout va bien... Je vous avertis, madame, d'une bonne et certaine nouvelle dont vous devez vous réjouir ; c'est que vendredi, 26 août passé, fut, par cinq des électeurs sur sept, accordé à l'empereur qu'ils éliroient pour roi des Romains votre neveu Charles.... Quant aux deux opposants, l'archevêque de Trèves et l'électeur de Saxe, on fera bien sans eux [3]. » En effet, le 27 août, Maximilien avait obtenu cette promesse des électeurs de Brandebourg, de Mayence, de Cologne et palatin, ainsi que des représentants du roi de Bohême, à qui il avait distribué 11,000 florins d'or. En échange de leurs engagements écrits, il leur remit, au nom de Charles (1er septembre), des lettres réversales garantissant le maintien de leurs priviléges et des droits généraux du pays ; ces lettres leur donnaient aussi l'assurance que l'administration de l'empire ne tomberait point en des mains étrangères [4]. Maximilien expédia en Espagne toutes les pièces du marché, en invitant son petit-fils à les ratifier sans retard et sans aucune modification [5].

[1] Lettre de J. de Courteville du 23 août. — Mémoire de ce que le sommelier Courteville aura à faire vers le roi de Castille. *Nég. dipl.*, II, 149, 170.

[2] *Voir* à ce sujet : M. Mignet, l. c., et M. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant* (Documents inédits sur l'histoire de France), 10-82.

[3] M. Mone, l. c., 15, 16. — *Nég. dipl.*, II, 151. — [4] M. Bucholtz, l. c., III, 665.

[5] Mémoire de ce que le sommelier Courteville aura à faire, l. c.

A quels prix cette majorité, longtemps discutée et marchandée, avait-elle été enlevée à François Ier [1]? Le marquis Joachim de Brandebourg trafiqua de sa voix moyennant une pension viagère de 8,000 florins et 100,000 florins, payés comptant le jour de l'élection : 70,000 en déduction de la dot de l'infante Catherine qui était promise à son fils, et 30,000 à cause de l'élection; — son frère, l'archevêque de Mayence, à qui il avait déjà été payé 4,200 florins d'or pour son entretien à la diète d'Augsbourg, devait en toucher 30,000 aussitôt que les autres électeurs se seraient engagés à donner leurs voix à Charles; il recevrait, en outre, une riche crédence d'or et une pension viagère de 10,000 florins du Rhin, garantie par les villes d'Anvers et de Malines; — l'archevêque de Cologne eut 20,000 florins d'or, et l'expectative d'une pension viagère de 6,000 florins; — le comte palatin du Rhin, Louis V le Pacifique, exigea 100,000 florins, tant pour pension viagère et pour gratification qu'à titre d'indemnité pour l'avouerie de Haguenau, sur laquelle il avait des prétentions; de plus, il stipula pour son frère le duc Frédéric, à qui Maximilien avait fait espérer une confiscation de 20,000 ducats en récompense de ses services, une pension viagère de 5,000 florins et la restitution d'une somme de 6,665 qui lui était due. Enfin, il fallut assurer des pensions et des gratifications aux parents, aux conseillers, aux serviteurs influents de ces princes, faire à chaque électeur de brillantes promesses, offrir à quelques-uns de magnifiques présents en vaisselle et en tapisseries [2].

Les sommes promises s'élevaient à 514,075 florins d'or

[1] *Voir* au sujet des négociations et des promesses des ambassadeurs français le brillant article de M. MIGNET, *Rivalité*, etc.

[2] Mémoire de ce que le sommelier Courteville, etc. — M. LE GLAY, l. c. — M. MIGNET, l. c.

(plus de 27,000,000 de francs, monnaie actuelle), indépendamment de 70,400 florins de pensions dont le gouvernement des Pays-Bas cautionnait le payement [1]. Charles s'étant étonné de l'énormité de la dépense : « Le seigneur roi, mon neveu, dit Marguerite, nous a écrit que le cheval sur lequel il nous voudroit bien venir voir, est bien cher. Nous savons bien qu'il est cher, mais toutefois il est tel que, si il le veut avoir, il y a marchand prêt pour le prendre, et puisqu'il l'a fait dompter à sa main...., semble qu'il ne le doit laisser, quoi qu'il lui coûte [2]. »

« Tout va de bien en mieux, écrivait, le 2 octobre, à Marguerite Jean de Courteville, les princes assemblés à Augsbourg se sont séparés du bon gré de l'empereur ; ils se rassembleront à Francfort quand ils seront mandés pour la journée ou diète qui doit s'y tenir [3]. » Cette élection pourtant restait encore soumise à beaucoup de vicissitudes ; un obstacle légal s'opposait même à son accomplissement. Maximilien n'avait pas reçu à Rome la couronne impériale ; il n'était dès lors lui-même que roi des Romains, et il semblait impossible de transporter ce titre à son petit-fils. D'un autre côté, aux termes des constitutions de l'église, Charles, roi des deux Siciles, était inhabile à réunir sur sa tête la couronne impériale et celle de Naples. Or, pendant que Maximilien pressait Léon X de lui envoyer la couronne d'or en Allemagne, et d'accorder au roi catholique une dispense de ces constitutions, François Ier, de son côté, ne négligeait rien pour entraver ces démarches ; il

[1] États annexés au mémoire remis à J. de Courteville. M. Gachard, l. c. — M. Le Glay, l. c., cxlii-cliv. — M. Mignet, l. c., 227.

[2] Lettre de cette princesse à Poupet de la Chaulx, du 18 janvier 1519. M. Gachard, l. c., 155.

[3] M. Gachard, l. c.

assurait le pape que le roi d'Espagne n'avait aucune chance de succès. Quant à Léon X, il louvoyait entre les deux partis: il préparait secrètement une bulle autorisant Charles à réunir les deux couronnes sur sa tête, et s'il dissuadait François Ier de ses prétentions, c'était en l'engageant à user de son influence en faveur d'un autre candidat [1]. Néanmoins Maximilien jugeait le succès si certain, qu'il se disposait à convoquer la diète à Francfort, lorsque la mort le surprit à Wels, en Autriche (12 janvier 1519). Cet événement rompit toutes les négociations et de nouvelles candidatures se produisirent, entre autres celles de Henri VIII [2] et du jeune roi de Hongrie [3]; candidatures peu sérieuses à la vérité, incapables d'amortir le choc de deux ardentes rivalités.

Dès que Marguerite reçut la nouvelle officielle du décès de son père, que les Français avaient déjà prématurément répandue [4], elle ordonna un deuil général. Durant un mois, dans les églises principales; durant vingt jours, dans les autres, les cloches tintèrent trois fois par jour le glas funèbre. Toute fête cessa; tous jeux publics furent interdits [5]. Le 27 et le 28 février (1519), de pompeuses funérailles furent célébrées dans l'église de Saint-Pierre à Malines [6]. Ce deuil était exclu-

[1] Lettres du cardinal de Bibienna, cit. par Simonde de Sismondi, l. c.

[2] *Voir* la lettre que Wolsey écrivit à ce sujet à l'évêque de Worcester, ambassadeur d'Angleterre à Rome. M. Le Glay, l. c., cxxxiv, et les fourberies dont Henri VIII usa envers ses compétiteurs. *Ibid.*, cxxxvi.

[3] *Négociations diplomatiques.*

[4] « Les Franchois avoient despechié de Wels un courrier signifiant à leur roy le trespas de l'empereur deux jours devant son trespas. » Lettre de Maximilien de Berghes du 8 février 1519. *Nég. dipl.*, II, 218.

[5] Azevedo.

[6] Elles furent marquées par un triste accident : un ouvrier, nommé Jean Kerkhove, tomba mort en travaillant au catafalque. *Ibid.*

Voir pour les frais de ces funérailles le compte de Jean Micault (n° 1883).

sivement officiel; le défunt empereur ne laissait pas dans les Pays-Bas des regrets bien amers. En effet, sa légèreté, ses bizarreries avaient annihilé toutes ses grandes qualités. Avec un cœur droit, il fut un allié peu sûr, un ami peu constant. Aimant la justice, il commit les actes les plus iniques. Des traits de bonhomie étaient suivis de cruels emportements; d'une crédulité poussée à l'excès, il passait à la plus injuste défiance. Ferme dans le malheur, il ne sut jamais profiter de la prospérité. Politique habile, il fut sans cesse irrésolu [1]. A des éclairs de génie montrant l'homme capable de concevoir les plus grandes choses, succédaient des fautes constatant la plus notoire incapacité pour les exécuter. Formant une foule de projets, il en mena peu à bonne fin. Son œil voyageait de l'un à l'autre état; il lui manquait le regard de l'aigle pour les embrasser tous à la fois. Fécond en ressources et en expédients, on le vit sans cesse abandonner des projets à peine conçus pour se jeter dans de nouvelles entreprises. Auteur d'habiles innovations et de sages réformes dans l'administration intérieure de l'empire [2], il ne laissa dans les Pays-Bas que désordre et confusion. Doué du talent des grands capitaines, brave entre les plus braves [3], il perdit toujours les

[1] « Mondit sieur de Gurce m'a dit que le pape est assez bien disposé pour ledit seigneur empereur, mais qu'il le trouve vieulx et colérique, et que avec lui l'on ne parvient à si facillement traittier que avecques autres princes. » Lettre de Jean Hannart à Marguerite d'Autriche du 23 novembre 1512. *Négociations diplomatiques*, I, 515.

[2] Il compléta la division de l'Allemagne en dix cercles; abolit le tribunal vehmique; institua les conseils auliques et la chambre impériale, et confia à Fronsberg le soin de rédiger et de publier un corps de lois suivi d'un Code de procédure. M. Le Glay, l. c.

[3] Il poussait à l'extrême les vertus chevaleresques. En 1495, pendant que la diète de Worms délibérait sur l'abolition du droit de défi, Maximilien releva celui d'un simple gentilhomme, François Claude de Balbé, qui provoquait tous

avantages des succès dus à son habileté et à sa bravoure. Ami des arts et des lettres; recherchant la société des savants, ce prince, à qui l'on doit les travaux de Cuspinien, Naucler, Peutinger et Manlius sur l'histoire ancienne et la géographie; qui anoblit Albert Durer [1]; qui fut auteur lui-même [2]; qui parlait différentes langues et était un sujet d'étonnement et d'admiration pour les étrangers qu'il haranguait dans les diètes de l'empire; ce prince engagea à des juifs les magnifiques manuscrits réunis par ses prédécesseurs; il en dépouilla d'autres de leurs ornements précieux.

Mais outre son inconstance, sa mobilité, ses incertitudes, ses irrésolutions qui rendirent ses embarras inextricables, ce fut surtout par la dilapidation des finances qu'il pesa lourdement sur les peuples, et leur attira les plus désastreux revers. Les aides votées pour la défense du pays, disparaissaient dans ce gouffre sans fond; les armées levées contre l'ennemi dévoraient les populations qu'elles étaient appelées à protéger.

les Allemands. Il crut que l'honneur de punir tant d'audace appartenait au chef de l'empire. Il entra avec lui en champ clos, et aux yeux d'une foule immense, engagea un combat singulier dont il sortit vainqueur. DE REIFFENBERG, *Histoire de la Toison d'or*, 281, note 1. — On lui attribue plusieurs améliorations dans l'art militaire. *Voir* ch. x.

[1] « On raconte qu'un jour Durer étant occupé à peindre sur un mur, l'empereur pria un gentilhomme de se prêter à ce que l'artiste se hissât un instant sur lui pour atteindre la place. Le gentilhomme se montrant humilié d'un tel ordre, Maximilien lui dit : « Je puis d'un paysan faire un noble, mais d'un noble je ne saurais faire un tel peintre. » M. LE GLAY, *Notice sur Maximilien*, 32.

[2] Il écrivit, entre autres, sa vie et celle de son père, l'empereur Frédéric III, qu'il appelle le sage roi. Cet ouvrage, qui est en allemand, a été imprimé en 1775.

En 1510, il chargea le conseiller Jean Bontemps et le docteur Jacques Menuel de se rendre à Haspres, en Hainaut (ressort de Valenciennes), et à Poligny, en Franche-Comté, pour y rechercher les chartres et chroniques propres à éclaircir la généalogie des maisons d'Autriche et de Bourgogne. Lettre du 31 mai 1510. *Correspondance*, I, 277.

D'une insatiable avidité, d'une prodigalité fastueuse, il amassait d'une main, dissipait de l'autre; il rapportait tout à l'argent et il en manquait toujours. L'empire, les Pays-Bas lui allouèrent d'énormes subsides; il ne négociait aucun traité sans stipuler pour lui des pensions ou des indemnités, et sa pauvreté était passée en proverbe. *Massimiliano poco denari,* disaient les Italiens, et on ne lui proposait plus de signer un acte sans stipuler la somme d'argent que lui rapporterait sa signature. Tel était le prince qui pendant plus de quarante ans avait exercé son influence sur les destinées des Pays-Bas; ils ressentirent longtemps encore les effets de ses défauts et de ses qualités. Ses idées politiques les plus saines y dominèrent durant tout le règne de son petit-fils, et assurèrent la puissance qu'il avait donnée à sa maison; mais avec lui ne disparurent pas les dilapidations qui jetèrent le désordre dans les armées et dans les administrations publiques; les principes despotiques les plus subversifs de la tranquillité et de la prospérité des états [1].

Maximilien avait à peine fermé les yeux que la lutte prit un redoublement d'animosité entre Charles et François Ier. « Nous sommes rivaux, votre maître et moi, disait celui-ci aux envoyés du roi d'Espagne, mais nous ne sommes point

[1] Machiavel, qui fut ambassadeur de Florence près de Maximilien, en trace le portrait suivant : « Dissipateur et besoigneux, inconstant et irrésolu, défiant et crédule. — Il a, dit-il, l'humeur très-guerrière; il sait conduire et maintenir une armée en ordre et y faire régner justice et discipline. Il supporte aussi bien que personne les fatigues les plus pénibles; plein de courage dans le péril, il n'est inférieur comme capitaine à qui que ce soit de ce temps. Il est très-affable dans ses audiences, mais il ne les donne que lorsque cela lui convient. Il n'aime pas que les ambassadeurs viennent lui faire la cour à moins qu'il ne les appelle. Il est extrêmement secret. Il vit dans une agitation continuelle de corps et d'esprit. » Cit. de M. Le Glay, *Notice sur Maximilien.* — Pour bien juger ce prince il faut lire les chroniques flamandes de la fin du xve siècle.

ennemis. Amants généreux d'une même maîtresse, c'est par des soins jaloux, mais tendres et respectueux, non par d'odieux combats, que nous nous disputons sa possession [1]. » C'était joli, mais peu sincère; les deux compétiteurs n'étaient pas hommes à se régler sur des principes de l'espèce. Élargissant à l'envi le champ de l'intrigue et de la corruption, on les vit tour à tour prodiguer des trésors, multiplier de magnifiques promesses, recourir à de redoutables menaces. Les ambassadeurs français [2] voyageaient avec une suite de mulets chargés d'or [3]; ils « n'y alloient pas de paroles, mais d'effet et à mains pleines, qui faisoit avoir le prêcheur bon crédit [4]. » — « Notre maître, disaient-ils, se fera élire, soit par amour, soit par argent, soit par force [5]. » En même temps, François I[er] travaillait les Suisses; intriguait à Rome, en Gueldre, à Liége, en Hongrie, en Bohême, en Pologne, jusqu'en Espagne. Le bruit courut même qu'il envoyait des troupes en Italie pour se faire couronner à Rome, quelle que fût la décision de la diète germanique, ou qu'il viendrait la dicter lui-même à Francfort [6]. Des rassemblements armés se formèrent sur les frontières des

[1] GAILLARD, I, 270.

[2] C'étaient l'amiral Bonnivet; le sire d'Orval; Fleuranges; René de Villars, bâtard de Savoie; le président au parlement de Paris, Gaillard du Plessis; et Olivier de la Vernade, maître des requêtes.

[3] FLEURANGES.

[4] Lettre de Maximilien de Berghes du 14 février 1519. *Nég. dip.*, II, 225. — *Voir* relativement aux promesses qu'il fit aux électeurs, *Nég. dipl.*, II, 379, 380. 384, 385, 386, 387, 390.

[5] Lettre de Marguerite du 9 mars 1519. *Ibid.*, 316. — Lettre de J. de Marnix au comte d'Hooghstraeten du 17 mars. M. MONE, l. c., 133.

[6] Lettre de Marguerite, précitée. — Instructions données à Jean de le Sauch, le 13 mars. *Nég. dipl.*, II, 133. — Lettre de J. de Marnix à Marguerite du 16 mars. M. MONE, l. c., 131, etc. — *Voir*, du reste, l'article de M. MIGNET, qui a si parfaitement retracé les démarches et les intrigues des deux compétiteurs.

Pays-Bas et en Lorraine [1], et les hommes d'armes inspectés par la Palisse et la Trémouille étaient prêts à entrer en campagne [2].

Cette attitude menaçante et l'approche de bandes de lansquenets inspirèrent de vives inquiétudes au gouvernement des Pays-Bas. Il leva, en toute hâte, 2,000 piétons dans le comté de Namur [3]; arma et ravitailla les places frontières de ce comté, du Hainaut, de l'Artois, du Luxembourg [4]; pressa les travaux des nouvelles fortifications qui s'élevaient à Namur [5]; dirigea de nombreux renforts sur le Luxembourg [6], dont les officiers alarmés réclamaient incessamment des secours en hommes et en artillerie [7]. Puis, à la nouvelle que François Ier « avoit résolu de dresser une armée de 40,000 hommes de pied pour six mois [8], » Marguerite et le conseil privé « écrivirent à tous baillis, prévôts, mayeurs et autres officiers, singulièrement de Luxembourg, Namur, Hainaut, Brabant, châtellenie de Lille, de faire prêts 40,000 hommes de pied pour s'en servir quand on en auroit à faire; de trouver compagnons propices à la guerre, de l'âge de vingt ans jusques à cinquante; de les enrôler par noms et surnoms;

[1] Compte de Jacques de Laitre, précité (n° 2635), fos xv, xvij, xviij et xviij vo. — M. Mignet, l. c.

[2] Compte de Jacques de Laitre, fo xvij.

[3] « Ordre du lieutenant du comté de Namur, en vertu de lettres du roi, de garder avec soin les places fortes pour résister aux entreprises de certains piétons allemands, et de mettre immédiatement sous les armes deux mille piétons. » Compte de Jean de Berghes, 1519-1520, fo xj vo.

[4] Lettre de Marguerite et du conseil privé du 20 février 1519. *Nég. dipl.*, II, 253. — Compte de Jacques de Laitre, fo xv.

[5] Compte de Jean de Berghes. — Rapport sur les octrois.

[6] Compte de Jacques de Laitre, fos xvj, xvij, xviij.

[7] *Ibid.*, fos xix, xx.

[8] Lettre de ce prince citée par M. Mignet, l. c., 249.

de les faire tenir prêts, montés, accoustrés et embastonnés comme il appartient. Semblablement on fit tenir prêts, montés et armés tous les gentilshommes enrôlés, aussi par noms et surnoms. M. de Liége fit faire le semblable par ses pays pour bien servir si besoin étoit[1]. » D'incessantes circulaires réitérèrent l'ordre « de faire bon guet partout; d'appeler les gentilshommes et autres gens de bien dans les bonnes villes pour coopérer à leur défense[2]; enjoignirent aux nobles de « faire monstres de leurs gens affin d'estre toujours prêts[3]; » aux officiers « de faire monstres et revues des habitants de leurs offices[4]; » aux fieffés et arrière-fieffés « d'être prêts et équipés à la guerre[5]. » Enfin, on rappela sévèrement le placard défendant aux hommes en état de porter les armes de sortir du pays et de prendre du service à l'étranger[6].

« Si les François se plaignent de ces armements, écrivaient à Charles Marguerite et le conseil privé, on leur répondra, de votre part, que Votre Majesté a reçu avis de nombreux préparatifs de guerre faits par M. de Gueldre, de qui on ne sauroit présumer aucun bien; de l'envoi de troupes françoises en Italie, où le roi de France fait passer secrètement force gens d'armes par petites bandes et compagnies; de gros rassemblements faits aussi par les ducs de Ferrare et d'Urbin; des projets hostiles du seigneur de Fleuranges; des tentatives du duc de Wurtemberg, allié du roi de France, pour envahir les

[1] Lettre de Marguerite et du conseil privé du 9 mars 1519. *Nég. dipl.*, II, 316. — Comptes de Jacques de Laitre, de Jean de Berghes et de Jean Van der Aa, précités. — Inventaire d'ordonnances aux *Archives du royaume*.

[2] Lettre du 20 février et comptes précités.

[3] Compte de Jacques de Laitre, f° xv.

[4] Compte de Jean de Berghes, f° xiiij.

[5] Compte de Jean Van der Aa, f° xvij v°.

[6] Compte de Jean de Berghes, f° xiiij v°.

pays succédés à Votre Majesté. Le roi catholique, leur dira-t-on, a donc dû pourvoir à la sûreté de ses royaumes, pays et sujets, sans vouloir aucunement rompre son amitié et alliance avec le roi très-chrétien; seulement il convient que le monarque donne ordre audit de Fleuranges, à ses officiers, ses serviteurs et pensionnaires, de se départir de leurs indirectes et obliques entreprises, attendu que, par amour ou par force, Votre Majesté veut assurer ses pays [1]. »

Les menées du seigneur de Fleuranges, resté l'ardent partisan de la France, et l'attitude du duc de Gueldre, intéressé à envenimer toutes les querelles, étaient en effet ouvertement hostiles. Bien qu'on fût en pleine paix, Fleuranges tenta de surprendre Yvoy, d'où il fut repoussé avec perte [2]; il eut même l'audace « de signifier au gouvernement des Pays-Bas le transport qui lui avoit été fait du duché de Luxembourg par le comte de Roussy [3]. » Marguerite et le conseil privé « trouvèrent ceste matière bien estrange et nouvelle; jugeant qu'elle procédoit de plus aultre que de luy et qu'il se sentoit fort de quelqu'un [4]. » ils chargèrent sans délai l'ambassadeur de Charles à Paris d'en porter plainte à François Ier.

[1] Lettre du 9 mars, précitée.

[2] Lettre de Marguerite et du conseil privé du 4 mars 1519. *Nég. dipl.*, II, 294. — Compte de Jacques de Laitre, 1518-1519, fos xiiij vo et xv.

[3] Lettre du 20 février précitée. — Charles de Luxembourg, comte de Roussy, lieutenant-général du roi en Picardie, était fils d'Antoine, maréchal de Bourgogne (1474-1475), et frère consanguin de Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange. Lorsque P. Naturel entretint cette princesse de la singulière prétention de Fleuranges, elle « en fut très-esbahie, répondant que jamais ses prédécesseurs n'eurent ou prétendirent aucun droit en ladite duché, car s'ils y eussent eu droit en temps passé, ils auroient eu des moyens en la maison de Bourgogne pour en avoir demandé leur raison de bonne sorte, et n'eussent pas attendu jusques au présent. » Lettre de P. Naturel du 25 février 1519. *Nég. dipl.*, II, 268.

[4] Lettre du 25 février, précitée.

Averti que le comte de Roussy prétendait avoir agi « du su du roi de France, » Philibert Naturel ne cacha point à ce prince « qu'on pouvoit facilement penser que l'affaire ne procédoit point seulement de l'estocq dudit de Fleuranges. » François prit la chose en plaisanterie; il répondit que Roussy et Fleuranges « estoient deux grands fols. » — « Voilà, ajouta-t-il, en soy riant, de belles matières et de grans gens pour les desmesler. » L'ambassadeur trouva la plaisanterie inopportune; il dit nettement que cette affaire tirait sa gravité des propos du comte de Roussy, car quant « audit sieur de Fleuranges et à toute sa race, on en faisoit bien peu d'estime en la maison de son maître, où on la considéroit si petite qu'on n'y daigneroit penser. » Le roi « se prit encore plus fort à sourire; » ce fut seulement après que Philibert Naturel eut sérieusement insisté pour avoir une explication au sujet des assertions de Roussy, « qu'il jura sa foi que ledit comte avoit menti par la gorge et que, devant qu'il dînât, il en feroit le cœur tout clair. » Il prétendit n'avoir jamais ouï parler de cette affaire sinon un soir que « en devisant en pleine table, Fleuranges, tenant Roussy par le bras, lui avoit dit que icellui comte lui avoit fait un beau don, lui avoit donné le duché de Luxembourg, et qu'il s'étoit pris à en rire l'appelant monsieur le duc. »

Peu satisfait de ces explications, l'ambassadeur s'adressa au grand-maître, le seigneur de Boissy. « Il est vrai, lui dit-il, que personne n'attribuera ce transport ridicule au roi très-chrétien; néanmoins je dois vous déclarer franchement et à la lettre que, au pis venir, on en gardera bien la compagnie, tant pour la raison qu'il n'y a et n'y a jamais eu nulle apparence de droit, que aussi, avec Dieu et la force qu'on y

mettroit. » De Boissy « bien desplaisant jura très grand serment que jamais n'avoit ouï parler de ceste affaire. » Il « trouva pourtant qu'il étoit bon que son maître mandât devant lui le comte et lui fit dire la vérité. » Informé de cet entretien, le soir, François I[er], « se revirant vers l'ambassadeur, lui dit, sans rire mais bien acertes : Ne faut pas que l'on pense que telles méchancetés et lâchetés viennent de mon côté, car ce seroit manquer à ma foi de gentilhomme que j'aime le mieux au monde. Bien que je sache que le roi catholique n'estime pas plus qu'une plume le seigneur de Fleuranges et tout son lignage, je n'oublie pas que, par deux traités, je suis tenu de le secourir non-seulement contre ce seigneur mais envers et contre tous. De plus, alors même que je n'y serois pas tenu, par ma foi, je le ferois s'il en avoit besoin. Vous pouvez être certain que Fleuranges, ni toute sa sequelle, n'auroit de moi ni de mes gens aucune espèce de secours. C'est une folie à Fleuranges, qui est un pauvre gentilhomme, d'avoir eu telle présomption dont il ne sauroit que se repentir. » Naturel le remercia de ces assurances bienveillantes; il n'en resta pas moins résolu à obtenir un désaveu plus catégorique encore, et, « nonobstant toutes ces bonnes paroles, à ne laisser de faire diligence d'affronter ledit Roussy devant le roi [1]. »

La tentative du seigneur de Fleuranges ayant aggravé cette affaire, Philibert Naturel reçut ordre d'exposer au roi qu'il importait d'en finir avec ces prétentions de nature à faire naître de sérieuses difficultés. Dans une conversation avec la duchesse d'Angoulême et avec de Boissy, l'ambassadeur leur représenta que sans soupçonner François I[er] de connivence, il y avait de

[1] Lettre du 25 février, précitée.

fortes présomptions de croire que ce prince n'avait pas ignoré les entreprises et les prétentions de Fleuranges, dont les gens s'étaient retirés à Mouzon. « Et pour sa conclusion, il dit que encore un autre mal y estoit : c'estoit que si ledit Fleuranges vouloit continuer, il pourroit arriver que quelque gentilhomme ou autre des gens du roi, fût pris ou tué. Or, s'il en estoit de pris, on les mettroit infailliblement à mort, puisqu'on assuroit qu'ils n'auroient pas agi du consentement de leur souverain. Mais, de telles choses n'engendreroient que tout mal. Il importoit donc de le prévenir. A cet effet, il falloit châtier les complices de l'entreprise sur Yvoy et Fleuranges, qui n'auroient osé la faire, ni beaucoup moindre chose, s'ils n'estoient serviteurs du roi. » La duchesse et le grand-maître disculpèrent François Ier de toute participation à la tentative de Fleuranges, et, le lendemain, de Boissy manda à l'ambassadeur que son maître désavouait complétement ce seigneur. « S'il ne le punit pas, ajouta-t-il, c'est qu'il n'est pas son sujet; mais il lui enjoindra de se désister de toute agression en le prévenant que si d'aventure mal lui en prend ou aux siens, il ne le réclamera ni ne l'aidera jamais. » Le roi promit, en outre, de défendre aux gens d'armes de la compagnie de Fleuranges de prendre part à aucune expédition contre les Pays-Bas, et d'ordonner des informations au sujet des individus réfugiés à Mouzon, « pour en faire, s'il y avoit lieu, démonstration de punition qui feroit voir qu'il lui en déplaisoit [1]. » Il eût été facile à François Ier de témoigner de sa sincérité; il suffisait de renvoyer de sa cour l'infracteur de la paix. Aussi ses assurances, ses promesses n'endormirent-elles pas un instant les soupçons du gouvernement des Pays-Bas; il ne

[1] Lettre de P. Naturel du 16 mars 1519. *Nég. dipl.*, II, 348.

crut pas plus à sa bonne foi dans cette affaire que dans sa conduite envers Charles d'Egmont.

Des négociations s'étaient ouvertes à Liége pour l'aplanissement de l'interminable différend avec la Gueldre; mais elles se traînaient languissamment et, pas plus que la trève d'Utrecht, renouvelée en 1518, elles n'avaient arrêté les déprédations des deux partis. Le Brabant et la Hollande restaient exposés aux irruptions armées; le Zuiderzée, infesté de pirates. Le 20 janvier 1519, six soldats gueldrois furent arrêtés; ayant avoué leur intention « de piller, d'enlever des prisonniers pour en tirer rançon, » et convaincus de complicité dans de nombreux actes de brigandage, ils furent pendus par ordre de Guillaume de Rogendorff, successeur de d'Ysselstein dans le gouvernement de la Frise [1]. Aussitôt les Gueldrois enlevèrent des bourgeois et des marchands de Leeuwarden; puis, au mépris de la trève, « ils se mirent à piller, emprisonner, fouler les sujets de par deçà [2]. » Quelques jours après, ils tentèrent de surprendre Steenwyk [3]; et, en diverses circonstances, ils commirent de révoltantes atrocités. Ainsi, une femme envoyée par Wolfgang de Rogendorff, frère et lieutenant de Guillaume, vers des piétons débandés, pour les engager à prendre du service dans l'armée royale, « fut par eux et leurs capitaines, fort mal reçue; ils la battirent, lui coupèrent les oreilles, lui fendirent la joue, jetèrent au feu ses lettres, disant que s'il venoit encore des messagers de la part des Bourguignons, ils les mettroient

[1] Par lettres patentes du 27 avril 1518, il avait été nommé « capitaine et lieutenant-général de la Frise, » avec pouvoir de dépêcher les actes au nom du roi. *Archives de l'Audience.*

[2] Lettre de G. de Rogendorff à Marguerite du 27 janvier 1519. *Gedenkstukken*, III, 143.

[3] Lettre du même du 29. *Ibid.*, 146.

aussi au feu. Ils ajoutèrent plusieurs autres mauvaises paroles, et qu'à aucun prix ils ne se mettroient au service du roi d'Espagne, aimant plutôt servir le duc de Gueldre pour rien que le roi pour six florins par mois [1]. » Or, la trêve qui offrait si peu de garanties de repos aux peuples, allait expirer, et les deux partis se préparaient à reprendre les armes. Charles d'Egmont, qui venait d'épouser la fille du duc Henri de Brunswick-Lunebourg, « fesoit gros amas de gens de cheval et de pied, gagnoit force gens de la basse Allemagne [2], » et menaçait la Campine [3]. Marguerite attirait au service de son neveu « aucuns comtes des frontières qui lui fournissoient 500 chevaux. » En même temps, Henri de Nassau rouvrait à Diest des conférences pour arrêter la confédération projetée entre les Pays-Bas, l'archevêque de Cologne, les ducs de Clèves et de Juliers [4].

Le gouvernement des Pays-Bas ne voulut point en venir aux dernières extrémités sans avoir épuisé tous les moyens de conciliation. Il lui importait d'ôter à la France des prétextes de rupture. A cet effet, il se plaignit à François Ier des agressions de Charles d'Egmont, qui avait été implicitement compris, disait-il, dans les traités de Paris et de Noyon [5]. S'appuyant en conséquence sur ces traités, il requit le roi de ne point soutenir les Gueldrois, et de les obliger même à discontinuer leurs entreprises hostiles. Malgré les menaces de ses agents, François Ier n'était nullement en mesure de les réaliser, et il lui importait également d'éviter une collision. Conservant

[1] Lettre de G. de Rogendorff du 2 avril 1519. *Gedenkstukken*, III, 208.
[2] Lettre de Marguerite du 9 mars 1519. *Nég. dipl.*, II, 323.
[3] Compte de Jean de Berghes, fº xiiij vº.
[4] Lettre du 20 février, précitée.
[5] *Ibid.*

donc des semblants d'amitié, démentis par ses actes et par la conduite de ses envoyés, il chargea, de l'assentiment de Charles [1], le seigneur de la Guiche de se rendre en Gueldre pour faire prolonger la trève de six mois [2]. On ne se méprit point dans les Pays-Bas sur les véritables motifs de cette démarche [3]. Néanmoins des conférences s'ouvrirent à Utrecht où les commissaires des Pays-Bas [4] arrivèrent le 1er mars, et ceux de Charles d'Egmont le lendemain [5]. Mais une tentative du duc sur le château d'Amerongen [6], et ses prétentions exorbitantes [7] suspendirent bientôt les négociations. Aux yeux de Marguerite et du conseil privé, la France n'était pas étrangère à cette conduite [8], et les ambassadeurs de Charles à Paris (Philibert Naturel et Philippe Haneton) reçurent ordre de s'en plaindre à François Ier [9]. Pour donner plus d'efficacité à ces plaintes, il fut enjoint à Guillaume de Rogendorff et à Jean

[1] Lettre de P. Naturel et P. Haneton du 16 mars 1519. *Nég. dipl.*, II, 348.

[2] Lettre de Marguerite de février 1519. *Gedenkst.*, III, 153.

[3] Lettre du 20 février, précitée. — Lettre de Charles à Marguerite du 22 février. *Nég. dipl.*, 268.

[4] C'étaient le seigneur de Gaesbeek; Gérard Mulart, conseiller aux conseils de Hollande et de Frise; Antoine Suquet, conseiller et maître des requêtes; Pierre de Bucquigny, secrétaire en ordonnance.

[5] Lettre des députés des Pays-Bas à Marguerite du 2 mars 1519. *Gedenkst.*, III, 156.

[6] Lettre de Reyncken Van Berne à H. de Nassau du 9 mars 1519. *Ibid.*, 157.

[7] Lettre de Charles du 9 avril. *Ibid.*, 217. — Lettre de François Ier à Philippe de la Guiche, du 16 mars. *Nég. dipl.*, II, 353, note 1.

[8] « Sire, ne faisons doubte que le trouverez étrange, actendu ce que le roy de France vous a fait dire. » Note jointe à une lettre de Marguerite et du conseil privé, du 9 mars 1519. *Nég. dipl.*, II, 327. — « De cela auparavant me suis assez douté, écrivit Henri de Nassau à Marguerite, même n'ai eu la fantaisie que les François nous feroient aucun bien ni avancement, mais m'a toujours semblé que leur manière de faire a esté plus pour nous abuser et tromper que pour aultre fin. » Lettre du 12 mars 1519. *Gedenkst.*, III, 159.

[9] Lettre du 16 mars, précitée.

de Wassenaar de se porter en Hollande avec toutes les troupes dont ils pourraient disposer sans trop affaiblir les garnisons [1].

Ces mesures eurent un succès complet. François Ier ordonna au seigneur de la Guiche de « prier bien fort Charles d'Egmont de vouloir tenir ce qu'il lui avoit promis; de considérer, ce que par plusieurs fois, il lui avoit mandé, de ne faire ni entretenir la guerre contre son fils, le roi d'Espagne. » Cet envoyé devait représenter au duc que « trop mieux lui seroit une paix certaine que une guerre hasardeuse à laquelle, à la longue, il ne pourroit fournir. » Le roi ajouta « que, par les traités et convenances qu'il avoit avec sondit fils, et l'amour qu'il lui portoit, quand le duc en viendroit là, il ne le pourroit secourir, et qu'il lui seroit déplaisir de le voir tomber en inconvénient [2]. » Les conférences furent alors reprises, et la trève prolongée de dix jours [3]. Mais les ambassadeurs des Pays-Bas s'aperçurent sur-le-champ de l'intention de Charles d'Egmont de traîner les choses en longueur pour attendre l'issue des événements [4]. En effet, après de nouvelles prolongations de huit jours, puis d'un mois [5], « qui tendoient à délayer la prorogation de trève, » les négociations furent rompues (mai 1519). On apprit aussitôt que le duc, renforcé par un corps d'infanterie licencié du Danemark [6], levait

[1] Lettre de P. Naturel et de P. Haneton du 19 mars 1519. *Gedenkstucken*, III, 160.

[2] Lettre du 16 mars, précitée.

[3] Lettre des ambassadeurs des Pays-Bas du 21 mars, et de Jean de Wassenaar du 26. *Gedenkst.*, III, 165 et 189.

[4] Lettre du 26 mars. *Ibid.*, 187.

[5] Lettre des mêmes du 9 avril. *Ibid.*, 216. — Lettre de Marguerite du 12 avril. *Nég. dipl.*, II, 425.

[6] Lettre du duc de Clèves à Marguerite de mars 1519. *Gedenkst.*, III, 173.

d'autres troupes, et « se apprestoit du tout à la guerre [1]. » Le gouvernement des Pays-Bas n'avait pas attendu la rupture des conférences pour envoyer des renforts en Hollande et en Frise [2], et, sans perdre de temps, il dirigea sur les frontières, des piétons, des pionniers et de l'artillerie [3]. Malgré ces apparences menaçantes, aucun des deux partis ne voulait prendre l'initiative de l'attaque, et bientôt les forces de Charles d'Egmont [4] trouvèrent leur emploi dans une querelle de ce prince avec le duc Éric de Brunswick [5]. Néanmoins, les actes hostiles du duc de Gueldre et du seigneur de Fleuranges; les défiances, l'aigreur des rapports, des propos offensants [6] présageaient déjà les fatales conséquences de la rivalité des deux compétiteurs à la dignité impériale,

Trop éloigné de l'Allemagne pour agir directement sur les électeurs, Charles aurait eu un désavantage marqué dans cette lutte, si François I[er] n'avait montré dès lors son infériorité dans l'art de conserver ses amis et de s'en créer de nouveaux. Ce fut au moment même où il en aurait tiré de grands services qu'il s'était brouillé avec les de la Marck et avec François de Sickingen; dans le même temps il s'aliéna aussi la reine douairière d'Aragon, Germaine de Foix, et Charles gagna à sa cause les électeurs de Brandebourg et de Mayence en promettant de marier cette princesse au marquis Casimir de Brandebourg [7]. De plus, le roi d'Espagne trouva un habile

[1] Lettre de J. de Wassenaar à Marguerite du 20 mai 1519. *Gedenkst.*, III, 222.

[2] Il avait envoyé, entre autres, à G. de Rogendorff, 200 coulevriniers de Malines. Lettre de ce seigneur du 28 mars. *Ibid.*, 198.

[3] Compte de Jean de Berghes.

[4] Il avait 7,000 piétons et 1,500 chevaux. Lettre de J. de Wassenaar du 24 mai 1519. *Gedenkst.*, III, 223.

[5] Lettre de Philippe de Bourgogne du 3 juillet 1519. *Ibid.*, 226.

[6] Voir *Nég. dipl.*, II. — [7] *Nég. dipl.*, I, cxxxix.

et actif concours dans sa tante et dans les nombreux agents diplomatiques que lui avaient légués son père et son aïeul. C'étaient le comte de Nassau, qui entraîna tous ses alliés dans le parti de son jeune souverain; Antoine de Lalaing [1], dont la baronnie d'Hoogstraeten venait d'être érigée en comté (juin 1518 [2]); Jean de Courteville; Gérard de Pleine; Maximilien de Berghes [3], qui agit activement sur les Suisses; Jean de Marnix [4], digne de la confiance de Marguerite; Jean de le Sauch [5]; le chambellan Paul Armstorff [6], le plus énergique sinon le plus adroit de ces négociateurs.

Grâce à l'habileté et au zèle de Maximilien de Berghes, la mort de l'empereur n'avait point entièrement rompu les négociations précédemment entamées; dès le 14 janvier, elles avaient été reprises. Le 3 février, Marguerite envoya en Allemagne Jean de Marnix avec de nouvelles instructions prescrivant de promettre alternativement à l'électeur de Brandebourg et à l'électeur de Saxe la lieutenance de l'empire; de répandre partout que François I[er] réduirait en servitude

[1] *Voir* au sujet de la part qu'il prit à ces négociations, *Nég. dipl.*, II, 187, 199, 266, 282, etc.

[2] Les lettres patentes données à cet effet à Saragosse, furent lues et publiées solennellement dans l'église de Sainte-Gudule par l'infant Ferdinand. Le Roy, *Théâtre sacré du Brabant*.

[3] Maximilien de Berghes, seigneur de Zevenbergen, de Noordeloos et de Heemskerk, était fils de Corneille, un des braves capitaines de Maximilien et de Philippe le Beau; on a vu que Maximilien de Berghes avait été créé chevalier de la Toison d'or en 1516. Il épousa Anne Van der Gracht, dame de Leeuwergem et de Stavele, vicomtesse de Furnes.

[4] J. de Marnix, seigneur de Toulouze, trésorier de Marguerite et secrétaire du conseil privé.

[5] Secrétaire de Charles et du conseil privé.

[6] Le sommelier Armstorff ou Amerstorff avait été employé déjà en 1511 dans les relations diplomatiques avec la France. *Voir* une lettre d'André de Burgo du 17 septembre 1511. *Gedenkst.*, II, 340.

les princes et les villes de la Germanie; de faire tomber, en désespoir de cause, le choix des électeurs sur un prince allemand avec qui il fût possible de s'entendre; de s'assurer de François de Sickingen et des Suisses; de surveiller les Vénitiens; de se ménager l'appui des cardinaux; de confirmer dans leurs bonnes dispositions les électeurs déjà achetés; d'entretenir de bonnes relations avec le banquier Fugger; de stimuler le zèle des agents secondaires [1]. Puis, en approuvant les démarches de Maximilien de Berghes, qu'avaient secondé le cardinal de Gurck [2], Jacques de Villingher, le vice-chancelier de l'empire Nicolas Ziegler, et Paul Armstorff, la princesse confirma toutes les promesses de son père [3]. Les voies se trouvèrent ainsi préparées. Alors, comme François Ier avait député de grands personnages en Allemagne, Charles réclama les bons offices de Henri de Nassau, dont le nom, les relations et l'influence devaient être d'un grand poids dans la balance [4]. Le comte accepta cette mission, et des lettres du 8 mars lui conférèrent des pleins pouvoirs pour agir près de la diète. Il lui fut adjoint pour conseils le cardinal de Gurck, l'ancien conseiller de Maximilien; le comte palatin Frédéric de Bavière; Casimir, marquis de Brandebourg; l'évêque de Liége, Érard de la Marck; Bernard von Glofs, évêque de Trente; Maximilien de Berghes; Gérard de Pleine; Cyprien de Serntein, chancelier de l'empire; Paul Armstorff; Jacques de Villingher; Nicolas Ziegler, et Jean Renner, ancien secrétaire du défunt empereur [5]. Puis, afin d'empêcher son rival de trouver de l'argent chez les

[1] *Nég. dipl.*, II, 194.

[2] Il venait d'écrire un poëme en faveur de l'élection de Charles. *De futuris Caroli V, Cæsaris Augusti, successibus vaticinium*. Cologne, 1550.

[3] Lettre du 13 février. *Nég. dipl.*, II, 223.

[4] Lettres de Charles du 11 février, et de Marguerite du 25. *Ibid.*

[5] M. Gachard, l. c.

marchands des Pays-Bas, Charles leur intima défense « de faire change ou prêt à son préjudice à nul étranger hors du pays [1]. » C'était l'or, en effet, qui était appelé à décider la question.

Les électeurs précédemment gagnés et l'archevêque de Trèves, « ce très-sage et vertueux personnage [2], » à qui Charles venait de promettre une pension viagère de 6,000 florins du Rhin dès qu'il aurait été élu [3], se prétendirent déliés de leurs obligations par la mort de Maximilien. La plupart s'étaient déjà vendus à François Ier [4]; mais ils étaient prêts à se revendre au plus offrant, et la couronne impériale se trouvait remise à l'encan. Le marquis Joachim de Brandebourg, « ce père de toute avarice [5], cet homme diabolique pour besogner avec lui en matière d'argent [6] », demanda que sa gratification, sa pension et la dot promise à Catherine d'Autriche fussent doublées. Il exigea, en outre, des sûretés, sans cacher que les Français lui offraient des avantages plus considérables et « qu'il ne vouloit pas demeurer entre deux selles à terre [7]. » Le comte palatin éleva ses prétentions de 100,000 florins à 140,000, et demanda le titre de vicaire et lieutenant

[1] « Mémoire et advertissement pour monsieur de Hoochstraete, touchant ce que Jacques Fevrier a trouvé en la ville d'Anvers, où il a esté envoyé de par madame et messieurs du conseil devers le marchand et aussi plusieurs marchans illec, tant pour deffendre ausdis marchans de prendre ou accepter aucungs changes en Almaigne le terme de six mois durant, réservé pour le roy katholicq nostre seigneur. » *Gedenkstukken*, III, 203.—Lettre de Maximilien de Berghes, des 18 et 19 février 1519. *Ibid.*, 242. — Lettre de Marguerite et du conseil privé du 9 mars. *Ibid.*, 316.

[2] Lettre de Paul Armstorff du 20 mars 1519. *Nég. dipl.*, II, 356.

[3] *Archives de Coblence*. M. Kreglinger, Bull. de la Com. roy. d'hist., V, 80.

[4] *Voir* M. Mignet, l. c.

[5] Lettre de Max. de Berghes, des 5 et 6 février 1519. *Nég. dipl.*, II. 202.

[6] Lettre du même, du 16 février. *Ibid.*, 238.

[7] Lettre du même, du 16 février, précitée.

de l'empire; une augmentation de pension de 4,000 florins, et l'avouerie de Haguenau pour son frère; 2,000 florins de gratification pour ses serviteurs. Il fallut augmenter sa pension de 2,000 florins, son subside de 10,000, et lui promettre le vicariat de l'empire. L'archevêque de Mayence, après avoir réclamé 100,000 florins de plus, obtint un supplément de 20,000 florins d'or; peu de jours après, il traita avec la France qui lui assura, outre une pension de 10,000 florins, une somme de 120,000 florins « pour œuvres pies, payable avant l'élection [1]. » Il en fut de même des autres, et ce fut en dépensant plus d'un million de florins que Charles racheta les voix qui s'étaient vendues à son aïeul [2]. Il est curieux après cela d'entendre ces mêmes électeurs recommander à Maximilien de Berghes de ne pas les entretenir de leurs promesses, « attendu

[1] *Nég. dipl.*, I, CXLII, CXLVII. — II, 286, etc.

[2] Dans l'assemblée des états généraux du mois de mars 1523, Marguerite déclara que Charles avait dû débourser pour son élection plus de 1.200,000 florins venant d'Espagne. M. GACHARD, *Des anciennes Assemblées nationales*.

Il fallait corrompre non-seulement les électeurs, mais encore leurs parents et leurs conseillers. Outre la pension de 8,000 livres accordée à l'archevêque de Cologne, il en fut donné une de 2,000 à son frère le comte Jean. « qui avoit plus de crédit que l'électeur lui-même (M. LE GLAY, *Notice sur Marguerite d'Autriche*), et une de 280 à Ambroise de Viermont, seigneur de Nerssen, « à cause des bons services qu'il avoit rendus près de ce prélat (Compte de la recette générale, n° 2342). » Diederich, comte de Manderscheidt, conseiller de l'archevêque de Trèves, en reçut une de 400 livres (*Ibid.*), et le neveu de ce prélat 500 florins. Le valet de chambre de l'archevêque de Mayence fut gagné par une pension de 100 florins, et là ne s'arrêtèrent point ces largesses, qui s'élevèrent à plus de 500,000 florins d'or pour ces trois prélats et leur entourage. M. LE GLAY, l. c. — *V.* M. GACHARD, *Rapport sur les archives de Lille*.

« On montre encore à Augsbourg un brouillon des banquiers Fugger, avec l'indication des différentes sommes payées par Charles à chaque électeur pour acheter sa voix. » Note de CÉSAR CANTU, *Histoire universelle*, édition de F. DIDOT, XIV, 158.

qu'ils ne vouloient être pris par ce bout, pour ce que l'élection devoit être libre [1]. »

Or, ce n'étaient point les seules intrigues nouées à ces deux candidatures qui tenaient en perplexité toute l'Europe. Raphaël de Médicis, chargé par Charles de sonder les dispositions du pape, n'avait pu l'amener à se prononcer; Léon X s'était borné à promettre que s'il y avait ballottage entre les compétiteurs, il appuierait le roi catholique « parce que les maisons d'Espagne et d'Autriche avoient toujours été alliées aux papes et avoient toujours défendu l'église [2]. » Ces tergiversations éveillèrent la défiance de Charles. Il écrivit à ses ambassadeurs en Allemagne « d'empêcher le passage des postes par le Tyrol, et de saisir les lettres du pape pour dévoiler ensuite ses illicites poursuites et prétentions [3]. » Cet ordre fut exécuté [4], et Paul Armstorff forma même de sinistres projets contre l'envoyé de Léon X à la réunion préparatoire qui eut lieu à Wesel [5]. Les soupçons de Charles, du reste, étaient fondés; la cour de Rome travaillait activement à porter un prince allemand sur le trône impérial. Mais, lorsque le légat et l'archevêque des Ursins invoquèrent la constitution de Clément IV pour exhorter les électeurs à ne pas élire le roi de Naples, ceux-ci « s'émerveillèrent de ce que le saint-Père voulût leur prescrire des lois, ce

[1] Lettre de ce seigneur du 14 février. *Nég. dipl.*, II, 225.

[2] Lettre de Raphaël de Médicis au comte d'Hooghstraeten du 26 février. — Lettre du cardinal de Sainte-Croix du 8 mars 1519. *Nég. dipl.*, I, 282, 302.

[3] Lettre de Charles du 31 mars 1519. M. Gachard, Rapport précité.

[4] Lettre du comte de Nassau et de Gérard de Pleine à Charles du 26 avril. *Nég. dipl.*, II, 440.

[5] « Et pour éviter sadite pratique, luy avoie dressé une maulvaise compagnie, par eaue et par terre, qui luy eust cousté chier, se n'eust esté monseigneur de Mayance qui m'en destourna. » Lettre du 26 mars, post scriptum. *Ibid.*, II, 377, note.

qui ne s'étoit jamais vu [1]. » Maximilien de Berghes promit à chaque canton de la confédération helvétique un subside annuel de 800 florins outre les 200 anciennement stipulés pour la ligue héréditaire formée avec la maison d'Autriche [2]; alors, à son instigation, les Suisses demandèrent qu'on n'élût pas un prince étranger [3]. Un don de 10,000 florins porta les marchands de la ligue de Souabe à appuyer cette demande [4]. Les Vénitiens, au contraire, favorisèrent François Ier; ils lui promirent même des secours d'argent pour l'aider à réussir [5].

Les deux compétiteurs craignaient aussi de voir se produire quelque candidature nouvelle annihilant leurs intrigues et leurs largesses. La cupidité est un appui bien mobile; compter sur des hommes qui, — tels que le cardinal de Mayence et Joachim de Brandebourg, « personnage scrupuleux et estrange en ses affaires [6], » — « n'avoient nul regard au bien de l'empire et de toute la chrétienté, mais seulement à leur particulier profit [7]; » dont « les bassesses faisoient rougir de honte » leurs corrupteurs eux-mêmes [8], c'était s'exposer à beaucoup de mécomptes. En effet, au moment même où l'électeur de Brandebourg et le comte palatin repassaient au parti de François Ier, vivement soutenu par l'archevêque de Trèves [9], il se forma un parti allemand,

[1] Lettre de Charles du 20 avril 1519. *Nég dipl.*, II, 431.

[2] Lettre de cet envoyé du 22 mars. *Ibid.*, 364.

[3] Lettre du 20 avril, précitée. — Lettres du cardinal de Gurck (9 mars 1519) et du cardinal Caiétan (29 juin 1519). M. Gachard, l. c.

[4] Lettre de Charles du 13 mars 1519. *Nég. dipl.*, II, 333.

[5] M. Daru, *Histoire de la République de Venise.*

[6] Lettre de Marguerite du 9 mars 1519. M. Gachard, l. c.

[7] Lettre de Max. de Berghes à Charles du 8 mars. *Nég. dipl.*, II, 310.

[8] Lettre de P. Armstorff à Marguerite du 14 avril. M. Mone, l. c., 399.

[9] Lettres du même à Charles du 20 mars, de Henri de Nassau du 26 avril, du 16 mai, etc. *Nég. dipl.*, II, 365, 440, 449, etc.

sous l'électeur de Saxe, qui, tout « vertueux prince [1] » qu'il était, ne négligeait point les intérêts de sa maison [2], et la candidature de Charles fut très-sérieusement menacée. Craignant de le voir supplanté, sinon par François Ier, plus probablement par quelque nouveau compétiteur, Marguerite et les principaux membres du conseil privé (Philippe de Clèves, Charles de Croy, Henri de Nassau, Antoine de Lalaing, Jean de Berghes) proposèrent de porter à sa place son frère Ferdinand [3]. En attendant la réponse du roi, ils disposèrent tout pour envoyer le jeune prince en Allemagne [4]. Mais Charles repoussa vivement cette idée. Sa réponse, empreinte d'étranges soupçons, « laissa éclater la vigueur précoce de son opiniâtre caractère, » en même temps « qu'avec une grandeur surprenante de vues il montra les desseins qu'il exécuta plus tard [5]. »

« Combien que nous désirions, dit-il, le bien, honneur et avancement de nostredit frère, néanmoins considérant les poursuites et diligences qui ont été faites pour notre élection du vivant de notre aïeul, l'intention et affection qu'ont les François à l'élection d'un tiers, nous devons nous opposer à cette candidature. En la soutenant, le roi de France ne tend qu'à empêcher notre élection. Sous couleur de charité, par moyens assez indirects, s'il réussissoit à faire élire l'infant Ferdinand,

[1] Lettre de Marguerite du 11 mai. M. GACHARD, l. c.

[2] Il est, en effet, établi qu'il chercha, d'une part, à obtenir, à propos de l'élection, la main de l'infante Catherine pour son neveu et héritier présomptif (Lettre de Henri de Nassau et de Gérard de Pleine du 16 mai 1519. M. MONE, l. c., 405); d'autre part, à faire élire le roi de Hongrie, à condition que ce neveu obtînt la main de la fille de ce prince (Lettre de Maximilien de Berghes à Marguerite du 16 février. *Nég. dipl.*, II, 235).

[3] Lettre du 20 février 1519. M. MIGNET, l. c., 239.

[4] Autre lettre de la même date. *Nég. dipl.*, II, 253.

[5] M. MIGNET, l. c.

il chercheroit à lui bailler sa fille en mariage pour démembrer de nous non-seulement tous les pays et seigneuries d'Autriche, mais aussi tous nos pays et seigneuries des Pays-Bas. Il mettroit division entre nous et notre frère pour séparer et diviser la trousse des puissances et seigneuries que nos prédécesseurs nous ont laissées, afin qu'icelles séparées et désunies, l'on puisse plus facilement rompre les flèches de notre commun pouvoir et détruire entièrement notre maison. Or, s'il se faisoit ainsi, ce nous tourneroit à très grande honte et à dommage irréparable. Nous perdrions, non-seulement l'empire, mais l'honneur, les deniers que nous y avons mis, et tous nos autres biens. Ce seroit la totale et perpétuelle destruction de notre maison. Par quoi semble que ceux qui ont esmu l'élection de notre frère, n'y ont pas bonne intention ou y ont mal pensé. » — « A ceste cause, ajouta-t-il, bien que le dom prévost Philibert Naturel nous ait souvent averti de ce propos et de ce qui lui en sembloit, nous ne lui avons jamais voulu donner à ce sujet aucune réponse; il a dû savoir ainsi que nous n'y voulions entendre. Mais, par ce qui s'en est suivi, nous voyons bien clairement que, ne pouvant entamer cette pratique près de nous, on a tâché de la dresser par delà pour voir si l'on y trouveroit meilleur goût. Nous croyons que ceux qui ont été de si mauvais avis et intentions sont les mêmes qui toujours, du passé, ont tâché de mettre débat entre le roi d'Aragon, le roi mon père et ensuite moi, pour entretenir débat et division entre nous et notre frère. Nous n'avons cause de nous en contenter; nous espérons un jour les en châtier et leur donner à connoître leurs fautes [1]. »

[1] « Instructions et mémoires à nostre amé et féal conseiller et chambellan le sieur de Beauraing (A. de Croy), de ce qu'il aura à dire et déclarer de par nous à madame ma bonne tante. Voir *Nég dipl.*, II, 303.

Il défendit itérativement d'envoyer Ferdinand en Allemagne[1]; pour adoucir cette mesure, il fit briller aux yeux du jeune prince, l'espoir de « le faire élire roi des Romains et mettre l'empire en tel état qu'il demeurât toujours en leur maison[2]. » Il préférait, si les chances tournaient en faveur de François Ier, que le choix des électeurs tombât sur un prince avec qui il fût possible de s'allier et de s'entendre, pour obtenir du moins la dignité de roi des Romains[3].

Répondant à ces reproches, Marguerite et le conseil privé lui exposèrent qu'à la nouvelle de la maladie de Maximilien, ils s'étaient proposé d'envoyer Ferdinand en Allemagne pour veiller sur les domaines du roi. Bientôt à ce motif s'en étaient joints d'autres : le bruit avait couru, et il courait encore, que les princes et les états de l'empire ne voulaient point pour empereur un puissant monarque ; qu'ils préféraient un prince moins grand que les rois d'Espagne et de France, mais d'origine germanique et disposé à résider en Allemagne. En même temps les Suisses avaient manifesté le désir de ne voir en Allemagne ni l'un ni l'autre de ces rois. Or, comme François Ier avait résolu, en cas d'échec, de travailler à l'élection du marquis de Brandebourg, on avait jugé que si cet électeur, le duc de Saxe ou quelque autre allié de la France était élu, ce serait au grand préjudice du roi et de ses états. La proposition d'envoyer Ferdinand en Allemagne, exempte d'affection particulière, avait été le résultat des sérieuses convictions de tous les membres du gouvernement[4].

Pendant que ses ambassadeurs et ceux de François Ier

[1] Instructions précitées. Voir d'autres lettres. M. GACHARD, l. c., et *Nég. dipl.*

[2] Instructions précitées.

[3] Instructions pour Jean de Marnix, l. c.

[4] M. GACHARD, l. c., 475-476.

versaient l'or à pleines mains, Charles, à l'instigation de Marguerite et du conseil des Pays-Bas [1], prit secrètement à sa solde, pour trois mois, l'armée de la ligue de Souabe qui venait d'écraser le duc de Wurtemberg [2]. En outre, il s'assura du concours armé de François de Sickingen [3] et d'autres vaillants aventuriers [4]. Ses partisans s'appuyaient sur ses ressources pour arrêter l'invasion des Turcs, alors à l'apogée de leur puissance; ils insistaient sur le danger de donner pour chef à la Germanie un roi qui régnait despotiquement sur un pays où toutes les grandes maisons avaient été abaissées ou anéanties; qui travaillerait inévitablement à la ruine des libertés publiques et des princes allemands [5]. « Si l'empire, disaient-ils, tomboit aux mains d'un prince étranger, ne connoissant ni la langue, ni le caractère, ni les mœurs, ni les coutumes des peuples de la Germanie, il tâcheroit, par tous les moyens, de les réduire à sa nature; il ne cesseroit de les tailler, ronger, composer; il les rendroit plus serfs que ses propres sujets, sans tenir ni foi, ni promesse. Puis, ne seroit-il point honteux de transférer l'empire hors de la nation germanique? » Ils assuraient que « l'élection du roi catholique, issu de la maison d'Autriche, n'engendreroit aucune nouvelleté [6], » et qu'il était bien résolu « de conduire les affaires par l'avis et conseil des électeurs

[1] Lettre du 9 mars, précitée.

[2] *Nég. dipl.* — Robertson. — F. Guicciardin.

[3] Il plaça de Sickingen à la tête de 600 chevaux et lui accorda une pension de 3,000 florins et 20 hommes d'armes des ordonnances. Lettre de Marguerite à Max. de Berghes du 4 mars. M. Mone, l. c., 121. — *Voir* plus loin.

[4] Lettre du comte de Nassau du 23 mars. M. Mone, l. c., 283.

[5] Lettre du cardinal Caiétan du 29 juin, l. c.

[6] Instructions à Hugues Marmier, sieur de Gastez, conseiller et maître des requêtes, et Henri Speybach, écuyer d'écurie de Ferdinand, du 8 février. *Nég. dipl.*, II, 213.

pour la grande prudence, sens et dextérité qu'il savoit être en eux [1]. » Ils répandaient même le bruit qu'il ne résiderait pas en Allemagne afin de flatter quelques-uns de l'espoir d'obtenir la lieutenance de l'empire [2].

A ces arguments les émissaires français répondaient, et non sans succès, par des attaques directes contre la personne de Charles. Il était peu connu en Allemagne, et les Allemands revenant d'Espagne n'en disaient guère de bien [3]. « Il est temps, répétaient les agents de François Ier, de prouver que l'empire n'est pas l'apanage de la maison d'Autriche! Que gagnera la Germanie à l'élection de ce roi des Espagnes qui, séparées d'elle par la nature, opposeront toujours de profondes antipathies à une union intime? La France, au contraire, peut s'unir à l'Allemagne et à l'Italie, et ne former avec ces contrées qu'un corps homogène. Dans un moment où de nouvelles doctrines s'infiltrent dans toutes les classes de la société, y causent une agitation pleine de périls; lorsque Selim, le vainqueur des Mameluks, le conquérant de l'Égypte et de la Syrie, se prépare à lancer ses hordes redoutables sur l'Europe chrétienne, c'est un prince d'un âge mûr, c'est un capitaine éprouvé qu'il faut à l'empire. Bien fou, en effet, serait celui qui, à l'approche de l'orage, balancerait à confier au plus habile le gouvernail du vaisseau [4]. »

Des deux côtés, il y avait de solides objections, et elles ne laissèrent pas d'exercer de l'influence. Mais Charles avait touché au plus vif le sentiment national, et il fut bientôt incontestable que les Allemands ne voulaient pas d'un Fran-

[1] Lettre de Max. de Berghes du 14 février. *Nég. dipl.*, II, 225.
[2] Instruction pour Jean de Marnix, l. c.
[3] Lettre du comte de Nassau, précitée.
[4] ROBERTSON. — KOHLRAUSCH, *Histoire d'Allemagne*, etc.

çais [1]. « Si les électeurs s'avisoient d'élire le roi de France, s'écriaient le comte de Konigstein et d'autres seigneurs, nous verserions tous la dernière goutte de notre sang plutôt que d'être françois [2]. » D'un autre côté, les fanfaronnades de François Ier fournirent au roi d'Espagne le prétexte de recourir aux moyens d'intimidation contre les partisans de son rival. Le bruit ayant couru que François Ier se rendait en Lorraine, comme il avait menacé de venir à Francfort assurer son élection par la force, chaque prince, chaque ville arma [3]. Aussitôt Charles, qui avait promis de défendre les électeurs contre toutes violences [4], établit autour de Francfort les troupes de la ligue de Souabe, au nombre de 25,000 hommes, commandés par François de Sickingen et par le marquis Casimir de Brandebourg [5]. « Ce dont furent merveilleusement estonnez ceux qui vouloient bien au roy de France, et très fort joyeux ceux qui vouloient bien au roy catholique [6]. » En effet, la présence « de cette grosse bande » eut le résultat désiré. Lorsque la diète s'ouvrit (17 juin), l'électeur de Brandebourg et le comte palatin « eurent tellement peur, » qu'ils ne tardèrent pas à déserter la cause du monarque français [7]. L'archevêque de Trèves seul tint bon jusqu'au bout; mais comprenant enfin l'impossibilité de prolonger une lutte devenue inégale, il céda à son tour. Alors, après de vaines tentatives pour susciter les candidatures du marquis de Brandebourg et du duc de Saxe [8], le 28 juin

[1] Lettre de Max. de Berghes du 12 avril. *Nég. dip.*, II, 415.
[2] Lettre du comte de Nassau du 11 mars. M. MONE, l. c. 124.
[3] Lettre du même du 23 mars, précitée.
[4] Lettre de Max. de Berghes du 14 février, précitée. — [5] *Nég. dipl.*, I, CLVII.
[6] M. MIGNET. — [7] F. GUICCIARDIN, l. c. — FLEURANGES, l. c. — *Nég. dipl.*, l. c.
[8] *V.* JO. SLEIDANI, *De statu religionis et reipublicæ, Carolo Quinto Cæsare, commentarii*, 1559. — ROBERTSON. — M. MIGNET.

1519, à 11 heures, Charles, d'une voix unanime, fut élu roi des Romains [1]. Après cette élection qui devait avoir des suites si considérables, le duc de Saxe ayant demandé à son conseiller, Febien de Feilitsch, s'il lui plaisait qu'on eût choisi le roi d'Espagne : « Il est bon, répondit cet homme sage, que les corbeaux aient un vautour [2]. »

La nouvelle de cette élection arriva à Bruxelles, le 30 juin, et, par circulaires du même jour, Marguerite ordonna aux officiers et aux magistrats municipaux de « faire feux de joye, esbatemens et autres actes en tel cas requis et accoustumés; de rendre grâces et louanges à Dieu de ce que messieurs les électeurs du Saint-Empire avoient unanimement, par l'inspiration du Saint-Esprit et sans aucune variation, esleu son seigneur et nepveu roy des Romains [3]. » D'autres circulaires invitèrent « tous prélats et gens d'église à rendre louanges et grâces à Dieu pour la bonne prospérité du roi [4]. » Le serviteur

[1] *V.* les conditions qui lui furent imposées. Du Mont, IV, 1re p. 296, 304, 357.

[2] M. Michelet, *Mémoires de Luther*. Notes et éclairc., II, 164.

[3] Compte de Jean de Berghes, l. c., fo xj. — *Nég. dipl.*, II, 455. — Les magistrats de Bruxelles décidèrent que des fêtes seraient données, le 2 juillet, sur la grand'place, de 8 à 11 heures du matin, par les métiers, les serments et les chambres de rhétorique, et ils établirent des prix pour les corporations qui se distingueraient par leur belle tenue. Le premier prix consistait en trois agneaux, à 20 sous pièce, et douze *geltes* ou pots de vin, à 4 sous la gelte; le second, en 3 agneaux et 9 geltes de vin; le troisième, en 2 agneaux et huit geltes; le quatrième, en 2 agneaux et 6 geltes; le cinquième, en 1 agneau et 6 geltes; le sixième, en 1 agneau et 4 geltes; le septième, en 1 agneau et 3 geltes. Il y avait, en outre, trois prix pour les plus beaux ébattements : le premier, de 2 agneaux et 7 pots de vin; le deuxième, de 2 agneaux et 6 pots; le troisième, de 1 agneau et six pots; et trois autres prix de 3, 2 et 1 pot de vin pour le meilleur prologue sur l'élection du roi. Pour rendre la fête des plus brillantes, il fut annoncé aussi que les corporations ou les concurrents qui ne remporteraient pas de prix, recevraient néanmoins des récompenses. *Histoire de Bruxelles.*

[4] Compte de Jacques de Laitre, précité, fo xviij.

de Marguerite, Guillaume Millo, qui informa de cet événement le magistrat de Malines; le valet du maître des postes qui l'avait conduit, les serviteurs de Henri de Nassau et d'Antoine de Lalaing qui les premiers en avaient apporté la nouvelle, reçurent tous des gratifications de cette ville [1]. Les états de Flandre envoyèrent à Barcelonne une ambassade pour complimenter le nouvel empereur [2]; les états de Brabant votèrent une aide de 100,000 livres « afin de subvenir à l'entretien d'un nombre considérable de gens de guerre et aux dépenses que le roy avoit faites pour obtenir la couronne impériale [3]. » A son retour dans les Pays-Bas le comte de Nassau fut fêté partout, et reçut des présents de la plupart des villes [4]. De son côté, Charles le nomma (20 août 1519) *statstewer,* à Nuremberg, sa vie durant, « en récompense des services qu'il lui avoit rendus [5]. » Tous les autres agents de ces importantes négociations obtinrent également des marques de sa reconnaissance, et il n'oublia pas la part que Marguerite avait prise à son élévation.

Déjà, même avant d'en avoir reçu la nouvelle, Charles, par lettres patentes datées de Barcelonne, le 1er juillet 1519, avait accordé une entière réparation à l'habile princesse. « Lors de notre départ des pays d'embas, pour venir prendre possession de nos royaumes de par deçà, dit-il dans ces

[1] AZEVEDO.

[2] Cette ambassade était composée de l'abbé des Dunes; de Louis de Praet, bailli de Gand, et des seigneurs Guido de Blaegvelt et de Boesweghe. Compte de Nicolas Rifflart, précité (nº 1927), fº lxij vº. — *Plac. de Flandre*, II, 421.

[3] Compte d'Adrien Van Heilwygen (nº 15752). *Archives du royaume.*

[4] AZEVEDO.

[5] Les électeurs confirmèrent cette nomination le mardi après l'Assomption 1526 (Extrait des cartulaires des archevêques électeurs de Trèves qui se trouvent à Coblence, par M. Kreglinger). Bulletins de la Comm. royale d'histoire, IV, 175.

lettres, nous avions institué un conseil privé composé de la personne de notre très-chère dame et tante, dame Marguerite, avec les princes et seigneurs de notre sang, chevaliers de notre ordre, chef, conseillers, maîtres des requêtes et autres dénommés en l'ordonnance par nous sur ce faite, pour, en notre absence, avoir le gouvernement et administration de nosdits pays d'embas. Par cette ordonnance, étoit, entre autres choses, dit et déclaré que toutes lettres et provisions, qui se concluroient en notredit privé conseil, se dépêcheroient sous notre nom; que les lettres closes se signeroient d'un cachet auquel avions fait imprimer notre nom, et que les affaires de nos finances se conduiroient par le chef et le trésorier général à ce ordonnés. Depuis, dûment et au vrai informé et averti du grand soin, peine, travail, cure et diligence que notredite dame et tante avoit faits et pris, et continuoit faire, de plus en plus, à l'adresse et conduite de nosdites affaires de par delà; la voulant aucunement rémunérer et récompenser de son bon devoir et acquit envers nous, nous lui avons donné pouvoir et autorité de soubsigner de sa main les lettres closes qui se commandoient et dépêchoient en notredit conseil privé pour nos affaires et tous autres, ainsi que la superintendance de nos finances avec lesdits chef et trésorier général, et la disposition des offices, bénéfices et autres lettres de grâce qui, par la première ordonnance, étaient réservées à notredit conseil privé conjointement. Aujourd'hui que, par vraie expérience, nous avons connu et connoissons évidemment et notoirement les grands, inestimables et louables services que notredite dame et tante nous a faits; le soin, peine et travail qu'elle a pris tant pour élever et instruire notre personne en vertus et bonnes mœurs, que pour dresser et conduire nos affaires au

bien et honneur de nous, au salut de nos pays et sujets et de la chose publique, tant durant le temps de notre minorité, que durant notre absence de nosdits pays, — en bonne raison et par obligation naturelle, nous sommes tenu lui rendre l'honneur qui lui appartient avec le guerdon qu'elle a mérité et mérite envers nous.

« A cet effet, savoir faisons que nous, ces choses considérées, mesmement l'amour naturelle que notredite dame et tante nous a portée et porte ; le soin qu'elle a pris et prend journellement de vaquer et entendre à la conduite de nos affaires ; — considérant davantage qu'au moyen des grandes et continuelles occupations que nous avons et qui nous surviennent de plus en plus, pour donner ordre et provision aux affaires tant de nosdits royaumes de par deçà, comme de ceux de notre maison d'Autriche et autres naguères à nous succédés et échus par le trépas de notre feu seigneur et grand-père l'empereur ; — qu'il est apparent que de longtemps nous ne pensons nous trouver en nosdits pays d'embas pour, en notre personne, entendre aux affaires d'iceulx ; — que le gouvernement de nosdits pays de par delà sera beaucoup mieux et plus sûrement établi en sa personne qu'en nulle autre ; — pour ces causes et autres à ce nous mouvans, mesmement pour l'entière et singulière confiance que avons toujours eue et avons en sa personne, — nous avons, de notre certaine science, propre mouvement, autorité et pleine puissance, fait, créé, ordonné, institué et établi, faisons, créons, instituons et établissons, par la teneur de ces présentes, icelle notre tante, régente et gouvernante, en notre nom, de tous nos pays d'embas, ensemble de nos sujets et affaires d'iceulx.

« Nous lui donnons pouvoir, autorité, faculté et pleine

puissance de vaquer et entendre au régime et gouvernement de nosdits pays et sujets; — de faire assembler devers elle et ailleurs, où bon lui semblera et tant de fois qu'elle le voudra, les princes et seigneurs de notre sang, chevaliers de notre ordre, et membres du conseil privé; — d'y faire proposer, mettre en délibération toutes les matières et affaires qui surviendront; d'ouïr et entendre leurs opinions; d'y donner les résolutions et conclusions telles qu'il appartiendra; de les faire mettre à exécution; — d'avoir regard et superintendance sur le fait de la justice; des finances; de la gendarmerie; des gouverneurs et capitaines généraux et particuliers; de tous autres officiers de justice et de recette; — de promulguer toute espèce d'édits et ordonnances qu'elle jugera convenir au bien, utilité, commodité et police de nosdits pays et sujets et de la chose publique; — de donner et de disposer de tous offices et bénéfices, à notre disposition, venant à vaquer en nosdits pays; — d'accorder à tous délinquants grâce, rémission, abolition et pardon des cas qu'ils auront commis et perpétrés; — de convoquer et d'assembler les états en général ou en particulier, toutes et quantes fois et en tel lieu que bon lui semblera; — de leur faire proposer et exposer les affaires qui surviendront; de leur demander aides, services ou autres choses; — d'accepter ou de refuser leurs réponses; — de faire dépêcher, signer et sceller, sous notre nom et de nos sceaux, toute espèce de provisions et lettres patentes qui par elle seront délibérées et conclues. — Quant aux lettres closes, nous voulons et ordonnons qu'elles soient dorénavant dépêchées sous le nom de notredite dame et tante, comme régente et gouvernante, et qu'elles soient par elle signées de son propre nom. Ces lettres seront de tel effet, valeur et vertu que si nous-mêmes les

avions commandées et signées de notre main. Enfin, nous autorisons notredite tante à généralement faire, ordonner, commander toutes choses qu'elle verra servir au bien et honneur de nous; à la conservation de nos droits, hauteur, seigneurie, autorité et prééminence, comme nous-mêmes ferions, le tout durant notre présent voyage d'Espagne. Nous promettons, de bonne foi et en parole de roi, de tenir ferme et établi tout ce qu'elle aura ordonné et exécuté, et ordonnons à chacun de lui obéir comme à nous-même [1]. »

Cependant, après lui avoir conféré publiquement pleine autorité pour régir le pays comme il aurait pu le faire lui-même, Charles, par des instructions secrètes du 16 du même mois, restreignit l'étendue des pouvoirs de la régente. Il lui prescrivit de se conduire en toutes matières importantes, tant de grâce que de justice, d'après l'avis du conseil privé; en matière de finances, d'après l'avis du collége des finances. Il lui fut interdit de disposer, sans l'expresse ordonnance du roi, des principaux offices de justice; des places de conseiller, de gouverneur de province, de capitaine de forteresse, de chef de bailliage; de procéder au renouvellement des magistratures communales. Seulement, en cas d'urgence, elle était autorisée à y pourvoir par provision. Quant à la collation des bénéfices, elle eut à se conformer à la liste qui lui fut adressée, en suivant l'ordre de rôle. Il lui fut également interdit de délivrer, sans exprès commandement du roi, aucune lettre de nouveaux priviléges, amortissement, anoblissement, ou autres de nature à porter préjudice au domaine ou à l'autorité souveraine, ni lettres de grâce pour crime de lèse-majesté, commotion, conspiration contre le prince ou les membres de

[1] *Archives de l'Audience.*

sa famille, ou pour autres cas énormes. Enfin, il lui était expressément recommandé de « ne rien entreprendre sur les droits, domaine, hauteur, seigneurie et autorité du roi, pour icelles aucunement amoindrir, mais de tenir main, au contraire, et de pourvoir, de tout son pouvoir, à leur accroissement et ampliation [1]. » Si, jaloux à l'excès de ses prérogatives souveraines, Charles semblait ne s'en dessaisir qu'avec une sorte de défiance, il témoigna hautement à cette princesse sa reconnaissance « du grand soin, devoir et dilligence qu'elle portoit en toutes ses affaires et singulièrement en celles d'Allemagne; des bonnes dépêches qu'elle avoit faites vers les princes électeurs et autres, et de l'envoi de personnages tant en Allemagne qu'en Angleterre et à Rome [2]; » par lettres patentes du 18 septembre 1520, il lui céda et transporta, pour en jouir sa vie durant, la ville et terroir de Malines [3].

Charles était à Barcelonne lorsque son secrétaire, Jean de le Sauch, lui apporta la nouvelle de son élection (6 juillet)[4]. Sa joie fut vive, et sans plus s'inquiéter de l'opposition des Espagnols, il se livra tout entier aux vastes projets de gloire qui séduisirent longtemps son imagination [5]. Un large champ s'ouvrait à ses rêves ambitieux. En Afrique, préludant aux succès qui devaient populariser un jour le nom de son souverain dans toute la chrétienté, le gouverneur d'Oran avait vaincu le fameux Barberousse Ier, conquis « plusieurs villes et forts, » et bientôt après « ses gens d'armes avoient mis à mort » ce terrible corsaire, que les proclamations officielles appelaient « le

[1] *Actenstücke und Briefe*, 100. Marguerite accepta ces conditions par une déclaration du 28 juillet. *Ibid.*, 102.

[2] Dépêche du 22 février. M. Le Glay, *Notice sur Marguerite d'Autriche*.

[3] Cet acte est en original aux *Archives de Lille*. M. Le Glay, l. c.

[4] Compte de N. Riffart (n° 1927), f° xxxviij.

[5] Robertson.

principal général des Turcs [1]; » en Amérique, Magellan découvrait le fameux détroit qui porte son nom, et Fernand Cortez, conquérant le Mexique, donnait un nouvel empire au jeune César. « Un esprit plus commun, dit un historien allemand, aurait été accablé sous le poids de pareils événements; mais pour notre jeune héros de vingt ans, ils ne firent que hâter sa maturité et en former un homme [2]. »

Jusqu'alors, en effet, rien n'avait encore décélé l'étendue de son génie. Dans quelques circonstances il avait bien montré la force et l'opiniâtreté de caractère dont il donnera plus tard d'éclatantes preuves; mais sa soumission, ou sa déférence envers de Chièvres lui avait considérablement nui dans l'opinion publique. Le voyant sujet à des accès nerveux, peut-être à l'épilepsie [3], les Espagnols avaient même commencé à croire et à répéter qu'il avait hérité de l'incapacité, sinon de la folie de sa mère [4]. Depuis deux ans qu'il vivait parmi eux, il avait commis les fautes les plus graves; donné un libre cours à la cupidité de ses favoris [5], à la vénalité de ses agents; livré

[1] Ces événements furent célébrés dans les Pays-Bas par des fêtes publiques et des cérémonies religieuses réitérées. Comptes de Jean de Berghes, de 1518-1519, fos x vo et xj, et de 1520-1521, fo xij.

[2] KOHLRAUSCH, l. c.

[3] « A la fin de 1518 et au commencement de 1519, deux de ces attaques l'avaient renversé sans connaissance, l'une pendant qu'il jouait à la paume, l'autre pendant qu'il entendait la grand'messe dans Saragosse. » M. MIGNET, *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste.* (Paris 1857), 20, d'après SEPULVEDA, qui donne à ces accès le nom d'épilepsie (*comitialis morbus*), et une dépêche de l'ambassadeur de France, de la Roche-Beaucourt (8 janvier 1519) qui rapporte que pendant deux heures on le crut mort.

[4] SIMONDE DE SISMONDI, l. c., XI, 215.

[5] « La libéralité et profusion du prince alloit tant couramment, que les cortisans luy arrachèrent en un mois vingt millions de maravédis, qu'estoit somme estimée pour lors très-grande et excessive. » LOYS GOLLUT, 1532, d'après GARIBAY, *Hist. d'Hesp.*

toutes les places, tous les bénéfices à des étrangers qui traitaient l'Espagne comme les Espagnols traitaient l'Amérique, et, dans leur avidité cynique et offensante, allaient jusqu'à appeler ceux-ci leurs Indiens [1]. Ximenès disgracié était mort de douleur, et un jeune homme de vingt ans, Guillaume de Croy, l'avait remplacé sur le premier siége du royaume. De Chièvres, Jean le Sauvage, déjà précédemment accusés d'avoir vendu leur appui aux intrigants qui étaient accourus dans les Pays-Bas solliciter les faveurs de leur jeune roi, avaient mis l'Espagne à l'encan, rendu toutes les charges vénales [2]; ils menacèrent même de destitution quiconque ne consentirait pas à leur payer la conservation de son office [3]. Le Sauvage avait eu un digne successeur dans Mercurino de Gattinara, et ce peuple fier, indigné de voir des étrangers envahir toutes les places, régner en maître, faire or de tout, même de la justice, froisser ou méconnaître ses plus chers intérêts [4], s'était éloigné de ce roi qui semblait afficher un certain mépris pour sa langue, pour ses mœurs, même pour ses costumes [5]. Tandis que l'agitation des villes présageait le

[1] SANDOVAL, I, L. V, § II. — M. MIGNET, l. c.

[2] « Ils se mirent à vendre les offices tellement que, bien des fois, ni les services passés, ni les bonnes mœurs, ni la science, ni l'expérience, ne suffirent s'ils n'étaient accompagnés d'une offre d'argent. » SANDOVAL, l. c., L. II, § 40.

[3] *Ibid.* — « Et de vray, les principaux seigneurs qui estoient auprès de luy, faisoient de si grands proffits, par les provisions de bénéfices, institutions en offices, constitutions de pensions, octroy de graces et autres cas, que l'on disoit que en peu de mois, le président le Sauvage, qui fut chancelier, havoit resserré pour soy 500,000 escuz, et le sieur de Chièvres beaucoup d'advantage. » LOYS GOLLUT, 1533, d'après GARIBAY, VIVÈS.

[4] *Voir* ROBERTSON, *Histoire de l'Amérique*.

[5] Ainsi en 1518 et en 1519 nous voyons confectionner tous ses habillements en Belgique, fait qui, peu important en apparence, aliène bien des cœurs au souverain. « Premièrement, pour la façon de deux robes de velours noir, iiij livres; item, pour la façon d'aultres deux robes, l'une de satin fourrée de

terrible soulèvement des *communeros*, les grands, blessés de l'abandon où on les laissait, se rejetaient du côté de la France[1].

martres et l'aultre de damas à grandes fleurs aussi fourrée de martres, iiij livres; item, aussi pour la façon de deux *chamarres* de velours noir, l'une à pointes de thoilles d'or doublées de drap noir, et l'aultre à la mode de France, bordée à deux plats bords, viij livres; item, pour la façon de six pourpointz, les cinq de satin noir, l'ung doublé d'escarlate et l'autre de cramoisy, x livres xvj sols; item, pour la façon d'une robe de satin broché jaune, vj livres; item, pour la façon d'ung manteau de velours bleu doublé de satin blanc, pour icelluy roy iiij livres; item, pour la façon d'une robe, chapperon et sayon de deuil, xl sols; item, pour la façon de deux sayons à chevaulcher, pour porter le roy à cheval, l'ung bordé à trois ronds bords et l'aultre à deux plats bords, viij livres; item, pour ung bonnet de velours et satin incarnat, xxvij sols vj deniers; item, pour une capeluche de damas jaulne, xl sols; item, pour deux cappes d'Espaigne de drap frizé, l'une cloze et l'aultre ouverte, lxxij sols; item, pour une robbe à chevaulcher avec le chapperon de drap gris, xxxvj sols; item, pour ung petit paletot de marroquin à porter le roy par debssoubz sa robe à chevaulcher, xx sols; item, pour la façon d'une robe de satin cramoisy rouge avec ung chaperon à boule, pour vestir le roy, vj livres. » Compte de Nicolas Rifflart, du 1er janvier au 31 décembre 1519 (nº 1927), fº cxiij.

« Pour la façon de quatre paires de chausses doublées de drap, les deux de drap d'escarlate rouge, et les aultres deux de drap noir, iiij livres; item, pour viij aulnes de drap noir pour faire chausses pour le roy, xlvij livres iiij sols. » *Ibid.*, fº cxiiij.

« Item, pour la façon de deux cordons de fil d'or, d'argent et soye rouge pour garnir et accoustrer deux chappeaulx pour le roy, xx sols iiij deniers; item, pour soye et façon d'ung aultre cordon de soye noir; pour ung chappeau noir pour le roy, xxxv sols vij deniers. » *Ibid.*, fº cxv.

« Et premièrement, pour la façon de trente-deux paires de soulliers de velours tant hault que bas, pour ledit seigneur roy, au prix de xij sous la paire, xix livres iiij sols; item, pour l'estoffe et façon de seize paires d'aultres souliers de cuyr blancs et noirs aussi tant hault que bas, au prix de xij sols la paire, ix livres xij sols; item, pour deux paires de brodequins, au prix de xviij sols ix deniers la paire, xxxvij sols vj deniers; item, pour aultres deux paires de brodequins à double semelle, pour le seigneur roy porter à la chasse, au prix de xxvj sols vj deniers la paire, liij sols; item, pour cinq paires de houseaulx de maroquins pour ledit seigneur roy, au prix de xxxvij sols vj deniers la paire, ix livres vij sols vj deniers; item, pour deux aultres paires de houseaulx de cuyr de vache, à lvj solz la paire, cxij sols. » *Ibid.*, fº vj xx ij, etc.

[1] « Les personnes les plus considérables des deux Castilles visitaient assidû-

Les motifs mêmes qui lui avaient valu l'empire furent une nouvelle cause d'appréhensions pour les Espagnols. A leurs yeux, c'étaient des hostilités imminentes de la part des Turcs; et la perspective d'être gouvernés, en son absence, par des vice-rois mécontenta tous les ordres de l'état. Le clergé de Castille refusa de payer la dîme imposée par le pape pour subvenir aux frais de la guerre contre les infidèles; une insurrection des communes contre les nobles livra le royaume de Valence aux horreurs des discordes civiles; des germes de révolte couvaient dans la plupart des provinces. Mais, sans tenir compte de ces symptômes menaçants, repoussant toutes les instances contraires, Charles accepta l'acte de sa nomination que l'électeur palatin était venu lui présenter au nom du collége électoral (30 novembre 1519), et ordonna à sa tante de lui envoyer sans délai une flotte des Pays-Bas [1]. Dès que cette flotte fut arrivée [2], il conféra le gouvernement

ment la Roche-Beaucourt, et aussi nombreux à la table de l'ambassadeur de François Ier qu'à la cour du roi Charles, ils lui disaient : « Quand il le vouldra, vostre maistre trouvera autant de serviteurs en ce pays qu'en lieu qu'il sauroit souhaiter. (Lettre de cet ambassadeur, mars 1518). » M. MIGNET, l. c., 220.

[1] Cette princesse chargea, entre autres, « Jean Corneliszoon Hubert, demeurant à Zierikzee, de louer deux navires, l'un nommé *la Julienne*, de 250 tonneaux, l'autre *le Noël*, de 200 tonneaux, pendant deux mois, commençant au 1er janvier 1520, lesquels navires menèrent Jean de Termonde, écuyer, maître de l'artillerie, avec plusieurs pièces d'artillerie, boulets, poudres, canonniers, pilotes, etc., que le roi avait demandés pour son retour d'Espagne. » Il lui fut payé de ce chef 1,350 livres. Ces deux navires portaient aussi des « provisions de carême; savoir : 350 *stockfischs;* 50 douzaines de soles; 200 livres d'autres stockfischs appelés *rotscarres;* 200 douzaines de plics; 400 grands brochets salés; 12 demi-tonneaux de saumon; 6 demi-tonneaux d'anguilles; 2 tonneaux de preckes sèches; 14 demi-tonneaux de cabillaud salé; 40 demi-tonneaux de harengs achetés à Malines; 4 tonneaux de sorets achetés à Malines et à Bruges; 40 demi-tonneaux de beurre de Flandre, achetés à Bruges; un tonneau de stockfisch d'Oostland; 960 livres de houblon, etc., etc. » Compte de Jean Micault, l. c.

[2] Ce fut pourtant un vaisseau espagnol qui le transporta dans les Pays-

du royaume à Adrien d'Utrecht et, s'embarquant à la Corogne le 19 mai 1520, il mit à la voile le lendemain; il emmenait avec lui ses favoris : les deux Guillaume de Croy, le seigneur de Chièvres et l'archevêque de Tolède, qui ne devaient plus revoir ces contrées où ils laissaient un nom abhorré.

Bas. « A Jehan de Loscano, capitaine de mer de l'empereur, en prest sur ses vacations, d'estre venu d'Espagne par deçà pour conduire l'empereur, iij c livres. » Registre int. *Revenus et dépenses de Charles-Quint,* 1520-1530. fo ij c xlij vo.

CHAPITRE IX.

CONQUÊTE DE TOURNAI ET DU TOURNAISIS.

(1519-1521.)

Ce n'était point en Espagne seulement que l'élection de Charles condensait des nuages chargés des foudres de la guerre. Blessé dans sa vanité, redoutant cet accroissement de puissance qui menaçait de rompre tout équilibre en Europe, qui pèserait sur la solution des épineuses questions de la Navarre, du Milanais, de la Bourgogne, des régales de la Flandre, François Ier avisait déjà aux moyens d'ébranler le colosse dont l'ombre gigantesque se projetait de toute part sur ses états. Cependant, au moment même où il disputait à Charles la couronne impériale, et pour ne point assumer, sans doute, l'odieux de la rupture, après de longues hésitations [1], il s'était décidé à donner suite au projet d'entrevue convenu entre de Chièvres et de Boissy.

[1] « La journée de Montpellier se refroide ung petit... en quoi je prends mauvais pied et me doubte qu'ils ne changent de propos. » Lettre de Marguerite du 31 janvier 1519.

« L'assemblée de MM. de Chièvres et de Boissy se refroidit et dilaye. Je croy que le fait de l'empire en est grant cause. » Lettre de Max. de Berghes du 8 février.

« Le roi délaye le partement dudit grand maître... et peut sembler qu'il le fait à cautelle pour cependant voir comment ses affaires se tourneront en Allemagne. » Lettre de Marguerite et du conseil privé, du 20 février. *Nég. dipl.*, II, 188, 219, 257.

Le 1er mai 1519, ces deux ambassadeurs arrivèrent à Montpellier, accompagnés, le premier : de Gattinara [1]; Pierre de Mota, évêque de Badajoz, grand aumônier; Philibert Naturel; Fernand de Vega, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques de Compostelle; et de l'audiencier et premier secrétaire, Philippe Haneton; le second : d'Étienne Poncher, devenu archevêque de Sens; du premier président Jacques Olivier; de Jean, seigneur de la Roche-Beaucourt; et de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy. De Boissy, qui était déjà malade, fut obligé de se reposer une couple de jours, et ce fut le 3 seulement que de Chièvres alla le visiter. Dans leur entretien, l'ambassadeur français lui exprima le désir de son maître de terminer le différend de la Navarre par le mariage de Henri II d'Albret avec l'infante Catherine. Si cette proposition n'était pas admise, il demandait qu'on laissât à d'Albret le titre de roi avec le domaine du royaume; le roi catholique conserverait les forteresses et recevrait des sûretés pour empêcher Henri de donner l'entrée de ce pays aux Français, d'assister en rien les ennemis de l'Espagne et de son roi. De Chièvres répondit qu'il y penserait et présenterait des contre-propositions. Puis il fut convenu que les autres ambassadeurs français se rendraient chez lui pour négocier officiellement. Averti qu'ils comptaient ouvrir le débat par l'affaire de la Navarre, il s'empressa de mander au grand maître que la principale question à traiter était le mariage de Charlotte de France avec le roi catholique; quant aux divers articles du traité de Noyon, on les examinerait ensuite dans leur ordre, et le dernier, qui touchait la Navarre, serait réglé comme les autres.

[1] Guillaume de Croy reçut pour les frais de cette ambassade, 7,600 livres; et Gattinara, 1,875 livres. Compte de N. Rifflart (nº 1927), fº xliiij.

Dans la conférence tenue chez de Chièvres, les articles du traité furent en effet successivement examinés; Gattinara notait les objections qu'ils soulevaient, « lesquelles n'estoient de grande importance et se fussent facilement vidées si l'on eût eu accord du surplus [1]. » Les ambassadeurs de Charles demandaient : 1° la confirmation des précédents traités conclus entre les deux rois, « pourvu que les dispositions arrêtées relativement à la conservation des biens patrimoniaux de Maximilien sortissent leur effet en la personne du roi catholique, son héritier et successeur, et que le roi très-chrétien fût tenu à l'aider et assister en la conservation d'icelle succession à l'encontre de tous ceux qui la voudroient troubler et envahir, sans pouvoir directement ou indirectement bailler aide aux Vénitiens ni autres, excepté seulement en cas de défense, si lesdits Vénitiens étoient envahis; » — 2° la main de Charlotte de France dont les fiançailles seraient célébrées quand la princesse aurait sept ans révolus et avant sa huitième année. Elle serait remise alors à son futur époux « tant pour la sûreté du mariage que pour faire nourrir icelle dame durant sa minorité, de manière qu'elle fût instruite et entretenue en bonne amour et dilection avec ledit roi catholique. » Le mariage serait effectué, dès qu'elle aurait l'âge de puberté, à onze ans et demi ou douze ans au plus tard, à tels dot et douaire qui avaient été fixés pour sa sœur Louise; — 3° la réduction à 50,000 écus d'or au soleil de la subvention pour le royaume de Naples; — 4° la suppression de tous les droits établis contrairement aux intérêts commerciaux des sujets des deux princes, depuis le traité de Noyon; — 5° des dommages-intérêts pour les entreprises du seigneur

[1] Mémoire de ce qui s'est passé à la journée de Montpellier. *Nég. dip.*, II, 450, d'après la copie qui se trouve aux *Archives du royaume*.

de Fleuranges; — 6° le concours du roi de France pour réduire le duc de Gueldre s'il persistait dans ses actes d'agression; — 7° la nomination, avec l'agrément du roi de France, des officiers chargés de percevoir l'aide ordinaire d'Artois, dite ancienne composition, cédée au roi catholique et à son successeur par le traité de Noyon. La recette s'effectuerait sous le contrôle de la chambre des comptes de Lille, seulement celle de Paris recevrait un double authentique des comptes. Pour prévenir la prescription, le roi catholique délivrerait des « lettres signées de sa main et scellées de son scel déclarant icelle composition appartenir au roi très-chrétien, et estre tenue par don et grâce de lui; » — 8° le pouvoir de lever dans ce comté des aides extraordinaires, du consentement des états et moyennant une permission du roi très-chrétien, renouvelée de dix en dix ans; — 9° le droit de nommer le receveur de ces aides; — 10° l'observation dans ce comté des édits et ordonnances réglant dans les Pays-Bas le cours et la valeur des monnaies « que des marchands et autres sujets de France s'avançoient journellement y vouloir allouer et recevoir selon l'évaluation de leur pays, sans se conformer à l'évaluation fixée par le roi catholique qui étoit plus forte que celle du roi très-chrétien, et ce au grand détriment et reboutement du cours de la marchandise et de la chose publique dudit pays; » — 11° l'usage des indults obtenus ou à obtenir de la cour de Rome pour y nommer aux bénéfices et y recouvrer les décimes et autres subsides ecclésiastiques; — 12° le droit d'y lever « tant sur les gens d'église que roturiers et gens non nobles le droit de nouvel acquet; » — 13° la promesse que les habitants de l'Artois, dans les causes ressortissant au parlement de Paris, ne seraient jamais ajournés devant le grand conseil du roi de

France ni ailleurs ; — 14° la faculté de rendre, par procureur, l'hommage qu'aux termes du traité de Paris, Charles devait faire en personne lorsqu'il aurait vingt ans, pour les comtés et seigneuries tenus de la couronne de France ; — 15° l'exécution, dans les trois mois, de toutes les dispositions des traités de Paris et de Noyon relatives aux droits de Marguerite dans la Franche-Comté, à peine de dommages-intérêts ; l'exemption pour les habitants du Charolais des logis et des prestations militaires ; la suppression des charges et servitudes imposées à cette princesse pour la jouissance des revenus de ces comtés ; — 16° enfin, et c'était là le point capital, la renonciation de François Ier à la prétention de donner aide et assistance à Henri d'Albret, attendu que le roi catholique s'estimant « bon et juste possesseur du royaume de Navarre, par plusieurs bons et justes titres avec bonne foi et sans vice, » ne pouvait admettre d'intervention étrangère ; seulement si Henri d'Albret « vouloit accomplir, de sa part, le traité de Noyon et envoyer derechef ses ambassadeurs suffisamment fondés pour satisfaire entièrement à ses conventions, le roi catholique lui en feroit raison et le contenteroit raisonnablement [1]. »

Quand on en vint à ce dernier article, sans attendre le développement de la proposition des ambassadeurs de Charles, les Français demandèrent la remise de la délibération au lendemain pour entendre les envoyés de Henri d'Albret. Cette proposition fut accueillie, et deux jours se passèrent en oiseuses discussions. De Chièvres alors déclara à de Boissy « qu'il n'y avoit apparence de vider cette affaire si l'on n'y trouvoit quelque expédient. » Il ajouta qu'il ne croyait pas son

[1] « Articles conceuz par les députez du roy catholique à Montpellier. » *Actenstücke und Briefe*, l. c., 78.

maître disposé à accueillir les propositions du roi de France; toutefois en refusant de reconnaître à d'autres un droit quelconque à la possession de la Navarre, le roi catholique n'était pas éloigné d'accorder au prétendant quelque gracieuseté en rentes ou en argent comptant. De Boissy, dont la maladie empirait, n'émit pas d'opinion. Enfin, deux ou trois jours après, ses collègues requirent de Chièvres de se prononcer sur les ouvertures du grand-maître. « A quoi mondit de Chièvres respondit qu'il estoit bien vrai que le sieur de Boissy lui avoit fait des propositions, mais qu'il en avoit fait d'autres auxquelles il s'arrêtoit et n'avoit charge d'en faire autre chose. Lors l'archevéque de Sens dit assez sommairement que puisque l'on ne vouloit faire ni dire autre chose, seroit bien d'adviser à quelque honnête partement. A quoi lui fut répliqué qu'on y entendroit volontiers, et que l'on pourroit communiquer sur le fait du traité de Noyon pour assurer et corroborer le mariage et l'amitié dont il faisoit mention. Sur quoi l'archevêque dit que le traité étoit fait et conclu, et que le roi son maître le vouloit entretenir comme il croyoit que le roi catholique l'entretiendroit. En conséquence n'étoit besoin de plus avant en communiquer. » Les choses en étaient là lorsque de Boissy mourut (10 mai 1519) « et, tout après, lesdits ambassadeurs de France retournèrent devers les ambassadeurs du roi catholique. Ils leur déclarèrent que, suivant ce que les jours précédents avoit esté dit, ils avoient advisé de prendre congé, n'ayant charge de besogner plus avant. En ces termes se despartit la journée de Montpellier, et chacun se retira à sa chacune pour faire rapport à son maître [1]. »

Malgré le désir sincère des deux principaux négociateurs

[1] Mémoire précité.

de maintenir un traité qui était leur œuvre, le ton général de la discussion avait rendu ce résultat inévitable. L'élection à l'empire qui suivit de près, brisa tous liens entre leurs souverains. Or, les motifs de querelle ne manquaient pas. Tandis que François Iᵉʳ insistait pour la restitution de la Navarre à Henri d'Albret, réclamait le royaume de Naples, et exigeait d'autant plus instamment que le jeune empereur lui rendit hommage en personne pour le comté de Flandre, qu'il y voyait un moyen d'humilier son heureux rival; celui-ci lui contestait le Milanais, usurpé, disait-il, sur l'empire; revendiquait la Bourgogne iniquement ravie à son aïeule. Ces prétentions, soutenues avec une animosité acerbe, étaient de funeste augure pour le repos de l'Europe, et malheureusement ce n'étaient pas les seuls pronostics de la lutte qui allait la couvrir de ruines et de sang. Entre la maison d'Autriche et celle de France, s'élevait une question de suprématie qui, décidée formellement en faveur de l'une ou de l'autre, devait conduire à une puissance exorbitante, sinon à la monarchie universelle, et Charles et François Iᵉʳ, représentant deux grandes forces rivales, semblaient formés par la Providence pour se disputer cette prééminence.

Jeunes, puissants, ambitieux, ennemis naturels par la configuration de leurs états, ils étaient fatalement prédestinés à se combattre. Souverain des Pays-Bas, des Espagnes, des Deux-Siciles, des terres découvertes par le génie de Colomb ou conquises par l'audace des Cortez, des Pizarre, des d'Almagre; héritier de Maximilien et de ses prétentions sur la Bohême, la Hongrie et le Milanais, Charles donnait des alarmes à toute l'Europe. Sa puissance était pourtant plus apparente que réelle. Ses états si vastes étaient séparés par les mers, tandis que la France possédait un territoire homogène où elle

pouvait transporter sans obstacle ses armées du centre à toutes les frontières. La richesse des Pays-Bas et les mines du nouveau monde semblaient offrir d'immenses ressources; mais ces mines étaient improductives encore, et tandis que François I[er] usait à son gré de la fortune publique, Charles était soumis, sous ce rapport, au contrôle et au bon vouloir des états. Les deux princes régnaient sur des populations guerrières; mais les sujets de Charles étaient peu disposés à s'engager dans les entreprises personnelles de leur souverain, tandis que les rois de France surent presque toujours nationaliser leurs querelles. Enfin, François I[er] devait trouver une évidente supériorité dans sa liberté d'action en face des embarras sans cesse renaissants que causèrent à son antagoniste l'imparfaite obéissance de ses sujets féodaux de la Germanie, les troubles de l'Espagne, l'opposition des Pays-Bas, les progrès de la réforme, les effrayantes irruptions des Ottomans. Il y avait surtout désavantage marqué du côté des Pays-Bas isolés au milieu de nombreux ennemis, alors que l'esprit soupçonneux du gouvernement avait désorganisé comme dangereuses pour son autorité, les forces militaires des communes, retiré à la plupart des villes leur artillerie, laissé tomber en ruine leurs fortifications. En outre, les dilapidations de Maximilien avaient obéré les finances de l'état, des provinces et des villes, pendant que la France avait accru les trois trésors que lui légua Louis XII : « une grosse, puissante et bonne armée; un gros et merveilleux nombre d'artillerie, avec l'équipage qu'il y falloit; toutes les villes du royaume si bien fortifiées qu'il ne seroit possible d'y mieux pourvoir [1]. »

[1] Ms. d'un auteur contemporain, cité par M. L.-N. BONAPARTE, *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, I, 88.

Au moment où les deux princes se jetèrent dans la lutte qui épuisa leurs forces, ruina leurs peuples, désola l'Europe, aucun péril ne mettait encore en danger leur existence politique. En effet, « leurs moyens d'attaque et de défense pouvaient soutenir le parallèle; les bassins qui les portaient, étaient en équilibre, ou plutôt les deux puissances étaient prépondérantes dans le système général de l'Europe, et en multipliant leurs ressources par le développement interne de leurs forces, en rivalisant de sagesse et d'activité dans leurs opérations d'économie politique, la France et l'Espagne pouvaient augmenter leur puissance à l'infini sans que l'équilibre fût dérangé. » Mais le caractère des deux monarques était peu propre à comprendre et à embrasser un tel système, et ce fut une futile vanité qui amena l'explosion. « François Ier voulait de la gloire militaire; il espérait effacer entièrement son jeune rival et faire rougir l'Allemagne de son choix. Il attaqua Charles sans raison; Charles provoqué arma; il eut des succès; ses succès lui donnèrent le goût des conquêtes; il portera toujours plus loin ses prétentions; bientôt il menacera l'existence politique des autres états, et une guerre injuste, entreprise sans nécessité, amènera d'autres guerres plus justes et plus nécessaires. Ce ne fut pas le danger que courait l'équilibre, qui mit les armes à la main au roi de France; ce furent les hostilités qu'il commit qui mirent l'équilibre en danger; de nouveaux périls succédèrent aux premiers; il fallut combattre pour rétablir un état de choses, qui, sans sa première agression, n'eût peut-être jamais été dérangé [1]. »

S'ils avaient été stimulés par un noble mobile, exempts de vues personnelles d'autorité et d'ambition, que de maux ces

[1] ANCILLON, *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe.*

princes eussent épargnés à l'humanité! A quelle grandeur n'aurait pas atteint celui des deux qui se serait attaché à rallier autour de lui les peuples aspirant, les uns vaguement, les autres avec impatience, à l'amélioration de leur état social? C'était à Charles surtout qu'il appartenait de prendre ce beau rôle. Au lieu de s'unir à Rome, s'il était entré dans l'ère nouvelle ouverte au monde, que de révolutions eussent été prévenues! Chef des peuples libres des Pays-Bas, des Espagnes, de la vieille Germanie, dominateur des fières républiques d'Italie, s'il avait embrassé la réforme il eût anéanti à jamais l'influence gallo-romaine, source de toutes les tyrannies. L'Allemagne entière et les Pays-Bas eussent suivi son exemple, et unis par les liens puissants d'une religion commune, ils eussent formé une confédération indissoluble dominant l'Europe et y jetant les germes de la paix universelle, qui ne peuvent lever que sur le terrain de la liberté.

Avant de tirer l'épée, les deux rivaux cherchèrent à se fortifier par des alliances; ils s'efforcèrent de s'attacher Henri VIII. On vit les deux princes les plus puissants de la chrétienté flatter, aduler le vaniteux et avide Wolsey, qui, sous le nom de son maître, gouvernait alors l'Angleterre. Dans le dernier traité de Londres (1518) il avait été convenu qu'une entrevue aurait lieu entre François I[er] et Henri VIII, et elle était l'objet de négociations, lorsque eut lieu la rupture des conférences de Montpellier. François I[er] envoya sur-le-champ en Angleterre son principal conseiller, Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, et l'entrevue projetée fut enfin arrêtée dans une convention conclue le 26 mars 1520. Mais Charles avait déjà gagné Wolsey. Dès son avénement au trône d'Espagne, il lui avait alloué une pension de 3,000 livres, et

après son élection il la porta à 7,000 ducats. De brillantes promesses achevèrent l'œuvre commencée par l'or; l'ambitieux cardinal, dévoré du désir d'obtenir la tiare, se dévoua entièrement aux intérêts d'un prince qui, par l'étendue de ses états et par le grand nombre de prélats relevant de son autorité, jouissait dans le collége des cardinaux d'un crédit plus considérable que celui du roi de France[1]. Feignant d'ignorer les démarches de Henri VIII pour lui disputer l'empire, Charles le remercia même d'avoir envoyé en Allemagne son secrétaire et conseiller Richard Pace, « afin d'induire, incliner et solliciter les électeurs à l'élire[2]. » Aussi les nuages soulevés par cette éphémère candidature furent-ils promptement dissipés, et pour prévenir tout soupçon au sujet de l'entrevue pompeusement négociée par Bonnivet[3], il fut convenu qu'elle n'aurait lieu qu'après que l'empereur aurait visité le monarque anglais[4].

[1] François Ier avait déjà offert à Wolsey d'appuyer sa candidature. « Le roi très-chrétien m'a chargé de vous écrire, lui mandait sir Thomas Boleyn, que si vous aspiriez au saint-siége, il pouvoit vous assurer quatorze cardinaux. » Lettre du 14 mars 1519. M. MIGNET, *Rivalité de Charles-Quint et de François Ier*, Revue des Deux-Mondes, mars 1858.

[2] Instructions de Charles pour Jean de le Sauch, 16 août 1519. *Actenst. und Briefe*, 103.

[3] Charles tenait beaucoup à prévenir l'entrevue que Henri VIII devait avoir avec François Ier. Retardé par les vents contraires, il écrivit avec anxiété à Wolsey pour obtenir un peu de répit du monarque anglais : « Il me seroit aussi fâcheux que nuisible, lui dit-il (4 mai 1520) d'aborder en Angleterre et de ne plus y trouver le sérénissime roi mon oncle, lors surtout que, poussé par l'ardent désir de cette réunion, je mets tant de hâte à partir d'Espagne. Votre révérendissime seigneurie sait tout ce que cette entrevue peut apporter d'utilité à moi, au roi mon oncle, et à toute la République chrétienne; je la prie donc instamment d'obtenir que le roi, comme je l'en conjure par les lettres que je lui écris, consente à retarder son départ de quelques jours et jusqu'après mon arrivée. » M. MIGNET, *Rivalité de Charles-Quint et de François Ier*, l. c.

[4] « Et lors (Henri VIII) appela la royne et lui dit : « Orcha, l'empereur mon frère et vostre nepveu viendra ce coup icy, j'ai bien espoir que le verrons avant

Comme préliminaire de leurs projets d'alliance, le jour même où leurs commissaires déterminaient le cérémonial de leur prochaine rencontre (11 avril 1520) [1] les deux princes renouvelèrent les traités de commerce de 1495 et 1506 [2].

Sous divers prétextes, l'entrevue avec le roi de France fut retardée, et le nouvel empereur, débarquant à Sandwich, rencontra Henri VIII à Douvres (26 mai). La visite fut courte; mais elle suffit pour affermir le prince anglais dans ses bons sentiments et pour gagner son entourage [3]. François Ier, au contraire, ne tira aucun avantage de la fastueuse entrevue du Camp du drap d'or (7 juin 1520). Il chercha moins à s'attacher Henri qu'à l'éclipser par sa magnificence; ce n'était pas le moyen de dissiper ses préventions [4]. Le traité

celluy de France, autrement il m'en desplairoit; combien que je ne le polrois par honneur amender, mais ce n'est pas ma coulpe. Et afin de donner tant plus de temps à l'empereur mon frère et nepveu, j'ay escript et fait escripre au roy de France pour adviser de prolonger le temps de la venue de lui et moy; mais je me suis bien gardé de lui escripre la cause. Par quoy j'espère que j'en auray bonne response, car il n'est possible qu'il saiche encoires l'estat auquel les matières sont entre l'empereur et moy, car s'il le scavoit il ne la vouldroit accorder. » A quoy il nous respondist : « Venez et vous serez bien venuz; demandez et vous aurez; parlez ouvertement et franchement, et nous dirons *amen* à tout ce que vous direz. » Lettre de l'évêque d'Elva à Charles-Quint du 19 mars 1520. *Actenstücke und Briefe,* 121. — *Voir* cet ouvrage, p. 103 et suivantes pour les négociations qui eurent lieu au sujet de cette entrevue.

[1] *Ibid.*, 146.

[2] *Archives de Lille*. M. Le Glay, *Anal. hist*, 195.

[3] Il distribua 15,229 livres (353,312 francs 80 centimes) à divers personnages de la cour d'Angleterre (Compte de N. Rifflart, précité, f° lxxvj), dont plusieurs recevaient déjà de fortes pensions (A messire Édouard Ponynck, grand contrôleur d'Angleterre, pension annuelle de 1,000 livres; etc. Compte de Jean Micault de 1519). Il donna, en outre, 800 ducats « aux trompettes, lacquaiz, joueurs d'instruments et aultres officiers domestiques de l'ostel dudit seigneur roy d'Angleterre, en considération des services qu'ils luy avoient faitz durant le temps qu'il avoit esté audit royaume. » Compte de N. Rifflart (n° 1927), f° lxxiiij.

[4] Cette entrevue pourtant ne laissa pas que d'inspirer des inquiétudes aux

conclu par les deux rois le 6 juin, n'ajouta rien d'important à celui de Londres; Henri se borna à annoncer l'intention de rester neutre dans la lutte qui devenait de plus en plus imminente [1]. Lorsque, à son tour, il visita son neveu à Gravelines (10 juillet) [2], Charles ne recourut point, comme son rival, à une ruineuse magnificence; ce fut par d'habiles insinuations qu'il sut l'attacher définitivement à sa politique.

En attendant l'heure de régler « les divers objets concernant réciproquement leur avantage, leur honneur, le bien de leurs états, de leurs sujets, de la chrétienté et de la chose publique, » les deux princes s'engagèrent solennellement, par une convention conclue à Calais, le 14 juillet, à ne pas se lier, durant un terme de deux ans, par de nouvelles alliances matrimoniales avec « le roi des François. » Avant l'expiration de ce terme, ils se promettaient d'ouvrir des conférences à Calais, où ils enverraient chacun deux délégués munis de pleins pouvoirs pour traiter, d'une manière définitive, des dispositions déjà verbalement arrêtées dans leur entrevue, ainsi que des autres questions qui se présenteraient; pour assurer

conseillers de Charles-Quint. Si, d'un côté, ils jugeaient que « les pratiques entre leur maistre et cestuy d'Angleterre pouvoient estre tels que cestuy de France ne trouveroit en ce dernier ce qu'il espéroit, au moyen de quoy la departye d'eulx pourroit estre bien froide et de petite amour, » ils sentaient le « besoing d'avoir l'œil au guet, car l'on se garderoit des ambassadeurs de Charles-Quint de tous costez et s'y useroit monsieur le Franchoix de son art, n'épargnant belles paroles ny belles promesses. Et s'y feroit gouster à plusieurs de son aurum potabile, qui buveroient à sa bouteille, et lesdits ambassadeurs seroient là les bras croisez, car ils n'auroient adresche ny advertissement de personne, et jamais ne le vouloient entendre jusques ad ce qu'auroient quelque coup de baston sur les oreilles. » Lettre de Jean de le Sauch au seigneur de Chièvres du 7 avril 1520. *Actenstücke und Briefe*, 135.

[1] BELCARIUS, l. c., LXVI, n° 14.

[2] Cette seconde entrevue, à laquelle assista Marguerite, avait été arrêtée dès le 7 avril 1520. Lettre de Jean de le Sauch, précitée.

leur sûreté mutuelle; pour cimenter leur amitié. Dans l'entre-temps, « afin de se tenir mutuellement au courant de leurs affaires d'une manière familière et fraternelle; de pouvoir en conférer, les examiner et y pourvoir avec opportunité, ils résolurent d'avoir chacun réciproquement un ambassadeur avec qui il leur fût permis de traiter en toute sûreté de leurs intérêts; à qui ils s'ouvriraient de leurs intentions; par qui ils seraient informés et avertis de toutes circonstances éventuelles. » Enfin, cette convention confirmant sans y rien changer les précédents traités, ils se promettaient de les observer fidèlement, et surtout de se défendre contre toute attaque comme ils y étaient tenus par leurs anciennes alliances [1]. De ce moment, la neutralité proclamée par Henri VIII ne fut plus qu'un masque trompeur; Charles put, en toute sûreté, le rendre l'arbitre de ses démêlés. Sa position, du reste, était nette et belle : « il était en possession de tout; il avait obtenu tout ce qu'il désirait; son rival allait nécessairement devenir l'agresseur et lui fournir un moyen facile de le représenter dans toutes les cours et surtout dans celle d'Angleterre, comme le perturbateur du repos de l'Europe. Les politiques observèrent que Charles, simple avec adresse, avait vu deux fois Henri VIII utilement, sans faire la moindre dépense, tandis que François, fastueux en pure perte, avait plus dépensé pour une entrevue inutile à ses projets qu'il n'en avait coûté à Charles-Quint pour obtenir le trône impérial [2]. »

Cependant, alors que Marguerite ordonnait itérativement « des processions générales, des messes solennelles du Saint-Esprit, des dévotes prières et oraisons pour la paix univer-

[1] *Actenstücke und Briefe*, 179.
[2] GAILLARD, I, 313-314.

selle, » chacun préparait la guerre. Dans les Pays-Bas il fut enjoint « aux baillys, officiers, capitaines et gens de loy, de faire, sans bruit, bon guet et soigneuse garde, à cause du retour par deçà du roy, à qui aucuns, par envie de sa prospérité et félicité, polvoient bailler empeschement (mars 1520) [1]. » Si tout pronostiquait une prochaine rupture, rien encore n'annonçait pourtant la funeste étendue de ses conséquences; les deux rivaux semblaient même hors d'état de recourir immédiatement aux armes. Aussi François I[er] ne songeait-il alors qu'à susciter à Charles d'incessants embarras, « comme s'il n'avait pas prévu qu'il allumerait ainsi une guerre générale; » quant à Charles, il était entouré de difficultés. Il avait laissé l'Espagne dans un état de dangereuse effervescence; l'Allemagne, où il se rendait, était vivement agitée par la réforme; dans les Pays-Bas continuait à régner un sourd mécontentement se manifestant et par des propos injurieux contre le souverain [2], et par l'opposition des états à la plupart des propositions du gouvernement. Il paraît même que dans la Flandre il y eut quelque fermentation plus sérieuse provoquée « par un nommé Georges Delescaille, se disant frère bâtard de l'empereur [3]. » En même temps, si la crainte de s'aliéner les princes de l'empire avait porté Charles à renou-

[1] Compte de Jean de Berghes, f[os] x v[o], xj, xiiij v[o].

[2] « Audit pour avoir eschavoté et en après batu de verghes ung nômé Hans, serviteur à maistre François Craneveel, pour ce qu'il avoit dit jurie de l'empereur, xx sous. » Compte de Jacques de Halewin, seigneur de Maldeghem, d'Uytkerque, etc., écoutète de Bruges, de 1519-1520, f[o] vj. *Archives du royaume* (n[o] 13783).

[3] « A ce bailly, lequel a esté, par le commandement de madame la régente, tant à Wetteren et à Waesmounstre, tenir l'information sur ung nômé George Delescaille, soy disant frère bastard de l'empereur nostre sire. » Compte d'Adrien Bets, bailli de Termonde, 1521, f[o] xx v[o]. *Archives du royaume* (n[o] 14367).

veler enfin la trève d'Utrecht pour un terme de deux ans, cette trève restait mal observée. Les maraudeurs gueldrois et frisons, encouragés par les dispositions de la France, instigués peut-être par elle, devinrent même tellement agressifs, que Marguerite leva 3,000 piétons pour garantir les villes frontières de toute surprise [1]. Enfin, l'état du trésor était déplorable : les aides obtenues en 1519 avaient été en grande partie absorbées par l'élection de Charles, et les résistances des états [2] obligeaient déjà le gouvernement de recourir à des emprunts ruineux [3].

Marguerite avait ordonné des prières publiques pour appeler les bénédictions du ciel sur le voyage de son neveu. A ces prières, continuées durant tout le temps de la traversée, succédèrent des cérémonies religieuses et des fêtes publiques pour célébrer l'heureux retour du roi [4]. Arrivé à Flessingue (1er juin), Charles partit immédiatement pour Bruges. Il y trouva sa tante, l'infant Ferdinand, les ambassadeurs de Venise, les ducs de Saxe, de Brunswick et d'autres princes de l'empire. A Gand, il fut complimenté par des députations de la plupart des villes des Pays-Bas [5], et, revenu à Bruxelles, il ordonna d'y convoquer les états

[1] Compte de N. Rifflart (nº 1927), fº x vº.

[2] Les états du comté de Namur offrent un exemple de cette opposition passive qui paralysera mainte fois les vastes projets de Charles-Quint. Appelés à voter la continuation du subside de 20,000 livres qu'ils lui avaient précédemment accordé, ils résolurent (17 mars 1520) d'envoyer des députés à Bruxelles, pour exposer à la gouvernante que « vu la povreté du pays, » il leur était impossible d'accorder plus de 14,000 livres. Marguerite ayant maintenu sa proposition « sans y vouloir rien changer, » une nouvelle assemblée fut convoquée (24 mars), et mécontente de cette réponse, elle se sépara sans prendre de décision. Compte de Jean de Berghes, fº xiij.

[3] Compte de Jean Micault (nº 1884).

[4] Compte de J. de Berghes, fºˢ xiiij vº et xv. — [5] AZEVEDO.

généraux [1]. La séance d'ouverture se tint le 26 juin [2]. Il y fut donné communication d'un rapport sur la réception de Charles dans ses royaumes d'Espagne, et des traités d'alliance conclus avec le pays de Liége. Après avoir loué la régente et les membres du conseil privé de leur conduite en son absence, Charles approuva les actes de leur administration, les arrangements arrêtés avec le roi de Danemark et les levées de gens de guerre ordonnées pour la défense du pays. Il déclara ensuite qu'il était revenu pour prendre possession de la dignité impériale, ainsi que des pays et seigneuries qui lui étaient échus en Allemagne, et assura les députés que « son cœur avoit toujours été par deçà. » La conclusion de cette péroraison fut l'annonce de la présentation à chaque corps d'état en particulier, d'une pétition d'aides [3]. Ces aides furent accordées, non sans difficultés de la part de quelques provinces. Il fallut des convocations réitérées (juillet et août) pour triompher de l'opposition des états de Namur, qui consentirent enfin à voter 4,500 livres payables en deux termes [4]. Le Brabant (septembre 1520) accorda une aide annuelle de 150,000 livres pour l'espace de trois ans [5]; la Flandre (5 août), 150,000 [6]; le Hainaut

[1] Compte de J. de Berghes, fº xxj vº. — Registres mémoriaux des archives d'Arras et registres du conseil de ville des archives de Mons, cités par M. Gachard, *Lettre aux questeurs*.

[2] *Rootboek*, fº lxiiij. — [3] M. Gachard, *Des Assemblées nationales*.

[4] Compte de Jean de Berghes, fºs xj, xj vº et xij vº. — Registres intit. : *Revenus et Dépenses de Charles-Quint*.

[5] Compte d'Adrien Van Heilwygen (nº 15752). *Archives du royaume*. — La valeur intrinsèque de la livre de 40 grammes, monnaie de Flandre, ou florin de Brabant de 20 patards, était tombée alors de 4 fr. 64 c. à 4 fr. 22 c.; elle resta à ce taux jusqu'en 1552.

[6] *Archives de Lille*. M. Gachard, *Inventaire des comptes conservés aux Archives du département du Nord*. — Reg. *Revenus et Dépenses de Charles-Quint*.

(juillet), 20,000 payables en deux ans[1]; Valenciennes, 5,000[2]; Malines, 2,500 payables en deux années[3], etc.

Charles était allé recevoir à Gravelines « son bon oncle » Henri VIII. A son retour à Bruxelles, il trouva les électeurs venant l'inviter à se faire couronner. Ce fut l'occasion de fêtes brillantes[4]. Le jeune prince s'y livra avec l'ardeur de son âge, et montra qu'il n'avait rien perdu de sa prédilection pour les exercices guerriers. Tantôt il tirait de l'arc[5]; tantôt il joutait avec « les jeusnes princes et seigneurs de sa cour, comme le duc de Clèves, le comte de Gavre, don Jehan de Velasco et plusieurs aultres tant de ses pais d'Espaigne que de Flandres, lesquels l'accompaignoient et couroient à travers champs l'ung contre l'aultre[6]. » Charles se rendit ensuite à Malines, où il fut reçu de la manière la plus somptueuse. De nombreuses salves d'artillerie tirées des remparts et de l'*Overste poorte* annoncèrent son approche, et toutes les autorités allèrent à sa rencontre, des torches ardentes à la main[7]. La ville lui offrit deux muids de vin du

[1] *Archives de Lille*. M. Gachard, Rapport précité. — *Archives du royaume*.

[2] Reg. *Revenus et Dépenses*.

[3] *Ibid*. — Azevedo. — [4] *Histoire de Bruxelles*.

[5] « A Jehan Alexandre, artilleur du roy, et premièrement pour quatre fleches en cornez de cerfz, pour ledit seigneur roy tirer de l'arc à main, au prix de iij sous iij deniers, xiij sous. — Pour la façon de cent arcs à main que le roy a donné et fait distribuer tant à ses archers de corps que à aucungs gentilshommes de son hostel, au prix de dix sols trois deniers pièce, lj livres v sols. Compte de N. Rifflart (n° 1927), f° vj xx iij.

[6] « Item, pour xxxvij lances que ledit seigneur roy feist délivrer à plusieurs jeusnes princes et seigneurs de sa court, si comme le duc de Clèves, le comte de Gavres, don Jehan de Velasco et plusieurs aultres, tant de son pais d'Espaigne que de Flandres, lesquels l'accompaignoient et couroient à travers champs l'ung contre l'aultre, au prix de xv sols vj deniers la pièce, xxviij livres xiij sols vj deniers. » *Ibid.*, f° iiij xx xvij.

[7] Azevedo.

Rhin et six serpentines [1], qui, desservies par six compagnons canonniers, habillés de drap rouge et jaune, saluèrent le jeune souverain de leurs volées [2]. Quelques villes de la Flandre le reçurent avec une égale magnificence [3]. De retour à Bruxelles, il alla à pied (16 août), en compagnie de son frère et de toute sa cour, remercier la Vierge de Hal de l'heureux succès de ses espérances [4].

La peste, qui régnait à Aix-la-Chapelle, fit différer la cérémonie du couronnement. Enfin, le 20 septembre 1520, les états généraux furent réunis à Anvers [5]. Le chancelier les remercia, au nom de son maître, « du bon et grand recueil de tous ses pays et des aides accordées. » Il leur annonça qu'après avoir réglé les affaires de la Germanie, Charles retournerait en Espagne, où le rappelaient « de bien grandes nécessités. » Ensuite le prince prit la parole pour leur dire adieu. Il les prévint qu'il avait résolu de rétablir sa tante dans le gouvernement général du pays, et ordonné d'examiner les diverses questions relatives aux monnaies, afin d'y donner incessamment une solution définitive. Il termina en les exhortant à « rester tous unis et en bon accord. » Par l'organe de Jean

[1] Elle les avait achetées à Gérard Sterckx, pour la somme de 125 livres. Compte de J. Micault (nº 1884). — AZEVEDO.

[2] On brûla, à cette entrée, 269 livres de poudre et plus de 5,000 fagots dans des feux de joie. Les prix donnés aux métiers et aux sections qui s'étaient distingués, montèrent à 108 agneaux, 326 geltes de vin du Rhin, et 113 tonneaux de bière. AZEVEDO.

[3] *Voir*, entre autres, *Charles-Quint à Dunkerque en* 1520, par M. P*. L*. (Archives historiques et littéraires du nord de la France, II, 289), et *Entrée de Charles-Quint à Ypres*. (Les hommes et les choses du nord de la France, 457.) — L'auteur de ce dernier article donne erronément à cette entrée la date du 20 juillet 1519; en 1519 Charles était en Espagne.

[4] *Histoire de Bruxelles*.

[5] Compte de Jean de Berghes, fº xiij.

Caulier, seigneur d'Aigny, les états lui exprimèrent « leur gratitude des soins pris pour l'administration de ses pays de par deçà ; » ils assurèrent « qu'ils avoient de bon gré consenti les aides, et que s'ils l'avoient pu, elles eussent été plus fortes. » Enfin, ils promirent « de rester tous étroitement unis. » Reprenant alors la parole, Charles « leur demanda de voulloir estre bons subjectz et qu'il seroit bon roy et bon prinche ; — qu'il auroit mémoire d'eulx... qu'il se partoit à regret [1]. » A Louvain, il trouva une députation des princes de l'empire venue à sa rencontre. De là il continua sa route et, s'il était permis de s'en rapporter aux bavardages de Robert Macquereau, à Liége il faillit être victime d'un odieux guet-apens. « Aucuns traîtres alliés au roi de France du pays de Liége, dit ce chroniqueur, avoient délibéré de le occiser par hacquebutte, passant par dessus un pont, dans la cité, lesquels avoient enseignes semblables pour soi cognoistre l'ung l'autre ; mais ayant vu l'honneur que l'on faisoit à ce jeune roi catholique, cambièrent leur courage et craindirent de foiblir ; par quoi ne achevèrent leur mauvaise entreprise. »

Par lettres patentes datées de Maestricht le 19 octobre 1520, « considérant, dit-il, que sa très-chère dame et tante, dame Marguerite, avoit apporté, durant sa précédente absence, bon et grand devoir à la conduite de ses affaires, et vu la peine, travail et diligence qu'elle avoit pour ce pris, s'étant si grandement et vertueusement acquittée de ses fonctions de régente et gouvernante, qu'à son retour de ses royaumes d'Espagne, elle lui avoit rendu bon et loyal compte de toute son administration, remis ses pays et sujets en ses mains en bonne union, sujettion vraie et due obéissance, à son apaise-

[1] *Archives de Lille*. M. GACHARD, *Notice sur ces Archives*. (Anal. hist., 567.

ment et contentement, » Charles « institua et établit derechef cette princesse régente et gouvernante générale des Pays-Bas, en la même forme et manière qu'elle l'avoit été jusques à son retour d'Espagne. » Ces lettres instituèrent également un nouveau conseil privé qui n'eut plus en réalité qu'un caractère consultatif. Aux princes du sang, aux chevaliers de l'ordre de la Toison d'or appelés à en faire partie, comme en 1517, furent adjoints l'évêque de Liége, qui était entré dans le conseil immédiatement après la conclusion du traité de 1518, et l'évêque d'Utrecht.

L'orateur des états, Jean Caulier, fut nommé chef du conseil, avec un traitement annuel de 1,200 livres [1]. Les membres ordinaires étaient : Gérard de Pleine; Jean le Sauvage; Jean Hannaert, seigneur de Liedekerke, vicomte de Lombeke; Philibert Naturel; Antoine de Ligne; les seigneurs d'Arenberg, de Rogendorff, de Goemignies, de Berlaymont, de Montbaillon, de Dormans; Christophe de Barouze et Philippe Dales [2]. Les maîtres des requêtes étaient Jean Jonglet; Jean le Sauvage; Jean Aux-Truyes; Antoine Strick; Claude de Boisot, docteur en droit et archidiacre d'Arras; Louis de Maranches, seigneur de Saint-Aubin; Antoine de Metteneye; Hugues de Marennes; maître Herman Zuderhuysen; le docteur Frison?; Lievin de Pottelsberghe et Antoine de Waudripont. Le conseil avait pour secrétaires : Philippe Haneton; Guillaume des Barres; Laurent du Blioul; Jean de

[1] Reg. *Revenus et Dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, f° ciiij xx v.

[2] Les traitements des membres de ce conseil n'étaient pas les mêmes pour tous : celui de Gérard de Pleine qui, au besoin sans doute, occupait la vice-présidence, était de 600 livres par an; celui de Jean le Sauvage de 500; celui de Jean Hannaert de 300; ceux des autres de 200. Les traitements des maîtres des requêtes, excepté Jean le Sauvage, variaient de 100 à 200 livres. *Ibid.*, f°s ciiij xx v, ciiij xx vij.

Marnix; Louis Barangier, seigneur d'Aubigny; Remacle d'Ardenne; Jean de le Sauch; Georges d'Esplechin; Alexandre de Herbais, « et un secrétaire espaignart. » Le conseil privé devait suivre partout la régente et s'assembler en tel lieu et chaque fois qu'elle le jugerait convenable. Le chef et les maîtres des requêtes étaient tenus de siéger deux fois par jour pour les affaires courantes, et de lui adresser journellement un rapport. Les fonctions du chef restèrent telles qu'elles avaient été définies par les lettres patentes du 23 juillet 1517, mais avec plus de subordination à Marguerite; cette princesse eut exclusivement la signature des lettres closes, la garde des sceaux, le pouvoir et le droit de convoquer les états. Il fut enjoint à ceux-ci, ainsi qu'aux habitants des Pays-Bas, de s'adresser à la régente pour toutes leurs affaires soit générales, soit particulières. Elle eut, en outre, la surintendance et le contrôle des finances. Ce fut d'elle également que le comte de Nassau, maintenu dans ses fonctions de chef et capitaine général des gens d'armes, eut à recevoir des ordres pour l'exercice de sa charge. Quant au grand conseil de Malines, au conseil souverain de Brabant, aux autres cours et tribunaux, ils furent placés sous l'autorité de la régente et du conseil privé, et il leur fut expressément défendu de dépêcher aucune lettre de grâce, de placet, de commissions, de pardon, de sûreté, de répit ou autres semblables. Ces patentes réitérèrent les recommandations de celles de 1517 relativement à la conduite de l'armée, et à la défense d'entreprendre aucune guerre sans l'exprès consentement de la régente et des états généraux, ou de l'empereur. Enfin, Charles promettait, comme il l'avait fait lors de son départ pour l'Espagne, que si les Pays-Bas étaient attaqués en son absence, il les secourrait de manière à prouver à tous l'affection qu'il leur portait,

comptant, du reste, sur l'assistance du roi d'Angleterre et d'autres princes voisins qui s'y étaient obligés par traités [1]. Il n'était plus question, comme en 1517, du roi de France. La nomination de Marguerite fit cesser les bruits qui, accrédités même à la cour d'Angleterre, attribuaient à Charles l'intention d'envoyer sa tante en Espagne et de conférer le gouvernement des Pays-Bas au seigneur de Chièvres : « Les présences d'elle et de lui ensemble au pays, disait-on, ne polront bonnement estre au contentement de tous deux, et polront causer aucuns inconvéniens ès affaires du roy [2]. » Mais la douairière de Savoie et l'ancien gouverneur de Charles s'étaient réconciliés dans le vaste champ que sa grandeur ouvrait à toutes les ambitions; oubliant leurs griefs et leurs dissentiments, ils semblaient unis, au contraire, pour dominer exclusivement les conseils du jeune potentat [3].

Charles partit pour Aix-la-Chapelle, accompagné de sa tante et d'une foule de nobles personnages : l'évêque de Liége; le prince d'Orange; les comtes de Nassau, de Buren, d'Hooghstraeten, de Porcien, d'Egmont, de Hornes,

[1] *Archives du royaume.* Reg. n° 1325, f°s 16 v°-24. — *Archives de l'Audience.*

[2] Lettre de J. de le Sauch à de Chièvres du 7 avril 1520. *Actenstücke und Briefe,* 135.

[3] On trouve des preuves de cette réconciliation dans la même lettre. « Le comte de Hochstrate, y rapporte cet envoyé, me dit qu'il lui sembloit que bon seroit qu'il se peut trouver en quelque lieu au-devant du roy avant sa deschente, tant pour luy faire la révérence que pour pouvoir deviser avecq vous (de Chièvres) de plusieurs choses. Par quoy, quand il auroit accompaigné monsieur (Ferdinand) et madame (Marguerite), jusques en Flandres, où est vraisemblable qu'ilz devront venir pour eulx trouver à la deschente dudit sieur roy, il polra y (en Angleterre) venir sans gaires de temps habandonner les affaires, car il n'y a que la mer à passer. Et sy polrez adviser de le conduire de là en avant avecq madite dame vous deux ensemble et laisser hongnyer le demourant. Car vous deux bien uniz avecq nostre dite dame, ledit demourant ne vous y scauroit donner empeschement. *Ibid.,* 145.

d'Épinoy, de Werdenberg; le seigneur de Fiennes, récemment créé comte de Gavre (1519)[1]; le prince de Chimay; les seigneurs de Chièvres, de Rœulx, de Wassenaar, de Liedekerke, de Falais, de Sempy, de Zevenbergen, de Berghes; le duc Frédéric d'Albe, son fils, et plusieurs autres gentilshommes espagnols[2]. Les fêtes du couronnement (22 octobre 1520) furent splendides[3]; ce furent les Pays-Bas qui en soldèrent les frais. Le Brabant accorda (28 septembre) 140,000 livres, payables en deux ans, pour « les despenses faites à l'occasion du couronnement du roi comme empereur d'Allemaigne; » le Hainaut 48,000 et Valenciennes 10,500, payables en quatre ans; Lille, Douai et Orchies 20,000, auxquelles les châtellenies en ajoutèrent ensuite 12,500, etc.[4] Les solennités étaient à peine terminées que

[1] Il avait acheté la baronnie de Gavre le 23 mai 1517.

[2] Voir *Römischer und Hispanischer künigklicher Maiestät Einreytten und krönung zu Ach. beschehen*, 1520, in-4°. — LE PETIT, VII, 34. — Les Allemands furent blessés, paraît-il, de ses attentions pour les étrangers, dont plusieurs portèrent devant lui les drapeaux et les armes des électeurs. Luther publia à ce sujet un petit livre dont l'électeur de Saxe fit acheter tous les exemplaires. *Mémoires de Luther*. Additions et éclaircissements, II, 165.

[3] Pour orner la salle du banquet donné par le jeune empereur, le jour de son couronnement, on avait transporté à Aix-la-Chapelle la vaisselle de Marguerite et les tapisseries du palais de Malines.

« A Estienne Luyllier, officier de madame, pour le charriage depuis Aix jusques à Malines de la tapisserie et vaisselle d'argent que madame avoit presté à l'empereur pour son couronnement, xxviij livres xiij sols. » Reg. *Revenus et Dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, f° ij c iiij xx vj v°.

« A Étienne Luyllier, la somme de vingt-huit livres treize sols dudit pris, qu'il avoit payée et déboursée pour le ramenaige de la tapisserie et vaisselle d'argent, de la ville d'Aix jusques au lieu de Malines, que madite dame avoit prestée audit seigneur empereur pour s'en servir au banquet de son couronnement audit Aix. » Compte de J. Micault de 1520 (n° 1884). — Toute la maison du jeune prince avait été habillée à neuf. *Ibid.*, et Reg. *Revenus et Dépenses, etc.*

[4] *Ibid.* — Compte de A. Van Heilwygen. *Archives du royaume* (n° 15752).

Marguerite et les seigneurs des Pays-Bas revinrent précipitamment dans ces provinces, où l'on avait conçu des inquiétudes sur les dispositions de la France [1], et Ferdinand alla rejoindre son frère. Dès son retour, Marguerite adressa aux corps de l'état et aux cours de justice des lettres closes prescrivant de « changer le titre de roi dans les lettres, actes et provisions qu'ils despescheroient de là en avant, en celui de : Charles, par la divine clémence, roi des Romains et empereur toujours auguste, roi de Castille, etc. [2] » On changea aussi les sceaux de toutes les chancelleries [3].

Au milieu des fêtes, le jeune empereur, qu'il faut désormais nommer Charles-Quint, n'avait point perdu de vue les soins exigés par sa nouvelle situation et par l'attitude de plus en plus malveillante de la cour de France. Il avait informé sa tante de ses intentions secrètes, et par lettres du 6 novembre, il prescrivit à Henri de Nassau, à Philippe de Croy et au seigneur de Rœulx « de faire mener et conduire les gens de guerre estant sous leurs ordres partout où la gouvernante générale le commanderoit, attendu qu'il lui avoit donné la superintendance de la gendarmerie, et qu'il pourroit advenir qu'il fauldroit employer lesdits gens d'armes sur les frontières ou ailleurs [4]. » Assuré de l'Angleterre, négociant avec le Portugal des alliances destinées à resserrer les liens formés par le mariage d'Éléonore [5], il n'avait rien négligé pour s'attacher le pape et le cardinal de Sion, qui lui répondait, sinon de l'appui, du moins de la neutralité des Suisses [6]. Ses

[1] Le Petit. — [2] Compte de Jean Micault (n° 1884).

[3] M. A. Pinchart, *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas*. Bruxelles, 1858, etc.

[4] *Archives de l'Audience.*

[5] *Voir* les rapports de Christophe de Barouze. *Actenstücke und Briefe.*

[6] Par lettres du 30 août 1520 il lui alloua une pension de 2,800 livres

prévisions furent néanmoins encore devancées par les événements; les éclairs brillaient à peine, que la tempête se déchaîna tout à coup. La révolte ayant éclaté en Espagne, François Ier jugea l'occasion propice. D'après ses ordres ou d'après son autorisation, André de Foix, sire de Lesparre, allié de la maison d'Albret, entra brusquement en Navarre[1]. Toutes les places de ce petit royaume, excepté Pampelune, avaient été démantelées par Ximenès, et nulle part on n'était préparé à la résistance. Pampelune ouvrit ses portes au général français, qui, en quinze jours, fut maître du pays. D'autre part, une question secondaire, une étincelle allait suffire à allumer, dans les Pays-Bas, l'incendie qui devait graduellement embraser l'occident de l'Europe.

Un différend existait depuis longtemps au sujet « du village d'Aubrive, entre la famille d'Aimeries, qui réclamoit ce village comme tenu en fief du comté de Namur, et la famille de Landelies, qui prétendoit ledit village estre tenu de l'évêché de Liége, à cause du duché de Bouillon et à elle appartenant comme appendice de la terre et seigneurie de Hierges, qui estoit pairie dudit Bouillon[2]. » Or, d'Aimeries avait épousé une nièce du sire de Berlaymont, ancien seigneur de Hierges; il éleva des prétentions sur cette seigneurie même, et le débat prit ainsi de vastes proportions. En 1507,

(Compte de N. Rifflart, f° xxviij), et Marguerite lui envoya un superbe cheval.

« A Ad. de Bregilles, 100 philippus d'or, du pris de 50 gr., m. de fl., lephus, que icelle dame, par ses lettres patentes en date du deuxième jour de juin xv c xxi, lui a fait bailler et délivrer comptant pour son remboursement de semblable somme qu'il a paiée pour l'achat d'un cheval, dont madite dame a fait don au cardinal de Syon. » Compte de l'hôtel de Marguerite, 1521 (N° 1797), f° ij c xvij v°.

[1] Déjà le 7 avril 1520 les ambassadeurs de Charles-Quint en Angleterre avaient prévenu Marguerite que François Ier recrutait des Suisses et des lansquenets pour attaquer la Navarre. *Actenstücke und Briefe*, 133.

[2] Compte de Jean Micault (n° 1883).

la cour souveraine des pairs de Bouillon s'était prononcée en faveur des Landelies; mais Maximilien requit l'évêque de Liége de réformer un jugement rendu, prétendait-il, à l'instigation de Robert de la Marck, « contre droit et justice [1]. » Une nouvelle instruction aboutit encore (1510) à un résultat de tous points défavorable à d'Aimeries : la seigneurie de Hierges fut adjugée à Jean de Corswarem, gentilhomme liégeois, qui avait épousé Jacqueline de Morialmé, dame héritière de Landelies. Ce seigneur s'empressa de relever le château de Hierges, détruit sous l'évêque Louis de Bourbon, et, à sa mort, la seigneurie passa aux jeunes comtes de Chimay, pupilles de Robert de la Marck [2]. Les contestations momentanément assoupies se réveillèrent aussitôt. En 1514, d'Aimeries en appela aux armes et enleva le châtelain de Hierges. Érard de la Marck était en France, et le fils de Jean de Corswarem [3], chargé de l'administration de l'évêché, usa immédiatement de représailles. Il envahit les terres du seigneur d'Aimeries, les ravagea et en ramena des prisonniers. La querelle prenait un caractère des plus graves, et l'irritation des deux parties faillit entraîner les Pays-Bas dans une guerre avec l'évêché de Liége [4].

Après de longues procédures, Hercule de Dinant, président du conseil de Namur [5], le conseiller Jean Jonglet et le procureur-général Jean Lodenoë, furent chargés de l'examen

[1] Lettre du 27 mai 1507 *Correspondance*, I, 3.

[2] Il avait épousé leur tante, Catherine de Croy.

[3] Ce seigneur fut plus tard nommé gouverneur et châtelain de Thuin. Il épousa Isabeau de Ligne, fille de Jean de Ligne, seigneur de Ham, et mourut le 1er janvier 1535.

[4] FISEN, II, 324. — CHAPEAUVILLE.

[5] Il mourut en juillet 1528. Compte du marquis Antoine de Berghes, f° xxvj. *Archives du royaume* (n° 15206).

de cette affaire, de concert avec des commissaires d'Érard de la Marck pris pour médiateur (janvier-mars 1518) [1]. Nonobstant le rapport des commissaires des Pays-Bas, appuyé par un avis du conseil privé, l'évêque se prononça en faveur des comtes de Chimay; mais, à la suite du traité de Diest, et de conférences ouvertes à Bruxelles, on résolut de tenir le débat en suspens jusqu'au retour d'Érard de la Marck, appelé en Allemagne pour appuyer la candidature du souverain des Pays-Bas [2]. Après l'élection de Charles à l'empire, les comtes de Chimay s'effrayèrent de l'influence de cet événement sur le médiateur; ils reportèrent le procès devant la cour des pairs de Bouillon, et obtinrent définitivement gain de cause. L'arrêt était souverain et sans appel, le duché de Bouillon se considérant comme indépendant de l'empire et de toute autre puissance. D'Aimeries pourtant n'en tint nul compte. Il forma opposition à cet arrêt, et requit l'appui de Charles-Quint. L'empereur, à qui d'Aimeries avait prêté de fortes sommes d'argent, évoqua les parties devant le conseil de Brabant qui cassa l'arrêt des pairs de Bouillon. C'était tout à la fois attenter à leurs droits, méconnaître la souveraineté et l'indépendance absolue de ce duché. Ils s'adressèrent sur-le-champ à Robert de la Marck, « comme à leur seul seigneur, » pour qu'il défendît leurs priviléges et les libertés du duché, en même temps que les intérêts de ses pupilles [3].

Jusqu'alors Robert de la Marck était resté ostensiblement fidèle à son alliance avec les Pays-Bas; il semblait même en fort bons termes avec Marguerite, qui avait récemment donné à Mlle de Sedan, le jour de ses noces, « de riches étoffes.

[1] Compte de Jean Micault, précité.

[2] *Ibid.*

[3] MARTIN DU BELLAY. — FLEURANGES. — FISEN. — LE PETIT. — M. OZERAY.

draps de soie, toiles d'or et d'argent[1]. » Cette fidélité n'était pourtant rien moins que sincère; incité par Fleuranges, par sa femme et par sa bru[2], il avait déjà arrêté avec Louise de Savoie les conditions de sa défection. Il ne lui fallait plus qu'un prétexte de rupture, et l'arrêt du conseil de Brabant le lui fournit. Se trouvant alors à Worms, il commença toutefois par réclamer près de l'empereur et du gouvernement des Pays-Bas; il engagea même, dit-on, d'Aimeries à se soumettre à l'arrêt des pairs de Bouillon[3]. Puis, il partit tout à coup pour la France, où il fut accueilli avec le plus vif empressement; François I[er] le reprit à son service en lui donnant une gratification de 10,000 écus, des pensions de 10,000 francs pour lui, de 3,000 pour sa femme, de 10,000 pour ses enfants, et une compagnie de 50 hommes d'armes[4]. Cette rupture c'était la guerre[5]. A peine de retour à Sedan, Robert et Fleuranges envoyèrent chacun un messager, accompagné de trompettes, porter lettres de défi à la gouvernante générale des Pays-Bas (mars 1521)[6]. Marguerite s'empressa de communiquer ces lettres à Charles-Quint, et en attendant ses ordres, elle proposa au seigneur de Sedan de prendre les états de Liége pour arbitres du différend ou d'en

1 Compte de l'hôtel de Marguerite (n° 1797), f° 49.

2 Elle était fille du comte de Brienne.

3 MARTIN DU BELLAY. — 4 FLEURANGES, c. 69.

5 Suivant une dépêche de Fitz William à Wolsey du 18 février 1521, l'attaque des Pays-Bas et de la Navarre fut concertée dans une entrevue que François I[er] eut à Romorantin avec Robert de la Marck, le sire de Lesparre et le duc de Lunebourg, représentant de Charles d'Egmont. M. MIGNET, l. c.

6 « Pour le deffroyement des trompettes et messagier du sieur de Florange en mars xx (V. S.) à Louvain, que ils vindrent deffier madame de par leur maistre, et aussi du messagier du sieur de Sedan, xxxvj livres xvij sols. » Reg. *Revenus et Dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, f° ij c iiij xx xvij v°.

La plupart des historiens disent que Robert de la Marck et son fils

référer aux rois d'Angleterre et de France [1]. Sans répondre à ces propositions, ni se préoccuper de la décision de Charles-Quint, les de la Marck se jetèrent sur le Luxembourg, à la tête de 4,000 à 5,000 piétons et de 1,500 à 1,600 chevaux, et cette petite armée, munie d'une bonne artillerie, investit Virton [2].

L'insolence et l'audace de l'agression trahissaient la certitude d'un puissant appui. Une tentative des Français sur Liége révéla du reste surabondamment leurs intentions hostiles. Après avoir vainement cherché à se rattacher Érard de la Marck [3], François Ier l'avait privé de son évêché de Chartres [4], et n'avait cessé d'exciter les Liégeois à la révolte. Ses émissaires étaient parvenus même à gagner des magistrats de Liége ; mais ils échouèrent complétement auprès de la bourgeoisie ; elle avait souvenance de ses malheurs passés et elle n'ajoutait plus foi aux promesses de la France, toujours prête à abandonner les peuples qu'elle avait soulevés. Plusieurs conspirations furent aussitôt découvertes que formées. Le sort de quelques conjurés jetés dans la Meuse, n'arrêta pas toutefois leurs complices ; ils ourdirent un vaste complot pour livrer Liége et son évêque aux Français. Il devait éclater, dans la nuit de l'Annonciation, par le massacre des partisans de l'empereur, et déjà le faubourg d'Avroy était rempli de soldats

envoyèrent défier l'empereur en pleine diète de Worms ; mais Fleuranges, qui n'eût pas manqué de relater cet acte de témérité, aussi insultant pour l'empire que pour l'empereur, dit que les lettres de défi furent adressées à Marguerite. c. 70.

[1] Fleuranges.

[2] *Ibid.*, c. 70.

[3] *Voir* M. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, 169.

[4] Il en fut dédommagé par Charles-Quint, qui lui donna l'archevêché de Valence.

français, lorsque la trame fut éventée et douze des chefs arrêtés. Les soldats battirent promptement en retraite; les prisonniers furent écartelés; leurs adhérents prirent la fuite, et Érard de la Marck s'attacha irrévocablement à la fortune de Charles-Quint [1].

L'attaque du seigneur de Sedan, quoique soudaine, ne prit point Marguerite au dépourvu. Les intrigues de la France ne lui avaient pas échappé, et dans une assemblée des états généraux tenue à Mons (février 1521), la régente avait exposé sans ménagement la conduite de François Ier. « Le roi très-chrétien, avait-elle dit, n'a jamais voulu condescendre à aucun moyen, quelque juste et raisonnable qu'il soit; il ne cesse de solliciter journellement les princes, comme le roi de Danemark, le roi d'Écosse, le duc de Savoie, le duc de Lorraine, le duc de Ferrare, la seigneurie de Venise, la ligue des Suisses, messire Charles de Gueldre et plusieurs autres, pour les induire à faire la guerre à l'empereur et à ses pays tant par deçà que par delà [2]. » Depuis longtemps elle surveillait « le maintien de messire Robert de la Marck, » et « souventefois elle avoit fait explorer les entreprises de ceulx de Sedan et de Messancourt [3]. » Déjà, en 1520, elle avait ordonné aux officiers du Luxembourg « de non souffrir passer ni repasser gens de guerre quelconques, parce qu'ils se retiroient emprès messire Robert de la Marck pour adommagier cestuy pays, mais de les noyer et tuer [4]. » Aux mois de septembre et de décembre,

[1] CHAPEAUVILLE, III, 277. — MARTIN DU BELLAY. — BOUILLE. — DEWEZ, *Histoire du pays de Liége*.

[2] *Archives de Mons*. Cit. de M. ALTMEYER, *Marguerite d'Autriche*.

[3] Compte de Jacques de Laitre, f° xv.

[4] « Item, messieurs les lieutenant et gens du conseil me envoyèrent par ci-devant ordonnance de non souffrir passer ne repasser gens de guerre quels-

elle avait prescrit des levées de piétons, et le capitaine Henri de Wilere, entre autres, avait enrôlé dans le pays de Namur 400 combattants qu'il tenait réunis au chef-lieu du comté. Jugeant sainement de la situation, elle vit dans cette querelle les germes d'une lutte plus sérieuse, et défendit, sous peine de correction arbitraire et de confiscation, l'exportation des grains et des chevaux, « afin que les pays n'en fuissent despourvus [1]. » De son côté, à la première nouvelle de l'investissement de Virton, Philippe de Bade se mit en mesure de secourir les assiégés et de préserver de danger les autres places du Luxembourg. Il demanda à Trèves un maitre canonnier pour Yvoy où il envoya, ainsi qu'à Charancy et à Damvillers, des piétons luxembourgeois. Thionville, le boulevard du pays, reçut 200 lansquenets ; on leva en Allemagne un corps de coulevriniers et d'autres troupes, et la compagnie de gens d'armes du seigneur de Vertaing fut envoyée à la frontière [2]. Un chevaucheur, nommé Guillaume Lorent, ayant reconnu la possibilité d'introduire des secours dans Virton, dont les habitants se défendaient avec énergie [3], on parvint à y jeter successivement 25 piétons d'Arlon et 15 compagnons de guerre conduits par Jean Houpillon, de Virton [4].

Informé, par sa tante et par le marquis de Bade [5], de l'attaque des de la Marck, Charles-Quint n'hésita pas à l'attribuer à la France [6]; malgré les dénégations de Fran-

conques, car ils se retiroient emprès messire Robert de la Marche pour adommagier cestuy pays, ains les noyer et tuer. En mectant icelledite ordonnance en effest, prins..... » Compte d'Arnould de la Roche, justicier de Grevenmacher. 1519-1520, f° xiij. *Archives du royaume* (n° 13321).

[1] Compte de Jean de Berghes, f^os xij, xiij, xiij v° et xiiij.

[2] Compte de J. de Laitre, f^os xv et suiv. — [3] FLEURANGES.— *Voir* note 2, p. 335.

[4] Compte de Jacques de Laitre, f^os xvj-xix. — [5] *Ibid.*, f° xv.

[6] Videbat inde Cæsar quod Gallus in pectore coqueret. CHAPEAUVILLE, III, 276.

çois Ier [1], il agit aussitôt en conséquence. En même temps que son ambassadeur à Paris protestait contre cet acte d'hostilité « commis par un serviteur du roi avec des troupes levées dans ses états, » l'empereur requit Henri VIII de lui fournir des secours en vertu de leurs traités d'alliance. Rejetant ainsi l'odieux de l'attaque sur la France, il voulait s'assurer le bénéfice de la position. Le monarque anglais invita en effet François Ier à arrêter les hostilités et à accepter sa médiation. François Ier, qui n'était pas encore préparé à la guerre, déclina toute participation à l'entreprise du seigneur de Sedan, promit de défendre à ses sujets de l'assister en aucune manière, et accepta la médiation du roi d'Angleterre, son allié et son ami, quoiqu'elle fût inutile, dit-il, puisqu'il n'avait aucune intention préjudiciable à l'empereur. Sur les représentations de l'ambassadeur de Charles-Quint, il interdit le passage de son royaume aux Suisses qu'un gentilhomme de Fleuranges était allé recruter, et ordonna à Robert de la Marck de déposer les armes en attendant que ses différends fussent vidés par la voie des négociations. Le seigneur de Sedan, qui venait d'être repoussé avec perte dans un assaut livré à Virton [2], se soumit à cet ordre; le 22 mars 1521, il battit en retraite [3], non sans avoir « pillé et bruslé pays et sujets de l'empereur, mesme un village du comte Félix de Werdenberg [4]. »

[1] Lettre de François Ier à son ambassadeur en Espagne du 14 avril 1521. *Nég. dipl.*, II, 468.

[2] « Par iceulx et leur chef, Vireton avoit esté canonnée et assaillie par la bresche, mais que, à la confusion dudit de la Marck, l'hon n'en avoit rapporté sinon la honte et les coups, avec grande perte de François. » LOYS GOLLUT, 1553. — « Battit et assailit, par la bresche, la petite ville de Vireton, d'où il fut repoulsé par la vaillance des habitants. » *Ibid.*, 1557.

[3] FLEURANGES.

[4] Rapport des ambassadeurs de Charles-Quint à Calais, du 3 septembre 1521. *Actenstücke und Briefe*, 282.

Mais le temps n'était plus où l'on pouvait envahir impunément les états d'un enfant, les ravager et s'en retourner chargé de butin ; Robert de la Marck allait le reconnaître et apprendre, à ses dépens, que le frêle arbuste était devenu un chêne colossal. Un édit prononça « la confiscation des biens de tous les individus s'étant trouvés devant Virton [1], » et des lettres impériales enjoignirent aux officiers du Brabant, de la Flandre, du Hainaut, d'y lever en toute hâte des combattants [2]. Bientôt une armée de 22,000 hommes fut réunie. François de Sickingen, que n'avait pas entraîné la défection de Robert de la Marck, et le comte Félix de Werdenberg furent chargés de recruter en Allemagne des lansquenets et des reîtres [3]. Sans attendre l'arrivée de ces mercenaires, une partie de l'armée fut dirigée sur les frontières du Hainaut et de l'Artois, tandis que Henri de Nassau se portait dans le Luxembourg avec les milices du Namurois et quelques compagnies d'hommes d'armes du Hainaut et du Brabant. A Marche, où il concerta ses opérations [4], il fut rejoint par 3,000 lansquenets [5]. Bien qu'il n'eût encore que quelques canons tirés de Luxembourg [6], il marcha rapidement sur le château de Logne [7]. Félix de Werdenberg arriva bientôt avec 6,000 à 7,000 Allemands et, après s'être emparé de Florenville qui se rendit à la première sommation [8], il investit Messancourt, fief de la Champagne enclavé dans le Luxembourg [9].

[1] Compte de Jacques de Laitre, f° xix.

[2] Compte de Jean de Wignacourt, prévôt de Mons. *Archives du royaume* (n° 15171).

[3] *Les Gestes du chevalier Bayard*, l. c. — *Actenstücke und Briefe.*

[4] Compte de Jacques de Laitre. — [5] *Ibid.* — [6] *Ibid.*

[7] Ce château appartenait au seigneur de Jametz, fils de Robert de la Marck.

[8] Fleuranges. — [9] *Papiers d'état de Granvelle*, I, 15.

Robert de la Marck avait envoyé Fleuranges informer François Ier de son danger et réclamer de l'assistance. Il appela à lui tous les aventuriers accoutumés à courir les Pays-Bas sous sa bannière, et malgré les défenses officielles du roi, le gouverneur de Mouzon lui fit passer une partie de ses troupes [1]. Il se trouva ainsi à la tête de forces assez considérables pour tenir la campagne, et de nombreux rapports avertirent Nassau d'une prochaine attaque sur son camp [2]. Le comte prévint cette tentative en enlevant d'assaut le château de Logne. Le seigneur de Niselles, châtelain de Logne, d'autres officiers, considérés comme sujets de l'empereur, furent pendus, et le château rasé [3]. Messancourt offrit plus de résistance à Félix de Werdenberg. Fleuranges avait dirigé la fortification de cette ville dont l'enceinte n'était pas encore entièrement terminée; mais elle avait un fort excellent et armé d'une nombreuse artillerie. En s'arrêtant deux ou trois jours à mettre Florenville à sac, les Allemands avaient permis aux de la Marck de jeter dans Messancourt des renforts et des munitions [4] : il fallut dès lors procéder à un siége régulier. Félix de Werdenberg s'établit dans un village voisin qu'il fortifia contre les surprises, d'autant plus faciles qu'il était obligé de loger sa cavalerie à Yvoy. Les difficultés de la position, non moins que la valeur de la garnison, firent traîner le siége en longueur, et les Impériaux usèrent leurs munitions sans obtenir le moindre avantage. On dut envoyer acheter de la poudre en Lorraine

[1] FLEURANGES.

[2] Compte de Jacques de Laitre.

[3] FLEURANGES. — MARTIN DU BELLAY. — Le P. NORBERT, *Chronologie des faits*, 88-89.

[4] FLEURANGES.

et en Alsace [1], et dans l'entre-temps, les assiégeants restèrent exposés aux attaques réitérées des de la Marck. Fleuranges faillit même à s'emparer d'Yvoy. Profitant d'un jour de fête, « parce que les gens du pays boivent plus ces jours-là que les autres jours, » il s'embusqua dans un bois voisin avec un fort parti de cavalerie et 500 piétons. A la vue de quelques cavaliers venant escarmoucher devant la ville, des Namurois, « qui avoient bien bu, » sortirent en désordre et se lancèrent à leur poursuite. Tout à coup Fleuranges parut sur leurs derrières et leur coupa la retraite. Quoique surpris, les Namurois tinrent ferme; si Fleuranges, qui eut un cheval tué sous lui, parvint à les mettre en déroute, ils donnèrent du moins le temps à Yvoy de lui fermer ses portes [2].

Un autre fils de Robert de la Marck, le seigneur de Saucy, courait les Ardennes avec un corps de cavalerie formé de détachements de la bande de son père, de celle de Fleuranges et d'une cornette détachée par le gouverneur de Mouzon. Les paysans d'Orchimont, qui tentèrent de l'arrêter, furent battus, et emmenés en grand nombre à Sedan. Ces courses favorisaient singulièrement les défenseurs de Messancourt; leur feu bien nourri, bien dirigé, avait déjà tué 400 hommes aux assiégeants, alors que ceux-ci, qui, sur dix ou douze canons, n'en avaient que deux ou trois en bon état, ne leur avaient encore causé aucun dommage. Mais la prise de Logne changea la face des choses. Nassau arriva renforcé par un parc d'artillerie qu'avait fourni l'évêque de Liége [3]; ses bandes d'ordonnance, placées à Thionville et dans les localités voisines [4],

[1] Compte de Jacques de Laitre.
[2] FLEURANGES, c. 71.
[3] FLEURANGES. — CHAPEAUVILLE.
[4] Compte de Jacques de Laitre.

continrent les de la Marck, et, après avoir tenu six semaines et trois jours, Messancourt se rendit à discrétion. Les chefs de la garnison ne durent la vie qu'à l'intercession des officiers du comte [1]; quelques déserteurs de l'armée impériale furent pendus [2], et les prévôts de Chiny, Arlon, Virton, Marville, Damvillers, Montmédy, Charancy, Yvoy, Neufchâteau et Herbeumont, reçurent ordre d'envoyer leurs gens pour démolir la ville [3]; cette conquête valut aux vainqueurs une nombreuse artillerie, dont ils eurent bientôt l'occasion de faire usage [4].

Après avoir donné quelques jours de repos à son armée, Nassau se dirigea sur le château de Jametz. Arrivés à une portée de canon du château, les Impériaux incendièrent le beau village de Jametz, et simulèrent les préparatifs d'une prochaine attaque. Mais, pendant que les de la Marck se préoccupaient du sort de cette place, et craignaient pour Sedan, Nassau fit filer son armée sur les hauteurs de Romainville, laissant seulement devant Jametz 500 cavaliers chargés de tomber sur la garnison, si elle tentait de l'inquiéter, et destinés à remplacer ensuite les Namurois qu'il avait retirés d'Yvoy. Après dix jours d'une marche rendue difficile par ses chariots et par son artillerie, il arriva inopinément devant Fleuranges. Cette petite ville et son château avaient de bons remparts entourés de larges tranchées et de profonds fossés; elle était abondamment fournie de canons et de munitions de guerre, et le seigneur de Jametz s'y était enfermé avec 600 lansquenets, quelques hommes d'armes, des aventuriers et les

[1] MARTIN DU BELLAY.

[2] FLEURANGES.

[3] Compte de Jacques de Laitre, f° xxiij.

[4] FLEURANGES.

milices du canton. Enfin, la solde des lansquenets était assurée et il y avait des vivres pour un an [1]. Tout présageait donc un siége long et difficile. Dans cette prévision, Nassau établit son quartier à Thionville où le seigneur d'Ysselstein lui amena de Luxembourg un convoi de poudre [2]. Mais la fortune ou plutôt la trahison déconcerta toutes les mesures de l'ennemi. Un lansquenet, pris dans une escarmouche, se chargea de corrompre ses compagnons, que Nassau menaçait de la corde si, sujets de l'empire, ils résistaient au lieutenant de l'empereur. Ces menaces et l'or eurent un plein succès. L'artillerie de la place répondit faiblement au feu des assiégeants, et bientôt les lansquenets se mutinèrent en prétendant que, d'après leur coutume, ils avaient droit à double paye dans les villes assiégées. Bien qu'ils eussent déjà touché deux mois d'avance, le seigneur de Jametz satisfit à cette exigence, sans que cette concession désarmât la perfidie qui l'avait inspirée; une porte fut livrée à Félix de Werdenberg, et les Impériaux s'emparèrent sans coup férir de la ville et du château. Le seigneur de Jametz fut envoyé au château de Namur en attendant le payement de sa rançon fixée à 10,000 écus. Quant aux traîtres, ils durent passer sous la pique; les lansquenets de Nassau les dépouillèrent en disant « qu'ils estoient meschants et qu'en faussant leur serment ils s'estoient rendus indignes d'être jamais sous enseigne et avec gens de bien [3]. » Nassau ordonna la destruction de Fleuranges, et les prévôts d'Echternach et des quartiers voisins, chargés de cette opération, ne mirent que douze jours à l'accomplir [4].

[1] Fleuranges.

[2] Compte de Jacques de Laitre, f° xxiij v°.

[3] Fleuranges. — [4] Compte de Jacques de Laitre, f°s xxiij, xxiij v° et xxiiij.

Le comte ramena ensuite son armée dans les environs d'Arlon, où le rejoignirent divers corps récemment recrutés [1]. Ainsi renforcé, il rentra bientôt dans les Ardennes et ravagea tout le pays de Bouillon. Il n'avait pas l'intention d'attaquer le château de Bouillon, que sa position sur un rocher dominant la Semoy semblait rendre imprenable [2], lorsqu'un heureux coup de main le livra à ses armes. Quelques hommes d'armes et des piétons namurois s'étant avancés jusqu'aux portes de la ville, y pénétrèrent audacieusement ou secondés par la trahison [3], et s'emparèrent du premier fort.

[1] Compte de Jacques de Laitre.

[2] « Ce château est situé sur un rocher haut et droit, sortant d'une montagne, à laquelle je pense qu'autrefois estoit assemblé; mais par ceux qui édifièrent premièrement et depuis, encore plus en avoit esté séparé et divisé par une fosse large et creuse environ de cent cinquante pas en diamètre, cavée et adaptée au ciseau et marteau avec grand labeur, en la pleine et circonférence duquel étoit entaillée la meilleure part du chasteau dedans la roche vive, avec pareil artifice en forme presque ovale et barlongue, ayant du costé d'icelle fosse une plate-forme haute et eslevée qui descouvroit presque l'une des montagnes, au pied de laquelle étoit un petit boulevert ou casemate, bien percée à propos pour garder d'approcher près de ce costé, n'y asseoir machines; à l'autre bout étoit le portail qui sortoit dehors, de chaque côté de douze à quinze pieds, avec les lumières ou canonnières pour deffendre les flancs, servant pareillement de plate-forme. En la concavité et au dedans étoit un corps de logis à l'antique, en quadrature de pavillon, couvert d'ardoises; au-dessoubs étoient les caves voutées, entaillées dans le roc même, avec un puits fort creux, de quatre-vingt ou cent brasses profond, ayant la source d'une eau autant bonne et fraîche qu'étoit possible de trouver. Au surplus, ce château étoit percé tant à propos, qu'un poulet ne s'y pouvoit découvrir sans être emporté et atteint. Il étoit garni d'artillerie et avoit un seul accès encore bien étroit et malaisé, inaccessible par tous les autres côtés. Au-dessous étoit le bourg qui souloit être villa, où décourroit un torrent appelé Semoys, avec grand bruit qui venoit devers Montmédy. Par un côté, étoit couvert d'une autre montagne pleine de bois et rochers raboteux et si âpres qu'étoit presque impossible d'y résider ni l'endommager de ceste part loingtaine à la portée de canon. Les autres lieux sont vallées fort basses et profondes. » FRANÇOIS DE RABUTIN, III, 559.

[3] MARTIN DU BELLAY.

Nassau accourut aussitôt avec de l'artillerie, et la garnison, saisie d'une terreur panique, se rendit à discrétion. Le capitaine remit son épée à un gentilhomme de l'empereur nommé le Beau Vauldrey, qui lui promit la vie sauve; mais le comte annula cette promesse et ordonna de pendre le capitaine [1]. Le château et la ville furent pillés, et Félix de Werdenberg y mit le feu à l'insu de Nassau qui comptait y laisser garnison [2]. Le mur d'enceinte fut détruit, les fossés comblés, et Charles-Quint céda à l'évêque de Liége la place ainsi démantelée, qui depuis resta définitivement séparée de la seigneurie de Sedan [3].

De Bouillon, Nassau se dirigea sur Douzy, en marchant avec une grande circonspection. Le maréchal de Châtillon, Gaspard de Coligny, concentrait à Attigny des troupes dont le nombre grossissait incessamment; François I[er] en personne venait d'arriver à Reims, sans être pourtant en mesure de prendre l'offensive, et le maréchal, sourd aux instances réitérées de Robert de la Marck, insensible aux emportements de Fleuranges, leur avait refusé tout secours ostensible. Nassau, instruit de tous ces détails, crut néanmoins devoir s'entourer de précautions et se tenir également prêt à la défense et à l'attaque. Dès qu'il fut établi à Douzy, gros bourg situé au-dessus de l'embouchure du Chiers, il relia fortement ses communications avec Yvoy et les places voisines; puis, jetant un pont sur le Chiers, il menaça tout à la fois Mouzon et Sedan [4]. Robert de la Marck, perdant alors tout espoir d'être secouru, voyant quatre de ses principales places déjà dé-

[1] « Les penderies que fit faire alors monsieur de Nassau, dit à ce sujet Fleuranges, ont cousté la vie à dix mille hommes, sans les pendus qu'on a rependus depuis. »

[2] FLEURANGES.

[3] M. OZERAY.

[4] FLEURANGES.

truites[1], renonça à prolonger davantage sa résistance. Par l'intercession de François de Sickingen, « son amy et frère » juré, il obtint, non sans difficultés, une suspension d'armes, et se rendit à Bellain où il signa avec les commissaires de Henri de Nassau (le comte de Hornes et le seigneur de Rœulx) une trêve de six semaines.

Cette trève, dans laquelle Fleuranges refusa d'être compris[2], n'arrêta pas les poursuites judiciaires ordonnées au sujet du siége de Virton. Par ordre de l'empereur, le conseil de Luxembourg avait secrètement cherché à établir que Robert était à la tête des assaillants « afin de pouvoir procéder plus sûrement contre sa personne et ses biens. » D'après ces informations, des exploits du procureur général, lus et affichés dans toutes les villes voisines, ajournèrent devant le justicier des nobles du duché « le seigneur de Sedan et ses enfants pour les méfaits dont ils s'estoient rendus coupables, afin de se voir condamner à la confiscation de leurs biens. » Après que cet ajournement eût été répété quatre fois, le conseil les condamna par contumace[3], et les seigneuries dont les Impériaux s'étaient emparés, furent confisquées[4].

Au milieu de ces événements, l'homme qui s'était bercé du vain espoir d'éteindre les rivalités des maisons de France

[1] « A luy (Jacques de Senzeilles, lieutenant du gouverneur et souverain bailly de Namur) payez à cause de la prinse et destruction des maisons, forteresses et chasteaux de Longne, Messencourt, Florenges, Buillon et autres places. » Compte de Jean de Berghes, du 15 mai 1524 au 15 septembre 1526, f° xxv (n° 15204).

[2] Fleuranges. — Martin Du Bellay. — Fisen, lib. XV, 328.

[3] Compte de Jacques de Laitre, f^os xxiij v° et xxiiij.

[4] C'est depuis lors que la seigneurie de Florenville fut incorporée au duché de Luxembourg et annexée au domaine de Chiny et d'Étale. *Voir* les comptes aux *Archives du royaume*.

et d'Autriche et qui seul peut-être pouvait retarder leurs conflits [1], mourut à Worms (28 mai 1521). Jusqu'au dernier moment, l'influence de de Chièvres était restée toute-puissante; la déférence de son élève lui avait abandonné la décision de toutes les affaires [2], et cette confiance fut justifiée. On a dit de ce seigneur « qu'il avoit infiniment surpassé tous les gouverneurs des grands monarques, qui l'avoient précédé [3]; » les négociations qu'il dirigea avec talent et succès, lui va-

[1] « Le jugement que l'on fit de de Chièvres est que s'il eût vécu plus longtemps, la guerre qui ne se faisoit point encore directement entre la France et l'Espagne, eût été prévenue par ses soins. » VARILLAS, *la Pratique de l'éducation des Princes*, 407.

[2] Relation de Nicolas Tiepolo faite au Sénat de Venise en 1532. M. GACHARD. *les Monuments de la diplomatie vénitienne*, l. c., 72.

D'un autre côté l'affection du jeune prince avait comblé de Chièvres de faveurs. Conseiller, grand et premier chambellan, chef et superintendant des finances, de Chièvres fut nommé, le 27 décembre 1515, lieutenant des fiefs au pays et duché de Brabant, en remplacement de Henri de Witthem, seigneur de Beersel, avec faculté de faire desservir cet office par le seigneur de Sempy ou par tout autre. Le 5 décembre de l'année suivante, Charles lui fit don des duchés de Soria et d'Arcy, et de la baronnie de Rocca Gughilara au royaume de Naples, et, par lettres du 24 du même mois, il le créa amiral de ce royaume et capitaine général des forces maritimes de tous ses états. Par lettres du mois de novembre 1518, il érigea en baronnie la seigneurie d'Héverlé, et l'unissant à celles d'Aerschot, de Bierbeek et de Rotselaer, et à la forêt de Meerdael, il en forma le marquisat d'Aerschot. Enfin, en janvier 1519, il érigea en comté, en y joignant les terres de le Val, Thirimont et Bersillies-l'Abbaye, qu'il lui céda pour 24,000 livres, les terres de Beaumont, Fumai et Revin, que Philippe le Bon avait engagées à Antoine de Croy pour 20,737 francs, engagère que Maximilien et Marie avaient augmentée de 5,000 florins. (Bulletins de la Comm. royale d'hist., II, 262, 268; XI, 122 et suiv.) Ces deux derniers actes furent promulgués, en mars 1519, pendant l'assemblée du 19e chapitre de la Toison d'or, tenue à Barcelonne. Cette cérémonie eut lieu avec beaucoup de pompe, en présence des chevaliers de l'ordre et d'un grand nombre d'assistants, et l'évêque de Badajoz, Pierre de Mota, prononça l'éloge de de Chièvres, récemment nommé contador-major d'Espagne. DE REIFFENBERG, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*.

[3] VARILLAS, l. c.

lurent la réputation d'habile homme d'état. Après s'être tiré avec honneur, en 1506, des circonstances les plus difficiles; après avoir su préserver les Pays-Bas de grands désastres, il aplanit avec non moins de fermeté que d'adresse les obstacles que rencontrait l'élévation de son jeune souverain. Dans ces circonstances surtout, il se montra digne de former le monarque le plus politique du XVI[e] siècle. Ses contemporains donnèrent à de Chièvres le nom de Sage [1], et ses efforts pour arrêter un antagonisme dont il prévoyait les terribles conséquences, lui méritent ce nom. Malheureusement les côtés brillants de son intelligence furent ternis par une sordide cupidité; « son trop grand amour pour les beaux doublons à deux têtes [2] » compromit le trône de Charles en Espagne [3]; il donna même occasion aux ennemis de ce ministre de l'accuser d'avoir vendu son maître et son élève à la France [4].

Dans les derniers mois de sa vie, les opinions politiques de de Chièvres s'étaient évidemment modifiées à l'égard de cette puissance, et sa réconciliation avec Marguerite avait été l'indice du triomphe du parti antifrançais. Dans les circonstances, la mort de de Chièvres était néanmoins

[1] VARILLAS, l. c.

[2] BRANTÔME.

[3] Suivant une lettre de Thomas Spinelli à Wolsey, sa mort laissa à Charles-Quint l'énorme somme de 800,000 ducats d'or. M. MIGNET, l. c.

[4] « Et disoient que M. de Chièvres vous avoit vendu leur maître le prix de cinquante mille escus que vous lui aviez donné pour faire icellui traité (de Noyon), et qu'il avoit, en chacun an, la part des cent mille escus qui vous estoient baillez pour Naples... Nous lui avons dit que vous n'estiez prince pour corrompre les gens, et que ne lui aviez autre chose donnée que quelque vaisselle d'or, jusque à la somme de deux mille escus, parce que icellui roi catholique en avoit donné autant à feu le grand-maître, et que ne vous falloit acheter ledit traité, d'autant qu'il estoit plus à leur avantage qu'au vôtre. » Lettre des ambassadeurs de François I[er] à Calais, du 8 septembre 1521. *Nég. dipl.*, II, 507.

un malheur immense. A peine eut-il fermé les yeux [1] que Charles-Quint se jeta entièrement et pour ne la plus quitter dans la voie politique ouverte par son aïeul, voie fatale où allait se développer la grandeur du potentat, où allaient se perdre sans résultat la puissance et la prospérité de ses pays patrimoniaux.

Trop jeune pour conduire les affaires par lui-même, Charles avait encore besoin d'un ministre dirigeant, et ce fut le grand chancelier, Gattinara, qui succéda dans sa confiance à de Chièvres. Gattinara, né en 1465, au château d'Arborio, non loin de Verceil, descendait d'une illustre famille de la Lombardie, établie, dès le XIII[e] siècle, dans le Piémont. Il occupait une chaire à l'université de Dôle, et ses talents lui avaient

[1] De Chièvres n'ayant point laissé d'enfants de son mariage avec Marie-Madeleine de Hamal, ses titres et la plus grande partie de ses biens passèrent à son neveu, Philippe II de Croy, comte de Porcien et de Beaumont (son autre neveu, Guillaume de Croy, archevêque de Tolède était mort à Worms, le 13 janvier précédent). Philippe devint ainsi duc de Soria, marquis d'Aerschot, etc., et il hérita, en outre, des faveurs de Charles-Quint, qui le nomma successivement chambellan, premier chef des finances, lieutenant et capitaine général du Hainaut et de la ville de Valenciennes (Lettres patentes du 2 juillet 1521, confirmées le 20 septembre 1524. Mss. de la bibliothèque de Bourgogne, n° 20411, f° 15), et grand bailli de ce comté, fonction très-recherchée à cause des bénéfices qu'elle rapportait (*ibid.*, f° 17). En 1533, ce prince lui demanda, moyennant indemnité, la cession du duché de Soria, dont le duc d'Urbin sollicitait la restitution, et pour lui conserver le rang que cette possession lui donnait, il érigea (avril 1533) le marquisat d'Aerschot en duché (Supplément aux *Trophees du Brabant*, 271-279. — LE ROY, *Théâtre sacré du Brabant*). — Le 9 janvier 1544, il lui accorda la jouissance, durant la guerre, des terres et seigneuries de Dunkerque, Bourbourg, Gravelines, Pont-Rouart, Vive et Ingelmunster, pour l'indemniser de ce qu'il perdait en France. (Bulletins de la Commission royale d'histoire, II, 271, XI, 212). Enfin, par son mariage avec sa cousine, Anne de Croy, fille aînée et héritière de Charles, prince de Chimay, ce seigneur réunit la principauté de Chimay et le comté de Beaumont aux vastes possessions qu'il devait à l'héritage de son oncle et à l'affection de son souverain (*Ibid.*, XI, 128-130).

valu le titre de conseiller du duc de Savoie, lorsque Marguerite, devenue veuve, lui remit la défense de ses droits, contestés par son beau-frère. Le zèle et l'habileté qu'il déploya dans cette affaire lui méritèrent la confiance de cette princesse. Maximilien à son tour reconnut et utilisa son mérite. Admis dans leurs conseils, Gattinara fut dès lors mêlé aux plus importantes négociations; il les mena toujours avec adresse, et parfois avec une énergie qui allait même jusqu'à la rudesse. Il n'oublia pas qu'il devait sa fortune à la douairière de Savoie et lui resta constamment attaché. Dès qu'il eut succédé à Jean Le Sauvage, cette princesse sortit de sa disgrâce, et le nouveau chancelier de Bourgogne fut sans doute le rédacteur des patentes de juillet 1518, qui préludèrent à son retour au pouvoir. Partageant les haines et les vues de sa protectrice contre la France, nourrissant à son égard de profonds sentiments de défiance et les inculquant à son maitre [1], Gattinara contribua à donner un ton incisif aux relations qui précédèrent la rupture avec François Ier, et ce n'était point de sa part qu'il fallait attendre la moindre concession pour ramener la concorde enter les deux princes. « Quoiqu'il n'eût pas un pouvoir aussi illimité que son devancier, dit un ambassadeur de Venise, Gattinara eut néanmoins une telle autorité et jouit d'une telle estime auprès de l'empereur et des autres, que sa majesté s'en remettoit ordinairement à ses avis. C'étoit à lui seul que se rapportoient toutes les affaires, et pour la plupart, il en décidoit, sans autrement en parler à l'empereur; de plus il les expédioit lui-même. A lui seul aussi s'adressoient tous les ambassadeurs, pour les affaires qu'il avoit à traiter [2]... » Sa correspondance établit pourtant que Charles-Quint seul

[1] Relation de Gaspard Contarini, l. c., 67.

[2] Relation de N. Tiepolo, précitée.

décidait et qu'il lui arrivait même souvent de décider sans avoir consulté son ministre [1].

Gattinara était un homme « de complexion sanguine, dispos, prudent, habile à négocier, un peu vétilleux, très-entreprenant, et si grand travailleur qu'on pourroit à peine y croire. Il faisoit un seul repas par jour, le dîner; jamais il ne soupoit. Il écrivoit de sa main presque toute chose. Les affaires privées, aussi bien que celles de l'état, étoient toutes traitées par lui; quand il arrivoit des lettres du dehors, l'empereur les envoyoit incontinent au chancelier, qui les lisoit toutes, puis en faisoit un sommaire, et y joignoit un projet de réponse. Il alloit ensuite au conseil, et là, après le sommaire des lettres, on lisoit le projet de réponse, qui presque toujours étoit adopté. Toutes les dépêches qu'il y avoit à faire, soit en matière d'argent, soit pour les troupes de terre et de mer, étoient projetées, examinées et finalement ordonnées par lui [2]. » Comme la plupart des ministres de Charles-Quint,

[1] Ainsi le 7 octobre 1521, Gattinara lui dit : « Ce que vous escripz pour ma descharge, et pour ce que j'entendz qu'il y a des espritz esveillez à despaicher beaucoup de choses à leur appétit, non considérant l'yssue. A cause de quoy, et que j'entendz que beaucoup de choses se despaichent par dessoubz la manche, et sans qu'elles vieynent à ma notice, ni d'aultre qui les prende à cueur, vous avoye voulontiers escript qu'il vous pleust ordonner à monsieur de Palence de signer en mon lieu. Et me semble, que le debvez encoures fere durant mon absence, et ordonner à tous secrétaires qu'ils ne vous apportent lettres quelconques à signer que ne soient vehues et marquées ou par ledit sieur de Palence ou par moy. Et espère que vous en trouverez bien et se despeicheront les choses plus mehurement, car quand les despêches sont signées par Votre Majesté sans ma signature, s'en suit l'ung des deux inconvéniens, ou que l'hon la despêche ainsy, que je n'en scay à parler, ne en puys respondre, ou si l'hon les m'apporte à signer estant devers vous premièrement firmées, si je les refuse signer, l'hon m'en scait mal grey, et ne sert que de aquerir piques, joinct qu'il semble que l'hon veuille abbaisser vostre auctorité en reffusant les despêches firmées de votre main. *Actens. und Briefe*, 387.

[2] Relation de Contarini.

Gattinara aimait les arts et les lettres [1]; malheureusement ces goûts élevés, cette activité, cette habileté, ces talents politiques, étaient gâtés par d'ignobles défauts. Un vice indélébile semblait s'attacher aux fonctions des ministres de la maison d'Autriche : Gattinara, l'homme de confiance de Charles-Quint, avait été privé de sa place de président du parlement de Dôle [2], sur les instances du gouverneur et de la noblesse de la Franche-Comté, sous l'inculpation de vol et de concussion [3]. Il avait été dépouillé, par arrêt judiciaire, d'un château qu'il possédait en Bourgogne, et sa vaisselle d'argent, saisie en vertu d'une sentence du grand conseil de Malines, avait été vendue publiquement [4].

Les autres conseillers de Charles-Quint étaient alors le grand commandeur de Saint-Jacques, Fernand de la Vega; don Hugues de Moncade; Henri de Nassau, qui succéda à de Chièvres dans les fonctions de grand chambellan; Charles de Lannoy, seigneur de Senzeilles, grand et premier écuyer; Adrien de Croy, seigneur de Beauraing; Charles de Poupet de la Chaulx, chambellan et premier sommelier de corps, et un autre protégé de Marguerite, le savoyard Laurent de Gorrevod, comte de Pont de Vaux, vicomte de Salins, baron de Marnay et de Courcondray, seigneur de Gorrevod et de Chalamont, nommé par cette princesse gouverneur du pays de Bresse, et devenu grand maître de la maison de l'empereur. « Le comte de Nassau se mêloit peu des affaires et se donnoit bonne vie. Charles de Lannoy étoit un ancien serviteur de l'empereur et

[1] Il orna de vitraux l'église de Scheut, qu'il avait contribué à ériger, et le magnifique cloître de la chartreuse. M. Alph. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 41 et 42.

[2] De Reiffenberg, mémoire précité.

[3] M. Le Glay, *Études biographiques*.

[4] M. Wauters, l. c., 41.

remplissoit la charge de grand écuyer, qui étoit très-honorée. Il étoit d'un naturel colère et fort sobre, non-seulement pour un Flamand, mais encore pour un Espagnol, en supposant qu'il fût de cette nation. Dans son langage, il étoit prudent et adroit, tellement qu'il sembloit modérer son emportement habituel. Le seigneur de Beauraing étoit jeune; il avoit été élevé dès son enfance avec l'empereur qui avoit pour lui beaucoup d'affection. Il avoit fait divers voyages très-pénibles sur terre et sur mer, en s'exposant à toute sorte de dangers, par amour pour l'empereur. Il étoit peu favorable aux François, et s'il n'étoit pas non plus bien disposé pour l'Italie, la cause principale en étoit son éloignement pour la France [1]. »

Ces ministres étaient divisés en deux factions : « l'une, composée de Gattinara, de Laurent de Gorrevod et du seigneur de Beauraing, poussoit l'empereur à se faire monarque universel, à attaquer la Turquie, à abaisser la couronne de France; l'autre, ayant pour chefs Charles de Lannoy et Hugues de Moncade, fortement soutenus par le marquis de Pescaire, vouloit que l'empereur s'arrangeât avec la France pour dominer en Italie [2]. » A ces derniers se ralliait probablement Poupet de la Chaulx, « homme extrêmement fin, dévoué à ses intérêts propres, et, disoit-on, ami de la France [3]. » Quant au comte de Nassau, dont l'opinion n'est point indiquée, il est incontestable que cette puissance ne le comptait point au nombre de ses partisans.

C'étaient là les hommes qui allaient diriger les affaires de Charles-Quint au début de cette grande crise. Quant à lui-même, il avait déjà révélé quelques-unes des qualités qui l'ont rendu

[1] Relation de Contarini, l. c.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

si justement célèbre. « Notre empereur a une tête comme un autre, écrivait Marguerite [1]; » et, suivant un écrivain contemporain, « sa gravité étoit si grande et son esprit tellement altier, qu'il sembloit tenir tout l'univers sous ses pieds. [2] » En effet, dans tous ses actes, on trouve déjà la fermeté qui ne l'abandonna jamais; cette rare vigueur d'âme qu'aucun événement ne troubla, qui ne s'étonna jamais d'aucun péril, que n'abattit aucun revers. Un portrait de ce prince, tracé en **1525**, le représente « de stature médiocre, ni très-grand, ni petit. Il étoit blanc de peau; plutôt pâle que coloré; bien proportionné de corps. Il avoit la jambe très-belle; le bras bien fait; le nez un peu aquilin; les yeux petits. Son aspect étoit grave, mais n'avoit rien de rude, ni de sévère. Aucune partie du corps n'étoit à critiquer en lui, si ce n'est le menton et bien plus la mâchoire inférieure, qui étoit si large et si longue qu'elle ne paraissoit pas naturelle, mais postiche : d'où il résultoit que, lorsqu'il fermoit la bouche, il ne pouvoit joindre les dents d'en bas avec celles d'en haut, mais qu'il restoit entre elles l'espace de la grosseur d'une dent. Aussi, en parlant et surtout en achevant son discours, il y avoit quelques paroles qu'il balbutioit et que souvent on n'entendoit pas bien. Il étoit aussi adroit qu'aucun des seigneurs de sa cour dans les tournois et au jeu de cannes. Son tempérament étoit mélancolique sanguin, et son naturel en rapport avec sa complexion. Il étoit extrêmement religieux ; très-juste ; exempt de toute espèce de vice. Les voluptés, auxquelles les jeunes gens sont ordinairement enclins, n'avoient pas d'empire

[1] Lettre de novembre 1521. *Actenstücke und Briefe*, 441.

[2] PETRI MARTYRIS ANGLERII, *Epist.*, lib. XXX, ep. 643, cit. de M. MIGNET, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*. Revue des Deux-Mondes, janvier 1854.

sur lui, et il ne se donnoit aucun passe-temps. Il n'alloit plus que rarement à la chasse. Son seul plaisir étoit de s'occuper d'affaires. Il assistoit assidûment aux assemblées de ses conseils, et y demeuroit même pendant la plus grande partie de leurs délibérations. Il étoit très-peu affable; plutôt avare que libéral, ce qui faisoit qu'on ne l'aimoit guère Il ne paraissoit pas avoir l'ambition d'acquérir de nouveaux états; mais il paraissoit désirer vivement de se trouver à la tête d'une armée. Il montroit aussi l'intention d'aller combattre les infidèles..... Il parloit peu et il étoit d'une rare modestie [1]. La prospérité ne le rendoit pas plus superbe que l'adversité ne l'abattoit. Ce qu'on ne pouvoit louer en lui, c'est qu'il oublioit difficilement les injures qu'il avoit reçues [2]. » Tel était Charles-Quint à vingt-cinq ans, et ces qualités et ces défauts, que l'observation avait révélés à un physionomiste habile, se développeront avec la maturité de l'âge, les uns pour sa grandeur, les autres pour le malheur de ses sujets.

Ce n'était pas seulement par l'influence de ses conseillers que le petit-fils de Maximilien était poussé à abaisser la maison de France. Léon X, jaloux de la gloire de Jules II, et rêvant l'accroissement de l'état de l'Église, avait d'abord négocié simultanément avec les deux princes. Puis, tandis qu'en France ses envoyés réglaient le partage du royaume de Naples, un traité secret (8 mai 1521), qui fut la base de la grandeur de Charles-Quint en Italie, tendait à en expulser les Français, à restituer le Milanais à François

[1] « Luy (Wolsey) estant en Flandres, n'avoit trouvé homme si modeste, ni qui eust plus de volonté de se joindre à la raison que le roi catholique, et qu'il l'avoit trouvé personnage de bon sens et entendement, parlant peu, mais ce qu'il disoit étoit prudemment dit et bien touché. » Lettre des ambassadeurs de François Ier du 8 septembre 1521, précitée.

[2] Relation de Contarini, l. c.

Sforze, et à réunir Parme, Plaisance et Ferrare aux états romains [1]. Il n'était pas nécessaire, du reste, de beaucoup insister sur l'emploi des mesures extrêmes : aigri par l'agression de la France en Navarre; par l'attaque des de la Marck; par la capture de quelques vaisseaux de commerce d'Anvers et de Berg-op-Zoom [2], le jeune empereur était déterminé à vider ses querelles par la force des armes. A la nouvelle de la concentration d'une armée française à Attigny et du mouvement qu'elle opérait vers les Pays-Bas, on l'entendit s'écrier : « Dieu soit loué de ce que ce n'est pas moi qui commence la guerre, et de ce que le roi très-chrétien veut me faire plus grand que je ne suis, car en peu de temps, ou je serai un bien pauvre empereur, ou il sera un pauvre roi de France [3]. » Il ordonna sur-le-champ à Philibert Naturel de signifier à François Ier « que Robert de la Marck, messire Charles de Gueldre et don Henri d'Albret voulant lui faire la guerre, il tenoit ses traités avec la France pour rompus et cassés, et que, avec l'aide de Dieu et de ses amis, alliés et confédérés, comme provoqué et assailli se défendroit [4]. »

Même avant cette déclaration, les troupes des Pays-Bas avaient, à plusieurs reprises, violé le territoire français et commis de grands ravages. Les soldats du comte de Nassau passaient fréquemment le Chiers, étendant leurs pillages jusqu'aux portes de Mouzon [5]. A la suite de contestations au

[1] Du Mont, IV, supplément, 96.

[2] Mémoire et instruction pour Philippe Haneton, envoyé en Angleterre, 27 juin 1521. *Actenstücke und Briefe,* 212.

[3] Lettre d'Aléandro de Galeazzi, Bruxelles, le 3 juillet 1521. Cit. de Simonde de Sismondi, *Histoire des Français*, XI, 238.

[4] Paroles de Charles-Quint rapportées dans la relation du secrétaire de Duprat.

[5] Gaillard, I, 335.

sujet de l'abbaye de Saint-Amand, dont le cardinal de Bourbon avait été pourvu, le seigneur de Licques franchit l'Escaut avec quelques hommes d'armes du Hainaut, assaillit cette abbaye, où furent pris le gouverneur de Tournai et le lieutenant du roi dans le Tournaisis, et surprit le château de Mortagne, qu'il prétendait être une ancienne propriété de sa famille [1]. Il se retira ensuite chargé de butin, et Charles-Quint se borna à répondre aux plaintes de la France, que « c'étoient querelles particulières auxquelles il étoit étranger [2]. » Des soldats de la garnison de Damvillers enlevèrent un convoi de blé conduit par des bourgeois de Mouzon, et le capitaine de Damvillers prétendit que la capture était de bonne prise, attendu que le blé était destiné aux de La Marck. Toutefois, Nassau ordonna de relâcher les prisonniers et de restituer le butin, et assura le gouverneur de Mouzon que son maître n'avait nulle intention d'enfreindre les traités [3]. Il écrivit également à Anne de Montmorency, accouru dans cette place, que si la soif du pillage attirait ses soldats sur le territoire français, il ne s'opposait pas à ce qu'ils fussent sévèrement châtiés; quant à lui, il n'avait ni ordre ni dessein de commencer les hostilités; s'il campait à Douzy, c'était uniquement pour être plus à portée de poursuivre la guerre à l'expiration de la trêve conclue avec le seigneur de Sedan [4]. Nonobstant ces assurances, il renforçait incessamment son armée [5], et une foule de bandits profitaient de cet état de choses pour se livrer à tous les excès, pillant, tuant, incendiant, certains qu'ils

[1] Martin Du Bellay. — Le Petit.
[2] Martin Du Bellay.
[3] Lettre du 1er juin 1521. Gaillard, I, 334.
[4] *Ibid.*, 335.
[5] Compte de Jacques de Laitre, fos xxix et suiv.

étaient de l'impunité, s'ils se bornaient à désoler les terres de France [1].

Ainsi chaque jour s'accumulaient de nouveaux griefs, s'élevaient de nouvelles récriminations. Les deux partis s'accusaient réciproquement d'avoir commencé les hostilités, circonstance importante, si l'arbitre eût été impartial, puisque, aux termes du traité de Londres, Henri VIII devait prendre les armes contre l'agresseur. François Ier, en donnant congé à Philibert Naturel, lui avait dit « assez rudement qu'il cognoissoit que l'empereur ne lui vouloit point de bien [2]. » Il déclarait que le seul moyen d'entretenir la paix, était d'obliger ce prince à exécuter le traité de Noyon, surtout en ce qui concernait la restitution de la Navarre et le payement du subside stipulé pour le royaume de Naples [3]. Charles-Quint, de son côté, proclamait hautement « qu'il ne pouvoit, par honneur, condescendre à aucun compromis ni trève, sans préalablement avoir restitution et réparation des invasions et occupations faites par ledit roi de France; sans avoir l'avis de ses gens d'Espagne, qui étoient en armes pour le recouvrement de son royaume de Navarre; sans le consentement de ses autres amis et alliés [4]. » Il ne réclamait point

[1] « Audit Anthoine Bourlaert, pour avoir noury ung nommé Petit Jehan, natif de Lorian, emprès Besanchon, prisonnier pour mesuz de avecq aultres, avoir bouté le feu en une maison sur les frontières de Hainaut, depuis le ixe de mars jusques le iije de juillet, ensuite que lors, à la requeste de monsieur de Palerme, estant avecq Madame à Mons, il fut eslargy de tant qu'il donnoit excuse que les maisons qui avoient esté bruslées estoient sur Franche comme il entendoit, et aussy qu'il n'estoit le principal facteur. » Compte de Jacques de Gavre, seigneur de Fresin (n° 14661), f° xlviij v°.

[2] « Mémoire pour messire Charles de Wingfield, ambassadeur du roi d'Angleterre, 22 juin 1521. » *Actenstücke und Briefe*, 207.

[3] GAILLARD, I, 334, 335.

[4] Mémoire pour P. Haneton, précité.

l'arbitrage, mais l'intervention armée du monarque anglais : « Provoqué, forcé et contraint de me deffendre et de garder mon honneur et réputation, dit-il, j'ai droit de compter sur mon bon oncle contre nos ennemis communs, notoires infracteurs et violateurs de leurs traités, comme par iceulx il y est tenu et obligé et que, plusieurs fois, il a promis de faire; je l'assure que, au moyen des bonnes intelligences et provisions que j'ai en divers quartiers, et moyennant que nous nous joignissions ensemble, nous ne saurions faillir de faire notre volonté de notre ennemi commun, de recouvrer ce qu'il nous détient contre Dieu, raison et justice [1]. »

Jusqu'alors il n'avait pas été donné suite au projet formé à Gravelines d'envoyer à Calais deux ambassadeurs chargés de formuler un nouveau traité d'alliance entre Charles-Quint et Henri VIII. Ce retard, dû sans doute à la mort du seigneur de Chièvres, chargé de conduire cette négociation avec Wolsey [2], fournissait au monarque anglais et à son ministre un prétexte pour temporiser, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu de la France les termes de leurs subsides et de leurs pensions échéant au mois d'octobre [3]. D'un autre côté, le rôle de médiateur souriait à la vanité de Henri VIII [4], et peut-être, tout en exhortant les deux princes « à ne pas commencer si légèrement une grosse querelle, » il songeait aux avantages à tirer de leur antagonisme. Ses lenteurs étaient

[1] Mémoire précité.

[2] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint en Angleterre du 6 juillet 1521. *Actenstücke und Briefe*, 219.

[3] Mémoire précité.

[4] « Il se fit peindre tenant à la main droite une balance, dans les deux bassins de laquelle étoient la France et l'Espagne avec un si juste équilibre qu'il dépendoit absolument de luy de faire pencher celle où il laisseroit tomber le poids qu'il avoit à la main gauche. » VARILLAS, l. c.

le résultat de profonds calculs. Se poser l'arbitre de deux puissants monarques ; entretenir leur rivalité ; maintenir l'équilibre dans la balance ; suivant l'occurrence, rester dans une parfaite neutralité pour se fortifier plus tard à leurs dépens, ou intervenir contre la France pour reconquérir ses provinces maritimes, sans permettre à Charles-Quint d'écraser complétement son rival[1] ; telle fut, en effet, la ligne de conduite constamment suivie par ce prince. Ceci reconnu, est-il fondé ce reproche de versatilité, de défaut de principes fixes, qui lui est généralement adressé ? N'est-il pas, au contraire, l'expression d'un examen superficiel de la situation ? A ces considérations d'un ordre élevé, s'en joignirent, il est vrai, d'autres assez méprisables, mais qui agirent plus sur les ministres anglais que sur leur maître, à qui il n'est pas permis de dénier de grandes qualités politiques.

Impatient d'accabler son rival, Charles-Quint offrit de prendre à sa charge les termes des pensions dont la France refuserait le payement. Pour faire cesser les incertitudes de son allié, il lui représenta qu'il avait « de l'argent assez pour entretenir une bonne et grosse armée durant tout le reste de l'été ; qu'il espéroit en recouvrer plus largement encore et qu'il avoit des gens de guerre, tant à cheval que à pied, tant Allemands que autres, si bien assurés qu'en trois semaines ou un mois au plus tard, il les auroit sur le lieu où il les faudroit avoir. » — « Et si le roi, notre oncle, veut savoir, ajoutait-il, quelles gens pourrions avoir promptement et de quoi pourrions nous aider contre la France, qu'il sache que sans

[1] Dans une lettre de Wolsey à Henri VIII on voit qu'avant de rien entreprendre pour recouvrer ces provinces, le monarque anglais croyait avantageux d'attendre que les forces et les finances de François Ier se fussent épuisées dans sa lutte contre Charles-Quint. M. Mignet, l. c.

l'aide de l'empire et sans les gens d'armes que nous avons à Naples, en Italie et en Castille, nous avons déjà fait assurer en notre nom tel nombre de chevaux et de piétons, tant Allemands que autres nos sujets, que nous pourrons bientôt assembler une bonne et grosse armée, avec son artillerie et suite nécessaire, jusques au nombre de 30,000 piétons et 6,000 ou 7,000 chevaux, dont nous avons le payement prêt pour quatre mois. Nous pourrons encore accroître cette armée; en outre, quand nous serons entrés en France et que nous aurons chassé les François du Milanois, les gendarmes et les piétons espagnols que nous avons en Italie, pourront passer les monts et entrer en Dauphiné bien puissans. Enfin, dès que les Espagnols sauront que nous sommes entrés en France, ils s'employeront sans doute à faire la guerre aux François de tous côtés, tant par terre que par mer; ils seront d'autant plus hardis s'ils apprennent que le roi, notre oncle, s'est déclaré pour nous, et qu'il a, de son côté, une armée pour envahir la France [1]. »

Malgré ces assurances, Henri VIII et Wolsey refusèrent de se prononcer immédiatement. Ce refus était prévu et les ambassadeurs de Charles-Quint, « proposèrent alors que, sans compromis, ni trèves, le cardinal, sous couleur de labourer à l'appointement amiable, s'en vînt à Calais après avoir escript aux parties qu'elles y envoyassent leurs députés pour ce faire. De la sorte il pourroit plus facilement traiter avec les gens de l'empereur et conclure les matières précédemment pourparlées. Ils se déclareroient l'un à l'autre le fonds de leur cœur, à quoi l'empereur étoit prêt à entendre, comme à montrer par effet qu'à lui ne tiendroit que toutes choses ne se partissent au

[1] Mémoire précité.

désir, honneur et profit de chacun. » En attendant, Henri VIII « écriroit au roi de France de se garder de rien attenter, durant ces conférences, contre les Pays-Bas, attendu qu'il les prenoit sous sa protection; il feroit le semblable vers l'empereur. Par ce moyen, lorsque celui-ci auroit eu conclu et assuré ses affaires principales avec le cardinal, et l'un et l'autre ayant découvert son cœur, ils pourroient mieux connoître ce qui seroit plus convenable à leurs communs intérêts, ou la voie amiable, ou la voie rigoureuse [1]. » Trouvant dans cette proposition le moyen de gagner du temps, Henri VIII et son ministre l'adoptèrent avec empressement; seulement Wolsey prétendit obtenir préalablement « deux choses : l'une, que l'empereur bailleroit obligation contenant promesse de ne rien traiter avec les François durant les conférences, et jusqu'à ce que les matières dont il étoit convenu avec le roi d'Angleterre fussent définitivement arrêtées; l'autre, qu'à son arrivée à Calais le cardinal fût autorisé à faire cesser les armes d'un côté et d'autre, et de toutes parts. » Les ambassadeurs de Charles-Quint lui objectèrent « que l'obligation ne leur sembloit ni honnête, ni raisonnable. Lui et son maître ne devoient penser que, durant le temps qu'il besogneroit, l'empereur voulût entendre ni traiter quant et quant avec autres. Ils dirent, en outre, que demander telle obligation c'étoit donner à penser à leur souverain que le roi et son ministre s'en défioient, ce qui ne se devoit faire entre amis si prochains et disposés à traiter de matières si étroites et de telle importance. Au regard de la trêve, ils répondirent n'en avoir aucune charge et que l'empereur ne le pourroit consentir [2]. »

[1] Mémoire précité.

[2] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint du 6 juillet, précitée.

Après quelque insistance, Wolsey finit par céder, et son maître « finalement se résolut entièrement à l'opinion de son ministre, qui étoit de l'envoyer à Calais sous couleur de oyr et entendre les doléances des François et celles de l'empereur. Puis quand le cardinal verroit l'impossibilité d'appointer les parties, il se retireroit vers ce dernier pour traiter et conclure les matières pourparlées, qui étoit la chose que plus il désiroit [1]. » Ainsi, ces fameuses conférences de Calais, qu'on a prises au sérieux, étaient un piége où François Ier donna tête baissée. De plus, ignorant encore l'alliance de Léon X avec Charles-Quint, ce fut François lui-même qui demanda l'admission des légats du pape à ces conférences [2]. Dès qu'il eut accepté l'arbitrage de Henri VIII, le monarque anglais, formellement décidé d'avance non-seulement à donner à l'empereur « aide et assistance selon la forme des traités [3], » mais à profiter des circonstances « pour recouvrer ce à quoi ses prédécesseurs et lui avoient toujours prétendu [4], » répondit d'une manière dérisoire à ses plaintes et à ses réclamations. « Il s'étoit obligé par serment, dit-il, à prêter assistance à celui qui n'auroit point rompu les traités; il ne

[1] Lettre précitée.

[2] MARTIN DU BELLAY.

[3] Lettre précitée.

[4] « Nous a respondu qu'il n'est si simple ny despourveu de sens et d'entendement, qu'il ne cognoisse bien que le temps se dispose très-bien pour recouvrer ce à quoy ses prédécesseurs et lui ont toujours prétendu, et entend bien en user et faire son profit. » *Ibid.*

Sept jours avant l'ouverture des conférences de Calais, sir Richard Pace écrivait à Wolsey, de la part de Henri VIII, que le roi, selon son avis, était résolu à équiper 6,000 archers, pour qu'ils fussent prêts à entrer en campagne. Il ajoutait : « Lorsque tout aura été conclu avec l'empereur, la résolution étant prise d'envahir la France, le roi pense qu'il devra être pourvu par eux deux aux moyens de détruire la flotte du roi très-chrétien. » Lettre du 28 juillet 1521 M. MIGNET, l. c.

pouvoit donc déterminer s'il devoit l'accorder au roi très-chrétien ou à l'empereur, avant de savoir parfaitement lequel des deux les avoit enfreints, car il avoit à sauver sa conscience devant Dieu et son honneur devant les hommes[1]. » Dès lors les Impériaux ne ménagèrent plus les frontières de France, qui eurent à souffrir considérablement de leurs déprédations[2].

Henri VIII et Wolsey persistaient néanmoins, sans toutefois « vouloir requérir de l'empereur chose desraisonnable et que lui-même ne voulût accorder, » dans l'idée d'arrêter momentanément les hostilités. « Votre maître, disaient-ils à ses ambassadeurs, doit, sur toutes choses, se garder d'entrer en France et faire armée et dépense perdue sans grand et sûr fondement ; il convient d'attendre que nos forces soient équipées et armées pour courir sus à nostre ennemi commun de tous côtés. Autrement il s'expose à se ruiner et faire une grosse dépense sans guère de fruit. » — « Dès que les affaires principales seront conclues et réglées, ajoutait le roi, je prendrai avec l'empereur une bonne résolution. » L'ambassadeur anglais, Charles Winkenfield, fut chargé itérativement de représenter à Charles-Quint l'utilité de cette trève en attendant « que leurs forces et puissances fussent prêtes, et que pour mieux assurer les affaires on eût travaillé à faire une ligue générale avec le pape, les rois de Portugal, de Danemark, de Hongrie, le duc de Savoie, les Suisses et autres qui y voudroient entrer, afin de ruiner et confondre du tout l'ennemi commun[3]. » Repousser cette proposition, c'était s'exposer à blesser un puissant allié, et Charles-Quint répondit à l'ambassadeur qu'il la soumettrait à son conseil. Elle lui fut commu-

[1] Lettre de Richard Pace à Wolsey du 20 juillet 1521. M. Mignet, l. c.

[2] Gaillard, I, 331, 335. — Martin Du Bellay.

[3] Lettre du 6 juillet, précitée.

niquée, en effet, et Gattinara émit à ce sujet un avis des plus curieux.

Suivant le chancelier (30 juillet 1521) il y avait sept raisons en faveur de la trève : « 1° les armes, dit-il, sont journalières et quand on peut avoir repos, il ne faut pas chercher débat; 2° pour la guerre l'argent est indispensable : or, l'argent attendu de Naples a fait défaut [1]; il n'y a rien à espérer de l'Espagne, et les Pays-Bas sont incapables de supporter seuls cette charge; 3° en Italie, il y a moins de chances de succès depuis que les entreprises sur Milan et sur Gênes ont échoué; 4° il est à craindre que les Suisses ne prennent parti pour la France, et ne se portent sur l'Italie et sur la Franche-Comté; 5° l'armée d'Espagne a évacué la Navarre, pour se retirer en Castille et, sans argent, elle n'agira pas; 6° le royaume de Navarre étant réduit et purgé d'ennemis à la grande gloire de l'empereur, Robert de la Marck bien châtié, et les François repoussés, il est permis de conclure honorablement la trève puisqu'elle est demandée par la France et désirée par le roi d'Angleterre, qui la garantiroit; 7° la saison est avancée; l'armée ne sera pas entièrement prête avant l'hiver; alors les pluies viendront, l'ennemi se retirera dans les villes, et les Espagnols ne pourront passer les Pyrénées.

» Mais à ces sept raisons, il y en a dix à opposer pour la guerre : 1° l'empereur s'est engagé à ne pas traiter avec les François sans l'assentiment du pape, et l'honneur l'empêche de manquer à cet engagement; 2° lorsque après avoir conquis la Navarre les François alloient pousser plus loin, bien que l'armée de Naples ne fût pas en mesure d'agir et qu'il n'eût

[1] *Voir*, au sujet des dilapidations commises dans ce royaume, une lettre du chancelier du 27 octobre 1521. *Actenstücke und Briefe*, 401.

encore aucun secours à espérer, le pape n'a pas hésité à déclarer la guerre à la France; or, si aujourd'hui l'empereur conclut la paix à son insu, personne ne se fiera désormais à ses promesses; 3° en cas d'abandon, le pape retirera la dispense de l'investiture de Naples jointe à la possession de l'empire; l'empereur sera ainsi exposé à perdre Naples, et l'empire sera en danger; 4° abandonner le pape, c'est perdre les grâces qu'il a accordées à l'empereur, non-seulement pour Naples et pour l'empire, mais aussi pour le titre de Navarre, pour les décimes, indulgences et cruciade, pour la nomination et la présentation des bénéfices; 5° le pape abandonné se liguera aussitôt avec les François et les Vénitiens; ils appelleront les Suisses, et l'Italie sera perdue pour l'empereur qui sera menacé en Allemagne et dans ses autres possessions; 6° l'armée est presque prête; les frais sont faits, et si l'on n'exécute pas quelque bon exploit, comme tout le monde s'y attend, la réputation de l'empereur en souffrira; 7° ayant querelle juste et Dieu avec soi, il ne faut pas ménager l'ennemi aux dépens de ses alliés et de ses sujets; 8° l'armée est bien disposée; on la décourageroit en la licenciant, et, au besoin, on éprouveroit de grandes difficultés à la remettre sur pied; 9° voyant tous leurs sacrifices aboutir à une trêve, les peuples ne s'y résigneront plus à l'avenir, parce qu'ils diront que les apparences de guerre sont des prétextes pour leur soutirer de l'argent; 10° enfin l'empereur doit saisir cette occasion d'acquérir réputation : l'Espagne est soumise; l'Italie crie empire et désire la grandeur de l'empereur; l'Allemagne le craint, l'aime et l'estime; les Suisses sont dans l'indécision et n'osent se déclarer; les François sont étonnés et doutent des suites de la guerre. C'est la première armée que l'empereur a formée; il y a dépensé beaucoup d'argent; le bruit s'en est

répandu dans le monde, et sa réputation souffriroit de son inactivité. » Pour conclusion, Gattinara établit que « les sept premières raisons étoient les sept péchés capitaux, et les dix autres les commandemens de Dieu. » En conséquence, il fut d'avis qu'il fallait repousser la trève et ordonner au comte de Nassau d'attaquer immédiatement la France [1].

Cette opinion concordait trop bien avec les sentiments du jeune empereur pour n'être point accueillie; les circonstances, du reste, venaient encore l'appuyer. Le concours de l'Angleterre était certain; le pape, dont François Ier avait enfin pénétré les desseins, allait joindre ses forces aux troupes impériales; l'Espagne assaillie prenait à son tour l'offensive. Enflé par ses faciles succès, le sire de Lesparre avait voulu se porter en Castille pour donner la main aux insurgés de ce royaume, et en un jour s'étaient évanouies ses fragiles conquêtes. Il avait été défait et pris (30 juin 1521), et les Français avaient mis moins de temps encore à perdre la Navarre qu'à l'occuper.

Cependant Charles-Quint était accouru dans les Pays-Bas pour hâter par sa présence les préparatifs de guerre. Dès son arrivée il avait convoqué les états généraux [2]. Dans la séance solennelle qui eut lieu le 17 juillet, à Gand, Marguerite accusa le roi de France de perfidie; rappela l'invasion de la Navarre; lui attribua celle du Luxembourg; montra le pays exposé aux plus grands périls. « L'empereur y est venu aussitôt, dit-elle, pour l'amour et la singulière affection qu'il vous porte comme natif de ces contrées, engendré, procréé et nourri en icelles. Il n'a point voulu

[1] *Archives du royaume*. — M. Lanz, *Staatspapier*, 1. — *Nég. dipl.*, II, 473.

[2] Registres mémoriaux des Archives d'Arras et registre du conseil de ville des Archives de Mons. M. Gachard, *Lettre aux Questeurs*.

vous laisser en danger; il est résolu de vous préserver de toute foule et oppression, et en mettant la guerre hors de sesdits pays, de vous entretenir en tranquillité. Sa Majesté vous a volontiers fait remontrer ces choses, comme à ses bons et loyaux sujets, à cause de l'entière confiance qu'elle a en vous, et afin que vous connoissiez entièrement la disposition de ses affaires, que vous soyez bien convaincus que, dans le hasard où vous êtes, votre salut ou votre ruine dépendent de votre défense. Si vous aidez efficacement l'empereur, vous jouirez après la paix, d'une perpétuelle sûreté, d'une grande affluence de biens et abondance de toutes choses; vous serez mis à toujours hors de la sujettion de la France et à l'abri de sa menaçante ambition.» Après leur avoir cité comme exemple l'Espagne et l'Allemagne, qui, connaissant à peine leur nouveau souverain, avaient fait spontanément des armements extraordinaires: «Vous, ajouta-t-elle, vous qui êtes les anciens et naturels sujets de Sadite Majesté; qui avez sa personne avec vous; qui la voyez prête à employer sa vie, ses biens et tout ce que Dieu lui a donné pour vous conserver, aider et défendre; serez-vous de moindre composition ou de moindre cœur que les autres? Au contraire, vu que le fait vous touche de si près; que vous avez le feu de la guerre si voisin; que vous connoissez les dommages qui pourroient vous en venir si vous laissiez tomber ce feu sur vous, et prenant aussi en considération que la querelle est juste, qu'assurément Dieu est et sera à l'aide de Sa Majesté, vous devez prendre à cœur de vous montrer hardis et sans crainte, et y être plus enclins et volontaires que nuls aultres. Aussi Sa Majesté n'a aucun doute que vous le ferez, et que sans attendre d'y être requis, vous lui offrirez de vous-mesmes libéralement vos personnes, vos biens et vos meubles, comme vous avez toujours fait aux

temps passés, afin de l'assister en cette entreprise qui a pour but votre propre bien et le bien public [1]. »

Appuyées sur une situation des plus menaçantes, les demandes du gouvernement ne rencontrèrent pas d'opposition. Le Brabant, qui, au mois d'avril, avait déjà consenti une aide de 140,000 livres, en vota une nouvelle de 150,000 payable en une fois (septembre); la Flandre accorda 150,000 écus de 48 gros (août); Lille, Douai et Orchies, 12,000 (août); « ceux de l'empire enclavez en ladite châtellenie de Lille et non contribuables avec les habitants desdites villes et châtellenies, » 1,500 livres [2]; l'Artois, 243,371 livres 15 sous 10 deniers, payables en six années, et 34,747 livres 10 sous (29 juillet) payables en trois termes dans l'année même; le Hainaut 24,000 livres; Valenciennes 6,000 (août); la Hollande, 96,000 (août), outre son aide ordinaire de 80,000; la Zélande, 21,000, et 42,000 pour l'armement de navires de guerre; Malines, 4,400 payables en une fois, et 9,000 payables en trois ans [3]; les pays d'Outre-Meuse 15,000 florins d'or [4].

Les déclarations faites aux états généraux équivalaient déjà à une déclaration de guerre; elles furent corroborées par l'ordre donné au conseil de Flandre de se soustraire au ressort

[1] Mss. de la bib. de Bourgogne cité par M. ALTMEYER dans sa belle notice sur *Marguerite d'Autriche.*

[2] « Le xvj^e du mois d'août xv^c xxj, ceulx de l'empire enclavez en ladite chastellenie (de Lille), et non contribuables avec les habitants desdites villes et chastellenies de Lille, Douay et Orchies, accordèrent à icelle impériale majesté la somme de xv^c livres de xl gros, pour une fois à payer promptement pour furnir à ladite guerre. » Reg. *Revenus et dépenses de Charles-Quint,* ann. 1520 1530, f° xxxix v°.

[3] Compte d'A. Van Heilwygen. *Archives du royaume* (n° 15752). — Reg. *Revenus et dépenses de Charles-Quint,* 1520-1530. — « Venant de l'ayde. cl^m escus, lors nagueres accordez par les estats dudit pays de Brabant, pour le fait de la présente guerre. » Compte de Jean Micault, 1521 (n° 1884).

[4] Compte de Nicolas Rave de Resyt. *Archives du royaume* (n° 15809).

du parlement de Paris. « Pour aulcunes causes et considérations justes et raisonnables à ce nous mouvant, lui écrivit Charles-Quint (24 juillet 1521), nous vous ordonnons et mandons bien expressément que dorénavant vous ne laissiez, souffriez ni permettiez avoir cours, exécuter ni avoir lieu le ressort de France et de la cour du parlement de Paris en notre comté et pays de Flandres, les ressorts et enclavemens d'icelluy, et que vous ne permettiez à aucuns sergens royaux d'y hanter et converser. Si l'on contrevient à cette défense, procédez et faictes procéder à l'encontre des contrevenans comme pourriez faire contre rebelles et désobéissans sujets, sans y faire faute[1]. » Il fut enjoint à toutes les lois du pays de Flandre de ne plus aller en appel, réformation, etc., qu'au conseil provincial et au grand conseil de Malines[2].

Les événements, non moins que la fermeté de Charles-Quint, avaient modifié les dispositions de l'Angleterre. Immédiatement après son arrivée à Calais, Wolsey lui écrivit (5 août) non plus pour insister sur l'opportunité d'une trève, mais pour l'engager à ne point se mettre à la tête de son armée. « Je veux, lui dit-il, prendre sur moi de m'entremêler de vos affaires comme l'un de vos serviteurs et conseillers; je n'ai pas moins regard à votre honneur et sûreté que à celui du roi, mon maître propre. Or, j'entends, sire, par vos ambassadeurs, que vous êtes en volonté d'envahir en personne le royaume de France avec votre armée royale et celle de Francisque de Sickingen. Certes si je ne savois positivement que le roi François n'entend point de vous rencontrer en personne; si l'année n'étoit si avancée, et si vous pouviez

[1] *Archives de la ville de Gand.* M. Gachard, *Notice historique et descriptive de ces Archives.* Mém. de l'Académie, XXVII, 63.

[2] Messager des sciences historiques, 1846, 328 et suiv.

procéder avec quelque apparence de victoire et n'être pas arrêté dans votre entreprise par l'hiver qui s'approche; si vous ne deviez avoir bientôt le concours de votre bon et ancien ami, qui arrivera avec sa noblesse et sa puissance, je ne songerois nullement à dissuader Votre Majesté de ce projet. Mais la saison est fort avancée; l'exploit projeté par ledit Sickingen ne peut avoir d'autre but que de courir, gâter et détruire le pays, sans amener l'extermination de France avant que toutes les choses actuellement en communication ne soient parfaites et accomplies, en quoi faisant je n'épargnerai ni peine, ni labeur, n'apporterai ni négligence, ni retard. A cette cause, il me semble que je ne puis moins faire que de conseiller à Votre Majesté, de la prier le plus affectueusement que je puis, de vous déporter personnellement de procéder avec ledit Francisque de Sickingen. Pour éviter perte de temps et d'argent, Votre Grâce peut promptement lui ordonner d'entrer en France pour y faire tel ennui qu'en si brief temps il pourra faire; au cas où son entreprise prospérera, elle retournera plus à votre honneur, comme étant faite par un de vos sujets, qu'il ne seroit par vous-même; s'il advenoit, au contraire, que Dieu ne veuille! quelque fortune adverse, ce ne vous seroit point à déshonneur[1]. »

Wolsey était arrivé à Calais avec un train royal, et accompagné des principaux gentilshommes de la maison de son maître : les évêques d'Ely et de Durham; le grand chambellan; le commandeur de la Jarretière et de Saint-Jean de Jérusalem; il avait même emporté le sceau de l'état[2]. Le pape y avait envoyé : Jeronimo, évêque d'Ascoli, et Marino Caracciolo, clerc napolitain; — Charles-Quint : Gattinara; l'évêque de Badajoz,

[1] *Actenstücke und Briefe.*

[2] M. Le Glay, *Précis des Négociations diplomatiques.*

ambassadeur à Londres; Jean-Baptiste Spinelli, comte de Cariati [1]; Gérard de Pleine, et le secrétaire Josse Lauwereys [2], qu'assistèrent le comte de Gavre; Jean de Berghes; son frère l'abbé de Saint-Bertin; Philippe Haneton; « un Toulousain, homme de loi, nommé Josse, et un Aragonois nommé May [3], » ainsi que Nicolas Perrenot de Granvelle [4]; — François Ier : le chancelier Antoine Duprat; le maréchal Jacques de Chabannes, seigneur de la Palisse; Jean de Selve, seigneur de Cormières, président du parlement, et Robert Gédoin, seigneur de la Tour, secrétaire du roi [5]. Les conférences s'ouvrirent le 5 août, le jour même où Wolsey écrivait à Charles-Quint d'attendre que son maître fût prêt pour « l'extermination de la France. » Aussi, dès le début des négociations, sa partialité inspira-t-elle de vives préoccupations aux négociateurs français. Ils usèrent vainement de toutes les attentions, de toutes les prévenances pour gagner ses bonnes grâces [6]; rien ne put le fléchir.

[1] Il avait été ambassadeur de Ferdinand d'Aragon près de la cour de Venise (*Correspondance*, II, 334), et ensuite gouverneur de Vérone (*Nég. dipl.*, I, 587). En 1516, il commandait les Espagnols unis aux troupes papales (*ibid.*, II, 112).

[2] Ces cinq envoyés seuls signèrent la correspondance relative à ces négociations. Voir *Actenstucke und Briefe*. Les autres, cités comme négociateurs par M. Le Glay, Gaillard, etc., ne figurent qu'à titre consultatif. *Voir* les *Papiers d'état de Granvelle*.

[3] Lettre d'Olivier de la Vernade à François Ier du 2 août 1521. Gaillard, I, 354.

[4] *Papiers d'état de Granvelle*.

[5] *Voir* les instructions données à ces ambassadeurs. *Nég. dipl.*, II, 529.

[6] « Il n'est possible, écrivait Denis Poillot, attaché à leur suite, de mieux suivre le vouloir et intention du roi que mond. sieur le chancelier a fait, en captant la grâce du cardinal par bons et gracieulx moyens. Ledit cardinal lui demanda hier du vin de France, monsieur le chancelier a envoyé partout pour en recouvrer du bon pour lui bailler. » Lettre du 1er septembre 1521, adressée au trésorier Robertet, citée par Gaillard, l. c., I, 358. — Une autre fois, le cardinal, « en allant à la messe et tirant peine sur sa mule, dit à Duprat qu'il

Ce n'était point seulement l'or qui avait gagné Wolsey à la cause de Charles-Quint; des motifs plus puissants

était grevé en façon que ne pouvoit endurer le cheval et lui demanda, s'il avoit une litière. « Le chancelier engagea aussitôt son maître à lui en envoyer une au nom de Mme d'Angoulême, que Wolsey « avoit en grande vénération, » certain « que ce don ne seroit pas perdu. » Lettre du 1er septembre 1521, également citée par GAILLARD, l. c., I, 357-358. — Mais là comme en tout, il fut prévenu par Marguerite, qui offrit à Wolsey une magnifique litière avec son attelage et la lui envoya ensuite, à Londres.

« A Thomas Bombelli, argentier de Madame, marchand, résidant à Anvers, la somme de quatre cent six livres au sol de 40 gros, monnoie de Flandre la livre, qui due lui estoit pour les parties de drap de soie ci-après déclarées, que madite dame a fait prendre et acheter de luy, au prix et pour les causes qui suivent : Premier, pour la quantité de 38 1/2 aulnes de bon et exquis velours cramoisi par lui vendu et livré au prix de 9 livres 6 sols l'aulne, duquel velours a été garnie une litière, laquelle madite dame a fait faire et garnir dudit velours ensemble les harnois de deux grands mulets, lesquels ont parti avec ladite litière dois la ville de Bruxelles à Londres, devers monsieur le cardinal d'Angleterre, auquel madite dame a fait don d'icelle litière et mulets; et pour la quantité de 24 aulnes de satin vert employé à la doublure de ladite litière, que semblablement il a vendu au prix de xi sols l'aulne. » Compte de l'hôtel de Marguerite (n° 1797), f° vij xx xiiij.

Frais du voyage de Jehan Bonnot, écuyer d'écurie de Marguerite, chargé de conduire à Londres la litière et les deux mulets qu'elle envoyait au cardinal (1521). Il était accompagné d'un page, d'un varlet et de son serviteur, avec deux chevaux et deux mulets. « D'Audenaerde à Londres :

» Pour la nuytée du 1er décembre et pour le dîner du lendemain à Bruges	» l.	50 s.	6. d.
» Pour la nuytée du 2 décembre à Ostende	»	32	»
» 3 décembre, dîner à Nieuport et souper à Dunkerque	»	49	»
» 4 décembre, dépense à Gravelines et à Calais	»	46	»
» 5 au 12 décembre, à Calais où ils attendirent vent propice, 42 sols par jour	16	16	»
» Pour transport de la litière de Bruxelles à Calais	12	18	»
» Pour deux mors, pour les mulets, rembourage des selles et brides de cuir rouge	»	36	»
» Pour la dépense du 13 au 17 décembre en Angleterre	15	»	»
» Pour le passage par eau de Calais en Angleterre y compris le chargement de la litière	10	14	9

Ibid., 1522, f° iiij xx xv.

encore l'y attachaient. Informé de l'alliance de Léon X avec ce prince, il comptait sur lui pour se concilier la cour de Rome, soit pour s'élever un jour sur le trône pontifical, perspective éblouissante dont Charles caressait son ambition; soit pour conserver l'office de légat *a latere* qui lui valait en Angleterre de grandes richesses. En outre, il avait de la répugnance à traiter avec Duprat qu'il n'aimait guère, et, malgré les avances réitérées du chancelier, son langage était empreint d'une amère ironie. Ainsi lorsque celui-ci se plaignit des hostilités commises par les Impériaux dans le temps même où l'on traitait d'une trêve, Wolsey répondit en souriant : « L'empereur est piqué des pertes qu'il a faites; il cherche à s'en venger, mais ses intentions sont bonnes et ne tendent qu'à la paix. » Prévenu par Duprat qu'ils avaient formé une entreprise sur Ardres : « Ils n'ont garde d'y toucher, » dit-il, et lorsque le chancelier lui annonça que cette entreprise avait eu lieu, mais avait échoué. « Ils n'y retourneront plus, » fit-il froidement. Or, quelques jours après, Ardres fut enlevée et brûlée, et l'on assure même que des troupes anglaises prirent part à cette expédition. Dans d'autres circonstances, il laissa éclater des défiances injurieuses pour les plénipotentiaires français, les accusant indirectement d'un projet de surprise sur Calais[1].

Lors de l'ouverture des conférences, lorsque les Français exposèrent que Charles-Quint avait contrevenu au traité de Noyon par son refus d'épouser Charlotte de France, de payer la redevance stipulée pour Naples et de restituer la Navarre à Henri d'Albret; que, par son retard à rendre hommage au roi pour les terres et seigneuries tenues de la couronne de France,

[1] GAILLARD, I, 355, 357.

il avait manqué à ses devoirs de vassalité ; que, par divers actes d'hostilité et de violence, il avait rompu la paix, le cardinal déclara vouloir s'enquérir seulement d'une chose, à savoir qui des deux monarques avait commencé la guerre, parce que son maître était obligé de se prononcer contre l'agresseur. Cette déclaration tendait à justifier d'avance des projets déjà arrêtés. Quant aux ambassadeurs de Charles-Quint, ils répondirent à ceux de François I[er] « qu'ils n'avoient pas pouvoir de négocier avec eux, trève, abstinence de guerre, paix, ni amitié ; » ils s'étaient rendus à Calais par déférence pour le cardinal et uniquement pour requérir l'assistance du monarque anglais contre l'infracteur des traités [1].

Plusieurs jours se passèrent en pourparlers et en vaines tentatives du cardinal pour amener les deux parties à conclure une trève de « six, sept, huit ou dix mois [2]. » Charles-Quint n'en voulait à aucun prix ; pressé au contraire de se mettre à la tête de son armée, il demandait à se concerter le plus tôt possible avec le ministre anglais. « Nous ferons plus en un jour, lui écrivit-il, vous et moi, que ne feroient mes ambassadeurs en un mois.... Je vous monstrerai mon armée, par laquelle vous connoîtrez que je n'ai vouloir de dormir, à l'aide de Dieu et de mes bons amis [3]. » Cédant enfin à ses instances [4], le 12 août, Wolsey annonça tout à coup qu'il partait pour Bruges avec les plénipotentiaires de l'empereur, « dans l'espoir de rencontrer dans ce prince des dispositions plus favorables à un accommodement, ou d'en obtenir d'autres ambassadeurs moins difficultueux et ayant pouvoir

[1] Relation de ce qui se passa en la conférence de Calais. *Nég. dipl.*, II, 529 — *Papiers d'état de Granvelle*. — M. Le Glay, l. c.

[2] Lettres des ambassadeurs français du 9 août. Gaillard, l. c., 358.

[3] Lettre du 7 août. M. Mignet, l. c. — [4] Lettre du 9 août. *Ibid.*

de traiter paix ou trêve [1]. » Les Français le virent partir avec mécontentement, sans soupçonner pourtant qu'il allait formuler en traité « les matières depuis longtemps pourparlées » entre son maître et Charles-Quint. L'empereur et Marguerite se trouvaient à Bruges, et ils le reçurent avec les honneurs qu'ils auraient rendus à Henri VIII lui-même. Tous les personnages de sa suite furent comblés d'attentions [2], et il leur fut distribué des sommes considérables [3]. De son côté,

[1] Relation précitée. — M. Le Glay, l. c. — M. Mignet, l. c. — *Papiers d'état de Granvelle.*

[2] Ils furent logés chez les habitants les plus notables de la ville, et traités aux frais de l'empereur. « Dans chaque maison où était logé un gentilhomme anglais, les officiers de l'empereur avaient ordre de déposer tous les matins une corbeille de petits pains blancs, deux pots d'argent remplis de vin, une livre de sucre, des bougies jaunes et blanches, et une torche goudronnée pour la nuit. » M. Le Glay, l. c., d'après *Wolsey and his times.*

[3] « A l'évesque de Durham qui, en aoust xxj, estoit venu à Bruges avec le cardinal d'Angleterre, ix^{c} lv livres.

» A millord chambellan, pour le semblable, ix^{c} lv livres.

» A l'évesque de Helie, pour le semblable, vij^{c} iiij^{xx} ix livres ix sols.

» Au sieur de Sherhem, pour le semblable, iij^{c} iiij^{xx} xiij liv. xv sols.

» A luy, qui vient à Audenaerde, iiij^{c} lxxij liv. x sols.

» A millord Boulen, pour le semblable., iij^{c} iiij^{xx} xiij liv. xv sols.

» A luy, qui vient à Audenaerde, iiij^{c} lxxij livres x sols.

» Au maistre des rolles pour le semblable, vij^{c} iiij^{xx} ix livres ix sols.

» A maistre Brienner pour le semblable, ix^{xx} xix livres v sols vj deniers.

» A maistre Ponge, varlet de chambre dudit cardinal, ix^{xx} ix livres v sols vj deniers.

» A maistre Hanoius, pour le semblable, ix^{xx} xix livres v sols vj deniers.

» Aux clercs du cardinal, L livres.

» A maistre Richard Winffield, estant vers l'empereur, par lettres du xxj^{e} de septembre xxj, pour estre moyenneur de paix entre ledit seigneur empereur et le roy de France, xij^{c} livres.

» A luy, par aultres du xe de janvier xxj (v. s.), pour services par luy faits comme dessus, iiij^{c} lxxij livres xvj sols.

» A luy, par aultres du xvj^{e} de juing, vij^{xx} livres.

» Pour deux grands pots, les bords et pieds dorez, pesant xxiiij^{m} j^{o} ij z^{e};

le cardinal se montra des plus gracieux envers le jeune empereur et sa tante[1], et ce fut au milieu de fêtes brillantes que la coalition fut conclue.

Un traité signé le 25 août, par Wolsey, Marguerite et Jean de Berghes[2], stipula le mariage de Charles-Quint avec Marie d'Angleterre, fille et héritière présomptive de Henri VIII, quand la jeune princesse aurait atteint sa douzième année. Les deux monarques s'unissaient offensivement contre la France; ils se promettaient de l'assaillir par terre et par mer, avant le 15 mai 1523, chacun avec 10,000 chevaux, 30,000 piétons et une flotte montée au moins par 3,000 hommes. Ils s'engageaient à rompre réciproquement toutes relations avec l'ennemi commun. Pour prévenir le retour des inconvénients qu'il avait éprouvés en 1513, Henri exigea que les Pays-Bas ne restassent plus neutres dans cette guerre. Il ferait escorter par des vaisseaux anglais Charles-Quint jusqu'en

deux flacons d'argent, pesant xxj m vj o ve; et une couppe d'argent dorée dedans et dehors, pesant vj m iiij o vje, présentées audit Winffield, vij c xlij livres iiij sols vj deniers.

» Au grand escuyer du roy d'Angleterre, que l'empereur luy a donné pour une fois, iiij c livres.

» A Richemond, hérault dudit sieur roy, vj xx v livres. » Reg. *Revenus et dépenses*, f[os] ij c lxxiij v[o] et ij c lxxiiij.

[1] « A iiij compagnons joueurs de tambourin, serviteurs de monseigneur le cardinal d'Angleterre (17 août 1521), xxvj philippus d'or. Compte de l'hôtel de Marguerite (n° 1797), f° cix v°.

» Aux trompettes de monseigneur le cardinal d'Angleterre (22 août 1521), iiij philippus d'or, » *Ibid.*, f° cx v°.

» Aux xij enfants de chœur de la chapelle du cardinal d'Angleterre, pour avoir chanté devant elle en son dîner (24 août 1521), xxiiij philippus d'or. » *Ibid.*, f° cx v°.

[2] Ce traité fut soumis au conseil de Charles-Quint, dans une séance dont le procès-verbal, en montrant la forme de ses délibérations, indique parfaitement les vues de ses membres et l'opinion bien arrêtée de l'empereur. *Actenst. und Briefe*, 236.

Espagne ; en revanche, celui-ci lui fournirait des navires pour transporter à Calais ses troupes, son artillerie et ses munitions. Ils s'aideraient mutuellement, l'un à soumettre l'Écosse et l'Irlande ; l'autre à dompter la Gueldre et la Frise. L'empereur payerait au roi tout ce qui lui était dû par la France, si François Ier prétextait de cette alliance pour refuser d'acquitter les sommes dont il était encore redevable en vertu du traité de 1518. Les deux parties contractantes se soumettaient à la juridiction spirituelle du cardinal d'York, comme légat du pape, et le requéraient de prononcer sentence d'excommunication contre le premier infracteur du traité. Elles inviteraient le pape à entrer dans cette ligue, comme principal contractant, et y admettraient les Suisses, de même que les Vénitiens, si ceux-ci consentaient à renoncer à leur alliance avec la France [1]. Ainsi, tandis que les ambassadeurs français, restés à Calais, se berçaient encore de trompeuses illusions, on ourdissait, pour ainsi dire sous leurs yeux, une ligue ne tendant à rien moins qu'au démembrement de leur patrie.

Dans sa belliqueuse impatience, Charles-Quint n'avait pas attendu la conclusion de ce traité pour ordonner à ses généraux de prendre l'offensive. Établi à Douzy, le comte de Nassau était prêt à rentrer en campagne. Les brasseurs du Luxembourg avaient été mis en réquisition pour fournir de la cervoise à ses troupes, et les maréchaux ferrants pour ferrer leurs chevaux [2]. Il avait été rejoint par quelques centaines de lansquenets et par de nouvelles enseignes de piétons luxembourgeois, namurois et brabançons [3]. Ses forces réunies présentaient un effectif de 11,000 piétons allemands, 9,000

[1] *Actenstücke und Briefe*, 244.
[2] Compte de Jacques de Laitre, f° xxv v°.
[3] *Ibid.* — Compte de Jean de Berghes.

des Pays-Bas et 4,000 chevaux [1]; il avait vu accourir sous ses drapeaux son frère Guillaume [2] et plusieurs gentilshommes étrangers [3], désireux de se distinguer dans cette lutte entre les deux plus puissants princes de la chrétienté. En même temps on n'avait rien négligé pour pourvoir à la défense du Luxembourg, dont les frontières du midi étaient plus directement menacées : un ordre de Marguerite prescrivit d'y lever 10,000 piétons. Il fut recommandé à toutes les autres villes de se bien garder et d'établir de bons guets à l'extérieur et à l'intérieur. Les garnisons des places frontières furent renforcées; Philippe d'Orley, bailli du Brabant wallon, fut envoyé avec ses milices à Yvoy, et 346 arquebusiers luxembourgeois furent répartis dans cette ville, à Damvillers, Virton et Charancy. Les gentilshommes passaient de fréquentes revues de leurs vassaux, et envoyaient à l'armée les

[1] Lettre de Gattinara du 31 août 1521. *Actenstücke und Briefe*, 274. — L'auteur des *Gestes du chevalier Bayard* rapporte que le comte avait 20,000 à 25,000 piétons et 2,000 hommes d'armes.

« Sous les ordres de Henri de Nassau, dit M. Le Glay, *Précis hist. des Nég. dipl.*, marchaient, avec leurs lansquenets allemands et leurs bandes espagnoles, le marquis d'Aerschot et Franz Sickinghen. » Il a voulu dire sans doute bandes wallonnes, car il n'y avait pas un soldat espagnol dans cette armée, et d'Aerschot, qui du reste ne s'y trouvait pas, commandait les troupes levées dans le Hainaut.

« L'altier empereur envoya d'abord, dit avec la même exactitude M. Mignet, le comte de Nassau et Franz de Sickinghem à la tête de troupes allemandes, contre Robert de la Marck. » *Rivalité de Charles-Quint et de François Ier*, l. c.

[2] M. Groen Van Prinsterer, l. c., I, 66 *.

[3] « A Jehan Weynoda, duc de Mondalia en Valacquie, par lettres du xje de septembre xxj, pour aller au camp vers le comte de Nassau, vj xx livres. » Registre intitulé : *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, fo ij c lviij.

« A maistre Basile de Lusula, chevalier italian, par lettres du xxvije de septembre xxj, pour aller vers monseigneur de Nassau, vj xx v livres. » *Ibid.*, fo ij c lxxiiij vo.

plus aptes au service militaire, tandis que les milices à pied et à cheval des quartiers les moins exposés, celles de Luxembourg, Arlon, Neufchâteau, Echternach, Bidbourg, devaient, au premier son du tocsin, se porter à la frontière [1]. Marguerite prenait également des mesures pour mettre son comté de Bourgogne à l'abri d'une invasion [2], et, pendant que Henri de Nassau, menaçant la Champagne, attirait du côté des Ardennes les forces principales de la France, les gouverneurs de la Flandre et du Hainaut (le comte de Gavre et Philippe de Croy, devenu marquis d'Aerschot par le décès de de Chièvres) réunissaient sans bruit les milices de ces contrées [3]; les hommes d'armes des ordonnances [4] et une nombreuse artillerie [5] étaient dirigés vers Mons et Valenciennes, où se

[1] Compte de Jacques de Laitre, f^os xxiij, xxiiij v°, xxviij v°, xxix, xxx, xxxj.

[2] « En deniers payez à madame de Savoye, en tant moings des x m livres que l'empereur luy a accordées pour la deffence de son pays de Bourgogne, contre les Franchois ou autres ennemis qui s'estoient vantez envahir le comté de Bourgogne. » Compte de Jean Micault, 1521 (n° 1884).

[3] « A Remy de Bourgoigne, Jehan Dubois, Jehan de Merdox, Jehan Jaupaert, Martin Mariage et Adrien Renbo, sergens de la prévosté de Mons, pour, en vertu de lettres escriptes par la magesté impérialle à monsieur le grand bailli de Haynnau, avoir esté en toutes les villes et villaiges de ladite prévosté, qui sont de cent à six vingt, signifier à tous les mayeurs et gens de loy desdits lieux, de choisir quattre, cinq ou six des meilleurs combatans mieulx empoint et duyz à la guerre, que en seroient trouvez, acoustrez par les mannans desdits lieux à leurs despens, de crenekins, arcs à main, picques, espées, hallebardes, bringhandines et sallade, pour au son de la cloche deslogier et thirer devers monsieur de Portian, capitaine-général de Haynnau, iceux enroller et les rolles lui envoyer. » Compte de J. de Wignacourt, précité, juin 1520-1521, f° iij.

« Pareillement escripvoit que de Flandres, Brabant et Haynault, estoient partiz gros nombre de gens, tant à pié, cheval, que artillerie, pour assiéger Tournay, dont espéroient bonne issue. » Lettre des ambassadeurs de François Ier à Calais, du 9 septembre 1521. *Nég. dipl.*, II, 521. — MARTIN DU BELLAY.

[4] Compte de Jean Micault (n° 1881)

[5] Compte de Jacques de Gavre, grand bailli du Hainaut. *Arch. du royaume* (n° 14661), f° xviij.

trouva bientôt réunie l'armée qui allait protéger la principale opération de la campagne.

François Ier, de son côté, n'était pas resté inactif; il avait ordonné de nombreuses levées dans son royaume, recruté 12,000 Suisses, et divers corps de lansquenets. Il visita lui-même le duché de Bourgogne, les frontières de la Champagne et de la Picardie. Le gouvernement de la Champagne fut donné à son beau-frère, le duc d'Alençon ; celui de la Picardie, au duc de Vendôme. Mais, trompé par les dispositions de Nassau, il s'occupa principalement de la Champagne, et augmenta incessamment le corps d'armée du maréchal de Châtillon, qui avait déjà réuni à Attigny 18,000 « aventuriers, » 6,000 piétons français commandés par le comte de Saint-Pol et appelés les *six mille diables*, et 2,000 hommes d'armes [1]. D'Alençon arriva bientôt avec de nouvelles forces, et Charles-Quint fut prévenu par Nassau que les Français se disposaient à franchir la frontière [2]. Il lui ordonna sur-le-champ de se porter en avant, et les Impériaux entrèrent presque simultanément dans la Champagne et dans le Tournaisis [3].

De son camp de Douzy, Henri de Nassau pouvait se diriger en peu de temps sur Mouzon ou sur Sedan, et l'on n'avait rien négligé pour mettre ces deux places à l'abri de son attaque. Fleuranges s'était enfermé dans la dernière avec ses meilleures troupes [4], et la garnison de la première, commandée par le seigneur de Montmaur, avait été renforcée par

[1] Lettre de Gattinara du 31 août, précitée. — FLEURANGES. — *Nég. dipl.*, II, 543. — M. Mignet dit que l'armée réunie sur les confins de la Champagne et de la Picardie comptait 18,000 piétons français, 1,800 lances des ordonnances et 12,000 Suisses.

[2] Compte de Jacques de Laitre, f° xxviij v°.

[3] MARTIN DU BELLAY. — LE PETIT.

[4] FLEURANGES.

2,500 piétons de nouvelles levées et 80 hommes d'armes [1]. François I[er] croyait Mouzon si bien garantie, qu'il écrivit à ses ambassadeurs à Calais « que en ung an les Impériaux ne la sauroient prendre, combien qu'il en feroit tôt lever le siége [2]. » Le 13 août, Nassau passa brusquement la Meuse et refoula les troupes envoyées trop tard pour s'y opposer; il eût même surpris Mouzon sans l'héroïsme du seigneur de Sassigny, lieutenant de Montmaur, qui, en arrêtant les Impériaux, permit de fermer les portes et de lever les ponts [3]. Le lendemain, toute l'armée s'établit dans une plaine à une demi-lieue de la ville, et le comte envoya sommer Montmaur. Sur son refus, deux batteries furent sur-le-champ dressées; l'une battant la porte de Reims; l'autre les remparts du côté d'Yvoy. Elles causèrent un tel désordre dans la garnison qu'après trois jours de siége le gouverneur demanda à être reçu à composition. Nassau accueillit sa demande, mais ne voulut arrêter le feu qu'après la signature de la capitulation; il fallut même que Montmaur et son lieutenant vinssent en personne, contrairement aux usages de la guerre, la signer dans sa tente. Les hommes d'armes obtinrent d'emporter leurs harnois; les archers et les piétons se retirèrent le bâton blanc à la main [4]. Le comte laissa à Mouzon son bâtard Alexis de Nassau [5], avec ordre de démanteler cette place [6] dont les

[1] Martin Du Bellay. — Un rapport dit qu'il s'y trouvait 100 hommes d'armes et 1,000 piétons. *Nég. dipl.*, II, 543.

[2] Lettre de Gattinara du 31 août, précitée. — « Les François estant icy, écrivaient le même jour les ambassadeurs de Charles-Quint à Calais, se vantoient que Mouzon estoit si forte et si bien pourvue de toutes choses, qu'elle n'estoit point prenable d'un an. » *Actenstücke und Briefe*, 272.

[3] Martin Du Bellay. — [4] *Ibid.* — M. Ozeray.

[5] Le Roy, l. c. — Son frère René lui donna, en 1540, la terre et seigneurie de Corroy le Château, et il devint ainsi la tige des Nassau-Corroy. — [6] On leva à cet effet des pionniers luxembourgeois. Compte de J. de Laitre, f° xxviij v°.

garnisons avaient constamment molesté les marchands du Luxembourg et prêté la main aux invasions des de la Marck [1]. Ce premier succès des armes impériales sur la France fut accueilli avec enthousiasme dans les Pays-Bas ; Marguerite récompensa largement les messagers qui lui en apportèrent la nouvelle [2], et ordonna de célébrer cet événement par des cérémonies religieuses et par des réjouissances publiques [3].

Maître d'une position qui lui ouvrait la frontière de la Champagne, Nassau s'arrêta quelque temps pour attendre des renforts en artillerie [4]. Ce fut seulement le 31 août, après avoir été rejoint par François de Sickingen, qu'il se porta sur Mézières. Ce retard avait donné le temps à Bayard et à Anne de Montmorency de se jeter dans la place avec une foule de jeunes gentilshommes, et leur présence avait éveillé l'ardeur des nouvelles levées qui avaient renforcé la garnison [5]. La Meuse longe les murailles de Mézières, puis formant un circuit d'environ une lieue, tourne court, et revient de l'autre côté de la ville dont elle forme ainsi une

[1] *Voir* les incessantes réclamations des gouverneurs du Luxembourg. Comptes de Valérien de Busleyden, de Corneille Derdorf, de Nicolas de Naves et de Jacques de Laitre, précités, 1499-1520, chap. *Despenses extraordinaires pour messaigeries*, etc.

[2] « A un messager d'Ardenne, la somme de vj philippus d'or de xxv patars pièce, dont madite dame lui a fait don en faveur de ce qu'il lui a apporté les certaines nouvelles de la prise de Mouson. » Compte de l'hôtel de Marguerite (nº 1797), fº cx vº.

« A Jacques d'Eesbeke, poste, pour, au mois d'aoust xxj, avoir apporté lettres et nouvelles de la prinse de Moison, xxv livres. » Reg. *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, fº ij c lxxiiij vº.

[3] Comptes de Jean de Berghes et de Jacques de Laitre, précités.

[4] Compte de Jean Van der Aa (nº 15666), fº iiij.

[5] *Les Gestes du chevalier Bayard.* — Martin Du Beleay. — Elle comptait, suivant un rapport français, 200 hommes d'armes et 2,000 piétons. Relation de ce qui se passa en la conférence de Calais, composée par le secrétaire du chancelier Duprat. *Nég. dipl.*, II, 543.

espèce de presqu'ile rattachée par un isthme aux Ardennes. Là était le point le plus accessible, mais aussi le plus fortifié. Une muraille, garnie de divers ouvrages, s'étendait sur une longueur de deux cents toises, et Bayard, dès son arrivée, avait déployé la plus grande activité pour en augmenter les moyens de défense[1]. Ce fut par cet isthme, devant la porte de Bourgogne, que Nassau, avec les troupes des Pays-Bas, dirigea l'attaque principale. François de Sickingen passa la Meuse avec les Allemands, et s'établit du côté d'Attigny[2]. A la sommation du comte les assiégés répondirent par un énergique refus[3], et dès lors il fallut entreprendre un siége régulier. Pendant que quelques canons battaient les défenses extérieures, deux formidables batteries se dressaient lentement et avec soin; lorsqu'elles ouvrirent leur feu, une partie de la garnison, entre autres « les gens du baron Montmoreau entrèrent en tel effroi que, malgré leurs capitaines, s'enfuirent, les uns par la porte, les autres en se jetant par-dessus les murailles[4]. »

Bayard toutefois parvint à ranimer leur courage. Puis, dès qu'il vit ses soldats plus aguerris, il inquiéta fréquemment les travaux des assiégeants. De son côté, la cavalerie de Nassau ravagea toute la contrée entre Mézières et Attigny. Ses bandes coururent jusque dans le Réthelois, livrant les villages au pillage et à l'incendie[5], plus pour ruiner le

[1] *Les Gestes du chevalier Bayard.*

[2] « Les ennemis avoient deux camps : l'un estoit deçà l'eau, où estoit Francisque et tous les Allemans; l'autre estoit delà l'eau où estoit Nassau et tous les Bourguignons. » Relation de ce qui se passa en la conférence de Calais. par le secrétaire de Duprat, l. c., 550. — MARTIN DU BELLAY.

[3] Martin du Bellay, Brantôme, Gaillard et d'autres prêtent à Bayard une réponse digne de cet héroïque soldat; mais l'auteur des *Gestes de Bayard* n'en parle pas.

[4] MARTIN DU BELLAY. — [5] *Ibid.*

pays ennemi que pour se procurer des vivres qui arrivaient en abondance des comtés de Namur et de Hainaut, où des ordres incessants prescrivaient de moudre les grains, de cuire des pains et de mettre tous les chariots en réquisition « pour les envoyer au camp devant Mézières [1]. »

Des renforts successifs portèrent l'armée impériale à 26,000 piétons et 8,000 ou 9,000 chevaux [2], et bientôt une troisième batterie, armée de gros canons, battit en brèche la ville. « Les bombes, les boulets enflammés » y causèrent de grands ravages [3], « jusques à raser la plupart des tours et murailles [4]. » Décidé à brusquer les choses, Nassau comptait déjà donner l'assaut [5]; mais « son armée ne le voulut hasarder, voyant les grands remparts et fortifications dudit Maizières [6]. » A cette nouvelle, Charles-Quint écrivit au comte « de ne plus s'amuser illecq, mais puisque la venue des ennemis étoit apparente, de se conduire de manière à pouvoir les attirer à la bataille, car c'estoit le vrai moyen d'avoir plus tôt la fin de la guerre. » A cet effet, il réunit lui-même « 3,000 bons chevaux et 18,000 piétons de ses Pays-Bas, avec lesquels, en propre personne, il avoit délibéré de se joindre le plus tôt

[1] Compte de Jacques de Gavre, précité (nº 14661), fᵒˢ xvij et xvij vº.

[2] Lettre de Charles-Quint à Gattinara du 5 septembre 1521. *Actenstücke und Briefe*, 280. — Il est à remarquer que dans cette lettre Charles-Quint a plutôt intérêt à exagérer ses forces qu'à les diminuer.

[3] « Ce n'étoient, dit Mézerai, que bombes, que boulets enflammés. » — Le général MARION, *Chronologie des machines de guerre et de l'artillerie*. — Doullens, 1 vol. in-8º, 1828, 16. — MARTIN DU BELLAY.

[4] Lettre de Charles-Quint du 26 septembre 1521. *Actenstücke und Briefe*, 347.

[5] *Ibid.* — « A messire Robert Robin, aulmosnier de l'empereur, pour distribuer pour Dieu, la nuict que l'on disoit que l'assault se donneroit devant Maisières, en septembre xxj, L livres. » *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, fº iij ᶜ xij.

[6] Lettre de Charles-Quint, précitée.

possible à Nassau, ou de prendre autre chemin en France, pour après le rencontrer et tenir son ennemi de près, en attendant la fortune qu'il plairoit à Dieu lui envoyer pour le soustenement et défense de sa juste querelle [1]. » La prompte issue du siége, fort mal conduit et entrepris dans de mauvaises conditions [2], ne laissa pas au jeune empereur le temps d'accomplir ces projets : il venait à peine d'arriver à Mons, choisi pour point de concentration de ses troupes [3], qu'il apprit l'échec éprouvé par son lieutenant.

Affaiblis par la disette, désolés par la dyssenterie, décimés par le feu des batteries ennemies, les assiégés avaient prévenu François Ier qu'ils étaient réduits à la dernière extrémité et qu'ils ne tiendraient plus quatre jours [4]. Le roi, qui était arrivé à Reims avec une nombreuse gendarmerie, ordonna sur-le-champ un mouvement en avant, et le comte de Saint-Pol s'établit au pont Favergy tandis que la gendarmerie occupait Réthel et Château-Porcien. Craignant d'être surpris

[1] Lettre de Charles-Quint, précitée.

[2] « Aussy le faict de Masières, combien que la faulte vous couste grandement, néantmoins c'est une doctrine pour obvier aux faultes advenir, et pour vous donner occasion de bien regarder, avant que l'hon mecte siége, si l'hon a tout ce qu'il y fault. » Lettre de Gattinara du 24 septembre 1521. *Actenstücke und Briefe*, 344.

« Quant au siége de Masyères, je suis bien desplaisant que la chose n'est succédéé à vostre désir ; mais ce vous sera, sire, une doctrine, comme vous ay aultrefois escript, pour remédier à l'avenir et faire vos provisions en temps, et chercher les personnes qui sachent faire les charges des offices en tels cas requis et qui ayent vu. » Lettre du même du 28 septembre. *Ibid.*, 357.

[3] « Et partirons aujourd'huy pour tirer à Mons, là où ferons nostre amas. » Lettre de Charles-Quint du 26 septembre, précitée.

[4] « Si le siége de Mazières eust demeuré encoures quatre jours, ilz se fussent renduz, et ainsy l'avoient escript au roy de France ceulx qui estoient dedans : car ils n'avoient vivres et avoient esté trop tormentez de l'artillerie » Lettre de Gattinara à Charles-Quint du 1er octobre 1521. *Ibid.*, 370. — MARTIN DU BELLAY.

dans ses lignes, ou aigri par des dissentiments avec Nassau[1], Sickingen passa sur l'autre rive de la Meuse et dégagea ainsi la place du côté d'Attigny[2]. En même temps des capitaines de lansquenets passèrent à l'ennemi[3], et dès lors il fut facile aux Français de ravitailler la place (30 septembre). En se voyant abandonné par son auxiliaire, trahi par une partie des troupes étrangères, Nassau ne conserva plus d'illusions sur le résultat de son entreprise[4], et l'arrivée des Suisses à Reims le décida à lever le siége. Il embarqua sans encombre sa grosse artillerie pour lui faire descendre la Meuse jusqu'à Namur, et dans l'entre-temps quelques-uns de ses officiers demandèrent à se mesurer avec des gentilshommes français. Le 1er octobre, dans l'île de Mézières, le comte Jean IV d'Egmont et le Beau Vaudrey combattirent les seigneurs de Montmorency et de Lorges, « mais sans gaigner avantage l'un sur l'autre[5]. »

La levée du siége de Mézières était un échec. Il infligeait un affront aux armes impériales et traversait le projet de

[1] « Pour quelque discord qui advint entre le comte de Nausso et ledit Francisque. » Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint du 27 septembre 1521. *Actenstücke und Briefe,* 349. — Robert Macquereau va plus loin et l'accuse de trahison, L. V, chap. 2.

[2] « A Masières, Francisque de Zekinghe et ses gens avoient abandonné leurs logis du siége de Masières et avoient repassé l'eau. » Lettre du 27 septembre, précitée.

[3] Il y en eut dix qui furent repris et décapités. — « Sa majesté eust nouvelles comme l'on avoit prins dix capitaines allemans, de ceux qui se transportèrent du camp de sadite majesté de devant Masières au service du roi de France, et jaçoit qu'il y eust plusieurs grands maîtres qui firent leur mieulx de leur saulver la vie, néantmoins l'on ne sceust jamais tant faire que l'empereur en fust content, ainsi publicquement leur fit trancher la teste par justice. » Lettre du vice-roi de Naples à Marguerite, du 7 octobre 1522. *Archives du royaume.* Reg. int *Collection de documents historiques,* II, f° 53.

[4] *Voir* les lettres de Gattinara et de Charles-Quint, précitées.

[5] MARTIN DU BELLAY. — LOYS GOLLUT, 1559.

Nassau de ravager toute la Champagne et de s'emparer de Reims [1]. Mais cet échec n'avait en rien affaibli son armée, et loin de redouter l'ennemi, il se disposa, conformément aux ordres de l'empereur, à « l'attirer à la bataille. » A cet effet « avant son département de Mézières, il pilla tout le pays à l'environ, bien l'espace de 14 lieues de long et sept de large, ne laissant que bien peu d'hommes et de bêtes qui ne fussent pris et emmenés captifs [2]. » Il se dirigea ensuite vers Mont-Cornet, pendant que le bâtard de Nassau évacuait Mouzon dont l'arrivée de l'armée royale arrêta la complète destruction [3]. De Mont-Cornet, le comte, passant par Maubert-Fontaine, se porta sur Aubenton. Cette petite ville fut emportée sans résistance et détruite avec quinze ou seize villages des environs [4]. Puis, bien que séparé de François de Sickingen et réduit aux seules troupes des Pays-Bas, il menaça tour à tour Vervins et Guise [5]. François Ier, qui pourtant avait alors 30,000 fantassins, 3,000 hommes d'armes et « une grande bande d'artillerie [6], » se borna à le suivre [7], en se tenant à

[1] « Et que Masières rendue, l'hon s'en fust allé sans résistence à prendre Reims. » Lettre de Gattinara du 1er octobre, précitée.

François Ier récompensa largement Bayard du service qu'il avoit rendu à la France. « Aussy ce jourd'huy le roi François a fait cappitaine Bayart chevalier de son ordre, et là où il n'estoit que lieutenant de cent lances du duc de Lorraine, il a maintenant fait cappitaine de cent lances, et a fait son lieutenant lieutenant des cent lances dud. duc de Lorraine, et luy a donné aussy vj mille francs de pencion oultre ce qu'il avoit auparavant, et offices valant annuellement v mille francs. » Rapport adressé à Wolsey, le 7 octobre 1521. *Actenst. und Briefe*, 388.

[2] *Ibid.* — [3] MARTIN DU BELLAY.

[4] Relation de ce qui se passa en la conférence de Calais, par le secrétaire de Duprat, l. c., 550.

[5] Rapport du 7 octobre, précité.

[6] Relation du secrétaire de Duprat, précitée, 550.

[7] « Le roy délibéra de les suivre par tout le pays de Haynault. » *Ibid.*

environ 12 lieues de distance [1]. Comme le roi était décidé à éviter la bataille [2], Nassau eût pu longtemps encore étendre ses ravages, si Charles-Quint ne lui avait envoyé l'ordre de se diriger sur Tournai [3]. Laissant alors Vervins à sa gauche, passant l'Oise et côtoyant le Cambrésis, il rejoignit, sans avoir été inquiété, l'armée réunie entre Mons et Valenciennes [4].

La guerre était à peine commencée et déjà elle avait pris le caractère le plus acharné. Le 6 septembre, un édit avait prononcé la confiscation des biens des Français[5], et il fut enjoint en conséquence « aux fieffés et arrière-fieffés, ainsi qu'aux doyens ayant desdits biens, d'en venir verser incontinent les deniers à l'empereur et à ceulx de ses finances pour satisfaire les gens de guerre [6]. » Les habitants d'Aubenton avaient été massacrés, et les plus affreux excès avaient marqué le passage de Nassau; « d'où sont venus, dit Martin Du Bellay, les grandes cruautés qui ont été faites aux guerres [7]. » Cependant, les Impériaux avaient assailli à diverses reprises la Picardie et envahi le Tournaisis. « Averti que les gens d'armes françois estoient sortys d'Ardres et que les habitants abandonnoient la ville emportant tous leurs biens, dans la crainte que les Impériaux, repoussés dans une première

[1] « L'armée de l'empereur est maintenant près Guise, et que douze lieues au plus loings d'icy où est le roy de France. » Rapport du 7 octobre, précité.

[2] « Nous sommes esté advertys que monsieur de la Palice, à son partement de ce lieu, a dit à ung des principaux officiers de ceste ville, que, si vous pensez que le roy de France combatte vostre armée, que vous vous abusez; car le roy de France et son conseil cognoissent bien, que de perdre par eulx une bataille ce seroit la perdition du royaume de France. » Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint à Calais, du 31 août 1521. *Actenstücke und Briefe*, 272.

[3] Lettre de Charles-Quint à Gattinara. *Ibid.*

[4] Martin Du Bellay.

[5] Compte de Jean Vander Aa, f° iiij.

[6] Compte de Jacques de Gavre, f° xxij v°.

[7] Liv. I, 348. — *Les Gestes du chevalier Bayard*, l. c.

tentative [1], ne revinssent à la charge, le capitaine de Tournehem, avec environ 50 hommes et non plus, s'en alla la prendre sans résistance [2]. » Peu de jours auparavant, le seigneur de Beauraing, Adrien de Croy, débutant noblement dans sa brillante carrière [3], avait failli surprendre Thérouanne où il avait des intelligences [4]; il s'empara ensuite de la plupart des châteaux voisins d'Ardres [5]. Cette ville fut brûlée et démolie en partie, « au grand courroux de François Ier, pour aultant que c'estoit un lieu fort convenable pour aucunes fois se entrevoir avec le roi d'Angleterre [6]. » De son côté, le comte de Gavre, à la tête de 1,000 chevaux et de 8,000 piétons avec six pièces d'artillerie [7], avait commencé l'investissement de Tournai [8], que Jean de Mettenye, maître d'hôtel de Charles-Quint, était précédemment venu reconnaître [9]. Avant même que Nassau eût franchi la Meuse, Antoine de Ligne

[1] Lettres des ambassadeurs français, à Calais, des 7 et 9 septembre 1521. *Nég. dipl.*, II, 505 et 521.

[2] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint, du 10 septembre. *Actenstücke und Briefe*, 310.

[3] « Et certes, sire, debvez donner cœur à jeunes gens de vous bien servir, écrivait, le 12 septembre, Gattinara, et complaire audit sieur de Beaurain en ces petites choses qu'il vous demande, pour donner exemple aux autres de bien faire. » *Ibid.*, 316.

[4] Lettre des ambassadeurs français du 7 septembre, précitée.

[5] Lettre de Charles-Quint à Gattinara du 15 septembre 1521. *Ibid.*, 323.

[6] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint à Calais, du 20 septembre. *Ibid.*, 333.

[7] Martin Du Bellay. — Le Petit.

[8] « A damoiselle Marie Babbany, vefve de feu Charles de Courteville, en son vivant commis au payement des gens de guerre de cheval et de pied, pour la garde des frontières et passages de Flandres et du siége devant Tournay soubz le comte de Gavre. » Reg. *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, fo iij c x.

[9] « A Jehan de Mettenye, maître d'hôtel de l'empereur. A luy pour aucuns guides qui l'avoient conduit alentour de Tournay (1521), vij livres x sols. » *Ibid.*, fo ij c xliij.

avait pris d'assaut la petite ville de Saint-Amand (10 août), et, le 15 août, il avait emporté le château de Wez appartenant à l'évêque de Tournai [1].

La prise de ces places avait enfin éveillé l'attention des généraux français. Le maréchal de Chabannes quitta brusquement Calais (16 août), en « faisant bruit que le roi son maître l'avoit mandé devers lui, » et courut se joindre au duc de Vendôme. Il avait l'intention de réunir 10,000 à 12,000 piétons et toute la cavalerie cantonnée dans la Picardie et le Boulonnais, pour secourir Tournai, « qui estoit déjà en grande nécessité [2]. » Mais Charles-Quint, informé de ce projet par Gattinara [3], leva promptement « 2,000 piétons en Flandre, 2,000 en Hainaut, 1,000 au pays bas d'Allemagne, » et 200 hommes d'armes; ces troupes s'établirent dans des positions où « deux des Impériaux en valoient bien quatre des François [4]. » Tous les passages furent solidement fortifiés; les ponts gardés ou coupés; les eaux de la Haine élevées, et ses bords défendus par les milices du pays, tandis que de nombreux chevaucheurs hennuyers éclairaient la frontière [5]. De plus, l'empereur ordonna à Nassau de lui envoyer 4,000 « bons piétons allemands » et 1,000 chevaux. Il comptait en peu de temps avoir réuni 10,000 piétons et 2,500 chevaux pour protéger les opérations, pour tenter quelque attaque sur Thérouanne, ou « pour les conduire là où il verroit pour le mieux. » Dans tous les cas, il « se tenoit prêt avec ceux de sa maison, où il y avoit grand nombre de bons hommes

[1] M. Chotin.

[2] Lettres de Gattinara à Charles-Quint des 18 et 19 août 1521. *Actenstücke und Briefe*, 242, 243.

[3] *Ibid.*

[4] Lettre de Charles-Quint à Gattinara du 5 septembre. *Ibid.*, 280.

[5] *Ibid.* — Compte de Jacques de Gavre, f^os xvij v^o et xviij.

d'armes équipés, à aller bailler secours à celle de ses deux armées qu'il verroit nécessaire pour son bien et son service [1]. »

En présence de ces dispositions, Chabannes renonça à son entreprise, et le comte de Gavre resserra Tournai sans éprouver le moindre obstacle. Il se borna toutefois à un simple investissement, parce que l'armée de Nassau avait épuisé les approvisionnements de munitions [2], et que son armée, composée de milices, était insuffisante encore pour se livrer aux importants travaux d'un siége. On y voyait des milices de Gand [3], de Courtrai [4], d'autres villes de la Flandre [5], du Hainaut [6], de l'Artois [7], de Bruxelles [8] et de Malines.

[1] Lettre du 5 septembre, précitée.

[2] Lettre de Charles-Quint à Gattinara du 18 septembre. *Actenstücke und Briefe,* 330.

[3] « Ainsy qu'il est advenu de la prinse et conqueste de la ville de Tournay, faicte par l'empereur en l'an mil cincq cens vingt et un, où lesdis Gantois se monstrèrent gens de bien et feirent lors bonne assistance à leur prince. » *Relation des troubles de Gand*, éd. par M. Gachard, 7.

[4] « Meismes nous ont donné (les habitants de Courtray) toutte assistence à la conqueste de nostre ville de Tournay, en l'an xve vingt et ung, et au reboutte-ment des ennemis qui lors approchoient ladite ville pour la secourir. » Lettres d'abolition et de pardon accordées à la ville de Courtray, le 17 juillet 1540. *Ibid.*, Annexes, 409.

[5] « Pour faire payement aux gens de guerre flamengs qui avoient tenu siége devant Tournay, xv ^m v ^c l livres. » Compte de Jean Micault de 1522 (n° 1884).

On rapporte que les milices des Quatre Métiers prétendirent, à leur arrivée à Gand, marcher sous le grand étendard de cette commune. Il fallut les renvoyer dans leurs foyers, où l'on arrêta sept ou huit des meneurs qui furent transférés à Termonde et pendus. Des poursuites furent exercées contre les autres qui quittèrent le pays ou payèrent composition. *Antw Chron.*

[6] *Voir* note 3, p. 377, et le compte de Jacques de Gavre, précité (n° 14661).

[7] Il y avait 2,000 à 3,000 piétons arthésiens. Lettre des ambassadeurs français, à Calais, du 19 août 1521. *Nég. dipl.*, II, 486, note 1.

[8] « En deniers payez aux bourgmaistre, eschevins, conseil et rentmaistre de la ville de Bruxelles, que l'empereur, par ses lettres patentes, leur avoit ordonné pour une fois, pour les rescompenser de ce qu'ils avoient entretenu, l'espace de

Outre 200 piétons commandés par Jean Van den Daele [1], et 25 bombardiers tirés du serment des coulevriniers pour le service des gros canons [2] qu'elle envoya aux assiégeants [3], cette dernière ville fournit des navires à la flottille croisant sur l'Escaut [4]. Il avait été enjoint aux fieffés et arrière-fieffés de fournir leurs contingents sous peine de forfaiture [5]; une ordonnance du 6 septembre 1521 taxa les fiefs d'un revenu annuel de 200 philippus d'or, à un homme d'armes, à trois chevaux, et ceux d'un revenu de 40 philippus d'or, à un combattant à cheval. Les fiefs et arrière-fiefs sans haute justice furent taxés à la valeur du sixième denier de leur revenu annuel [6]. De son côté, le marquis d'Aerschot avait formé le siége de Mortagne que le seigneur de Proisy lui livra pour une somme de 4,236 livres (25 septembre) [7].

deux mois, six cens soixante-quatorze piétons devant la ville de Tournay à leur charge, ij m iiij c livres. » Compte de J. Micault, précité.

« Aux bourgmaistres, conseil et rentmaistres de la ville de Bruxelles, par lettres de janvier xxj (V. S.), en récompense de l'entretenement de vj c lxxiiij piétons envoyés par eulx devant Tournay et y entretenus pendant deux mois, ij m iiij c livres. » *Revenus et dépenses de Charles-Quint,* 1520-1530, fo ij c lxxvij.

[1] Il devint plus tard écoutète de cette ville. *Voir* ses comptes de 1529 à 1540 aux *Archives du royaume* (nos 15666 et 15667).

[2] AZEVEDO.

[3] Compte de Jean Micault, précité.

[4] « Pour en faire payement aux maronniers de la ville de Malines, à eulx dues du reste du voyage de Tournay, vj c lvj livres. » *Ibid.*

« A Jehan Van Alant et Pietter Van Alant, maistres de trois navires ayant servi l'empereur devant Tournay, xj xx livres. » *Ibid.*

[5] Placards des 1er et 5 septembre 1521. Inventaire d'ordonnances aux *Arch. du royaume.* — Compte de Jean Vander Aa, fo iiij.

[6] *Archives du royaume.* Reg. no 541, fo xxxvj.

[7] « Au seigneur du Proisy, capitaine de Mortagne, xvj c xl escus au soleil à xxxviij sols pièce, et v c lx ducatz de Hongrie à xl sols pièce, à luy payez et promis par le marquis d'Aerschot, pour la reddition de la place, chasteaul et maison de Mortagne, pouldre et aultres meubles y estans en septembre xxj,

C'était une position des plus importantes, non-seulement pour le cas où il faudrait en venir à assiéger Tournai, mais « pour la sûreté du Hainaut et aultres choses [1]. »

Les fortifications de Tournai, augmentées par les Anglais et couronnées par le château de Henri VIII, avaient été si bien entretenues, réparées et complétées par les Français, qu'il était impossible, à leurs yeux, « d'y rien faire par batterie. » François Ier estimait que l'assiéger « seroit temps perdu et que jamais l'empereur ne l'auroit par force, mais seulement par famine ou par composition; ce qui n'estoit apparent en si brief temps [2]. » En effet, le mur d'enceinte, garni de 77 tours et armé de « la plus belle artillerie du monde [3], » présentait de formidables moyens de défense; aux mille hommes qu'y commandait le seigneur des Loges, il fallait ajouter tous les Tournaisiens, car ils étaient tous soldats. A l'approche des Impériaux, on avait enrôlé les gens du bailliage dont la bravoure rendit célèbre le nom d'*Agaces*, dû à leurs pourpoints et à leurs chausses bigarrés de noir et de blanc. Les habitants avaient reçu l'ordre de s'armer sous peine de désobéissance, et le chapitre même fut astreint à contribuer au service du guet par ses gens et ses suppôts. On chassa de la ville, « sous peine de la hart, les oisifs, les vagabonds et autres inhabiles au service du roi, » et l'on y fit entrer, au contraire, les habitants des environs avec leurs meubles, leurs grains, leurs provisions de bouche [4]. Tout

iij m ij c xxxvj livres. » *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530. f° ij c iiij xx viij v°. — M. Le Glay, *Précis historique des Négociations diplomatiques*. I, clxvii, note 1.

[1] Lettre de Charles-Quint à ses ambassadeurs à Calais, du 26 septembre *Actenstücke und Briefe*, 347.

[2] Lettre de ces ambassadeurs, du 4 octobre 1521. *Ibid.*, 376.

[3] M. Chotin. — [4] *Ibid.*

faisait donc présager une résistance désespérée, et partageant l'opinion du roi de France, Wolsey insista vivement près de Charles-Quint pour le détourner d'une entreprise qui semblait pleine de périls [1]; mais le jeune empereur en avait jugé autrement. En effet, quand ils virent Saint-Amand, Wez, Mortagne, toute la contrée aux mains des Impériaux, les Tournaisiens, perdant de leur confiance, s'empressèrent de demander des renforts à François Ier. Ce prince était alors en Champagne, et lorsqu'il comprit enfin le danger, signalé depuis longtemps par ses ambassadeurs à Calais [2], il était trop tard pour y parer. Le comte de Gavre avait enfin reçu de la poudre secrètement fournie par l'Angleterre [3]; il tenait déjà la place étroitement resserrée, et à peine Nassau eut-il opéré sa jonction avec le corps d'armée campé à Valenciennes, que les Impériaux se disposèrent à une attaque plus sérieuse [4].

Le 15 octobre, les Tournaisiens aperçurent les colonnes ennemies s'avançant par les Prangers, Longue Saule, Warnave, les Chartreux, et balayant les approches. L'imminence du danger ne les émut guère; le bruit de l'arrivée de François Ier les anima même d'une telle ardeur que lorsque des Loges, mieux informé de la situation, leur conseilla d'entrer en négociations avec l'empereur, ils refusèrent d'entendre aucune proposition : « Nous voulons, s'écrièrent-ils, soutenir jusqu'à la dernière extrémité la querelle de la France [5]. » Après avoir perdu un temps

[1] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint, du 5 octobre 1521. *Actenstücke und Briefe*, 377.

[2] *Voir* leur lettre du 28 août 1521. *Nég. dipl.*, II, 487.

[3] *Voir* lettres de Charles-Quint du 5 septembre 1521, de Gattinara du 24, etc. *Actenstücke und Briefe*, 281, 385, etc.

[4] Lettre du 7 octobre, précitée. — [5] M. Chotin.

précieux en tâtonnements, le roi arrivait à marches forcées. Le 15 octobre, le jour même où les Impériaux commencèrent les opérations du siége, il écrivit au seigneur des Loges « de faire bonne chère en attendant sa prochaine venue [1]. » Son messager assura, de sa part, qu'avant le mardi suivant il serait devant la ville avec 40,000 piétons, 3,000 chevaux, 35 pièces d'artillerie, et qu'il ferait entendre à sa cité le bruit de ses canons [2]. Les forces, qu'il avait jugées insuffisantes pour attaquer Nassau dans sa marche sur Valenciennes, reçurent bientôt un important renfort par la jonction du duc de Vendôme. A la tête des troupes réunies dans la Picardie, ce général investit brusquement Bapaume (15 octobre), dont la garnison étendait ses courses jusqu'aux portes de Péronne, de Corbie et de Dourlens. La place n'était pas tenable [3]; aussi ne résista-t-elle qu'un jour, et sa chute entraîna celle de plusieurs châteaux des environs. Après avoir livré ses faciles conquêtes aux flammes [4], Vendôme rejoignit le roi à Cateau-Cambrésis [5]; le 18 octobre, un gros détachement surprit Landrecies, petite ville du Hainaut appartenant au marquis d'Aerschot, et encombrée en ce moment de marchands de bestiaux qu'y avait attirés la franche foire de Saint-Luc. La garnison, commandée par François de Thian, seigneur d'Aubry, se jeta dans le château; après avoir repoussé trois furieux assauts, qui coûtèrent aux assaillants 600 à 700 hommes et cinq porte-enseignes, manquant de munitions, elle se retira, pendant la nuit et sans aucune perte, par la

[1] *Voir* sa lettre. M. Chotin, II, 105, note 1.

[2] *Ibid.*

[3] Martin Du Bellay.

[4] *Ibid.* — M. Mignet attribue la prise de cette place à François Ier, qui était alors fort loin de l'Artois.

[5] Martin Du Bellay. — *Journal de Louise de Savoie.*

forêt de Mormal. Les Français entrèrent le lendemain dans la place, et « la trouvant vide d'hommes, la razèrent et bruslèrent [1]. » Poursuivant ensuite sa marche, l'armée royale vint camper, le 22, au-dessus de Haspres, village et gros prieuré à mi-chemin de Cambrai et de Valenciennes, et se prépara sur-le-champ à franchir l'Escaut.

Informé de ces mouvements, Nassau accourut, le lendemain, avec 12,000 piétons et 4,000 chevaux pour reconnaître l'ennemi, et arriva trop tard pour défendre le passage du fleuve. Un pont avait été établi à Neuville, au-dessous de Bouchain, et les Impériaux se trouvèrent en présence de 26,000 fantassins, 1,500 à 1,600 hommes d'armes, quelques cornettes de chevau-légers, soutenus par une nombreuse artillerie, dans un pays de plaines et à trois lieues du reste de l'armée. C'en était fait de cette division si, cédant aux pressantes instances du connétable de Bourbon, de la Trémouille, du maréchal de Chabannes, François Ier l'avait assaillie ; mais, cédant aux instigations de Wolsey, qui n'avait cessé de lui représenter les dangers d'une bataille [2], et de plusieurs de ses capitaines qui partageaient, à cet égard, l'avis du cardinal [3], ou croyant peut-être avoir devant lui toute

[1] MARTIN DU BELLAY. — ROBERT MACQUEREAU cite comme s'étant particulièrement distingué, un nommé « Petissain, qui avec une hacquebutte à crochet occit bien largement des ennemis. » Liv. V, ch. III.

[2] « Nous dit que vous feriez bien de vous emparquer en quelque lieu convenable sur vos frontières, pour empescher que ne tirassent plus avant, et que ne vous conseilleroit jamais leur livrer bataille, pour le danger qu'en pourroit advenir; et que, s'ils vous venoient assaillir en vostre parc, vous retourneroit plus à advantage que la bataille. » Lettre des ambassadeurs français du 8 septembre 1521, précitée.

[3] « Ores que le roy dye plainement qu'il veult aller là et leur donner bataille, encoires je asseure vostre grâce que je aperçois bien que plusieurs gentilshommes en sont bien marriz, et ne vouldroient pas que ainsi fist. » Rapport du 7 octobre, précité.

l'armée impériale, le roi voulut attendre l'arrivée de ses autres troupes et la disparition du brouillard régnant en ce moment. On se borna donc à une vaine canonnade et les Impériaux profitèrent du brouillard pour effectuer leur retraite; ils avaient perdu seulement quelques cavaliers, qui furent pris, et le bâtard d'Aimeries, qui fut tué [1]. « Les François appelèrent cette journée, la journée des talons, et les Impériaux, avec bien plus de raison, la belle retraite [2]. » En effet, François Ier commit, en cette circonstance, une faute inconcevable et toute contraire au caractère que lui prêtent les historiens français. « Et ce jour-là, dit avec douleur Martin Du Bellay, Dieu nous avoit baillé nos ennemys entre les mains, que nous ne voulûmes accepter, chose qui depuis nous cousta cher; car qui refuse ce que Dieu présente de bonne fortune, par après ne revient quand on le demande [3]. » Toute l'armée française acheva de passer l'Escaut pendant la nuit, et quelques coureurs s'avancèrent jusqu'aux faubourgs de Valenciennes en signalant leur passage à la lueur des incendies [4]. Le lendemain (24 octobre), le duc de Bourbon se présenta devant Bouchain qui se rendit sans coup férir [5]; mais là se bornèrent les efforts de cette puissante armée, qui avait annoncé si pompeusement la prochaine délivrance de Tournai [6].

Charles-Quint s'était rendu, le 3 octobre, à Mons, d'où il ordonna, le même jour, à tous les censiers du Hainaut de battre leurs grains pour les envoyer à l'armée; cet ordre fut

[1] MARTIN DU BELLAY. — *Journal de Louise de Savoye.*

[2] ROBERT MACQUEREAU.

[3] Liv. I, 350.

[4] *Les Gestes du chevalier Bayard.*

[5] MARTIN DU BELLAY. — *Journal de Louise de Savoye.*

[6] Relation du secrétaire de Duprat et Rapport du 7 octobre, précités.

réitéré, le 20, avec défense d'exporter des céréales. Tous les marchés de grains précédemment conclus avec des particuliers furent en outre déclarés nuls et non avenus [1]. L'empereur séjourna six jours à Mons, et partit ensuite pour Valenciennes, où il arriva le 14 octobre [2]. Si sa présence n'exerça pas d'influence sur les opérations militaires, elle contribua du moins à imposer plus de réserve aux gens de guerre dont les brigandages soulevaient des plaintes unanimes [3]. Au commencement de la campagne, le comte de Nassau avait vu mille piétons en garnison à Luxembourg, se mutiner et menacer de piller cette ville si l'on ne payait sur-le-champ leur solde arriérée. Lors du siége de Mouzon, il avait été obligé d'appeler dans son camp le maître des hautes œuvres de Luxembourg pour contenir ses soldats par la rigueur des châtiments [4]. Antoine de Ligne avait livré au dernier supplice plusieurs gendarmes de sa compagnie, qui avaient commis des atrocités dans les environs de Tournai [5]. Par une ordonnance du 15 octobre, l'empereur défendit aux gens de guerre à sa solde de s'éloigner de leurs capitaines sous peine de la hart, et il ordonna de courir sus aux soldats qui traverseraient le

[1] Compte de Jacques de Gavre, f^os xxj et xxij.

[2] Robert Macquereau.

[3] Comptes de Jacques de Gavre et de Jacques de Laitre. — « Dudit droit, autres six livres, à cause d'une chartre de rappel de ban pour Willem Van Wiemeerbeke, pour en contempnement des prévost et eschevins de Courtray, estre venu en ladite ville avec quatre-vingts compaignons, dont il avoit charge, y faisant monstre de son auctorité privée, et sur aucunes demandes à lui faites par lesdits prévôts et eschevins, avoir respondu plusieurs parolles rigoreuses. » Compte rendu par la veuve et les héritiers de Philippe Haneton, des droits et émoluments du sceau de l'empereur. *Archives du royaume* (n° 20414), f° xxxv v°, etc.

[4] Compte de Jacques de Laitre, f^os xxiij et xxvj.

[5] Compte de Jacques de Gavre, f^os xxxiij v°, xxxix et xlix v°.

pays sans leurs enseignes [1]. Il était encore à Valenciennes quand les Français passèrent l'Escaut. Le danger couru par le comte de Nassau « le mit en tel désespoir, dit Martin Du Bellay, que la nuit, il se retira en Flandre [2] avec cent chevaux, laissant tout le reste de son armée. » Or, dans cette circonstance, il n'avait été exposé à aucun péril, et il savait pertinemment que les Français, qui n'avaient montré nul souci de livrer bataille à une de ses divisions, ne songeaient pas à venir, sous les yeux de son armée, l'attaquer dans une des plus fortes places des Pays-Bas. Y avait-il lieu de fuir devant un ennemi si prudent? L'inactivité du roi ne suffit-elle pas pour démentir l'assertion d'un écrivain naturellement partial? Rien, du reste, dans la vie de Charles-Quint, ne permet de le soupçonner de lâcheté; s'il y eut alors un acte de pusillanimité, c'est dans le camp opposé qu'il faut le chercher.

Suivant Robert Macquereau, Charles-Quint quitta Valenciennes à l'instigation du duc d'Albe et d'autres seigneurs espagnols et napolitains qui soupçonnaient François de Sickingen, alors campé entre cette ville et Tournai, de chercher à l'enlever. Mais sortir de Valenciennes, n'était-ce pas favoriser un tel dessein aussi mal justifié par les événements que contraire au caractère du célèbre aventurier? Charles-Quint s'était rendu à Mons et ensuite à Valenciennes dans l'intention de se joindre au comte de Nassau ou au comte de Gavre, suivant l'occurrence, et avec le désir formellement exprimé de chercher la bataille ou d'assaillir une des provinces françaises. Les instances réitérées de Wolsey lui firent abandonner l'un de ces projets, et l'échec de Mézières l'avait déjà fait renoncer à l'autre. Il fut décidé qu'on se borne-

[1] Compte de Jacques de Gavre, f[os] xxj v[o] xxiij.

[2] M. Mignet dit à Bruxelles.

rait, pour cette campagne, au siége de Tournai, et sa présence à Valenciennes devenait dès lors sans objet [1]. De cette ville, Charles-Quint se rendit dans le Tournaisis, et après avoir inspecté le corps d'armée du comte de Gavre, il s'établit à Audenaerde, où le suivirent sa cour et les conseils du gouvernement. C'est alors qu'il connut, au château d'Escornaix (Schoorisse), la belle Jeanne Van der Gheenst, fille de service [2] dans la maison de son hôte Charles de Lalaing [3]. De cet amour naquit, l'année suivante, Marguerite de Parme; si Marguerite d'Autriche, dont cette enfant reçut le nom, ne fut pas sa marraine, elle l'entoura du moins, dès son berceau, de prévenances et de bontés [4].

[1] Ces faits ressortent clairement de toute la correspondance. Voir *Actenstucke und Briefe*. — La relation du secrétaire de Duprat, qui mentionne succinctement les événements militaires, eût-elle gardé le silence sur un événement aussi important que la fuite de l'empereur?

[2] M. C. P. Serrure, *Sur la naissance de Marguerite de Parme*. Messager des sciences historiques, ann. 1856, 417 à 430. — Dans un même acte, produit dans cet article, on trouve le nom de Jeanne orthographié de trois manières différentes : Vander Gheenst, Vander Ghenst, Vander Gheynst.

[3] Charles, baron de Lalaing et d'Escornaix, seigneur de Bracle et de Saint-Aubin en Douai, chevalier de la Toison d'or, avait été conseiller et chambellan de Maximilien et de Philippe le Beau, fonctions qu'il conserva près de Charles-Quint. Il avait été nommé, en 1508, capitaine des ville et château d'Audenaerde, et haut bailli de la châtellenie. En 1522, Charles-Quint récompensa ses services en érigeant la terre et seigneurie de Lalaing en comté. Ce seigneur, qui avait épousé Jacqueline de Luxembourg, fille du seigneur de Fiennes, mourut le 17 juillet 1525 et fut enterré dans l'église de Saint-Aubin à Douai. — *Voir* M. Van der Meersch, *Notice historique et généalogique sur le comté d'Audenaerde*. Messager des sciences historiques, 1848, 420.

[4] « A Joos Manteau, mercier, suivant la cour, la somme de dix-neuf livres dix sols trois deniers dudit pris de 40 gros, monnoye de Flandres, la livre, que deue luy estoit pour une belle bordure et ung *carlzan* (?) d'or d'escus, ouvraige de Paris, que madite dame a fait prendre et acheter de luy et dont elle a fait don à la petite fille bastarde de l'empereur son neveu. » Compte de la recette et dépense de l'hôtel de Marguerite, de 1523 (n° 1799), f° vij xx iij v°.
— » A Thomas de Parenti, mercier suivant la cour, la somme de soixante-

Après avoir juré l'observation du traité de Bruges[1], Wolsey était revenu, le 29 août, à Calais, où l'avaient attendu les ambassadeurs français, et la comédie des conférences avait été reprise le 2 septembre. Reproduisant les griefs de la France, et repoussant le reproche d'avoir assisté les de la Marck, le chancelier Duprat demanda si l'empereur était disposé à observer les traités; dans l'affirmative, s'il était décidé à réparer les infractions qu'il y avait commises. Les ambassadeurs de Charles-Quint repoussèrent avec hauteur ces préliminaires arrogants, et, à l'instigation même du médiateur[2], ils donnèrent libre carrière à leurs prétentions. Gattinara répliqua que ce n'était point son maître, mais le roi de France qui avait violé les traités; or, celui-ci l'ayant ainsi délié de tout engagement, l'empereur voulait, de gré ou de force, rentrer en possession des terres et seigneuries enlevées par la France aux maisons d'Espagne et de Bourgogne, et obtenir l'abolition de l'hommage de l'Artois et de la Flandre. Duprat proposa de poser les faits par écrit : « Nous ne sommes pas en jugement pour faire procès par écrit, ni par actes judiciaires, répondit Gattinara; nous voulons seule-

quinze livres dix-huit sols six deniers du pris de 40 gros monnoye de Flandre la livre, que deue luy estoit pour l'achat de trois belles bordures d'or d'escuz, lesquelles madite dame a fait prendre et acheter de luy, lesquelles bordures icelle dame a fait délivrer de par elle, assavoir : deux d'icelles à ses niepces, les deux jeunes princesses de Dannemarcke estant présentement devers elle, et l'aultre à la petite fille bastarde de l'empereur résidant à Bruxelles, ausquelles madite dame en a fait don. » *Ibid.* de 1524 (n° 1800), f° ix xx xiij v°. — Item, pour ung quartier demy de satin blanc, v quartiers de velours noir, et demy quartier de satin cramoisy, emploié à avoir fait ung chapperon et des templettes pour la petite bastarde de l'empereur, résidente à Bruxelles, à laquelle madite dame en a fait don, vj livres vj sols. » *Ibid.* de 1529 (n° 1805), f° ij c xix.

[1] M. Le Glay, l. c., CLXV, note 2.

[2] Lettre de Marguerite à Jean de Berghes. *Actenstücke und Briefe*, 442.

ment, pour la satisfaction du roi d'Angleterre et de monsieur le légat son lieutenant, leur faire entendre les injures et offenses faites à notre maître [1]. » Ces prétentions réciproques excluaient toute issue pacifique, et il s'ensuivit entre Duprat et Gattinara des discussions fort acerbes. Ainsi, un jour, Duprat ayant dit qu'il consentait à perdre la tête si on lui prouvait que son maître avait secouru Robert de la Marck : « Je demande la tête du chancelier de France! s'écria Gattinara, car j'ai en mains des lettres établissant la connivence du roi de France avec le seigneur de Sedan. » — « Vous n'aurez pas ma tête, répliqua Duprat : j'ai les originaux de ces lettres qui n'ont pas du tout le sens que vous leur donnez. » — « Eh ! que ferois-je de votre tête si on me l'adjugeoit ? repartit brutalement son contradicteur. Je préférerois une tête de cochon qui seroit du moins bonne à manger [2]. »

Toute la correspondance du chancelier de Bourgogne est empreinte de ce ton méprisant qui atteint parfois à la grossièreté [3]. Pourtant, comme il importait alors d'attendre l'issue du siége de Mézières, Wolsey l'avait engagé à porter la discussion sur les infractions au traité de Londres [4]. Ensuite,

[1] Lettre de Gattinara du 3 septembre. *Nég. dipl.*, 544 et suiv. — *Actenstücke und Briefe*, 284 et suiv. — *Papiers d'état de Granvelle*, I, 128 et suiv.

[2] Procès-verbal des conférences de Calais, mss. de Béthune, cité par GAILLARD, I, 358-359. — *Nég. dip.*

[3] « Et combien que ces François n'ont point de honte d'estre trouvez en menteries, et qu'ils s'efforcent de deffendre leurs mensonges au bec et aux ongles, y baillant les meilleures couleurs qu'ils peuvent, et qu'ils tiennent bonne mine devant nous sans vouloir confesser d'estre vaincus, toutefois nous entendons bien que, en secret, ils se trouvent bien étonnés de ceste manière de procéder, car il n'y a riens qu'ils désirent plus que la briefve résolution ou de paix ou de trêve. » Lettre de Gattinara à Charles-Quint du 12 septembre 1521. *Actenstücke und Briefe*, 316.

[4] « Mais, pour ce que vostre intention estoit de dislayer l'affaire jusques à

toujours pour « dislayer le temps [1], » le cardinal avait proposé « la sûreté des pêcheurs, une cessation de guerre, dans la mer d'entre Flandre et Angleterre, et une abstinence de guerre à quelque distance du lieu des conférences et des possessions angloises. » Les ambassadeurs de Charles-Quint ne s'étaient pas montrés contraires à la première de ces propositions; mais quant à la cessation des hostilités maritimes et à la neutralité des territoires confinant aux districts de Calais et de Guines, ils avaient refusé de se prononcer avant de connaître les intentions de leur souverain [2].

Les Français adoptèrent sans difficulté les projets de trêve, et Duprat insinua au cardinal d'écrire à la duchesse d'Angoulême, « de persuader au roi son fils de non aller au camp, ni donner la bataille, et de condescendre à faire quelque abstinence de guerre. » A peine en furent-ils informés, que les Impériaux s'y opposèrent vivement : « Ou bien, dit Gattinara à Wolsey, les François en feront leur profit, publiant que cette lettre a été écrite à la requête de l'empereur; ou bien, si notre armée obtient des succès, ils prétendront que, trompés par vous, ils avoient cru à une suspension d'armes [3]. » Wolsey se rendit à ces raisons, et voyant percer les défiances des Français [4], il en revint à sa première idée, d'engager les deux parties à conclure une trêve [5]. Si la résistance de Mézières avait affaibli

veoir l'yssue de vostre armée, il estoit d'avis que deussions icy séjourner aujourd'huy et que demain pourrions visiter les articles du traité de Londres, dont pourrons faire nostre profit. »

[1] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint du 24 septembre 1521. *Actenst. und Briefe*, 338.

[2] Lettre des mêmes du 31 août. *Ibid.*, 272.

[3] Lettre de Gattinara du 6 septembre. *Ibid.*, 295.

[4] Lettre des ambassadeurs du 9 septembre. *Ibid.*, 305.

[5] Lettres des mêmes et de Gattinara, du 24 septembre. *Ibid.*, 338 et 340.

la confiance inspirée par les premiers succès de Nassau, cet échec était contre-balancé par les progrès des Impériaux dans le Tournaisis; aussi les ambassadeurs de Charles-Quint, informés de l'investissement de Tournai, repoussèrent-ils formellement la proposition du cardinal. Alors les Français, « les trouvant si eslevez et si hautains, comme si tout estoit à eux, » déclarèrent au médiateur anglais « que le roi leur maître leur avoit mandé de s'en retourner [1]. » Wolsey réussit pourtant « à les remettre en bon train, » et attribua à une indisposition qui l'avait tenu plusieurs jours au lit, les lenteurs de la négociation; puis, « considéré que l'on avoit gagné temps jusqu'alors pour ne pas empêcher le succès des armes impériales et en espérant plus grands exploits, » il fit demander à Charles-Quint « combien de jours il désiroit qu'il attendit encore pour conduire une trève [2]. »

Dans une nouvelle conférence tenue le 29 septembre, répondant au discours d'ouverture du cardinal, qui était venu, dit-il, pour rétablir entre les deux monarques la paix si nécessaire au bien de la chrétienté, sérieusement menacée par les Turcs déjà maîtres d'une grande partie de la Hongrie, Gattinara déclara que son maître « désiroit, par-dessus toutes choses, la paix des chrétiens pour pouvoir aviser à l'extermination et destruction des infidèles, mais que, comme il l'avoit clairement démontré, on l'avoit tiré et contraint à cette guerre. Or, ajouta-t-il, maintenant que les anciens traités ont été déchirés, que l'empereur est entier en ses vieilles querelles, pour ramener la concorde, il faut que chacun rentre en possession du sien, car justice et paix sont deux sœurs qui ne

[1] Lettre des ambassadeurs du 27 septembre. *Actens. und Briefe*, 349. — *Papiers d'état de Granvelle.* — *Nég. dipl.* — Relation précitée.

[2] Lettre du 27 septembre, précitée.

peuvent être l'une sans l'autre. » En conséquence il réclama :

« 1° Pour le droit de Bourgogne : le duché de Bourgogne ; la vicomté d'Auxonne avec le ressort de Saint-Laurent; le Mâconnois; l'Auxerrois et Bar-sur-Seine; le comté de Boulogne; les limites de la Somme avec Péronne, Montdidier et Roye; la rente de 4,000 livres payée autrefois par les rois de France pour l'Ostrevant; l'accomplissement des fondations expiatoires stipulées par le traité d'Arras pour le meurtre de Jean-sans-Peur; des dommages-intérêts pour l'injuste détention des biens ravis à Marie de Bourgogne, et la restitution de leurs revenus indûment perçus.

» 2° Pour le droit d'Espagne : la restitution de Narbonne, Montpellier, Toulouse et de tout le pays de Languedoc.

» 3° Pour le droit de Navarre : le pays de Béarn; le comté de Foix; le Bigorre; la Champagne et la Brie.

» 4° Pour le droit de l'empire : le royaume d'Arles, la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, le Beaujolois, les duchés de Milan et de Gênes, le comté d'Asti, aussi avec les fruits et arrérages depuis l'occupation. »

Duprat répliqua avec raison que « ce n'estoit pas le moyen de demander paix, ou de la désirer, mais tout au contraire; » comme il discutait ces prétentions, taxées par Wolsey lui-même de « demandes pour faire grosses guerres, » Gattinara repartit que si l'empereur le voulait, il serait en droit de réclamer tout le royaume de France donné à son aïeul Albert d'Autriche par le pape Boniface VIII qui en avait privé Philippe le Bel [1]. « Mettre cela en avant, s'écria Duprat, c'est une vraie dérision ! S'il étoit question de revenir aux querelles, le roi mon maître en a trop plus sur l'empereur et de mieux

[1] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint du 29 septembre. *Actenstücke und Briefe*, 358. — Relation précitée, 551.

fondées, telles que : la confiscation de Flandres et Artois pour félonie et rebellion par lui commise, tant par soustraction d'obéissance que guerre faite au roi; l'exemption de l'hommage et reconnoissance de la duché de Milan et du comté d'Asti, pour les conspirations qu'il a secrètement conduites contrairement à la fidélité que le vassal doit au seigneur, et mainte autre encore, sans aller plus loin que la confiscation advenue à la couronne à cause de l'homicide autrefois fait en la personne de Louis Ier, duc d'Orléans.[1] » Arrivée à ce point, il était impossible que la discussion se prolongeât sans amener une éclatante rupture. Les Impériaux, intéressés à trainer les choses en longueur « pour accomplir le fait de Tournai et attendre comment iroient les affaires en Italie, » essayèrent de détourner le cours de la contestation en demandant que tous les anciens traités fussent déclarés nuls et non avenus, et que le roi d'Angleterre fût pris pour médiateur de toutes les querelles vieilles et nouvelles[2]; mais les Français aperçurent l'embûche et refusèrent de s'engager dans des préliminaires de l'espèce tendant à réclamer de leur maître « renonciation aux droits royaux au préjudice de la couronne[3]. »

Au milieu de ces débats, Wolsey n'avait cessé de presser les deux parties de conclure une suspension d'hostilités entre les vaisseaux des Pays-Bas et de la France, occupés de la pêche du hareng; mais Charles-Quint en avait tout d'abord repoussé l'idée : « Notre amiral de Flandre, écrivit-il à ses

[1] Lettre des ambassadeurs de François Ier du 1er octobre. Relation précitée. 553.

[2] Lettre du 29 septembre, précitée.

[3] Lettre de Gattinara du 1er octobre. *Actens. und Briefe*, 366. — *Voir* aussi. au sujet de ces discussions : *Papiers d'état de Granvelle* et *Nég. dipl.*, II.

ambassadeurs (3 septembre), a fait dresser, d'après nos ordres et avec l'assistance de nos pays de Hollande, de Zélande et autres voisins de la mer, une bonne armée navale forte d'un bon nombre de vaisseaux [1]; la dépense est faite et l'armée prête à mettre à la voile. Il est donc bien tard pour accueillir une suspension d'hostilités après que les François ont causé de gros dommages à nos sujets : néanmoins nous nous assurerons de l'état de cette flotte et nous aviserons en conséquence [2]. » Wolsey ayant objecté que la trêve garantirait la sécurité des pêcheurs, tandis que la flotte serait utilement employée sur les côtes de la Biscaye [3], l'empereur avait fini par se rendre, et, « à son grand regret, » ordonné à l'amiral, qui avait déjà pris la mer, de rentrer au port. Mais ensuite, saisissant le prétexte d'un retard survenu dans l'arrivée des pouvoirs des ambassadeurs français, il s'empressa d'expédier l'ordre de remettre à la voile, « tant pour la sûreté de la pêcherie, défense de ses sujets, que pour endommager ses ennemis le plus avant possible [4]. » Avant que cet ordre fût exécuté, les pleins pouvoirs de François Ier arrivèrent et, le 21 septembre, Gattinara soumit à l'empereur le projet de trêve rédigé par le cardinal, en demandant l'autorisation de l'adopter à l'exemple de Duprat et de ses collègues.

La position devenait fort délicate : d'une part, les pêcheurs de la Flandre « remontroient que leur saison de pêcher étoit, en grande partie, passée, et que celle des François commençoit en octobre; qu'ils auroient beaucoup de regret qu'on leur eût empêché la pêche et porté un gros dommage alors que les

[1] Il y avait 14 vaisseaux de guerre. Lettre de Charles-Quint du 22 septembre. *Actenstücke und Briefe*, 337. — [2] *Ibid.*, 278.

[3] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint du 7 septembre. *Ibid.*, 297.

[4] Lettre du 22 septembre, précitée.

François pêcheroient à leur aise et sans danger. » Ces remontrances étaient appuyées par l'amiral qui jugeait la trève « profitable aux ennemis et de petit fruit pour les Pays-Bas. » D'autre part, Wolsey prétendait son honneur engagé à la conclusion de cette affaire; il disait « qu'il lui vaudroit mieux repasser la mer et s'en aller que d'attendre pour avoir honte[1]. » Dans la crainte de le mécontenter, Charles-Quint se résigna enfin à approuver le projet de trève, sans toutefois donner à ses ambassadeurs des pouvoirs suffisants pour l'accepter[2]. Plusieurs jours se passèrent à les attendre, et ce retard « rendit le cardinal fort desplaisant; » il « entra même en colère disant que ces variations étoient mauvaises choses; que ceux qui les conseilloient, conseilloient l'empereur contre son honneur et son bien; qu'il jetteroit feu et s'en iroit, si la ratification n'arrivoit pas bientôt[3]. » Alors, tout en déclarant que ce traité, repoussé par son conseil comme préjudiciable à ses sujets et favorable à ses ennemis, ne devrait pas être conclu si l'on voulait son bien et son avantage, « vu que le cardinal prenoit la chose fort à cœur, » l'empereur donna son adhésion et promit d'envoyer incessamment les pouvoirs nécessaires pour signer la trève[4]. Ces pouvoirs il ne les donna qu'après la levée du siége de Mézières; encore ordonna-t-il à Gattinara de protester secrètement, entre les mains de Wolsey, contre quelques-unes des dispositions du traité qui fut enfin signé le 2 octobre[5].

[1] Lettre de Gattinara du 24 septembre. *Actenstücke und Briefe*, 340.

[2] Lettre du 26 septembre. *Ibid.*, 347.

[3] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint du 29 septembre. *Ibid.*, 362.

[4] Lettre du 30 septembre et lettre de Gattinara du 5 octobre. *Ibid.*, 363 et 380.

[5] Du Mont, IV, 1re partie, 352. — Rymer, *Acta Angl.*, VI. 408; et *Fœdera* XIII, 752. — *Papiers d'état de Granvelle*. — Relation précitée.

Dans le principe, François I[er] ou ses ministres avaient cherché à ouvrir des négociations directes avec Charles-Quint [1]; mais il avait trop d'avantages à tirer de son alliance avec l'Angleterre pour se prêter à des démarches qui pouvaient, peut-être, cacher un piége; ces ouvertures n'avaient donc pas été accueillies [2]. Le jeune empereur, du reste, voulait la guerre; il ne prétendait déposer les armes qu'à la condition d'abaisser son rival. L'échec de Mézières, qui avait fort troublé Wolsey, ne changea pas ses dispositions. Seulement, lorsqu'il vit ses ressources financières épuisées [3], son armée en proie à la dyssenterie [4], ses affaires compromises en Italie, il ne fut plus aussi éloigné « de dislayer le temps, » suivant les propositions du cardinal [5]. Se trompant sur les causes de ce changement, les Français, à leur tour, se montrèrent alors difficiles. Ils demandèrent d'abord une trève de dix ans, et la subordonnèrent au payement de la subvention stipulée pour le royaume de Naples et au maintien du ressort et de la souveraineté de Flandre. A cette proposition, les Impériaux répondirent « que puisque les traités étoient rompus par le fait du roi de France, leur maître prétendoit rester en la liberté où on l'avoit mis et ne se remettre en aucun des liens où on l'avoit précédemment enserré. Quant à la durée de la trève, ils ne l'admirent que pour un an, sauf à la prolonger selon la disposition des choses. » Le cardinal était d'avis de la

[1] Suivant une lettre de ce prince, du 29 décembre 1521, ils avaient employé successivement à cet effet un nommé Michel Abbatis, « homme subtil et practicien, » et le provincial des cordeliers. *Actenstücke und Briefe*, 539.

[2] *Ibid.*

[3] Lettre de Charles-Quint du 30 septembre. *Ibid.*, 363.

[4] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint du 5 octobre. *Ibid.*, 377.

[5] Autre lettre de Charles-Quint, du 30 septembre, et lettre du même, du 4 octobre. *Ibid.*, 365 et 373. — *Papiers d'état de Granvelle.*

limiter à deux ans, délai nécessaire à Henri VIII pour achever ses préparatifs et pour réaliser ses vues sur l'Écosse; mais ils objectèrent qu'il fallait ou dix-huit mois ou deux ans et demi, pour qu'elle expirât au printemps, époque favorable à l'exécution de leurs projets [1].

Loin de consentir à une modification quelconque à leur proposition, les ambassadeurs français, rendus plus exigeants par la levée du siége de Mézières, par la nouvelle de succès obtenus en Italie, et par l'entrée de Bonnivet en Navarre [2], élevèrent des prétentions qui rendaient la question insoluble. S'ils consentaient à réduire à quatre ans la durée de la trêve, tout en tenant en suspens la question du mariage de Charles-Quint, ils maintenaient leurs demandes relatives à la Flandre et à la subvention pour le royaume de Naples; ils réclamaient même les arrérages de cette subvention. Ils laissaient en entier les stipulations arrêtées précédemment au sujet de la Navarre; voulaient qu'il fût interdit à Charles-Quint de se rendre en armes en Italie durant la trêve, dans la crainte qu'il n'employât l'armée de l'empire à la conquête de Milan; refusaient de comprendre dans la trêve les Florentins et le duc de Mantoue, alliés du pape et de l'empereur. Enfin, ils exigeaient que, « pour la sûreté de la trêve, Charles-Quint leur remît quelques villes ou des otages, afin d'être bien assurés qu'il ne la romproit pas. » — « Ce sont là d'estranges demandes, répliquèrent Gattinara et ses collègues, et ce ne sont pas moyens de trêve; telles propositions ne devroient se produire, car elles sont trop honteuses. Ce seroit mettre la

[1] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint du 4 octobre. *Actenstücke und Briefe*, 374. — Relation du secrétaire de Duprat, précitée. — *Papiers d'état de Granvelle*.

[2] Lettre du 7 octobre, précitée.

trêve à un prix trop élevé, et l'empereur n'est point en nécessité d'acheter telle marchandise [1]. »

A la suite de nouvelles conférences, un projet de trêve fut formulé par Wolsey; mais aucune des parties ne l'accueillit. Charles-Quint voulut réduire la trêve à huit mois [2]. Après avoir repoussé le projet du cardinal, les Français y substituèrent un contre-projet que François Ier leur avait envoyé le 12 octobre. Ce contre-projet reproduisait toutes les prétentions précédentes en les aggravant même : ainsi, le roi voulait interdire à Charles-Quint de se rendre en Italie « en armes ou autrement ; » il demandait des sûretés pour le payement régulier de la subvention de Naples et pour l'accomplissement du mariage de sa fille avec l'empereur. Un délai d'un an était fixé pour la restitution de la Navarre à son prince légitime, ou pour le règlement d'une équitable compensation. Enfin, Charles-Quint rendrait immédiatement hommage pour la Flandre et l'Artois, et réparerait les atteintes portées aux droits de la couronne de France [3]. Il n'y avait pas à répondre à de telles propositions; au lieu de les discuter, Wolsey envoya le lord grand chambellan et l'évêque d'Ely soumettre directement son propre projet à François Ier. Ce projet, fixant la trêve à dix-huit mois, portait en substance : les Impériaux et les Français rappelleront immédiatement les troupes qu'ils ont, les uns dans le Milanais et le Tournaisis; les autres dans le Hainaut et sur les frontières d'Espagne. Quant aux différends existants entre l'empereur et le roi très-chrétien, ils seront soumis à l'arbitrage du roi d'Angleterre.

[1] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint, du 5 octobre. *Actenstücke und Briefe*, 377. — Relation précitée, 556.

[2] *Actenstücke und Briefe*, 392.

[3] Relation précitée, 556. — *Papiers d'état de Granvelle.*

François Ier se montra d'abord « dur et mal enclin pour entendre à quelque trève honnête [1]. » Il finit néanmoins par modifier ses prétentions; il en était même venu à délibérer sur le projet du cardinal, quand arriva la nouvelle de la prise de Fontarabie par Bonnivet. Croyant que Charles-Quint restituerait la Navarre pour recouvrer cette place et Saint-Sébastien, dont son présomptueux favori lui annonçait la chute prochaine, le roi repoussa le projet de trève « comme suspect de dol et de fraude. » Cependant les événements abaissèrent bientôt son arrogance. Retenu entre la Scarpe et l'Escaut, sans pouvoir ni délivrer Tournai, ni prendre l'offensive, il envoya (fin d'octobre) son secrétaire, Jean Breton, prescrire à ses ambassadeurs « de ne plus différer de faire une trève de dix-huit mois, ainsi que le cardinal d'York vouloit [2]. »

Par suite de cet ordre, les conférences furent reprises; mais on ne s'entendit pas davantage. Les Impériaux exigèrent la restitution de Fontarabie, sans consentir à évacuer le Tournaisis; ils bornaient leurs concessions à permettre de ravitailler Tournai, sans qu'on pût toutefois y introduire des troupes et des munitions. Wolsey, aigri par l'envoi en Écosse du duc d'Albanie [3], que François Ier avait promis de retenir dans ses états [4], soutint ces prétentions, et il ne fut possible « de le fléchir ni par douceur, ni par remon-

[1] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint du 31 octobre. *Actenstücke und Briefe*, 421. — *Voir* « Mémoires pour répondre aux évêque d'Ely et grand chambellan, etc. » Relation précitée, 563.

[2] Relation précitée, 578.

[3] Jean Stuart, duc d'Albanie, avait été nommé, en 1514, régent d'Écosse par le parti opposé à la reine douairière, sœur de Henri VIII, et s'était rendu en France, en 1517, pour solliciter l'appui de François Ier.

[4] Relation précitée, 562. — Rapin Thoyras, V, 132.

trances[1]. » Se conformant à de nouveaux ordres de leur maître[2], les Français cédèrent enfin. Le 6 novembre, de concert avec le cardinal, ils arrêtèrent un projet de trève de dix-huit mois, s'étendant à tous les états des belligérants; laissant aux deux parties les positions et les places occupées par leurs troupes, avec faculté de s'y fortifier, et admettant leurs alliés à adhérer au traité[3]. Mais à peine ce projet était-il formulé, que François Ier reçut avis de quelques succès de Lautrec en Italie, et aussitôt il refusa de comprendre cette contrée dans la trève[4]. C'était tout annuler. Les Impériaux n'admirent pas cette exception ; ils exigèrent que tous les alliés de leur souverain profitassent de la suspension d'armes ; persistèrent à réclamer la restitution de Fontarabie et de toutes les autres places dont les Français pouvaient s'être emparés en Espagne. En revanche, ils promirent de rendre les villes ou places qu'ils occuperaient « dedans le royaume de France, » exceptant de cette mesure la seigneurie de Sedan et le Tournaisis. De plus, Charles-Quint prétendait, à l'expiration de la trève, « rester sauf et entier en ses droits et querelles anciennes et nouvelles, comme il y étoit pour le moment. » Il voulait que les courriers, les messagers, les gentilshommes pris par les Français dans l'accomplissement de missions, fussent relâchés sans rançon et remis en possession de leurs lettres et bagages. S'il consentait à ne pas se rendre en Italie, c'était à la prière du médiateur et à la condition que le roi de France n'y enverrait plus de troupes. Enfin, en redoublant d'insistance pour donner à tous ses alliés la faculté d'adhérer à la trève, il en

[1] Lettre de Duprat du 5 novembre. Relation précitée, 579.
[2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*, 584.
[4] Lettre du 19 novembre. *Ibid.*, 581.

excluait formellement « ses sujets et vassaux rebelles, » c'est-à-dire les de la Marck [1]. La discussion se termina par une déclaration des ambassadeurs français que le roi leur maître ne rendrait point Fontarabie par un traité de trêve, quoi qu'il pût advenir. « Certes, dirent-ils, si l'empereur avoit conquis Mézières et Tournai, il ne les rendroit pas dans ces conditions [2]. »

Les conférences eussent été dissoutes de ce moment, si Wolsey, persistant dans l'idée de temporiser jusqu'à l'heure d'agir, et pressé de retourner en Angleterre, n'avait tenté de nouveaux efforts pour engager les deux parties à déposer momentanément les armes. De son côté, désireux de se rendre en Espagne pour pacifier ce pays et pour en obtenir des subsides devenus indispensables à la continuation de la guerre [3], Charles-Quint n'était plus fort éloigné d'acquiescer aux propositions du cardinal [4]; seulement, il restait inébranlable sur la question de Fontarabie que François Ier refusait de restituer, « dût-il se mettre et la plus grande partie de son royaume en hasard et danger [5]. » C'était l'écueil où toute tentative de conciliation devait se briser. L'insistance de Wolsey à engager Charles-Quint à ne point s'arrêter à cette difficulté, faillit même brouiller le ministre anglais avec « son impérial ami [6]. » On entendit le jeune empereur « dire d'un visage cholérique : Je vois bien que le cardinal veut faire avec moi, comme il avoit conseillé à nos ambassadeurs de faire avec ceux de France, c'est de me demander des choses si

[1] *Actenstücke und Briefe*, 426.
[2] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint du 2 novembre. *Ibid.*, 429.
[3] *Ibid.*
[4] Lettre de Wolsey à ses envoyés près de Charles-Quint. *Ibid.*, 432.
[5] *Ibid.*
[6] Lettre de Charles-Quint à Henri VIII, du 27 décembre 1521. *Ibid.*, 526.

desraisonnables, que pour mon honneur ni avantage, ne saurois passer. Et semble qu'il me veut gêner à faire toutes choses à sa volonté et à leur avantage, comme si je fusse quasi leur prisonnier. Il a mal trouvé son homme, car si l'un ne me veut, l'autre me prie. Je n'aurai pas faute de femmes; il n'est besoin les vendre si cher [1]. » Heureusement, l'intervention de Marguerite et de Jean de Berghes apaisa ce dissentiment [2]; Wolsey reconnut bientôt qu'abandonner Fontarabie « ce seroit mettre les sujets de Castille en plus grande indignation et malveillance envers leur souverain [3]. » Dès lors, les discussions se traînèrent péniblement. Enfin, une dernière proposition de trêve de six semaines que Wolsey soumit, le 21 novembre, aux deux parties [4], fut rejetée et les conférences définitivement rompues le lendemain [5].

Après avoir passé l'Escaut à Neuville, François Ier avait compté franchir la Scarpe à Marchiennes, et l'on craignit de voir les Français se jeter sur la Flandre, où Charles-Quint ordonna de lever 10,000 piétons pour la défense des frontières [6]. Quelques partis se répandirent dans les campagnes du Hainaut, y portant la dévastation et l'incendie; mais « sachez que de ces boutte feux, on envoya plusieurs en l'Escaut avec autres que le prévôt des maréchaux fit pendre

[1] Lettre de Marguerite à Jean de Berghes, novembre 1521. *Actenstücke und Briefe*, 441.

[2] *Ibid.*

[3] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint, du 21 novembre. *Ibid.*, 460.

[4] *Ibid.* — [5] Relation précitée, 585.

[6] « A Jacques Vander Goten, commis par les iiij membres du pays de Flandre, au payement de x m piétons que l'empereur, par acte en date du pénultième d'octobre xvc xxj, consentit estre retenuz l'espace de xv jours, pour la garde et deffence des frontières d'icelluy pays contre les François, la somme de xxv m livres, distribuée auxdits piétons. » *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, fo cxxxix.

sur le marché de Valenciennes et ailleurs [1]. » Deux tentatives pour passer la Scarpe échouèrent, et bientôt l'armée royale fut surprise par les pluies. Cette rivière déborda; l'Escaut grossit, et loin de marcher à la délivrance de Tournai, François Ier se vit pour ainsi dire bloqué lui-même. Les vivres ne tardèrent pas à manquer, et il n'était pas entré de huit jours dans le Hainaut, qu'il fallut se résoudre à battre en retraite [2]. Le roi ne gagna même pas sans danger le haut Artois, « qu'il vouloit, disait-il hautement, mettre à famine, comme le Hainaut, pour les avoir l'été prochain à miséricorde [3]. » Le 31 octobre, au soir, comme l'avant-garde et le corps de bataille venaient de franchir, près de l'Écluse, la petite rivière de Ry, qui tire sa source des étangs d'Oisy, les ponts se rompirent, et l'arrière-garde se trouva complétement isolée; elle eût été fort compromise si les Impériaux avaient paru en ce moment. Le lendemain, au point du jour, accoururent la cavalerie légère du comte de Nassau et quelques chevaucheurs de la garnison de Douai; mais l'ennemi avait eu le temps de se reconnaître, et déployant un large front de gendarmerie pour dissimuler sa fausse situation, il parvint à effectuer le passage sans grandes pertes [4].

Cette retraite parut si extraordinaire, qu'en voyant les Français se diriger vers Arras, on crut d'abord qu'ils allaient

[1] ROBERT MACQUEREAU, liv. V, ch. IV.

[2] « Pour l'indisposition du temps, qu'il plouvoit tous les jours, et les chemins estoient tout rompus, ledit seigneur ne peut parfaire son désir, qui estoit d'envitailler Tournay, et fut contrainct prendre son chemin par le pays d'Artois pour venir en Picardie. » Relation du secrétaire de Duprat, précitée, 584.

[3] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint, à Calais, du 3 novembre. *Actenst. und Briefe*, 431.

[4] MARTIN DU BELLAY.

chercher une autre issue pour se porter sur Tournai [1]. C'était leur prêter gratuitement d'énergiques résolutions. Seulement la fortune, jusqu'alors peu propice aux armes royales, leur accorda inopinément quelques faveurs. Arrivé à Audenfer, à trois lieues d'Arras, François Ier apprit que Hesdin était mal gardé, et ses habitants tout occupés de préparatifs de fêtes pour le mariage de la fille du receveur général de l'Artois. Partant aussitôt avec le duc de Nemours et le comte de Saint-Pol; marchant rapidement, malgré la difficulté des chemins effondrés par les pluies, le connétable arriva à l'improviste devant cette place. Attaquée avec impétuosité, elle tomba en ses mains (6 novembre) [2], et le vainqueur y fit un butin immense. Le seigneur de Bellain, Jacques de Succre, s'était jeté dans le château avec quelques troupes, et pour l'assiéger les Français brûlèrent une partie de la ville. Le château, mal pourvu de vivres et de munitions, était incapable de résistance, et, au bout de quelques jours, de Succre dut capituler [3]. Au nombre des prisonniers se trouva la dame de Rœulx dont la captivité devint le premier chaînon de vastes complots qui faillirent perdre la France.

Dans le même temps, le seigneur de la Fayette, capitaine de Boulogne, surprit le château de la Monthoire, dans le bas Artois, et ravagea toute la contrée voisine. Le duc de Vendôme eut même l'intention de le rejoindre avec son corps d'armée, pour tenter de plus grandes entreprises [4], et l'on craignit que cette diversion sur le bas Artois, alors dégarni de troupes [5],

[1] Lettre du 3 novembre, précitée.

[2] *Journal de Louise de Savoie.*

[3] Martin Du Bellay.

[4] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint, du 6 novembre. *Actenst. und Briefe*, 443.

[5] Lettre des mêmes, du 8 novembre. *Ibid.*, 445.

ne donnât au roi l'occasion d'un retour offensif sur le Hainaut. Les hommes d'armes des ordonnances, déjà en partie renvoyés dans leurs foyers, reçurent l'ordre « de rentrer sous leurs enseignes, dans les quatre jours, à peine de confiscation de leurs armes et harnois (9 novembre)[1], » et tous les passages furent étroitement gardés[2]. Cette alerte pourtant fut de courte durée; le duc de Vendôme ne bougea pas, et laissant une forte garnison à Hesdin, le connétable rejoignit le roi, qui se retirait par Péronne sur Amiens. Arrivé dans cette dernière ville, François Ier écrivit, le 19 novembre, à Wolsey « qu'en tant que touchoit Tournai, il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour le secourir et qu'il lui déplairoit que le roi d'Angleterre perdît ce qu'il en avoit chaque an. Pour ce, il prioit le cardinal de le faire entendre au roi, afin qu'il l'aidât à garder cette ville ou la prît en sa main, car ne seroit raison qu'il en payât ce qu'il en payoit et ne la tînt[3]. » Le même jour, il autorisa les Tournaisiens à capituler s'ils n'étaient pas secourus dans les quinze jours[4], restriction banale puisqu'il avait déjà licencié son armée ne conservant que les troupes nécessaires aux garnisons de la Picardie et de la Champagne, et 2,000 Suisses cantonnés à Abbeville[5].

Or, au moment où François Ier renonçait à toute tentative pour sauver Tournai, la position des Impériaux était des plus critiques. L'armée qui protégeait le siége comptait, à la vérité, environ 30,000 piétons et 4,000 chevaux; mais elle était désolée par la dyssenterie, démoralisée par un temps affreux et par de nombreuses désertions. Les troupes du comte de

[1] Compte de Jacques de Gavre, f° xxiij.— [2] *Ibid.*
[3] Relation du secrétaire de Duprat, précitée, 584.
[4] M. CHOTIN.
[5] Relation précitée, 584. — MARTIN DU BELLAY.

Gavre n'étaient pas dans une meilleure situation, et composées, pour la majeure partie, de « paysans n'entendant le métier de la guerre, » on ne pouvait guère en attendre de sérieux efforts. D'un autre côté, Charles-Quint allait être contraint de licencier son armée par l'impossibilité de la payer : « après avoir soldé le mois de novembre courant, il n'y demeureroit plus rien même pour l'entretenement des garnisons; le tout étoit mangé et dépensé, jusqu'aux deniers du domaine; les aides ordinaires étoient anticipées pour deux ans à venir, et n'y avoit moyen d'en savoir ou pouvoir recouvrer ni pratiquer d'autres. Il étoit dû à François de Sickingen plus de 100,000 florins et il menaçoit déjà de faire la guerre à l'empereur et à ses sujets s'il n'étoit payé et contenté [1]. » Bloqué encore plutôt qu'assiégé, Tournai n'avait guère souffert, et ses moyens de défense étaient intacts. « Combien que la place fût pressée et en quelque nécessité de vivres, n'étoit nécessité si grande qu'il y eût apparence de l'avoir par famine; quant à la prendre par force, la saison n'y étoit nullement disposée. De plus, elle étoit si forte et tant munie d'artillerie, joint que les gens de l'empereur étoient tellement découragés que nul n'avoit cœur ni volonté de rien faire, qu'il étoit apparent que si les ennemis se mettoient en devoir de venir lever le siége, la plupart des paysans sous le comte de Gavre se lèveroient ou seroient ruès juz et toute l'artillerie perdue. Par quoi la pluspart des gens de bien, considérans ces dangers et inconvéniens, étoient d'avis, que, pour ceste saison, l'on ne devoit continuer le siége [2]. » Mais Charles-Quint, excité à cette conquête par les peuples des Pays-Bas [3],

[1] « Instructions pour Jean Haneton, 16 novembre. » *Actenst. und Briefe,* 453.
[2] Instructions précitées.
[3] Lettre de ce prince à ses ambassadeurs, à Calais. *Actenst. und Briefe,* 448.

repoussa cet avis, quoiqu'il en fût venu lui-même à désespérer du succès [1]. La retraite de François I[er] releva les espérances du jeune empereur et réduisit les assiégés au désespoir.

Déjà, lorsqu'ils avaient vu l'armée royale tenter inutilement le passage de la Scarpe, les illusions des Tournaisiens s'étaient dissipées. La bourgeoisie, dès ce moment, se jugea abandonnée, et ce fut en vain qu'obéissant aux ordres de son maître, des Loges chercha à « la conforter de tenir bon comme elle avoit fait jusque-là. » La retraite du roi acheva d'abattre les esprits, et le bas peuple seul persista dans ses projets de résistance. La tranchée avait été ouverte, dans la nuit du 27 octobre; animées par le comte de Gavre, Jean d'Egmont, Jacques de Gavre, Jean de Wassenaar, Félix de Werdenberg, les milices flamandes avaient établi près du bois d'Orcq une assez forte batterie [2]. Mais bientôt les pluies ralentirent, puis arrêtèrent complétement les travaux; lorsque François I[er] autorisa les Tournaisiens à capituler, les assiégeants n'avaient encore fait aucun progrès [3]. Exposés aux colères du peuple, qui taxait de trahison toute proposition d'accommodement, les magistrats de Tournai n'osèrent pas profiter sur-le-champ de cette permission. Ils supplièrent le roi de leur envoyer seulement 10,000 hommes avec quelque cavalerie : secours suffisant, disaient-ils, pour contraindre l'ennemi à lever le siége [4]. Cette démarche n'était plus en réalité qu'une concession à l'opinion publique. De leur côté, les Impériaux, informés de l'état des choses, s'empressèrent d'ôter aux assiégés toute lueur d'espoir. A cet effet, ils

[1] Instructions précitées.
[2] M. Chotin.
[3] Instructions précitées, etc.
[4] M. Chotin.

déployèrent des forces plus considérables devant la place; de nouvelles milices flamandes rejoignirent le comte de Gavre [1]; on augmenta le nombre de pionniers [2]; on fit venir encore de l'artillerie [3], et les assiégeants, renseignés sur les parties vulnérables de la place par « le maistre des ouvrages » du château de Henri VIII [4], parurent se disposer à une attaque plus sérieuse. Sur de vagues rumeurs d'une prochaine

[1] « A luy pour, en vertu des lettres des prévôst et eschevins de la ville de Courtray, escriptes ensuivant la charge que de ce avoient de la M. I. lors estant audit Courtray, avoir de rechief esté esdits dix-sept villaiges, et illecq à grande dilligence et son de cloche, nuit et jour, avoir assamblé tous et quelconques gens habiles et puissans à porter armes, et avec ce les constrains jusques à trois mil, et avec ce, par vertu d'autres lettres de mondit sieur le comte de Gavres, avoir assamblé et fait suyr grant nombre de vivendiers, et en après avec tout iceulx trois mil piétons soy avoir transporté audit siége devant Tournay, desquels icelluy sieur choisit un mil des mieulx empointz. » Compte de Josse de Hennele, bailli d'Haerlebeke. (N° 14233), f° v v° *Archives du royaume*.

[2] « A luy pour, aussy en vertu d'autres lettres de mondit sieur le comte de Gavres, avoir de rechief esté esdits dix-sept villaiges lever le nombre de cent pionniers, muniz de leurs oustilz et iceulx en extrême dilligence, avoir menez à Courtray soubz le sieur de Claerhout, pour les mener vers icelluy sieur comte. » *Ibid.*, f° vj.

[3] « Audit bailly pour, en obéissant aux lettres de monseigneur le comte de Gavres, gouverneur et capitaine-général de Flandres, lors estant en siége devant Tournay, escriptes aux bailly, hoochtpoorters et francs eschevins de la chastellenie de Courtray, soy avoir transporté en dix-sept villaiges susdits constraindre et signifier aux censiers et aultres, demeurant en iceulx, tenir pretz chevaux et chariotz, pour tirer devers icelluy seigneur comte toutes les fois qu'ilz seroient mandez pour mener l'artillerie devant ladite ville, que l'on attendoit chacun jour au bord de la rivière. » *Ibid.*, f° v v°.

« A luy pour, en vertu d'aultres lettres dudit sieur comte, en date du xxij^e de novembre xv ^c xxj, estant escriptes aux bailly, eschevins et hoochpoorters de ladite chastellenie, avoir esté par tout ledit bailliage de Haerlebeque lever aultant de chevaulx et chariotz qui lui fut possible, et les luy envoyer pour s'en servir à mener l'artillerie et sa munition estant devers luy devant Tournay. » *Ibid.*, f° vj.

[4] Lettre des ambassadeurs de Charles-Quint, du 20 novembre. *Actenst. und Briefe*, 459.

tentative de ravitaillement ou de délivrance, un placard du 25 novembre enjoignit à tous les habitants du Hainaut, de 18 à 50 ans, « d'estre prêts et embastonnés pour aller au secours de Tournai où estoit le siége, ou, au son de la cloche, aller avec le capitaine général à la rencontre des François que l'on disoit vouloir secourir ceste ville [1]. »

Une plus longue résistance devenait inutile, et des Loges lui-même conseilla aux assiégés de céder. Néanmoins les députés envoyés à Nassau encoururent la fureur du peuple; si les gens d'armes de la garnison ne les avaient escorté jusqu'à la porte Coquerelle ils ne seraient pas sortis de la ville (29 novembre) [2]. Le comte accueillit avec bienveillance la députation; il la félicita de l'opportunité de la démarche « attendu que l'empereur s'étoit proposé de faire sonner, le lendemain, toutes ses cloches pour célébrer dignement la fête du patron de l'ordre de la Toison d'or. » On convint d'un armistice de vingt-quatre heures, pour traiter de la capitulation, qui fut signée le 1er décembre [3]. Les Tournaisiens s'engageaient à reconnaître Charles-Quint pour souverain, à condition qu'il les prît en sa grâce et maintînt leurs priviléges, leurs franchises et leurs libertés. Le château serait rendu s'il n'était secouru dans les quinze jours. Le lendemain, ce traité fut approuvé par les consaux, et, le 3 décembre, les chefs de la cité, le chapitre et les notables vinrent présenter les clefs de la ville au comte de Nassau. Ils prêtèrent entre

[1] Compte de Jacques de Gavre, f° xxiij v°.

[2] M. Chotin. — Ces députés étaient : Pierre Cotterel, chanoine et vicaire de l'évêque; Guillebert de Nieulles, grand doyen des métiers; Nicolas Leclercq, mayeur des échevins; maître Jean de Preis; Jean Villain; Jacques Baceler; Pasquier de Froimont, et Michel de Cambri.

[3] Compte des héritiers de P. Haneton, précité (n° 20414), f° xxix v°. — M. Gachard, *Documents inédits*, I, 27.

ses mains serment de fidélité à l'empereur, et, le 4, ses troupes prirent possession de la place. Philippe de Lannoy, seigneur de Saintes et baron de Rollencourt [1], en fut nommé gouverneur, et l'on procéda sur-le-champ au désarmement des habitants [2].

Pour prévenir les tentatives de nature à retarder la reddition du château, les hommes d'armes des ordonnances furent rappelés sous leurs enseignes, et il fut enjoint aux habitants du Hainaut, de 18 à 50 ans, d'être prêts à marcher à la première alerte, « pour rebouter les ennemys franchois s'ils venoient le secourir ou ravitailler [3]. » Ces précautions suffirent, et des Loges l'évacua le 16 décembre. Avant leur départ, les officiers français reçurent des présents du magistrat, en reconnaissance de leurs bons offices : des Loges et son lieutenant de la Motte eurent chacun 500 écus au soleil et de riches pièces de tapisserie. Le même jour, Nassau fit son entrée solennelle à Tournai; le lendemain, après une grand'-messe suivie de procession, il reçut à la bretèque le serment de fidélité des habitants, et jura, au nom de l'empereur,

[1] Philippe et non Charles de Lannoy, comme le disent à tort tous les historiens.

« A Philippe, seigneur de Lannoy, gouverneur de Tournay, pour ung voyage par luy fait à Arras, le xxvij^e de novembre xxiiij, avec monsieur de Granvelle touchant l'ayde, vj ^xx livres. » Registre *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, f° ij ^c lj.

[2] M. Chotin. — L'enregistrement des lettres de l'empereur ratifiant ce traité, coûta aux Tournaisiens 190 livres. « Dudit droit, autres neuf vingt dix livres, à cause d'une chartre de confirmation et approbacion du traictié fait, convenu et accordé et conclu par monsieur de Nassouw, côme capitaine général de l'empereur, avec les gouverneurs, capitaines, gens d'église, bourgeois, manans, habitans et communaulté de la ville de Tournay, touchant leur réduction ès mains et obéissance dudit seigneur empereur. » Compte des héritiers de P. Haneton, f° xxix v°.

[3] Compte de J. de Gavre, f° xxv v°.

de maintenir les libertés, les priviléges et les franchises de la cité [1].

La conquête de Tournai et du Tournaisis constituait le véritable succès de la campagne ; elle assurait une possession durable et des plus importantes pour les Pays-Bas [2]. Aussi y fut-elle accueillie avec la joie la plus vive ; partout on la célébra par des « réjouissances publiques, des oraisons et des prières [3]. » Les chefs de l'armée furent fêtés, et reçurent des présents des villes [4] ; celles-ci allouèrent des gratifications aux milices, dont le retour fut l'occasion de triomphes et de banquets [5]. Il y eut des milices qui se montrèrent peu touchées de ces honneurs. Les Bruxellois se mutinèrent en route, et, arrivés à Anderlecht, ils refusèrent de rentrer en ville avant d'avoir été payés de l'arriéré de leur solde [6]. De son côté, Charles-Quint distribua des récompenses au comte de Gavre [7], au seigneur de Licques [8], qui s'étaient particulièrement distingués ; au seigneur d'Aimeries [9], que l'âge n'avait pas empêché de

[1] M. Chotin.

[2] « Sa Majesté ha conquesté à juste cause Tournay et les chasteaulx et fors y subjectz, qu'est ung grand bien pour les pays de par deçà. » Lettre de Gattinara à C. de Barouze, du 21 décembre 1521. *Actenst. und Briefe*, 519.

[3] Compte de Jacques de Gavre, f° xxv.

[4] Azevedo.

[5] *Ibid.* — *Histoire de Bruxelles.*

[6] M. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 51.

[7] « Audit comte de Gavre.... A luy, par autorisation du xxij^e de may xxij. pour services faits devant Tournay en l'an xxj et may xxij, sur les frontières d'Artois, iiij ^m livres. » *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, f° ij ^c lvij.

[8] « Audit sieur de Licques, par lettres du xixe de may xxij, pour services par luy faits durant la guerre, ij ^c L livres. » *Ibid.*, f° ij ^c lxvij.

[9] « Audit feu sieur d'Aymeries.... A luy, par autorisation du ixe de septembre xxj, pour services par luy faits au fait de la guerre, ix ^c xvij livres xvj sols. » *Ibid.*, f° ij ^c lviij.

courir à de nouveaux exploits; et au souverain bailli du Hainaut, Jacques de Gavre, qui avait rendu de grands services « tant à la garde du pays que à l'adresse des affaires [1]. »

Enclavée entre le Hainaut et la Flandre, cette conquête touchait aux intérêts de ces deux provinces, et elle donna lieu à des contestations nées d'un étroit égoïsme. Dans l'assemblée des états généraux tenue à Gand, au mois de décembre suivant, les députés du Hainaut demandèrent l'annexion du Tournaisis à ce comté; ceux de la Flandre, de l'Artois et de la châtellenie de Lille réclamèrent la démolition des fortifications de Tournai, afin de prévenir le retour des dommages que cette ville leur avait causés, si jamais elle retournait à la France [2]. Indigné de cette proposition, Nassau s'écria, en présence de Charles-Quint : « Démanteler Tournai seroit violer la foi que l'empereur a donnée d'en respecter les priviléges; ce seroit tyrannie, et plutôt que de le souffrir, je quitterois son service. » — « Si on a doute de ceux de Tournai, ajouta-t-il, qu'on me les baille en garde, et j'en répondrai [3]. » Charles-Quint déclara qu'il voulait respecter la capitulation [4]; mais les Flamands ne se tinrent pas pour battus, et leurs réclamations, vivement appuyées par le comte de Gavre, trouvèrent même faveur dans le conseil privé.

Enfin, par lettres patentes du mois de février 1522, « du

[1] « Audit seigneur de Fresin.... A luy, par autres (lettres) du xxvj[e] d'avril xxij, pour services par luy faits durant la guerre, tant à la garde du pays que à l'adresse dans les affaires, v [c] xl livres. »

« A luy, par autorisation du xviij[e] de novembre ensuivant, aussi pour la même cause de services, xlvij livres x sols. » *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, f[o] ij [c] lvij.

[2] M. Gachard, *Des anciennes Assemblées nationales*. — M. Chotin.

[3] Mss. Dufief, cité par M. Chotin.

[4] M. Gachard, l. c.

sçu, bon gré et consentement des gens d'église, bourgeois, manans, habitans de toute la communauté de ladite ville et cité de Tournai, et à leur très-instante prière et requeste, » l'empereur statua que « Tournai, Mortagne, Saint-Amand avec tout le Tournaisis et ses appartenances et appendances quelconques, tant d'un côté de l'Escault comme de l'aultre, seroient unis et annexés, incorporés, appliqués et consolidés au gros du pays et comté de Flandre; qu'ils en formeroient un membre à part, appelé l'état et seigneurie de Tournai et Tournaisis, de la même nature et condition que de tout temps avoient esté et estoient les villes et quartiers d'Alost et de Termonde. Les gens, manans et habitans de Tournai, Mortagne, Saint-Amand et du Tournaisis, comme branche dudit pays de Flandre, devoient dorénavant être évoqués et appelés aux assemblées des états de ce comté qui se tiendroient pour la garde, sûreté, tuition et défense d'icelui pays [1]. » Régis par un gouverneur spécial et par un grand bailli, Tournai et les soixante-quinze villages de son bailliage, eurent, du reste, leur corps d'état spécial, formé de trois membres : le clergé, la noblesse et quatre hauts justiciers. En matière de comptabilité, la ville de Tournai et le Tournaisis furent placés sous la juridiction de la chambre des comptes de Lille, et l'empereur y établit un receveur spécial pour la perception du produit du domaine et des aides [2]. Le château de Mortagne fut abattu et cette petite ville perdit dès lors toute importance [3].

Charles-Quint étendit à Tournai et au Tournaisis les confis-

[1] *Exposition des trois états du pays et comté de Flandres*, 313-314.

[2] Jean de Hallewin fut appelé le premier à l'exercice de cette charge. M. GACHARD, *Rapport sur les Archives de Lille*.

[3] DAVITY, *Additions à Guicciardin*.

cations des biens des Français prescrites dans ses autres états [1]. Il ordonna aussi de renvoyer dans leurs familles les religieux de l'abbaye de Saint-Amand qui avaient émigré après la conquête; de leur retirer le sceau de l'abbaye qu'ils avaient emporté, et de ne conclure avec eux « ni marché ni accord de secours (décembre 1521) [2]. » En même temps l'empereur dégagea le commerce des entraves du fisc français, et abolit les droits prélevés par les rois de France sur l'exportation des marchandises [3]. A ses yeux, ces avantages matériels devaient compenser le coup qu'il se proposait de porter à la constitution démocratique d'une cité justement fière des libertés dont elle jouissait depuis trois siècles, et qui l'avaient rendue une des villes les plus puissantes de la monarchie française. Par lettres du 12 février 1522, il confirma ses priviléges, et, deux jours après, au mépris de cet acte et de la capitulation, il en changea totalement l'organisation communale.

S'appuyant sur une demande des chefs de la bourgeoisie [4], il abrogea les règlements de 1340 et 1371 qui avaient donné lieu, dit-il, à des abus préjudiciables aux bourgeois; occasionné des dettes excessives; porté les gens de métier à négliger leurs occupations pour rechercher les offices de jurés, échevins ou *eswardeurs*, cause de ruine pour eux et pour leurs familles. A ces motifs, tirés de l'intérêt prétendu de ceux qu'on privait de leurs droits civiques, le nouveau règlement (14 février) en ajoutait d'autres. Les

[1] « Des commis à recevoir les deniers venans des confiscations des biens appartenant aux Franchois, à Tournay, Tournesis, au pays et duché de Brabant. » Compte de Jean Micault, 1521 (nº 1884).

[2] Compte de Jacques de Gavre, fº xxiiij.

[3] Compte de Nicolas Deffarvacques, fºs xviij vº et xix (nº 5553.) *Archives du royaume*. — [4] M. Chotin.

eswardeurs, alléguait-on, au lieu d'élire les bourgeois les plus notables, les plus vertueux, les plus sages, les plus riches et les plus expérimentés, avaient, la plupart du temps, appelé à composer la loi, et même nommé à des offices de judicature, « simples gens de mestiers ne sachant ni lire ni escripre. » Le collége des jurés fut réduit de 20 à 14 membres : 2 prévôts et 12 jurés, nommés par le souverain, ainsi que les deux mayeurs et les échevins, dont le nombre fut porté de 14 à 12. A ces deux corps furent dévolus l'administration de la ville et le jugement des affaires criminelles, sous le ressort du conseil de Flandre et du grand conseil de Malines. Pour les affaires d'importance, ils étaient tenus d'appeler dans leur sein le gouverneur et le grand bailli, ou leurs lieutenants, et de décider à la pluralité des voix. Plus tard même, un règlement du 4 août 1551, déterminant la manière de compter les suffrages dans les assemblées du magistrat où assisteraient ces deux fonctionnaires, prescrivit de recueillir les voix par tête, et en attribua trois au gouverneur, et deux au grand bailli. Enfin, enlevant à la démocratie toute influence politique, le règlement de 1522 laissa seulement aux doyens et aux sous-doyens la connaissance des affaires de leurs métiers et des infractions à leurs statuts; quant aux métiers ou bannières ils ne furent plus appelés qu'à consentir les levées d'àrgent, l'établissement d'impôts, les *accords* d'aides [1]. C'était un redoutable avis annonçant aux communes des Pays-Bas le sort réservé à leurs constitutions.

[1] *Voir* M. Gachard, *Notice sur les Archives de la ville de Tournai.*

FIN DU TOME II.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE V.

(1513-1515.)

CHAPITRE VI.

(1515.)

CHAPITRE VII.

(1515-1517.)

CHAPITRE VIII.

(1517-1519.)

CHAPITRE IX.

(1519-1521.)

FIN DE LA TABLE DU TOME II.